



RAPPORT ANNUEL

CM-AM AVENIR

Fonds commun de placement d'entreprise

Exercice du 01/01/2023 au 29/12/2023

CM-AM AVENIR

Compartiments :

CM-AM AVENIR ACTIONS EUROPE
CM-AM AVENIR ACTIONS FRANCE
CM-AM AVENIR ACTIONS INTERNATIONAL
CM-AM AVENIR DYNAMIQUE
CM-AM AVENIR EQUILIBRE
CM-AM AVENIR MONETAIRE
CM-AM AVENIR OBLIG
CM-AM AVENIR TEMPERE

- **Les comptes consolidés :**
- **La méthode retenue pour l'agrégation des comptes :**

Le bilan, le hors bilan et le compte de résultat d'un OPCVM à compartiments sont établis par agrégation des compartiments. Les détentions d'un compartiment par un autre sont éliminées au bilan par réduction des postes « Parts d'OPC » et « Capital » à hauteur de la valeur des parts détenues.

- **La devise retenue pour l'agrégation des comptes : EUR**
- **La liste des compartiments, et pour chacun d'eux, sa devise de comptabilité et le cours de change retenu pour l'agrégation des comptes :**

Compartiments	Devise de comptabilité
CM-AM AVENIR ACTIONS EUROPE	Euro
CM-AM AVENIR ACTIONS FRANCE	Euro
CM-AM AVENIR ACTIONS INTERNATIONAL	Euro
CM-AM AVENIR DYNAMIQUE	Euro
CM-AM AVENIR EQUILIBRE	Euro
CM-AM AVENIR MONETAIRE	Euro
CM-AM AVENIR OBLIG	Euro
CM-AM AVENIR TEMPERE	Euro

- **La liste des compartiments ouverts, et des compartiments fermés au cours de l'exercice :**

Néant

La devise retenue pour l'agrégation des comptes : EUR

COMPTES AGREGES CM-AM AVENIR

BILAN ACTIF

	29/12/2023	30/12/2022
Instruments financiers	1 021 420 740,79	903 040 530,95
OPC maitre	1 021 420 740,79	903 040 530,95
Contrats financiers	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Créances	279 318,12	251 055,54
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	279 318,12	251 055,54
Comptes financiers	45 900 189,47	42 397 105,25
Liquidités	45 900 189,47	42 397 105,25
Total de l'actif	1 067 600 248,38	945 688 691,74

BILAN PASSIF

	29/12/2023	30/12/2022
Capitaux propres		
Capital	1 063 229 162,14	942 355 835,30
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	4 414 908,81	4 089 966,20
Résultat de l'exercice (a, b)	-503 349,86	-1 097 133,79
Total des capitaux propres	1 067 140 721,09	945 348 667,71
<i>(= Montant représentatif de l'actif net)</i>		
Instruments financiers	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Dettes	459 527,29	340 024,03
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	459 527,29	340 024,03
Comptes financiers	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
Total du passif	1 067 600 248,38	945 688 691,74

(a) Y compris comptes de régularisations

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN

	29/12/2023	30/12/2022
Opérations de couverture		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
Total Opérations de couverture	0,00	0,00
Autres opérations		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
Total Autres opérations	0,00	0,00

COMPTE DE RESULTAT

	29/12/2023	30/12/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	1 349 678,47	83 598,71
Produits sur actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Crédits d'impôt	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur contrats financiers	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (I)	1 349 678,47	83 598,71
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur contrats financiers	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	3 652,23	159 785,75
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (II)	3 652,23	159 785,75
RESULTAT SUR OPERATIONS FINANCIERES (I-II)	1 346 026,24	-76 187,04
Autres produits (III)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	1 838 286,90	984 464,65
Frais de gestion pris en charge par l'entreprise (V)	0,00	0,00
RESULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (I - II + III - IV + V)	-492 260,66	-1 060 651,69
Régularisation des revenus de l'exercice (VI)	-11 089,20	-36 482,10
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	0,00	0,00
RESULTAT (I - II + III - IV + V +/- VI - VII)	-503 349,86	-1 097 133,79



RAPPORT ANNUEL

CM-AM AVENIR ACTIONS EUROPE

Fonds commun de placement d'entreprise

Exercice du 01/01/2023 au 29/12/2023

CARACTERISTIQUES DE L'OPC

Forme juridique : FCPE

• L'objectif de gestion

Le compartiment nourricier « CM-AM AVENIR ACTIONS EUROPE » a un objectif de gestion similaire à celui de l'OPCVM maître « CM-AM EURO EQUITIES », part « RC », diminué des frais de gestion réels propres au nourricier, à savoir la recherche d'une performance nette de frais supérieure à celle de son indicateur de référence EURO STOXX 50, sur la durée de placement recommandée en respectant un filtre qualitatif extra-financier selon la politique mise en oeuvre par Crédit Mutuel Asset Management et dans le respect des exigences du label français ISR.. Le type de gestion du compartiment nourricier s'apprécie ainsi au travers de celle de l'OPCVM maître.

Indicateur de référence : EURO STOXX 50.

L'indice est retenu en cours de clôture et exprimé en euro, dividendes réinvestis.

Le compartiment « CM-AM AVENIR ACTIONS EUROPE » est un compartiment nourricier de l'OPCVM « CM-AM EURO EQUITIES », part « RC ».

A ce titre, l'actif du compartiment nourricier « CM-AM AVENIR ACTIONS EUROPE » est investi en totalité et en permanence en parts « RC » de l'OPCVM maître « CM-AM EURO EQUITIES » et à titre accessoire en liquidités. La performance du nourricier pourra être inférieure à celle du maître, notamment à cause de ses frais de gestion propres.

Il n'intervient pas directement sur des instruments financiers à terme négociés sur les marchés à terme réglementés, ou de gré à gré.

• Stratégie d'investissement

Stratégie d'investissement de l'OPCVM maître :

Afin de réaliser l'objectif de gestion, l'OPCVM adopte un style de gestion sans contrainte grâce à une gestion dynamique en actions, opportuniste et déterminée au moyen d'une analyse fondamentale de sociétés performantes (structure bilancielle, retour sur capitaux propres, cash-flow, qualité des dirigeants) et macroéconomique. La stratégie de gestion de l'OPCVM établit un univers de valeurs ciblées grâce à un processus extra-financier complété d'une analyse financière. La stratégie de l'OPC repose sur une approche en sélectivité consistant à privilégier les émetteurs les mieux notés ou ceux démontrant de bonnes perspectives de leurs pratiques en matière environnementale, sociale et de gouvernance « ESG » et à exclure ceux comportant un risque dans le domaine afin de réduire notamment l'impact du risque de durabilité auquel l'OPC est exposé.

Le processus de gestion se décompose en trois étapes: 1. Filtre ESG : l'équipe de gestion appliquera des filtres extra-financiers en fonction de critères ESG issus d'une méthodologie propriétaire développée par le pôle d'analyse Finance Responsable et Durable. Ce filtre couvre les critères de qualité de gouvernance, sociétaux, sociaux, environnementaux et l'engagement de l'entreprise, pour une démarche socialement responsable. À titre d'illustration, pour le pilier E : l'intensité carbone, pour le pilier S : la politique de ressources humaines, et pour le pilier G : la part des administrateurs indépendants sont inclus dans nos catégories ESG. Ce filtre détermine une classification de 1 à 5 (5 étant la meilleure classification). En matière de gestion des controverses, chaque titre fait l'objet d'une analyse, d'un suivi et d'une notation spécifique. La gestion exclura tous les émetteurs ayant des controverses majeures. Ces premiers filtres ESG permettent d'éliminer au minimum 20% des valeurs les moins bien notées. 2. Analyse fondamentale : Au sein de cet univers d'investissement réduit travaillé, l'équipe de gestion analyse les sociétés sur le plan fondamental, financier et extra-financier selon des critères qualitatifs et quantitatifs pour permettre à l'équipe de gestion d'avoir une vision complète de l'entreprise sous l'angle environnemental, social et de gouvernance. 3. Construction du portefeuille : A partir de cet univers de valeurs éligibles, l'équipe de gestion construit le portefeuille selon une approche dite de stock picking (sélection de valeurs), en fonction de ses principales convictions d'un point de vue financier et extra-financier, des valeurs jugées attractives en termes de valorisation et offrant un potentiel d'appréciation à moyen terme.

A minima 90% des titres vifs et OPC sélectionnés par l'équipe de gestion intègrent des critères extra-financiers. L'OPCVM pourra investir en titres vifs et parts ou actions d'OPC n'intégrant pas de critères extra-financiers dans la limite de 10% de l'actif net.

En raison de l'analyse financière, les émetteurs obtenant les meilleures notes ESG ne sont pas automatiquement retenus dans la construction du portefeuille.

Les titres éligibles au PEA représentent en permanence 75% minimum de l'actif de l'OPCVM.

L'OPCVM peut effectuer des acquisitions et des cessions temporaires de titres :

- Prises en pensions et emprunts de titres par référence au Code Monétaire et Financier (10% maximum)
- Mises en pension et prêts de titres par référence au Code Monétaire et Financier (10% maximum)

L'OPCVM s'engage à respecter les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivantes :

De 60 % à 110 % sur les marchés actions, de toutes zones géographiques, de toutes capitalisations, de tous les secteurs. L'OPCVM pourra être exposé aux valeurs de petites capitalisations inférieures à 3 milliards d'euros (25% maximum), aux actions de l'Union européenne (110 % maximum).

De 0 % à 10 % en instruments de taux souverains, publics, privés de toutes zones géographiques de catégorie « Investment Grade » selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation

De 0 % à 10 % en obligations convertibles

De 0 % à 20 % au risque de change sur les devises hors euro

COMMENTAIRE DE GESTION

Inscrit dans ses objectifs stratégiques, Crédit Mutuel Asset Management développe progressivement un ensemble de politiques sectorielles en lien notamment avec la politique RSM (Responsabilité Sociale et Mutualiste) (1) du Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Le détail des politiques sectorielles de la société de gestion est disponible sur le site de Crédit Mutuel Asset Management.

La surveillance et le contrôle de l'application de ces dernières s'effectuent à trois niveaux :

- par la mise en place d'un dispositif de contrôle pré-trade, empêchant la souscription de titres interdits de par l'application des politiques sectorielles (2) ;
- par la mise en place d'un dispositif de contrôle post-trade, permettant d'identifier les valeurs interdites par l'application des politiques sectorielles et présentes en portefeuille (hors OPC qui font de la réplication indiciaire dans leur structuration) ;
- par le Comité RSE (trimestriel), réuni autour de la Direction générale, en charge de la supervision et du suivi de l'application des politiques sectorielles. Ce Comité prend connaissance en particulier des analyses qualitatives réalisées par le Pôle Finance Responsable et Durable sur les émetteurs concernés par les différentes politiques sectorielles.

Politique sectorielle Charbon :

Au niveau de la SGP (3), sur l'exercice écoulé, notons la prise en compte de la mise à jour de la liste « GCEL » (4) par l'ONG Urgewald, laquelle constitue la référence en termes de déploiement de notre politique sectorielle.

L'identification des émetteurs impliqués dans des activités liées au charbon s'effectue selon plusieurs critères :

- Les « Coal Developer » : émetteurs développant des capacités en lien avec l'exploitation de charbon ;
- Et 4 autres critères associés à des seuils :
 - o Production annuelle de charbon < 10 MT ;
 - o Capacités électriques installées basées sur le charbon < 5 GW
 - o Part du Charbon thermique dans le CA < 10%
 - o Part du Charbon dans le mix énergétique < 10%

Notons la baisse des niveaux des seuils relatifs, de 20% à 10%.

La liste GCEL compte désormais 3731 émetteurs (maisons mères et filiales) dont 1840 sont identifiés comme « coal developer ».

Sur l'exercice, le Comité RSE, instance de gouvernance et de suivi de l'application de nos politiques sectorielles, a confirmé le statut « autorisé » de 2 groupes émetteurs présents dans la liste GCEL et engagés dans un plan de sortie du charbon à horizon 2030.

Au total, la mise en œuvre de notre politique sectorielle aboutit à l'exclusion de 99,8% des émetteurs de la liste GCEL 2023. Ce haut niveau d'exclusion s'explique, entre autre, par l'extension de l'interdiction d'un émetteur à l'ensemble du Groupe auquel il appartient.

Politique sectorielle Défense et Sécurité :

La politique sectorielle Défense et Sécurité se compose de deux volets :

- Exclusion des entreprises impliquées dans le secteur des armes controversées et des armes non-conventionnelles et de destruction massive ;
- Suivi des controverses portant sur des sociétés impliquées dans l'armement militaire de combat.

S'agissant des activités liées aux armes conventionnelles, le pôle Finance Responsable et Durable (FRd) de Crédit Mutuel Asset Management assure une vigilance particulière concernant les sociétés impliquées dans l'armement militaire de combat et faisant l'objet de controverses très sévères liées aux activités de défense et sécurité. Cette analyse peut mener à une exclusion.

L'application de la politique sectorielle Défense et Sécurité aboutit à l'exclusion de 137 émetteurs.

Politique sectorielle Hydrocarbure :

Au 1er janvier 2023 la politique sectorielle hydrocarbure est entrée en application, dans le cadre de la déclinaison des politiques sectorielles mises en place au sein de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Elle prévoit le gel des positions des émetteurs figurant dans la liste dite « GOGEL », produite par Urgewald, et ne respectant le seuil suivant :

- la part de production d'hydrocarbures non conventionnels est supérieure à 25% dès le 01/01/2023 ;
- Le périmètre retenu pour définir la partie non conventionnelle des hydrocarbures est celui de l'ONG Urgewald, à savoir :
- pétrole ou gaz de schiste,
 - pétrole issu de sables bitumineux,
 - pétrole lourd et extra-lourd,
 - pétrole en eau profonde,
 - pétrole extrait en Arctique,
 - méthane de houille.

Au 1er janvier 2023, l'application de la politique sectorielle aboutit à l'exclusion de 481 émetteurs sur un total de 789 recensés dans la GOGEL 2022. Le taux d'exclusion ressort ainsi à 61%.

(1) Politique RSE adaptée à l'organisation propre du Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

(2) Mise en service au 2nd semestre 2021.

(3) Société de Gestion.

(4) Mise à jour en octobre de chaque année.

(5) Développement de nouvelles capacités de production de charbon.

La stratégie d'investissement de l'OPC intègre des critères extra-financiers selon une méthodologie développée par le département d'analyse extra financière de Crédit Mutuel Asset Management visant à exclure les valeurs les moins bien notées en matière environnementale, sociale et de gouvernance afin de réduire notamment l'impact du risque de durabilité auquel l'OPC est exposé.

L'équipe de gestion s'attache à prendre en compte dans ses décisions d'investissement les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques considérées comme durables au regard du règlement « Taxonomie » (UE) 2020/852. Le recensement des émetteurs au sein du Fonds dont les activités sont éligibles à la Taxonomie est un sujet principal pour Crédit Mutuel Asset Management. Des travaux sont en cours afin de permettre, à terme, de déterminer un pourcentage minimum d'alignement avec la taxonomie.

Les principales incidences négatives sont également prises en compte dans la stratégie d'investissement.

Crédit Mutuel Asset Management applique sur l'ensemble de sa gamme d'OPC :

- une politique de suivi des controverses visant à détecter les valeurs sur lesquelles des controverses apparaissent. En fonction de l'analyse menée, les valeurs concernées sont maintenues ou exclues,
 - une politique d'exclusion sectorielle stricte concernant notamment les armes controversées,
- Ces politiques sont disponibles sur le site internet de Crédit Mutuel Asset Management.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements qui sont qualifiés d'investissement durable au sens du Règlement « SFDR » (UE) 2019/2088. prend en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnementale

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durable sur le plan environnemental.

Les marchés actions clôturent l'année 2023 en hausse (Stoxx 600 +12.7%, S&P 500 +24.2%, Nasdaq 100 +53.8%).

Les bourses mondiales ont atteint de nouveaux sommets en 2023, bénéficiant d'un contexte relativement porteur en fin d'année. En effet, la récession a été évitée, les marges des sociétés ont résisté et la décrue de l'inflation s'est confirmée et amplifiée, conduisant la Réserve fédérale et la Banque centrale européenne à mettre en pause leur cycle de resserrement monétaire après une dizaine de hausses de taux.

Sur le front géopolitique, le conflit au Moyen Orient n'a cessé de prendre de l'ampleur et constitue une incertitude pour les investisseurs. La guerre entre la Russie et l'Ukraine est toujours en cours et les

tensions commerciales entre les Etats-Unis et la Chine restent d'actualité. Les États-Unis veulent limiter étroitement les investissements technologiques en Chine (puces, IA, informatique quantique). Biden a approuvé le décret visant à restreindre les investissements américains dans certaines technologies chinoises, invoquant des problèmes de sécurité nationale ; et il n'est pas prévu que les tarifs douaniers de Trump sur la Chine soient modifiés. L'UE a même accepté de se joindre aux efforts des États-Unis pour protéger les industries de la concurrence bon marché.

Sur le front économique, aux Etats-Unis, la désinflation se poursuit. Dans la Zone Euro, les économies tournent au ralenti et la baisse du PIB au T3 a été confirmée à -0.1%.

La Chine a vu la perspective de son rating crédit dégradée de stable à négatif par Moody's. Par ailleurs, la demande intérieure montre des signes de faiblesses avec la chute inattendue des importations en novembre. Au Japon, l'inflation s'est stabilisée sous les +3.0% en fin d'année. Le gouvernement a revu à la hausse ses prévisions et prévoit désormais qu'elle atteindra +2.5% en 2024.

Côté marché en Europe, la plupart des secteurs clôture l'année en territoire positif, avec une nette surperformance des secteurs de la distribution, des technologies et des financières tandis que la santé et les télécoms sous performant.

La plus forte hausse de l'indice comme du fonds est STELLANTIS +59.45% qui enthousiasme les investisseurs en accentuant sa transition vers l'électrique. La deuxième meilleure performance de l'indice est INDITEX qui réalise une hausse de +58.7%, tandis que dans le fonds, GERRESHEIMER à +50.24% sort du lot.

Nous avons initié de nouvelles positions en ING, BANCO SANTANDER et en SOCIETE GENERALE dans le secteur bancaire. Dans la santé, nous avons investi en SIEMENS HEALTHINEERS et NOVO NORDISK. Nous avons également ajouté d'autres valeurs de consommation telles que RICHEMONT et PUMA. Nous avons investi dans le secteur de l'énergie avec GTT et ENI. Nous avons renforcé le secteur de la Tech avec des achats en WOLTERS KLUWER, CAPGEMINI, DASSAULT et en ASML. Nous avons réduit nos positions en BNP et INTESA dans la banque, ainsi que PERNOD RICARD dans le secteur de l'alimentation. Nous avons pris des bénéfices dans le secteur de l'industrie, et vendu les DSM, SANDVIK et LONZA. Nous avons également soldé nos positions en DEUTSCHE POST, BUREAU VERITAS et RENAULT.

D'autres arbitrages moins significatifs ont également été effectués sur l'année 2023.

Sur l'exercice, CMAM Avenir Actions Europe affiche une hausse de 15.83 %.

Conformément à la stratégie de gestion figurant dans le prospectus, le fonds a été investi à plus de 75% en titres éligibles au PEA.

La gestion de cet OPC repose sur des objectifs mesurables de prise en compte des critères extra-financiers. L'engagement de la gestion est significatif et porte sur l'une des approches suivantes : approche en « amélioration de note » par rapport à l'univers investissable, approche en « sélectivité » par rapport à l'univers investissable, approche en « amélioration d'un indicateur extra-financier » par rapport à l'univers investissable, ou toute autre approche significative (y compris la combinaison d'approches susmentionnées) documentée.

● **Frais de gestion indirects calculés**

520 512,51 EUR

● **Addendum – Article 8**

Le disclaimer de l'Addendum figure en dernière page du rapport annuel.

En vertu du décret d'application n°2021-663 du 27 mai 2021 de l'article 29 de la Loi Energie Climat, les informations à communiquer font dorénavant l'objet d'un rapport spécifique publié au plus tard le 30 juin de chaque année sur le site de Crédit Mutuel Asset Management sur la page suivante, où sont également accessibles toutes les informations sur la démarche ESG de la SGP :

- **Transparence Des Opérations De Financement Sur Titres (SFTR)**

Au cours de l'exercice, le fonds n'a pas effectué d'opérations de financement sur titres soumis à la réglementation SFTR, à savoir opération de pension, prêt/emprunt de titres de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-achat, opération de prêt avec appel de marge et contrat d'échange sur revenu global (TRS).

RAPPORT COMPTABLE

• INFORMATIONS JURIDIQUES

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs.

• Commission de mouvement et frais de transaction

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation prévu au Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers est consultable sur le site internet: www.creditmutuel-am.eu et/ou auprès de CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT, 4 rue Gaillon, 75002 Paris.

• Politique du gestionnaire en matière de droit de vote

Conformément au Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, les informations concernant la politique de vote et le compte-rendu de celle-ci sont disponibles sur le site Internet de la société de gestion et/ou à son siège social. La politique de vote s'inscrit dans le prolongement de la politique d'investissement, dont l'objectif est la recherche d'une performance régulière sur le long terme dans le respect des orientations de gestion des fonds. Elle intègre les particularités de chaque pays en termes de droit des sociétés et de gouvernement d'entreprise. Les principes de la politique de vote de CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT sont les suivants :

- respect des droits des actionnaires minoritaires et équité entre les actionnaires,
- transparence et qualité des informations fournies aux actionnaires,
- équilibre des pouvoirs entre les organes de direction,
- pérennité et intégration de la stratégie long terme des entreprises,
- soutien des meilleures pratiques de gouvernement d'entreprise. Dans les fonds d'actionnariat salarié, les droits de vote attachés aux titres de l'entreprise sont exercés par le Conseil de surveillance.

• Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties

Les intermédiaires sélectionnés figurent sur une liste établie et revue au moins une fois par an par la société de gestion. La méthode retenue est un scoring global annuel de chaque intermédiaire permettant de lui attribuer une note qui conditionne son maintien ou non dans la liste des intermédiaires autorisés. La note obtenue est basée sur les éléments spécifiques et considérés comme déterminants. Il s'agit par ordre d'importance décroissante : de l'engagement de la part de l'intermédiaire sur les quantités à négocier et à livrer, de la qualité de l'exécution, de la réactivité lors de la réception/passation d'ordres, du nombre d'incidents de règlement/livraison, de la pertinence des informations communiquées. Le respect des tarifs négociés conditionne le maintien de l'intermédiaire dans la liste.

• Information relative aux modalités de calcul du risque global

Le risque global sur contrats financiers est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement.

• Effet de levier

Les effets de levier AIFM calculés selon la méthode brute (article 7 du Règlement délégué (UE) 231/2013) s'élèvent à 99,94% et selon la méthode de l'engagement (article 8 du Règlement délégué (UE) 231/2013) s'élèvent à 100%.

• Information relative au traitement des actifs non liquides

Aucun des actifs de votre fonds n'a fait l'objet d'un traitement spécial en raison de sa nature non liquide..

● Politique de rémunération

Crédit Mutuel Asset Management inscrit sa politique de rémunération dans le cadre des principes de Crédit Mutuel Alliance Fédérale (cf. site de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel – Espace Investisseurs – Information financière/ réglementée) tout en respectant les exigences réglementaires. Crédit Mutuel Alliance Fédérale a mis en place un comité des rémunérations unique, dont le périmètre s'étend à l'ensemble de ses filiales.

Pour rappel, la politique de rémunération applicable aux gestionnaires de fonds d'investissement est dictée par les directives 2014/91/UE du 23 juillet 2014 (OPCVM V) et 2011/61/UE du 8 juin 2011 dite directive AIFM ainsi que leurs textes de transposition.

A. Processus Opérationnel

Le comité des rémunérations de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel procède à un examen annuel des principes de la politique de rémunération et exprime son avis sur les propositions de la direction générale élaborées après consultation de la direction des risques et de la conformité.

Concernant Crédit Mutuel Asset Management, les rémunérations sont basées notamment sur les critères suivants: la performance du ou des fonds gérés par le collaborateur ainsi que la contribution individuelle aux activités de l'entreprise ainsi que le respect des règles de risques et de conformité. Pour plus d'information, vous pouvez consulter le site internet de Crédit Mutuel Asset Management (notamment le respect des Politiques sectorielles d'exclusion ainsi que le respect de l'exclusion des valeurs controversées).

B. Personnel identifié

Crédit Mutuel Asset Management a identifié les preneurs de risques selon deux critères :

- Rôle et responsabilité des acteurs afin de déterminer les preneurs de risque au niveau de la Société de Gestion et des OPCVM/FIA gérés,
- Rémunérations afin de déterminer le personnel qui, au vu de sa rémunération, devrait être considéré comme preneur de risque.

Sont considérés comme personnel identifié :

- le Directeur Général, le Secrétaire Général, Directeur des Gestions, les responsables en charge respectivement : des pôles de Gestion, de la finance responsable et durable, de la Direction Juridique et Financière, de la Direction des Relations Distributeurs, de la Direction des Risques, de la Direction des Services Supports, de la Direction des Ressources Humaines et le Responsable de la Conformité et du Contrôle Interne (RCCI)
- les collaborateurs affectés aux activités de gestion collective de Crédit Mutuel Asset Management : les gérants .

C. Rémunérations

Parmi le personnel identifié de Crédit Mutuel Asset Management, certains collaborateurs perçoivent outre leur rémunération fixe, des primes à caractère discrétionnaire. Il s'agit principalement des gérants et de la direction générale. Dans le but de limiter les prises de risque, les modalités de rémunération discrétionnaires doivent permettre de prendre en compte la performance et le risque. En tout état de cause, la gestion du risque, le respect de l'éthique et de l'intérêt du client doivent l'emporter sur les performances financières.

Crédit Mutuel Asset Management peut décider de ne pas accorder ces primes à caractère discrétionnaire si les circonstances le justifient. En particulier, ces primes individuelles pourront être

diminuées voire réduites à zéro dans certaines circonstances, notamment en cas d'atteinte aux intérêts des clients ou de manquement caractérisé à l'éthique. Le versement de prime garantie est exceptionnel, et ne s'applique que dans le cadre de l'embauche d'un nouveau membre du personnel et est limitée à la première année.

En 2022, le total des rémunérations brutes globales versées aux 279 collaborateurs présents sur l'exercice s'est élevé à 18 813 105 € dont 1 282 750 € de primes. Les éléments de rémunération versés aux collaborateurs ayant une incidence sur le profil de risques de la société de gestion s'élèvent 7 272 428 €.

Les primes à caractère discrétionnaire sont payées en mars de l'année (n+1) lorsqu'une vision de l'exercice (n) est disponible.

Ces primes sont limitées à un montant annuel unitaire de 100.000€ et ne font pas l'objet d'un étalement. Dans le cadre d'une révision de la politique de rémunération permettant un versement de primes discrétionnaires supérieures à 100.000€, Crédit Mutuel Asset Management en informerait préalablement l'AMF et mettrait sa politique de rémunération en conformité avec les directives dites OPCVM V et AIFM en prévoyant notamment les conditions d'étalement sur une période minimum de trois ans.

- **Information relative au fonds Maître**

Le rapport annuel du fonds Maître CM-AM EURO EQUITIES est disponible ci-joint

- **Evènements intervenus au cours de la période**

20/02/2023 Frais : Affichage des frais - Ventilation FROG de l'OPCVM maître

22/12/2023 Caractéristiques de gestion : Mise en conformité avec l'OPC maître

22/12/2023 Mise à jour de la trame : Mise en conformité de la trame

BILAN ACTIF

	29/12/2023	30/12/2022
Instruments financiers	87 203 478,26	63 734 666,31
OPC maitre	87 203 478,26	63 734 666,31
Contrats financiers	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Créances	56 462,18	44 854,36
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	56 462,18	44 854,36
Comptes financiers	56 683,64	26 589,97
Liquidités	56 683,64	26 589,97
Total de l'actif	87 316 624,08	63 806 110,64

BILAN PASSIF

	29/12/2023	30/12/2022
Capitaux propres		
Capital	86 289 140,04	62 783 982,07
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	994 775,54	983 607,09
Résultat de l'exercice (a, b)	-25 918,69	-6 889,18
Total des capitaux propres	87 257 996,89	63 760 699,98
<i>(= Montant représentatif de l'actif net)</i>		
Instruments financiers	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Dettes	58 627,19	45 410,66
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	58 627,19	45 410,66
Comptes financiers	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
Total du passif	87 316 624,08	63 806 110,64

(a) Y compris comptes de régularisations

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN

	29/12/2023	30/12/2022
Opérations de couverture		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
Total Opérations de couverture	0,00	0,00
Autres opérations		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
Total Autres opérations	0,00	0,00

COMPTE DE RESULTAT

	29/12/2023	30/12/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	1 688,06	60,89
Produits sur actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Crédits d'impôt	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur contrats financiers	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (I)	1 688,06	60,89
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur contrats financiers	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	1 379,22	109,15
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (II)	1 379,22	109,15
RESULTAT SUR OPERATIONS FINANCIERES (I-II)	308,84	-48,26
Autres produits (III)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	24 431,49	6 520,63
Frais de gestion pris en charge par l'entreprise (V)	0,00	0,00
RESULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (I - II + III - IV + V)	-24 122,65	-6 568,89
Régularisation des revenus de l'exercice (VI)	-1 796,04	-320,29
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	0,00	0,00
RESULTAT (I - II + III - IV + V +/- VI - VII)	-25 918,69	-6 889,18

- **REGLES ET METHODES COMPTABLES**

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 modifié.

La répartition des montants de souscription entre participation, intéressement, versements volontaires, abondement et transferts figurant dans le tableau Evolution de l'Actif Net n'est pas auditée par le commissaire aux comptes.

Les éléments comptables sont présentés en euro, devise de la comptabilité du fonds commun de placement d'entreprise.

- **Comptabilisation des revenus**

Le FCPE comptabilise ses revenus selon la méthode du coupon encaissé.

- **Comptabilisation des entrées et sorties en portefeuille**

La comptabilisation des entrées et sorties de titres dans le portefeuille du FCPE est effectuée frais exclus.

- **Affectation des sommes distribuables**

Part C :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

- **Frais de gestion et de fonctionnement**

Les frais de gestion sont prévus par le règlement.

Ces frais de gestion sont pris en charge par le Fonds et/ou l'entreprise conformément au règlement.

Ces frais recouvrent l'ensemble des frais supportés par le fonds : frais de gestion financière, frais de gestion administrative et comptable, frais de conservation, frais de distribution, honoraires du contrôleur légal des comptes, etc.

Ils n'incluent pas les frais de transaction qui comprennent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et les commissions de mouvement facturées à l'OPC d'épargne salariale et perçues notamment par le dépositaire et la société de gestion.

- **Frais de gestion fixes**

		Frais de gestion	
Parts		A la charge du FCPE	A la charge de l'entreprise
C	000010003800	0,85% TTC maximum de l'actif net	Néant

- **Frais de gestion indirects**

		Frais de gestion indirects		
Parts		Commission de gestion indirecte	Commission de souscription indirecte	Commission de rachat indirect
C	000010003800	2,25 % TTC maximum de l'actif net à la charge du FCPE		

- **Commission de surperformance**

Part 000010003800 C

Néant

- **Rétrocessions**

La politique de comptabilisation de rétrocessions de frais de gestion sur OPC cibles détenus est décidée par la société de gestion.

Ces rétrocessions sont comptabilisées en déduction des commissions de gestion. Les frais effectivement supportés par le fonds figurent dans le tableau « FRAIS DE GESTION SUPPORTÉS PAR LE FCPE » et sont calculés sur l'actif net moyen de l'exercice.

- **Frais de transaction**

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectuées au moyen de sommes provenant, soit de la vente ou du remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans le FCPE, sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités du fonds.

Commissions de mouvement	Clé de répartition (en %)		
	SDG	Dépositaire	Autres prestataires
Néant			

- **Méthode de valorisation**

Lors de chaque valorisation, les actifs du FCPE sont évalués selon les principes suivants :

- **Actions et titres assimilés cotés (valeurs françaises et étrangères) :**

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de Bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de Bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de Bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de Bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé.

- **Obligations et titres de créance assimilés (valeurs françaises et étrangères) et EMTN :**

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé.

Dans le cas d'une cotation non réaliste, le gérant doit faire une estimation plus en phase avec les paramètres réels de marché. Selon les sources disponibles, l'évaluation pourra être effectuée par différentes méthodes comme :

- la cotation d'un contributeur,
- une moyenne de cotations de plusieurs contributeurs,
- un cours calculé par une méthode actuarielle à partir d'un spread (de crédit ou autre) et d'une courbe de taux,
- etc.

- **Titres d'OPCVM et ou/FIA en portefeuille :**

Évaluation sur la base de la dernière valeur liquidative connue.

- **Parts d'organismes de Titrisation :**

Évaluation au dernier cours de bourse du jour pour les organismes de titrisation cotés sur les marchés européens.

- **Acquisitions temporaires de titres :**

- Pensions livrées à l'achat : Valorisation contractuelle. Pas de pension d'une durée supérieure à 3 mois
- Rémérés à l'achat : Valorisation contractuelle, car le rachat des titres par le vendeur est envisagé avec suffisamment de certitude.
- Emprunts de titres : Valorisation des titres empruntés et de la dette de restitution correspondante à la valeur de marché des titres concernés.

- **Cessions temporaires de titres :**

- Titres donnés en pension livrée : Les titres donnés en pension livrée sont valorisés au prix du marché, les dettes représentatives des titres donnés en pension sont maintenues à la valeur fixée dans le contrat.
- Prêts de titres : Valorisation des titres prêtés au cours de Bourse de la valeur sous-jacente. Les titres sont récupérés par le FPCE à l'issue du contrat de prêt.

- **Valeurs mobilières non cotées :**

Les titres de capital ou donnant accès au capital de l'entreprise qui ne sont pas admis aux négociations sur un marché réglementé font l'objet d'une évaluation régulière selon les modalités définies aux articles D3324-18 au D3324-20 et R3332-22 à R3332-23 du Code du Travail.

La méthode d'évaluation des titres de capital émis par l'entreprise est validée par un expert indépendant conformément aux articles R3332-22 et R3332-23 du Code du Travail.

- **Titres de créances négociables :**

Les TCN sont valorisés à la valeur de marché.

- **Valeur de marché retenue :**

- BTF/BTAN :

Taux de rendement actuariel ou cours du jour publié par la Banque de France.

- Autres TCN :

Pour les TCN faisant l'objet de cotation régulière : le taux de rendement ou les cours utilisés sont ceux constatés chaque jour sur le marché.

Pour les titres sans cotation régulière ou réaliste : application d'une méthode actuarielle avec utilisation du taux de rendement d'une courbe de taux de référence corrigé d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur (spread de crédit ou autre).

- **Contrats à terme fermes :**

Les contrats à terme ferme sont évalués au dernier cours du jour de la valorisation. Les cours de marché retenus pour la valorisation des contrats à terme ferme sont en adéquation avec ceux des titres sous-jacents. Ils varient en fonction de la place de cotation des contrats :

- Contrats à terme fermes cotés sur des places européennes : dernier cours du jour.
- Contrats à terme fermes cotés sur des places nord-américaines : cours de compensation de la veille

- **Options :**

Les cours de marché retenus suivent le même principe que ceux régissant les contrats ou titres supports :

- Options cotées sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.
- Options cotées sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

- **Opérations d'échanges (swaps) :**

- Les swaps d'une durée de vie inférieure à 3 mois sont valorisés de manière linéaire.
- Les swaps d'une durée de vie supérieure à 3 mois sont valorisés au prix du marché.
- L'évaluation des swaps d'indice est réalisé au prix donné par la contrepartie, la société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de cette évaluation.
- Lorsque le contrat de swap est adossé à des titres clairement identifiés (qualité et durée), ces deux éléments sont évalués globalement.

- **Contrats de change à terme :**

Il s'agit d'opérations de couverture de valeurs mobilières en portefeuille libellées dans une devise autre que celle de la comptabilité de l'OPCVM, du FIA, par un emprunt de devise dans la même monnaie et pour le même montant. Les opérations à terme de devise sont valorisées d'après la courbe des taux prêteurs/emprunteurs de la devise.

- **Méthode d'évaluation des engagements hors bilan**

- Les engagements sur contrats à terme fermes sont déterminés à la valeur de marché. Elle est égale au cours de valorisation multiplié par le nombre de contrats et par le nominal. les engagements sur contrats d'échange de gré à gré sont présentés à leur valeur nominale ou en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent.
- Les engagements sur opérations conditionnelles sont déterminés sur la base de l'équivalent sous-jacent de l'option. Cette traduction consiste à multiplier le nombre d'options par un delta. Le delta résulte d'un modèle mathématique (de type Black-Scholes) dont les paramètres sont : le cours du sous-jacent, la durée à l'échéance, le taux d'intérêt court terme, le prix d'exercice de l'option et la volatilité du sous-jacent. La présentation dans le hors-bilan correspond au sens économique de l'opération, et non au sens du contrat.
- Les swaps de dividende contre évolution de la performance sont indiqués à leur valeur nominale en hors-bilan.
- Les swaps adossés ou non adossés sont enregistrés au nominal en hors-bilan.

- **Description des garanties reçues ou données**

- **Garantie reçue :**

Néant

- **Garantie donnée :**

Néant

- **Informations complémentaires**

Ces frais ne sont pas assujettis à la TVA conformément au Code général des impôts.

Les honoraires du Commissaire aux comptes sont compris dans les frais de gestion financière et de fonctionnement et autres services.

EVOLUTION DE L'ACTIF NET

	29/12/2023	30/12/2022
Actif net en début d'exercice	63 760 699,98	69 694 466,21
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	28 170 765,99	22 115 727,09
Versements de participation	9 051 360,01	6 440 938,13
Versements d'intéressement	6 238 144,04	3 896 609,52
Versements au titre du plan d'épargne	0,00	0,00
- versements volontaires des salariés	1 344 168,40	1 188 951,70
- abondements de l'entreprise	1 776 100,50	1 611 116,41
Transferts provenant d'un autre fonds ou d'un compte courant bloqué	547 558,19	797 151,43
Versements par arbitrage	9 213 434,85	8 180 959,90
Versements autres	0,00	0,00
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-15 111 867,05	-15 750 147,35
Rachats volontaires des salariés	-6 297 750,27	-5 145 823,35
Transferts à destination d'un autre fonds ou d'un compte courant bloqué	-1 558 987,31	-2 190 726,17
Retraits par arbitrage	-7 255 129,47	-8 413 597,83
Retraits autres	0,00	0,00
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	908 831,67	896 078,44
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	0,00	-6 742,02
Plus-values réalisées sur contrats financiers	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur contrats financiers	0,00	0,00
Frais de transaction	0,00	0,00
Différences de change	0,00	0,00
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	9 553 688,95	-13 182 113,50
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>14 516 100,41</i>	<i>4 962 411,46</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>4 962 411,46</i>	<i>18 144 524,96</i>
Variation de la différence d'estimation des contrats financiers	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-24 122,65	-6 568,89
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
Actif net en fin d'exercice	87 257 996,89	63 760 699,98

**INSTRUMENTS FINANCIERS - VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE
D'INSTRUMENT**

	Montant	%
HORS BILAN		
Operations de couverture		
TOTAL Operations de couverture	0,00	0,00
Autres operations		
TOTAL Autres operations	0,00	0,00
TOTAL HORS BILAN	0,00	0,00

VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Actif								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	56 683,64	0,06	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	0-3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
Actif										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	56 683,64	0,06	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

**VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF
ET DE HORS-BILAN**

	Devise 1	%	Devise2	%	Devise 3	%	Autre(s) devise(s)	%
Actif								
OPC maître	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif								
Contrats financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS FAISANT L'OBJET D'UNE ACQUISITION TEMPORAIRE

	29/12/2023
Titres acquis à réméré	0,00
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS CONSTITUTIFS DE DEPOTS DE GARANTIE

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

INSTRUMENTS FINANCIERS EMIS PAR LA SOCIETE DE GESTION OU LES ENTITES DE SON GROUPE

	ISIN	LIBELLE	29/12/2023
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			87 203 478,26
	FR0000986655	CM-AM EURO EQ.RC3D	87 203 478,26
Contrats financiers			0,00
Total des titres du groupe			87 203 478,26

TABLEAUX D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice						
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédits d'impôt unitaire
Total acomptes			0	0	0	0

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice				
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire
Total acomptes			0	0

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	-25 918,69	-6 889,18
Total	-25 918,69	-6 889,18

	29/12/2023	30/12/2022
C1 PART CAPI C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-25 918,69	-6 889,18
Total	-25 918,69	-6 889,18
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	0,00	0,00
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	994 775,54	983 607,09
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	994 775,54	983 607,09

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/12/2023	30/12/2022
CI PART CAPI C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	994 775,54	983 607,09
Total	994 775,54	983 607,09
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0,00	0,00
Distribution unitaire	0,00	0,00

TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'OPC AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Date	Part	Actif net	Nombre de titres	Valeur liquidative unitaire	Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)	Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes)	Crédit d'impôt unitaire	Capitalisation unitaire sur résultat et PMV nettes
				€	€	€	€	€
31/12/2019	C PART CAPI C	50 526 821,57	1 372 096,023	36,8245	0,00	0,00	0,00	0,33
31/12/2020	C PART CAPI C	53 684 346,14	1 518 729,227	35,3482	0,00	0,00	0,00	0,29
31/12/2021	C1 PART CAPI C	69 694 466,21	1 627 467,206	42,8238	0,00	0,00	0,00	1,12
30/12/2022	C1 PART CAPI C	63 760 699,98	1 803 344,569	35,3569	0,00	0,00	0,00	0,54
29/12/2023	C1 PART CAPI C	87 257 996,89	2 130 540,076	40,9558	0,00	0,00	0,00	0,45

SOUSCRIPTIONS RACHATS

	En quantité	En montant
C1 PART CAPI C		
Parts ou Actions Souscrites durant l'exercice	715 378,53400	28 170 765,99
Parts ou Actions Rachetées durant l'exercice	-388 183,02700	-15 111 867,05
Solde net des Souscriptions/Rachats	327 195,50700	13 058 898,94
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	2 130 540,07600	

COMMISSIONS

	En montant
C1 PART CAPI C	
Commissions des souscriptions rachats payées par le salarié	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	50 875,86
Montant des commissions de souscription perçues	50 875,86
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées	50 875,86
Montant des commissions de souscription rétrocédées	50 875,86
Montant des commissions de rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00
Commissions des souscriptions rachats payées par l'entreprise	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	24 660,97
Montant des commissions de souscription perçues	24 660,97
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées	24 660,97
Montant des commissions de souscription rétrocédées	24 660,97
Montant des commissions de rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

FRAIS DE GESTION SUPPORTES PAR L'OPC

	29/12/2023
10003800 C1 PART CAPI C	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,85
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	656 770,01
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Commissions de surperformance (frais variables)	0,00
Rétrocessions de frais de gestion	632 338,52

CREANCES ET DETTES

	Nature de débit/crédit	29/12/2023
Créances	Frais de gestion rétrocédés	56 462,18
Total des créances		56 462,18
Dettes	Frais de gestion	58 627,19
Total des dettes		58 627,19
Total dettes et créances		-2 165,01

VENTILATION SIMPLIFIEE DE L'ACTIF NET

INVENTAIRE RESUME

	Valeur EUR	% Actif Net
PORTEFEUILLE	87 203 478,26	99,95
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES	0,00	0,00
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES	0,00	0,00
TITRES DE CREANCES NEGOCIABLES	0,00	0,00
TITRES OPC	87 203 478,26	99,95
AUTRES VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES A L'ACHAT	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES A LA VENTE	0,00	0,00
CESSIONS DE VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
OPERATEURS DEBITEURS ET AUTRES CREANCES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)	56 462,18	0,06
OPERATEURS CREDITEURS ET AUTRES DETTES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)	-58 627,19	-0,07
CONTRATS FINANCIERS	0,00	0,00
OPTIONS	0,00	0,00
FUTURES	0,00	0,00
SWAPS	0,00	0,00
BANQUES, ORGANISMES ET ETS. FINANCIERS	56 683,64	0,06
DISPONIBILITES	56 683,64	0,06
DEPOTS A TERME	0,00	0,00
EMPRUNTS	0,00	0,00
AUTRES DISPONIBILITES	0,00	0,00
ACHATS A TERME DE DEVISES	0,00	0,00
VENTES A TERME DE DEVISES	0,00	0,00
ACTIF NET	87 257 996,89	100,00

PORTEFEUILLE TITRES DETAILLE

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Dernier Cours	Prix de revient unitaire	Prix de revient	Valeur boursière	Coupon couru	+ ou - values potentielles	% Actif Net
TOTAL Titres d'OPC				72 687 410,20	87 203 478,26	0,00	14 516 068,06	99,94	
TOTAL OPCVM et équivalents d'autres Etats membres de l'UE				72 687 410,20	87 203 478,26	0,00	14 516 068,06	99,94	
TOTAL FRANCE				72 687 410,20	87 203 478,26	0,00	14 516 068,06	99,94	
FR0000986655 CM-AM EURO EQUITIES (RC)	EUR	18 347,078	4 752,99	3 961,79763	87 203 478,26	0,00	14 516 068,06	99,94	
TOTAL				72 687 410,20	87 203 478,26	0,00	14 516 068,06	99,94	

COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON

(selon l'article 158 du CGI)

Coupon de la part C1 : Information relative à la part à la part éligible à l'abattement de 40%		
	NET UNITAIRE	DEVISE
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		EUR

() Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques*



RAPPORT ANNUEL

CM-AM AVENIR ACTIONS FRANCE

Fonds commun de placement d'entreprise

Exercice du 01/01/2023 au 29/12/2023

CARACTERISTIQUES DE L'OPC

Forme juridique : FCPE

● L'objectif de gestion

Le compartiment nourricier « CM-AM AVENIR ACTIONS FRANCE » a un objectif de gestion similaire à celui de l'OPCVM maître « CM-AM FRANCE », part « RC2 », diminué des frais de gestion réels propres au nourricier, à savoir la recherche d'une performance nette de frais supérieure à celle de son indicateur de référence, l'indice CAC 40, sur la durée de placement recommandée, en respectant un filtre qualitatif extra-financier selon la politique mise en oeuvre par Crédit Mutuel Asset Management et dans le respect des exigences du label français ISR. Le type de gestion du compartiment nourricier s'apprécie ainsi au travers de celle de l'OPCVM maître.

Indicateur de référence : CAC 40

L'indice est retenu en cours de clôture et exprimé en euro, dividendes réinvestis.

Le compartiment « CM-AM AVENIR ACTIONS FRANCE » est un compartiment nourricier de l'OPCVM « CM-AM FRANCE », part « RC2 ». A ce titre, l'actif du compartiment nourricier « CM-AM AVENIR ACTIONS FRANCE » est investi en totalité et en permanence en parts « RC2 » du fonds maître « CM-AM FRANCE » et à titre accessoire en liquidités. La performance du nourricier pourra être inférieure à celle du maître, notamment à cause de ses frais de gestion propres.

Il n'intervient pas directement sur des instruments financiers à terme négociés sur les marchés à terme réglementés, ou de gré à gré.

● Stratégie d'investissement

Stratégie d'investissement de l'OPCVM maître :

La stratégie de gestion de l'OPCVM établit un univers de valeurs ciblées grâce à un processus extra-financier complété d'une analyse financière. La stratégie de l'OPC repose sur une approche en sélectivité consistant à privilégier les émetteurs les mieux notés ou ceux démontrant de bonnes perspectives de leurs pratiques en matière environnementale, sociale et de gouvernance « ESG » et à exclure ceux comportant un risque dans le domaine afin de réduire notamment l'impact du risque de durabilité auquel l'OPC est exposé.

Le processus de gestion se décompose en 3 étapes comme suit :

1. Filtre ESG : l'équipe de gestion appliquera des filtres extra-financiers en fonction de critères ESG issus d'une méthodologie propriétaire développée par le pôle d'analyse Finance Responsable et Durable. Ce filtre couvre les critères de qualité de gouvernance, sociétaux, sociaux, environnementaux et l'engagement de l'entreprise, pour une démarche socialement responsable. À titre d'illustration, pour le pilier E : l'intensité carbone, pour le pilier S : la politique de ressources humaines, et pour le pilier G : la part des administrateurs indépendants sont inclus dans nos catégories ESG. Ce filtre détermine une classification de 1 à 5 (5 étant la meilleure classification). En matière de gestion des controverses, chaque titre fait l'objet d'une analyse, d'un suivi et d'une notation spécifique. La gestion exclura tous les émetteurs ayant des controverses majeures. Ces premiers filtres ESG permettent d'éliminer au minimum 20% des valeurs les moins bien notées.
2. Analyse fondamentale : Au sein de cet univers d'investissement réduit travaillé, l'équipe de gestion analyse les sociétés sur le plan fondamental, financier et extra-financier selon des critères qualitatifs et quantitatifs pour permettre à l'équipe de gestion d'avoir une vision complète de l'entreprise sous l'angle environnemental, social et de gouvernance.
3. Construction du portefeuille : A partir de cet univers de valeurs éligibles, l'équipe de gestion construit le portefeuille selon une approche dite de stock picking (sélection de valeurs), en fonction de ses principales convictions d'un point de vue financier et extra-financier, des valeurs jugées attractives en termes de valorisation et offrant un potentiel d'appréciation à moyen terme.

A minima 90% des titres vifs sélectionnés par l'équipe de gestion intègrent des critères extra-financiers. L'OPCVM pourra investir en titres vifs et parts ou actions d'OPC n'intégrant pas de critères extra-financiers dans la limite de 10% de l'actif net.

En raison de l'analyse financière, les émetteurs obtenant les meilleures notes ESG ne sont pas automatiquement retenus dans la construction du portefeuille.

Le fonds bénéficie du label ISR français.

Les titres éligibles au PEA représentent en permanence

L'OPCVM s'engage à respecter les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivantes :

De 60 % à 110 % sur les marchés actions, de toutes zones géographiques, de moyennes capitalisations, de grandes capitalisations, de tous les secteurs. L'OPCVM pourra être exposé aux valeurs de moyenne capitalisation comprise entre 1,5 et 10 milliards d'euros (35 % maximum), aux actions de la zone euro (110 % maximum) aux actions hors France (25 % maximum).

De 0 % à 40 % en instruments de taux, souverains, publics, privés, de toutes zones géographiques, de catégorie investment grade selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation

De 0 % à 10 % en obligations convertibles.

Jusqu'à 10 % de l'actif net au risque de change.

COMMENTAIRE DE GESTION

Inscrit dans ses objectifs stratégiques, Crédit Mutuel Asset Management développe progressivement un ensemble de politiques sectorielles en lien notamment avec la politique RSM (Responsabilité Sociale et Mutualiste) (1) du Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Le détail des politiques sectorielles de la société de gestion est disponible sur le site de Crédit Mutuel Asset Management.

La surveillance et le contrôle de l'application de ces dernières s'effectuent à trois niveaux :

- par la mise en place d'un dispositif de contrôle pré-trade, empêchant la souscription de titres interdits de par l'application des politiques sectorielles (2) ;
- par la mise en place d'un dispositif de contrôle post-trade, permettant d'identifier les valeurs interdites par l'application des politiques sectorielles et présentes en portefeuille (hors OPC qui font de la réplication indicielle dans leur structuration) ;
- par le Comité RSE (trimestriel), réuni autour de la Direction générale, en charge de la supervision et du suivi de l'application des politiques sectorielles. Ce Comité prend connaissance en particulier des analyses qualitatives réalisées par le Pôle Finance Responsable et Durable sur les émetteurs concernés par les différentes politiques sectorielles.

Politique sectorielle Charbon :

Au niveau de la SGP (3), sur l'exercice écoulé, notons la prise en compte de la mise à jour de la liste « GCEL » (4) par l'ONG Urgewald, laquelle constitue la référence en termes de déploiement de notre politique sectorielle.

L'identification des émetteurs impliqués dans des activités liées au charbon s'effectue selon plusieurs critères :

- Les « Coal Developer » : émetteurs développant des capacités en lien avec l'exploitation de charbon ;
- Et 4 autres critères associés à des seuils :
 - o Production annuelle de charbon < 10 MT ;
 - o Capacités électriques installées basées sur le charbon < 5 GW
 - o Part du Charbon thermique dans le CA < 10%
 - o Part du Charbon dans le mix énergétique < 10%

Notons la baisse des niveaux des seuils relatifs, de 20% à 10%.

La liste GCEL compte désormais 3731 émetteurs (maisons mères et filiales) dont 1840 sont identifiés comme « coal developer ».

Sur l'exercice, le Comité RSE, instance de gouvernance et de suivi de l'application de nos politiques sectorielles, a confirmé le statut « autorisé » de 2 groupes émetteurs présents dans la liste GCEL et engagés dans un plan de sortie du charbon à horizon 2030.

Au total, la mise en œuvre de notre politique sectorielle aboutit à l'exclusion de 99,8% des émetteurs de la liste GCEL 2023. Ce haut niveau d'exclusion s'explique, entre autre, par l'extension de l'interdiction d'un émetteur à l'ensemble du Groupe auquel il appartient.

Politique sectorielle Défense et Sécurité :

La politique sectorielle Défense et Sécurité se compose de deux volets :

- Exclusion des entreprises impliquées dans le secteur des armes controversées et des armes non-conventionnelles et de destruction massive ;
- Suivi des controverses portant sur des sociétés impliquées dans l'armement militaire de combat.

S'agissant des activités liées aux armes conventionnelles, le pôle Finance Responsable et Durable (FRd) de Crédit Mutuel Asset Management assure une vigilance particulière concernant les sociétés impliquées dans l'armement militaire de combat et faisant l'objet de controverses très sévères liées aux activités de défense et sécurité. Cette analyse peut mener à une exclusion.

L'application de la politique sectorielle Défense et Sécurité aboutit à l'exclusion de 137 émetteurs.

Politique sectorielle Hydrocarbure :

Au 1er janvier 2023 la politique sectorielle hydrocarbure est entrée en application, dans le cadre de la déclinaison des politiques sectorielles mises en place au sein de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Elle prévoit le gel des positions des émetteurs figurant dans la liste dite « GOGEL », produite par Urgewald, et ne respectant le seuil suivant :

- la part de production d'hydrocarbures non conventionnels est supérieure à 25% dès le 01/01/2023 ;
- Le périmètre retenu pour définir la partie non conventionnelle des hydrocarbures est celui de l'ONG Urgewald, à savoir :
- pétrole ou gaz de schiste,
 - pétrole issu de sables bitumineux,
 - pétrole lourd et extra-lourd,
 - pétrole en eau profonde,
 - pétrole extrait en Arctique,
 - méthane de houille.

Au 1er janvier 2023, l'application de la politique sectorielle aboutit à l'exclusion de 481 émetteurs sur un total de 789 recensés dans la GOGEL 2022. Le taux d'exclusion ressort ainsi à 61%.

(1) Politique RSE adaptée à l'organisation propre du Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

(2) Mise en service au 2nd semestre 2021.

(3) Société de Gestion.

(4) Mise à jour en octobre de chaque année.

(5) Développement de nouvelles capacités de production de charbon.

La stratégie d'investissement de l'OPC intègre des critères extra-financiers selon une méthodologie développée par le département d'analyse extra financière de Crédit Mutuel Asset Management visant à exclure les valeurs les moins bien notées en matière environnementale, sociale et de gouvernance afin de réduire notamment l'impact du risque de durabilité auquel l'OPC est exposé.

L'équipe de gestion s'attache à prendre en compte dans ses décisions d'investissement les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques considérées comme durables au regard du règlement « Taxonomie » (UE) 2020/852. Le recensement des émetteurs au sein du Fonds dont les activités sont éligibles à la Taxonomie est un sujet principal pour Crédit Mutuel Asset Management. Des travaux sont en cours afin de permettre, à terme, de déterminer un pourcentage minimum d'alignement avec la taxonomie.

Les principales incidences négatives sont également prises en compte dans la stratégie d'investissement.

Crédit Mutuel Asset Management applique sur l'ensemble de sa gamme d'OPC :

- une politique de suivi des controverses visant à détecter les valeurs sur lesquelles des controverses apparaissent. En fonction de l'analyse menée, les valeurs concernées sont maintenues ou exclues,
 - une politique d'exclusion sectorielle stricte concernant notamment les armes controversées,
- Ces politiques sont disponibles sur le site internet de Crédit Mutuel Asset Management.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements qui sont qualifiés d'investissement durable au sens du Règlement « SFDR » (UE) 2019/2088. prend en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnementale.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durable sur le plan environnemental.

Le CAC 40 a terminé le cru 2023 exceptionnel sur une séance atone par les volumes, mais la clôture aura été dans le vert symboliquement (+0,11% à 7 543 points).

Sur l'année, l'indice progresse de +16,52%, grâce notamment au rallye de fin d'année, nourri par les perspectives de plus en plus franches de voir les banques centrales de part et d'autre de l'Atlantique amorcer une baisse des taux après un durcissement des politiques monétaires au cours de l'année 2023 pour faire face à l'inflation.

Sur le front géopolitique, le conflit au Moyen Orient n'a cessé de prendre de l'ampleur et constitue une incertitude pour les investisseurs. La guerre entre la Russie et l'Ukraine est toujours en cours et les

tensions commerciales entre les Etats-Unis et la Chine restent d'actualité. Les États-Unis veulent limiter étroitement les investissements technologiques en Chine (puces, IA, informatique quantique). Biden a approuvé le décret visant à restreindre les investissements américains dans certaines technologies chinoises, invoquant des problèmes de sécurité nationale ; et il n'est pas prévu que les tarifs douaniers de Trump sur la Chine soient modifiés. L'UE a même accepté de se joindre aux efforts des États-Unis pour protéger les industries de la concurrence bon marché.

Sur le front économique, en Zone Euro, les économies tournent au ralenti et la baisse du PIB au T3 a été confirmée à -0.1%.

Coté marché en France, il convient de mettre en avant la qualité des résultats d'entreprises. Pour donner un exemple, plus de 70% des 38 sociétés de l'indice qui publient des comptes semestriels ont connu une augmentation de leur bénéfice net au cours des six premiers mois de 2023.

Signe que la hausse du marché a concerné la quasi-totalité des secteurs, 34 des 40 valeurs du CAC 40 terminent l'année dans le vert.

La plus forte contribution est STELLANTIS +59.61%, qui a continué sur sa lancée après une année 2022 elle-même exceptionnelle. Le groupe a enthousiasmé les investisseurs en accentuant sa transition vers l'électrique. En deuxième position, SAINT-GOBAIN réalise une hausse de +45.43%.

D'autres valeurs ont terminé l'année dans le rouge dont WORLDLINE -56.87% et TELEPERFORMANCE

-39.78 %.

Nous avons initié de nouvelles positions en MONCLER, SEB et en ELIS dans le secteur de la consommation et pris des bénéfices en réduisant légèrement nos positions en LVMH et l'OREAL.

Nous avons également pris des bénéfices en REPSOL et NESTE, et investi dans GTT dans le secteur de l'énergie.

Nous avons renforcé de façon significative notre position dans l'industrie avec SAFRAN et AIR LIQUIDE et avons initié une ligne en THALES au détriment de LEGRAND que nous avons soldé.

Sur l'exercice, le fonds affiche une hausse de 14.26%.

Son indicateur de référence le CAC 40 a quant à lui clôturé l'année à +16.52%.

Conformément à la stratégie de gestion figurant dans le prospectus, le fonds a été investi à plus de 75% en titres éligibles au PEA.

La gestion de cet OPC repose sur des objectifs mesurables de prise en compte des critères extra-financiers. L'engagement de la gestion est significatif et porte sur l'une des approches suivantes : approche en « amélioration de note » par rapport à l'univers investissable, approche en « sélectivité » par rapport à l'univers investissable, approche en « amélioration d'un indicateur extra-financier » par rapport à l'univers investissable, ou toute autre approche significative (y compris la combinaison d'approches susmentionnées) documentée.

● **Frais de gestion indirects calculés**

347 543,60 EUR

● **Addendum – Article 8**

Le disclaimer de l'Addendum figure en dernière page du rapport annuel.

En vertu du décret d'application n°2021-663 du 27 mai 2021 de l'article 29 de la Loi Energie Climat, les informations à communiquer font dorénavant l'objet d'un rapport spécifique publié au plus tard le 30 juin de chaque année sur le site de Crédit Mutuel Asset Management sur la page suivante, où sont également accessibles toutes les informations sur la démarche ESG de la SGP :

Finance responsable | Crédit Mutuel Asset Management - Non professionnels (creditmutuel-am.eu)

● **Transparence Des Opérations De Financement Sur Titres (SFTR)**

Au cours de l'exercice, le fonds n'a pas effectué d'opérations de financement sur titres soumis à la réglementation SFTR, à savoir opération de pension, prêt/emprunt de titres de matières premières,

opération d'achat-revente ou de vente-achat, opération de prêt avec appel de marge et contrat d'échange sur revenu global (TRS).

RAPPORT COMPTABLE

• INFORMATIONS JURIDIQUES

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs.

• Commission de mouvement et frais de transaction

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation prévu au Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers est consultable sur le site internet: www.creditmutuel-am.eu et/ou auprès de CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT, 4 rue Gaillon, 75002 Paris.

• Politique du gestionnaire en matière de droit de vote

Conformément au Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, les informations concernant la politique de vote et le compte-rendu de celle-ci sont disponibles sur le site Internet de la société de gestion et/ou à son siège social. La politique de vote s'inscrit dans le prolongement de la politique d'investissement, dont l'objectif est la recherche d'une performance régulière sur le long terme dans le respect des orientations de gestion des fonds. Elle intègre les particularités de chaque pays en termes de droit des sociétés et de gouvernement d'entreprise. Les principes de la politique de vote de CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT sont les suivants :

- respect des droits des actionnaires minoritaires et équité entre les actionnaires,
- transparence et qualité des informations fournies aux actionnaires,
- équilibre des pouvoirs entre les organes de direction,
- pérennité et intégration de la stratégie long terme des entreprises,
- soutien des meilleures pratiques de gouvernement d'entreprise. Dans les fonds d'actionnariat salarié, les droits de vote attachés aux titres de l'entreprise sont exercés par le Conseil de surveillance.

• Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties

Les intermédiaires sélectionnés figurent sur une liste établie et revue au moins une fois par an par la société de gestion. La méthode retenue est un scoring global annuel de chaque intermédiaire permettant de lui attribuer une note qui conditionne son maintien ou non dans la liste des intermédiaires autorisés. La note obtenue est basée sur les éléments spécifiques et considérés comme déterminants. Il s'agit par ordre d'importance décroissante : de l'engagement de la part de l'intermédiaire sur les quantités à négocier et à livrer, de la qualité de l'exécution, de la réactivité lors de la réception/passation d'ordres, du nombre d'incidents de règlement/livraison, de la pertinence des informations communiquées. Le respect des tarifs négociés conditionne le maintien de l'intermédiaire dans la liste.

• Information relative aux modalités de calcul du risque global

Le risque global sur contrats financiers est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement.

• Effet de levier

Les effets de levier AIFM calculés selon la méthode brute (article 7 du Règlement délégué (UE) 231/2013) s'élèvent à 99,95% et selon la méthode de l'engagement (article 8 du Règlement délégué (UE) 231/2013) s'élèvent à 100%.

• Information relative au traitement des actifs non liquides

Aucun des actifs de votre fonds n'a fait l'objet d'un traitement spécial en raison de sa nature non liquide..

● Politique de rémunération

Crédit Mutuel Asset Management inscrit sa politique de rémunération dans le cadre des principes de Crédit Mutuel Alliance Fédérale (cf. site de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel – Espace Investisseurs – Information financière/ réglementée) tout en respectant les exigences réglementaires. Crédit Mutuel Alliance Fédérale a mis en place un comité des rémunérations unique, dont le périmètre s'étend à l'ensemble de ses filiales.

Pour rappel, la politique de rémunération applicable aux gestionnaires de fonds d'investissement est dictée par les directives 2014/91/UE du 23 juillet 2014 (OPCVM V) et 2011/61/UE du 8 juin 2011 dite directive AIFM ainsi que leurs textes de transposition.

A. Processus Opérationnel

Le comité des rémunérations de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel procède à un examen annuel des principes de la politique de rémunération et exprime son avis sur les propositions de la direction générale élaborées après consultation de la direction des risques et de la conformité.

Concernant Crédit Mutuel Asset Management, les rémunérations sont basées notamment sur les critères suivants: la performance du ou des fonds gérés par le collaborateur ainsi que la contribution individuelle aux activités de l'entreprise ainsi que le respect des règles de risques et de conformité. Pour plus d'information, vous pouvez consulter le site internet de Crédit Mutuel Asset Management (notamment le respect des Politiques sectorielles d'exclusion ainsi que le respect de l'exclusion des valeurs controversées).

B. Personnel identifié

Crédit Mutuel Asset Management a identifié les preneurs de risques selon deux critères :

- Rôle et responsabilité des acteurs afin de déterminer les preneurs de risque au niveau de la Société de Gestion et des OPCVM/FIA gérés,
- Rémunérations afin de déterminer le personnel qui, au vu de sa rémunération, devrait être considéré comme preneur de risque.

Sont considérés comme personnel identifié :

- le Directeur Général, le Secrétaire Général, Directeur des Gestions, les responsables en charge respectivement : des pôles de Gestion, de la finance responsable et durable, de la Direction Juridique et Financière, de la Direction des Relations Distributeurs, de la Direction des Risques, de la Direction des Services Supports, de la Direction des Ressources Humaines et le Responsable de la Conformité et du Contrôle Interne (RCCI)
- les collaborateurs affectés aux activités de gestion collective de Crédit Mutuel Asset Management : les gérants .

C. Rémunérations

Parmi le personnel identifié de Crédit Mutuel Asset Management, certains collaborateurs perçoivent outre leur rémunération fixe, des primes à caractère discrétionnaire. Il s'agit principalement des gérants et de la direction générale. Dans le but de limiter les prises de risque, les modalités de rémunération discrétionnaires doivent permettre de prendre en compte la performance et le risque. En tout état de cause, la gestion du risque, le respect de l'éthique et de l'intérêt du client doivent l'emporter sur les performances financières.

Crédit Mutuel Asset Management peut décider de ne pas accorder ces primes à caractère discrétionnaire si les circonstances le justifient. En particulier, ces primes individuelles pourront être

diminuées voire réduites à zéro dans certaines circonstances, notamment en cas d'atteinte aux intérêts des clients ou de manquement caractérisé à l'éthique. Le versement de prime garantie est exceptionnel, et ne s'applique que dans le cadre de l'embauche d'un nouveau membre du personnel et est limitée à la première année.

En 2022, le total des rémunérations brutes globales versées aux 279 collaborateurs présents sur l'exercice s'est élevé à 18 813 105 € dont 1 282 750 € de primes. Les éléments de rémunération versés aux collaborateurs ayant une incidence sur le profil de risques de la société de gestion s'élèvent 7 272 428 €.

Les primes à caractère discrétionnaire sont payées en mars de l'année (n+1) lorsqu'une vision de l'exercice (n) est disponible.

Ces primes sont limitées à un montant annuel unitaire de 100.000€ et ne font pas l'objet d'un étalement. Dans le cadre d'une révision de la politique de rémunération permettant un versement de primes discrétionnaires supérieures à 100.000€, Crédit Mutuel Asset Management en informerait préalablement l'AMF et mettrait sa politique de rémunération en conformité avec les directives dites OPCVM V et AIFM en prévoyant notamment les conditions d'étalement sur une période minimum de trois ans.

- **Information relative au fonds Maître**

Le rapport annuel du fonds Maître CM-AM FRANCE est disponible ci-joint

- **Evènements intervenus au cours de la période**

20/02/2023 Frais : Affichage des frais - Ventilation FROG de l'OPCVM maître

22/12/2023 Caractéristiques de gestion : Mise en conformité avec l'OPC maître

22/12/2023 Mise à jour de la trame : Mise en conformité de la trame

BILAN ACTIF

	29/12/2023	30/12/2022
Instruments financiers	49 221 176,95	35 272 377,58
OPC maitre	49 221 176,95	35 272 377,58
Contrats financiers	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Créances	32 005,15	24 783,68
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	32 005,15	24 783,68
Comptes financiers	24 251,49	66 788,83
Liquidités	24 251,49	66 788,83
Total de l'actif	49 277 433,59	35 363 950,09

BILAN PASSIF

	29/12/2023	30/12/2022
Capitaux propres		
Capital	48 400 369,24	34 615 437,30
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	858 568,00	727 363,31
Résultat de l'exercice (a, b)	-14 736,31	-3 977,38
Total des capitaux propres	49 244 200,93	35 338 823,23
<i>(= Montant représentatif de l'actif net)</i>		
Instruments financiers	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Dettes	33 232,66	25 126,86
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	33 232,66	25 126,86
Comptes financiers	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
Total du passif	49 277 433,59	35 363 950,09

(a) Y compris comptes de régularisations

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN

	29/12/2023	30/12/2022
Opérations de couverture		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
Total Opérations de couverture	0,00	0,00
Autres opérations		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
Total Autres opérations	0,00	0,00

COMPTE DE RESULTAT

	29/12/2023	30/12/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	1 369,67	97,89
Produits sur actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Crédits d'impôt	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur contrats financiers	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (I)	1 369,67	97,89
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur contrats financiers	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	1 052,89	138,87
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (II)	1 052,89	138,87
RESULTAT SUR OPERATIONS FINANCIERES (I-II)	316,78	-40,98
Autres produits (III)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	14 265,73	3 668,66
Frais de gestion pris en charge par l'entreprise (V)	0,00	0,00
RESULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (I - II + III - IV + V)	-13 948,95	-3 709,64
Régularisation des revenus de l'exercice (VI)	-787,36	-267,74
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	0,00	0,00
RESULTAT (I - II + III - IV + V +/- VI - VII)	-14 736,31	-3 977,38

- **REGLES ET METHODES COMPTABLES**

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 modifié.

La répartition des montants de souscription entre participation, intéressement, versements volontaires, abondement et transferts figurant dans le tableau Evolution de l'Actif Net n'est pas auditée par le commissaire aux comptes.

Les éléments comptables sont présentés en euro, devise de la comptabilité du fonds commun de placement d'entreprise.

- **Comptabilisation des revenus**

Le FCPE comptabilise ses revenus selon la méthode du coupon encaissé.

- **Comptabilisation des entrées et sorties en portefeuille**

La comptabilisation des entrées et sorties de titres dans le portefeuille du FCPE est effectuée frais exclus.

- **Affectation des sommes distribuables**

Part C :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

- **Frais de gestion et de fonctionnement**

Les frais de gestion sont prévus par le règlement.

Ces frais de gestion sont pris en charge par le Fonds et/ou l'entreprise conformément au règlement.

Ces frais recouvrent l'ensemble des frais supportés par le fonds : frais de gestion financière, frais de gestion administrative et comptable, frais de conservation, frais de distribution, honoraires du contrôleur légal des comptes, etc.

Ils n'incluent pas les frais de transaction qui comprennent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et les commissions de mouvement facturées à l'OPC d'épargne salariale et perçues notamment par le dépositaire et la société de gestion.

- **Frais de gestion fixes**

		Frais de gestion	
Parts		A la charge du FCPE	A la charge de l'entreprise
C	000010001411	0,85 % TTC maximum de l'actif net	Néant

- **Frais de gestion indirects**

		Frais de gestion indirects		
Parts		Commission de gestion indirecte	Commission de souscription indirecte	Commission de rachat indirect
C	000010001411	2,25 % TTC maximum de l'actif net à la charge du FCPE		

- **Commission de surperformance**

Part 000010001411 C

Néant

- **Rétrocessions**

La politique de comptabilisation de rétrocessions de frais de gestion sur OPC cibles détenus est décidée par la société de gestion.

Ces rétrocessions sont comptabilisées en déduction des commissions de gestion. Les frais effectivement supportés par le fonds figurent dans le tableau « FRAIS DE GESTION SUPPORTÉS PAR LE FCPE » et sont calculés sur l'actif net moyen de l'exercice.

- **Frais de transaction**

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectuées au moyen de sommes provenant, soit de la vente ou du remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans le FCPE, sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités du fonds.

Commissions de mouvement	Clé de répartition (en %)		
	SDG	Dépositaire	Autres prestataires
Néant			

- **Méthode de valorisation**

Lors de chaque valorisation, les actifs du FCPE sont évalués selon les principes suivants :

- **Actions et titres assimilés cotés (valeurs françaises et étrangères) :**

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de Bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de Bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de Bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de Bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé.

- **Obligations et titres de créance assimilés (valeurs françaises et étrangères) et EMTN :**

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé.

Dans le cas d'une cotation non réaliste, le gérant doit faire une estimation plus en phase avec les paramètres réels de marché. Selon les sources disponibles, l'évaluation pourra être effectuée par différentes méthodes comme :

- la cotation d'un contributeur,
- une moyenne de cotations de plusieurs contributeurs,
- un cours calculé par une méthode actuarielle à partir d'un spread (de crédit ou autre) et d'une courbe de taux,
- etc.

- **Titres d'OPCVM et ou/FIA en portefeuille :**

Évaluation sur la base de la dernière valeur liquidative connue.

- **Parts d'organismes de Titrisation :**

Évaluation au dernier cours de bourse du jour pour les organismes de titrisation cotés sur les marchés européens.

- **Acquisitions temporaires de titres :**

- Pensions livrées à l'achat : Valorisation contractuelle. Pas de pension d'une durée supérieure à 3 mois
- Rémérés à l'achat : Valorisation contractuelle, car le rachat des titres par le vendeur est envisagé avec suffisamment de certitude.
- Emprunts de titres : Valorisation des titres empruntés et de la dette de restitution correspondante à la valeur de marché des titres concernés.

- **Cessions temporaires de titres :**

- Titres donnés en pension livrée : Les titres donnés en pension livrée sont valorisés au prix du marché, les dettes représentatives des titres donnés en pension sont maintenues à la valeur fixée dans le contrat.
- Prêts de titres : Valorisation des titres prêtés au cours de Bourse de la valeur sous-jacente. Les titres sont récupérés par le FPCE à l'issue du contrat de prêt.

- **Valeurs mobilières non cotées :**

Les titres de capital ou donnant accès au capital de l'entreprise qui ne sont pas admis aux négociations sur un marché réglementé font l'objet d'une évaluation régulière selon les modalités définies aux articles D3324-18 au D3324-20 et R3332-22 à R3332-23 du Code du Travail.

La méthode d'évaluation des titres de capital émis par l'entreprise est validée par un expert indépendant conformément aux articles R3332-22 et R3332-23 du Code du Travail.

- **Titres de créances négociables :**

Les TCN sont valorisés à la valeur de marché.

- **Valeur de marché retenue :**

- BTF/BTAN :

Taux de rendement actuariel ou cours du jour publié par la Banque de France.

- Autres TCN :

Pour les TCN faisant l'objet de cotation régulière : le taux de rendement ou les cours utilisés sont ceux constatés chaque jour sur le marché.

Pour les titres sans cotation régulière ou réaliste : application d'une méthode actuarielle avec utilisation du taux de rendement d'une courbe de taux de référence corrigé d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur (spread de crédit ou autre).

- **Contrats à terme fermes :**

Les contrats à terme ferme sont évalués au dernier cours du jour de la valorisation. Les cours de marché retenus pour la valorisation des contrats à terme ferme sont en adéquation avec ceux des titres sous-jacents. Ils varient en fonction de la place de cotation des contrats :

- Contrats à terme fermes cotés sur des places européennes : dernier cours du jour.
- Contrats à terme fermes cotés sur des places nord-américaines : cours de compensation de la veille

- **Options :**

Les cours de marché retenus suivent le même principe que ceux régissant les contrats ou titres supports :

- Options cotées sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.
- Options cotées sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

- **Opérations d'échanges (swaps) :**

- Les swaps d'une durée de vie inférieure à 3 mois sont valorisés de manière linéaire.
- Les swaps d'une durée de vie supérieure à 3 mois sont valorisés au prix du marché.
- L'évaluation des swaps d'indice est réalisé au prix donné par la contrepartie, la société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de cette évaluation.
- Lorsque le contrat de swap est adossé à des titres clairement identifiés (qualité et durée), ces deux éléments sont évalués globalement.

- **Contrats de change à terme :**

Il s'agit d'opérations de couverture de valeurs mobilières en portefeuille libellées dans une devise autre que celle de la comptabilité de l'OPCVM, du FIA, par un emprunt de devise dans la même monnaie et pour le même montant. Les opérations à terme de devise sont valorisées d'après la courbe des taux prêteurs/emprunteurs de la devise.

- **Méthode d'évaluation des engagements hors bilan**

- Les engagements sur contrats à terme fermes sont déterminés à la valeur de marché. Elle est égale au cours de valorisation multiplié par le nombre de contrats et par le nominal. les engagements sur contrats d'échange de gré à gré sont présentés à leur valeur nominale ou en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent.
- Les engagements sur opérations conditionnelles sont déterminés sur la base de l'équivalent sous-jacent de l'option. Cette traduction consiste à multiplier le nombre d'options par un delta. Le delta résulte d'un modèle mathématique (de type Black-Scholes) dont les paramètres sont : le cours du sous-jacent, la durée à l'échéance, le taux d'intérêt court terme, le prix d'exercice de l'option et la volatilité du sous-jacent. La présentation dans le hors-bilan correspond au sens économique de l'opération, et non au sens du contrat.
- Les swaps de dividende contre évolution de la performance sont indiqués à leur valeur nominale en hors-bilan.
- Les swaps adossés ou non adossés sont enregistrés au nominal en hors-bilan.

- **Description des garanties reçues ou données**

- **Garantie reçue :**

Néant

- **Garantie donnée :**

Néant

- **Informations complémentaires**

Ces frais ne sont pas assujettis à la TVA conformément au Code général des impôts.

Les honoraires du Commissaire aux comptes sont compris dans les frais de gestion financière et de fonctionnement et autres services.

EVOLUTION DE L'ACTIF NET

	29/12/2023	30/12/2022
Actif net en début d'exercice	35 338 823,23	33 066 487,15
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	19 327 031,35	16 101 101,50
Versements de participation	6 218 130,83	4 222 282,15
Versements d'intéressement	3 702 296,28	2 792 822,94
Versements au titre du plan d'épargne	0,00	0,00
- versements volontaires des salariés	347 549,18	327 453,60
- abondements de l'entreprise	789 050,18	664 961,13
Transferts provenant d'un autre fonds ou d'un compte courant bloqué	271 417,86	321 150,21
Versements par arbitrage	7 998 587,02	7 772 431,47
Versements autres	0,00	0,00
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-10 644 620,40	-9 933 160,38
Rachats volontaires des salariés	-3 891 896,13	-3 296 900,72
Transferts à destination d'un autre fonds ou d'un compte courant bloqué	-325 095,51	-1 236 496,53
Retraits par arbitrage	-6 427 628,76	-5 399 763,13
Retraits autres	0,00	0,00
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	826 337,94	639 702,29
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	0,00	0,00
Plus-values réalisées sur contrats financiers	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur contrats financiers	0,00	0,00
Frais de transaction	0,00	0,00
Différences de change	0,00	0,00
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	4 410 577,76	-4 531 597,69
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>8 509 330,48</i>	<i>4 098 752,72</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>4 098 752,72</i>	<i>8 630 350,41</i>
Variation de la différence d'estimation des contrats financiers	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-13 948,95	-3 709,64
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
Actif net en fin d'exercice	49 244 200,93	35 338 823,23

**INSTRUMENTS FINANCIERS - VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE
D'INSTRUMENT**

	Montant	%
HORS BILAN		
Operations de couverture		
TOTAL Operations de couverture	0,00	0,00
Autres operations		
TOTAL Autres operations	0,00	0,00
TOTAL HORS BILAN	0,00	0,00

VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Actif								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	24 251,49	0,05	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	0-3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
Actif										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	24 251,49	0,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

**VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF
ET DE HORS-BILAN**

	Devise 1	%	Devise2	%	Devise 3	%	Autre(s) devise(s)	%
Actif								
OPC maître	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif								
Contrats financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS FAISANT L'OBJET D'UNE ACQUISITION TEMPORAIRE

	29/12/2023
Titres acquis à réméré	0,00
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS CONSTITUTIFS DE DEPOTS DE GARANTIE

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

INSTRUMENTS FINANCIERS EMIS PAR LA SOCIETE DE GESTION OU LES ENTITES DE SON GROUPE

	ISIN	LIBELLE	29/12/2023
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			49 221 176,95
	FR0014004P17	CM AM FR.RC2 FCP3D	49 221 176,95
Contrats financiers			0,00
Total des titres du groupe			49 221 176,95

TABLEAUX D’AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice						
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédits d'impôt unitaire
Total acomptes			0	0	0	0

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice				
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire
Total acomptes			0	0

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	-14 736,31	-3 977,38
Total	-14 736,31	-3 977,38

	29/12/2023	30/12/2022
C1 PART CAPI C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-14 736,31	-3 977,38
Total	-14 736,31	-3 977,38
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	0,00	0,00
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	858 568,00	727 363,31
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	858 568,00	727 363,31

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/12/2023	30/12/2022
CI PART CAPI C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	858 568,00	727 363,31
Total	858 568,00	727 363,31
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0,00	0,00
Distribution unitaire	0,00	0,00

TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'OPC AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Date	Part	Actif net	Nombre de titres	Valeur liquidative unitaire	Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)	Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes)	Crédit d'impôt unitaire	Capitalisation unitaire sur résultat et PMV nettes
				€	€	€	€	€
31/12/2019	C PART CAPI C	21 143 624,17	855 604,7681	24,7119	0,00	0,00	0,00	0,26
31/12/2020	C PART CAPI C	21 656 648,94	943 879,1956	22,9443	0,00	0,00	0,00	0,13
31/12/2021	C1 PART CAPI C	33 066 487,15	1 140 148,9322	29,0019	0,00	0,00	0,00	0,57
30/12/2022	C1 PART CAPI C	35 338 823,23	1 375 352,0614	25,6943	0,00	0,00	0,00	0,52
29/12/2023	C1 PART CAPI C	49 244 200,93	1 677 345,4526	29,3584	0,00	0,00	0,00	0,50

SOUSCRIPTIONS RACHATS

	En quantité	En montant
C1 PART CAPI C		
Parts ou Actions Souscrites durant l'exercice	676 849,03300	19 327 031,35
Parts ou Actions Rachetées durant l'exercice	-374 855,64180	-10 644 620,40
Solde net des Souscriptions/Rachats	301 993,39120	8 682 410,95
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	1 677 345,45260	

COMMISSIONS

	En montant
C1 PART CAPI C	
Commissions des souscriptions rachats payées par le salarié	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	26 010,82
Montant des commissions de souscription perçues	26 010,82
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées	26 010,82
Montant des commissions de souscription rétrocédées	26 010,82
Montant des commissions de rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00
Commissions des souscriptions rachats payées par l'entreprise	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	15 582,62
Montant des commissions de souscription perçues	15 582,62
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées	15 582,62
Montant des commissions de souscription rétrocédées	15 582,62
Montant des commissions de rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

FRAIS DE GESTION SUPPORTES PAR L'OPC

	29/12/2023
10001411 C1 PART CAPI C	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,85
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	381 942,95
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Commissions de surperformance (frais variables)	0,00
Rétrocessions de frais de gestion	367 677,22

CREANCES ET DETTES

	Nature de débit/crédit	29/12/2023
Créances	Frais de gestion rétrocedés	32 005,15
Total des créances		32 005,15
Dettes	Frais de gestion	33 232,66
Total des dettes		33 232,66
Total dettes et créances		-1 227,51

VENTILATION SIMPLIFIEE DE L'ACTIF NET

INVENTAIRE RESUME

	Valeur EUR	% Actif Net
PORTEFEUILLE	49 221 176,95	99,96
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES	0,00	0,00
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES	0,00	0,00
TITRES DE CREANCES NEGOCIABLES	0,00	0,00
TITRES OPC	49 221 176,95	99,96
AUTRES VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES A L'ACHAT	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES A LA VENTE	0,00	0,00
CESSIONS DE VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
OPERATEURS DEBITEURS ET AUTRES CREANCES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)	32 005,15	0,06
OPERATEURS CREDITEURS ET AUTRES DETTES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)	-33 232,66	-0,07
CONTRATS FINANCIERS	0,00	0,00
OPTIONS	0,00	0,00
FUTURES	0,00	0,00
SWAPS	0,00	0,00
BANQUES, ORGANISMES ET ETS. FINANCIERS	24 251,49	0,05
DISPONIBILITES	24 251,49	0,05
DEPOTS A TERME	0,00	0,00
EMPRUNTS	0,00	0,00
AUTRES DISPONIBILITES	0,00	0,00
ACHATS A TERME DE DEVISES	0,00	0,00
VENTES A TERME DE DEVISES	0,00	0,00
ACTIF NET	49 244 200,93	100,00

PORTEFEUILLE TITRES DETAILLE

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Dernier Cours	Prix de revient unitaire	Prix de revient	Valeur boursière	Coupon couru	+ ou - values potentielles	% Actif Net
TOTAL Titres d'OPC				40 711 924,89	49 221 176,95	0,00	8 509 252,06	99,95	
TOTAL OPCVM et équivalents d'autres Etats membres de l'UE				40 711 924,89	49 221 176,95	0,00	8 509 252,06	99,95	
TOTAL FRANCE				40 711 924,89	49 221 176,95	0,00	8 509 252,06	99,95	
FR0014004P17 CM-AM FRANCE (RC)	EUR	8 140,468	6 046,48	5 001,17744	40 711 924,89	49 221 176,95	0,00	8 509 252,06	99,95
TOTAL				40 711 924,89	49 221 176,95	0,00	8 509 252,06	99,95	

COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON

(selon l'article 158 du CGI)

Coupon de la part C1 : Information relative à la part à la part éligible à l'abattement de 40%		
	NET UNITAIRE	DEVISE
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		EUR

(*) Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques



RAPPORT ANNUEL

CM-AM AVENIR ACTIONS INTERNATIONAL

Fonds commun de placement d'entreprise

Exercice du 01/01/2023 au 29/12/2023

CARACTERISTIQUES DE L'OPC

Forme juridique : FCPE

• L'objectif de gestion

Le compartiment nourricier « CM-AM AVENIR ACTIONS INTERNATIONAL » a un objectif de gestion similaire à celui de l'OPCVM maître « CM-AM ACTIONS MONDE », diminué des frais de gestion réels propres au nourricier, à savoir la recherche d'une performance supérieure à celle de son indicateur de référence 100% MSCI WORLD, sur la durée de placement recommandée. Le type de gestion du compartiment nourricier s'apprécie ainsi au travers de celle de l'OPCVM maître.

Indicateur de référence : 100% MSCI WORLD

L'indice est retenu en cours de clôture et exprimé en euro, dividendes réinvestis.

Cet indicateur est utilisé comme élément d'appréciation a posteriori. La composition du FIA peut s'écarter sensiblement de la répartition de l'indice.

Le compartiment « CM-AM AVENIR ACTIONS INTERNATIONAL » est un compartiment nourricier de l'OPCVM « CM-AM ACTIONS MONDE ».

A ce titre, l'actif du compartiment nourricier « CM-AM AVENIR ACTIONS INTERNATIONAL » est investi en totalité et en permanence en parts de l'OPCVM maître « CM-AM ACTIONS MONDE » et à titre accessoire en liquidités. La performance du nourricier pourra être inférieure à celle du maître, notamment à cause de ses frais de gestion propres.

Il n'intervient pas directement sur des instruments financiers à terme négociés sur les marchés à terme réglementés, ou de gré à gré.

• Stratégie d'investissement

Stratégie d'investissement de l'OPCVM maître : La stratégie de gestion consiste d'abord à effectuer une allocation tactique entre les différentes classes d'actifs à partir d'un scénario économique et financier.

- S'agissant des actions : La ventilation de la poche actions entre les différents secteurs économiques sera ensuite effectuée : selon le scénario d'investissement retenu, on privilégiera ou écartera, les secteurs présentant une sensibilité plus ou moins forte au cycle économique. Enfin, on sélectionnera les valeurs sur la base de critères quantitatifs (progression des bénéfices, solidité du bilan, niveau de marge) et qualitatifs.

- S'agissant des instruments de taux : La poche taux comprendra des instruments de taux court terme, moyen et long terme. Une analyse en valeur relative conduira à privilégier les supports dettes d'Etats ou dettes de crédit.

La qualité de signature sera examinée (ratings, degré de séniorité). L'indicateur de mesure du risque de taux sera la sensibilité pour les titres de créances et les vies moyennes pour les instruments du marché monétaire.

Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sont une des composantes de la gestion mais leur poids dans la décision finale n'est pas défini en amont.

L'OPCVM s'engage à respecter les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivantes :

De 70 % à 110 % sur les marchés actions, de toutes zones géographiques, de toutes capitalisations, de tous les secteurs. L'OPCVM pourra être exposé aux valeurs de petites capitalisations inférieures à 3 Milliards d'euros (20 %), aux actions de pays émergents (30 %),

De 0 % à 30 % en instruments de taux, souverains, publics, privés, de l'Union européenne, de toutes notations selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation ou non notés. L'OPCVM pourra être exposé aux instruments de taux spéculatifs (10 %)

Jusqu'à 100 % de l'actif net au risque de change.

COMMENTAIRE DE GESTION

I. Début optimiste malgré les craintes géopolitiques :

Le premier trimestre de 2023 a débuté sous le signe de l'optimisme sur les marchés financiers, mais cette euphorie a rapidement été éclipsée par des événements déstabilisants et source de volatilité. La réouverture de la Chine opérée début janvier 2023 aura été porteur d'espoirs et favorisé un temps boursièrement la zone. Toutefois, les investisseurs ont été secoués par une crise d'envergure aux États-Unis, marquée par la faillite éclair (en 48 heures) de la Silicon Valley Bank en raison de la forte remontée des taux de la FED et d'une fuite de leurs dépôts (concentrés et non assurés). Cette débâcle a généré des ondes de choc rappelant la crise financière de 2008 et éveillant des craintes de contagion à l'échelle mondiale. Les banques régionales américaines ont été particulièrement touchées (First Republic Bank en sera la deuxième victime), et l'effet domino s'est rapidement étendu aux institutions financières européennes. Crédit Suisse déjà entachée d'une série de pertes et de scandales depuis de nombreuses années s'est vue mise à mal pour au final être rachetée en urgence par UBS. La situation a fortement influencé les performances boursières, créant un climat d'incertitude alors que les investisseurs cherchaient à évaluer les répercussions de cette crise. Forte heureusement, la rapidité d'action des États et des grandes banques (injection de liquidité, rachats, prêts, dépôts, etc.) aura permis de stabiliser le secteur. Coté taux, après un début d'année haussier (jusqu'à 4% sur le 10 ans US et 2.75% en Allemagne), le stress observé sur les marchés a conduit à une forte détente des rendements obligataires. Les investisseurs se sont précipités vers les actifs refuges et de qualité (dollar et taux sans risque).

Sur la période, l'Euro Stoxx 600 progresse de +8.4%, l'indice phare américain fait +5.9% en € et -13.2% pour l'indice des banques américaine. Dans ce contexte, CM-AM AVENIR ACTIONS INTERNATIONAL surperforme le MSCI World en Euro de plus de 160 points de base sur cette période. Cela s'explique pour une sous pondération importante du secteur bancaire en zone euro. Le taux à 10 ans US a baissé de 40 points de base, permettant aux styles de gestion « croissance » de surperformer significativement.

II. Évolutions contrastées et anticipations des politiques monétaires

Le deuxième trimestre de 2023 aura été caractérisée par une certaine volatilité sur les marchés en début de période, résultant de la crise bancaire américaine et de son impact en Europe. Les banques centrales ont maintenu des politiques monétaires restrictives, prolongeant cette tendance jusqu'en juillet. La FED a remonté ses taux de +100bps entre janvier et mi-juillet.

Sur la période, les performances ont été contrastées : +2.27% pour l'Euro Stoxx 600, +8.25% pour le S&P 500 en € et -10% pour l'indice chinois.

Effectivement, le marché américain initialement plus touché par l'éclatement financier, a affiché une reprise significative au cours de la seconde partie. Cette reprise a été soutenue par de bons résultats d'entreprises, le début de la désinflation (+5.5% en juin vs +8.6% en janvier) et alimentée par la frénésie autour de l'intelligence artificielle et de la technologie. En effet, un nouveau secteur technologique a émergé en 2022 avec CHATGPT autour de l'IA, un marché en plein essor qui devrait doubler en 4 ans et atteindre plus de 500 milliards de dollars en 2027 (source : Statista). En atteste la performance d'un des leaders en la matière Nvidia (qui produit les puces électroniques alimentant les modèles d'IA générative) qui progresse de +52.3% sur la période. Google et Microsoft profitent également de l'engouement avec des performances respectives de +18% et +15%.

Dans le même temps, l'activité américaine est apparue plus résiliente portée par des données de consommation robustes. En revanche, en Europe et en Chine les indicateurs ont signalé un ralentissement de l'activité avec des PMI en contraction (<50).

Dans ce contexte, CM-AM AVENIR ACTIONS INTERNATIONAL sous-performe le MSCI World en Euro de 108 points de base sur cette période. Cela s'explique par une remontée des taux, et en particulier le taux à 10 ans US qui reprend les 40 points de base perdus le trimestre précédent. Cette

sous performance a deux explications majeures. Il était sous-exposé aux actions américaines de 8%. Nous étions sous-pondérés sur le secteur bancaire européens qui était en surperformance de 6% sur la période.

III. Répercussions géopolitiques et stabilité précaire

Au troisième trimestre, les répercussions de la crise bancaire américaine et la restructuration en Europe ont continué à se faire sentir. Bien que les marchés aient enregistré des performances solides jusqu'à fin juillet, la stabilité restait précaire. En effet, les tensions géopolitiques se sont intensifiées au Moyen-Orient (conflit israélo-palestinien) et en Ukraine, ajoutant de l'incertitude notamment avec l'emballement du prix de l'or noir (+32% au troisième trimestre passant de 70\$/b fin juin à plus de 90\$/b en septembre). Les investisseurs ont été plutôt prudents face aux risques d'escalades et les marchés ont dévissé après avoir fait leur point haut fin juillet. Dans le même temps, les taux se sont brutalement tendus pour atteindre les 5% sur le 10 an américain et pratiquement 3% sur le 10 an allemand en octobre. Le contexte économique global s'est détérioré, les marchés ont subi de fortes rotations sectorielles en faveur des valeurs cycliques et des pétrolières et pénalisant les valeurs de croissance et à longue duration. Toutefois, l'économie reste soutenue en grande partie par les consommateurs. Les banquiers centraux auront maintenu leur volonté de ramener l'inflation autour de l'objectif fixé.

Dans ce contexte, CM-AM AVENIR ACTIONS INTERNATIONAL sous-performe le MSCI World en Euro de 218 points de base sur cette période. Cela s'explique par une remontée très significative du pétrole et des taux. Le portefeuille était sous-pondéré aux secteurs de l'énergie (+14.71% sur la période) et aux banques (+4.53%). Les petites et moyennes capitalisations sont en forte retrait avec une performance moyenne à -9.74% contre -2.11% pour le Stoxx 600.

IV. Rallye de fin d'année et revirement des politiques monétaires ?

Après une période de trois mois de déclin, les marchés ont enregistré un rebond stimulé par des indicateurs rassurants sur l'inflation et des perspectives de croissance optimistes des deux côtés de l'Atlantique, écartant tout scénario de récession à court terme. La désinflation s'est poursuivie aux États-Unis, avec une augmentation des prix sur un an mesurée à +3.1% en octobre contre +3.2% le mois précédent. Les banquiers centraux se sont accordés sur une pause dans le resserrement des taux, la FED envisageant même une possible baisse dès 2024. Aux États-Unis, les données économiques ont continué de surprendre positivement, avec une croissance du PIB publiée à +4.9% au troisième trimestre en rythme annualisé. Ces éléments ont conduit à une détente sur le marché obligataire, marquée par des baisses d'environ 100 points de base sur les taux longs.

Les principaux indices boursiers ont réagi positivement, contribuant au fort rebond de fin d'année entre novembre et décembre, avec une progression de +11.6% pour l'Euro Stoxx 50 et +14% pour l'indice phare américain en dollars (+9.5% en €). Les valeurs de croissance, à l'instar d'ASML en hausse de +19% sur les deux mois, et de Microsoft en hausse de +15%, ont été particulièrement favorisées.

Au terme d'une année particulièrement agitée sur le pétrole et les taux, le portefeuille a connu des périodes de performance relative très volatiles. Au final le fonds termine en hausse de 17.903%, contre 19.60% pour le MSCI World en Euro. Cette contre-performance s'explique principalement par des sous-pondérations aux actions américaines en début d'année, et sur les secteurs de la banque et de l'énergie. En revanche, les fonds « croissance » ont nettement surperformé les indices de références. Les actions européennes auront connu une période de surperformance importante entre octobre 2022 et avril 2023. Période pendant laquelle le portefeuille était surpondéré sur l'Europe. Nous avons alors remonté progressivement l'exposition aux actions américaines durant le reste de l'année pour terminer 2023 en étant surpondéré sur les US.

Article 8 SFDR – TAXONOMIE

La stratégie d'investissement de l'OPC intègre des critères extra-financiers selon une méthodologie développée par le département d'analyse extra financière de Crédit Mutuel Asset Management visant

à exclure les valeurs les moins bien notées en matière environnementale, sociale et de gouvernance afin de réduire notamment l'impact du risque de durabilité auquel l'OPC est exposé.

L'équipe de gestion s'attache à prendre en compte dans ses décisions d'investissement les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques considérées comme durables au regard du règlement « Taxonomie » (UE) 2020/852. Le recensement des émetteurs au sein du Fonds dont les activités sont éligibles à la Taxonomie est un sujet principal pour Crédit Mutuel Asset Management. Des travaux sont en cours afin de permettre, à terme, de déterminer un pourcentage minimum d'alignement avec la taxonomie.

Les principales incidences négatives sont également prises en compte dans la stratégie d'investissement.

Crédit Mutuel Asset Management applique sur l'ensemble de sa gamme d'OPC :

- une politique de suivi des controverses visant à détecter les valeurs sur lesquelles des controverses apparaissent. En fonction de l'analyse menée, les valeurs concernées sont maintenues ou exclues,
 - une politique d'exclusion sectorielle stricte concernant notamment les armes controversées,
- Ces politiques sont disponibles sur le site internet de Crédit Mutuel Asset Management.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements qui sont qualifiés d'investissement durable au sens du Règlement « SFDR » (UE) 2019/2088. prend en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnementale.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durable sur le plan environnemental.

Politiques sectorielles :

Inscrit dans ses objectifs stratégiques, Crédit Mutuel Asset Management développe progressivement un ensemble de politiques sectorielles en lien notamment avec la politique RSM (Responsabilité Sociale et Mutualiste) (1) du Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Le détail des politiques sectorielles de la société de gestion est disponible sur le site de Crédit Mutuel Asset Management.

La surveillance et le contrôle de l'application de ces dernières s'effectuent à trois niveaux :

- par la mise en place d'un dispositif de contrôle pré-trade, empêchant la souscription de titres interdits de par l'application des politiques sectorielles (2) ;
- par la mise en place d'un dispositif de contrôle post-trade, permettant d'identifier les valeurs interdites par l'application des politiques sectorielles et présentes en portefeuille (hors OPC qui font de la réplication indiciaire dans leur structuration) ;
- par le Comité RSE (trimestriel), réuni autour de la Direction générale, en charge de la supervision et du suivi de l'application des politiques sectorielles. Ce Comité prend connaissance en particulier des analyses qualitatives réalisées par le Pôle Finance Responsable et Durable sur les émetteurs concernés par les différentes politiques sectorielles.

Politique sectorielle Charbon :

Au niveau de la SGP (3), sur l'exercice écoulé, notons la prise en compte de la mise à jour de la liste « GCEL » (4) par l'ONG Urgewald, laquelle constitue la référence en termes de déploiement de notre politique sectorielle.

L'identification des émetteurs impliqués dans des activités liées au charbon s'effectue selon plusieurs critères :

- Les « Coal Developer » : émetteurs développant des capacités en lien avec l'exploitation de charbon ;
- Et 4 autres critères associés à des seuils :
 - o Production annuelle de charbon < 10 MT ;
 - o Capacités électriques installées basées sur le charbon < 5 GW

- o Part du Charbon thermique dans le CA < 10%
- o Part du Charbon dans le mix énergétique < 10%

Notons la baisse des niveaux des seuils relatifs, de 20% à 10%.

La liste GCEL compte désormais 3731 émetteurs (maisons mères et filiales) dont 1840 sont identifiés comme « coal developer ».

Sur l'exercice, le Comité RSE, instance de gouvernance et de suivi de l'application de nos politiques sectorielles, a confirmé le statut « autorisé » de 2 groupes émetteurs présents dans la liste GCEL et engagés dans un plan de sortie du charbon à horizon 2030.

Au total, la mise en œuvre de notre politique sectorielle aboutit à l'exclusion de 99,8% des émetteurs de la liste GCEL 2023. Ce haut niveau d'exclusion s'explique, entre autre, par l'extension de l'interdiction d'un émetteur à l'ensemble du Groupe auquel il appartient.

Politique sectorielle Défense et Sécurité :

La politique sectorielle Défense et Sécurité se compose de deux volets :

- Exclusion des entreprises impliquées dans le secteur des armes controversées et des armes non-conventionnelles et de destruction massive ;
- Suivi des controverses portant sur des sociétés impliquées dans l'armement militaire de combat.

S'agissant des activités liées aux armes conventionnelles, le pôle Finance Responsable et Durable (FRd) de Crédit Mutuel Asset Management assure une vigilance particulière concernant les sociétés impliquées dans l'armement militaire de combat et faisant l'objet de controverses très sévères liées aux activités de défense et sécurité. Cette analyse peut mener à une exclusion.

L'application de la politique sectorielle Défense et Sécurité aboutit à l'exclusion de 137 émetteurs.

Politique sectorielle Hydrocarbure :

Au 1er janvier 2023 la politique sectorielle hydrocarbure est entrée en application, dans le cadre de la déclinaison des politiques sectorielles mises en place au sein de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Elle prévoit le gel des positions des émetteurs figurant dans la liste dite « GOGEL », produite par Urgewald, et ne respectant le seuil suivant :

- la part de production d'hydrocarbures non conventionnels est supérieure à 25% dès le 01/01/2023 ;
- Le périmètre retenu pour définir la partie non conventionnelle des hydrocarbures est celui de l'ONG Urgewald, à savoir :
- pétrole ou gaz de schiste,
 - pétrole issu de sables bitumineux,
 - pétrole lourd et extra-lourd,
 - pétrole en eau profonde,
 - pétrole extrait en Arctique,
 - méthane de houille.

Au 1er janvier 2023, l'application de la politique sectorielle aboutit à l'exclusion de 481 émetteurs sur un total de 789 recensés dans la GOGEL 2022. Le taux d'exclusion ressort ainsi à 61%.

-
- (1) Politique RSE adaptée à l'organisation propre du Crédit Mutuel Alliance Fédérale.
 - (2) Mise en service au 2nd semestre 2021.
 - (3) Société de Gestion.
 - (4) Mise à jour en octobre de chaque année.
 - (5) Développement de nouvelles capacités de production de charbon.

La gestion de cet OPC repose sur des objectifs mesurables de prise en compte des critères extra-financiers qui constituent une des composantes de la gestion mais leur poids dans la décision finale n'est pas défini en amont. Cette prise en compte des critères extra-financiers est matérialisée par une note ou un indicateur extra-financier supérieure à celle de l'univers d'investissement.

- **Frais de gestion indirects calculés**

273 402,87 EUR

- **Addendum – Article 8**

Le disclaimer de l'Addendum figure en dernière page du rapport annuel.

En vertu du décret d'application n°2021-663 du 27 mai 2021 de l'article 29 de la Loi Energie Climat, les informations à communiquer font dorénavant l'objet d'un rapport spécifique publié au plus tard le 30 juin de chaque année sur le site de Crédit Mutuel Asset Management sur la page suivante, où sont également accessibles toutes les informations sur la démarche ESG de la SGP :

Finance responsable | Crédit Mutuel Asset Management - Non professionnels (creditmutuel-am.eu)

- **Transparence Des Opérations De Financement Sur Titres (SFTR)**

Au cours de l'exercice, le fonds n'a pas effectué d'opérations de financement sur titres soumis à la réglementation SFTR, à savoir opération de pension, prêt/emprunt de titres de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-achat, opération de prêt avec appel de marge et contrat d'échange sur revenu global (TRS).

RAPPORT COMPTABLE

• INFORMATIONS JURIDIQUES

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs.

• Commission de mouvement et frais de transaction

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation prévu au Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers est consultable sur le site internet: www.creditmutuel-am.eu et/ou auprès de CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT, 4 rue Gaillon, 75002 Paris.

• Politique du gestionnaire en matière de droit de vote

Conformément au Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, les informations concernant la politique de vote et le compte-rendu de celle-ci sont disponibles sur le site Internet de la société de gestion et/ou à son siège social. La politique de vote s'inscrit dans le prolongement de la politique d'investissement, dont l'objectif est la recherche d'une performance régulière sur le long terme dans le respect des orientations de gestion des fonds. Elle intègre les particularités de chaque pays en termes de droit des sociétés et de gouvernement d'entreprise. Les principes de la politique de vote de CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT sont les suivants :

- respect des droits des actionnaires minoritaires et équité entre les actionnaires,
- transparence et qualité des informations fournies aux actionnaires,
- équilibre des pouvoirs entre les organes de direction,
- pérennité et intégration de la stratégie long terme des entreprises,
- soutien des meilleures pratiques de gouvernement d'entreprise. Dans les fonds d'actionnariat salarié, les droits de vote attachés aux titres de l'entreprise sont exercés par le Conseil de surveillance.

• Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties

Les intermédiaires sélectionnés figurent sur une liste établie et revue au moins une fois par an par la société de gestion. La méthode retenue est un scoring global annuel de chaque intermédiaire permettant de lui attribuer une note qui conditionne son maintien ou non dans la liste des intermédiaires autorisés. La note obtenue est basée sur les éléments spécifiques et considérés comme déterminants. Il s'agit par ordre d'importance décroissante : de l'engagement de la part de l'intermédiaire sur les quantités à négocier et à livrer, de la qualité de l'exécution, de la réactivité lors de la réception/passation d'ordres, du nombre d'incidents de règlement/livraison, de la pertinence des informations communiquées. Le respect des tarifs négociés conditionne le maintien de l'intermédiaire dans la liste.

• Information relative aux modalités de calcul du risque global

Le risque global sur contrats financiers est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement.

• Effet de levier

Les effets de levier AIFM calculés selon la méthode brute (article 7 du Règlement délégué (UE) 231/2013) s'élèvent à 99,97% et selon la méthode de l'engagement (article 8 du Règlement délégué (UE) 231/2013) s'élèvent à 100%.

• Information relative au traitement des actifs non liquides

Aucun des actifs de votre fonds n'a fait l'objet d'un traitement spécial en raison de sa nature non liquide..

● Politique de rémunération

Crédit Mutuel Asset Management inscrit sa politique de rémunération dans le cadre des principes de Crédit Mutuel Alliance Fédérale (cf. site de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel – Espace Investisseurs – Information financière/ réglementée) tout en respectant les exigences réglementaires. Crédit Mutuel Alliance Fédérale a mis en place un comité des rémunérations unique, dont le périmètre s'étend à l'ensemble de ses filiales.

Pour rappel, la politique de rémunération applicable aux gestionnaires de fonds d'investissement est dictée par les directives 2014/91/UE du 23 juillet 2014 (OPCVM V) et 2011/61/UE du 8 juin 2011 dite directive AIFM ainsi que leurs textes de transposition.

A. Processus Opérationnel

Le comité des rémunérations de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel procède à un examen annuel des principes de la politique de rémunération et exprime son avis sur les propositions de la direction générale élaborées après consultation de la direction des risques et de la conformité.

Concernant Crédit Mutuel Asset Management, les rémunérations sont basées notamment sur les critères suivants: la performance du ou des fonds gérés par le collaborateur ainsi que la contribution individuelle aux activités de l'entreprise ainsi que le respect des règles de risques et de conformité. Pour plus d'information, vous pouvez consulter le site internet de Crédit Mutuel Asset Management (notamment le respect des Politiques sectorielles d'exclusion ainsi que le respect de l'exclusion des valeurs controversées).

B. Personnel identifié

Crédit Mutuel Asset Management a identifié les preneurs de risques selon deux critères :

- Rôle et responsabilité des acteurs afin de déterminer les preneurs de risque au niveau de la Société de Gestion et des OPCVM/FIA gérés,
- Rémunérations afin de déterminer le personnel qui, au vu de sa rémunération, devrait être considéré comme preneur de risque.

Sont considérés comme personnel identifié :

- le Directeur Général, le Secrétaire Général, Directeur des Gestions, les responsables en charge respectivement : des pôles de Gestion, de la finance responsable et durable, de la Direction Juridique et Financière, de la Direction des Relations Distributeurs, de la Direction des Risques, de la Direction des Services Supports, de la Direction des Ressources Humaines et le Responsable de la Conformité et du Contrôle Interne (RCCI)
- les collaborateurs affectés aux activités de gestion collective de Crédit Mutuel Asset Management : les gérants .

C. Rémunérations

Parmi le personnel identifié de Crédit Mutuel Asset Management, certains collaborateurs perçoivent outre leur rémunération fixe, des primes à caractère discrétionnaire. Il s'agit principalement des gérants et de la direction générale. Dans le but de limiter les prises de risque, les modalités de rémunération discrétionnaires doivent permettre de prendre en compte la performance et le risque. En tout état de cause, la gestion du risque, le respect de l'éthique et de l'intérêt du client doivent l'emporter sur les performances financières.

Crédit Mutuel Asset Management peut décider de ne pas accorder ces primes à caractère discrétionnaire si les circonstances le justifient. En particulier, ces primes individuelles pourront être

diminuées voire réduites à zéro dans certaines circonstances, notamment en cas d'atteinte aux intérêts des clients ou de manquement caractérisé à l'éthique. Le versement de prime garantie est exceptionnel, et ne s'applique que dans le cadre de l'embauche d'un nouveau membre du personnel et est limitée à la première année.

En 2022, le total des rémunérations brutes globales versées aux 279 collaborateurs présents sur l'exercice s'est élevé à 18 813 105 € dont 1 282 750 € de primes. Les éléments de rémunération versés aux collaborateurs ayant une incidence sur le profil de risques de la société de gestion s'élèvent 7 272 428 €.

Les primes à caractère discrétionnaire sont payées en mars de l'année (n+1) lorsqu'une vision de l'exercice (n) est disponible.

Ces primes sont limitées à un montant annuel unitaire de 100.000€ et ne font pas l'objet d'un étalement. Dans le cadre d'une révision de la politique de rémunération permettant un versement de primes discrétionnaires supérieures à 100.000€, Crédit Mutuel Asset Management en informerait préalablement l'AMF et mettrait sa politique de rémunération en conformité avec les directives dites OPCVM V et AIFM en prévoyant notamment les conditions d'étalement sur une période minimum de trois ans.

- **Information relative au fonds Maître**

Le rapport annuel du fonds Maître CM-AM ACTIONS MONDE est disponible ci-joint

- **Evènements intervenus au cours de la période**

20/02/2023 Frais : Affichage des frais - Ventilation FROG de l'OPCVM maître

22/12/2023 Mise à jour de la trame : Mise en conformité de la trame

22/12/2023 Caractéristiques de gestion : Mise en conformité avec l'OPC maître

BILAN ACTIF

	29/12/2023	30/12/2022
Instruments financiers	23 890 957,26	17 807 223,29
OPC maitre	23 890 957,26	17 807 223,29
Contrats financiers	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Créances	20 519,81	16 698,55
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	20 519,81	16 698,55
Comptes financiers	2 884,13	34 973,79
Liquidités	2 884,13	34 973,79
Total de l'actif	23 914 361,20	17 858 895,63

BILAN PASSIF

	29/12/2023	30/12/2022
Capitaux propres		
Capital	23 657 000,14	17 558 468,04
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	187 167,85	236 869,87
Résultat de l'exercice (a, b)	54 213,10	50 857,25
Total des capitaux propres	23 898 381,09	17 846 195,16
<i>(= Montant représentatif de l'actif net)</i>		
Instruments financiers	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Dettes	15 980,11	12 700,47
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	15 980,11	12 700,47
Comptes financiers	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
Total du passif	23 914 361,20	17 858 895,63

(a) Y compris comptes de régularisations

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN

	29/12/2023	30/12/2022
Opérations de couverture		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
Total Opérations de couverture	0,00	0,00
Autres opérations		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
Total Autres opérations	0,00	0,00

COMPTE DE RESULTAT

	29/12/2023	30/12/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	834,50	51,30
Produits sur actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Crédits d'impôt	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur contrats financiers	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (I)	834,50	51,30
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur contrats financiers	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	89,31	98,96
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (II)	89,31	98,96
RESULTAT SUR OPERATIONS FINANCIERES (I-II)	745,19	-47,66
Autres produits (III)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-50 477,51	-49 546,29
Frais de gestion pris en charge par l'entreprise (V)	0,00	0,00
RESULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (I - II + III - IV + V)	51 222,70	49 498,63
Régularisation des revenus de l'exercice (VI)	2 990,40	1 358,62
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	0,00	0,00
RESULTAT (I - II + III - IV + V +/- VI - VII)	54 213,10	50 857,25

- **REGLES ET METHODES COMPTABLES**

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 modifié.

La répartition des montants de souscription entre participation, intéressement, versements volontaires, abondement et transferts figurant dans le tableau Evolution de l'Actif Net n'est pas auditée par le commissaire aux comptes.

Les éléments comptables sont présentés en euro, devise de la comptabilité du fonds commun de placement d'entreprise.

- **Comptabilisation des revenus**

Le FCPE comptabilise ses revenus selon la méthode du coupon encaissé.

- **Comptabilisation des entrées et sorties en portefeuille**

La comptabilisation des entrées et sorties de titres dans le portefeuille du FCPE est effectuée frais exclus.

- **Affectation des sommes distribuables**

Part C :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

- **Frais de gestion et de fonctionnement**

Les frais de gestion sont prévus par le règlement.

Ces frais de gestion sont pris en charge par le Fonds et/ou l'entreprise conformément au règlement.

Ces frais recouvrent l'ensemble des frais supportés par le fonds : frais de gestion financière, frais de gestion administrative et comptable, frais de conservation, frais de distribution, honoraires du contrôleur légal des comptes, etc.

Ils n'incluent pas les frais de transaction qui comprennent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et les commissions de mouvement facturées à l'OPC d'épargne salariale et perçues notamment par le dépositaire et la société de gestion.

- **Frais de gestion fixes**

		Frais de gestion	
Parts		A la charge du FCPE	A la charge de l'entreprise
C	000010001412	0,85% TTC maximum de l'actif net	Néant

- **Frais de gestion indirects**

		Frais de gestion indirects		
Parts		Commission de gestion indirecte	Commission de souscription indirecte	Commission de rachat indirect
C	000010001412	2,25 % TTC maximum de l'actif net à la charge du FCPE		

- **Commission de surperformance**

Part 000010001412 C

Néant

- **Rétrocessions**

La politique de comptabilisation de rétrocessions de frais de gestion sur OPC cibles détenus est décidée par la société de gestion.

Ces rétrocessions sont comptabilisées en déduction des commissions de gestion. Les frais effectivement supportés par le fonds figurent dans le tableau « FRAIS DE GESTION SUPPORTÉS PAR LE FCPE » et sont calculés sur l'actif net moyen de l'exercice.

- **Frais de transaction**

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectuées au moyen de sommes provenant, soit de la vente ou du remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans le FCPE, sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités du fonds.

Commissions de mouvement	Clé de répartition (en %)		
	SDG	Dépositaire	Autres prestataires
néant			

- **Méthode de valorisation**

Lors de chaque valorisation, les actifs du FCPE sont évalués selon les principes suivants :

- **Actions et titres assimilés cotés (valeurs françaises et étrangères) :**

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de Bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de Bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de Bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de Bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé.

- **Obligations et titres de créance assimilés (valeurs françaises et étrangères) et EMTN :**

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé.

Dans le cas d'une cotation non réaliste, le gérant doit faire une estimation plus en phase avec les paramètres réels de marché. Selon les sources disponibles, l'évaluation pourra être effectuée par différentes méthodes comme :

- la cotation d'un contributeur,
- une moyenne de cotations de plusieurs contributeurs,
- un cours calculé par une méthode actuarielle à partir d'un spread (de crédit ou autre) et d'une courbe de taux,
- etc.

- **Titres d'OPCVM et ou/FIA en portefeuille :**

Évaluation sur la base de la dernière valeur liquidative connue.

- **Parts d'organismes de Titrisation :**

Évaluation au dernier cours de bourse du jour pour les organismes de titrisation cotés sur les marchés européens.

- **Acquisitions temporaires de titres :**

- Pensions livrées à l'achat : Valorisation contractuelle. Pas de pension d'une durée supérieure à 3 mois
- Rémérés à l'achat : Valorisation contractuelle, car le rachat des titres par le vendeur est envisagé avec suffisamment de certitude.
- Emprunts de titres : Valorisation des titres empruntés et de la dette de restitution correspondante à la valeur de marché des titres concernés.

- **Cessions temporaires de titres :**

- Titres donnés en pension livrée : Les titres donnés en pension livrée sont valorisés au prix du marché, les dettes représentatives des titres donnés en pension sont maintenues à la valeur fixée dans le contrat.
- Prêts de titres : Valorisation des titres prêtés au cours de Bourse de la valeur sous-jacente. Les titres sont récupérés par le FPCE à l'issue du contrat de prêt.

- **Valeurs mobilières non cotées :**

Les titres de capital ou donnant accès au capital de l'entreprise qui ne sont pas admis aux négociations sur un marché réglementé font l'objet d'une évaluation régulière selon les modalités définies aux articles D3324-18 au D3324-20 et R3332-22 à R3332-23 du Code du Travail.

La méthode d'évaluation des titres de capital émis par l'entreprise est validée par un expert indépendant conformément aux articles R3332-22 et R3332-23 du Code du Travail.

- **Titres de créances négociables :**

Les TCN sont valorisés à la valeur de marché.

- **Valeur de marché retenue :**

- BTF/BTAN :

Taux de rendement actuariel ou cours du jour publié par la Banque de France.

- Autres TCN :

Pour les TCN faisant l'objet de cotation régulière : le taux de rendement ou les cours utilisés sont ceux constatés chaque jour sur le marché.

Pour les titres sans cotation régulière ou réaliste : application d'une méthode actuarielle avec utilisation du taux de rendement d'une courbe de taux de référence corrigé d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur (spread de crédit ou autre).

- **Contrats à terme fermes :**

Les contrats à terme ferme sont évalués au dernier cours du jour de la valorisation. Les cours de marché retenus pour la valorisation des contrats à terme ferme sont en adéquation avec ceux des titres sous-jacents. Ils varient en fonction de la place de cotation des contrats :

- Contrats à terme fermes cotés sur des places européennes : dernier cours du jour.
- Contrats à terme fermes cotés sur des places nord-américaines : cours de compensation de la veille

- **Options :**

Les cours de marché retenus suivent le même principe que ceux régissant les contrats ou titres supports :

- Options cotées sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.
- Options cotées sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

- **Opérations d'échanges (swaps) :**

- Les swaps d'une durée de vie inférieure à 3 mois sont valorisés de manière linéaire.
- Les swaps d'une durée de vie supérieure à 3 mois sont valorisés au prix du marché.
- L'évaluation des swaps d'indice est réalisé au prix donné par la contrepartie, la société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de cette évaluation.
- Lorsque le contrat de swap est adossé à des titres clairement identifiés (qualité et durée), ces deux éléments sont évalués globalement.

- **Contrats de change à terme :**

Il s'agit d'opérations de couverture de valeurs mobilières en portefeuille libellées dans une devise autre que celle de la comptabilité de l'OPCVM, du FIA, par un emprunt de devise dans la même monnaie et pour le même montant. Les opérations à terme de devise sont valorisées d'après la courbe des taux prêteurs/emprunteurs de la devise.

- **Méthode d'évaluation des engagements hors bilan**

- Les engagements sur contrats à terme fermes sont déterminés à la valeur de marché. Elle est égale au cours de valorisation multiplié par le nombre de contrats et par le nominal. les engagements sur contrats d'échange de gré à gré sont présentés à leur valeur nominale ou en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent.
- Les engagements sur opérations conditionnelles sont déterminés sur la base de l'équivalent sous-jacent de l'option. Cette traduction consiste à multiplier le nombre d'options par un delta. Le delta résulte d'un modèle mathématique (de type Black-Scholes) dont les paramètres sont : le cours du sous-jacent, la durée à l'échéance, le taux d'intérêt court terme, le prix d'exercice de l'option et la volatilité du sous-jacent. La présentation dans le hors-bilan correspond au sens économique de l'opération, et non au sens du contrat.
- Les swaps de dividende contre évolution de la performance sont indiqués à leur valeur nominale en hors-bilan.
- Les swaps adossés ou non adossés sont enregistrés au nominal en hors-bilan.

- **Description des garanties reçues ou données**

- **Garantie reçue :**

Néant

- **Garantie donnée :**

Néant

- **Informations complémentaires**

Ces frais ne sont pas assujettis à la TVA conformément au Code général des impôts.

Les honoraires du Commissaire aux comptes sont compris dans les frais de gestion financière et de fonctionnement et autres services.

EVOLUTION DE L'ACTIF NET

	29/12/2023	30/12/2022
Actif net en début d'exercice	17 846 195,16	19 688 707,05
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	6 403 204,49	8 423 974,18
Versements de participation	1 464 725,81	2 174 849,49
Versements d'intéressement	1 551 996,62	1 729 581,99
Versements au titre du plan d'épargne	0,00	0,00
- versements volontaires des salariés	323 820,73	252 196,51
- abondements de l'entreprise	509 085,49	539 409,21
Transferts provenant d'un autre fonds ou d'un compte courant bloqué	551 157,19	980 645,30
Versements par arbitrage	2 002 418,65	2 747 291,68
Versements autres	0,00	0,00
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-3 696 247,22	-6 163 241,81
Rachats volontaires des salariés	-1 833 716,54	-1 641 552,08
Transferts à destination d'un autre fonds ou d'un compte courant bloqué	-406 929,29	-1 121 260,89
Retraits par arbitrage	-1 455 601,39	-3 400 428,84
Retraits autres	0,00	0,00
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	176 904,29	220 317,79
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	0,00	-1 728,55
Plus-values réalisées sur contrats financiers	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur contrats financiers	0,00	0,00
Frais de transaction	0,00	0,00
Différences de change	0,00	0,00
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	3 117 101,67	-4 371 332,13
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>3 477 680,73</i>	<i>360 579,06</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>360 579,06</i>	<i>4 731 911,19</i>
Variation de la différence d'estimation des contrats financiers	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	51 222,70	49 498,63
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
Actif net en fin d'exercice	23 898 381,09	17 846 195,16

**INSTRUMENTS FINANCIERS - VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE
D'INSTRUMENT**

	Montant	%
HORS BILAN		
Operations de couverture		
TOTAL Operations de couverture	0,00	0,00
Autres operations		
TOTAL Autres operations	0,00	0,00
TOTAL HORS BILAN	0,00	0,00

VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Actif								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	2 884,13	0,01	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	0-3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
Actif										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	2 884,13	0,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

**VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF
ET DE HORS-BILAN**

	Devise 1	%	Devise2	%	Devise 3	%	Autre(s) devise(s)	%
Actif								
OPC maître	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif								
Contrats financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS FAISANT L'OBJET D'UNE ACQUISITION TEMPORAIRE

	29/12/2023
Titres acquis à réméré	0,00
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS CONSTITUTIFS DE DEPOTS DE GARANTIE

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

INSTRUMENTS FINANCIERS EMIS PAR LA SOCIETE DE GESTION OU LES ENTITES DE SON GROUPE

	ISIN	LIBELLE	29/12/2023
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			23 890 957,26
	FR0010611939	CM-AM ACT.MDE ES3D	23 890 957,26
Contrats financiers			0,00
Total des titres du groupe			23 890 957,26

TABLEAUX D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice						
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédits d'impôt unitaire
Total acomptes			0	0	0	0

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice				
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire
Total acomptes			0	0

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	54 213,10	50 857,25
Total	54 213,10	50 857,25

	29/12/2023	30/12/2022
C1 PART CAPI C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	54 213,10	50 857,25
Total	54 213,10	50 857,25
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	0,00	0,00
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	187 167,85	236 869,87
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	187 167,85	236 869,87

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/12/2023	30/12/2022
CI PART CAPI C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	187 167,85	236 869,87
Total	187 167,85	236 869,87
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0,00	0,00
Distribution unitaire	0,00	0,00

TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'OPC AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Date	Part	Actif net	Nombre de titres	Valeur liquidative unitaire	Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)	Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes)	Crédit d'impôt unitaire	Capitalisation unitaire sur résultat et PMV nettes
				€	€	€	€	€
31/12/2019	C PART CAPI C	11 227 208,92	512 040,88	21,9263	0,00	0,00	0,00	0,57
31/12/2020	C PART CAPI C	15 481 252,78	664 079,48	23,3123	0,00	0,00	0,00	0,29
31/12/2021	C1 PART CAPI C	19 688 707,05	716 010,355	27,4977	0,00	0,00	0,00	1,36
30/12/2022	C1 PART CAPI C	17 846 195,16	805 229,20	22,1628	0,00	0,00	0,00	0,35
29/12/2023	C1 PART CAPI C	23 898 381,09	914 565,669	26,1308	0,00	0,00	0,00	0,26

SOUSCRIPTIONS RACHATS

	En quantité	En montant
C1 PART CAPI C		
Parts ou Actions Souscrites durant l'exercice	260 859,66200	6 403 204,49
Parts ou Actions Rachetées durant l'exercice	-151 523,19300	-3 696 247,22
Solde net des Souscriptions/Rachats	109 336,46900	2 706 957,27
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	914 565,66900	

COMMISSIONS

	En montant
C1 PART CAPI C	
Commissions des souscriptions rachats payées par le salarié	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	12 170,42
Montant des commissions de souscription perçues	12 170,42
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées	12 170,42
Montant des commissions de souscription rétrocédées	12 170,42
Montant des commissions de rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00
Commissions des souscriptions rachats payées par l'entreprise	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	7 610,54
Montant des commissions de souscription perçues	7 610,54
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées	7 610,54
Montant des commissions de souscription rétrocédées	7 610,54
Montant des commissions de rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

FRAIS DE GESTION SUPPORTES PAR L'OPC

	29/12/2023
10001412 C1 PART CAPI C	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,85
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	178 788,54
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Commissions de surperformance (frais variables)	0,00
Rétrocessions de frais de gestion	229 266,05

CREANCES ET DETTES

	Nature de débit/crédit	29/12/2023
Créances	Frais de gestion rétrocédés	20 519,81
Total des créances		20 519,81
Dettes	Frais de gestion	15 980,11
Total des dettes		15 980,11
Total dettes et créances		4 539,70

VENTILATION SIMPLIFIEE DE L'ACTIF NET

INVENTAIRE RESUME

	Valeur EUR	% Actif Net
PORTEFEUILLE	23 890 957,26	99,97
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES	0,00	0,00
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES	0,00	0,00
TITRES DE CREANCES NEGOCIABLES	0,00	0,00
TITRES OPC	23 890 957,26	99,97
AUTRES VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES A L'ACHAT	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES A LA VENTE	0,00	0,00
CESSIONS DE VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
OPERATEURS DEBITEURS ET AUTRES CREANCES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)	20 519,81	0,09
OPERATEURS CREDITEURS ET AUTRES DETTES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)	-15 980,11	-0,07
CONTRATS FINANCIERS	0,00	0,00
OPTIONS	0,00	0,00
FUTURES	0,00	0,00
SWAPS	0,00	0,00
BANQUES, ORGANISMES ET ETS. FINANCIERS	2 884,13	0,01
DISPONIBILITES	2 884,13	0,01
DEPOTS A TERME	0,00	0,00
EMPRUNTS	0,00	0,00
AUTRES DISPONIBILITES	0,00	0,00
ACHATS A TERME DE DEVISES	0,00	0,00
VENTES A TERME DE DEVISES	0,00	0,00
ACTIF NET	23 898 381,09	100,00

PORTEFEUILLE TITRES DETAILLE

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Dernier Cours	Prix de revient unitaire	Prix de revient	Valeur boursière	Coupon couru	+ ou - valeurs potentielles	% Actif Net
TOTAL Titres d'OPC					20 413 302,83	23 890 957,26	0,00	3 477 654,43	99,97
TOTAL OPCVM et équivalents d'autres Etats membres de l'UE					20 413 302,83	23 890 957,26	0,00	3 477 654,43	99,97
TOTAL FRANCE					20 413 302,83	23 890 957,26	0,00	3 477 654,43	99,97
FR0010611939 CM-AM ACTIONS MONDE (ES)	EUR	1 218 926,39 1	19,6	16,74695	20 413 302,83	23 890 957,26	0,00	3 477 654,43	99,97
TOTAL					20 413 302,83	23 890 957,26	0,00	3 477 654,43	99,97

COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON

(selon l'article 158 du CGI)

Coupon de la part C1 : Information relative à la part à la part éligible à l'abattement de 40%		
	NET UNITAIRE	DEVISE
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		EUR

() Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques*



RAPPORT ANNUEL

CM-AM AVENIR DYNAMIQUE

Fonds commun de placement d'entreprise

Exercice du 01/01/2023 au 29/12/2023

CARACTERISTIQUES DE L'OPC

Forme juridique : FCPE

• L'objectif de gestion

Le compartiment nourricier « CM-AM AVENIR DYNAMIQUE » a un objectif de gestion similaire à celui de l'OPCVM maître « CM-AM ALIZES DYNAMIQUE », diminué des frais de gestion réels propres au nourricier, à savoir la recherche d'une performance supérieure à celle de son indicateur de référence composite 20 % BLOOMBERG EUROAGG 3-5 Y + 60 % EURO STOXX 50 + 20 % STANDARD & POOR'S 500, sur la durée de placement recommandée. Le type de gestion du compartiment nourricier s'apprécie ainsi au travers de celle de l'OPCVM maître.

Indicateur de référence : 20 % BLOOMBERG EUROAGG 3-5 Y + 60 % EURO STOXX 50 + 20 % STANDARD & POOR'S 500 .

Les indices sont retenus en cours de clôture et exprimés en euro, dividendes et coupons réinvestis. La composition du FIA peut s'écarter sensiblement de la répartition de l'indice.

Le compartiment « CM-AM AVENIR DYNAMIQUE » est un compartiment nourricier de l'OPCVM « CM-AM ALIZES DYNAMIQUE ». A ce titre, l'actif du compartiment nourricier « CM-AM AVENIR DYNAMIQUE » est investi en totalité et en permanence en parts de l'OPCVM maître « CM-AM ALIZES DYNAMIQUE » et à titre accessoire en liquidités. La performance du nourricier pourra être inférieure à celle du maître, notamment à cause de ses frais de gestion propres.

Il n'intervient pas directement sur des instruments financiers à terme négociés sur les marchés à terme réglementés, ou de gré à gré.

• Stratégie d'investissement

Stratégie d'investissement de l'OPCVM maître :

La stratégie de gestion consiste d'abord à effectuer une allocation tactique entre les différentes classes d'actifs à partir d'un scénario économique et financier.

- S'agissant des actions : La ventilation de la poche actions entre les différents secteurs économiques sera ensuite effectuée : selon le scénario d'investissement retenu, on privilégiera ou écartera, les secteurs présentant une sensibilité plus ou moins forte au cycle économique. Enfin, on sélectionnera les valeurs sur la base de critères quantitatifs (progression des bénéfices, solidité du bilan, niveau de marge) et qualitatifs.

- S'agissant des instruments de taux : La poche taux comprendra des instruments de taux court terme, moyen et long terme. Une analyse en valeur relative conduira à privilégier les supports dettes d'Etats ou dettes de crédit. La qualité de signature sera examinée (ratings, degré de séniorité). L'indicateur de mesure du risque de taux sera la sensibilité pour les titres de créances et les vies moyennes pour les instruments du marché monétaire.

Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sont une des composantes de la gestion mais leur poids dans la décision finale n'est pas défini en amont.

L'OPCVM s'engage à respecter les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivantes :

De 70 % à 90 % sur les marchés d'actions, de toutes zones géographiques, de toutes capitalisations, de tous les secteurs, dont :

- de 0 % à 5 % aux marchés des actions de pays émergents

- de 0 % à 5 % aux marchés des actions de petite capitalisation <3 milliards d'euros

De 10 % à 30 % en instruments de taux souverains, du secteur public et privé, de toutes zones géographiques y compris pays émergents, de toutes notations selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation ou non notés dont :

- de 0 % à 10 % en instruments de taux spéculatifs.

De 0 % à 10 % en obligations convertibles de toutes zones géographiques (y compris pays émergents), de catégorie « Investment Grade » selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation, de tous secteurs.

De 0 % à 100 % au risque de change sur des devises hors euro

COMMENTAIRE DE GESTION

L'année 2023 s'inscrit parmi les meilleurs millésimes boursiers au regard des fortes hausses des principaux indices actions et obligataires dans le monde. La performance de l'indice phare américain, le S&P 500, s'établit à plus de 20% exprimée en euro et devance de peu son homologue de la Zone euro, l'indice Euro Stoxx 50, en hausse de plus de 19% sur l'année. En tête de classement, la performance des valeurs technologiques est impressionnante à l'instar du Nasdaq 100 en hausse de près de 49% en euro. Seule ombre au tableau au sein des grands indices, les valeurs chinoises baissent nettement à l'image de l'indice CSI 300 en contraction de près de 17% en euro. Enfin, on note que l'intérêt des investisseurs se portent aussi sur des actifs décorrélatés comme l'or en hausse de 9% ou le bitcoin qui s'adjuge une très forte progression de 150%.

Ces excellentes performances traduisent une importante résilience des marchés financiers eu égard aux vents contraires que les investisseurs ont dû affronter durant cette année agitée.

En effet, l'année 2023 matérialise une accélération des conflits géopolitiques et des déséquilibres géostratégiques de premier ordre comme :

- La poursuite du conflit russo-ukrainien et le défi pour l'Europe de s'affranchir des sources d'énergies russes
- La résurgence, le 7 octobre, du conflit israélo-palestinien et son extension au proche et Moyen-Orient prenant la forme d'une possible crise énergétique
- De nouvelles tensions commerciales et politiques entre les Etats-Unis et la Chine portant notamment sur le secteur « stratégique » des semi-conducteurs.

Sur le plan économique, l'année est ponctuée par les discours des banquiers centraux qui accentuent les mesures de politique restrictive afin de mener à bien la lutte contre l'hydre inflationniste. Ainsi, les gouverneurs poursuivent la hausse exceptionnelle de leurs taux d'intérêt directeurs, principal outil de stabilité des prix. En Zone euro, la BCE procède à 6 hausses de taux et porte son taux de refinancement à 4,5%. Outre-Atlantique, la FED réalise 4 nouvelles hausses de son « Federal Funds Target Rate » et ancre ses taux directeurs dans la fourchette 5.25%-5,5%.

Inédits par leur amplitude et la rapidité de leur mise en place, ces mouvements de taux impactent directement les actifs financiers dont la valorisation découle en partie du niveau des taux d'intérêt. En conséquence, les investisseurs scrutent activement les publications des données macro-économiques tout au long de l'année. Ainsi, les investisseurs réagissent aux données d'activités, d'emplois ou d'inflation, à l'affût du moment où les élévations cumulées des taux d'intérêt viendront ralentir significativement l'activité économique et corollairement réduire les politiques restrictives des banques centrales.

Ces inflexions statistiques surviennent principalement au début du 4^{ième} trimestre et incitent les principales autorités monétaires à la prudence et à stabiliser le coût de l'argent. De leur côté, les investisseurs analysent ces dégradations comme le signal d'un retournement imminent vers une politique monétaire accommodante ce qui propulse véritablement les indices à leurs plus hauts niveaux sur les deux derniers mois de l'année.

En parallèle, sur le plan microéconomique, la plupart des intervenants se montrent vigilants sur la capacité des entreprises de compenser l'évolution baissière des volumes par une hausse de leur prix de vente. Cette vigilance est exacerbée par les difficultés de certains secteurs boursiers qui supportent difficilement la hausse exceptionnelle des taux d'intérêt. À ce titre, on assiste à une véritable crise du secteur immobilier notamment pour la partie bureau dans l'ouest américain ou la promotion immobilière en Chine. Aux Etats-Unis, la montée des taux d'intérêts précipite le naufrage d'acteurs de l'écosystème des start-up de la Silicon Valley et induit l'insolvabilité de certaines banques régionales américaines comme SVB ou First Republic Bank. Par contagion, ces faillites provoquent la principale crise de confiance de l'année 2023 avec une inquiétude généralisée sur la solidité du système bancaire mondiale. En Europe, cet épisode provoque l'absorption de la banque Crédit Suisse par son homologue UBS.

Sur l'exercice, l'ensemble des facteurs économiques et financiers précités induisent une évolution séquentielle des performances boursières en trois temps.

- En début d'année, les indices internationaux de grandes valeurs progressent nettement malgré la remontée vigoureuse des taux longs américains et européens. En effet, Les opérateurs se focalisent principalement sur les perspectives offertes par la réouverture de l'économie chinoise liée à l'abandon de sa politique zéro Covid.

- Dès mi-février, les indices de grandes capitalisations hésitent et évoluent dans un canal de fluctuation correspondant sur l'indice phare de la Zone euro, l'Euro Stoxx 50 à la zone des 4000 - 4400 points.

- A partir du 27 octobre 2023, les indices boursiers rebondissent et s'arrogent une dernière jambe de hausse vertigineuse et continue jusqu'en fin d'année portée principalement par une anticipation de fin des politiques monétaires restrictives.

La progression forte des indices en 2023 traduit imparfaitement celles de la majorité de leurs composants. À cet égard, le Nasdaq et le S&P 500 américains symbolisent précisément la concentration des performances sur un petit nombre de valeur avec sept sociétés qualifiées de « magnifiques » qui captent l'essentiel des flux acheteurs. Cette répartition traduit l'engouement pour la thématique de l'intelligence artificielle à l'instar du cours de bourse de la société NVIDIA en hausse de près de 240% sur l'exercice. En Zone euro, les performances calendaires sont plus homogènes mais les secteurs de la Technologie, des sociétés industrielles et de la Banque drainent l'essentiel des flux acheteurs sur le vieux continent. Au sein de l'Euro Stoxx 50, les premiers contributeurs positifs sont des sociétés du secteur Technologie comme ASML, fabricant de machines de photolithographie et SAP, fabricant de logiciels dédiés aux entreprises dont les cours sont en hausses respectives de plus de 33% et 45% en 2023. A l'opposée, le secteur de la santé subit le contrechoc post covid et ferment la marche des performances calendaires sectorielles en Zone euro.

Dans ce contexte, nous avons maintenu une allocation proche de la neutralité sur les actions sur la majorité de l'exercice. Toutefois, nous sommes repassés positifs au 4ème trimestre sur les actions, notamment en zone européenne. Côté obligataire, nous conservons une vision neutre sur l'ensemble de l'année.

Le compartiment nourricier CM-AM AVENIR DYNAMIQUE a un objectif de gestion similaire à celui de l'OPC maître CM-AM ALIZES DYNAMIQUE. Le taux d'investissement se montait à 99,95% au 29/12/2023.

Au 29/12/2023, la performance du fonds s'établit à : 19.05%

La stratégie d'investissement de l'OPC intègre des critères extra-financiers selon une méthodologie développée par le département d'analyse extra financière de Crédit Mutuel Asset Management visant à exclure les valeurs les moins bien notées en matière environnementale, sociale et de gouvernance afin de réduire notamment l'impact du risque de durabilité auquel l'OPC est exposé.

L'équipe de gestion s'attache à prendre en compte dans ses décisions d'investissement les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques considérées comme durables au regard du règlement « Taxonomie » (UE) 2020/852. Le recensement des émetteurs au sein du Fonds dont les activités sont éligibles à la Taxonomie est un sujet principal pour Crédit Mutuel Asset Management. Des travaux sont en cours afin de permettre, à terme, de déterminer un pourcentage minimum d'alignement avec la taxonomie.

Les principales incidences négatives sont également prises en compte dans la stratégie d'investissement.

Crédit Mutuel Asset Management applique sur l'ensemble de sa gamme d'OPC :

- une politique de suivi des controverses visant à détecter les valeurs sur lesquelles des controverses apparaissent. En fonction de l'analyse menée, les valeurs concernées sont maintenues ou exclues,
 - une politique d'exclusion sectorielle stricte concernant notamment les armes controversées,
- Ces politiques sont disponibles sur le site internet de Crédit Mutuel Asset Management.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements qui sont qualifiés d'investissement durable au sens du Règlement « SFDR » (UE) 2019/2088. prend en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnementale.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durable sur le plan environnemental.

Politiques sectorielles :

Inscrit dans ses objectifs stratégiques, Crédit Mutuel Asset Management développe progressivement un ensemble de politiques sectorielles en lien notamment avec la politique RSM (Responsabilité Sociale et Mutualiste) (1) du Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Le détail des politiques sectorielles de la société de gestion est disponible sur le site de Crédit Mutuel Asset Management.

La surveillance et le contrôle de l'application de ces dernières s'effectuent à trois niveaux :

- par la mise en place d'un dispositif de contrôle pré-trade, empêchant la souscription de titres interdits de par l'application des politiques sectorielles (2) ;
- par la mise en place d'un dispositif de contrôle post-trade, permettant d'identifier les valeurs interdites par l'application des politiques sectorielles et présentes en portefeuille (hors OPC qui font de la réplication indicielle dans leur structuration) ;
- par le Comité RSE (trimestriel), réuni autour de la Direction générale, en charge de la supervision et du suivi de l'application des politiques sectorielles. Ce Comité prend connaissance en particulier des analyses qualitatives réalisées par le Pôle Finance Responsable et Durable sur les émetteurs concernés par les différentes politiques sectorielles.

Politique sectorielle Charbon :

Au niveau de la SGP (3), sur l'exercice écoulé, notons la prise en compte de la mise à jour de la liste « GCEL » (4) par l'ONG Urgewald, laquelle constitue la référence en termes de déploiement de notre politique sectorielle.

L'identification des émetteurs impliqués dans des activités liées au charbon s'effectue selon plusieurs critères :

- Les « Coal Developer » : émetteurs développant des capacités en lien avec l'exploitation de charbon ;
- Et 4 autres critères associés à des seuils :
 - o Production annuelle de charbon < 10 MT ;
 - o Capacités électriques installées basées sur le charbon < 5 GW
 - o Part du Charbon thermique dans le CA < 10%
 - o Part du Charbon dans le mix énergétique < 10%

Notons la baisse des niveaux des seuils relatifs, de 20% à 10%.

La liste GCEL compte désormais 3731 émetteurs (maisons mères et filiales) dont 1840 sont identifiés comme « coal developer ».

Sur l'exercice, le Comité RSE, instance de gouvernance et de suivi de l'application de nos politiques sectorielles, a confirmé le statut « autorisé » de 2 groupes émetteurs présents dans la liste GCEL et engagés dans un plan de sortie du charbon à horizon 2030.

Au total, la mise en œuvre de notre politique sectorielle aboutit à l'exclusion de 99,8% des émetteurs de la liste GCEL 2023. Ce haut niveau d'exclusion s'explique, entre autre, par l'extension de l'interdiction d'un émetteur à l'ensemble du Groupe auquel il appartient.

Politique sectorielle Défense et Sécurité :

La politique sectorielle Défense et Sécurité se compose de deux volets :

- Exclusion des entreprises impliquées dans le secteur des armes controversées et des armes non-conventionnelles et de destruction massive ;
- Suivi des controverses portant sur des sociétés impliquées dans l'armement militaire de combat.

S'agissant des activités liées aux armes conventionnelles, le pôle Finance Responsable et Durable (FRd) de Crédit Mutuel Asset Management assure une vigilance particulière concernant les sociétés impliquées dans l'armement militaire de combat et faisant l'objet de controverses très sévères liées aux activités de défense et sécurité. Cette analyse peut mener à une exclusion.

L'application de la politique sectorielle Défense et Sécurité aboutit à l'exclusion de 137 émetteurs.

Politique sectorielle Hydrocarbure :

Au 1er janvier 2023 la politique sectorielle hydrocarbure est entrée en application, dans le cadre de la déclinaison des politiques sectorielles mises en place au sein de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Elle prévoit le gel des positions des émetteurs figurant dans la liste dite « GOGEL », produite par Urgewald, et ne respectant le seuil suivant :

la part de production d'hydrocarbures non conventionnels est supérieure à 25% dès le 01/01/2023 ;
Le périmètre retenu pour définir la partie non conventionnelle des hydrocarbures est celui de l'ONG Urgewald, à savoir :

- pétrole ou gaz de schiste,
- pétrole issu de sables bitumineux,
- pétrole lourd et extra-lourd,
- pétrole en eau profonde,
- pétrole extrait en Arctique,
- méthane de houille.

Au 1er janvier 2023, l'application de la politique sectorielle aboutit à l'exclusion de 481 émetteurs sur un total de 789 recensés dans la GOGEL 2022. Le taux d'exclusion ressort ainsi à 61%.

-
- (1) Politique RSE adaptée à l'organisation propre du Crédit Mutuel Alliance Fédérale.
 - (2) Mise en service au 2nd semestre 2021.
 - (3) Société de Gestion.
 - (4) Mise à jour en octobre de chaque année.
 - (5) Développement de nouvelles capacités de production de charbon.

La gestion de cet OPC repose sur des objectifs mesurables de prise en compte des critères extra-financiers qui constituent une des composantes de la gestion mais leur poids dans la décision finale n'est pas défini en amont. Cette prise en compte des critères extra-financiers est matérialisée par une note ou un indicateur extra-financier supérieure à celle de l'univers d'investissement.

- **Frais de gestion indirects calculés**

381 033,28 EUR

- **Addendum – Article 8**

Le disclaimer de l'Addendum figure en dernière page du rapport annuel.

- **Transparence Des Opérations De Financement Sur Titres (SFTR)**

Au cours de l'exercice, le fonds n'a pas effectué d'opérations de financement sur titres soumis à la réglementation SFTR, à savoir opération de pension, prêt/emprunt de titres de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-achat, opération de prêt avec appel de marge et contrat d'échange sur revenu global (TRS).

RAPPORT COMPTABLE

• INFORMATIONS JURIDIQUES

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs.

• Commission de mouvement et frais de transaction

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation prévu au Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers est consultable sur le site internet: www.creditmutuel-am.eu et/ou auprès de CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT, 4 rue Gaillon, 75002 Paris.

• Politique du gestionnaire en matière de droit de vote

Conformément au Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, les informations concernant la politique de vote et le compte-rendu de celle-ci sont disponibles sur le site Internet de la société de gestion et/ou à son siège social. La politique de vote s'inscrit dans le prolongement de la politique d'investissement, dont l'objectif est la recherche d'une performance régulière sur le long terme dans le respect des orientations de gestion des fonds. Elle intègre les particularités de chaque pays en termes de droit des sociétés et de gouvernement d'entreprise. Les principes de la politique de vote de CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT sont les suivants :

- respect des droits des actionnaires minoritaires et équité entre les actionnaires,
- transparence et qualité des informations fournies aux actionnaires,
- équilibre des pouvoirs entre les organes de direction,
- pérennité et intégration de la stratégie long terme des entreprises,
- soutien des meilleures pratiques de gouvernement d'entreprise. Dans les fonds d'actionnariat salarié, les droits de vote attachés aux titres de l'entreprise sont exercés par le Conseil de surveillance.

• Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties

Les intermédiaires sélectionnés figurent sur une liste établie et revue au moins une fois par an par la société de gestion. La méthode retenue est un scoring global annuel de chaque intermédiaire permettant de lui attribuer une note qui conditionne son maintien ou non dans la liste des intermédiaires autorisés. La note obtenue est basée sur les éléments spécifiques et considérés comme déterminants. Il s'agit par ordre d'importance décroissante : de l'engagement de la part de l'intermédiaire sur les quantités à négocier et à livrer, de la qualité de l'exécution, de la réactivité lors de la réception/passation d'ordres, du nombre d'incidents de règlement/livraison, de la pertinence des informations communiquées. Le respect des tarifs négociés conditionne le maintien de l'intermédiaire dans la liste.

• Information relative aux modalités de calcul du risque global

Le risque global sur contrats financiers est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement.

• Effet de levier

Les effets de levier AIFM calculés selon la méthode brute (article 7 du Règlement délégué (UE) 231/2013) s'élèvent à 99,95% et selon la méthode de l'engagement (article 8 du Règlement délégué (UE) 231/2013) s'élèvent à 100%.

• Information relative au traitement des actifs non liquides

Aucun des actifs de votre fonds n'a fait l'objet d'un traitement spécial en raison de sa nature non liquide..

● Politique de rémunération

Crédit Mutuel Asset Management inscrit sa politique de rémunération dans le cadre des principes de Crédit Mutuel Alliance Fédérale (cf. site de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel – Espace Investisseurs – Information financière/ réglementée) tout en respectant les exigences réglementaires. Crédit Mutuel Alliance Fédérale a mis en place un comité des rémunérations unique, dont le périmètre s'étend à l'ensemble de ses filiales.

Pour rappel, la politique de rémunération applicable aux gestionnaires de fonds d'investissement est dictée par les directives 2014/91/UE du 23 juillet 2014 (OPCVM V) et 2011/61/UE du 8 juin 2011 dite directive AIFM ainsi que leurs textes de transposition.

A. Processus Opérationnel

Le comité des rémunérations de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel procède à un examen annuel des principes de la politique de rémunération et exprime son avis sur les propositions de la direction générale élaborées après consultation de la direction des risques et de la conformité.

Concernant Crédit Mutuel Asset Management, les rémunérations sont basées notamment sur les critères suivants: la performance du ou des fonds gérés par le collaborateur ainsi que la contribution individuelle aux activités de l'entreprise ainsi que le respect des règles de risques et de conformité. Pour plus d'information, vous pouvez consulter le site internet de Crédit Mutuel Asset Management (notamment le respect des Politiques sectorielles d'exclusion ainsi que le respect de l'exclusion des valeurs controversées).

B. Personnel identifié

Crédit Mutuel Asset Management a identifié les preneurs de risques selon deux critères :

- Rôle et responsabilité des acteurs afin de déterminer les preneurs de risque au niveau de la Société de Gestion et des OPCVM/FIA gérés,
- Rémunérations afin de déterminer le personnel qui, au vu de sa rémunération, devrait être considéré comme preneur de risque.

Sont considérés comme personnel identifié :

- le Directeur Général, le Secrétaire Général, Directeur des Gestions, les responsables en charge respectivement : des pôles de Gestion, de la finance responsable et durable, de la Direction Juridique et Financière, de la Direction des Relations Distributeurs, de la Direction des Risques, de la Direction des Services Supports, de la Direction des Ressources Humaines et le Responsable de la Conformité et du Contrôle Interne (RCCI)
- les collaborateurs affectés aux activités de gestion collective de Crédit Mutuel Asset Management : les gérants .

C. Rémunérations

Parmi le personnel identifié de Crédit Mutuel Asset Management, certains collaborateurs perçoivent outre leur rémunération fixe, des primes à caractère discrétionnaire. Il s'agit principalement des gérants et de la direction générale. Dans le but de limiter les prises de risque, les modalités de rémunération discrétionnaires doivent permettre de prendre en compte la performance et le risque. En tout état de cause, la gestion du risque, le respect de l'éthique et de l'intérêt du client doivent l'emporter sur les performances financières.

Crédit Mutuel Asset Management peut décider de ne pas accorder ces primes à caractère discrétionnaire si les circonstances le justifient. En particulier, ces primes individuelles pourront être

diminuées voire réduites à zéro dans certaines circonstances, notamment en cas d'atteinte aux intérêts des clients ou de manquement caractérisé à l'éthique. Le versement de prime garantie est exceptionnel, et ne s'applique que dans le cadre de l'embauche d'un nouveau membre du personnel et est limitée à la première année.

En 2022, le total des rémunérations brutes globales versées aux 279 collaborateurs présents sur l'exercice s'est élevé à 18 813 105 € dont 1 282 750 € de primes. Les éléments de rémunération versés aux collaborateurs ayant une incidence sur le profil de risques de la société de gestion s'élèvent 7 272 428 €.

Les primes à caractère discrétionnaire sont payées en mars de l'année (n+1) lorsqu'une vision de l'exercice (n) est disponible.

Ces primes sont limitées à un montant annuel unitaire de 100.000€ et ne font pas l'objet d'un étalement. Dans le cadre d'une révision de la politique de rémunération permettant un versement de primes discrétionnaires supérieures à 100.000€, Crédit Mutuel Asset Management en informerait préalablement l'AMF et mettrait sa politique de rémunération en conformité avec les directives dites OPCVM V et AIFM en prévoyant notamment les conditions d'étalement sur une période minimum de trois ans.

- **Information relative au fonds Maître**

Le rapport annuel du fonds Maître CM-AM ALIZES DYNAMIQUE est disponible ci-joint

- **Evènements intervenus au cours de la période**

20/02/2023 Frais : Affichage des frais - Ventilation FROG de l'OPCVM maître

22/12/2023 Mise à jour de la trame : Mise en conformité de la trame

22/12/2023 Caractéristiques de gestion : Mise en conformité avec l'OPC maître

BILAN ACTIF

	29/12/2023	30/12/2022
Instruments financiers	79 011 497,69	57 268 440,93
OPC maitre	79 011 497,69	57 268 440,93
Contrats financiers	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Créances	50 324,03	40 403,93
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	50 324,03	40 403,93
Comptes financiers	33 713,68	97 333,25
Liquidités	33 713,68	97 333,25
Total de l'actif	79 095 535,40	57 406 178,11

BILAN PASSIF

	29/12/2023	30/12/2022
Capitaux propres		
Capital	77 889 903,94	55 456 895,29
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	1 084 255,74	1 834 668,26
Résultat de l'exercice (a, b)	77 590,61	80 891,78
Total des capitaux propres	79 051 750,29	57 372 455,33
<i>(= Montant représentatif de l'actif net)</i>		
Instruments financiers	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Dettes	43 785,11	33 722,78
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	43 785,11	33 722,78
Comptes financiers	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
Total du passif	79 095 535,40	57 406 178,11

(a) Y compris comptes de régularisations

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN

	29/12/2023	30/12/2022
Opérations de couverture		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
Total Opérations de couverture	0,00	0,00
Autres opérations		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
Total Autres opérations	0,00	0,00

COMPTE DE RESULTAT

	29/12/2023	30/12/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	1 615,00	207,65
Produits sur actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Crédits d'impôt	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur contrats financiers	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (I)	1 615,00	207,65
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur contrats financiers	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	691,02	346,16
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (II)	691,02	346,16
RESULTAT SUR OPERATIONS FINANCIERES (I-II)	923,98	-138,51
Autres produits (III)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-72 535,19	-82 947,24
Frais de gestion pris en charge par l'entreprise (V)	0,00	0,00
RESULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (I - II + III - IV + V)	73 459,17	82 808,73
Régularisation des revenus de l'exercice (VI)	4 131,44	-1 916,95
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	0,00	0,00
RESULTAT (I - II + III - IV + V +/- VI - VII)	77 590,61	80 891,78

- **REGLES ET METHODES COMPTABLES**

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 modifié.

La répartition des montants de souscription entre participation, intéressement, versements volontaires, abondement et transferts figurant dans le tableau Evolution de l'Actif Net n'est pas auditée par le commissaire aux comptes.

Les éléments comptables sont présentés en euro, devise de la comptabilité du fonds commun de placement d'entreprise.

- **Comptabilisation des revenus**

Le FCPE comptabilise ses revenus selon la méthode du coupon encaissé.

- **Comptabilisation des entrées et sorties en portefeuille**

La comptabilisation des entrées et sorties de titres dans le portefeuille du FCPE est effectuée frais exclus.

- **Affectation des sommes distribuables**

Part C :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

- **Frais de gestion et de fonctionnement**

Les frais de gestion sont prévus par le règlement.

Ces frais de gestion sont pris en charge par le Fonds et/ou l'entreprise conformément au règlement.

Ces frais recouvrent l'ensemble des frais supportés par le fonds : frais de gestion financière, frais de gestion administrative et comptable, frais de conservation, frais de distribution, honoraires du contrôleur légal des comptes, etc.

Ils n'incluent pas les frais de transaction qui comprennent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et les commissions de mouvement facturées à l'OPC d'épargne salariale et perçues notamment par le dépositaire et la société de gestion.

- **Frais de gestion fixes**

		Frais de gestion	
Parts		A la charge du FCPE	A la charge de l'entreprise
C	000010001438	0,70% TTC maximum de l'actif net	Néant

- **Frais de gestion indirects**

		Frais de gestion indirects		
Parts		Commission de gestion indirecte	Commission de souscription indirecte	Commission de rachat indirect
C	000010001438	2,25 % TTC maximum de l'actif net à la charge du FCPE		

- **Commission de surperformance**

Part 000010001438 C

Néant

- **Rétrocessions**

La politique de comptabilisation de rétrocessions de frais de gestion sur OPC cibles détenus est décidée par la société de gestion.

Ces rétrocessions sont comptabilisées en déduction des commissions de gestion. Les frais effectivement supportés par le fonds figurent dans le tableau « FRAIS DE GESTION SUPPORTÉS PAR LE FCPE » et sont calculés sur l'actif net moyen de l'exercice.

- **Frais de transaction**

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectuées au moyen de sommes provenant, soit de la vente ou du remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans le FCPE, sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités du fonds.

Commissions de mouvement	Clé de répartition (en %)		
	SDG	Dépositaire	Autres prestataires
Néant			

- **Méthode de valorisation**

Lors de chaque valorisation, les actifs du FCPE sont évalués selon les principes suivants :

- **Actions et titres assimilés cotés (valeurs françaises et étrangères) :**

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de Bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de Bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de Bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de Bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé.

- **Obligations et titres de créance assimilés (valeurs françaises et étrangères) et EMTN :**

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé.

Dans le cas d'une cotation non réaliste, le gérant doit faire une estimation plus en phase avec les paramètres réels de marché. Selon les sources disponibles, l'évaluation pourra être effectuée par différentes méthodes comme :

- la cotation d'un contributeur,
- une moyenne de cotations de plusieurs contributeurs,
- un cours calculé par une méthode actuarielle à partir d'un spread (de crédit ou autre) et d'une courbe de taux,
- etc.

- **Titres d'OPCVM et ou/FIA en portefeuille :**

Évaluation sur la base de la dernière valeur liquidative connue.

- **Parts d'organismes de Titrisation :**

Évaluation au dernier cours de bourse du jour pour les organismes de titrisation cotés sur les marchés européens.

- **Acquisitions temporaires de titres :**

- Pensions livrées à l'achat : Valorisation contractuelle. Pas de pension d'une durée supérieure à 3 mois
- Rémérés à l'achat : Valorisation contractuelle, car le rachat des titres par le vendeur est envisagé avec suffisamment de certitude.
- Emprunts de titres : Valorisation des titres empruntés et de la dette de restitution correspondante à la valeur de marché des titres concernés.

- **Cessions temporaires de titres :**

- Titres donnés en pension livrée : Les titres donnés en pension livrée sont valorisés au prix du marché, les dettes représentatives des titres donnés en pension sont maintenues à la valeur fixée dans le contrat.
- Prêts de titres : Valorisation des titres prêtés au cours de Bourse de la valeur sous-jacente. Les titres sont récupérés par le FPCE à l'issue du contrat de prêt.

- **Valeurs mobilières non cotées :**

Les titres de capital ou donnant accès au capital de l'entreprise qui ne sont pas admis aux négociations sur un marché réglementé font l'objet d'une évaluation régulière selon les modalités définies aux articles D3324-18 au D3324-20 et R3332-22 à R3332-23 du Code du Travail.

La méthode d'évaluation des titres de capital émis par l'entreprise est validée par un expert indépendant conformément aux articles R3332-22 et R3332-23 du Code du Travail.

- **Titres de créances négociables :**

Les TCN sont valorisés à la valeur de marché.

- **Valeur de marché retenue :**

- BTF/BTAN :

Taux de rendement actuariel ou cours du jour publié par la Banque de France.

- Autres TCN :

Pour les TCN faisant l'objet de cotation régulière : le taux de rendement ou les cours utilisés sont ceux constatés chaque jour sur le marché.

Pour les titres sans cotation régulière ou réaliste : application d'une méthode actuarielle avec utilisation du taux de rendement d'une courbe de taux de référence corrigé d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur (spread de crédit ou autre).

- **Contrats à terme fermes :**

Les contrats à terme ferme sont évalués au dernier cours du jour de la valorisation. Les cours de marché retenus pour la valorisation des contrats à terme ferme sont en adéquation avec ceux des titres sous-jacents. Ils varient en fonction de la place de cotation des contrats :

- Contrats à terme fermes cotés sur des places européennes : dernier cours du jour.
- Contrats à terme fermes cotés sur des places nord-américaines : cours de compensation de la veille

- **Options :**

Les cours de marché retenus suivent le même principe que ceux régissant les contrats ou titres supports :

- Options cotées sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.
- Options cotées sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

- **Opérations d'échanges (swaps) :**

- Les swaps d'une durée de vie inférieure à 3 mois sont valorisés de manière linéaire.
- Les swaps d'une durée de vie supérieure à 3 mois sont valorisés au prix du marché.
- L'évaluation des swaps d'indice est réalisé au prix donné par la contrepartie, la société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de cette évaluation.
- Lorsque le contrat de swap est adossé à des titres clairement identifiés (qualité et durée), ces deux éléments sont évalués globalement.

- **Contrats de change à terme :**

Il s'agit d'opérations de couverture de valeurs mobilières en portefeuille libellées dans une devise autre que celle de la comptabilité de l'OPCVM, du FIA, par un emprunt de devise dans la même monnaie et pour le même montant. Les opérations à terme de devise sont valorisées d'après la courbe des taux prêteurs/emprunteurs de la devise.

- **Méthode d'évaluation des engagements hors bilan**

- Les engagements sur contrats à terme fermes sont déterminés à la valeur de marché. Elle est égale au cours de valorisation multiplié par le nombre de contrats et par le nominal. les engagements sur contrats d'échange de gré à gré sont présentés à leur valeur nominale ou en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent.
- Les engagements sur opérations conditionnelles sont déterminés sur la base de l'équivalent sous-jacent de l'option. Cette traduction consiste à multiplier le nombre d'options par un delta. Le delta résulte d'un modèle mathématique (de type Black-Scholes) dont les paramètres sont : le cours du sous-jacent, la durée à l'échéance, le taux d'intérêt court terme, le prix d'exercice de l'option et la volatilité du sous-jacent. La présentation dans le hors-bilan correspond au sens économique de l'opération, et non au sens du contrat.
- Les swaps de dividende contre évolution de la performance sont indiqués à leur valeur nominale en hors-bilan.
- Les swaps adossés ou non adossés sont enregistrés au nominal en hors-bilan.

- **Description des garanties reçues ou données**

- **Garantie reçue :**

Néant

- **Garantie donnée :**

Néant

- **Informations complémentaires**

Ces frais ne sont pas assujettis à la TVA conformément au Code général des impôts.

Les honoraires du Commissaire aux comptes sont compris dans les frais de gestion financière et de fonctionnement et autres services.

EVOLUTION DE L'ACTIF NET

	29/12/2023	30/12/2022
Actif net en début d'exercice	57 372 455,33	66 167 052,07
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	21 984 545,53	14 601 463,38
Versements de participation	9 110 838,67	5 668 939,11
Versements d'intéressement	4 333 273,24	2 498 898,37
Versements au titre du plan d'épargne	0,00	0,00
- versements volontaires des salariés	574 372,28	504 082,07
- abondements de l'entreprise	777 920,77	524 731,36
Transferts provenant d'un autre fonds ou d'un compte courant bloqué	107 096,09	309 363,26
Versements par arbitrage	7 081 044,48	5 095 449,21
Versements autres	0,00	0,00
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-11 961 405,88	-15 497 541,17
Rachats volontaires des salariés	-6 309 265,51	-5 748 108,53
Transferts à destination d'un autre fonds ou d'un compte courant bloqué	-1 486 865,14	-2 468 386,30
Retraits par arbitrage	-4 165 275,23	-7 281 046,34
Retraits autres	0,00	0,00
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	1 039 355,42	1 841 360,89
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	0,00	0,00
Plus-values réalisées sur contrats financiers	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur contrats financiers	0,00	0,00
Frais de transaction	0,00	0,00
Différences de change	0,00	0,00
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	10 543 340,72	-9 822 688,57
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>19 116 182,79</i>	<i>8 572 842,07</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>8 572 842,07</i>	<i>18 395 530,64</i>
Variation de la différence d'estimation des contrats financiers	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	73 459,17	82 808,73
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
Actif net en fin d'exercice	79 051 750,29	57 372 455,33

**INSTRUMENTS FINANCIERS - VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE
D'INSTRUMENT**

	Montant	%
HORS BILAN		
Operations de couverture		
TOTAL Operations de couverture	0,00	0,00
Autres operations		
TOTAL Autres operations	0,00	0,00
TOTAL HORS BILAN	0,00	0,00

VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Actif								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	33 713,68	0,04	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	0-3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
Actif										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	33 713,68	0,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

**VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF
ET DE HORS-BILAN**

	Devise 1	%	Devise2	%	Devise 3	%	Autre(s) devise(s)	%
Actif								
OPC maître	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif								
Contrats financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS FAISANT L'OBJET D'UNE ACQUISITION TEMPORAIRE

	29/12/2023
Titres acquis à réméré	0,00
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS CONSTITUTIFS DE DEPOTS DE GARANTIE

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

INSTRUMENTS FINANCIERS EMIS PAR LA SOCIETE DE GESTION OU LES ENTITES DE SON GROUPE

	ISIN	LIBELLE	29/12/2023
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			79 011 497,69
	FR0010611947	CM-AM AL.DYM.ES 3D	79 011 497,69
Contrats financiers			0,00
Total des titres du groupe			79 011 497,69

TABLEAUX D’AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice						
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédits d'impôt unitaire
Total acomptes			0	0	0	0

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice				
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire
Total acomptes			0	0

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	77 590,61	80 891,78
Total	77 590,61	80 891,78

	29/12/2023	30/12/2022
C1 PART CAPI C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	77 590,61	80 891,78
Total	77 590,61	80 891,78
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	0,00	0,00
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	1 084 255,74	1 834 668,26
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	1 084 255,74	1 834 668,26

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/12/2023	30/12/2022
CI PART CAPI C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	1 084 255,74	1 834 668,26
Total	1 084 255,74	1 834 668,26
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0,00	0,00
Distribution unitaire	0,00	0,00

TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'OPC AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Date	Part	Actif net	Nombre de titres	Valeur liquidative unitaire	Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)	Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes)	Crédit d'impôt unitaire	Capitalisation unitaire sur résultat et PMV nettes
				€	€	€	€	€
31/12/2019	C PART CAPI C	55 703 676,61	8 783 891,8301	6,3415	0,00	0,00	0,00	0,12
31/12/2020	C PART CAPI C	54 944 317,17	8 926 509,0794	6,1551	0,00	0,00	0,00	0,09
31/12/2021	C1 PART CAPI C	66 167 052,07	9 297 527,7119	7,1166	0,00	0,00	0,00	0,21
30/12/2022	C1 PART CAPI C	57 372 455,33	9 178 924,3293	6,2504	0,00	0,00	0,00	0,20
29/12/2023	C1 PART CAPI C	79 051 750,29	10 623 583,0764	7,4411	0,00	0,00	0,00	0,10

SOUSCRIPTIONS RACHATS

	En quantité	En montant
C1 PART CAPI C		
Parts ou Actions Souscrites durant l'exercice	3 166 473,61730	21 984 545,53
Parts ou Actions Rachetées durant l'exercice	-1 721 814,87020	-11 961 405,88
Solde net des Souscriptions/Rachats	1 444 658,74710	10 023 139,65
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	10 623 583,07640	

COMMISSIONS

	En montant
C1 PART CAPI C	
Commissions des souscriptions rachats payées par le salarié	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	38 754,01
Montant des commissions de souscription perçues	38 754,01
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées	38 754,01
Montant des commissions de souscription rétrocédées	38 754,01
Montant des commissions de rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00
 Commissions des souscriptions rachats payées par l'entreprise	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	14 280,01
Montant des commissions de souscription perçues	14 280,01
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées	14 280,01
Montant des commissions de souscription rétrocédées	14 280,01
Montant des commissions de rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

FRAIS DE GESTION SUPPORTES PAR L'OPC

	29/12/2023
10001438 C1 PART CAPI C	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,70
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	487 587,69
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Commissions de surperformance (frais variables)	0,00
Rétrocessions de frais de gestion	560 122,88

CREANCES ET DETTES

	Nature de débit/crédit	29/12/2023
Créances	Frais de gestion rétrocédés	50 324,03
Total des créances		50 324,03
Dettes	Frais de gestion	43 785,11
Total des dettes		43 785,11
Total dettes et créances		6 538,92

VENTILATION SIMPLIFIEE DE L'ACTIF NET

INVENTAIRE RESUME

	Valeur EUR	% Actif Net
PORTEFEUILLE	79 011 497,69	99,96
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES	0,00	0,00
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES	0,00	0,00
TITRES DE CREANCES NEGOCIABLES	0,00	0,00
TITRES OPC	79 011 497,69	99,96
AUTRES VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES A L'ACHAT	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES A LA VENTE	0,00	0,00
CESSIONS DE VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
OPERATEURS DEBITEURS ET AUTRES CREANCES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)	50 324,03	0,06
OPERATEURS CREDITEURS ET AUTRES DETTES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)	-43 785,11	-0,06
CONTRATS FINANCIERS	0,00	0,00
OPTIONS	0,00	0,00
FUTURES	0,00	0,00
SWAPS	0,00	0,00
BANQUES, ORGANISMES ET ETS. FINANCIERS	33 713,68	0,04
DISPONIBILITES	33 713,68	0,04
DEPOTS A TERME	0,00	0,00
EMPRUNTS	0,00	0,00
AUTRES DISPONIBILITES	0,00	0,00
ACHATS A TERME DE DEVISES	0,00	0,00
VENTES A TERME DE DEVISES	0,00	0,00
ACTIF NET	79 051 750,29	100,00

PORTEFEUILLE TITRES DETAILLE

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Dernier Cours	Prix de revient unitaire	Prix de revient	Valeur boursière	Coupon couru	+ ou - values potentielles	% Actif Net
TOTAL Titres d'OPC				59 895 466,55	79 011 497,69		0,00	19 116 031,14	99,95
TOTAL OPCVM et équivalents d'autres Etats membres de l'UE				59 895 466,55	79 011 497,69		0,00	19 116 031,14	99,95
TOTAL FRANCE				59 895 466,55	79 011 497,69		0,00	19 116 031,14	99,95
FR0010611947 CM-AM ALIZES DYNAMIQUE (ES)	EUR	5 400 649,19 3	14,63	11,09042	59 895 466,55	79 011 497,69	0,00	19 116 031,14	99,95
TOTAL				59 895 466,55	79 011 497,69		0,00	19 116 031,14	99,95

COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON

(selon l'article 158 du CGI)

Coupon de la part C1 : Information relative à la part à la part éligible à l'abattement de 40%		
	NET UNITAIRE	DEVISE
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		EUR

(*) Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques



RAPPORT ANNUEL

CM-AM AVENIR EQUILIBRE

Fonds commun de placement d'entreprise

Exercice du 01/01/2023 au 29/12/2023

CARACTERISTIQUES DE L'OPC

Forme juridique : FCPE

• L'objectif de gestion

Le compartiment nourricier « CM-AM AVENIR EQUILIBRE » a un objectif de gestion similaire à celui de l'OPCVM maître « CM-AM ALIZES EQUILIBRE », diminué des frais de gestion réels propres au nourricier, à savoir la recherche d'une performance supérieure à celle de son indicateur de référence composite 50% BLOOMBERG EUROAGG 3-5 Y + 40% EUROSTOXX 50 + 10% STANDARD & POOR'S 500, sur la durée de placement recommandée. Le type de gestion du compartiment nourricier s'apprécie ainsi au travers de celle de l'OPCVM maître.

Indicateur de référence : 50% BLOOMBERG EUROAGG 3-5 Y TR
+ 40% EUROSTOXX 50 + 10% STANDARD & POOR'S 500.

Les indices sont retenus en cours de clôture et exprimés en euro, dividendes et coupons réinvestis.

Le compartiment « CM-AM AVENIR EQUILIBRE » est un compartiment nourricier de l'OPCVM « CM-AM ALIZES EQUILIBRE ».

A ce titre, l'actif du compartiment nourricier « CM-AM AVENIR EQUILIBRE » est investi en totalité et en permanence en parts de l'OPCVM maître « CM-AM ALIZES EQUILIBRE » et à titre accessoire en liquidités. La performance du nourricier pourra être inférieure à celle du maître, notamment à cause de ses frais de gestion propres.

Il n'intervient pas directement sur des instruments financiers à terme négociés sur les marchés à terme réglementés, ou de gré à gré.

• Stratégie d'investissement

Stratégie d'investissement de l'OPCVM maître :

La stratégie de gestion consiste d'abord à effectuer une allocation tactique entre les différentes classes d'actifs à partir d'un scénario économique et financier.

- S'agissant des actions : La ventilation de la poche actions entre les différents secteurs économiques sera ensuite effectuée : selon le scénario d'investissement retenu, on privilégiera ou écartera, les secteurs présentant une sensibilité plus ou moins forte au cycle économique. Enfin, on sélectionnera les valeurs sur la base de critères quantitatifs (progression des bénéfices, solidité du bilan, niveau de marge) et qualitatifs.

- S'agissant des instruments de taux : La poche taux comprendra des instruments de taux court terme, moyen et long terme. Une analyse en valeur relative conduira à privilégier les supports dettes d'Etats ou dettes de crédit. La qualité de signature sera examinée (ratings, degré de séniorité). L'indicateur de mesure du risque de taux sera la sensibilité pour les titres de créances et les vies moyennes pour les instruments du marché monétaire.

Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sont une des composantes de la gestion mais leur poids dans la décision finale n'est pas défini en amont.

L'OPCVM s'engage à respecter les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivantes :

De 40 % à 60 % sur les marchés d'actions, de toutes zones géographiques, de toutes capitalisations, de tous les secteurs, dont :

- de 0 % à 5 % aux marchés des actions de pays émergents

- de 0 % à 5 % aux marchés des actions de petite capitalisation < 3 milliards d'€.

De 40 % à 60 % en instruments de taux souverains, du secteur public et privé, de toutes zones géographiques y compris pays émergents, de toutes notations selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation ou non notés dont :- de 0 % à 10 % en instruments de taux spéculatifs.

De 0 % à 10 % en obligations convertibles de toutes zones géographiques y compris pays émergents, de catégorie « Investment Grade » selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation, de tous secteurs.

De 0 % à 30 % au risque de change sur des devises hors euro

COMMENTAIRE DE GESTION

L'année 2023 s'inscrit parmi les meilleurs millésimes boursiers au regard des fortes hausses des principaux indices actions et obligataires dans le monde. La performance de l'indice phare américain, le S&P 500, s'établit à plus de 20% exprimée en euro et devance de peu son homologue de la Zone euro, l'indice Euro Stoxx 50, en hausse de plus de 19% sur l'année. En tête de classement, la performance des valeurs technologiques est impressionnante à l'instar du Nasdaq 100 en hausse de près de 49% en euro. Seule ombre au tableau au sein des grands indices, les valeurs chinoises baissent nettement à l'image de l'indice CSI 300 en contraction de près de 17% en euro. Enfin, on note que l'intérêt des investisseurs se portent aussi sur des actifs décorrélatés comme l'or en hausse de 9% ou le bitcoin qui s'adjuge une très forte progression de 150%.

Ces excellentes performances traduisent une importante résilience des marchés financiers eu égard aux vents contraires que les investisseurs ont dû affronter durant cette année agitée.

En effet, l'année 2023 matérialise une accélération des conflits géopolitiques et des déséquilibres géostratégiques de premier ordre comme :

- La poursuite du conflit russo-ukrainien et le défi pour l'Europe de s'affranchir des sources d'énergies russes
- La résurgence, le 7 octobre, du conflit israélo-palestinien et son extension au proche et Moyen-Orient prenant la forme d'une possible crise énergétique
- De nouvelles tensions commerciales et politiques entre les Etats-Unis et la Chine portant notamment sur le secteur « stratégique » des semi-conducteurs.

Sur le plan économique, l'année est ponctuée par les discours des banquiers centraux qui accentuent les mesures de politique restrictive afin de mener à bien la lutte contre l'hydre inflationniste. Ainsi, les gouverneurs poursuivent la hausse exceptionnelle de leurs taux d'intérêt directeurs, principal outil de stabilité des prix. En Zone euro, la BCE procède à 6 hausses de taux et porte son taux de refinancement à 4,5%. Outre-Atlantique, la FED réalise 4 nouvelles hausses de son « Federal Funds Target Rate » et ancre ses taux directeurs dans la fourchette 5-5,5%.

Inédits par leur amplitude et la rapidité de leur mise en place, ces mouvements de taux impactent directement les actifs financiers dont la valorisation découle en partie du niveau des taux d'intérêt. En conséquence, les investisseurs scrutent activement les publications des données macro-économiques tout au long de l'année. Ainsi, les investisseurs réagissent aux données d'activités, d'emplois ou d'inflation, à l'affût du moment où les élévations cumulées des taux d'intérêt viendront ralentir significativement l'activité économique et corollairement réduire les politiques restrictives des banques centrales.

Ces inflexions statistiques surviennent principalement au début du 4^{ième} trimestre et incitent les principales autorités monétaires à la prudence et à stabiliser le coût de l'argent. De leur côté, les investisseurs analysent ces dégradations comme le signal d'un retournement imminent vers une politique monétaire accommodante ce qui propulse véritablement les indices à leurs plus hauts niveaux sur les deux derniers mois de l'année.

En parallèle, sur le plan microéconomique, la plupart des intervenants se montrent vigilants sur la capacité des entreprises de compenser l'évolution baissière des volumes par une hausse de leur prix de vente. Cette vigilance est exacerbée par les difficultés de certains secteurs boursiers qui supportent difficilement la hausse exceptionnelle des taux d'intérêt. À ce titre, on assiste à une véritable crise du secteur immobilier notamment pour la partie bureau dans l'ouest américain ou la promotion immobilière en Chine. Aux Etats-Unis, la montée des taux d'intérêts précipite le naufrage d'acteurs de l'écosystème des start-up de la Silicon Valley et induit l'insolvabilité de certaines banques régionales américaines comme SVB ou First Republic Bank. Par contagion, ces faillites provoquent la principale crise de confiance de l'année 2023 avec une inquiétude généralisée sur la solidité du système bancaire mondiale. En Europe, cet épisode provoque l'absorption de la banque Crédit Suisse par son homologue UBS.

Sur l'exercice, l'ensemble des facteurs économiques et financiers précités induisent une évolution séquentielle des performances boursières en trois temps.

- En début d'année, les indices internationaux de grandes valeurs progressent nettement malgré la remontée vigoureuse des taux longs américains et européens. En effet, Les opérateurs se focalisent principalement sur les perspectives offertes par la réouverture de l'économie chinoise liée à l'abandon de sa politique zéro Covid.

- Dès mi-février, les indices de grandes capitalisations hésitent et évoluent dans un canal de fluctuation correspondant sur l'indice phare de la Zone euro, l'Euro Stoxx 50 à la zone des 4000 - 4400 points.

- A partir du 27 octobre 2023, les indices boursiers rebondissent et s'arrogent une dernière jambe de hausse vertigineuse et continue jusqu'en fin d'année portée principalement par une anticipation de fin des politiques monétaires restrictives.

La progression forte des indices en 2023 traduit imparfaitement celles de la majorité de leurs composants. À cet égard, le Nasdaq et le S&P 500 américains symbolisent précisément la concentration des performances sur un petit nombre de valeur avec sept sociétés qualifiées de « magnifiques » qui captent l'essentiel des flux acheteurs. Cette répartition traduit l'engouement pour la thématique de l'intelligence artificielle à l'instar du cours de bourse de la société NVIDIA en hausse de près de 240% sur l'exercice. En Zone euro, les performances calendaires sont plus homogènes mais les secteurs de la Technologie, des sociétés industrielles et de la Banque drainent l'essentiel des flux acheteurs sur le vieux continent. Au sein de l'Euro Stoxx 50, les premiers contributeurs positifs sont des sociétés du secteur Technologie comme ASML, fabricant de machines de photolithographie et SAP, fabricant de logiciels dédiés aux entreprises dont les cours sont en hausses respectives de plus de 33% et 45% en 2023. A l'opposée, le secteur de la santé subit le contrechoc post covid et ferment la marche des performances calendaires sectorielles en Zone euro.

En terme de stratégie de gestion sur la poche actions. Nous sommes restés à la neutralité Vs indice sauf en fin d'année ou nous sommes passé en surpondération. Cela nous a permis de capter la hausse des deux derniers mois de l'année ; hausse alimentée par les anticipations de baisse des taux sur 2024.

Si la volatilité sur les actions a été faible sur les marchés, les rotations sectorielles ont été fortes tout au long de l'année. Notre stratégie de gestion sur la zone euro a été de la même nature que ceux qui a été fait les trois dernières années. Nous sommes restés équilibrés entre les valeurs dites « value » qui font référence aux valeurs cycliques et les valeurs dites de croissance (Growth) qui sont fortement valorisées et tiennent à des secteurs comme le luxe et la technologie. Ces dernières réagissent bien sur des anticipations de baisses de taux.

Durant la première partie de l'année, nous avons poursuivi notre stratégie de renforcement des financières. L'environnement de hausse de taux qui prévalait soutien leurs activités (BANCO SANTANDER, BNP, INTESA SAMPAOLO, ALLIANZ). Nous avons aussi profité de cette période pour faire des opérations de trading sur quelques valeurs industrielles (SCHNEIDER et SIEMENS)

Durant l'été, les valeurs de luxe ont contre performé le marché, la Chine ayant peine à redémarrer, l'activité économique du secteur s'en est trouver impactée. Nous avons profité de ces niveaux de valorisations pour nous renforcer (LVMH, HERMES), y compris FERRARI.

La dynamique de la croissance aux Etats-Unis, malgré des hausses de taux enregistrées, nous a conduit à nous renforcer sur des valeurs profitant de la robustesse de la consommation des ménages américains (DEUTSCH TELEKOM via sa filiale T-Mobile)

A l'approche de la fin d'année, nous avons pris des bénéfices sur les valeurs qui ont enregistré de forts rebonds (SIEMENS, STELLANTIS) et nous nous sommes repositionnés sur les valeurs plus défensives (SANOFI) ou profitant de la montée du risque géopolitique (THALES).

Notre gestion sur les obligations a été pilotée en fonction des discours des Banques Centrales et de l'inflation. La hausse des taux qui a caractérisé l'année a été gérée avec prudence en étant sous sensible sur cette classe d'actif. Cette sous sensibilité sera progressivement réduite au fur et à mesure de la hausse des taux. En toute fin d'année, sur le fort rebond du marché obligataire, nous nous sommes mis en sous sensibilité en tactique et à court terme.

CM-AM AVENIR EQUILIBRE

Répartition par classe d'actifs : Investissement dans le maitre à 90.90%.

Performance du fonds au 29/12/2023: 13.96%

- Article 8 SFDR – TAXONOMIE

La stratégie d'investissement de l'OPC intègre des critères extra-financiers selon une méthodologie développée par le département d'analyse extra financière de Crédit Mutuel Asset Management visant à exclure les valeurs les moins bien notées en matière environnementale, sociale et de gouvernance afin de réduire notamment l'impact du risque de durabilité auquel l'OPC est exposé.

L'équipe de gestion s'attache à prendre en compte dans ses décisions d'investissement les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques considérées comme durables au regard du règlement « Taxonomie » (UE) 2020/852. Le recensement des émetteurs au sein du Fonds dont les activités sont éligibles à la Taxonomie est un sujet principal pour Crédit Mutuel Asset Management. Des travaux sont en cours afin de permettre, à terme, de déterminer un pourcentage minimum d'alignement avec la taxonomie.

Les principales incidences négatives sont également prises en compte dans la stratégie d'investissement.

Crédit Mutuel Asset Management applique sur l'ensemble de sa gamme d'OPC :

- une politique de suivi des controverses visant à détecter les valeurs sur lesquelles des controverses apparaissent. En fonction de l'analyse menée, les valeurs concernées sont maintenues ou exclues,
- une politique d'exclusion sectorielle stricte concernant notamment les armes controversées,

Ces politiques sont disponibles sur le site internet de Crédit Mutuel Asset Management.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements qui sont qualifiés d'investissement durable au sens du Règlement « SFDR » (UE) 2019/2088. prend en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnementale.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durable sur le plan environnemental.

Politiques sectorielles :

Inscrit dans ses objectifs stratégiques, Crédit Mutuel Asset Management développe progressivement un ensemble de politiques sectorielles en lien notamment avec la politique RSM (Responsabilité Sociale et Mutualiste) (1) du Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Le détail des politiques sectorielles de la société de gestion est disponible sur le site de Crédit Mutuel Asset Management.

La surveillance et le contrôle de l'application de ces dernières s'effectuent à trois niveaux :

- par la mise en place d'un dispositif de contrôle pré-trade, empêchant la souscription de titres interdits de par l'application des politiques sectorielles (2) ;
- par la mise en place d'un dispositif de contrôle post-trade, permettant d'identifier les valeurs interdites par l'application des politiques sectorielles et présentes en portefeuille (hors OPC qui font de la réplication indicelle dans leur structuration) ;
- par le Comité RSE (trimestriel), réuni autour de la Direction générale, en charge de la supervision et du suivi de l'application des politiques sectorielles. Ce Comité prend connaissance en particulier des analyses qualitatives réalisées par le Pôle Finance Responsable et Durable sur les émetteurs concernés par les différentes politiques sectorielles.

Politique sectorielle Charbon :

Au niveau de la SGP (3), sur l'exercice écoulé, notons la prise en compte de la mise à jour de la liste « GCEL » (4) par l'ONG Urgewald, laquelle constitue la référence en termes de déploiement de notre politique sectorielle.

L'identification des émetteurs impliqués dans des activités liées au charbon s'effectue selon plusieurs critères :

- Les « Coal Developer » : émetteurs développant des capacités en lien avec l'exploitation de charbon ;
- Et 4 autres critères associés à des seuils :
 - o Production annuelle de charbon < 10 MT ;
 - o Capacités électriques installées basées sur le charbon < 5 GW

- o Part du Charbon thermique dans le CA < 10%
- o Part du Charbon dans le mix énergétique < 10%

Notons la baisse des niveaux des seuils relatifs, de 20% à 10%.

La liste GCEL compte désormais 3731 émetteurs (maisons mères et filiales) dont 1840 sont identifiés comme « coal developer ».

Sur l'exercice, le Comité RSE, instance de gouvernance et de suivi de l'application de nos politiques sectorielles, a confirmé le statut « autorisé » de 2 groupes émetteurs présents dans la liste GCEL et engagés dans un plan de sortie du charbon à horizon 2030.

Au total, la mise en œuvre de notre politique sectorielle aboutit à l'exclusion de 99,8% des émetteurs de la liste GCEL 2023. Ce haut niveau d'exclusion s'explique, entre autre, par l'extension de l'interdiction d'un émetteur à l'ensemble du Groupe auquel il appartient.

Politique sectorielle Défense et Sécurité :

La politique sectorielle Défense et Sécurité se compose de deux volets :

- Exclusion des entreprises impliquées dans le secteur des armes controversées et des armes non-conventionnelles et de destruction massive ;
- Suivi des controverses portant sur des sociétés impliquées dans l'armement militaire de combat.

S'agissant des activités liées aux armes conventionnelles, le pôle Finance Responsable et Durable (FReD) de Crédit Mutuel Asset Management assure une vigilance particulière concernant les sociétés impliquées dans l'armement militaire de combat et faisant l'objet de controverses très sévères liées aux activités de défense et sécurité. Cette analyse peut mener à une exclusion.

L'application de la politique sectorielle Défense et Sécurité aboutit à l'exclusion de 137 émetteurs.

Politique sectorielle Hydrocarbure :

Au 1er janvier 2023 la politique sectorielle hydrocarbure est entrée en application, dans le cadre de la déclinaison des politiques sectorielles mises en place au sein de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Elle prévoit le gel des positions des émetteurs figurant dans la liste dite « GOGEL », produite par Urgewald, et ne respectant le seuil suivant :

la part de production d'hydrocarbures non conventionnels est supérieure à 25% dès le 01/01/2023 ;
Le périmètre retenu pour définir la partie non conventionnelle des hydrocarbures est celui de l'ONG Urgewald, à savoir :

- pétrole ou gaz de schiste,
- pétrole issu de sables bitumineux,
- pétrole lourd et extra-lourd,
- pétrole en eau profonde,
- pétrole extrait en Arctique,
- méthane de houille.

Au 1er janvier 2023, l'application de la politique sectorielle aboutit à l'exclusion de 481 émetteurs sur un total de 789 recensés dans la GOGEL 2022. Le taux d'exclusion ressort ainsi à 61%.

(1) Politique RSE adaptée à l'organisation propre du Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

(2) Mise en service au 2nd semestre 2021.

(3) Société de Gestion.

(4) Mise à jour en octobre de chaque année.

(5) Développement de nouvelles capacités de production de charbon.

La gestion de cet OPC repose sur des objectifs mesurables de prise en compte des critères extra-financiers qui constituent une des composantes de la gestion mais leur poids dans la décision finale n'est pas défini en amont. Cette prise en compte des critères extra-financiers est matérialisée par une note ou un indicateur extra-financier supérieure à celle de l'univers d'investissement.

● **Frais de gestion indirects calculés**

378 572,12 EUR

- **Addendum – Article 8**

Le disclaimer de l'Addendum figure en dernière page du rapport annuel.

- **Transparence Des Opérations De Financement Sur Titres (SFTR)**

Au cours de l'exercice, le fonds n'a pas effectué d'opérations de financement sur titres soumis à la réglementation SFTR, à savoir opération de pension, prêt/emprunt de titres de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-achat, opération de prêt avec appel de marge et contrat d'échange sur revenu global (TRS).

RAPPORT COMPTABLE

• INFORMATIONS JURIDIQUES

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs.

• Commission de mouvement et frais de transaction

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation prévu au Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers est consultable sur le site internet: www.creditmutuel-am.eu et/ou auprès de CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT, 4 rue Gaillon, 75002 Paris.

• Politique du gestionnaire en matière de droit de vote

Conformément au Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, les informations concernant la politique de vote et le compte-rendu de celle-ci sont disponibles sur le site Internet de la société de gestion et/ou à son siège social. La politique de vote s'inscrit dans le prolongement de la politique d'investissement, dont l'objectif est la recherche d'une performance régulière sur le long terme dans le respect des orientations de gestion des fonds. Elle intègre les particularités de chaque pays en termes de droit des sociétés et de gouvernement d'entreprise. Les principes de la politique de vote de CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT sont les suivants :

- respect des droits des actionnaires minoritaires et équité entre les actionnaires,
- transparence et qualité des informations fournies aux actionnaires,
- équilibre des pouvoirs entre les organes de direction,
- pérennité et intégration de la stratégie long terme des entreprises,
- soutien des meilleures pratiques de gouvernement d'entreprise. Dans les fonds d'actionnariat salarié, les droits de vote attachés aux titres de l'entreprise sont exercés par le Conseil de surveillance.

• Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties

Les intermédiaires sélectionnés figurent sur une liste établie et revue au moins une fois par an par la société de gestion. La méthode retenue est un scoring global annuel de chaque intermédiaire permettant de lui attribuer une note qui conditionne son maintien ou non dans la liste des intermédiaires autorisés. La note obtenue est basée sur les éléments spécifiques et considérés comme déterminants. Il s'agit par ordre d'importance décroissante : de l'engagement de la part de l'intermédiaire sur les quantités à négocier et à livrer, de la qualité de l'exécution, de la réactivité lors de la réception/passation d'ordres, du nombre d'incidents de règlement/livraison, de la pertinence des informations communiquées. Le respect des tarifs négociés conditionne le maintien de l'intermédiaire dans la liste.

• Information relative aux modalités de calcul du risque global

Le risque global sur contrats financiers est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement.

• Effet de levier

Les effets de levier AIFM calculés selon la méthode brute (article 7 du Règlement délégué (UE) 231/2013) s'élèvent à 99,9% et selon la méthode de l'engagement (article 8 du Règlement délégué (UE) 231/2013) s'élèvent à 100%.

• Information relative au traitement des actifs non liquides

Aucun des actifs de votre fonds n'a fait l'objet d'un traitement spécial en raison de sa nature non liquide..

● Politique de rémunération

Crédit Mutuel Asset Management inscrit sa politique de rémunération dans le cadre des principes de Crédit Mutuel Alliance Fédérale (cf. site de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel – Espace Investisseurs – Information financière/ réglementée) tout en respectant les exigences réglementaires. Crédit Mutuel Alliance Fédérale a mis en place un comité des rémunérations unique, dont le périmètre s'étend à l'ensemble de ses filiales.

Pour rappel, la politique de rémunération applicable aux gestionnaires de fonds d'investissement est dictée par les directives 2014/91/UE du 23 juillet 2014 (OPCVM V) et 2011/61/UE du 8 juin 2011 dite directive AIFM ainsi que leurs textes de transposition.

A. Processus Opérationnel

Le comité des rémunérations de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel procède à un examen annuel des principes de la politique de rémunération et exprime son avis sur les propositions de la direction générale élaborées après consultation de la direction des risques et de la conformité.

Concernant Crédit Mutuel Asset Management, les rémunérations sont basées notamment sur les critères suivants: la performance du ou des fonds gérés par le collaborateur ainsi que la contribution individuelle aux activités de l'entreprise ainsi que le respect des règles de risques et de conformité. Pour plus d'information, vous pouvez consulter le site internet de Crédit Mutuel Asset Management (notamment le respect des Politiques sectorielles d'exclusion ainsi que le respect de l'exclusion des valeurs controversées).

B. Personnel identifié

Crédit Mutuel Asset Management a identifié les preneurs de risques selon deux critères :

- Rôle et responsabilité des acteurs afin de déterminer les preneurs de risque au niveau de la Société de Gestion et des OPCVM/FIA gérés,
- Rémunérations afin de déterminer le personnel qui, au vu de sa rémunération, devrait être considéré comme preneur de risque.

Sont considérés comme personnel identifié :

- le Directeur Général, le Secrétaire Général, Directeur des Gestions, les responsables en charge respectivement : des pôles de Gestion, de la finance responsable et durable, de la Direction Juridique et Financière, de la Direction des Relations Distributeurs, de la Direction des Risques, de la Direction des Services Supports, de la Direction des Ressources Humaines et le Responsable de la Conformité et du Contrôle Interne (RCCI)
- les collaborateurs affectés aux activités de gestion collective de Crédit Mutuel Asset Management : les gérants .

C. Rémunérations

Parmi le personnel identifié de Crédit Mutuel Asset Management, certains collaborateurs perçoivent outre leur rémunération fixe, des primes à caractère discrétionnaire. Il s'agit principalement des gérants et de la direction générale. Dans le but de limiter les prises de risque, les modalités de rémunération discrétionnaires doivent permettre de prendre en compte la performance et le risque. En tout état de cause, la gestion du risque, le respect de l'éthique et de l'intérêt du client doivent l'emporter sur les performances financières.

Crédit Mutuel Asset Management peut décider de ne pas accorder ces primes à caractère discrétionnaire si les circonstances le justifient. En particulier, ces primes individuelles pourront être

diminuées voire réduites à zéro dans certaines circonstances, notamment en cas d'atteinte aux intérêts des clients ou de manquement caractérisé à l'éthique. Le versement de prime garantie est exceptionnel, et ne s'applique que dans le cadre de l'embauche d'un nouveau membre du personnel et est limitée à la première année.

En 2022, le total des rémunérations brutes globales versées aux 279 collaborateurs présents sur l'exercice s'est élevé à 18 813 105 € dont 1 282 750 € de primes. Les éléments de rémunération versés aux collaborateurs ayant une incidence sur le profil de risques de la société de gestion s'élèvent 7 272 428 €.

Les primes à caractère discrétionnaire sont payées en mars de l'année (n+1) lorsqu'une vision de l'exercice (n) est disponible.

Ces primes sont limitées à un montant annuel unitaire de 100.000€ et ne font pas l'objet d'un étalement. Dans le cadre d'une révision de la politique de rémunération permettant un versement de primes discrétionnaires supérieures à 100.000€, Crédit Mutuel Asset Management en informerait préalablement l'AMF et mettrait sa politique de rémunération en conformité avec les directives dites OPCVM V et AIFM en prévoyant notamment les conditions d'étalement sur une période minimum de trois ans.

- **Information relative au fonds Maître**

Le rapport annuel du fonds Maître CM-AM ALIZES EQUILIBRE est disponible ci-joint

- **Evènements intervenus au cours de la période**

20/02/2023 Frais : Affichage des frais - Ventilation FROG de l'OPCVM maître

22/12/2023 Caractéristiques de gestion : Mise en conformité avec l'OPC maître

22/12/2023 Mise à jour de la trame : Mise en conformité de la trame

BILAN ACTIF

	29/12/2023	30/12/2022
Instruments financiers	87 259 772,91	75 104 727,47
OPC maitre	87 259 772,91	75 104 727,47
Contrats financiers	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Créances	55 937,80	52 934,23
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	55 937,80	52 934,23
Comptes financiers	76 746,19	179 562,52
Liquidités	76 746,19	179 562,52
Total de l'actif	87 392 456,90	75 337 224,22

BILAN PASSIF

	29/12/2023	30/12/2022
Capitaux propres		
Capital	85 988 056,83	74 372 115,11
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	1 186 884,75	743 497,66
Résultat de l'exercice (a, b)	176 148,28	183 708,22
Total des capitaux propres	87 351 089,86	75 299 320,99
<i>(= Montant représentatif de l'actif net)</i>		
Instruments financiers	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Dettes	41 367,04	37 903,23
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	41 367,04	37 903,23
Comptes financiers	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
Total du passif	87 392 456,90	75 337 224,22

(a) Y compris comptes de régularisations

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN

	29/12/2023	30/12/2022
Opérations de couverture		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
Total Opérations de couverture	0,00	0,00
Autres opérations		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
Total Autres opérations	0,00	0,00

COMPTE DE RESULTAT

	29/12/2023	30/12/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	3 568,82	403,96
Produits sur actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Crédits d'impôt	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur contrats financiers	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (I)	3 568,82	403,96
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur contrats financiers	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	286,98	242,67
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (II)	286,98	242,67
RESULTAT SUR OPERATIONS FINANCIERES (I-II)	3 281,84	161,29
Autres produits (III)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-173 259,01	-189 620,26
Frais de gestion pris en charge par l'entreprise (V)	0,00	0,00
RESULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (I - II + III - IV + V)	176 540,85	189 781,55
Régularisation des revenus de l'exercice (VI)	-392,57	-6 073,33
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	0,00	0,00
RESULTAT (I - II + III - IV + V +/- VI - VII)	176 148,28	183 708,22

- **REGLES ET METHODES COMPTABLES**

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 modifié.

La répartition des montants de souscription entre participation, intéressement, versements volontaires, abondement et transferts figurant dans le tableau Evolution de l'Actif Net n'est pas auditée par le commissaire aux comptes.

Les éléments comptables sont présentés en euro, devise de la comptabilité du fonds commun de placement d'entreprise.

- **Comptabilisation des revenus**

Le FCPE comptabilise ses revenus selon la méthode du coupon encaissé.

- **Comptabilisation des entrées et sorties en portefeuille**

La comptabilisation des entrées et sorties de titres dans le portefeuille du FCPE est effectuée frais exclus.

- **Affectation des sommes distribuables**

Part C :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

- **Frais de gestion et de fonctionnement**

Les frais de gestion sont prévus par le règlement.

Ces frais de gestion sont pris en charge par le Fonds et/ou l'entreprise conformément au règlement.

Ces frais recouvrent l'ensemble des frais supportés par le fonds : frais de gestion financière, frais de gestion administrative et comptable, frais de conservation, frais de distribution, honoraires du contrôleur légal des comptes, etc.

Ils n'incluent pas les frais de transaction qui comprennent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et les commissions de mouvement facturées à l'OPC d'épargne salariale et perçues notamment par le dépositaire et la société de gestion.

- **Frais de gestion fixes**

		Frais de gestion	
Parts		A la charge du FCPE	A la charge de l'entreprise
C	000010003804	0,60% TTC maximum de l'actif net	Néant

- **Frais de gestion indirects**

		Frais de gestion indirects		
Parts		Commission de gestion indirecte	Commission de souscription indirecte	Commission de rachat indirect
C	000010003804	2% TTC maximum de l'actif net à la charge du FCPE		

- **Commission de surperformance**

Part 000010003804 C

Néant

- **Rétrocessions**

La politique de comptabilisation de rétrocessions de frais de gestion sur OPC cibles détenus est décidée par la société de gestion.

Ces rétrocessions sont comptabilisées en déduction des commissions de gestion. Les frais effectivement supportés par le fonds figurent dans le tableau « FRAIS DE GESTION SUPPORTÉS PAR LE FCPE » et sont calculés sur l'actif net moyen de l'exercice.

- **Frais de transaction**

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectuées au moyen de sommes provenant, soit de la vente ou du remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans le FCPE, sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités du fonds.

Commissions de mouvement	Clé de répartition (en %)		
	SDG	Dépositaire	Autres prestataires
Néant			

- **Méthode de valorisation**

Lors de chaque valorisation, les actifs du FCPE sont évalués selon les principes suivants :

- **Actions et titres assimilés cotés (valeurs françaises et étrangères) :**

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de Bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de Bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de Bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de Bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé.

- **Obligations et titres de créance assimilés (valeurs françaises et étrangères) et EMTN :**

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé.

Dans le cas d'une cotation non réaliste, le gérant doit faire une estimation plus en phase avec les paramètres réels de marché. Selon les sources disponibles, l'évaluation pourra être effectuée par différentes méthodes comme :

- la cotation d'un contributeur,
- une moyenne de cotations de plusieurs contributeurs,
- un cours calculé par une méthode actuarielle à partir d'un spread (de crédit ou autre) et d'une courbe de taux,
- etc.

- **Titres d'OPCVM et ou/FIA en portefeuille :**

Évaluation sur la base de la dernière valeur liquidative connue.

- **Parts d'organismes de Titrisation :**

Évaluation au dernier cours de bourse du jour pour les organismes de titrisation cotés sur les marchés européens.

- **Acquisitions temporaires de titres :**

- Pensions livrées à l'achat : Valorisation contractuelle. Pas de pension d'une durée supérieure à 3 mois
- Rémérés à l'achat : Valorisation contractuelle, car le rachat des titres par le vendeur est envisagé avec suffisamment de certitude.
- Emprunts de titres : Valorisation des titres empruntés et de la dette de restitution correspondante à la valeur de marché des titres concernés.

- **Cessions temporaires de titres :**

- Titres donnés en pension livrée : Les titres donnés en pension livrée sont valorisés au prix du marché, les dettes représentatives des titres donnés en pension sont maintenues à la valeur fixée dans le contrat.
- Prêts de titres : Valorisation des titres prêtés au cours de Bourse de la valeur sous-jacente. Les titres sont récupérés par le FPCE à l'issue du contrat de prêt.

- **Valeurs mobilières non cotées :**

Les titres de capital ou donnant accès au capital de l'entreprise qui ne sont pas admis aux négociations sur un marché réglementé font l'objet d'une évaluation régulière selon les modalités définies aux articles D3324-18 au D3324-20 et R3332-22 à R3332-23 du Code du Travail.

La méthode d'évaluation des titres de capital émis par l'entreprise est validée par un expert indépendant conformément aux articles R3332-22 et R3332-23 du Code du Travail.

- **Titres de créances négociables :**

Les TCN sont valorisés à la valeur de marché.

- **Valeur de marché retenue :**

- BTF/BTAN :

Taux de rendement actuariel ou cours du jour publié par la Banque de France.

- Autres TCN :

Pour les TCN faisant l'objet de cotation régulière : le taux de rendement ou les cours utilisés sont ceux constatés chaque jour sur le marché.

Pour les titres sans cotation régulière ou réaliste : application d'une méthode actuarielle avec utilisation du taux de rendement d'une courbe de taux de référence corrigé d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur (spread de crédit ou autre).

- **Contrats à terme fermes :**

Les contrats à terme ferme sont évalués au dernier cours du jour de la valorisation. Les cours de marché retenus pour la valorisation des contrats à terme ferme sont en adéquation avec ceux des titres sous-jacents. Ils varient en fonction de la place de cotation des contrats :

- Contrats à terme fermes cotés sur des places européennes : dernier cours du jour.
- Contrats à terme fermes cotés sur des places nord-américaines : cours de compensation de la veille

- **Options :**

Les cours de marché retenus suivent le même principe que ceux régissant les contrats ou titres supports :

- Options cotées sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.
- Options cotées sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

- **Opérations d'échanges (swaps) :**

- Les swaps d'une durée de vie inférieure à 3 mois sont valorisés de manière linéaire.
- Les swaps d'une durée de vie supérieure à 3 mois sont valorisés au prix du marché.
- L'évaluation des swaps d'indice est réalisé au prix donné par la contrepartie, la société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de cette évaluation.
- Lorsque le contrat de swap est adossé à des titres clairement identifiés (qualité et durée), ces deux éléments sont évalués globalement.

- **Contrats de change à terme :**

Il s'agit d'opérations de couverture de valeurs mobilières en portefeuille libellées dans une devise autre que celle de la comptabilité de l'OPCVM, du FIA, par un emprunt de devise dans la même monnaie et pour le même montant. Les opérations à terme de devise sont valorisées d'après la courbe des taux prêteurs/emprunteurs de la devise.

- **Méthode d'évaluation des engagements hors bilan**

- Les engagements sur contrats à terme fermes sont déterminés à la valeur de marché. Elle est égale au cours de valorisation multiplié par le nombre de contrats et par le nominal. les engagements sur contrats d'échange de gré à gré sont présentés à leur valeur nominale ou en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent.
- Les engagements sur opérations conditionnelles sont déterminés sur la base de l'équivalent sous-jacent de l'option. Cette traduction consiste à multiplier le nombre d'options par un delta. Le delta résulte d'un modèle mathématique (de type Black-Scholes) dont les paramètres sont : le cours du sous-jacent, la durée à l'échéance, le taux d'intérêt court terme, le prix d'exercice de l'option et la volatilité du sous-jacent. La présentation dans le hors-bilan correspond au sens économique de l'opération, et non au sens du contrat.
- Les swaps de dividende contre évolution de la performance sont indiqués à leur valeur nominale en hors-bilan.
- Les swaps adossés ou non adossés sont enregistrés au nominal en hors-bilan.

- **Description des garanties reçues ou données**

- **Garantie reçue :**

Néant

- **Garantie donnée :**

Néant

● Informations complémentaires

Frais complément d'information :

Ces frais ne sont pas assujettis à la TVA conformément au Code général des impôts.

Les honoraires du Commissaire aux comptes sont compris dans les frais de gestion financière et de fonctionnement et autres services.

Mécanisme de Swing Pricing :

L'application du dispositif au niveau de l'OPC maître sera également répercutée sur la valeur liquidative du fonds nourricier.

Mécanisme de Swing Pricing du fonds maître :

La société de gestion a mis en place une méthode d'ajustement de la valeur liquidative du fonds afin de préserver l'intérêt des porteurs présents sur le fonds en faisant supporter aux seuls investisseurs entrants (respectivement sortants) lors de mouvements de souscriptions (respectivement rachats) massifs, le poids du coût du réaménagement du portefeuille.

Le Swing Pricing avec seuil de déclenchement est un mécanisme, encadré par une procédure interne, par lequel la valeur liquidative peut être ajustée en cas de dépassement du seuil de déclenchement dit seuil de Swing Pricing. Ce seuil est indiqué en pourcentage de l'actif net de l'OPC et il est préétabli par la société de gestion.

Ainsi si au jour de la centralisation, le total des ordres de souscription/ de rachat nets des investisseurs sur l'ensemble des catégories de parts du fonds dépasse le seuil de Swing Pricing le mécanisme d'ajustement est activé et la valeur liquidative peut être ajustée à la hausse ou à la baisse. Cette valeur liquidative ajustée est dite valeur liquidative « swinguée ».

Les paramètres du seuil de déclenchement et de coûts de réajustement sont déterminés par la société de gestion et revus périodiquement. Celle-ci a également la possibilité de les modifier à tout moment, notamment en cas de crise sur les marchés financiers.

Si l'OPC émet plusieurs catégories de parts, la valeur liquidative de chaque catégorie de parts est calculée séparément mais le facteur de swing est identique pour toutes les classes de parts et le mécanisme s'applique à l'ensemble du fonds.

La volatilité de la valeur liquidative du FCP peut ne pas refléter uniquement celle des titres détenus en portefeuille en raison de l'application du Swing Pricing.

La valeur liquidative « swinguée » est la seule valeur liquidative du fonds et la seule communiquée aux porteurs de parts du fonds. Toutefois, en cas d'existence d'une commission de surperformance, celle-ci est calculée sur la valeur liquidative avant application du mécanisme d'ajustement.

Conformément aux dispositions réglementaires la société de gestion ne communique pas le niveau du seuil de déclenchement et veille à préserver le caractère confidentiel de cette information.

EVOLUTION DE L'ACTIF NET

	29/12/2023	30/12/2022
Actif net en début d'exercice	75 299 320,99	87 248 515,19
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	17 938 899,09	11 782 048,55
Versements de participation	6 602 055,39	3 693 764,74
Versements d'intéressement	4 348 568,14	2 639 948,96
Versements au titre du plan d'épargne	0,00	0,00
- versements volontaires des salariés	600 741,15	621 375,58
- abondements de l'entreprise	1 035 416,28	1 005 368,18
Transferts provenant d'un autre fonds ou d'un compte courant bloqué	209 198,69	295 059,28
Versements par arbitrage	5 142 919,44	3 526 531,81
Versements autres	0,00	0,00
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-16 449 181,12	-14 309 325,16
Rachats volontaires des salariés	-8 858 959,38	-7 692 150,75
Transferts à destination d'un autre fonds ou d'un compte courant bloqué	-5 219 362,57	-820 344,05
Retraits par arbitrage	-2 370 859,17	-5 796 830,36
Retraits autres	0,00	0,00
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	1 189 107,02	764 290,08
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	0,00	0,00
Plus-values réalisées sur contrats financiers	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur contrats financiers	0,00	0,00
Frais de transaction	0,00	0,00
Différences de change	0,00	0,00
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	9 196 403,03	-10 375 989,22
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>15 087 955,10</i>	<i>5 891 552,07</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>5 891 552,07</i>	<i>16 267 541,29</i>
Variation de la différence d'estimation des contrats financiers	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	176 540,85	189 781,55
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
Actif net en fin d'exercice	87 351 089,86	75 299 320,99

**INSTRUMENTS FINANCIERS - VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE
D'INSTRUMENT**

	Montant	%
HORS BILAN		
Operations de couverture		
TOTAL Operations de couverture	0,00	0,00
Autres operations		
TOTAL Autres operations	0,00	0,00
TOTAL HORS BILAN	0,00	0,00

VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Actif								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	76 746,19	0,09	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	0-3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
Actif										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	76 746,19	0,09	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

**VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF
ET DE HORS-BILAN**

	Devise 1	%	Devise2	%	Devise 3	%	Autre(s) devise(s)	%
Actif								
OPC maître	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif								
Contrats financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS FAISANT L'OBJET D'UNE ACQUISITION TEMPORAIRE

	29/12/2023
Titres acquis à réméré	0,00
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS CONSTITUTIFS DE DEPOTS DE GARANTIE

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

INSTRUMENTS FINANCIERS EMIS PAR LA SOCIETE DE GESTION OU LES ENTITES DE SON GROUPE

	ISIN	LIBELLE	29/12/2023
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			87 259 772,91
	FR0010612242	CM-AM AL.EQ.ES 3D	87 259 772,91
Contrats financiers			0,00
Total des titres du groupe			87 259 772,91

TABLEAUX D’AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice						
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédits d'impôt unitaire
Total acomptes			0	0	0	0

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice				
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire
Total acomptes			0	0

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	176 148,28	183 708,22
Total	176 148,28	183 708,22

	29/12/2023	30/12/2022
C1 PART CAPI C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	176 148,28	183 708,22
Total	176 148,28	183 708,22
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	0,00	0,00
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	1 186 884,75	743 497,66
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	1 186 884,75	743 497,66

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/12/2023	30/12/2022
CI PART CAPI C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	1 186 884,75	743 497,66
Total	1 186 884,75	743 497,66
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0,00	0,00
Distribution unitaire	0,00	0,00

TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'OPC AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Date	Part	Actif net	Nombre de titres	Valeur liquidative unitaire	Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)	Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes)	Crédit d'impôt unitaire	Capitalisation unitaire sur résultat et PMV nettes
				€	€	€	€	€
31/12/2019	C PART CAPI C	90 380 910,93	2 699 248,051	33,4837	0,00	0,00	0,00	0,38
31/12/2020	C PART CAPI C	80 712 198,48	2 477 227,215	32,5816	0,00	0,00	0,00	0,49
31/12/2021	C1 PART CAPI C	87 248 515,19	2 440 647,841	35,748	0,00	0,00	0,00	0,87
30/12/2022	C1 PART CAPI C	75 299 320,99	2 358 434,239	31,9276	0,00	0,00	0,00	0,39
29/12/2023	C1 PART CAPI C	87 351 089,86	2 400 664,173	36,3862	0,00	0,00	0,00	0,56

SOUSCRIPTIONS RACHATS

	En quantité	En montant
C1 PART CAPI C		
Parts ou Actions Souscrites durant l'exercice	521 398,41700	17 938 899,09
Parts ou Actions Rachetées durant l'exercice	-479 168,48300	-16 449 181,12
Solde net des Souscriptions/Rachats	42 229,93400	1 489 717,97
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	2 400 664,17300	

COMMISSIONS

	En montant
C1 PART CAPI C	
Commissions des souscriptions rachats payées par le salarié	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	22 040,65
Montant des commissions de souscription perçues	22 040,65
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées	22 040,65
Montant des commissions de souscription rétrocédées	22 040,65
Montant des commissions de rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00
Commissions des souscriptions rachats payées par l'entreprise	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	15 612,56
Montant des commissions de souscription perçues	15 612,56
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées	15 612,56
Montant des commissions de souscription rétrocédées	15 612,56
Montant des commissions de rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

FRAIS DE GESTION SUPPORTES PAR L'OPC

	29/12/2023
10003804 C1 PART CAPI C	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,60
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	493 602,68
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Commissions de surperformance (frais variables)	0,00
Rétrocessions de frais de gestion	666 861,69

CREANCES ET DETTES

	Nature de débit/crédit	29/12/2023
Créances	Frais de gestion rétrocédés	55 937,80
Total des créances		55 937,80
Dettes	Frais de gestion	41 367,04
Total des dettes		41 367,04
Total dettes et créances		14 570,76

VENTILATION SIMPLIFIEE DE L'ACTIF NET

INVENTAIRE RESUME

	Valeur EUR	% Actif Net
PORTEFEUILLE	87 259 772,91	99,90
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES	0,00	0,00
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES	0,00	0,00
TITRES DE CREANCES NEGOCIABLES	0,00	0,00
TITRES OPC	87 259 772,91	99,90
AUTRES VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES A L'ACHAT	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES A LA VENTE	0,00	0,00
CESSIONS DE VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
OPERATEURS DEBITEURS ET AUTRES CREANCES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)	55 937,80	0,06
OPERATEURS CREDITEURS ET AUTRES DETTES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)	-41 367,04	-0,05
CONTRATS FINANCIERS	0,00	0,00
OPTIONS	0,00	0,00
FUTURES	0,00	0,00
SWAPS	0,00	0,00
BANQUES, ORGANISMES ET ETS. FINANCIERS	76 746,19	0,09
DISPONIBILITES	76 746,19	0,09
DEPOTS A TERME	0,00	0,00
EMPRUNTS	0,00	0,00
AUTRES DISPONIBILITES	0,00	0,00
ACHATS A TERME DE DEVISES	0,00	0,00
VENTES A TERME DE DEVISES	0,00	0,00
ACTIF NET	87 351 089,86	100,00

PORTEFEUILLE TITRES DETAILLE

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Dernier Cours	Prix de revient unitaire	Prix de revient	Valeur boursière	Coupon couru	+ ou - values potentielles	% Actif Net
TOTAL Titres d'OPC				72 171 982,92	87 259 772,91	0,00	15 087 789,99	99,90	
TOTAL OPCVM et équivalents d'autres Etats membres de l'UE				72 171 982,92	87 259 772,91	0,00	15 087 789,99	99,90	
TOTAL FRANCE				72 171 982,92	87 259 772,91	0,00	15 087 789,99	99,90	
FR0010612242 CM-AM ALIZES EQUILIBRE (ES)	EUR	7 170 071,726	12,17	10,06573	72 171 982,92	87 259 772,91	0,00	15 087 789,99	99,90
TOTAL				72 171 982,92	87 259 772,91	0,00	15 087 789,99	99,90	

COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON

(selon l'article 158 du CGI)

Coupon de la part C1 : Information relative à la part à la part éligible à l'abattement de 40%		
	NET UNITAIRE	DEVISE
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		EUR

(*) Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques



RAPPORT ANNUEL

CM-AM AVENIR MONETAIRE

Fonds commun de placement d'entreprise

Exercice du 01/01/2023 au 29/12/2023

CARACTERISTIQUES DE L'OPC

Forme juridique : FCPE

• L'objectif de gestion

Le compartiment nourricier « CM-AM AVENIR MONETAIRE » a un objectif de gestion similaire à celui de l'OPCVM maître « CM-AM CASH ISR », part « ES », diminué des frais de gestion réels propres au nourricier, à savoir la recherche d'une performance nette de frais égale à celle de son indicateur de référence €STR capitalisé, diminué des frais de gestion réels applicables à cette catégorie de part, sur la durée de placement recommandée en respectant un filtre qualitatif extra-financier selon la politique mise en oeuvre par Crédit Mutuel Asset Management et dans le respect des exigences du label français ISR. En cas de taux particulièrement bas, négatifs ou volatiles, la valeur liquidative du fonds peut être amenée à baisser de manière structurelle, ce qui pourrait impacter négativement la performance de votre fonds et compromettrait l'objectif de gestion lié à la préservation du capital. La performance de ce compartiment nourricier pourra être inférieure à celle du maître, notamment à cause de ses frais de gestion propres.

Indicateur de référence : €STR capitalisé.

Le FCPE « CM-AM AVENIR MONETAIRE » de classification « Fonds monétaires à valeur liquidative variable (VNAV) standard » est un compartiment nourricier de l'OPCVM « CM-AM CASH ISR », part « ES », également classé « Fonds monétaires à valeur liquidative variable (VNAV) standard ». A ce titre, l'actif du compartiment nourricier « CM-AM AVENIR MONETAIRE » est investi en permanence en parts « ES » de l'OPCVM maître « CM-AM CASH ISR » et à titre accessoire en liquidités. (7,5% de l'actif net minimum). Il n'intervient pas directement sur des instruments financiers à terme négociés sur les marchés à terme réglementés, ou de gré à gré.

• Stratégie d'investissement

Stratégie d'investissement de l'OPCVM maître :

Afin de réaliser l'objectif de gestion la stratégie de gestion de l'OPCVM établit un univers de valeurs ciblées grâce à un processus extra-financier complété d'une analyse financière. L'OPCVM adopte un style de gestion active afin d'obtenir une performance proche de celle du marché monétaire dans un contexte de risque de marché comparable à celui donné par son indice de référence, tout en respectant la régularité de l'évolution de la valeur liquidative. L'univers des émetteurs éligibles est celui des sociétés de l'OCDE émettrices de titres de créances. Au sein de cet univers, les instruments éligibles sont ceux du marché monétaire répondant aux critères de règlement (UE) 2017/1131 relatif aux fonds monétaires (MMF) et de dépôts à terme d'établissements de crédit. Le processus de gestion appliqué à ces instruments se décompose en trois étapes :

1° Filtre ESG : l'équipe de gestion appliquera des filtres extra-financiers en fonction de critères ESG issus d'une méthodologie propriétaire développée par le pôle d'analyse Finance Responsable et Durable. Ces filtres couvrent les critères de qualité de gouvernance, sociétaux, sociaux, environnementaux et l'engagement de l'entreprise ou des Etats, pour une démarche socialement responsable. A titre d'illustration, pour le pilier E : l'intensité carbone, pour le pilier S : la politique de ressources humaines, et pour le pilier G : la part des administrateurs indépendants sont inclus dans nos catégories ESG. La gestion appliquera une approche en sélectivité, développée dans le prospectus, consistant à privilégier les émetteurs les mieux notés ou ceux démontrant de bonnes perspectives de leurs pratiques ESG. En matière de gestion des controverses, chaque titre fait l'objet d'une analyse, d'un suivi et d'une notation spécifique. La gestion exclura tous les émetteurs ayant des controverses majeures. Cette approche permet d'éliminer au minimum 20% des valeurs les moins bien notées.

2° Analyse financière : ce nouvel univers est analysé au plan financier pour ne conserver que les valeurs dont la qualité est clairement identifiée. Cet univers constitue la liste des valeurs éligibles à l'investissement.

3° Construction du portefeuille/poche taux : cette partie du processus s'appuie sur la gestion active de la vie moyenne des titres en fonction des anticipations d'évolution des taux des Banques Centrales de la zone euro, la gestion de la courbe des taux monétaires et la gestion des fluctuations de l'€STR au cours du mois ainsi que de la définition de la classification. La répartition entre taux variable et taux fixe évoluera en fonction des anticipations de variation des taux d'intérêt. La gestion du risque « crédit » en complément de la part du portefeuille est géré au jour le jour de façon à essayer d'optimiser le rendement du portefeuille au travers d'une sélection rigoureuse des signatures des émetteurs. Pour la sélection et le suivi des titres de taux, la société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement aux agences de notation. Elle privilégie sa propre analyse de crédit qui sert de fondement aux décisions de gestion prises dans l'intérêt des porteurs. L'analyse extra-financière mise en oeuvre au moyen du modèle propriétaire conduit à exclure au moins 20% de l'univers d'investissement initial. A minima 90% des titres vifs et OPC sélectionnés par l'équipe de gestion intègrent des critères extra-financiers. L'OPCVM pourra investir en titres vifs et parts ou actions d'OPC n'intégrant pas de critères extra-financiers dans la limite de 10% de l'actif net. En raison de l'analyse financière, les sociétés obtenant les meilleures notes ESG ne sont pas automatiquement retenues dans la construction du portefeuille. A l'issue du processus de sélection, le gérant s'assure que les instruments qui composent le portefeuille sont de haute qualité de crédit selon un processus interne d'analyse et d'appréciation de la haute qualité par la société de gestion, ou par référence, mais de manière non exclusive, aux notations court terme des agences de notation enregistrées auprès de l'ESMA qui ont noté l'instrument et que la société de gestion jugera les plus pertinentes, en évitant toute dépendance mécanique vis à vis de ces notations. Si l'instrument n'est pas noté, la société de gestion détermine une qualité équivalente grâce à un processus interne. Un instrument du marché monétaire n'est pas de haute qualité de crédit s'il ne détient pas au moins l'une des deux meilleures notations court terme déterminée selon l'analyse de la société de gestion. L'OPCVM limite son investissement à des instruments financiers ayant une durée de vie résiduelle maximum inférieure ou égale à 2 ans, à condition que le taux soit révisable dans un délai maximum de 397 jours. La maturité moyenne pondérée jusqu'à la date d'échéance (en anglais dénommée WAM – Weighted Average Maturity) est inférieure ou égale à 6 mois. La durée de vie moyenne pondérée jusqu'à la date d'extinction des instruments financiers (en anglais dénommée WAL – Weighted Average Life) est inférieure ou égale à 12 mois. A titre dérogatoire, il pourra investir au-delà de 5% de son actif net et jusqu'à 100% de son actif net en instruments du marché monétaire émis ou garantis individuellement ou conjointement par certaines entités souveraines, quasi-souveraines ou supranationales. Les instruments émis dans une devise autre que l'Euro font l'objet d'une couverture systématique pour annuler le risque de change.

COMMENTAIRE DE GESTION

Les tensions post crise pandémique sur l'offre et la guerre en Ukraine ont précipité l'ensemble de l'économie mondiale dans une spirale inflationniste. En Europe cela s'est traduit par la poursuite de la hausse des taux tout au long de l'exercice. Face à la montée continue des prix et une croissance résiliente, la BCE a relevé 6 fois ses taux directeurs sur 2023. Ce qui place le taux de dépôt à un niveau record de 4%. A partir du second semestre, les thèses du ralentissement économique et de l'accalmie sur l'inflation commencent à se matérialiser. Ce qui a mis fin au cycle de hausse à partir du mois de septembre. A noter que les spreads de crédit monétaires sont restés particulièrement résilients sur l'exercice.

Dans ce contexte inflationniste nous avons maintenu une maturité moyenne faible et une sensibilité crédit basse. Nous avons continué dans nos investissements à privilégier les supports offrant la meilleure liquidité.

Sur l'exercice, la performance du fonds est de 3,05% contre 3,28% pour l'indice de référence (Ester capitalisé).

- Article 8 SFDR – TAXONOMIE

La stratégie d'investissement de l'OPC intègre des critères extra-financiers selon une méthodologie développée par le département d'analyse extra financière de Crédit Mutuel Asset Management visant à exclure les valeurs les moins bien notées en matière environnementale, sociale et de gouvernance afin de réduire notamment l'impact du risque de durabilité auquel l'OPC est exposé.

L'équipe de gestion s'attache à prendre en compte dans ses décisions d'investissement les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques considérées comme durables au regard du règlement « Taxonomie » (UE) 2020/852. Le recensement des émetteurs au sein du Fonds dont les activités sont éligibles à la Taxonomie est un sujet principal pour Crédit Mutuel Asset Management. Des travaux sont en cours afin de permettre, à terme, de déterminer un pourcentage minimum d'alignement avec la taxonomie.

Les principales incidences négatives sont également prises en compte dans la stratégie d'investissement.

Crédit Mutuel Asset Management applique sur l'ensemble de sa gamme d'OPC :

- une politique de suivi des controverses visant à détecter les valeurs sur lesquelles des controverses apparaissent. En fonction de l'analyse menée, les valeurs concernées sont maintenues ou exclues,
 - une politique d'exclusion sectorielle stricte concernant notamment les armes controversées,
- Ces politiques sont disponibles sur le site internet de Crédit Mutuel Asset Management.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements qui sont qualifiés d'investissement durable au sens du Règlement « SFDR » (UE) 2019/2088. prend en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnementale.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durable sur le plan environnemental.

Politiques sectorielles :

Inscrit dans ses objectifs stratégiques, Crédit Mutuel Asset Management développe progressivement un ensemble de politiques sectorielles en lien notamment avec la politique RSM (Responsabilité Sociale et Mutualiste) (1) du Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Le détail des politiques sectorielles de la société de gestion est disponible sur le site de Crédit Mutuel Asset Management.

La surveillance et le contrôle de l'application de ces dernières s'effectuent à trois niveaux :

- par la mise en place d'un dispositif de contrôle pré-trade, empêchant la souscription de titres interdits de par l'application des politiques sectorielles (2) ;
- par la mise en place d'un dispositif de contrôle post-trade, permettant d'identifier les valeurs interdites par l'application des politiques sectorielles et présentes en portefeuille (hors OPC qui font de la réplcation indicielle dans leur structuration) ;

- par le Comité RSE (trimestriel), réuni autour de la Direction générale, en charge de la supervision et du suivi de l'application des politiques sectorielles. Ce Comité prend connaissance en particulier des analyses qualitatives réalisées par le Pôle Finance Responsable et Durable sur les émetteurs concernés par les différentes politiques sectorielles.

Politique sectorielle Charbon :

Au niveau de la SGP (3), sur l'exercice écoulé, notons la prise en compte de la mise à jour de la liste « GCEL » (4) par l'ONG Urgewald, laquelle constitue la référence en termes de déploiement de notre politique sectorielle.

L'identification des émetteurs impliqués dans des activités liées au charbon s'effectue selon plusieurs critères :

- Les « Coal Developer » : émetteurs développant des capacités en lien avec l'exploitation de charbon ;

- Et 4 autres critères associés à des seuils :

 - o Production annuelle de charbon < 10 MT ;

 - o Capacités électriques installées basées sur le charbon < 5 GW

 - o Part du Charbon thermique dans le CA < 10%

 - o Part du Charbon dans le mix énergétique < 10%

Notons la baisse des niveaux des seuils relatifs, de 20% à 10%.

La liste GCEL compte désormais 3731 émetteurs (maisons mères et filiales) dont 1840 sont identifiés comme « coal developer ».

Sur l'exercice, le Comité RSE, instance de gouvernance et de suivi de l'application de nos politiques sectorielles, a confirmé le statut « autorisé » de 2 groupes émetteurs présents dans la liste GCEL et engagés dans un plan de sortie du charbon à horizon 2030.

Au total, la mise en œuvre de notre politique sectorielle aboutit à l'exclusion de 99,8% des émetteurs de la liste GCEL 2023. Ce haut niveau d'exclusion s'explique, entre autre, par l'extension de l'interdiction d'un émetteur à l'ensemble du Groupe auquel il appartient.

Politique sectorielle Défense et Sécurité :

La politique sectorielle Défense et Sécurité se compose de deux volets :

- Exclusion des entreprises impliquées dans le secteur des armes controversées et des armes non-conventionnelles et de destruction massive ;

- Suivi des controverses portant sur des sociétés impliquées dans l'armement militaire de combat.

S'agissant des activités liées aux armes conventionnelles, le pôle Finance Responsable et Durable (FRd) de Crédit Mutuel Asset Management assure une vigilance particulière concernant les sociétés impliquées dans l'armement militaire de combat et faisant l'objet de controverses très sévères liées aux activités de défense et sécurité. Cette analyse peut mener à une exclusion.

L'application de la politique sectorielle Défense et Sécurité aboutit à l'exclusion de 137 émetteurs.

Politique sectorielle Hydrocarbure :

Au 1er janvier 2023 la politique sectorielle hydrocarbure est entrée en application, dans le cadre de la déclinaison des politiques sectorielles mises en place au sein de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Elle prévoit le gel des positions des émetteurs figurant dans la liste dite « GOGEL », produite par Urgewald, et ne respectant le seuil suivant :

- la part de production d'hydrocarbures non conventionnels est supérieure à 25% dès le 01/01/2023 ;

Le périmètre retenu pour définir la partie non conventionnelle des hydrocarbures est celui de l'ONG Urgewald, à savoir :

- pétrole ou gaz de schiste,

- pétrole issu de sables bitumineux,

- pétrole lourd et extra-lourd,

- pétrole en eau profonde,

- pétrole extrait en Arctique,

- méthane de houille.

Au 1er janvier 2023, l'application de la politique sectorielle aboutit à l'exclusion de 481 émetteurs sur un total de 789 recensés dans la GOGEL 2022. Le taux d'exclusion ressort ainsi à 61%.

(1) Politique RSE adaptée à l'organisation propre du Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

(2) Mise en service au 2nd semestre 2021.

(3) Société de Gestion.

(4) Mise à jour en octobre de chaque année.

(5) Développement de nouvelles capacités de production de charbon.

La gestion de cet OPC repose sur des objectifs mesurables de prise en compte des critères extra-financiers. L'engagement de la gestion est significatif et porte sur l'une des approches suivantes : approche en « amélioration de note » par rapport à l'univers investissable, approche en « sélectivité » par rapport à l'univers investissable, approche en « amélioration d'un indicateur extra-financier » par rapport à l'univers investissable, ou toute autre approche significative (y compris la combinaison d'approches susmentionnées) documentée.

- **Frais de gestion indirects calculés**

253 080,90 EUR

- **Addendum – Article 8**

Le disclaimer de l'Addendum figure en dernière page du rapport annuel.

En vertu du décret d'application n°2021-663 du 27 mai 2021 de l'article 29 de la Loi Energie Climat, les informations à communiquer font dorénavant l'objet d'un rapport spécifique publié au plus tard le 30 juin de chaque année sur le site de Crédit Mutuel Asset Management sur la page suivante, où sont également accessibles toutes les informations sur la démarche ESG de la SGP :

Finance responsable | Crédit Mutuel Asset Management - Non professionnels (creditmutuel-am.eu)

- **Transparence Des Opérations De Financement Sur Titres (SFTR)**

Au cours de l'exercice, le fonds n'a pas effectué d'opérations de financement sur titres soumis à la réglementation SFTR, à savoir opération de pension, prêt/emprunt de titres de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-achat, opération de prêt avec appel de marge et contrat d'échange sur revenu global (TRS).

RAPPORT COMPTABLE

• INFORMATIONS JURIDIQUES

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs.

• Commission de mouvement et frais de transaction

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation prévu au Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers est consultable sur le site internet: www.creditmutuel-am.eu et/ou auprès de CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT, 4 rue Gaillon, 75002 Paris.

• Politique du gestionnaire en matière de droit de vote

Conformément au Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, les informations concernant la politique de vote et le compte-rendu de celle-ci sont disponibles sur le site Internet de la société de gestion et/ou à son siège social. La politique de vote s'inscrit dans le prolongement de la politique d'investissement, dont l'objectif est la recherche d'une performance régulière sur le long terme dans le respect des orientations de gestion des fonds. Elle intègre les particularités de chaque pays en termes de droit des sociétés et de gouvernement d'entreprise. Les principes de la politique de vote de CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT sont les suivants :

- respect des droits des actionnaires minoritaires et équité entre les actionnaires,
- transparence et qualité des informations fournies aux actionnaires,
- équilibre des pouvoirs entre les organes de direction,
- pérennité et intégration de la stratégie long terme des entreprises,
- soutien des meilleures pratiques de gouvernement d'entreprise. Dans les fonds d'actionnariat salarié, les droits de vote attachés aux titres de l'entreprise sont exercés par le Conseil de surveillance.

• Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties

Les intermédiaires sélectionnés figurent sur une liste établie et revue au moins une fois par an par la société de gestion. La méthode retenue est un scoring global annuel de chaque intermédiaire permettant de lui attribuer une note qui conditionne son maintien ou non dans la liste des intermédiaires autorisés. La note obtenue est basée sur les éléments spécifiques et considérés comme déterminants. Il s'agit par ordre d'importance décroissante : de l'engagement de la part de l'intermédiaire sur les quantités à négocier et à livrer, de la qualité de l'exécution, de la réactivité lors de la réception/passation d'ordres, du nombre d'incidents de règlement/livraison, de la pertinence des informations communiquées. Le respect des tarifs négociés conditionne le maintien de l'intermédiaire dans la liste.

• Information relative aux modalités de calcul du risque global

Le risque global sur contrats financiers est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement.

• Effet de levier

Les effets de levier AIFM calculés selon la méthode brute (article 7 du Règlement délégué (UE) 231/2013) s'élèvent à 92% et selon la méthode de l'engagement (article 8 du Règlement délégué (UE) 231/2013) s'élèvent à 100%.

• Information relative au traitement des actifs non liquides

Aucun des actifs de votre fonds n'a fait l'objet d'un traitement spécial en raison de sa nature non liquide..

● Politique de rémunération

Crédit Mutuel Asset Management inscrit sa politique de rémunération dans le cadre des principes de Crédit Mutuel Alliance Fédérale (cf. site de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel – Espace Investisseurs – Information financière/ réglementée) tout en respectant les exigences réglementaires. Crédit Mutuel Alliance Fédérale a mis en place un comité des rémunérations unique, dont le périmètre s'étend à l'ensemble de ses filiales.

Pour rappel, la politique de rémunération applicable aux gestionnaires de fonds d'investissement est dictée par les directives 2014/91/UE du 23 juillet 2014 (OPCVM V) et 2011/61/UE du 8 juin 2011 dite directive AIFM ainsi que leurs textes de transposition.

A. Processus Opérationnel

Le comité des rémunérations de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel procède à un examen annuel des principes de la politique de rémunération et exprime son avis sur les propositions de la direction générale élaborées après consultation de la direction des risques et de la conformité.

Concernant Crédit Mutuel Asset Management, les rémunérations sont basées notamment sur les critères suivants: la performance du ou des fonds gérés par le collaborateur ainsi que la contribution individuelle aux activités de l'entreprise ainsi que le respect des règles de risques et de conformité. Pour plus d'information, vous pouvez consulter le site internet de Crédit Mutuel Asset Management (notamment le respect des Politiques sectorielles d'exclusion ainsi que le respect de l'exclusion des valeurs controversées).

B. Personnel identifié

Crédit Mutuel Asset Management a identifié les preneurs de risques selon deux critères :

- Rôle et responsabilité des acteurs afin de déterminer les preneurs de risque au niveau de la Société de Gestion et des OPCVM/FIA gérés,
- Rémunérations afin de déterminer le personnel qui, au vu de sa rémunération, devrait être considéré comme preneur de risque.

Sont considérés comme personnel identifié :

- le Directeur Général, le Secrétaire Général, Directeur des Gestions, les responsables en charge respectivement : des pôles de Gestion, de la finance responsable et durable, de la Direction Juridique et Financière, de la Direction des Relations Distributeurs, de la Direction des Risques, de la Direction des Services Supports, de la Direction des Ressources Humaines et le Responsable de la Conformité et du Contrôle Interne (RCCI)
- les collaborateurs affectés aux activités de gestion collective de Crédit Mutuel Asset Management : les gérants .

C. Rémunérations

Parmi le personnel identifié de Crédit Mutuel Asset Management, certains collaborateurs perçoivent outre leur rémunération fixe, des primes à caractère discrétionnaire. Il s'agit principalement des gérants et de la direction générale. Dans le but de limiter les prises de risque, les modalités de rémunération discrétionnaires doivent permettre de prendre en compte la performance et le risque. En tout état de cause, la gestion du risque, le respect de l'éthique et de l'intérêt du client doivent l'emporter sur les performances financières.

Crédit Mutuel Asset Management peut décider de ne pas accorder ces primes à caractère discrétionnaire si les circonstances le justifient. En particulier, ces primes individuelles pourront être

diminuées voire réduites à zéro dans certaines circonstances, notamment en cas d'atteinte aux intérêts des clients ou de manquement caractérisé à l'éthique. Le versement de prime garantie est exceptionnel, et ne s'applique que dans le cadre de l'embauche d'un nouveau membre du personnel et est limitée à la première année.

En 2022, le total des rémunérations brutes globales versées aux 279 collaborateurs présents sur l'exercice s'est élevé à 18 813 105 € dont 1 282 750 € de primes. Les éléments de rémunération versés aux collaborateurs ayant une incidence sur le profil de risques de la société de gestion s'élèvent 7 272 428 €.

Les primes à caractère discrétionnaire sont payées en mars de l'année (n+1) lorsqu'une vision de l'exercice (n) est disponible.

Ces primes sont limitées à un montant annuel unitaire de 100.000€ et ne font pas l'objet d'un étalement. Dans le cadre d'une révision de la politique de rémunération permettant un versement de primes discrétionnaires supérieures à 100.000€, Crédit Mutuel Asset Management en informerait préalablement l'AMF et mettrait sa politique de rémunération en conformité avec les directives dites OPCVM V et AIFM en prévoyant notamment les conditions d'étalement sur une période minimum de trois ans.

- **Information relative au fonds Maître**

Le rapport annuel du fonds Maître CM-AM CASH ISR est disponible ci-joint

- **Evènements intervenus au cours de la période**

20/02/2023 Frais : Affichage des frais - Ventilation FROG de l'OPCVM maître

22/12/2023 Caractéristiques de gestion : Mise en conformité avec l'OPC maître

22/12/2023 Mise à jour de la trame : Mise en conformité de la trame

BILAN ACTIF

	29/12/2023	30/12/2022
Instruments financiers	522 391 803,28	477 455 070,25
OPC maitre	522 391 803,28	477 455 070,25
Contrats financiers	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	0,00	0,00
Comptes financiers	45 638 268,60	41 829 236,98
Liquidités	45 638 268,60	41 829 236,98
Total de l'actif	568 030 071,88	519 284 307,23

BILAN PASSIF

	29/12/2023	30/12/2022
Capitaux propres		
Capital	568 149 031,09	521 266 169,73
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	407 187,73	-721 942,01
Résultat de l'exercice (a, b)	-724 686,35	-1 371 671,69
Total des capitaux propres	567 831 532,47	519 172 556,03
<i>(= Montant représentatif de l'actif net)</i>		
Instruments financiers	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Dettes	198 539,41	111 751,20
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	198 539,41	111 751,20
Comptes financiers	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
Total du passif	568 030 071,88	519 284 307,23

(a) Y compris comptes de régularisations

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN

	29/12/2023	30/12/2022
Opérations de couverture		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
Total Opérations de couverture	0,00	0,00
Autres opérations		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
Total Autres opérations	0,00	0,00

COMPTE DE RESULTAT

	29/12/2023	30/12/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	1 333 848,51	82 364,07
Produits sur actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Crédits d'impôt	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur contrats financiers	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (I)	1 333 848,51	82 364,07
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur contrats financiers	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	7,00	157 910,58
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (II)	7,00	157 910,58
RESULTAT SUR OPERATIONS FINANCIERES (I-II)	1 333 841,51	-75 546,51
Autres produits (III)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	2 046 968,35	1 269 655,07
Frais de gestion pris en charge par l'entreprise (V)	0,00	0,00
RESULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (I - II + III - IV + V)	-713 126,84	-1 345 201,58
Régularisation des revenus de l'exercice (VI)	-11 559,51	-26 470,11
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	0,00	0,00
RESULTAT (I - II + III - IV + V +/- VI - VII)	-724 686,35	-1 371 671,69

- **REGLES ET METHODES COMPTABLES**

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 modifié.

La répartition des montants de souscription entre participation, intéressement, versements volontaires, abondement et transferts figurant dans le tableau Evolution de l'Actif Net n'est pas auditée par le commissaire aux comptes.

Les éléments comptables sont présentés en euro, devise de la comptabilité du fonds commun de placement d'entreprise.

- **Comptabilisation des revenus**

Le FCPE comptabilise ses revenus selon la méthode du coupon encaissé.

- **Comptabilisation des entrées et sorties en portefeuille**

La comptabilisation des entrées et sorties de titres dans le portefeuille du FCPE est effectuée frais exclus.

- **Affectation des sommes distribuables**

Part C :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

- **Frais de gestion et de fonctionnement**

Les frais de gestion sont prévus par le règlement.

Ces frais de gestion sont pris en charge par le Fonds et/ou l'entreprise conformément au règlement.

Ces frais recouvrent l'ensemble des frais supportés par le fonds : frais de gestion financière, frais de gestion administrative et comptable, frais de conservation, frais de distribution, honoraires du contrôleur légal des comptes, etc.

Ils n'incluent pas les frais de transaction qui comprennent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et les commissions de mouvement facturées à l'OPC d'épargne salariale et perçues notamment par le dépositaire et la société de gestion.

- **Frais de gestion fixes**

		Frais de gestion	
Parts		A la charge du FCPE	A la charge de l'entreprise
C	000010001440	0,40 % TTC maximum de l'actif net	Néant

- **Frais de gestion indirects**

		Frais de gestion indirects		
Parts		Commission de gestion indirecte	Commission de souscription indirecte	Commission de rachat indirect
C	000010001440	0,15 % TTC maximum de l'actif net à la charge du FCPE		

- **Commission de surperformance**

Part 000010001440 C

Néant

- **Rétrocessions**

La politique de comptabilisation de rétrocessions de frais de gestion sur OPC cibles détenus est décidée par la société de gestion.

Ces rétrocessions sont comptabilisées en déduction des commissions de gestion. Les frais effectivement supportés par le fonds figurent dans le tableau « FRAIS DE GESTION SUPPORTÉS PAR LE FCPE » et sont calculés sur l'actif net moyen de l'exercice.

- **Frais de transaction**

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectuées au moyen de sommes provenant, soit de la vente ou du remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans le FCPE, sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités du fonds.

Commissions de mouvement	Clé de répartition (en %)		
	SDG	Dépositaire	Autres prestataires
Néant			

- **Méthode de valorisation**

Lors de chaque valorisation, les actifs du FCPE sont évalués selon les principes suivants :

- **Actions et titres assimilés cotés (valeurs françaises et étrangères) :**

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de Bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de Bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de Bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de Bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé.

- **Obligations et titres de créance assimilés (valeurs françaises et étrangères) et EMTN :**

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé.

Dans le cas d'une cotation non réaliste, le gérant doit faire une estimation plus en phase avec les paramètres réels de marché. Selon les sources disponibles, l'évaluation pourra être effectuée par différentes méthodes comme :

- la cotation d'un contributeur,
- une moyenne de cotations de plusieurs contributeurs,
- un cours calculé par une méthode actuarielle à partir d'un spread (de crédit ou autre) et d'une courbe de taux,
- etc.

- **Titres d'OPCVM et ou/FIA en portefeuille :**

Évaluation sur la base de la dernière valeur liquidative connue.

- **Parts d'organismes de Titrisation :**

Évaluation au dernier cours de bourse du jour pour les organismes de titrisation cotés sur les marchés européens.

- **Acquisitions temporaires de titres :**

- Pensions livrées à l'achat : Valorisation contractuelle. Pas de pension d'une durée supérieure à 3 mois
- Rémérés à l'achat : Valorisation contractuelle, car le rachat des titres par le vendeur est envisagé avec suffisamment de certitude.
- Emprunts de titres : Valorisation des titres empruntés et de la dette de restitution correspondante à la valeur de marché des titres concernés.

- **Cessions temporaires de titres :**

- Titres donnés en pension livrée : Les titres donnés en pension livrée sont valorisés au prix du marché, les dettes représentatives des titres donnés en pension sont maintenues à la valeur fixée dans le contrat.
- Prêts de titres : Valorisation des titres prêtés au cours de Bourse de la valeur sous-jacente. Les titres sont récupérés par le FPCE à l'issue du contrat de prêt.

- **Valeurs mobilières non cotées :**

Les titres de capital ou donnant accès au capital de l'entreprise qui ne sont pas admis aux négociations sur un marché réglementé font l'objet d'une évaluation régulière selon les modalités définies aux articles D3324-18 au D3324-20 et R3332-22 à R3332-23 du Code du Travail.

La méthode d'évaluation des titres de capital émis par l'entreprise est validée par un expert indépendant conformément aux articles R3332-22 et R3332-23 du Code du Travail.

- **Titres de créances négociables :**

Les TCN sont valorisés à la valeur de marché.

- **Valeur de marché retenue :**

- BTF/BTAN :

Taux de rendement actuariel ou cours du jour publié par la Banque de France.

- Autres TCN :

Pour les TCN faisant l'objet de cotation régulière : le taux de rendement ou les cours utilisés sont ceux constatés chaque jour sur le marché.

Pour les titres sans cotation régulière ou réaliste : application d'une méthode actuarielle avec utilisation du taux de rendement d'une courbe de taux de référence corrigé d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur (spread de crédit ou autre).

- **Contrats à terme fermes :**

Les contrats à terme ferme sont évalués au dernier cours du jour de la valorisation. Les cours de marché retenus pour la valorisation des contrats à terme ferme sont en adéquation avec ceux des titres sous-jacents. Ils varient en fonction de la place de cotation des contrats :

- Contrats à terme fermes cotés sur des places européennes : dernier cours du jour.
- Contrats à terme fermes cotés sur des places nord-américaines : cours de compensation de la veille

- **Options :**

Les cours de marché retenus suivent le même principe que ceux régissant les contrats ou titres supports :

- Options cotées sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.
- Options cotées sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

- **Opérations d'échanges (swaps) :**

- Les swaps d'une durée de vie inférieure à 3 mois sont valorisés de manière linéaire.
- Les swaps d'une durée de vie supérieure à 3 mois sont valorisés au prix du marché.
- L'évaluation des swaps d'indice est réalisé au prix donné par la contrepartie, la société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de cette évaluation.
- Lorsque le contrat de swap est adossé à des titres clairement identifiés (qualité et durée), ces deux éléments sont évalués globalement.

- **Contrats de change à terme :**

Il s'agit d'opérations de couverture de valeurs mobilières en portefeuille libellées dans une devise autre que celle de la comptabilité de l'OPCVM, du FIA, par un emprunt de devise dans la même monnaie et pour le même montant. Les opérations à terme de devise sont valorisées d'après la courbe des taux prêteurs/emprunteurs de la devise.

- **Méthode d'évaluation des engagements hors bilan**

- Les engagements sur contrats à terme fermes sont déterminés à la valeur de marché. Elle est égale au cours de valorisation multiplié par le nombre de contrats et par le nominal. les engagements sur contrats d'échange de gré à gré sont présentés à leur valeur nominale ou en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent.
- Les engagements sur opérations conditionnelles sont déterminés sur la base de l'équivalent sous-jacent de l'option. Cette traduction consiste à multiplier le nombre d'options par un delta. Le delta résulte d'un modèle mathématique (de type Black-Scholes) dont les paramètres sont : le cours du sous-jacent, la durée à l'échéance, le taux d'intérêt court terme, le prix d'exercice de l'option et la volatilité du sous-jacent. La présentation dans le hors-bilan correspond au sens économique de l'opération, et non au sens du contrat.
- Les swaps de dividende contre évolution de la performance sont indiqués à leur valeur nominale en hors-bilan.
- Les swaps adossés ou non adossés sont enregistrés au nominal en hors-bilan.

- **Description des garanties reçues ou données**

- **Garantie reçue :**

Néant

- **Garantie donnée :**

Néant

- **Informations complémentaires**

Ces frais ne sont pas assujettis à la TVA conformément au Code général des impôts.

Les honoraires du Commissaire aux comptes sont compris dans les frais de gestion financière et de fonctionnement et autres services.

EVOLUTION DE L'ACTIF NET

	29/12/2023	30/12/2022
Actif net en début d'exercice	519 172 556,03	486 866 524,02
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	159 166 292,56	189 968 225,49
Versements de participation	71 973 632,89	71 147 962,46
Versements d'intéressement	45 040 882,56	44 112 116,21
Versements au titre du plan d'épargne	0,00	0,00
- versements volontaires des salariés	4 226 604,27	3 992 016,13
- abondements de l'entreprise	9 079 512,85	7 969 831,59
Transferts provenant d'un autre fonds ou d'un compte courant bloqué	8 463 632,37	21 548 267,15
Versements par arbitrage	20 382 027,62	41 198 031,95
Versements autres	0,00	0,00
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-127 194 779,96	-156 799 613,44
Rachats volontaires des salariés	-88 799 710,60	-92 548 902,10
Transferts à destination d'un autre fonds ou d'un compte courant bloqué	-8 402 049,58	-10 899 235,69
Retraits par arbitrage	-29 993 019,78	-53 351 475,65
Retraits autres	0,00	0,00
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	483 018,86	0,00
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-64 782,00	-714 501,97
Plus-values réalisées sur contrats financiers	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur contrats financiers	0,00	0,00
Frais de transaction	0,00	0,00
Différences de change	0,00	0,00
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	16 982 347,22	1 197 121,44
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>13 397 978,45</i>	<i>-3 584 368,77</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>-3 584 368,77</i>	<i>-4 781 490,21</i>
Variation de la différence d'estimation des contrats financiers	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-713 126,84	-1 345 201,58
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	*6,60	*2,07
Actif net en fin d'exercice	567 831 532,47	519 172 556,03

*Soulte fusion

**INSTRUMENTS FINANCIERS - VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE
D'INSTRUMENT**

	Montant	%
HORS BILAN		
Operations de couverture		
TOTAL Operations de couverture	0,00	0,00
Autres operations		
TOTAL Autres operations	0,00	0,00
TOTAL HORS BILAN	0,00	0,00

VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Actif								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	45 638 268,60	8,04	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	0-3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
Actif										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	45 638 268,60	8,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

**VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF
ET DE HORS-BILAN**

	Devise 1	%	Devise2	%	Devise 3	%	Autre(s) devise(s)	%
Actif								
OPC maître	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif								
Contrats financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS FAISANT L'OBJET D'UNE ACQUISITION TEMPORAIRE

	29/12/2023
Titres acquis à réméré	0,00
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS CONSTITUTIFS DE DEPOTS DE GARANTIE

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

INSTRUMENTS FINANCIERS EMIS PAR LA SOCIETE DE GESTION OU LES ENTITES DE SON GROUPE

	ISIN	LIBELLE	29/12/2023
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			522 391 803,28
	FR0013258886	CM-AM CAS.ISR ES3D	522 391 803,28
Contrats financiers			0,00
Total des titres du groupe			522 391 803,28

TABLEAUX D’AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

	Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice					
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédits d'impôt unitaire
Total acomptes			0	0	0	0

	Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice			
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire
Total acomptes			0	0

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	-724 686,35	-1 371 671,69
Total	-724 686,35	-1 371 671,69

	29/12/2023	30/12/2022
C1 PART CAPI C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-724 686,35	-1 371 671,69
Total	-724 686,35	-1 371 671,69
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	0,00	0,00
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	407 187,73	-721 942,01
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	407 187,73	-721 942,01

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/12/2023	30/12/2022
CI PART CAPI C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	407 187,73	-721 942,01
Total	407 187,73	-721 942,01
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0,00	0,00
Distribution unitaire	0,00	0,00

TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'OPC AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Date	Part	Actif net	Nombre de titres	Valeur liquidative unitaire	Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)	Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes)	Crédit d'impôt unitaire	Capitalisation unitaire sur résultat et PMV nettes
				€	€	€	€	€
31/12/2019	C PART CAPI C	500 345 786,52	127 089 192,5012	3,9369	0,00	0,00	0,00	-0,01
31/12/2020	C PART CAPI C	514 101 610,61	131 253 177,7018	3,9168	0,00	0,00	0,00	-0,01
31/12/2021	C1 PART CAPI C	486 866 524,02	125 183 877,1145	3,8892	0,00	0,00	0,00	-0,01
30/12/2022	C1 PART CAPI C	519 172 556,03	133 726 071,5593	3,8823	0,00	0,00	0,00	-0,01
29/12/2023	C1 PART CAPI C	567 831 532,47	141 928 878,0101	4,0008	0,00	0,00	0,00	0,00

SOUSCRIPTIONS RACHATS

	En quantité	En montant
C1 PART CAPI C		
Parts ou Actions Souscrites durant l'exercice	40 534 986,08550	159 166 292,56
Parts ou Actions Rachetées durant l'exercice	-32 332 179,63470	-127 194 779,96
Solde net des Souscriptions/Rachats	8 202 806,45080	31 971 512,60
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	141 928 878,01010	

COMMISSIONS

	En montant
C1 PART CAPI C	
Commissions des souscriptions rachats payées par le salarié	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	332 541,63
Montant des commissions de souscription perçues	332 541,63
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées	332 541,63
Montant des commissions de souscription rétrocédées	332 541,63
Montant des commissions de rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00
Commissions des souscriptions rachats payées par l'entreprise	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	147 725,37
Montant des commissions de souscription perçues	147 725,37
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées	147 725,37
Montant des commissions de souscription rétrocédées	147 725,37
Montant des commissions de rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

FRAIS DE GESTION SUPPORTES PAR L'OPC

	29/12/2023
10001440 C1 PART CAPI C	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,37
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	2 046 968,35
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Commissions de surperformance (frais variables)	0,00
Rétrocessions de frais de gestion	0,00

CREANCES ET DETTES

	Nature de débit/crédit	29/12/2023
Total des créances		
Dettes	Frais de gestion	198 539,41
Total des dettes		198 539,41
Total dettes et créances		-198 539,41

VENTILATION SIMPLIFIEE DE L'ACTIF NET

INVENTAIRE RESUME

	Valeur EUR	% Actif Net
PORTEFEUILLE	522 391 803,28	91,99
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES	0,00	0,00
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES	0,00	0,00
TITRES DE CREANCES NEGOCIABLES	0,00	0,00
TITRES OPC	522 391 803,28	91,99
AUTRES VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES A L'ACHAT	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES A LA VENTE	0,00	0,00
CESSIONS DE VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
OPERATEURS DEBITEURS ET AUTRES CREANCES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)	0,00	0,00
OPERATEURS CREDITEURS ET AUTRES DETTES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)	-198 539,41	-0,03
CONTRATS FINANCIERS	0,00	0,00
OPTIONS	0,00	0,00
FUTURES	0,00	0,00
SWAPS	0,00	0,00
BANQUES, ORGANISMES ET ETS. FINANCIERS	45 638 268,60	8,04
DISPONIBILITES	45 638 268,60	8,04
DEPOTS A TERME	0,00	0,00
EMPRUNTS	0,00	0,00
AUTRES DISPONIBILITES	0,00	0,00
ACHATS A TERME DE DEVISES	0,00	0,00
VENTES A TERME DE DEVISES	0,00	0,00
ACTIF NET	567 831 532,47	100,00

PORTFEUILLE TITRES DETAILLE

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Dernier Cours	Prix de revient unitaire	Prix de revient	Valeur boursière	Coupon couru	+ ou - values potentielles	% Actif Net
TOTAL Titres d'OPC				509 147 655,20	522 391 803,28	0,00	0,00	13 244 148,08	92,00
TOTAL OPCVM et équivalents d'autres Etats membres de l'UE				509 147 655,20	522 391 803,28	0,00	0,00	13 244 148,08	92,00
TOTAL FRANCE				509 147 655,20	522 391 803,28	0,00	0,00	13 244 148,08	92,00
FR0013258886 CM-AM CASH ISR (ES)	EUR	5 112,011	102 189,1	99 598,30978	509 147 655,20	522 391 803,28	0,00	13 244 148,08	92,00
TOTAL				509 147 655,20	522 391 803,28	0,00	0,00	13 244 148,08	92,00

COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON

(selon l'article 158 du CGI)

Coupon de la part C1 : Information relative à la part à la part éligible à l'abattement de 40%		
	NET UNITAIRE	DEVISE
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		EUR

(*) Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques



RAPPORT ANNUEL

CM-AM AVENIR OBLIG

Fonds commun de placement d'entreprise

Exercice du 01/01/2023 au 29/12/2023

CARACTERISTIQUES DE L'OPC

Forme juridique : FCPE

• L'objectif de gestion

Le compartiment nourricier « CM-AM AVENIR OBLIG » a un objectif de gestion similaire à celui de l'OPCVM maître « CM-AM OBLI MOYEN TERME », part « RC », diminué des frais de gestion réels propres au nourricier, à savoir la recherche d'une performance supérieure à celle de son indicateur de référence, l'indice BLOMBERG EUROAGG 3-5 Y TR UNHEDGED, en affichant une exposition au risque de taux proche de celle de l'indice, sur la durée de placement recommandée. Le type de gestion du compartiment nourricier s'apprécie ainsi au travers de celle de l'OPCVM maître.

Indicateur de référence : BLOMBERG EUROAGG 3-5 Y TR UNHEDGED

L'indice est retenu en cours de clôture et exprimé en euro, coupons réinvestis.

Le FCPE « CM-AM AVENIR OBLIG » est un compartiment nourricier de l'OPCVM « CM-AM OBLI MOYEN TERME » part « RC ». A ce titre, l'actif du compartiment nourricier « CM-AM AVENIR OBLIG » est investi en totalité et en permanence en parts « RC » de l'OPCVM maître « CM-AM OBLI MOYEN TERME » et à titre accessoire en liquidités. La performance du nourricier pourra être inférieure à celle du maître, notamment à cause de ses frais de gestion propres.

Il n'intervient pas directement sur des instruments financiers à terme négociés sur les marchés à terme réglementés, ou de gré à gré.

• Stratégie d'investissement

Stratégie d'investissement de l'OPCVM maître :

Afin de réaliser l'objectif de gestion, l'OPCVM adopte un style de gestion active en relation avec un indice de référence, afin de disposer d'un positionnement

clair en termes d'univers de risque et d'objectif de performance tout en recherchant l'optimisation du couple rendement/risque du portefeuille par rapport à son indice. La construction du portefeuille est réalisée sur l'ensemble de la courbe des taux dans les limites de la fourchette de sensibilité et consiste à déterminer comment, et dans quelle proportion, sa structure sera ou non différente de celle de son indice de référence en fonction des conclusions des différentes analyses de marché et de risque menées par l'équipe de gestion. Le process de gestion repose tout d'abord sur une analyse macroéconomique, visant à anticiper les tendances d'évolution des marchés à partir de l'analyse du contexte économique et géopolitique global. Cette approche est ensuite complétée par une analyse microéconomique des émetteurs et par une analyse des différents éléments techniques du marché, visant à surveiller les multiples sources de valeur ajoutée des marchés de taux afin de les intégrer dans la prise de décision. Les décisions de gestion portent notamment sur le degré d'exposition au risque de taux, le positionnement sur la courbe, l'allocation géographique, le degré d'exposition au risque de crédit résultant d'une allocation sectorielle et de la sélection des émetteurs, et la sélection des supports d'investissement utilisés.

Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sont une des composantes de la gestion mais leur poids dans la décision finale n'est pas défini en amont.

Les instruments de titrisation sont utilisés par le gérant en alternative aux produits monétaires ou obligataires.

L'OPCVM s'engage à respecter les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivantes :

De 0 % à 10 % sur les marchés actions, de toutes zones géographiques, de grandes et moyennes capitalisations, de tous les secteurs.

De 90 % à 200 % en instruments de taux, souverains, publics, privés, de l'OCDE, de toutes notations selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation. L'OPCVM pourra être exposé aux instruments de taux spéculatifs ou non notés (15 % maximum), aux instruments de titrisation (30 % maximum) aux instruments de la zone euro (200 % maximum). La fourchette de sensibilité de l'OPCVM est comprise entre 0 et 5. De 0 % à 20 % en obligations convertibles.

Jusqu'à 10 % de l'actif net au risque de change.

COMMENTAIRE DE GESTION

Au début du premier trimestre de l'exercice, les taux mondiaux ont entamé une forte baisse sur la partie longue dans un contexte où les investisseurs étaient rassurés quant à la trajectoire d'inflation et son pic en cours de dépassement. Ce dégonflement des attentes a également porté sur la BCE et a participé à la rechute marquée des spreads italiens d'autant que le scénario d'une grave récession semblait s'être écarté en Europe. Le mouvement d'aplatissement de la courbe des taux s'est poursuivi de part et d'autre de l'Atlantique avec une rechute plus importante en zone euro. Le marché du crédit a été beaucoup plus actif qu'à l'accoutumé avec des émissions de plus de 80 milliards d'euros sur les financières et 43 milliards d'euros sur les corporates. Malgré cet afflux d'offre, les spreads de crédit Investment Grade se sont légèrement resserrés d'une dizaine de bp. Mais en février, les indicateurs économiques ont confirmé la résilience de la consommation et de l'inflation qui ont été portées par les hausses de salaires, validant les craintes des investisseurs sur l'ampleur du resserrement monétaire encore nécessaire pour lutter contre l'inflation. Dans ces conditions, les taux souverains sont revenus sur leurs points hauts de décembre 2022, les dépassant même pour les taux courts, le marché ayant dû réintégrer rapidement davantage de hausses des taux directeurs des banques centrales américaine et européenne. Les spreads de crédit ont poursuivi leur resserrement avec une surperformance marquée du segment High Yield versus Investment Grade. En fin de trimestre, l'incertitude sur les perspectives économiques mondiales s'est nettement accrue avec l'effondrement de la Silicon Valley Bank, le sauvetage de Credit Suisse et le ralentissement de l'économie américaine. Malgré ce contexte, la FED et la BCE ont, comme attendu, monté leurs taux directeurs en mars. Le stress bancaire a ravivé l'aversion au risque et a provoqué un repli sensible des taux souverains sur fond de mouvement de fuite vers la qualité et de dégonflement des attentes en matière de poursuite du resserrement monétaire. A la fin du mois de mars, les craintes sur les risques systémiques se sont atténuées, soutenant les actifs risqués mais conduisant à une remontée des taux souverains, alimentée par l'inflation sous-jacente qui reste élevée en zone euro. Les spreads périphériques sont restés stables versus Allemagne contrairement aux spreads de crédit, principalement des émetteurs financiers, qui se sont fortement tendus dans un mouvement de pentification de la courbe des taux. Le taux 10 ans allemand clôture le 1er trimestre à 2,29% et les spreads de crédit Investment Grade à 92 bp. En terme de gestion, nous avons maintenu une sous-exposition en sensibilité entre -15 et -20 bp vs indice. Nous avons poursuivi les ventes de Crédit 2-3 ans à spread négatif ou faiblement positif vs swap pour renforcer la poche Crédit sur du 5 ans (bancaires Senior et Subordonné daté, corporate du secteur Santé) ainsi que les agences publiques et obligations sécurisées du noyau dur. Nous avons également surpondéré l'Irlande et le Portugal au détriment des OAT. Après avoir partiellement corrigé le rally initié par le choc bancaire aux US et en Europe en début de second trimestre de l'exercice, le marché obligataire a terminé le mois d'avril finalement stable après avoir enchaîné des épisodes courts d'aversion au risque et de fuite vers la qualité : les rendements à 10 ans des emprunts d'Etat allemand et américain ont clôturé respectivement à 2.31 et 3.42. Outre la dégradation de la note de la France à AA- par Fitch, la dernière semaine d'avril a été marquée par un retour du risque avec une forte baisse des taux 2 ans dans le sillage des craintes sur la situation des banques US, sur les risques croissants de défaut de paiement des Etats-Unis et sur la croissance, liées au ralentissement économique émergeant au gré des statistiques. Les spreads de crédit des entreprises non-financières ont baissé plus que ceux des banques alors que ceux de la France et de l'Italie progressaient de 7 bp versus Bund, la courbe des taux restant stable. La suite du trimestre a été plutôt favorable aux actifs risqués, entre le passage du texte sur le plafond de la dette aux Etats-Unis, des données d'inflation bien orientées en zone euro et le dégonflement des anticipations de nouvelle hausse des taux de la Fed, en dépit de statistiques économiques mitigées et de communications d'entreprises prudentes aux Etats-Unis. Le 10 ans allemand a terminé stable à 2.28%, après avoir touché un point haut sur le mois à 2.54%. Les spreads de crédit des entreprises non-financières ont sous-performé les financières en raison d'un marché primaire extrêmement dynamique. La fin du 2nd trimestre a marqué la première pause de la FED dans son cycle de hausse des taux directeurs contrairement à la BCE qui a de nouveau délivré 25 bp

de hausse. Des indicateurs macros généralement pointés vers la résilience de l'emploi avec la persistance de l'inflation à des niveaux toujours trop élevés (notamment l'inflation sous-jacente) et les commentaires des banquiers centraux à la conférence de Sintra maintenant le cap vers davantage de resserrement monétaire ont entraîné à nouveau à la hausse les rendements 10 ans allemand à 2.39% et US à 3.84%, avec en parallèle un fort aplatissement des courbes. L'optimisme des investisseurs a entretenu le recul de l'aversion au risque à travers la réduction des spreads périphériques et de crédit. En terme de gestion, nous avons poursuivi la réduction de la sous-exposition en sensibilité autour de 15 bp vs indice en renforçant sur du 5 ans en états et agences du noyau dur, supranationaux et crédits non-financiers vs agences 3 ans et émetteurs 1-4 ans à spread négatif ou faiblement positif. Nous avons également arbitré du crédit bancaire court et agences 4 ans du noyau dur à spread négatif vs swap au profit de crédit 100% Etat 4 ans à spread positif vs swap. Nous avons investi la collecte sur du 5 ans état portugais et irlandais pour passer surexposé, espagnol pour revenir à neutralité et italien pour réduire la sous-exposition, le tout au détriment de l'Allemagne. Nous avons réduit la sous-expositions Etat sur la France et L'Italie, ainsi que sur le segment Supranational. Le 3ème trimestre a été marqué par une nouvelle remontée des taux directeurs Fed et BCE mais la communication des Banques Centrales s'est voulue plus souple quant à la nécessité de poursuivre les hausses. Les taux européens et US ont débuté sur une tendance haussière, mais des chiffres d'inflations US inférieurs aux attentes ont entraîné une nette détente des taux souverains, particulièrement sur les taux courts. A la faveur de la baisse des taux européens et d'une moindre aversion au risque, le spread de taux souverains Italie-Allemagne s'est resserré ainsi que le marché du crédit IG. Août a connu une forte poussée haussière des taux longs suite à la résilience persistante de la croissance américaine et la crainte de voir les banques centrales maintenir plus durablement une politique monétaire restrictive, au début d'inflexion de politique monétaire de la BoJ, la prise en compte de l'accélération à venir des émissions massives du Trésor US sans oublier une liquidité réduite. Mais des statistiques indiquant une dynamique de désinflation progressive et des perspectives de croissance préoccupantes, notamment en zone euro, en plus d'une communication BCE relevant la dégradation de l'environnement et l'impact restrictif en cours et à venir de la politique monétaire, ont permis d'inverser la tendance haussière sur les taux, le 10 ans allemand clôturant quasi inchangé à 2.46%. Les spreads de Crédit se sont élargis d'une dizaine de bp vs Bund contrairement aux spreads de pays périphériques et semi-cœur. La fin de trimestre a subi une correction obligataire généralisée sur les principaux marchés avec une forte pentification des courbes et une hausse des taux réels, inscrivant de nouveaux plus hauts sur les rendements 10 ans US à 4.60% et allemand à 2,85%. Les risques se sont multipliés avec à la fois les décisions de politique monétaire FED, BCE et BOE alimentant la crainte de taux d'intérêt élevés sur une longue durée, le énième risque de shutdown US, le décalage des attentes du début des baisses des taux de la BCE vers le second semestre 2024 et la résurgence du risque italien. Entre des données inflation plutôt rassurantes mais un prix du pétrole en hausse, des chiffres macro positifs en fin de mois côté US et EUR mais des perspectives baissières en plus de nouvelles inquiétantes côté Chine, le marché a privilégié l'aversion au risque à l'image du spread BTP (+29 bp) et du crédit sur la 2ème moitié du mois. En terme de gestion, nous avons réduit mi-juillet la sous-exposition en sensibilité pour revenir à quasi-neutralité vs indice en diminuant d'une part la sous-exposition sur l'Italie 5 ans et d'autre part en achetant sur des maturités 4 à 5 ans des agences et état du noyau dur ainsi que du Supranational pour revenir à neutralité sur ce segment. Nous avons également arbitré du crédit bancaire Senior 1 an vers du subordonné daté 5 ans. Le début du dernier trimestre de l'exercice a été marqué par la résurgence du risque géopolitique lié au conflit au Moyen-Orient, des statistiques économiques tardant à envoyer un message de ralentissement économique conjugué à des résultats d'entreprises mitigés. Mais après avoir touché un point haut à 5% sur le 10Y US et 3% sur le 10Y allemand, la tendance s'est inversée dès la 2nde partie d'octobre pour finir le mois respectivement 10bps et 20bps plus bas. En fin de mois, la BCE a fait souffler un vent de soulagement sur les taux en actant le scénario largement consensuel d'une pause dans son resserrement monétaire, suivi peu après par la FED, le grand écart en terme de dynamique économique et inflationniste se confirmant entre les Etats-Unis et l'Europe. Le mouvement d'aversion pour le risque s'est manifesté à travers les actifs risqués: le spread BTP-BUND a atteint 211bps au plus haut et les spreads de crédit se sont écartés

de +/-6bps sur le mois. Les taux souverains ont ensuite accéléré leur baisse à partir de novembre, à la faveur de statistiques économiques confortant l'hypothèse d'un reflux de l'inflation sans effondrement de la croissance, et également d'un début d'ajustement perceptible dans la communication de la Fed. Le taux à 10 ans américain est ainsi repassé sous 4 % en clôturant l'année à 3,88 %, 10 ans allemand terminant à 2 %. Le rallye du crédit a été favorisé par des chiffres d'inflation inférieurs aux attentes des deux côtés de l'Atlantique, confortant ainsi les anticipations de futures baisses des taux directeurs de la Fed et de la BCE dès 2024. La poursuite du reflux des taux souverains a été un facteur de soutien pour les spreads de crédit qui se sont resserrés tant sur les CDS que sur le marché cash. Le spread BTP-Bund a également bénéficié du momentum du mouvement d'appétit pour le risque avec pratiquement 30 bps de resserrement sur le trimestre. En termes de gestion, nous sommes progressivement revenus à neutralité vs indice au début du trimestre pour passer en surexposition vs indice de 6 bp environ en renforçant l'état allemand 5 ans, le segment Supranational et le crédit tant financier de rang senior que corporate. Nous avons également réduit la sous-exposition sur l'Italie et arbitré des état irlandais et néerlandais 3 ans pour renforcer les états espagnols et portugais de maturité 5 ans. Nous avons repondéré les OAT 5 ans et pris des profits après la BCE sur le segment Supranational pour clôturer l'exercice légèrement en-dessous de la sensibilité de l'indice compte tenu des niveaux de rendement atteints.

La performances du fonds s'élève à 5.27% pour un benchmark à 6.09%.

• Changements effectués dans le portefeuille suite à l'analyse ESG, notamment sur le E:

La mise en place d'une nouvelle politique ESG et plus particulièrement Climat au sein de CM AM, nous a amené à investir en priorité sur des secteurs faiblement carbonés offrant en parallèle une bonne notation ESG (Banques, Telecom, Technologie et Agences publiques). Nous restons essentiellement investis sur des émetteurs de classe 3 et 4

Politiques sectorielles :

Inscrit dans ses objectifs stratégiques, Crédit Mutuel Asset Management développe progressivement un ensemble de politiques sectorielles en lien notamment avec la politique RSM (Responsabilité Sociale et Mutualiste) (1) du Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Le détail des politiques sectorielles de la société de gestion est disponible sur le site de Crédit Mutuel Asset Management.

La surveillance et le contrôle de l'application de ces dernières s'effectuent à trois niveaux :

- par la mise en place d'un dispositif de contrôle pré-trade, empêchant la souscription de titres interdits de par l'application des politiques sectorielles (2) ;
- par la mise en place d'un dispositif de contrôle post-trade, permettant d'identifier les valeurs interdites par l'application des politiques sectorielles et présentes en portefeuille (hors OPC qui font de la réplication indicielle dans leur structuration) ;
- par le Comité RSE (trimestriel), réuni autour de la Direction générale, en charge de la supervision et du suivi de l'application des politiques sectorielles. Ce Comité prend connaissance en particulier des analyses qualitatives réalisées par le Pôle Finance Responsable et Durable sur les émetteurs concernés par les différentes politiques sectorielles.

Politique sectorielle Charbon :

Au niveau de la SGP (3), sur l'exercice écoulé, notons la prise en compte de la mise à jour de la liste « GCEL » (4) par l'ONG Urgewald, laquelle constitue la référence en termes de déploiement de notre politique sectorielle.

L'identification des émetteurs impliqués dans des activités liées au charbon s'effectue selon plusieurs critères :

- Les « Coal Developer » : émetteurs développant des capacités en lien avec l'exploitation de charbon ;
- Et 4 autres critères associés à des seuils :
 - o Production annuelle de charbon < 10 MT ;
 - o Capacités électriques installées basées sur le charbon < 5 GW
 - o Part du Charbon thermique dans le CA < 10%
 - o Part du Charbon dans le mix énergétique < 10%

Notons la baisse des niveaux des seuils relatifs, de 20% à 10%.

La liste GCEL compte désormais 3731 émetteurs (maisons mères et filiales) dont 1840 sont identifiés comme « coal developer ».

Sur l'exercice, le Comité RSE, instance de gouvernance et de suivi de l'application de nos politiques sectorielles, a confirmé le statut « autorisé » de 2 groupes émetteurs présents dans la liste GCEL et engagés dans un plan de sortie du charbon à horizon 2030.

Au total, la mise en œuvre de notre politique sectorielle aboutit à l'exclusion de 99,8% des émetteurs de la liste GCEL 2023. Ce haut niveau d'exclusion s'explique, entre autre, par l'extension de l'interdiction d'un émetteur à l'ensemble du Groupe auquel il appartient.

Politique sectorielle Défense et Sécurité :

La politique sectorielle Défense et Sécurité se compose de deux volets :

- Exclusion des entreprises impliquées dans le secteur des armes controversées et des armes non-conventionnelles et de destruction massive ;
- Suivi des controverses portant sur des sociétés impliquées dans l'armement militaire de combat.

S'agissant des activités liées aux armes conventionnelles, le pôle Finance Responsable et Durable (FRd) de Crédit Mutuel Asset Management assure une vigilance particulière concernant les sociétés impliquées dans l'armement militaire de combat et faisant l'objet de controverses très sévères liées aux activités de défense et sécurité. Cette analyse peut mener à une exclusion.

L'application de la politique sectorielle Défense et Sécurité aboutit à l'exclusion de 137 émetteurs.

Politique sectorielle Hydrocarbure :

Au 1er janvier 2023 la politique sectorielle hydrocarbure est entrée en application, dans le cadre de la déclinaison des politiques sectorielles mises en place au sein de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Elle prévoit le gel des positions des émetteurs figurant dans la liste dite « GOGEL », produite par Urgewald, et ne respectant le seuil suivant :

- la part de production d'hydrocarbures non conventionnels est supérieure à 25% dès le 01/01/2023 ;
- Le périmètre retenu pour définir la partie non conventionnelle des hydrocarbures est celui de l'ONG Urgewald, à savoir :
- pétrole ou gaz de schiste,
 - pétrole issu de sables bitumineux,
 - pétrole lourd et extra-lourd,
 - pétrole en eau profonde,
 - pétrole extrait en Arctique,
 - méthane de houille.

Au 1er janvier 2023, l'application de la politique sectorielle aboutit à l'exclusion de 481 émetteurs sur un total de 789 recensés dans la GOGEL 2022. Le taux d'exclusion ressort ainsi à 61%.

(1) Politique RSE adaptée à l'organisation propre du Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

(2) Mise en service au 2nd semestre 2021.

(3) Société de Gestion.

(4) Mise à jour en octobre de chaque année.

(5) Développement de nouvelles capacités de production de charbon.

- Article 8 SFDR – TAXONOMIE

La stratégie d'investissement de l'OPC intègre des critères extra-financiers selon une méthodologie développée par le département d'analyse extra financière de Crédit Mutuel Asset Management visant à exclure les valeurs les moins bien notées en matière environnementale, sociale et de gouvernance afin de réduire notamment l'impact du risque de durabilité auquel l'OPC est exposé.

L'équipe de gestion s'attache à prendre en compte dans ses décisions d'investissement les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques considérées comme durables au regard du règlement « Taxonomie » (UE) 2020/852. Le recensement des émetteurs au sein du Fonds dont les activités sont éligibles à la Taxonomie est un sujet principal pour Crédit Mutuel Asset Management. Des travaux sont en cours afin de permettre, à terme, de déterminer un pourcentage minimum d'alignement avec la taxonomie.

Les principales incidences négatives sont également prises en compte dans la stratégie d'investissement.

Crédit Mutuel Asset Management applique sur l'ensemble de sa gamme d'OPC :

- une politique de suivi des controverses visant à détecter les valeurs sur lesquelles des controverses apparaissent. En fonction de l'analyse menée, les valeurs concernées sont maintenues ou exclues,
 - une politique d'exclusion sectorielle stricte concernant notamment les armes controversées,
- Ces politiques sont disponibles sur le site internet de Crédit Mutuel Asset Management.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements qui sont qualifiés d'investissement durable au sens du Règlement « SFDR » (UE) 2019/2088. prend en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnementale.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durable sur le plan environnemental.

La gestion de cet OPC repose sur des objectifs mesurables de prise en compte des critères extra-financiers qui constituent une des composantes de la gestion mais leur poids dans la décision finale n'est pas défini en amont. Cette prise en compte des critères extra-financiers est matérialisée par une note ou un indicateur extra-financier supérieure à celle de l'univers d'investissement.

• **Frais de gestion indirects calculés**

253 603,46 EUR

• **Addendum – Article 8**

Le disclaimer de l'Addendum figure en dernière page du rapport annuel.

En vertu du décret d'application n°2021-663 du 27 mai 2021 de l'article 29 de la Loi Energie Climat, les informations à communiquer font dorénavant l'objet d'un rapport spécifique publié au plus tard le 30 juin de chaque année sur le site de Crédit Mutuel Asset Management sur la page suivante, où sont également accessibles toutes les informations sur la démarche ESG de la SGP :

Finance responsable | Crédit Mutuel Asset Management - Non professionnels (creditmutuel-am.eu)

• **Transparence Des Opérations De Financement Sur Titres (SFTR)**

Au cours de l'exercice, le fonds n'a pas effectué d'opérations de financement sur titres soumis à la réglementation SFTR, à savoir opération de pension, prêt/emprunt de titres de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-achat, opération de prêt avec appel de marge et contrat d'échange sur revenu global (TRS).

RAPPORT COMPTABLE

• INFORMATIONS JURIDIQUES

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs.

• Commission de mouvement et frais de transaction

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation prévu au Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers est consultable sur le site internet: www.creditmutuel-am.eu et/ou auprès de CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT, 4 rue Gaillon, 75002 Paris.

• Politique du gestionnaire en matière de droit de vote

Conformément au Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, les informations concernant la politique de vote et le compte-rendu de celle-ci sont disponibles sur le site Internet de la société de gestion et/ou à son siège social. La politique de vote s'inscrit dans le prolongement de la politique d'investissement, dont l'objectif est la recherche d'une performance régulière sur le long terme dans le respect des orientations de gestion des fonds. Elle intègre les particularités de chaque pays en termes de droit des sociétés et de gouvernement d'entreprise. Les principes de la politique de vote de CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT sont les suivants :

- respect des droits des actionnaires minoritaires et équité entre les actionnaires,
- transparence et qualité des informations fournies aux actionnaires,
- équilibre des pouvoirs entre les organes de direction,
- pérennité et intégration de la stratégie long terme des entreprises,
- soutien des meilleures pratiques de gouvernement d'entreprise. Dans les fonds d'actionnariat salarié, les droits de vote attachés aux titres de l'entreprise sont exercés par le Conseil de surveillance.

• Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties

Les intermédiaires sélectionnés figurent sur une liste établie et revue au moins une fois par an par la société de gestion. La méthode retenue est un scoring global annuel de chaque intermédiaire permettant de lui attribuer une note qui conditionne son maintien ou non dans la liste des intermédiaires autorisés. La note obtenue est basée sur les éléments spécifiques et considérés comme déterminants. Il s'agit par ordre d'importance décroissante : de l'engagement de la part de l'intermédiaire sur les quantités à négocier et à livrer, de la qualité de l'exécution, de la réactivité lors de la réception/passation d'ordres, du nombre d'incidents de règlement/livraison, de la pertinence des informations communiquées. Le respect des tarifs négociés conditionne le maintien de l'intermédiaire dans la liste.

• Information relative aux modalités de calcul du risque global

Le risque global sur contrats financiers est calculé selon la méthode du calcul de la valeur en risque absolue.

• Effet de levier

Les effets de levier AIFM calculés selon la méthode brute (article 7 du Règlement délégué (UE) 231/2013) s'élèvent à 99,98% et selon la méthode de l'engagement (article 8 du Règlement délégué (UE) 231/2013) s'élèvent à 100%.

Les VaR affichées dans ce tableau sont calculées par la méthode de Monte Carlo, à un horizon 20 jours, avec un intervalle de confiance de 99%.

Méthode VAR			
Levier au 29/12/2023	Niveau minimum	Niveau maximum	Niveau moyen
0%	2,93%	5,05%	3,99%

• Information relative au traitement des actifs non liquides

Aucun des actifs de votre fonds n'a fait l'objet d'un traitement spécial en raison de sa nature non liquide..

• Politique de rémunération

Crédit Mutuel Asset Management inscrit sa politique de rémunération dans le cadre des principes de Crédit Mutuel Alliance Fédérale (cf. site de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel – Espace Investisseurs – Information financière/ réglementée) tout en respectant les exigences réglementaires. Crédit Mutuel Alliance Fédérale a mis en place un comité des rémunérations unique, dont le périmètre s'étend à l'ensemble de ses filiales.

Pour rappel, la politique de rémunération applicable aux gestionnaires de fonds d'investissement est dictée par les directives 2014/91/UE du 23 juillet 2014 (OPCVM V) et 2011/61/UE du 8 juin 2011 dite directive AIFM ainsi que leurs textes de transposition.

A. Processus Opérationnel

Le comité des rémunérations de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel procède à un examen annuel des principes de la politique de rémunération et exprime son avis sur les propositions de la direction générale élaborées après consultation de la direction des risques et de la conformité.

Concernant Crédit Mutuel Asset Management, les rémunérations sont basées notamment sur les critères suivants: la performance du ou des fonds gérés par le collaborateur ainsi que la contribution individuelle aux activités de l'entreprise ainsi que le respect des règles de risques et de conformité. Pour plus d'information, vous pouvez consulter le site internet de Crédit Mutuel Asset Management (notamment le respect des Politiques sectorielles d'exclusion ainsi que le respect de l'exclusion des valeurs controversées).

B. Personnel identifié

Crédit Mutuel Asset Management a identifié les preneurs de risques selon deux critères :

- Rôle et responsabilité des acteurs afin de déterminer les preneurs de risque au niveau de la Société de Gestion et des OPCVM/FIA gérés,
- Rémunérations afin de déterminer le personnel qui, au vu de sa rémunération, devrait être considéré comme preneur de risque.

Sont considérés comme personnel identifié :

- le Directeur Général, le Secrétaire Général, Directeur des Gestions, les responsables en charge respectivement : des pôles de Gestion, de la finance responsable et durable, de la Direction Juridique et Financière, de la Direction des Relations Distributeurs, de la Direction des Risques, de la Direction des Services Supports, de la Direction des Ressources Humaines et le Responsable de la Conformité et du Contrôle Interne (RCCI)
- les collaborateurs affectés aux activités de gestion collective de Crédit Mutuel Asset Management : les gérants .

C. Rémunérations

Parmi le personnel identifié de Crédit Mutuel Asset Management, certains collaborateurs perçoivent outre leur rémunération fixe, des primes à caractère discrétionnaire. Il s'agit principalement des gérants et de la direction générale. Dans le but de limiter les prises de risque, les modalités de rémunération discrétionnaires doivent permettre de prendre en compte la performance et le risque. En tout état de cause, la gestion du risque, le respect de l'éthique et de l'intérêt du client doivent l'emporter sur les performances financières.

Crédit Mutuel Asset Management peut décider de ne pas accorder ces primes à caractère discrétionnaire si les circonstances le justifient. En particulier, ces primes individuelles pourront être diminuées voire réduites à zéro dans certaines circonstances, notamment en cas d'atteinte aux intérêts des clients ou de manquement caractérisé à l'éthique. Le versement de prime garantie est exceptionnel, et ne s'applique que dans le cadre de l'embauche d'un nouveau membre du personnel et est limitée à la première année.

En 2022, le total des rémunérations brutes globales versées aux 279 collaborateurs présents sur l'exercice s'est élevé à 18 813 105 € dont 1 282 750 € de primes. Les éléments de rémunération versés aux collaborateurs ayant une incidence sur le profil de risques de la société de gestion s'élèvent 7 272 428 €.

Les primes à caractère discrétionnaire sont payées en mars de l'année (n+1) lorsqu'une vision de l'exercice (n) est disponible.

Ces primes sont limitées à un montant annuel unitaire de 100.000€ et ne font pas l'objet d'un étalement. Dans le cadre d'une révision de la politique de rémunération permettant un versement de primes discrétionnaires supérieures à 100.000€, Crédit Mutuel Asset Management en informerait préalablement l'AMF et mettrait sa politique de rémunération en conformité avec les directives dites OPCVM V et AIFM en prévoyant notamment les conditions d'étalement sur une période minimum de trois ans.

- **Information relative au fonds Maître**

Le rapport annuel du fonds Maître CM-AM OBLI MOYEN TERME est disponible ci-joint

- **Evènements intervenus au cours de la période**

20/02/2023 Frais : Affichage des frais - Ventilation FROG de l'OPCVM maître

22/12/2023 Mise à jour de la trame : Mise en conformité de la trame

22/12/2023 Caractéristiques de gestion : Mise en conformité avec l'OPC maître

BILAN ACTIF

	29/12/2023	30/12/2022
Instruments financiers	108 635 613,24	111 606 085,10
OPC maitre	108 635 613,24	111 606 085,10
Contrats financiers	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Créances	22 733,02	25 925,71
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	22 733,02	25 925,71
Comptes financiers	41 929,46	74 102,20
Liquidités	41 929,46	74 102,20
Total de l'actif	108 700 275,72	111 706 113,01

BILAN PASSIF

	29/12/2023	30/12/2022
Capitaux propres		
Capital	109 332 162,28	111 704 389,79
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	-432 963,62	212 952,61
Résultat de l'exercice (a, b)	-241 667,45	-257 541,09
Total des capitaux propres	108 657 531,21	111 659 801,31
<i>(= Montant représentatif de l'actif net)</i>		
Instruments financiers	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Dettes	42 744,51	46 311,70
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	42 744,51	46 311,70
Comptes financiers	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
Total du passif	108 700 275,72	111 706 113,01

(a) Y compris comptes de régularisations

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN

	29/12/2023	30/12/2022
Opérations de couverture		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
Total Opérations de couverture	0,00	0,00
Autres opérations		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
Total Autres opérations	0,00	0,00

COMPTE DE RESULTAT

	29/12/2023	30/12/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	3 023,96	220,13
Produits sur actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Crédits d'impôt	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur contrats financiers	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (I)	3 023,96	220,13
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur contrats financiers	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	145,81	560,89
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (II)	145,81	560,89
RESULTAT SUR OPERATIONS FINANCIERES (I-II)	2 878,15	-340,76
Autres produits (III)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	252 137,64	269 097,48
Frais de gestion pris en charge par l'entreprise (V)	0,00	0,00
RESULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (I - II + III - IV + V)	-249 259,49	-269 438,24
Régularisation des revenus de l'exercice (VI)	7 592,04	11 897,15
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	0,00	0,00
RESULTAT (I - II + III - IV + V +/- VI - VII)	-241 667,45	-257 541,09

- **REGLES ET METHODES COMPTABLES**

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 modifié.

La répartition des montants de souscription entre participation, intéressement, versements volontaires, abondement et transferts figurant dans le tableau Evolution de l'Actif Net n'est pas auditée par le commissaire aux comptes.

Les éléments comptables sont présentés en euro, devise de la comptabilité du fonds commun de placement d'entreprise.

- **Comptabilisation des revenus**

Le FCPE comptabilise ses revenus selon la méthode du coupon encaissé.

- **Comptabilisation des entrées et sorties en portefeuille**

La comptabilisation des entrées et sorties de titres dans le portefeuille du FCPE est effectuée frais exclus.

- **Affectation des sommes distribuables**

Part C :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

- **Frais de gestion et de fonctionnement**

Les frais de gestion sont prévus par le règlement.

Ces frais de gestion sont pris en charge par le Fonds et/ou l'entreprise conformément au règlement.

Ces frais recouvrent l'ensemble des frais supportés par le fonds : frais de gestion financière, frais de gestion administrative et comptable, frais de conservation, frais de distribution, honoraires du contrôleur légal des comptes, etc.

Ils n'incluent pas les frais de transaction qui comprennent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et les commissions de mouvement facturées à l'OPC d'épargne salariale et perçues notamment par le dépositaire et la société de gestion.

- **Frais de gestion fixes**

		Frais de gestion	
Parts		A la charge du FCPE	A la charge de l'entreprise
C	000010003801	0,50% TTC maximum de l'actif net	Néant

- **Frais de gestion indirects**

		Frais de gestion indirects		
Parts		Commission de gestion indirecte	Commission de souscription indirecte	Commission de rachat indirect
C	000010003801	1% TTC maximum de l'actif net à la charge du FCPE		

- **Commission de surperformance**

Part 000010003801 C

Néant

- **Rétrocessions**

La politique de comptabilisation de rétrocessions de frais de gestion sur OPC cibles détenus est décidée par la société de gestion.

Ces rétrocessions sont comptabilisées en déduction des commissions de gestion. Les frais effectivement supportés par le fonds figurent dans le tableau « FRAIS DE GESTION SUPPORTÉS PAR LE FCPE » et sont calculés sur l'actif net moyen de l'exercice.

- **Frais de transaction**

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectuées au moyen de sommes provenant, soit de la vente ou du remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans le FCPE, sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités du fonds.

Commissions de mouvement	Clé de répartition (en %)		
	SDG	Dépositaire	Autres prestataires
Néant			

- **Méthode de valorisation**

Lors de chaque valorisation, les actifs du FCPE sont évalués selon les principes suivants :

- **Actions et titres assimilés cotés (valeurs françaises et étrangères) :**

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de Bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de Bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de Bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de Bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé.

- **Obligations et titres de créance assimilés (valeurs françaises et étrangères) et EMTN :**

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé.

Dans le cas d'une cotation non réaliste, le gérant doit faire une estimation plus en phase avec les paramètres réels de marché. Selon les sources disponibles, l'évaluation pourra être effectuée par différentes méthodes comme :

- la cotation d'un contributeur,
- une moyenne de cotations de plusieurs contributeurs,
- un cours calculé par une méthode actuarielle à partir d'un spread (de crédit ou autre) et d'une courbe de taux,
- etc.

- **Titres d'OPCVM et ou/FIA en portefeuille :**

Évaluation sur la base de la dernière valeur liquidative connue.

- **Parts d'organismes de Titrisation :**

Évaluation au dernier cours de bourse du jour pour les organismes de titrisation cotés sur les marchés européens.

- **Acquisitions temporaires de titres :**

- Pensions livrées à l'achat : Valorisation contractuelle. Pas de pension d'une durée supérieure à 3 mois
- Rémérés à l'achat : Valorisation contractuelle, car le rachat des titres par le vendeur est envisagé avec suffisamment de certitude.
- Emprunts de titres : Valorisation des titres empruntés et de la dette de restitution correspondante à la valeur de marché des titres concernés.

- **Cessions temporaires de titres :**

- Titres donnés en pension livrée : Les titres donnés en pension livrée sont valorisés au prix du marché, les dettes représentatives des titres donnés en pension sont maintenues à la valeur fixée dans le contrat.
- Prêts de titres : Valorisation des titres prêtés au cours de Bourse de la valeur sous-jacente. Les titres sont récupérés par le FPCE à l'issue du contrat de prêt.

- **Valeurs mobilières non cotées :**

Les titres de capital ou donnant accès au capital de l'entreprise qui ne sont pas admis aux négociations sur un marché réglementé font l'objet d'une évaluation régulière selon les modalités définies aux articles D3324-18 au D3324-20 et R3332-22 à R3332-23 du Code du Travail.

La méthode d'évaluation des titres de capital émis par l'entreprise est validée par un expert indépendant conformément aux articles R3332-22 et R3332-23 du Code du Travail.

- **Titres de créances négociables :**

Les TCN sont valorisés à la valeur de marché.

- **Valeur de marché retenue :**

- BTF/BTAN :

Taux de rendement actuariel ou cours du jour publié par la Banque de France.

- Autres TCN :

Pour les TCN faisant l'objet de cotation régulière : le taux de rendement ou les cours utilisés sont ceux constatés chaque jour sur le marché.

Pour les titres sans cotation régulière ou réaliste : application d'une méthode actuarielle avec utilisation du taux de rendement d'une courbe de taux de référence corrigé d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur (spread de crédit ou autre).

- **Contrats à terme fermes :**

Les contrats à terme ferme sont évalués au dernier cours du jour de la valorisation. Les cours de marché retenus pour la valorisation des contrats à terme ferme sont en adéquation avec ceux des titres sous-jacents. Ils varient en fonction de la place de cotation des contrats :

- Contrats à terme fermes cotés sur des places européennes : dernier cours du jour.
- Contrats à terme fermes cotés sur des places nord-américaines : cours de compensation de la veille

- **Options :**

Les cours de marché retenus suivent le même principe que ceux régissant les contrats ou titres supports :

- Options cotées sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.
- Options cotées sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

- **Opérations d'échanges (swaps) :**

- Les swaps d'une durée de vie inférieure à 3 mois sont valorisés de manière linéaire.
- Les swaps d'une durée de vie supérieure à 3 mois sont valorisés au prix du marché.
- L'évaluation des swaps d'indice est réalisé au prix donné par la contrepartie, la société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de cette évaluation.
- Lorsque le contrat de swap est adossé à des titres clairement identifiés (qualité et durée), ces deux éléments sont évalués globalement.

- **Contrats de change à terme :**

Il s'agit d'opérations de couverture de valeurs mobilières en portefeuille libellées dans une devise autre que celle de la comptabilité de l'OPCVM, du FIA, par un emprunt de devise dans la même monnaie et pour le même montant. Les opérations à terme de devise sont valorisées d'après la courbe des taux prêteurs/emprunteurs de la devise.

- **Méthode d'évaluation des engagements hors bilan**

- Les engagements sur contrats à terme fermes sont déterminés à la valeur de marché. Elle est égale au cours de valorisation multiplié par le nombre de contrats et par le nominal. les engagements sur contrats d'échange de gré à gré sont présentés à leur valeur nominale ou en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent.
- Les engagements sur opérations conditionnelles sont déterminés sur la base de l'équivalent sous-jacent de l'option. Cette traduction consiste à multiplier le nombre d'options par un delta. Le delta résulte d'un modèle mathématique (de type Black-Scholes) dont les paramètres sont : le cours du sous-jacent, la durée à l'échéance, le taux d'intérêt court terme, le prix d'exercice de l'option et la volatilité du sous-jacent. La présentation dans le hors-bilan correspond au sens économique de l'opération, et non au sens du contrat.
- Les swaps de dividende contre évolution de la performance sont indiqués à leur valeur nominale en hors-bilan.
- Les swaps adossés ou non adossés sont enregistrés au nominal en hors-bilan.

- **Description des garanties reçues ou données**

- **Garantie reçue :**

Néant

- **Garantie donnée :**

Néant

● Informations complémentaires

Frais complément d'information :

Ces frais ne sont pas assujettis à la TVA conformément au Code général des impôts.

Les honoraires du Commissaire aux comptes sont compris dans les frais de gestion financière et de fonctionnement et autres services.

Mécanisme de Swing Pricing :

L'application du dispositif au niveau de l'OPC maître sera également répercutée sur la valeur liquidative du fonds nourricier.

Mécanisme de Swing Pricing du fonds maître :

La société de gestion a mis en place une méthode d'ajustement de la valeur liquidative du fonds afin de préserver l'intérêt des porteurs présents sur le fonds en faisant supporter aux seuls investisseurs entrants (respectivement sortants) lors de mouvements de souscriptions (respectivement rachats) massifs, le poids du coût du réaménagement du portefeuille.

Le Swing Pricing avec seuil de déclenchement est un mécanisme, encadré par une procédure interne, par lequel la valeur liquidative peut être ajustée en cas de dépassement du seuil de déclenchement dit seuil de Swing Pricing. Ce seuil est indiqué en pourcentage de l'actif net de l'OPC et il est préétabli par la société de gestion.

Ainsi si au jour de la centralisation, le total des ordres de souscription/ de rachat nets des investisseurs sur l'ensemble des catégories de parts du fonds dépasse le seuil de Swing Pricing le mécanisme d'ajustement est activé et la valeur liquidative peut être ajustée à la hausse ou à la baisse. Cette valeur liquidative ajustée est dite valeur liquidative « swinguée ».

Les paramètres du seuil de déclenchement et de coûts de réajustement sont déterminés par la société de gestion et revus périodiquement. Celle-ci a également la possibilité de les modifier à tout moment, notamment en cas de crise sur les marchés financiers.

Si l'OPC émet plusieurs catégories de parts, la valeur liquidative de chaque catégorie de parts est calculée séparément mais le facteur de swing est identique pour toutes les classes de parts et le mécanisme s'applique à l'ensemble du fonds.

La volatilité de la valeur liquidative du FCP peut ne pas refléter uniquement celle des titres détenus en portefeuille en raison de l'application du Swing Pricing.

La valeur liquidative « swinguée » est la seule valeur liquidative du fonds et la seule communiquée aux porteurs de parts du fonds. Toutefois, en cas d'existence d'une commission de surperformance, celle-ci est calculée sur la valeur liquidative avant application du mécanisme d'ajustement.

Conformément aux dispositions réglementaires la société de gestion ne communique pas le niveau du seuil de déclenchement et veille à préserver le caractère confidentiel de cette information.

EVOLUTION DE L'ACTIF NET

	29/12/2023	30/12/2022
Actif net en début d'exercice	111 659 801,31	137 851 615,88
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	19 621 177,17	23 256 131,62
Versements de participation	6 376 276,53	7 797 885,27
Versements d'intéressement	2 867 316,75	3 405 416,56
Versements au titre du plan d'épargne	0,00	0,00
- versements volontaires des salariés	1 695 298,64	1 701 345,16
- abondements de l'entreprise	1 181 300,63	1 976 576,89
Transferts provenant d'un autre fonds ou d'un compte courant bloqué	887 097,72	2 398 551,23
Versements par arbitrage	5 976 886,90	5 976 356,51
Versements autres	0,00	0,00
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-28 122 446,50	-36 418 720,18
Rachats volontaires des salariés	-11 655 067,55	-16 004 375,70
Transferts à destination d'un autre fonds ou d'un compte courant bloqué	-4 939 011,15	-5 480 187,10
Retraits par arbitrage	-11 528 367,80	-14 934 157,38
Retraits autres	0,00	0,00
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	3 228,43	463 955,32
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-450 457,09	-223 008,65
Plus-values réalisées sur contrats financiers	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur contrats financiers	0,00	0,00
Frais de transaction	0,00	0,00
Différences de change	0,00	0,00
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	6 195 487,38	-13 000 734,44
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>1 525 516,59</i>	<i>-4 669 970,79</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>-4 669 970,79</i>	<i>8 330 763,65</i>
Variation de la différence d'estimation des contrats financiers	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-249 259,49	-269 438,24
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
Actif net en fin d'exercice	108 657 531,21	111 659 801,31

**INSTRUMENTS FINANCIERS - VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE
D'INSTRUMENT**

	Montant	%
HORS BILAN		
Operations de couverture		
TOTAL Operations de couverture	0,00	0,00
Autres operations		
TOTAL Autres operations	0,00	0,00
TOTAL HORS BILAN	0,00	0,00

VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Actif								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	41 929,46	0,04	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	0-3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
Actif										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	41 929,46	0,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

**VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF
ET DE HORS-BILAN**

	Devise 1	%	Devise2	%	Devise 3	%	Autre(s) devise(s)	%
Actif								
OPC maître	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif								
Contrats financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS FAISANT L'OBJET D'UNE ACQUISITION TEMPORAIRE

	29/12/2023
Titres acquis à réméré	0,00
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS CONSTITUTIFS DE DEPOTS DE GARANTIE

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

INSTRUMENTS FINANCIERS EMIS PAR LA SOCIETE DE GESTION OU LES ENTITES DE SON GROUPE

	ISIN	LIBELLE	29/12/2023
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			108 635 613,24
	FR0010291591	CM-AM OBL.MT RC3D	108 635 613,24
Contrats financiers			0,00
Total des titres du groupe			108 635 613,24

TABLEAUX D’AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice						
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédits d'impôt unitaire
Total acomptes			0	0	0	0

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice				
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire
Total acomptes			0	0

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	-241 667,45	-257 541,09
Total	-241 667,45	-257 541,09

	29/12/2023	30/12/2022
C1 PART CAPI C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-241 667,45	-257 541,09
Total	-241 667,45	-257 541,09
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	0,00	0,00
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-432 963,62	212 952,61
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	-432 963,62	212 952,61

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/12/2023	30/12/2022
CI PART CAPI C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-432 963,62	212 952,61
Total	-432 963,62	212 952,61
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0,00	0,00
Distribution unitaire	0,00	0,00

TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'OPC AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Date	Part	Actif net	Nombre de titres	Valeur liquidative unitaire	Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)	Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes)	Crédit d'impôt unitaire	Capitalisation unitaire sur résultat et PMV nettes
				€	€	€	€	€
31/12/2019	C PART CAPI C	137 645 245,64	4 289 484,708	32,0889	0,00	0,00	0,00	0,20
31/12/2020	C PART CAPI C	145 285 943,23	4 506 212,107	32,2412	0,00	0,00	0,00	0,09
31/12/2021	C1 PART CAPI C	137 851 615,88	4 330 903,828	31,8297	0,00	0,00	0,00	0,22
30/12/2022	C1 PART CAPI C	111 659 801,31	3 895 450,621	28,6641	0,00	0,00	0,00	-0,01
29/12/2023	C1 PART CAPI C	108 657 531,21	3 600 890,551	30,1751	0,00	0,00	0,00	-0,18

SOUSCRIPTIONS RACHATS

	En quantité	En montant
C1 PART CAPI C		
Parts ou Actions Souscrites durant l'exercice	674 160,62200	19 621 177,17
Parts ou Actions Rachetées durant l'exercice	-968 720,69200	-28 122 446,50
Solde net des Souscriptions/Rachats	-294 560,07000	-8 501 269,33
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	3 600 890,55100	

COMMISSIONS

	En montant
C1 PART CAPI C	
Commissions des souscriptions rachats payées par le salarié	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	33 179,14
Montant des commissions de souscription perçues	33 179,14
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées	33 179,14
Montant des commissions de souscription rétrocédées	33 179,14
Montant des commissions de rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00
Commissions des souscriptions rachats payées par l'entreprise	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	24 062,21
Montant des commissions de souscription perçues	24 062,21
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées	24 062,21
Montant des commissions de souscription rétrocédées	24 062,21
Montant des commissions de rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

FRAIS DE GESTION SUPPORTES PAR L'OPC

	29/12/2023
10003801 C1 PART CAPI C	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,50
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	538 550,43
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Commissions de surperformance (frais variables)	0,00
Rétrocessions de frais de gestion	286 412,79

CREANCES ET DETTES

	Nature de débit/crédit	29/12/2023
Créances	Frais de gestion rétrocédés	22 733,02
Total des créances		22 733,02
Dettes	Frais de gestion	42 744,51
Total des dettes		42 744,51
Total dettes et créances		-20 011,49

VENTILATION SIMPLIFIEE DE L'ACTIF NET

INVENTAIRE RESUME

	Valeur EUR	% Actif Net
PORTEFEUILLE	108 635 613,24	99,98
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES	0,00	0,00
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES	0,00	0,00
TITRES DE CREANCES NEGOCIABLES	0,00	0,00
TITRES OPC	108 635 613,24	99,98
AUTRES VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES A L'ACHAT	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES A LA VENTE	0,00	0,00
CESSIONS DE VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
OPERATEURS DEBITEURS ET AUTRES CREANCES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)	22 733,02	0,02
OPERATEURS CREDITEURS ET AUTRES DETTES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)	-42 744,51	-0,04
CONTRATS FINANCIERS	0,00	0,00
OPTIONS	0,00	0,00
FUTURES	0,00	0,00
SWAPS	0,00	0,00
BANQUES, ORGANISMES ET ETS. FINANCIERS	41 929,46	0,04
DISPONIBILITES	41 929,46	0,04
DEPOTS A TERME	0,00	0,00
EMPRUNTS	0,00	0,00
AUTRES DISPONIBILITES	0,00	0,00
ACHATS A TERME DE DEVISES	0,00	0,00
VENTES A TERME DE DEVISES	0,00	0,00
ACTIF NET	108 657 531,21	100,00

PORTEFEUILLE TITRES DETAILLE

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Dernier Cours	Prix de revient unitaire	Prix de revient	Valeur boursière	Coupon couru	+ ou - values potentielles	% Actif Net
TOTAL Titres d'OPC				107 110 291,77	108 635 613,24	0,00	0,00	1 525 321,47	99,98
TOTAL OPCVM et équivalents d'autres Etats membres de l'UE				107 110 291,77	108 635 613,24	0,00	0,00	1 525 321,47	99,98
TOTAL FRANCE				107 110 291,77	108 635 613,24	0,00	0,00	1 525 321,47	99,98
FR0010291591 CM-AM OBLI MOYEN TERME (RC)	EUR	329 378,489	329,82	325,18909	107 110 291,77	108 635 613,24	0,00	1 525 321,47	99,98
TOTAL				107 110 291,77	108 635 613,24	0,00	0,00	1 525 321,47	99,98

COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON

(selon l'article 158 du CGI)

Coupon de la part C1 : Information relative à la part à la part éligible à l'abattement de 40%		
	NET UNITAIRE	DEVISE
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		EUR

() Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques*



RAPPORT ANNUEL

CM-AM AVENIR TEMPERE

Fonds commun de placement d'entreprise

Exercice du 01/01/2023 au 29/12/2023

CARACTERISTIQUES DE L'OPC

Forme juridique : FCPE

• L'objectif de gestion

Le compartiment nourricier « CM-AM AVENIR TEMPERE » a un objectif de gestion similaire à celui de l'OPCVM maître « CM-AM ALIZES TEMPERE », diminué des frais de gestion réels propres au nourricier, à savoir la recherche d'une performance supérieure à celle de son indicateur de référence composite 80% BLOOMBERG EUROAGG 3-5 Y TR + 15% EURO STOXX 50 + 5 % STANDARD & POOR'S 500 sur la durée de placement recommandée.

Le type de gestion du compartiment nourricier s'apprécie ainsi au travers de celle de l'OPCVM maître
Indicateur de référence : 80% BLOOMBERG EUROAGG 3-5 Y TR
+ 15% EURO STOXX 50 + 5 % STANDARD & POOR'S 500 sur la durée de placement recommandée.

Les indices sont retenus en cours de clôture et exprimés en euro, dividendes réinvestis pour l'EUROSTOXX 50 et STANDARD & POOR'S 500 et coupons réinvestis pour le BLOOMBERG EUROAGG 3-5 Y TR.

La composition du FIA peut s'écarter sensiblement de la répartition de l'indice.

Le compartiment « CM-AM AVENIR TEMPERE » est un compartiment nourricier de l'OPCVM « CM-AM ALIZES TEMPERE ».

A ce titre, l'actif du compartiment nourricier « CM-AM AVENIR TEMPERE » est investi en totalité et en permanence en parts de l'OPCVM maître « CM-AM ALIZES TEMPERE » et à titre accessoire en liquidités. La performance du nourricier pourra être inférieure à celle du maître, notamment à cause de ses frais de gestion propres.

Il n'intervient pas directement sur des instruments financiers à terme négociés sur les marchés à terme réglementés, ou de gré à gré.

• Stratégie d'investissement

Stratégie d'investissement de l'OPCVM maître :

Afin de réaliser l'objectif de gestion, le gérant utilise de façon discrétionnaire une gestion dynamique et flexible en instruments financiers.

La stratégie utilisée procède des éléments suivants :

- Une gestion flexible de la construction de portefeuille : la sélection des titres vifs et accessoirement celle des parts ou actions d'OPCVM et/ou FIA est effectuée en fonction de critères quantitatifs, (secteurs d'activité, perspectives d'activité des sociétés pour les titres vifs), et qualitatifs (société de gestion, gérant, process pour les OPCVM et/ou FIA). Cette construction a pour vocation d'être évolutive et dynamique dans le temps.

- Une gestion flexible entre les stratégies actions, actions neutre au marché et taux.

La stratégie d'actions neutre au marché a comme objectif d'être décorrélée des marchés. Cette stratégie est réalisée en titres vifs au travers d'actions couvertes à due proportion par des contrats financiers de même nature, et accessoirement avec des OPC long short neutres au marché et des produits synthétiques long short neutres au marché constitués de fonds actions

Le gérant adoptera une gestion flexible sur les marchés internationaux. Il n'y a pas de zone géographique prépondérante

Puis, compte-tenu de l'allocation stratégique décidée en comité de gestion de CREDIT MUTUEL Asset Management et dans la limite de sa marge de manœuvre, le gérant dispose d'une latitude pour construire son portefeuille.

Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sont une des composantes de la gestion mais leur poids dans la décision finale n'est pas défini en amont.

L'OPCVM s'engage à respecter les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivantes :

De 0% à 40% sur les marchés d'actions, de toutes zones géographiques, de toutes capitalisations, de tous les secteurs, dont :

- de 0 % à 30 % aux marchés des actions de pays émergents.
- de 0 % à 30 % aux marchés des actions de petite capitalisation < 3 milliards d'euros.

De 60% à 100% en cumul :

- aux instruments de taux souverains, du secteur public et privé, de toutes zones géographiques y compris de pays émergents, de toutes notations y compris spéculatives, selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation, ou non notés.
- à la stratégie actions neutre au marché.

De 0% à 100% au risque de change sur des devises hors euro.

COMMENTAIRE DE GESTION

Les taux mondiaux entament l'exercice 2023 par une forte baisse, notamment sur la partie longue de la courbe, dans un contexte où les investisseurs sont rassurés sur la trajectoire de l'inflation américaine et donc, du resserrement monétaire à venir. En zone Euro, le dégonflement des attentes participe à la rechute marquée des spreads italiens d'autant que le scénario d'une récession grave s'écarte. Au cours du mois de janvier, le marché du crédit a été traditionnellement très actif avec des volumes d'émissions supérieurs à 80 Mds€ sur les financières et 43 Mds€ sur les corporates. Malgré cet afflux d'offre, les spreads de crédit Investment Grade se resserrent d'une dizaine de bp. Sur le segment High Yield, les spreads se resserrent globalement de 35 bp dans un mouvement de compression entre les émetteurs BB et B. Le taux 10 ans allemand termine le mois de janvier à 2,29% en baisse de 28 bp. Au cours du mois de février, les indicateurs économiques confirment la résilience de la consommation et de l'inflation qui sont portées par les hausses de salaires, ravivant ainsi les craintes des investisseurs sur l'ampleur du resserrement monétaire encore nécessaire pour lutter contre l'inflation. Dans ce contexte, les taux souverains reviennent sur leurs points hauts récents, les dépassant même pour les taux courts, le marché ayant dû réintégrer rapidement davantage de hausses des taux directeurs des banques centrales américaine et européenne. Sur le crédit, l'activité primaire est moins importante qu'au mois précédent, davantage motivée par la nécessité d'attendre les publications des résultats des sociétés que par le manque d'intérêt des investisseurs. Les spreads de crédit poursuivent leur resserrement avec une surperformance marquée du segment High Yield (-17 bp) versus Investment Grade (-3 bp). En mars, l'incertitude sur les perspectives économiques mondiales s'accroît nettement avec l'effondrement de la Silicon Valley Bank, le sauvetage de Credit Suisse et le ralentissement de l'économie américaine. Malgré ce contexte, la FED et la BCE montent leurs taux directeurs. Le stress bancaire a ravivé l'aversion au risque et a provoqué un repli sensible des taux souverains sur fond de mouvement de fuite vers la qualité et de dégonflement des attentes en matière de poursuite du resserrement monétaire. A la fin du mois, les craintes sur les risques systémiques se sont atténuées soutenant les actifs risqués mais conduisant à une remontée des taux souverains, alimentée par l'inflation sous-jacente qui reste élevée en zone euro. Les spreads des souverains périphériques restent stables versus Allemagne contrairement aux spreads de crédit, principalement des émetteurs financiers, qui se tendent fortement dans un mouvement de pentification de la courbe des taux.

Au début du second trimestre de l'exercice, les investisseurs restent focalisés sur la situation des banques américaines et la croissance. Le ralentissement économique commence, en effet, à se matérialiser dans les statistiques publiées mais, les spreads de crédit repartent à la baisse notamment ceux des émetteurs non financiers qui se resserrent davantage que ceux des banques. Entre le vote du texte de loi sur le plafond de la dette aux Etats-Unis et des données d'inflation bien orientées en zone euro, le mois de mai est plutôt favorable aux actifs risqués, en dépit de statistiques économiques mitigées et de communications d'entreprises prudentes aux Etats-Unis. La Présidente de la BCE a néanmoins tenu à rappeler que le niveau de l'inflation sous-jacente reste excessif en zone euro alors que les tensions sur le marché du travail sont toujours propices à des effets de second tour relatifs aux revalorisations salariales. Fin mai, le taux 10 ans allemand est à 2,28%, après avoir touché un point haut à 2,54% le 26 mai. La courbe des taux euro poursuit son mouvement d'aplatissement, la pente 2-10 ans passant de -35 bp à -45 bp. Sur le crédit Investment Grade, les spreads des émetteurs corporates sous-performent les financières, en raison d'une offre primaire très dynamique. Sur le segment High Yield, après s'être resserrés de 25 bp, les spreads sont finalement stables sur le mois. Le mois de juin marque la première pause de la Fed dans son cycle de hausse des taux directeurs contrairement à la BCE qui délivre encore 25 bp. Des indicateurs macros généralement pointés vers la résilience de l'emploi, la persistance de l'inflation, notamment l'inflation sous-jacente à des niveaux toujours trop élevés ainsi que les déclarations des banquiers centraux à la conférence de Sintra maintenant le cap vers davantage de resserrement monétaire, entraîne à la hausse les taux 10 ans allemand (+11 bp à 2,39%) et américain (+20 bp à 3,84%) dans un fort mouvement d'aplatissement

des courbes. L'optimisme des investisseurs entretient le recul de l'aversion au risque à travers la réduction des spreads périphériques et de crédit principalement sur le segment High Yield.

En juillet, la Fed et la BCE remontent toutes deux leurs taux directeurs de 25 pb, comme largement attendu par les marchés. Ces hausses s'accompagnent néanmoins d'une communication plus souple quant à la nécessité de poursuivre le resserrement. Après avoir initié le mois sur une tendance haussière, les taux souverains européens et américains se détendent en deuxième quinzaine sous l'effet d'une publication d'inflation aux Etats-Unis inférieure aux attentes, en particulier pour l'inflation sous-jacente. Les rendements du Bund et du T-note s'établissent ainsi respectivement à 2,49% et 3,96% fin juillet, contre 2,39% et 3,84% fin juin. De part et d'autre de l'Atlantique, ce mouvement de baisse porte davantage sur les taux courts et explique la repentification de la courbe des taux. Le début du mois d'août est marqué par une nouvelle poussée haussière des taux longs suite à des publications confirmant la résilience de l'économie américaine et donc, la crainte de voir les banques centrales maintenir plus longtemps une politique monétaire restrictive. D'autres facteurs ont favorisé ce mouvement des taux : le début d'inflexion de politique monétaire de la Bank of Japan, la prise en compte d'émissions à venir massives du Trésor américain, sûrement amplifiée par la dégradation de l'Agence Fitch, sans oublier une liquidité réduite. Des statistiques indiquant une dynamique de désinflation progressive et des perspectives de croissance préoccupantes en zone euro ont finalement permis d'inverser la hausse des taux européens, le taux 10 ans allemand terminant le mois quasiment inchangé à 2,46% dans un mouvement de pentification de la courbe euro. Les spreads semi-cœur et périphériques restent globalement stables versus Allemagne. Sur le crédit, les spreads s'élargissent d'une dizaine de bp. A la fin du troisième trimestre de l'exercice, les marchés obligataires mondiaux subissent une sévère correction, accompagnée d'un fort mouvement de pentification des courbes et une hausse des taux réels. Les taux à 10 ans américain et allemand inscrivent de nouveaux plus hauts respectivement à 4,60% et à 2,85%. Les risques se sont multipliés avec les décisions de politique monétaire de la FED, la BCE et la BOE qui ont alimenté la crainte de taux d'intérêt élevés sur une longue durée, le énième risque de shutdown, le repricing des futures baisses des taux directeurs vers le second semestre 2024 et la résurgence du risque italien. Entre des données d'inflation relativement rassurantes et des publications macroéconomiques positives fin septembre mais, des perspectives baissières et des nouvelles inquiétantes de l'économie chinoise, le marché a privilégié l'aversion au risque à l'image du spread BTP qui s'écarte de 29 bp. Sur le marché du crédit, après un resserrement initial, les spreads s'écartent sensiblement sur la seconde moitié du mois.

Le dernier trimestre de l'exercice est marquée par la résurgence du risque géopolitique lié au conflit au Moyen-Orient, des statistiques économiques qui tardent à envoyer un message de ralentissement économique conjugué à des résultats d'entreprises mitigés. Ainsi, après avoir touché un point haut à 5% sur le 10Y US et 3% sur le 10Y allemand, la tendance s'est inversé pour finir le mois respectivement 10 bp et 20 bp plus bas. Fin octobre, la BCE a fait souffler un vent de soulagement sur les taux en actant le scénario largement consensuel d'une pause dans son resserrement monétaire, suivi peu après par la FED. Le grand écart en terme de dynamique économique et inflationniste subsiste cependant toujours entre les Etats-Unis et l'Europe, et ce ne sont ni les données de salaires, ni les prix de l'immobilier, ni l'indice de confiance des consommateurs qui viennent contredire cette tendance. Le mouvement d'aversion pour le risque s'est manifesté à travers les actifs risqués : le spread BTP-BUND a atteint 211bp au plus haut et les spreads de crédit se sont écartés d'une dizaine de bp sur l'IG et d'une trentaine de bp sur le segment HY. En novembre, les taux souverains mondiaux reprennent une forte dynamique baissière à la faveur de statistiques économiques confortant l'hypothèse d'un reflux de l'inflation sans effondrement de la croissance, accompagnées d'un ajustement perceptible de la communication de la Fed. Le taux à 10 ans américain repasse ainsi sous 4,30%, une première depuis mi-septembre. Le taux à 10 ans allemand termine le mois à 2,45%, en baisse de 35 bp versus fin octobre. Le rallye sur le marché du crédit continue d'être alimenté par les anticipations de futures baisses des taux Fed et BCE dès 2024. Dans ce contexte, la détente des taux souverains soutient les spreads de crédit qui se resserrent pour la cinquième semaine consécutive, tant sur les CDS que sur le marché cash. Le mois de décembre est marqué par la

poursuite de l'optimisme des marchés sur les anticipations d'assouplissement monétaire. Aux Etats-Unis, l'inflation, les dépenses de consommation et la confiance des ménages ont souligné la remarquable résilience de la dynamique économique. En fin d'exercice, les taux souverains continuent leur marche en avant à la baisse, offrant un nouveau soutien aux actifs risqués. Le taux à 10 ans américain est ainsi repassé sous 4 % en clôturant l'exercice à 3,88 %. Le taux à 10 ans allemand termine l'exercice à 2,02 %, tandis qu'il l'avait initiée à 2,57 %. Le spread BTP-Bund a bénéficié de l'appétit pour le risque et s'est resserré de 15 bp sur le mois. Les spreads de crédit ont également été bien orientés en l'absence d'émissions primaires, le segment High Yield se resserrant d'une vingtaine de bp sans mouvement de compression notable entre les émetteurs de catégories de notation BB et B.

La performance nette sur l'exercice s'est établie à +9.85%.

La stratégie d'investissement de l'OPC intègre des critères extra-financiers selon une méthodologie développée par le département d'analyse extra financière de Crédit Mutuel Asset Management visant à exclure les valeurs les moins bien notées en matière environnementale, sociale et de gouvernance afin de réduire notamment l'impact du risque de durabilité auquel l'OPC est exposé.

L'équipe de gestion s'attache à prendre en compte dans ses décisions d'investissement les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques considérées comme durables au regard du règlement « Taxonomie » (UE) 2020/852. Le recensement des émetteurs au sein du Fonds dont les activités sont éligibles à la Taxonomie est un sujet principal pour Crédit Mutuel Asset Management. Des travaux sont en cours afin de permettre, à terme, de déterminer un pourcentage minimum d'alignement avec la taxonomie.

Les principales incidences négatives sont également prises en compte dans la stratégie d'investissement.

Crédit Mutuel Asset Management applique sur l'ensemble de sa gamme d'OPC :

- une politique de suivi des controverses visant à détecter les valeurs sur lesquelles des controverses apparaissent. En fonction de l'analyse menée, les valeurs concernées sont maintenues ou exclues,
- une politique d'exclusion sectorielle stricte concernant notamment les armes controversées,

Ces politiques sont disponibles sur le site internet de Crédit Mutuel Asset Management.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements qui sont qualifiés d'investissement durable au sens du Règlement « SFDR » (UE) 2019/2088. prend en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durable sur le plan environnemental.

Politiques sectorielles :

Inscrit dans ses objectifs stratégiques, Crédit Mutuel Asset Management développe progressivement un ensemble de politiques sectorielles en lien notamment avec la politique RSM (Responsabilité Sociale et Mutualiste) (1) du Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Le détail des politiques sectorielles de la société de gestion est disponible sur le site de Crédit Mutuel Asset Management.

La surveillance et le contrôle de l'application de ces dernières s'effectuent à trois niveaux :

- par la mise en place d'un dispositif de contrôle pré-trade, empêchant la souscription de titres interdits de par l'application des politiques sectorielles (2) ;
- par la mise en place d'un dispositif de contrôle post-trade, permettant d'identifier les valeurs interdites par l'application des politiques sectorielles et présentes en portefeuille (hors OPC qui font de la réplication indicelle dans leur structuration) ;
- par le Comité RSE (trimestriel), réuni autour de la Direction générale, en charge de la supervision et du suivi de l'application des politiques sectorielles. Ce Comité prend connaissance en particulier des analyses qualitatives réalisées par le Pôle Finance Responsable et Durable sur les émetteurs concernés par les différentes politiques sectorielles.

Politique sectorielle Charbon :

Au niveau de la SGP (3), sur l'exercice écoulé, notons la prise en compte de la mise à jour de la liste « GCEL » (4) par l'ONG Urgewald, laquelle constitue la référence en termes de déploiement de notre politique sectorielle.

L'identification des émetteurs impliqués dans des activités liées au charbon s'effectue selon plusieurs critères :

- Les « Coal Developer » : émetteurs développant des capacités en lien avec l'exploitation de charbon ;
- Et 4 autres critères associés à des seuils :
 - o Production annuelle de charbon < 10 MT ;
 - o Capacités électriques installées basées sur le charbon < 5 GW
 - o Part du Charbon thermique dans le CA < 10%
 - o Part du Charbon dans le mix énergétique < 10%

Notons la baisse des niveaux des seuils relatifs, de 20% à 10%.

La liste GCEL compte désormais 3731 émetteurs (maisons mères et filiales) dont 1840 sont identifiés comme « coal developer ».

Sur l'exercice, le Comité RSE, instance de gouvernance et de suivi de l'application de nos politiques sectorielles, a confirmé le statut « autorisé » de 2 groupes émetteurs présents dans la liste GCEL et engagés dans un plan de sortie du charbon à horizon 2030.

Au total, la mise en œuvre de notre politique sectorielle aboutit à l'exclusion de 99,8% des émetteurs de la liste GCEL 2023. Ce haut niveau d'exclusion s'explique, entre autre, par l'extension de l'interdiction d'un émetteur à l'ensemble du Groupe auquel il appartient.

Politique sectorielle Défense et Sécurité :

La politique sectorielle Défense et Sécurité se compose de deux volets :

- Exclusion des entreprises impliquées dans le secteur des armes controversées et des armes non-conventionnelles et de destruction massive ;
- Suivi des controverses portant sur des sociétés impliquées dans l'armement militaire de combat.

S'agissant des activités liées aux armes conventionnelles, le pôle Finance Responsable et Durable (FRd) de Crédit Mutuel Asset Management assure une vigilance particulière concernant les sociétés impliquées dans l'armement militaire de combat et faisant l'objet de controverses très sévères liées aux activités de défense et sécurité. Cette analyse peut mener à une exclusion.

L'application de la politique sectorielle Défense et Sécurité aboutit à l'exclusion de 137 émetteurs.

Politique sectorielle Hydrocarbure :

Au 1er janvier 2023 la politique sectorielle hydrocarbure est entrée en application, dans le cadre de la déclinaison des politiques sectorielles mises en place au sein de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Elle prévoit le gel des positions des émetteurs figurant dans la liste dite « GOGEL », produite par Urgewald, et ne respectant le seuil suivant :

- la part de production d'hydrocarbures non conventionnels est supérieure à 25% dès le 01/01/2023 ;
- Le périmètre retenu pour définir la partie non conventionnelle des hydrocarbures est celui de l'ONG Urgewald, à savoir :

- pétrole ou gaz de schiste,
- pétrole issu de sables bitumineux,
- pétrole lourd et extra-lourd,
- pétrole en eau profonde,
- pétrole extrait en Arctique,
- méthane de houille.

Au 1er janvier 2023, l'application de la politique sectorielle aboutit à l'exclusion de 481 émetteurs sur un total de 789 recensés dans la GOGEL 2022. Le taux d'exclusion ressort ainsi à 61%.

(1) Politique RSE adaptée à l'organisation propre du Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

(2) Mise en service au 2nd semestre 2021.

(3) Société de Gestion.

(4) Mise à jour en octobre de chaque année.

(5) Développement de nouvelles capacités de production de charbon.

La gestion de cet OPC repose sur des objectifs mesurables de prise en compte des critères extra-financiers qui constituent une des composantes de la gestion mais leur poids dans la décision finale n'est pas défini en amont. Cette prise en compte des critères extra-financiers est matérialisée par une note ou un indicateur extra-financier supérieure à celle de l'univers d'investissement.

- **Frais de gestion indirects calculés**

309 614,22 EUR

- **Addendum – Article 8**

Le disclaimer de l'Addendum figure en dernière page du rapport annuel.

- **Transparence Des Opérations De Financement Sur Titres (SFTR)**

Au cours de l'exercice, le fonds n'a pas effectué d'opérations de financement sur titres soumis à la réglementation SFTR, à savoir opération de pension, prêt/emprunt de titres de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-achat, opération de prêt avec appel de marge et contrat d'échange sur revenu global (TRS).

RAPPORT COMPTABLE

• INFORMATIONS JURIDIQUES

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs.

• Commission de mouvement et frais de transaction

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation prévu au Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers est consultable sur le site internet: www.creditmutuel-am.eu et/ou auprès de CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT, 4 rue Gaillon, 75002 Paris.

• Politique du gestionnaire en matière de droit de vote

Conformément au Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, les informations concernant la politique de vote et le compte-rendu de celle-ci sont disponibles sur le site Internet de la société de gestion et/ou à son siège social. La politique de vote s'inscrit dans le prolongement de la politique d'investissement, dont l'objectif est la recherche d'une performance régulière sur le long terme dans le respect des orientations de gestion des fonds. Elle intègre les particularités de chaque pays en termes de droit des sociétés et de gouvernement d'entreprise. Les principes de la politique de vote de CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT sont les suivants :

- respect des droits des actionnaires minoritaires et équité entre les actionnaires,
- transparence et qualité des informations fournies aux actionnaires,
- équilibre des pouvoirs entre les organes de direction,
- pérennité et intégration de la stratégie long terme des entreprises,
- soutien des meilleures pratiques de gouvernement d'entreprise. Dans les fonds d'actionnariat salarié, les droits de vote attachés aux titres de l'entreprise sont exercés par le Conseil de surveillance.

• Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties

Les intermédiaires sélectionnés figurent sur une liste établie et revue au moins une fois par an par la société de gestion. La méthode retenue est un scoring global annuel de chaque intermédiaire permettant de lui attribuer une note qui conditionne son maintien ou non dans la liste des intermédiaires autorisés. La note obtenue est basée sur les éléments spécifiques et considérés comme déterminants. Il s'agit par ordre d'importance décroissante : de l'engagement de la part de l'intermédiaire sur les quantités à négocier et à livrer, de la qualité de l'exécution, de la réactivité lors de la réception/passation d'ordres, du nombre d'incidents de règlement/livraison, de la pertinence des informations communiquées. Le respect des tarifs négociés conditionne le maintien de l'intermédiaire dans la liste.

• Information relative aux modalités de calcul du risque global

Le risque global sur contrats financiers est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement.

• Effet de levier

Les effets de levier AIFM calculés selon la méthode brute (article 7 du Règlement délégué (UE) 231/2013) s'élèvent à 99,93% et selon la méthode de l'engagement (article 8 du Règlement délégué (UE) 231/2013) s'élèvent à 100%.

• Information relative au traitement des actifs non liquides

Aucun des actifs de votre fonds n'a fait l'objet d'un traitement spécial en raison de sa nature non liquide..

● Politique de rémunération

Crédit Mutuel Asset Management inscrit sa politique de rémunération dans le cadre des principes de Crédit Mutuel Alliance Fédérale (cf. site de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel – Espace Investisseurs – Information financière/ réglementée) tout en respectant les exigences réglementaires. Crédit Mutuel Alliance Fédérale a mis en place un comité des rémunérations unique, dont le périmètre s'étend à l'ensemble de ses filiales.

Pour rappel, la politique de rémunération applicable aux gestionnaires de fonds d'investissement est dictée par les directives 2014/91/UE du 23 juillet 2014 (OPCVM V) et 2011/61/UE du 8 juin 2011 dite directive AIFM ainsi que leurs textes de transposition.

A. Processus Opérationnel

Le comité des rémunérations de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel procède à un examen annuel des principes de la politique de rémunération et exprime son avis sur les propositions de la direction générale élaborées après consultation de la direction des risques et de la conformité.

Concernant Crédit Mutuel Asset Management, les rémunérations sont basées notamment sur les critères suivants: la performance du ou des fonds gérés par le collaborateur ainsi que la contribution individuelle aux activités de l'entreprise ainsi que le respect des règles de risques et de conformité. Pour plus d'information, vous pouvez consulter le site internet de Crédit Mutuel Asset Management (notamment le respect des Politiques sectorielles d'exclusion ainsi que le respect de l'exclusion des valeurs controversées).

B. Personnel identifié

Crédit Mutuel Asset Management a identifié les preneurs de risques selon deux critères :

- Rôle et responsabilité des acteurs afin de déterminer les preneurs de risque au niveau de la Société de Gestion et des OPCVM/FIA gérés,
- Rémunérations afin de déterminer le personnel qui, au vu de sa rémunération, devrait être considéré comme preneur de risque.

Sont considérés comme personnel identifié :

- le Directeur Général, le Secrétaire Général, Directeur des Gestions, les responsables en charge respectivement : des pôles de Gestion, de la finance responsable et durable, de la Direction Juridique et Financière, de la Direction des Relations Distributeurs, de la Direction des Risques, de la Direction des Services Supports, de la Direction des Ressources Humaines et le Responsable de la Conformité et du Contrôle Interne (RCCI)
- les collaborateurs affectés aux activités de gestion collective de Crédit Mutuel Asset Management : les gérants .

C. Rémunérations

Parmi le personnel identifié de Crédit Mutuel Asset Management, certains collaborateurs perçoivent outre leur rémunération fixe, des primes à caractère discrétionnaire. Il s'agit principalement des gérants et de la direction générale. Dans le but de limiter les prises de risque, les modalités de rémunération discrétionnaires doivent permettre de prendre en compte la performance et le risque. En tout état de cause, la gestion du risque, le respect de l'éthique et de l'intérêt du client doivent l'emporter sur les performances financières.

Crédit Mutuel Asset Management peut décider de ne pas accorder ces primes à caractère discrétionnaire si les circonstances le justifient. En particulier, ces primes individuelles pourront être

diminuées voire réduites à zéro dans certaines circonstances, notamment en cas d'atteinte aux intérêts des clients ou de manquement caractérisé à l'éthique. Le versement de prime garantie est exceptionnel, et ne s'applique que dans le cadre de l'embauche d'un nouveau membre du personnel et est limitée à la première année.

En 2022, le total des rémunérations brutes globales versées aux 279 collaborateurs présents sur l'exercice s'est élevé à 18 813 105 € dont 1 282 750 € de primes. Les éléments de rémunération versés aux collaborateurs ayant une incidence sur le profil de risques de la société de gestion s'élèvent 7 272 428 €.

Les primes à caractère discrétionnaire sont payées en mars de l'année (n+1) lorsqu'une vision de l'exercice (n) est disponible.

Ces primes sont limitées à un montant annuel unitaire de 100.000€ et ne font pas l'objet d'un étalement. Dans le cadre d'une révision de la politique de rémunération permettant un versement de primes discrétionnaires supérieures à 100.000€, Crédit Mutuel Asset Management en informerait préalablement l'AMF et mettrait sa politique de rémunération en conformité avec les directives dites OPCVM V et AIFM en prévoyant notamment les conditions d'étalement sur une période minimum de trois ans.

- **Information relative au fonds Maître**

Le rapport annuel du fonds Maître CM-AM ALIZES TEMPERE est disponible ci-joint

- **Evènements intervenus au cours de la période**

20/02/2023 Frais : Affichage des frais - Ventilation FROG de l'OPCVM maître

22/12/2023 Mise à jour de la trame : Mise en conformité de la trame

22/12/2023 Caractéristiques de gestion : Mise en conformité avec l'OPC maître

BILAN ACTIF

	29/12/2023	30/12/2022
Instruments financiers	63 806 441,20	64 791 940,02
OPC maitre	63 806 441,20	64 791 940,02
Contrats financiers	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Créances	41 336,13	45 455,08
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	41 336,13	45 455,08
Comptes financiers	25 712,28	88 517,71
Liquidités	25 712,28	88 517,71
Total de l'actif	63 873 489,61	64 925 912,81

BILAN PASSIF

	29/12/2023	30/12/2022
Capitaux propres		
Capital	63 523 498,58	64 598 377,97
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	129 032,82	72 949,41
Résultat de l'exercice (a, b)	195 706,95	227 488,30
Total des capitaux propres	63 848 238,35	64 898 815,68
<i>(= Montant représentatif de l'actif net)</i>		
Instruments financiers	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Dettes	25 251,26	27 097,13
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	25 251,26	27 097,13
Comptes financiers	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
Total du passif	63 873 489,61	64 925 912,81

(a) Y compris comptes de régularisations

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN

	29/12/2023	30/12/2022
Opérations de couverture		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
Total Opérations de couverture	0,00	0,00
Autres opérations		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
Total Autres opérations	0,00	0,00

COMPTE DE RESULTAT

	29/12/2023	30/12/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	3 729,95	192,82
Produits sur actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Crédits d'impôt	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur contrats financiers	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (I)	3 729,95	192,82
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur contrats financiers	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	0,00	378,47
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (II)	0,00	378,47
RESULTAT SUR OPERATIONS FINANCIERES (I-II)	3 729,95	-185,65
Autres produits (III)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-203 244,60	-242 363,40
Frais de gestion pris en charge par l'entreprise (V)	0,00	0,00
RESULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (I - II + III - IV + V)	206 974,55	242 177,75
Régularisation des revenus de l'exercice (VI)	-11 267,60	-14 689,45
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	0,00	0,00
RESULTAT (I - II + III - IV + V +/- VI - VII)	195 706,95	227 488,30

- **REGLES ET METHODES COMPTABLES**

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 modifié.

La répartition des montants de souscription entre participation, intéressement, versements volontaires, abondement et transferts figurant dans le tableau Evolution de l'Actif Net n'est pas auditée par le commissaire aux comptes.

Les éléments comptables sont présentés en euro, devise de la comptabilité du fonds commun de placement d'entreprise.

- **Comptabilisation des revenus**

Le FCPE comptabilise ses revenus selon la méthode du coupon encaissé.

- **Comptabilisation des entrées et sorties en portefeuille**

La comptabilisation des entrées et sorties de titres dans le portefeuille du FCPE est effectuée frais exclus.

- **Affectation des sommes distribuables**

Part C :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

- **Frais de gestion et de fonctionnement**

Les frais de gestion sont prévus par le règlement.

Ces frais de gestion sont pris en charge par le Fonds et/ou l'entreprise conformément au règlement.

Ces frais recouvrent l'ensemble des frais supportés par le fonds : frais de gestion financière, frais de gestion administrative et comptable, frais de conservation, frais de distribution, honoraires du contrôleur légal des comptes, etc.

Ils n'incluent pas les frais de transaction qui comprennent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et les commissions de mouvement facturées à l'OPC d'épargne salariale et perçues notamment par le dépositaire et la société de gestion.

- **Frais de gestion fixes**

		Frais de gestion	
Parts		A la charge du FCPE	A la charge de l'entreprise
C	000010003803	0,50% TTC maximum de l'actif net	Néant

- **Frais de gestion indirects**

		Frais de gestion indirects		
Parts		Commission de gestion indirecte	Commission de souscription indirecte	Commission de rachat indirect
C	000010003803	2% TTC maximum de l'actif net à la charge du FCPE		

- **Commission de surperformance**

Part 000010003803 C

Néant

- **Rétrocessions**

La politique de comptabilisation de rétrocessions de frais de gestion sur OPC cibles détenus est décidée par la société de gestion.

Ces rétrocessions sont comptabilisées en déduction des commissions de gestion. Les frais effectivement supportés par le fonds figurent dans le tableau « FRAIS DE GESTION SUPPORTÉS PAR LE FCPE » et sont calculés sur l'actif net moyen de l'exercice.

- **Frais de transaction**

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectuées au moyen de sommes provenant, soit de la vente ou du remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans le FCPE, sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités du fonds.

Commissions de mouvement	Clé de répartition (en %)		
	SDG	Dépositaire	Autres prestataires
Néant			

- **Méthode de valorisation**

Lors de chaque valorisation, les actifs du FCPE sont évalués selon les principes suivants :

- **Actions et titres assimilés cotés (valeurs françaises et étrangères) :**

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de Bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de Bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de Bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de Bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé.

- **Obligations et titres de créance assimilés (valeurs françaises et étrangères) et EMTN :**

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé.

Dans le cas d'une cotation non réaliste, le gérant doit faire une estimation plus en phase avec les paramètres réels de marché. Selon les sources disponibles, l'évaluation pourra être effectuée par différentes méthodes comme :

- la cotation d'un contributeur,
- une moyenne de cotations de plusieurs contributeurs,
- un cours calculé par une méthode actuarielle à partir d'un spread (de crédit ou autre) et d'une courbe de taux,
- etc.

- **Titres d'OPCVM et ou/FIA en portefeuille :**

Évaluation sur la base de la dernière valeur liquidative connue.

- **Parts d'organismes de Titrisation :**

Évaluation au dernier cours de bourse du jour pour les organismes de titrisation cotés sur les marchés européens.

- **Acquisitions temporaires de titres :**

- Pensions livrées à l'achat : Valorisation contractuelle. Pas de pension d'une durée supérieure à 3 mois
- Rémérés à l'achat : Valorisation contractuelle, car le rachat des titres par le vendeur est envisagé avec suffisamment de certitude.
- Emprunts de titres : Valorisation des titres empruntés et de la dette de restitution correspondante à la valeur de marché des titres concernés.

- **Cessions temporaires de titres :**

- Titres donnés en pension livrée : Les titres donnés en pension livrée sont valorisés au prix du marché, les dettes représentatives des titres donnés en pension sont maintenues à la valeur fixée dans le contrat.
- Prêts de titres : Valorisation des titres prêtés au cours de Bourse de la valeur sous-jacente. Les titres sont récupérés par le FPCE à l'issue du contrat de prêt.

- **Valeurs mobilières non cotées :**

Les titres de capital ou donnant accès au capital de l'entreprise qui ne sont pas admis aux négociations sur un marché réglementé font l'objet d'une évaluation régulière selon les modalités définies aux articles D3324-18 au D3324-20 et R3332-22 à R3332-23 du Code du Travail.

La méthode d'évaluation des titres de capital émis par l'entreprise est validée par un expert indépendant conformément aux articles R3332-22 et R3332-23 du Code du Travail.

- **Titres de créances négociables :**

Les TCN sont valorisés à la valeur de marché.

- **Valeur de marché retenue :**

- BTF/BTAN :

Taux de rendement actuariel ou cours du jour publié par la Banque de France.

- Autres TCN :

Pour les TCN faisant l'objet de cotation régulière : le taux de rendement ou les cours utilisés sont ceux constatés chaque jour sur le marché.

Pour les titres sans cotation régulière ou réaliste : application d'une méthode actuarielle avec utilisation du taux de rendement d'une courbe de taux de référence corrigé d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur (spread de crédit ou autre).

- **Contrats à terme fermes :**

Les contrats à terme ferme sont évalués au dernier cours du jour de la valorisation. Les cours de marché retenus pour la valorisation des contrats à terme ferme sont en adéquation avec ceux des titres sous-jacents. Ils varient en fonction de la place de cotation des contrats :

- Contrats à terme fermes cotés sur des places européennes : dernier cours du jour.
- Contrats à terme fermes cotés sur des places nord-américaines : cours de compensation de la veille

- **Options :**

Les cours de marché retenus suivent le même principe que ceux régissant les contrats ou titres supports :

- Options cotées sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.
- Options cotées sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

- **Opérations d'échanges (swaps) :**

- Les swaps d'une durée de vie inférieure à 3 mois sont valorisés de manière linéaire.
- Les swaps d'une durée de vie supérieure à 3 mois sont valorisés au prix du marché.
- L'évaluation des swaps d'indice est réalisé au prix donné par la contrepartie, la société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de cette évaluation.
- Lorsque le contrat de swap est adossé à des titres clairement identifiés (qualité et durée), ces deux éléments sont évalués globalement.

- **Contrats de change à terme :**

Il s'agit d'opérations de couverture de valeurs mobilières en portefeuille libellées dans une devise autre que celle de la comptabilité de l'OPCVM, du FIA, par un emprunt de devise dans la même monnaie et pour le même montant. Les opérations à terme de devise sont valorisées d'après la courbe des taux prêteurs/emprunteurs de la devise.

- **Méthode d'évaluation des engagements hors bilan**

- Les engagements sur contrats à terme fermes sont déterminés à la valeur de marché. Elle est égale au cours de valorisation multiplié par le nombre de contrats et par le nominal. les engagements sur contrats d'échange de gré à gré sont présentés à leur valeur nominale ou en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent.
- Les engagements sur opérations conditionnelles sont déterminés sur la base de l'équivalent sous-jacent de l'option. Cette traduction consiste à multiplier le nombre d'options par un delta. Le delta résulte d'un modèle mathématique (de type Black-Scholes) dont les paramètres sont : le cours du sous-jacent, la durée à l'échéance, le taux d'intérêt court terme, le prix d'exercice de l'option et la volatilité du sous-jacent. La présentation dans le hors-bilan correspond au sens économique de l'opération, et non au sens du contrat.
- Les swaps de dividende contre évolution de la performance sont indiqués à leur valeur nominale en hors-bilan.
- Les swaps adossés ou non adossés sont enregistrés au nominal en hors-bilan.

- **Description des garanties reçues ou données**

- **Garantie reçue :**

Néant

- **Garantie donnée :**

Néant

• Informations complémentaires

Frais complément d'information :

Ces frais ne sont pas assujettis à la TVA conformément au Code général des impôts.

Les honoraires du Commissaire aux comptes sont compris dans les frais de gestion financière et de fonctionnement et autres services.

Mécanisme de Swing Pricing :

L'application du dispositif au niveau de l'OPC maître sera également répercutée sur la valeur liquidative du fonds nourricier.

Mécanisme de Swing Pricing du fonds maître :

La société de gestion a mis en place une méthode d'ajustement de la valeur liquidative du fonds afin de préserver l'intérêt des porteurs présents sur le fonds en faisant supporter aux seuls investisseurs entrants (respectivement sortant) lors de mouvements de souscriptions (respectivement rachats) massifs, le poids du coût du réaménagement du portefeuille.

Le Swing Pricing avec seuil de déclenchement est un mécanisme, encadré par une procédure interne, par lequel la valeur liquidative peut être ajustée en cas de dépassement du seuil de déclenchement dit seuil de Swing Pricing. Ce seuil est indiqué en pourcentage de l'actif net de l'OPC et il est préétabli par la société de gestion.

Ainsi si au jour de la centralisation, le total des ordres de souscription/ de rachat nets des investisseurs sur l'ensemble des catégories de parts du fonds dépasse le seuil de Swing Pricing le mécanisme d'ajustement est activé et la valeur liquidative peut être ajustée à la hausse ou à la baisse. Cette valeur liquidative ajustée est dite valeur liquidative « swinguée ».

Les paramètres du seuil de déclenchement et de coûts de réajustement sont déterminés par la société de gestion et revus périodiquement. Celle-ci a également la possibilité de les modifier à tout moment, notamment en cas de crise sur les marchés financiers.

Si l'OPC émet plusieurs catégories de parts, la valeur liquidative de chaque catégorie de parts est calculée séparément mais le facteur de swing est identique pour toutes les classes de parts et le mécanisme s'applique à l'ensemble du fonds.

La volatilité de la valeur liquidative du FCP peut ne pas refléter uniquement celle des titres détenus en portefeuille en raison de l'application du Swing Pricing.

La valeur liquidative « swinguée » est la seule valeur liquidative du fonds et la seule communiquée aux porteurs de parts du fonds. Toutefois, en cas d'existence d'une commission de surperformance, celle-ci est calculée sur la valeur liquidative avant application du mécanisme d'ajustement.

Conformément aux dispositions réglementaires la société de gestion ne communique pas le niveau du seuil de déclenchement et veille à préserver le caractère confidentiel de cette information.

EVOLUTION DE L'ACTIF NET

	29/12/2023	30/12/2022
Actif net en début d'exercice	64 898 815,68	79 649 779,80
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	5 400 548,33	9 820 603,00
Versements de participation	1 756 730,92	3 319 939,97
Versements d'intéressement	1 664 342,08	2 094 239,62
Versements au titre du plan d'épargne	0,00	0,00
- versements volontaires des salariés	302 550,97	426 123,40
- abondements de l'entreprise	569 290,15	770 490,52
Transferts provenant d'un autre fonds ou d'un compte courant bloqué	81 968,30	1 375 633,53
Versements par arbitrage	1 025 665,91	1 834 175,96
Versements autres	0,00	0,00
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-12 447 429,65	-15 951 826,42
Rachats volontaires des salariés	-6 673 516,16	-7 938 947,94
Transferts à destination d'un autre fonds ou d'un compte courant bloqué	-1 166 268,53	-721 941,77
Retraits par arbitrage	-4 607 644,96	-7 290 936,71
Retraits autres	0,00	0,00
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	138 577,08	191 664,06
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-4 916,20	-110 599,92
Plus-values réalisées sur contrats financiers	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur contrats financiers	0,00	0,00
Frais de transaction	0,00	0,00
Différences de change	0,00	0,00
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	5 655 668,56	-8 942 982,59
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>4 132 921,76</i>	<i>-1 522 746,80</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>-1 522 746,80</i>	<i>7 420 235,79</i>
Variation de la différence d'estimation des contrats financiers	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	206 974,55	242 177,75
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
Actif net en fin d'exercice	63 848 238,35	64 898 815,68

**INSTRUMENTS FINANCIERS - VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE
D'INSTRUMENT**

	Montant	%
HORS BILAN		
Operations de couverture		
TOTAL Operations de couverture	0,00	0,00
Autres operations		
TOTAL Autres operations	0,00	0,00
TOTAL HORS BILAN	0,00	0,00

VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Actif								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	25 712,28	0,04	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	0-3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
Actif										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	25 712,28	0,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

**VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF
ET DE HORS-BILAN**

	Devise 1	%	Devise2	%	Devise 3	%	Autre(s) devise(s)	%
Actif								
OPC maître	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif								
Contrats financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS FAISANT L'OBJET D'UNE ACQUISITION TEMPORAIRE

	29/12/2023
Titres acquis à réméré	0,00
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS CONSTITUTIFS DE DEPOTS DE GARANTIE

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

INSTRUMENTS FINANCIERS EMIS PAR LA SOCIETE DE GESTION OU LES ENTITES DE SON GROUPE

	ISIN	LIBELLE	29/12/2023
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			63 806 441,20
	FR0014005XF4	CM-AM AL.TEMP.ES3D	63 806 441,20
Contrats financiers			0,00
Total des titres du groupe			63 806 441,20

TABLEAUX D’AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice						
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédits d'impôt unitaire
Total acomptes			0	0	0	0

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice				
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire
Total acomptes			0	0

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	195 706,95	227 488,30
Total	195 706,95	227 488,30

	29/12/2023	30/12/2022
C1 PART CAPI C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	195 706,95	227 488,30
Total	195 706,95	227 488,30
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	0,00	0,00
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	129 032,82	72 949,41
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	129 032,82	72 949,41

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/12/2023	30/12/2022
CI PART CAPI C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	129 032,82	72 949,41
Total	129 032,82	72 949,41
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0,00	0,00
Distribution unitaire	0,00	0,00

TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'OPC AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Date	Part	Actif net	Nombre de titres	Valeur liquidative unitaire	Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)	Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes)	Crédit d'impôt unitaire	Capitalisation unitaire sur résultat et PMV nettes
				€	€	€	€	€
31/12/2019	C PART CAPI C	68 034 619,16	2 205 945,746	30,8414	0,00	0,00	0,00	0,23
31/12/2020	C PART CAPI C	69 204 082,46	2 234 369,736	30,9725	0,00	0,00	0,00	0,22
31/12/2021	C1 PART CAPI C	79 649 779,80	2 493 542,0015	31,9424	0,00	0,00	0,00	0,26
30/12/2022	C1 PART CAPI C	64 898 815,68	2 282 339,5034	28,4352	0,00	0,00	0,00	0,13
29/12/2023	C1 PART CAPI C	63 848 238,35	2 044 090,0436	31,2355	0,00	0,00	0,00	0,15

SOUSCRIPTIONS RACHATS

	En quantité	En montant
C1 PART CAPI C		
Parts ou Actions Souscrites durant l'exercice	181 785,09830	5 400 548,33
Parts ou Actions Rachetées durant l'exercice	-420 034,55810	-12 447 429,65
Solde net des Souscriptions/Rachats	-238 249,45980	-7 046 881,32
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	2 044 090,04360	

COMMISSIONS

	En montant
C1 PART CAPI C	
Commissions des souscriptions rachats payées par le salarié	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	10 220,78
Montant des commissions de souscription perçues	10 220,78
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées	10 220,78
Montant des commissions de souscription rétrocédées	10 220,78
Montant des commissions de rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00
Commissions des souscriptions rachats payées par l'entreprise	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	5 680,12
Montant des commissions de souscription perçues	5 680,12
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées	5 680,12
Montant des commissions de souscription rétrocédées	5 680,12
Montant des commissions de rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

FRAIS DE GESTION SUPPORTES PAR L'OPC

	29/12/2023
10003803 C1 PART CAPI C	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,50
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	319 862,68
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Commissions de surperformance (frais variables)	0,00
Rétrocessions de frais de gestion	523 107,28

CREANCES ET DETTES

	Nature de débit/crédit	29/12/2023
Créances	Frais de gestion rétrocédés	41 336,13
Total des créances		41 336,13
Dettes	Frais de gestion	25 251,26
Total des dettes		25 251,26
Total dettes et créances		16 084,87

VENTILATION SIMPLIFIEE DE L'ACTIF NET

INVENTAIRE RESUME

	Valeur EUR	% Actif Net
PORTEFEUILLE	63 806 441,20	99,94
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES	0,00	0,00
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES	0,00	0,00
TITRES DE CREANCES NEGOCIABLES	0,00	0,00
TITRES OPC	63 806 441,20	99,94
AUTRES VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES A L'ACHAT	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES A LA VENTE	0,00	0,00
CESSIONS DE VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
OPERATEURS DEBITEURS ET AUTRES CREANCES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)	41 336,13	0,06
OPERATEURS CREDITEURS ET AUTRES DETTES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)	-25 251,26	-0,04
CONTRATS FINANCIERS	0,00	0,00
OPTIONS	0,00	0,00
FUTURES	0,00	0,00
SWAPS	0,00	0,00
BANQUES, ORGANISMES ET ETS. FINANCIERS	25 712,28	0,04
DISPONIBILITES	25 712,28	0,04
DEPOTS A TERME	0,00	0,00
EMPRUNTS	0,00	0,00
AUTRES DISPONIBILITES	0,00	0,00
ACHATS A TERME DE DEVISES	0,00	0,00
VENTES A TERME DE DEVISES	0,00	0,00
ACTIF NET	63 848 238,35	100,00

PORTEFEUILLE TITRES DETAILLE

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Dernier Cours	Prix de revient unitaire	Prix de revient	Valeur boursière	Coupon couru	+ ou - values potentielles	% Actif Net
TOTAL Titres d'OPC				59 673 639,38	63 806 441,20	0,00	0,00	4 132 801,82	99,93
TOTAL OPCVM et équivalents d'autres Etats membres de l'UE				59 673 639,38	63 806 441,20	0,00	0,00	4 132 801,82	99,93
TOTAL FRANCE				59 673 639,38	63 806 441,20	0,00	0,00	4 132 801,82	99,93
FR0014005XF4 CM-AM ALIZES TEMPERE (ES)	EUR	5 225 752,76	12,21	11,41915	63 806 441,20	0,00	0,00	4 132 801,82	99,93
TOTAL				59 673 639,38	63 806 441,20	0,00	0,00	4 132 801,82	99,93

COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON

(selon l'article 158 du CGI)

Coupon de la part C1 : Information relative à la part à la part éligible à l'abattement de 40%		
	NET UNITAIRE	DEVISE
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		EUR

() Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques*

Annexe SFDR Rapport Annuel (addendum ex-post)

Dénomination du produit: **CM-AM AVENIR ACTIONS EUROPE**

Identifiant d'entité juridique:

Objectif d'investissement durable

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?



Oui



Non



Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental: __%



dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social: __%



Il promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif l'investissement durable, il présentait une proportion minimale de 30% d'investissements durables



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif social



Il promouvait des caractéristiques E/S mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

Ce produit financier promeut des caractéristiques environnementales et sociales en adoptant une approche d'amélioration de score ESG. Le score ESG du portefeuille (moyenne pondérée par le poids de l'actif) doit ainsi être meilleur que celui de son univers de référence diminué des 20% des émetteurs dont les scores ESG sont les plus faibles.

Le score ESG du produit financier au cours de la période était de **6,76/10** tandis que son univers de référence affichait un score de **5,30/10**. Les caractéristiques environnementales et sociales poursuivies par le fonds (via le score ESG) ont donc été atteintes.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?**

Les indicateurs de durabilité utilisés par ce produit financier sont:

Le score ESG du produit financier est de 6,76/10, en amélioration de 0,26 sur la période, soit un niveau supérieur au score ESG de l'univers de référence (5,30)

L'intensité Carbone – 1er indicateur de performance- est de 40,9 tCO2/M€ CA fin 2023 vs 169,3 tCO2/M€ CA pour son univers de référence.

Les sociétés ayant une meilleure mixité des genres au conseil d'administration: cet indicateur est de 43,4% en fin de période contre 37,4% pour son univers. A noter l'amélioration par rapport à la période précédente, où l'indicateur était inférieur à 40%

Concernant les controverses relatives aux Droits Humains, 2^{ème} indicateur de performance, le fonds n'en affiche aucune vs. 1 au sein de son univers.

Enfin, concernant l'indicateur social, 100% des valeurs en portefeuille ont une politique de protection des lanceurs d'alerte vs 97% pour l'univers.

N/A

La proportion d'investissement durable du fonds est de 62,6%, soit bien au-delà de son objectif de 30% a minima.

● **... et par rapport aux périodes précédentes?**

● **Quelles étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?**

N/A

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme?

Pour les fonds avec un objectif d'investissement durable:

Dans le cadre de sa politique d'identification des investissements durables, Crédit Mutuel Asset Management a évalué les principales incidences négatives pouvant causer des préjudices importants et ainsi affaiblir la proposition de contribution positive, environnementale et/ou sociale, identifiée dans un premier temps grâce à la proportion du chiffre d'affaires alignée avec les Objectifs de Développement Durable (ODD).

L'évaluation d'un potentiel préjudice important s'est fait sur la base:

- De règles d'exclusion sectorielle concernant les activités d'investissement de secteurs à forts risques environnementaux et sociaux, comme le charbon ou l'exploitation minière
- De règles d'exclusion normative concernant les armes controversés et le respect des droits humains
- De l'exclusion des entreprises violant les principes du Pacte Mondial des Nations-Unies et des principes directeurs de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE)
- De la prise en compte des principales incidences négatives (PAI) au travers de la méthodologie et notation propriétaire ESG de Crédit Mutuel Asset Management.

Tous les indicateurs PAI (tableau 1, annexe 1 RTS) sont ici pris en considération; soit de façon directe (indicateur de violation du Pacte Mondial des Nations-Unies et des principes de l'OCDE), soit en utilisant des éléments du score propriétaire ESG de Crédit Mutuel Asset Management comme proxy. Dans ce cas, chaque PAI a été associé à un sous-pilier du score ESG propriétaire lui correspondant.

Le modèle d'Investissement Durable développé par Crédit Mutuel Asset Management a donc permis la prise en compte des incidences négatives et des principes directeurs de l'OCDE et des Nations-Unies en amont de l'investissement, évitant ainsi toute exposition à une société ou émetteur identifié comme pouvant causer un préjudice important sur le plan environnemental ou social.

Pour les fonds sans objectif d'investissement durable: N/A

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

La **stratégie d'investissement** guide les décisions d'investissement selon des facteurs tels que les objectifs d'investissement et la tolérance au risque.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

La prise en compte des principales incidences négatives a été utilisée, en complément de la détermination du chiffre d'affaires contribuant aux ODD, pour déterminer si un investissement était durable ou non (cf question précédente). Le gérant du produit financier a pu disposer également des données brutes relatives aux indicateurs de durabilité, via le prestataire de données ISS. La considération des principales incidences négatives s'est donc faite de façon directe (via l'utilisation et le suivi des données brutes) et indirecte (via l'intégration à la méthodologie propriétaire de détermination de l'investissement durable).



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
ASML HOLDING	TECHNO DE L'INFO	5,97%	PAYS-BAS
SAP	TECHNO DE L'INFO	5,45%	ALLEMAGNE
LVMH MOET VUITTON	CONSO. DISCRET.	5,31%	FRANCE
BNP PARIBAS ACT.A	FINANCE	4,32%	FRANCE
AXA	FINANCE	3,99%	FRANCE
SIEMENS	INDUSTRIE	3,76%	ALLEMAGNE
SCHNEIDER ELECTRIC	INDUSTRIE	3,09%	FRANCE
AIRBUS	INDUSTRIE	2,95%	PAYS-BAS
VINCI	INDUSTRIE	2,95%	FRANCE
L'OREAL	CONSO. DISCRET.	2,71%	FRANCE

La liste comprend les investissements constituant la **plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: **01/01/2023–31/12/2023**



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

Quelle était l'allocation d'actifs?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Le tableau ci-dessous présente l'allocation entre investissements durables (environnementaux ou sociaux) et les investissements non durables.

Pour les fonds avec un objectif d'investissement durable: Le produit financier s'engage sur un minimum de **30%** d'investissement durable, en proportion de l'actif total du fonds.

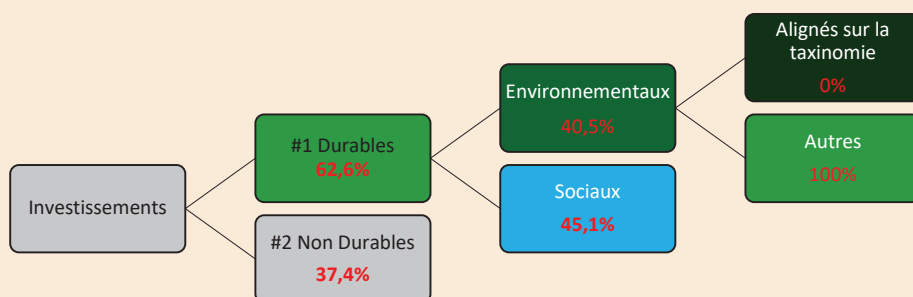
L'indicateur utilisé pour déterminer le pourcentage d'investissement durable est issue d'une méthodologie propre à Crédit Mutuel Asset Management, qui permet de qualifier un investissement de 'durable'.

Cette méthodologie s'articule en 3 étapes:

- l'identification des sociétés et émetteurs dont le chiffre d'affaires contribuant à l'atteinte d'Objectifs de Développement Durable est supérieur à 5%
- l'évaluation des principales incidences négatives pouvant venir affaiblir la proposition de contribution initiale
- l'évaluation des pratiques de bonne gouvernance

Ce processus permet de qualifier les sociétés et émetteurs comme 'durable' ou 'non durable'.

Hors liquidités accessoires et dérivés (autorisés par le prospectus du produit financier dans la limite de 10% maximum de l'actif total du fonds), la totalité des titres vifs détenus (90%) est donc qualifiée de 'durable' (selon la méthodologie décrite ci-dessus).



La catégorie **#1 Durables** couvre les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.

La catégorie **#2 Non Durables** inclut les investissements qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

Les investissements ont été réalisés dans les secteurs suivants:

Secteurs	% d'actifs (rebasé)
FINANCE	20,2%
INDUSTRIE	20%
TECHNO DE L'INFO	15,3%
CONSO. DISCRETI.	12,3%
SOINS DE SANTE	9%
CONSO. DE BASE	6,8%
NERGIE	5,3%
SERV. DE COMMUN.	4,3%
MATERIAUX	3,9%
SERV. AUX COLLECT.	2,7%



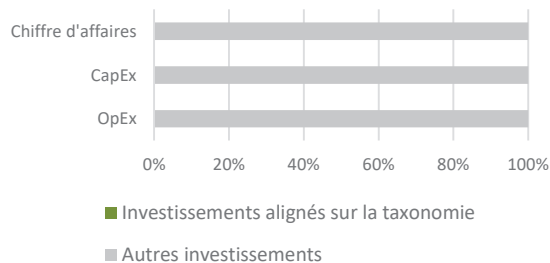
Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Les données relatives à la proportion d'activités alignées à la taxinomie des sociétés ou émetteurs (chiffre d'affaire, CapEx, OpEx) sont pour l'immense majorité des données estimées par les prestataires de données extra-financières. Dans la mesure où ces données ne sont pas communiquées directement par les sociétés ou émetteurs (mais extrapolées par des intervenants externes) et conformément aux recommandations de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), nous avons fait le choix de ne pas publier d'estimations en lien avec la taxinomie de l'UE.

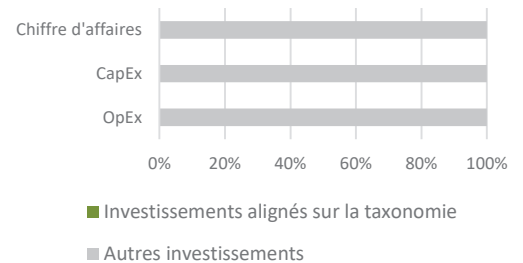
Aucun de nos investissements n'est donc estimé être aligné avec la taxinomie de l'UE.

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, **obligations souveraines incluses**



1. Alignement des investissements sur la taxinomie, hors **obligations souveraines**



*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

● Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?

N/A

● Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes?

N/A



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE?

La totalité des investissements durables ayant un objectif environnemental n'était pas alignée avec la taxinomie de l'UE, soit **100%** (voir tableau allocation d'actifs).



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social?

La part d'investissement durables sur le plan social était de **45,1%**.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



Le symbole représente des investissements durables sur le plan environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «#2 Non durables», quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

Ce produit financier pouvait investir, dans la limite prévue au prospectus, en OPVCM de droit français ou étranger. Dans la mesure du possible, la caractéristique 'durable' des sous-jacents a été identifiée par transparence; les actifs ont ensuite été alloués dans chacune des poches. Dans un souci de cohérence, le gérant a veillé à sélectionner des fonds disposant d'un Label ISR (ou équivalent) et/ou intégrant des considérations extra-financières ou de durabilité, afin de garantir la prise en compte de considérations environnementales, sociales et de gouvernance et ainsi de minimiser les risques de durabilité émanant de l'exposition aux fonds sous-jacents.

Une proportion de liquidités, détenue à titre auxiliaire, a permis d'assurer une réserve de liquidité et d'anticiper les éventuels mouvements liés aux souscriptions/rachats de la part des porteurs. N'héritant pas d'une caractéristique de durabilité, le cash a été comptabilisé dans la poche 'non durables'. Dans la mesure du possible, les sous-jacents des OPC (monétaires notamment) ont été analysés en transparence, et alloués entre les poches 'durables' et 'non durables' selon le modèle 'Investissement Durable' de Crédit Mutuel Asset Management. De la même manière et quand cela est possible, certains dérivés identifiés en transparence comme 'non durables' ont également été intégrés dans ces autres investissements 'non durables'.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et /ou sociales au cours de la période de référence?

Une série de contrôles de premier niveau est prévue au sein des équipes de gestion. Ceux-ci permettent d'assurer le respect des contraintes de durabilité prévues dans la documentation précontractuelle. Les contrôles de second et troisième niveau viennent compléter le dispositif.

Les contrôles permettent d'assurer un taux de couverture par un score ESG (minimum 90%) ainsi que le respect du principe de sélectivité (20% d'exclusions des sociétés ou émetteurs les moins bien notés de l'univers). Pour les fonds labélisés ISR, les contrôles portent également sur les taux de couverture et la performance des deux indicateurs de durabilité obligatoire retenus par le produit financier.

Enfin, un dernier contrôle porte sur la qualification d'investissement durable et le respect, à tout moment, du pourcentage minimum affiché dans la documentation précontractuelle.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable?

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

- ***En quoi l'indice désigné différait-il d'un indice de marché large pertinent?***
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable?***
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?***
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?***

Annexe SFDR Rapport Annuel (addendum ex-post)

Dénomination du produit: **CM-AM AVENIR ACTIONS France**

Identifiant d'entité juridique:

Objectif d'investissement durable

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?



Oui



Non



Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental: __%



dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social: __%



Il promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif l'investissement durable, il présentait une proportion minimale de 30 % d'investissements durables



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif social



Il promouvait des caractéristiques E/S mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

Ce produit financier promeut des caractéristiques environnementales et sociales en adoptant une approche d'amélioration de score ESG. Le score ESG du portefeuille (moyenne pondérée par le poids de l'actif) doit ainsi être meilleur que celui de son univers de référence diminué des 20% des émetteurs dont les scores ESG sont les plus faibles.

Le score ESG du produit financier au cours de la période était de **6,73/10** tandis que son univers de référence affichait un score de **5,30/10**. Les caractéristiques environnementales et sociales poursuivies par le fonds (via le score ESG) ont donc été atteintes.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?**

Les indicateurs de durabilité utilisés par ce produit financier sont:

- Le score ESG du produit financier est de 6,73/10, contre 6,50 pour la période précédente et 5,30 pour son indice
- Le pourcentage de femmes au sein du Conseil d'Administration est de 44,0%, contre 43,1% pour la période précédente et 37,4% pour son indice
- Le nombre de controverses relatives aux droits humains est de 0 en fin de période, en ligne avec la période précédente et 1 pour son indice de référence
- L'intensité carbone ressort à 109,8tCO2/M€ contre 169,3 pour son indice de référence
- La proportion d'investissements durables en fin de période est de 52,6%, contre 48,1% pour la période précédente

● **... et par rapport aux périodes précédentes?**

N/A

● **Quelles étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?**

N/A

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme?

N/A

La **stratégie d'investissement** guide les décisions d'investissement selon des facteurs tels que les objectifs d'investissement et la tolérance au risque.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

La prise en compte des principales incidences négatives a été utilisée, en complément de la détermination du chiffre d'affaires contribuant aux ODD, pour déterminer si un investissement était durable ou non (cf question précédente). Le gérant du produit financier a pu disposer également des données brutes relatives aux indicateurs de durabilité, via le prestataire de données ISS. La considération des principales incidences négatives s'est donc faite de façon directe (via l'utilisation et le suivi des données brutes) et indirecte (via l'intégration à la méthodologie propriétaire de détermination de l'investissement durable).



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
LVMH MOET HENNESSY	Pdts ménagers et soin pers	8,068	FRANCE
BNP PARIBAS	Banques	6,43	FRANCE
SCHNEIDER ELECTRIC	Biens et Serv. industriels	6,365	FRANCE
L OREAL SA	Pdts ménagers et soin pers	6,344	FRANCE
SANOFI	Santé	5,133	FRANCE
VINCI	Batiment & Mat de constr.	4,377	FRANCE
ESSILORLUXOTTICA	Santé	4,354	FRANCE
AIRBUS SE	Biens et Serv. industriels	4,089	PAYS-BAS
HERMES INTL SA	Pdts ménagers et soin pers	3,834	FRANCE
AXA SA	Assurances	3,683	FRANCE

La liste comprend les investissements constituant la **plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: **01/01/2023–29/12/2023**



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

Quelle était l'allocation d'actifs?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Le tableau ci-dessous présente l'allocation entre investissements durables (environnementaux ou sociaux) et les investissements non durables.

Pour les fonds avec un objectif d'investissement durable: Le produit financier s'engage sur un minimum de **30%** d'investissement durable, en proportion de l'actif total du fonds.

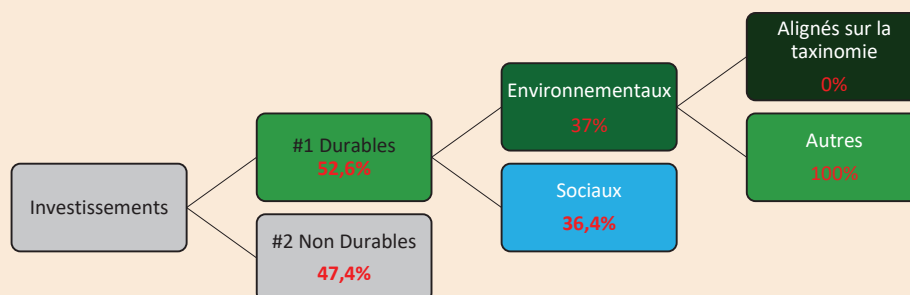
L'indicateur utilisé pour déterminer le pourcentage d'investissement durable est issue d'une méthodologie propre à Crédit Mutuel Asset Management, qui permet de qualifier un investissement de 'durable'.

Cette méthodologie s'articule en 3 étapes:

- l'identification des sociétés et émetteurs dont le chiffre d'affaires contribuant à l'atteinte d'Objectifs de Développement Durable est supérieur à 5%
- l'évaluation des principales incidences négatives pouvant venir affaiblir la proposition de contribution initiale
- l'évaluation des pratiques de bonne gouvernance

Ce processus permet de qualifier les sociétés et émetteurs comme 'durable' ou 'non durable'.

Hors liquidités accessoires et dérivés (autorisés par le prospectus du produit financier dans la limite de 10% maximum de l'actif total du fonds), la totalité des titres vifs détenus (90%) est donc qualifiée de 'durable' (selon la méthodologie décrite ci-dessus).



La catégorie **#1 Durables** couvre les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.

La catégorie **#2 Non Durables** inclut les investissements qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

Les investissements ont été réalisés dans les secteurs suivants:

Industrie	23,6
Consommation discrétionnaire	18,3
Finance	15,0
Soins de santé	10,4
Consommation de base	9,6
Energie	7,5
Technologies de l'information	5,6
Matériaux	3,5
Services aux collectivités	1,5
Services de communication	1,3



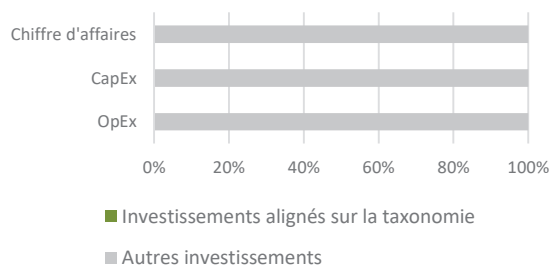
Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Les données relatives à la proportion d'activités alignées à la taxinomie des sociétés ou émetteurs (chiffre d'affaire, CapEx, OpEx) sont pour l'immense majorité des données estimées par les prestataires de données extra-financières. Dans la mesure où ces données ne sont pas communiquées directement par les sociétés ou émetteurs (mais extrapolées par des intervenants externes) et conformément aux recommandations de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), nous avons fait le choix de ne pas publier d'estimations en lien avec la taxinomie de l'UE.

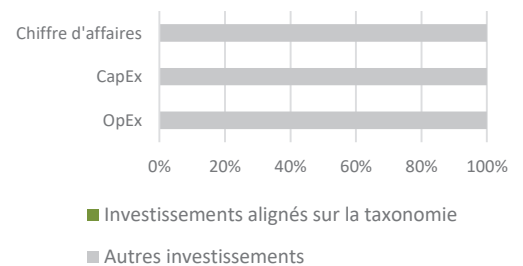
Aucun de nos investissements n'est donc estimé être aligné avec la taxinomie de l'UE.

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, **obligations souveraines incluses**



1. Alignement des investissements sur la taxinomie, hors **obligations souveraines**



*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

- **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?**

N/A

- **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes?**

N/A



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE?

La totalité des investissements durables ayant un objectif environnemental n'était pas alignée avec la taxinomie de l'UE, soit **100%** (voir tableau allocation d'actifs).



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social?

La part d'investissement durables sur le plan social était de **36,4%**.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



Le symbole représente des investissements durables sur le plan environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables** sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «#2 Non durables», quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

Ce produit financier pouvait investir, dans la limite prévue au prospectus, en OPVCM de droit français ou étranger. Dans la mesure du possible, la caractéristique 'durable' des sous-jacents a été identifiée par transparence; les actifs ont ensuite été alloués dans chacune des poches. Dans un souci de cohérence, le gérant a veillé à sélectionner des fonds disposant d'un Label ISR (ou équivalent) et/ou intégrant des considérations extra-financières ou de durabilité, afin de garantir la prise en compte de considérations environnementales, sociales et de gouvernance et ainsi de minimiser les risques de durabilité émanant de l'exposition aux fonds sous-jacents.

Une proportion de liquidités, détenue à titre auxiliaire, a permis d'assurer une réserve de liquidité et d'anticiper les éventuels mouvements liés aux souscriptions/rachats de la part des porteurs. N'héritant pas d'une caractéristique de durabilité, le cash a été comptabilisé dans la poche 'non durables'. Dans la mesure du possible, les sous-jacents des OPC (monétaires notamment) ont été analysés en transparence, et alloués entre les poches 'durables' et 'non durables' selon le modèle 'Investissement Durable' de Crédit Mutuel Asset Management. De la même manière et quand cela est possible, certains dérivés identifiés en transparence comme 'non durables' ont également été intégrés dans ces autres investissements 'non durables'.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et /ou sociales au cours de la période de référence?

Une série de contrôles de premier niveau est prévue au sein des équipes de gestion. Ceux-ci permettent d'assurer le respect des contraintes de durabilité prévues dans la documentation précontractuelle. Les contrôles de second et troisième niveau viennent compléter le dispositif.

Les contrôles permettent d'assurer un taux de couverture par un score ESG (minimum 90%) ainsi que le respect du principe de sélectivité (20% d'exclusions des sociétés ou émetteurs les moins bien notés de l'univers). Pour les fonds labélisés ISR, les contrôles portent également sur les taux de couverture et la performance des deux indicateurs de durabilité obligatoire retenus par le produit financier.

Enfin, un dernier contrôle porte sur la qualification d'investissement durable et le respect, à tout moment, du pourcentage minimum affiché dans la documentation précontractuelle.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable?

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

- *En quoi l'indice désigné différait-il d'un indice de marché large pertinent?*
- *Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable?*
- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?*
- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?*

Annexe SFDR Rapport Annuel (addendum ex-post)

Dénomination du produit: CM-AM AVENIR ACTIONS INTERNATIONAL

Identifiant d'entité juridique: 969500MMCOS3AS8HGR20

Objectif d'investissement durable

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?



Oui



Non



Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental: __%



dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social: __%



Il promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif l'investissement durable, il présentait une proportion minimale de 5% d'investissements durables



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif social



Il promouvait des caractéristiques E/S mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Non concerné

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?**

Non concerné

● **... et par rapport aux périodes précédentes?**

N/A

● **Quelles étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?**

Pour les fonds avec un objectif d'investissement durable: Ce produit financier se donne une poche d'investissement minimale pour investir dans des sociétés et/ou émetteurs identifiés comme 'durables' selon une méthodologie interne, propre à Crédit Mutuel Asset Management. Les Objectifs de Développement Durable des Nations Unies sont utilisés comme cadre de référence pour déterminer les investissements qui peuvent contribuer à un objectif environnemental ou social

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme?

Dans le cadre de sa politique d'identification des investissements durables, Crédit Mutuel Asset Management a évalué les principales incidences négatives pouvant causer des préjudices importants et ainsi affaiblir la proposition de contribution positive, environnementale et/ou sociale, identifiée dans un premier temps grâce à la proportion du chiffre d'affaires alignée avec les Objectifs de Développement Durable (ODD).

L'évaluation d'un potentiel préjudice important s'est fait sur la base:

- De règles d'exclusion sectorielle concernant les activités d'investissement de secteurs à forts risques environnementaux et sociaux, comme le charbon ou l'exploitation minière
- De règles d'exclusion normative concernant les armes controversés et le respect des droits humains
- De l'exclusion des entreprises violant les principes du Pacte Mondial des Nations-Unies et des principes directeurs de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE)
- De la prise en compte des principales incidences négatives (PAI) au travers de la méthodologie et notation propriétaire ESG de Crédit Mutuel Asset Management.

Tous les indicateurs PAI (tableau 1, annexe 1 RTS) sont ici pris en considération; soit de façon directe (indicateur de violation du Pacte Mondial des Nations-Unies et des principes de l'OCDE), soit en utilisant des éléments du score propriétaire ESG de Crédit Mutuel Asset Management comme proxy. Dans ce cas, chaque PAI a été associé à un sous-pilier du score ESG propriétaire lui correspondant.

Le modèle d'Investissement Durable développé par Crédit Mutuel Asset Management a donc permis la prise en compte des incidences négatives et des principes directeurs de l'OCDE et des Nations-Unies en amont de l'investissement, évitant ainsi toute exposition à une société ou émetteur identifié comme pouvant causer un préjudice important sur le plan environnemental ou social.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

La stratégie d'investissement guide les décisions d'investissement selon des facteurs tels que les objectifs d'investissement et la tolérance au risque.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

La prise en compte des principales incidences négatives a été utilisée, en complément de la détermination du chiffre d'affaires contribuant aux ODD, pour déterminer si un investissement était durable ou non (cf question précédente). Le gérant du produit financier a pu disposer également des données brutes relatives aux indicateurs de durabilité, via le prestataire de données ISS. La considération des principales incidences négatives s'est donc faite de façon directe (via l'utilisation et le suivi des données brutes) et indirecte (via l'intégration à la méthodologie propriétaire de détermination de l'investissement durable).



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: **01/01/2023-29/12/2023**

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
CM-AM Obli MT	Taux	12,86%	EU
CM-AM OBLI SOUVERAINS	Taux	5,55%	EU
AMUNDI EUR.GOV	Taux	5,29%	EU
CM-AM DOLLAR CASH	Monétaire	5,29%	USA
LA FRANCAIS.SUB DEBT(C)	Taux	3,81%	EU
CM-AM CONVICTIONS USA	Actions	3,62%	USA
CM-AM GLOBAL GOLD	Actions	3,23%	Monde
CM-AM OBLI FLEXIBLE	Taux	3,22%	EU
AM.FDS EUR.AGG.BD	Taux	3,07%	EU
LAZ.CRED.FI SRI PVC EUR	Taux	3,05%	EU



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

Quelle était l'allocation d'actifs?

Le tableau ci-dessous présente l'allocation entre investissements durables (environnementaux ou sociaux) et les investissements non durables.

Le produit financier s'engage sur un minimum de 5% d'investissement durable, en proportion de l'actif total du fonds.

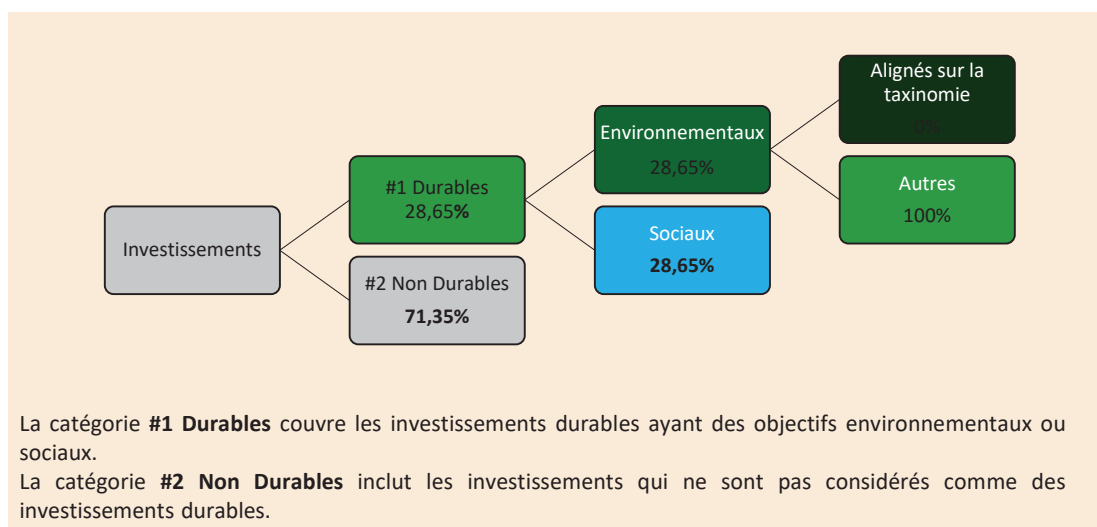
L'indicateur utilisé pour déterminer le pourcentage d'investissement durable est issue d'une méthodologie propre à Crédit Mutuel Asset Management, qui permet de qualifier un investissement de 'durable'.

Cette méthodologie s'articule en 3 étapes:

- l'identification des sociétés et émetteurs dont le chiffre d'affaires contribuant à l'atteinte d'Objectifs de Développement Durable est supérieur à 5%
- l'évaluation des principales incidences négatives pouvant venir affaiblir la proposition de contribution initiale
- l'évaluation des pratiques de bonne gouvernance

Ce processus permet de qualifier les sociétés et émetteurs comme 'durable' ou 'non durable'.

Hors liquidités accessoires et dérivés (autorisés par le prospectus du produit financier dans la limite de 10% maximum de l'actif total du fonds), la totalité des titres vifs détenus (90%) est donc qualifiée de 'durable' (selon la méthodologie décrite ci-dessus).



Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

Non concerné car fonds de fonds

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Les données relatives à la proportion d'activités alignées à la taxinomie des sociétés ou émetteurs (chiffre d'affaire, CapEx, OpEx) sont pour l'immense majorité des données estimées par les prestataires de données extra-financières. Dans la mesure où ces données ne sont pas communiquées directement par les sociétés ou émetteurs (mais extrapolées par des intervenants externes) et conformément aux recommandations de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), nous avons fait le choix de ne pas publier d'estimations en lien avec la taxinomie de l'UE.

Aucun de nos investissements n'est donc estimé être aligné avec la taxinomie de l'UE.

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ?



Oui :



Dans le gaz fossile



Dans l'énergie nucléaire



Non

Les activités alignés sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

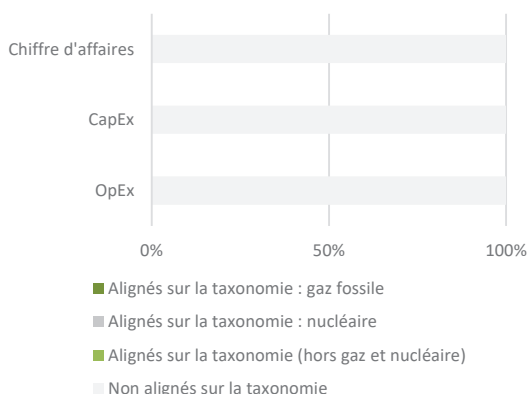
- Du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- **Des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- **Des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi



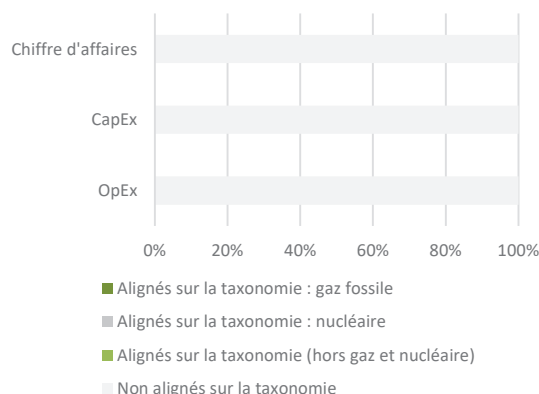
Le symbole représente des investissements durables sur le plan environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, dont **obligations souveraines**



2. Alignement des investissements sur la taxinomie, **hors obligations souveraines**



*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

- **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?**

N/A

- **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes?**

N/A



- **Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE?**

La totalité des investissements durables ayant un objectif environnemental n'était pas alignée avec la taxinomie de l'UE, soit 100%.



- **Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social?**

La part d'investissement durables sur le plan social était de 28,65% (E et S) car nous sommes en fonds de fonds



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité et les garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Ce produit financier pouvait investir, dans la limite prévue au prospectus, en OPVCM de droit français ou étranger. Dans la mesure du possible, la caractéristique 'durable' des sous-jacents a été identifiée par transparence; les actifs ont ensuite été alloués dans chacune des poches. Dans un souci de cohérence, le gérant a veillé à sélectionner des fonds disposant d'un Label ISR (ou équivalent) et/ou intégrant des considérations extra-financières ou de durabilité, afin de garantir la prise en compte de considérations environnementales, sociales et de gouvernance et ainsi de minimiser les risques de durabilité émanant de l'exposition aux fonds sous-jacents.

Une proportion de liquidités, détenue à titre auxiliaire, a permis d'assurer une réserve de liquidité et d'anticiper les éventuels mouvements liés aux souscriptions/rachats de la part des porteurs. N'héritant pas d'une caractéristique de durabilité, le cash a été comptabilisé dans la poche 'non durables'. Dans la mesure du possible, les sous-jacents des OPC (monétaires notamment) ont été analysés en transparence, et alloués entre les poches 'durables' et 'non durables' selon le modèle 'Investissement Durable' de Crédit Mutuel Asset Management. De la même manière et quand cela est possible, certains dérivés identifiés en transparence comme 'non durables' ont également été intégrés dans ces autres investissements 'non durables'.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et /ou sociales au cours de la période de référence?

Une série de contrôles de premier niveau est prévue au sein des équipes de gestion. Ceux-ci permettent d'assurer le respect des contraintes de durabilité prévues dans la documentation précontractuelle. Les contrôles de second et troisième niveau viennent compléter le dispositif.

Les contrôles permettent d'assurer un taux de couverture par un score ESG (minimum 90%) ainsi que le respect du principe de sélectivité (20% d'exclusions des sociétés ou émetteurs les moins bien notés de l'univers). Pour les fonds labélisés ISR, les contrôles portent également sur les taux de couverture et la performance des deux indicateurs de durabilité obligatoire retenus par le produit financier.

Enfin, un dernier contrôle porte sur la qualification d'investissement durable et le respect, à tout moment, du pourcentage minimum affiché dans la documentation précontractuelle.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

NA



En quoi l'indice de référence différait-il d'un indice de marché large pertinent?

NA



Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?

NA



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?

NA



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?

NA

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

Annexe SFDR Rapport Annuel (addendum ex-post)

Dénomination du produit: CM AM Avenir Dynamique
Identifiant d'entité juridique: 990000003359

Objectif d'investissement durable

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?



Oui



Non



Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental: __%



dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social: __%



Il promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif l'investissement durable, il présentait une proportion minimale de

5%



d'investissements durables ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif social



Il promouvait des caractéristiques E/S mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

Ce produit financier promeut des caractéristiques environnementales et sociales en adoptant une approche d'amélioration de score ESG. Le score ESG du portefeuille (moyenne pondérée par le poids de l'actif) doit ainsi être meilleur que celui de son univers de référence.

Le score ESG du produit financier au 29/12/2023 était de 6,45/10 tandis que son univers de référence affichait un score de 5,93/10. Les caractéristiques environnementales et sociales poursuivies par le fonds (via le score ESG) ont donc été atteintes.

● Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?

Les indicateurs de durabilité utilisés par ce produit financier sont:

- le score ESG.

Pour les fonds ayant un objectif d'investissement durable: ajouter la proportion d'investissement durable comme indicateur de durabilité

- la proportion d'investissement durable (uniquement pour les fonds avec une poche d'investissement durable)

● ... et par rapport aux périodes précédentes?

N/A

● Quelles étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?

Pour les fonds avec un objectif d'investissement durable: Ce produit financier se donne une poche d'investissement minimale pour investir dans des sociétés et/ou émetteurs identifiés comme 'durables' selon une méthodologie interne, propre à Crédit Mutuel Asset Management. Les Objectifs de Développement Durable des Nations Unies sont utilisés comme cadre de référence pour déterminer les investissements qui peuvent contribuer à un objectif environnemental ou social

Pour les fonds sans objectif d'investissement durable: N/A

● Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme?

Pour les fonds avec un objectif d'investissement durable:

Dans le cadre de sa politique d'identification des investissements durables, Crédit Mutuel Asset Management a évalué les principales incidences négatives pouvant causer des préjudices importants et ainsi affaiblir la proposition de contribution positive, environnementale et/ou sociale, identifiée dans un premier temps grâce à la proportion du chiffre d'affaires alignée avec les Objectifs de Développement Durable (ODD).

L'évaluation d'un potentiel préjudice important s'est fait sur la base:

- De règles d'exclusion sectorielle concernant les activités d'investissement de secteurs à forts risques environnementaux et sociaux, comme le charbon ou l'exploitation minière
- De règles d'exclusion normative concernant les armes controversés et le respect des droits humains
- De l'exclusion des entreprises violant les principes du Pacte Mondial des Nations-Unies et des principes directeurs de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE)
- De la prise en compte des principales incidences négatives (PAI) au travers de la méthodologie et notation propriétaire ESG de Crédit Mutuel Asset Management.

Tous les indicateurs PAI (tableau 1, annexe 1 RTS) sont ici pris en considération; soit de façon directe (indicateur de violation du Pacte Mondial des Nations-Unies et des principes de l'OCDE), soit en utilisant des éléments du score propriétaire ESG de Crédit Mutuel Asset Management comme proxy. Dans ce cas, chaque PAI a été associé à un sous-pilier du score ESG propriétaire lui correspondant.

Le modèle d'Investissement Durable développé par Crédit Mutuel Asset Management a donc permis la prise en compte des incidences négatives et des principes directeurs de l'OCDE et des Nations-Unies en amont de l'investissement, évitant ainsi toute exposition à une société ou émetteur identifié comme pouvant causer un préjudice important sur le plan environnemental ou social.

Pour les fonds sans objectif d'investissement durable: N/A

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

La stratégie d'investissement guide les décisions d'investissement selon des facteurs tels que les objectifs d'investissement et la tolérance au risque.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

La prise en compte des principales incidences négatives a été utilisée, en complément de la détermination du chiffre d'affaires contribuant aux ODD, pour déterminer si un investissement était durable ou non (cf question précédente). Le gérant du produit financier a pu disposer également des données brutes relatives aux indicateurs de durabilité, via le prestataire de données ISS. La considération des principales incidences négatives s'est donc faite de façon directe (via l'utilisation et le suivi des données brutes) et indirecte (via l'intégration à la méthodologie propriétaire de détermination de l'investissement durable).



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant la **plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir:
**01/01/2023–
29/12/2023**

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
ASML HOLDING	Technologie	5,028	PAYS-BAS
TOTAL ENERGIES SE	Pétrole & Gaz	3,768	FRANCE
LVMH MOET HENNESSY VUITTO	Pdts ménagers et soi	3,665	FRANCE
SAP	Technologie	2,678	ALLEMAGNE
SCHNEIDER ELECTRIC	Biens et Serv. indus	2,369	FRANCE
ALLIANZ	Assurances	1,964	ALLEMAGNE
MICROSOFT	Technologie	1,902	ETATS UNIS
UNICREDIT REGR.	Banques	1,885	ITALIE
GERMANY 0,25%17-150227	Souverains	1,85	ALLEMAGNE
GERMANY 0,5%18-150228	Souverains	1,849	ALLEMAGNE
OAT 0,75%17-250528	Souverains	1,839	FRANCE



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

Quelle était l'allocation d'actifs?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

Le tableau ci-dessous présente l'allocation entre investissements durables (environnementaux ou sociaux) et les investissements non durables.

Pour les fonds avec un objectif d'investissement durable: Le produit financier s'engage sur un minimum de 5% d'investissement durable, en proportion de l'actif total du fonds.

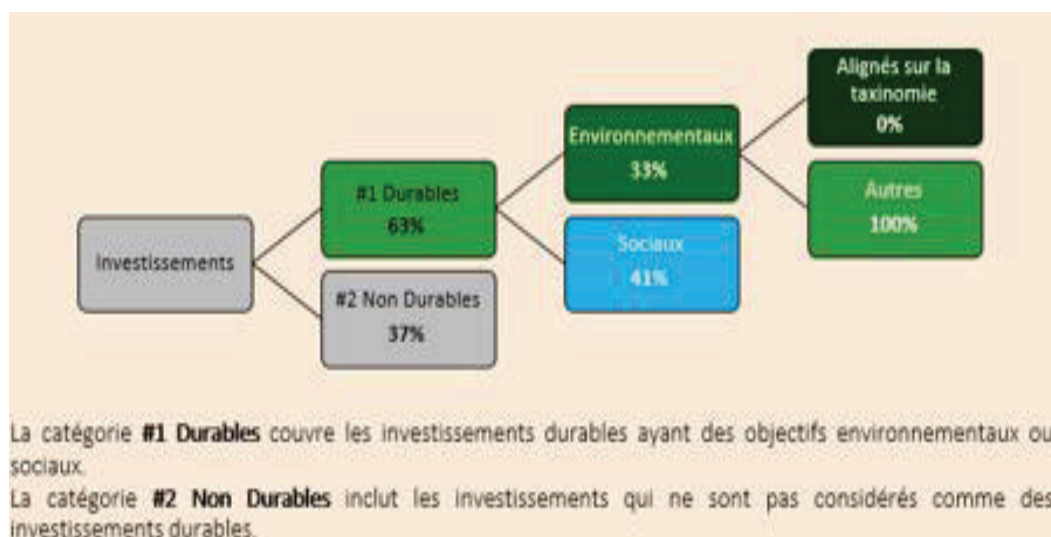
L'indicateur utilisé pour déterminer le pourcentage d'investissement durable est issue d'une méthodologie propre à Crédit Mutuel Asset Management, qui permet de qualifier un investissement de 'durable'.

Cette méthodologie s'articule en 3 étapes:

- l'identification des sociétés et émetteurs dont le chiffre d'affaires contribuant à l'atteinte d'Objectifs de Développement Durable est supérieur à 5%
- l'évaluation des principales incidences négatives pouvant venir affaiblir la proposition de contribution initiale
- l'évaluation des pratiques de bonne gouvernance

Ce processus permet de qualifier les sociétés et émetteurs comme 'durable' ou 'non durable'.

Hors liquidités accessoires et dérivés (autorisés par le prospectus du produit financier dans la limite de 10% maximum de l'actif total du fonds), la totalité des titres vifs détenus (90%) est donc qualifiée de 'durable' (selon la méthodologie décrite ci-dessus).



Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

Les investissements ont été réalisés dans les secteurs suivants:

- Industrie
- Assurance
- Banque



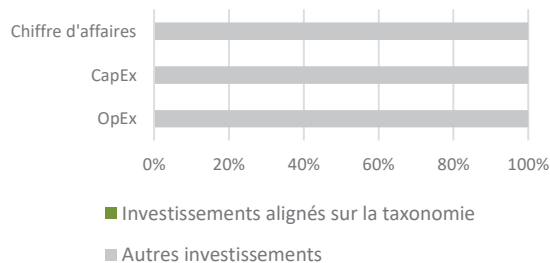
Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Les données relatives à la proportion d'activités alignées à la taxinomie des sociétés ou émetteurs (chiffre d'affaire, CapEx, OpEx) sont pour l'immense majorité des données estimées par les prestataires de données extra-financières. Dans la mesure où ces données ne sont pas communiquées directement par les sociétés ou émetteurs (mais extrapolées par des intervenants externes) et conformément aux recommandations de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), nous avons fait le choix de ne pas publier d'estimations en lien avec la taxinomie de l'UE.

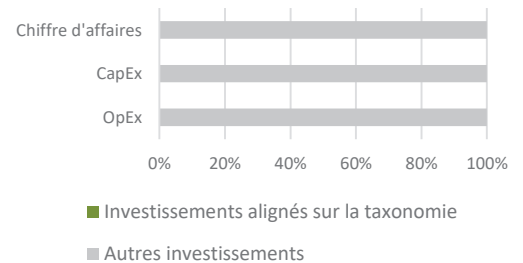
Aucun de nos investissements n'est donc estimé être aligné avec la taxinomie de l'UE.

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, **obligations souveraines incluses**



1. Alignement des investissements sur la taxinomie, hors **obligations souveraines**



*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

- **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?**

N/A

- **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes?**

N/A



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE?

La totalité des investissements durables ayant un objectif environnemental n'était pas alignée avec la taxinomie de l'UE, soit **0%** (voir tableau allocation d'actifs).



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social?

La part d'investissement durables sur le plan social était de **41%**.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



Le symbole représente des investissements durables sur le plan environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables** sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «#2 Non durables», quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

Ce produit financier pouvait investir, dans la limite prévue au prospectus, en OPVCM de droit français ou étranger. Dans la mesure du possible, la caractéristique 'durable' des sous-jacents a été identifiée par transparence; les actifs ont ensuite été alloués dans chacune des poches. Dans un souci de cohérence, le gérant a veillé à sélectionner des fonds disposant d'un Label ISR (ou équivalent) et/ou intégrant des considérations extra-financières ou de durabilité, afin de garantir la prise en compte de considérations environnementales, sociales et de gouvernance et ainsi de minimiser les risques de durabilité émanant de l'exposition aux fonds sous-jacents.

Une proportion de liquidités, détenue à titre auxiliaire, a permis d'assurer une réserve de liquidité et d'anticiper les éventuels mouvements liés aux souscriptions/rachats de la part des porteurs. N'héritant pas d'une caractéristique de durabilité, le cash a été comptabilisé dans la poche 'non durables'. Dans la mesure du possible, les sous-jacents des OPC (monétaires notamment) ont été analysés en transparence, et alloués entre les poches 'durables' et 'non durables' selon le modèle 'Investissement Durable' de Crédit Mutuel Asset Management. De la même manière et quand cela est possible, certains dérivés identifiés en transparence comme 'non durables' ont également été intégrés dans ces autres investissements 'non durables'.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et /ou sociales au cours de la période de référence?

Une série de contrôles de premier niveau est prévue au sein des équipes de gestion. Ceux-ci permettent d'assurer le respect des contraintes de durabilité prévues dans la documentation précontractuelle. Les contrôles de second et troisième niveau viennent compléter le dispositif.

Les contrôles permettent d'assurer un taux de couverture par un score ESG (minimum 90%) ainsi que le respect du principe de sélectivité (20% d'exclusions des sociétés ou émetteurs les moins bien notés de l'univers). Pour les fonds labélisés ISR, les contrôles portent également sur les taux de couverture et la performance des deux indicateurs de durabilité obligatoire retenus par le produit financier.

Enfin, un dernier contrôle porte sur la qualification d'investissement durable et le respect, à tout moment, du pourcentage minimum affiché dans la documentation précontractuelle.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable?

le produit financier n'a pas d'indice de référence: NA

- **En quoi l'indice désigné différerait-il d'un indice de marché large pertinent?**

le produit financier n'a pas d'indice de référence: NA

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable?**

le produit financier n'a pas d'indice de référence: NA

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?**

le produit financier n'a pas d'indice de référence: NA

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?**

le produit financier n'a pas d'indice de référence: NA

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

Annexe SFDR Rapport Annuel (addendum ex-post)

Dénomination du produit : CM-AM AVENIR EQUILIBRE

Identifiant d'entité juridique :

Objectif d'investissement durable

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?



Oui



Non



Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental: __%



dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social: __%



Il promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif l'investissement durable, il présentait une proportion minimale de

5% d'investissements durables ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif social



Il promouvait des caractéristiques E/S mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

Ce produit financier promeut des caractéristiques environnementales et sociales en adoptant une approche d'amélioration de score ESG. Le score ESG du portefeuille (moyenne pondérée par le poids de l'actif) doit ainsi être meilleur que celui de son univers de référence.

Le score ESG du produit financier au 29/12/2023 était de 6,43/10 tandis que son univers de référence affichait un score de 5,93/10. Les caractéristiques environnementales et sociales poursuivies par le fonds (via le score ESG) ont donc été atteintes.

● Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?

Les indicateurs de durabilité utilisés par ce produit financier sont:

- le score ESG.

Pour les fonds ayant un objectif d'investissement durable: *ajouter la proportion d'investissement durable comme indicateur de durabilité*

- la proportion d'investissement durable (*uniquement pour les fonds avec une poche d'investissement durable*)

Le score ESG du produit financier est de **XX/10, en amélioration/détérioration** de **XX** sur la période. Cela est dû à **XXX**.

Le score ESG est resté supérieur au score ESG de l'univers de référence, pour des raisons liées notamment à **XXX**.

● ... et par rapport aux périodes précédentes?

N/A

● Quelles étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?

Pour les fonds avec un objectif d'investissement durable: Ce produit financier se donne une poche d'investissement minimale pour investir dans des sociétés et/ou émetteurs identifiés comme 'durables' selon une méthodologie interne, propre à Crédit Mutuel Asset Management. Les Objectifs de Développement Durable des Nations Unies sont utilisés comme cadre de référence pour déterminer les investissements qui peuvent contribuer à un objectif environnemental ou social

Pour les fonds sans objectif d'investissement durable: N/A

● Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme?

Pour les fonds avec un objectif d'investissement durable:

Dans le cadre de sa politique d'identification des investissements durables, Crédit Mutuel Asset Management a évalué les principales incidences négatives pouvant causer des préjudices importants et ainsi affaiblir la proposition de contribution positive, environnementale et/ou sociale, identifiée dans un premier temps grâce à la proportion du chiffre d'affaires alignée avec les Objectifs de Développement Durable (ODD).

L'évaluation d'un potentiel préjudice important s'est fait sur la base:

- De règles d'exclusion sectorielle concernant les activités d'investissement de secteurs à forts risques environnementaux et sociaux, comme le charbon ou l'exploitation minière
- De règles d'exclusion normative concernant les armes controversés et le respect des droits humains
- De l'exclusion des entreprises violant les principes du Pacte Mondial des Nations-Unies et des principes directeurs de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE)
- De la prise en compte des principales incidences négatives (PAI) au travers de la méthodologie et notation propriétaire ESG de Crédit Mutuel Asset Management.

Tous les indicateurs PAI (tableau 1, annexe 1 RTS) sont ici pris en considération; soit de façon directe (indicateur de violation du Pacte Mondial des Nations-Unies et des principes de l'OCDE), soit en utilisant des éléments du score propriétaire ESG de Crédit Mutuel Asset Management comme proxy. Dans ce cas, chaque PAI a été associé à un sous-pilier du score ESG propriétaire lui correspondant.

Le modèle d'Investissement Durable développé par Crédit Mutuel Asset Management a donc permis la prise en compte des incidences négatives et des principes directeurs de l'OCDE et des Nations-Unies en amont de l'investissement, évitant ainsi toute exposition à une société ou émetteur identifié comme pouvant causer un préjudice important sur le plan environnemental ou social.

Pour les fonds sans objectif d'investissement durable: N/A

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

La stratégie d'investissement guide les décisions d'investissement selon des facteurs tels que les objectifs d'investissement et la tolérance au risque.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

La prise en compte des principales incidences négatives a été utilisée, en complément de la détermination du chiffre d'affaires contribuant aux ODD, pour déterminer si un investissement était durable ou non (cf question précédente). Le gérant du produit financier a pu disposer également des données brutes relatives aux indicateurs de durabilité, via le prestataire de données ISS. La considération des principales incidences négatives s'est donc faite de façon directe (via l'utilisation et le suivi des données brutes) et indirecte (via l'intégration à la méthodologie propriétaire de détermination de l'investissement durable).



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: **01/01/2022–29/12/2023**

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
ASML HOLDING	Technologie	3,28	PAYS-BAS
LVMH MOET HENNESSY VUITTO	Pdts ménagers et soi	2,961	FRANCE
CM-AM GREEN BONDS (IC)	OPCVM	2,4	FRANCE
GERMANY 0,5%18-150228	Souverains	2,298	ALLEMAGNE
SIEMENS	Biens et Serv. indus	2,263	ALLEMAGNE
TOTALENERGIES SE	Pétrole & Gaz	2,253	FRANCE
ITALIE 1,6%010626 BTP	Souverains	1,967	ITALIE
GERMANY 0,25%17-150227	Souverains	1,916	ALLEMAGNE
ALLEMAGNE 0%21-091026 BOB	Souverains	1,905	ALLEMAGNE
SANOFI	Santé	1,594	FRANCE
SPAIN 1,3%16-311026	Souverains	1,564	ESPAGNE



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

● Quelle était l'allocation d'actifs?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Le tableau ci-dessous présente l'allocation entre investissements durables (environnementaux ou sociaux) et les investissements non durables.

Pour les fonds avec un objectif d'investissement durable: Le produit financier s'engage sur un minimum de 5% d'investissement durable, en proportion de l'actif total du fonds.

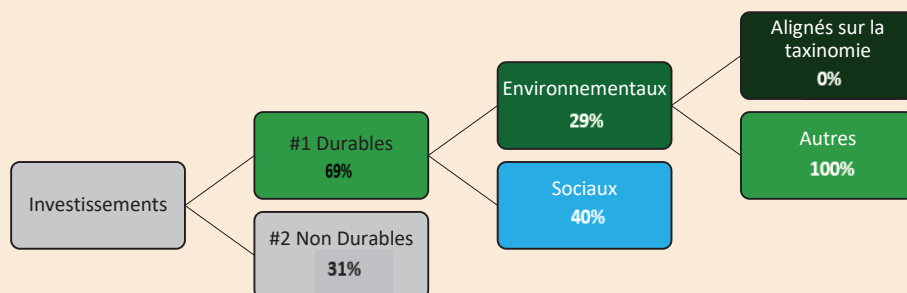
L'indicateur utilisé pour déterminer le pourcentage d'investissement durable est issue d'une méthodologie propre à Crédit Mutuel Asset Management, qui permet de qualifier un investissement de 'durable'.

Cette méthodologie s'articule en 3 étapes:

- l'identification des sociétés et émetteurs dont le chiffre d'affaires contribuant à l'atteinte d'Objectifs de Développement Durable est supérieur à 5%
- l'évaluation des principales incidences négatives pouvant venir affaiblir la proposition de contribution initiale
- l'évaluation des pratiques de bonne gouvernance

Ce processus permet de qualifier les sociétés et émetteurs comme 'durable' ou 'non durable'.

Hors liquidités accessoires et dérivés (autorisés par le prospectus du produit financier dans la limite de 10% maximum de l'actif total du fonds), la totalité des titres vifs détenus (90%) est donc qualifiée de 'durable' (selon la méthodologie décrite ci-dessus).



La catégorie **#1 Durables** couvre les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.

La catégorie **#2 Non Durables** inclut les investissements qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

Les investissements ont été réalisés dans les secteurs suivants:

- Banque
- Assurance
- Industrie
- Luxe



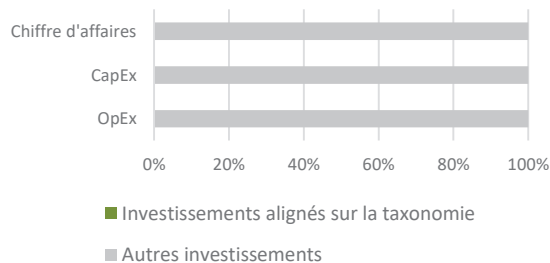
Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Les données relatives à la proportion d'activités alignées à la taxinomie des sociétés ou émetteurs (chiffre d'affaire, CapEx, OpEx) sont pour l'immense majorité des données estimées par les prestataires de données extra-financières. Dans la mesure où ces données ne sont pas communiquées directement par les sociétés ou émetteurs (mais extrapolées par des intervenants externes) et conformément aux recommandations de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), nous avons fait le choix de ne pas publier d'estimations en lien avec la taxinomie de l'UE.

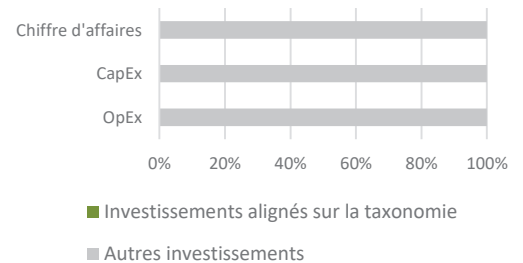
Aucun de nos investissements n'est donc estimé être aligné avec la taxinomie de l'UE.

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, **obligations souveraines incluses**



1. Alignement des investissements sur la taxinomie, **hors obligations souveraines**



*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

- **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?**

N/A

- **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes?**

N/A



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE?

La totalité des investissements durables ayant un objectif environnemental n'était pas alignée avec la taxinomie de l'UE, soit **0%** (voir tableau allocation d'actifs).



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social?

La part d'investissement durables sur le plan social était de 40%.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



Le symbole représente des investissements durables sur le plan environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables** sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «#2 Non durables», quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

Ce produit financier pouvait investir, dans la limite prévue au prospectus, en OPVCM de droit français ou étranger. Dans la mesure du possible, la caractéristique 'durable' des sous-jacents a été identifiée par transparence; les actifs ont ensuite été alloués dans chacune des poches. Dans un souci de cohérence, le gérant a veillé à sélectionner des fonds disposant d'un Label ISR (ou équivalent) et/ou intégrant des considérations extra-financières ou de durabilité, afin de garantir la prise en compte de considérations environnementales, sociales et de gouvernance et ainsi de minimiser les risques de durabilité émanant de l'exposition aux fonds sous-jacents.

Une proportion de liquidités, détenue à titre auxiliaire, a permis d'assurer une réserve de liquidité et d'anticiper les éventuels mouvements liés aux souscriptions/rachats de la part des porteurs. N'héritant pas d'une caractéristique de durabilité, le cash a été comptabilisé dans la poche 'non durables'. Dans la mesure du possible, les sous-jacents des OPC (monétaires notamment) ont été analysés en transparence, et alloués entre les poches 'durables' et 'non durables' selon le modèle 'Investissement Durable' de Crédit Mutuel Asset Management. De la même manière et quand cela est possible, certains dérivés identifiés en transparence comme 'non durables' ont également été intégrés dans ces autres investissements 'non durables'.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et /ou sociales au cours de la période de référence?

Une série de contrôles de premier niveau est prévue au sein des équipes de gestion. Ceux-ci permettent d'assurer le respect des contraintes de durabilité prévues dans la documentation précontractuelle. Les contrôles de second et troisième niveau viennent compléter le dispositif.

Les contrôles permettent d'assurer un taux de couverture par un score ESG (minimum 90%) ainsi que le respect du principe de sélectivité (20% d'exclusions des sociétés ou émetteurs les moins bien notés de l'univers). Pour les fonds labélisés ISR, les contrôles portent également sur les taux de couverture et la performance des deux indicateurs de durabilité obligatoire retenus par le produit financier.

Enfin, un dernier contrôle porte sur la qualification d'investissement durable et le respect, à tout moment, du pourcentage minimum affiché dans la documentation précontractuelle.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable?

Si le produit financier n'a pas d'indice de référence: NA

Si le produit financier a un indice de référence: XXX

● **En quoi l'indice désigné différerait-il d'un indice de marché large pertinent?**

Si le produit financier n'a pas d'indice de référence: NA

Si le produit financier a un indice de référence: XXX

● **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable?**

Si le produit financier n'a pas d'indice de référence: NA

Si le produit financier a un indice de référence: XXX avec comparaison les indicateurs de durabilité (dont pourcentage Investissement Durable si possible) entre portefeuille et indice de référence

● **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?**

Si le produit financier n'a pas d'indice de référence: NA

Si le produit financier a un indice de référence: XXX

● **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?**

Si le produit financier n'a pas d'indice de référence: NA

Si le produit financier a un indice de référence: XXX

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

Annexe SFDR Rapport Annuel (addendum ex-post)

Dénomination du produit: **CM-AM AVENIR MONETAIRE**

Identifiant d'entité juridique: **9695006KEY0E21424E04**

Objectif d'investissement durable

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?



Oui



Non



Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental: __%



dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social: __%



Il promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif l'investissement durable, il présentait une proportion minimale de 5% d'investissements durables



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif social



Il promouvait des caractéristiques E/S mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

Ce produit financier promeut des caractéristiques environnementales et sociales en adoptant une approche d'amélioration de score ESG. Le score ESG du portefeuille (moyenne pondérée par le poids de l'actif) doit ainsi être meilleur que celui de son univers de référence diminué des 20% des émetteurs dont les scores ESG sont les plus faibles.

Le score ESG du produit financier au cours de la période était de **6,38/10** tandis que son univers de référence affichait un score de **5,78/10**. Les caractéristiques environnementales et sociales poursuivies par le fonds (via le score ESG) ont donc été atteintes.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?**

Les indicateurs de durabilité utilisés par ce produit financier sont:

Le score ESG du produit financier est de **6,38/10, en détérioration** de 0,12

● **... et par rapport aux périodes précédentes?**

N/A

● **Quelles étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?**

Pour les fonds sans objectif d'investissement durable: N/A

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme?

Pour les fonds avec un objectif d'investissement durable:

Dans le cadre de sa politique d'identification des investissements durables, Crédit Mutuel Asset Management a évalué les principales incidences négatives pouvant causer des préjudices importants et ainsi affaiblir la proposition de contribution positive, environnementale et/ou sociale, identifiée dans un premier temps grâce à la proportion du chiffre d'affaires alignée avec les Objectifs de Développement Durable (ODD).

L'évaluation d'un potentiel préjudice important s'est fait sur la base:

- De règles d'exclusion sectorielle concernant les activités d'investissement de secteurs à forts risques environnementaux et sociaux, comme le charbon ou l'exploitation minière
- De règles d'exclusion normative concernant les armes controversés et le respect des droits humains
- De l'exclusion des entreprises violant les principes du Pacte Mondial des Nations-Unies et des principes directeurs de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE)
- De la prise en compte des principales incidences négatives (PAI) au travers de la méthodologie et notation propriétaire ESG de Crédit Mutuel Asset Management.

Tous les indicateurs PAI (tableau 1, annexe 1 RTS) sont ici pris en considération; soit de façon directe (indicateur de violation du Pacte Mondial des Nations-Unies et des principes de l'OCDE), soit en utilisant des éléments du score propriétaire ESG de Crédit Mutuel Asset Management comme proxy. Dans ce cas, chaque PAI a été associé à un sous-pilier du score ESG propriétaire lui correspondant.

Le modèle d'Investissement Durable développé par Crédit Mutuel Asset Management a donc permis la prise en compte des incidences négatives et des principes directeurs de l'OCDE et des Nations-Unies en amont de l'investissement, évitant ainsi toute exposition à une société ou émetteur identifié comme pouvant causer un préjudice important sur le plan environnemental ou social.

Pour les fonds sans objectif d'investissement durable: N/A

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

La **stratégie d'investissement** guide les décisions d'investissement selon des facteurs tels que les objectifs d'investissement et la tolérance au risque.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

La prise en compte des principales incidences négatives a été utilisée, en complément de la détermination du chiffre d'affaires contribuant aux ODD, pour déterminer si un investissement était durable ou non (cf question précédente). Le gérant du produit financier a pu disposer également des données brutes relatives aux indicateurs de durabilité, via le prestataire de données ISS. La considération des principales incidences négatives s'est donc faite de façon directe (via l'utilisation et le suivi des données brutes) et indirecte (via l'intégration à la méthodologie propriétaire de détermination de l'investissement durable).



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir:
01/01/2022–29/12/2023

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
BPCE	Finance	1,9	FRANCE
BNP PARIBAS CASH INVEST	opcvn	1,8	FRANCE
VOLKSWAGEN LEASING GMBH	Consommation discrétionnaire	1,8	ALLEMAGNE
KBC BANK NV	Finance	1,8	BELGIQUE
BNP PARIBAS FORTIS SA	Finance	1,8	BELGIQUE
VOLVO TREASURY AB	Industrie	1,5	SUEDE
SOCIETE GENERALE	Finance	1,4	FRANCE
BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL	Finance	1,4	FRANCE
BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARIA SA	Finance	1,4	FRANCE
THE TORONTO DOMINION BANK LONDON BRANCH	Finance	1,3	ROYAUME UNI



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

Quelle était l'allocation d'actifs?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Le tableau ci-dessous présente l'allocation entre investissements durables (environnementaux ou sociaux) et les investissements non durables.

Pour les fonds avec un objectif d'investissement durable: Le produit financier s'engage sur un minimum de **5 %** d'investissement durable, en proportion de l'actif total du fonds.

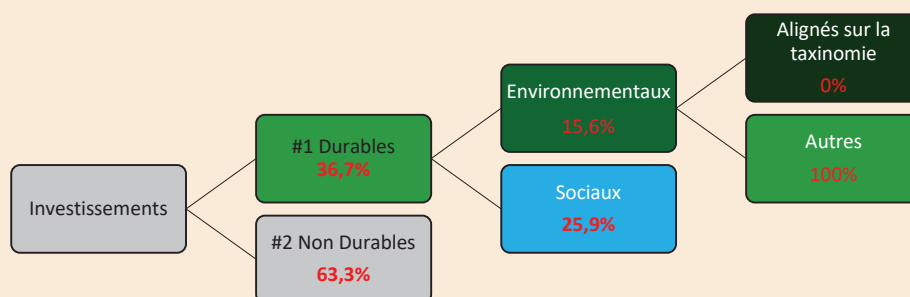
L'indicateur utilisé pour déterminer le pourcentage d'investissement durable est issue d'une méthodologie propre à Crédit Mutuel Asset Management, qui permet de qualifier un investissement de 'durable'.

Cette méthodologie s'articule en 3 étapes:

- l'identification des sociétés et émetteurs dont le chiffre d'affaires contribuant à l'atteinte d'Objectifs de Développement Durable est supérieur à 5%
- l'évaluation des principales incidences négatives pouvant venir affaiblir la proposition de contribution initiale
- l'évaluation des pratiques de bonne gouvernance

Ce processus permet de qualifier les sociétés et émetteurs comme 'durable' ou 'non durable'.

Hors liquidités accessoires et dérivés (autorisés par le prospectus du produit financier dans la limite de 10% maximum de l'actif total du fonds), la totalité des titres vifs détenus (90%) est donc qualifiée de 'durable' (selon la méthodologie décrite ci-dessus).



La catégorie **#1 Durables** couvre les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.

La catégorie **#2 Non Durables** inclut les investissements qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

Les investissements ont été réalisés dans les secteurs suivants:

Finance	65,6
Consommation discrétionnaire	6,3
Industrie	3,8
Services aux collectivités	3,8
Consommation de base	1,1
Matériaux	0,6
Technologies de l'information	0,4
Services de communication	0,2
Immobilier	0,0
SOUV	1,4
OPCVM	3,3



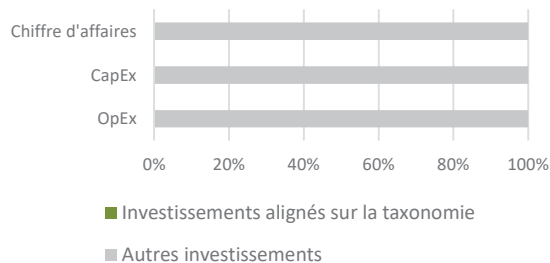
Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Les données relatives à la proportion d'activités alignées à la taxinomie des sociétés ou émetteurs (chiffre d'affaire, CapEx, OpEx) sont pour l'immense majorité des données estimées par les prestataires de données extra-financières. Dans la mesure où ces données ne sont pas communiquées directement par les sociétés ou émetteurs (mais extrapolées par des intervenants externes) et conformément aux recommandations de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), nous avons fait le choix de ne pas publier d'estimations en lien avec la taxinomie de l'UE.

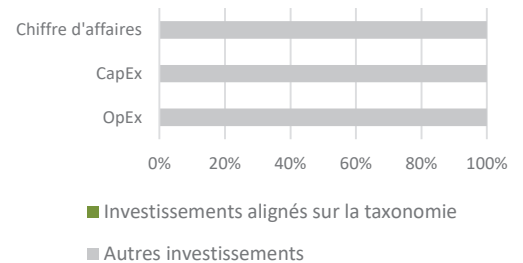
Aucun de nos investissements n'est donc estimé être aligné avec la taxinomie de l'UE.

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, **obligations souveraines incluses**



1. Alignement des investissements sur la taxinomie, hors **obligations souveraines**



*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

- **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?**

N/A

- **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes?**

N/A



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE?

La totalité des investissements durables ayant un objectif environnemental n'était pas alignée avec la taxinomie de l'UE, soit **100%** (voir tableau allocation d'actifs).



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social?

La part d'investissement durables sur le plan social était de **25,9%**.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



Le symbole représente des investissements durables sur le plan environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «#2 Non durables», quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

Ce produit financier pouvait investir, dans la limite prévue au prospectus, en OPVCM de droit français ou étranger. Dans la mesure du possible, la caractéristique 'durable' des sous-jacents a été identifiée par transparence; les actifs ont ensuite été alloués dans chacune des poches. Dans un souci de cohérence, le gérant a veillé à sélectionner des fonds disposant d'un Label ISR (ou équivalent) et/ou intégrant des considérations extra-financières ou de durabilité, afin de garantir la prise en compte de considérations environnementales, sociales et de gouvernance et ainsi de minimiser les risques de durabilité émanant de l'exposition aux fonds sous-jacents.

Une proportion de liquidités, détenue à titre auxiliaire, a permis d'assurer une réserve de liquidité et d'anticiper les éventuels mouvements liés aux souscriptions/rachats de la part des porteurs. N'héritant pas d'une caractéristique de durabilité, le cash a été comptabilisé dans la poche 'non durables'. Dans la mesure du possible, les sous-jacents des OPC (monétaires notamment) ont été analysés en transparence, et alloués entre les poches 'durables' et 'non durables' selon le modèle 'Investissement Durable' de Crédit Mutuel Asset Management. De la même manière et quand cela est possible, certains dérivés identifiés en transparence comme 'non durables' ont également été intégrés dans ces autres investissements 'non durables'.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et /ou sociales au cours de la période de référence?

Une série de contrôles de premier niveau est prévue au sein des équipes de gestion. Ceux-ci permettent d'assurer le respect des contraintes de durabilité prévues dans la documentation précontractuelle. Les contrôles de second et troisième niveau viennent compléter le dispositif.

Les contrôles permettent d'assurer un taux de couverture par un score ESG (minimum 90%) ainsi que le respect du principe de sélectivité (20% d'exclusions des sociétés ou émetteurs les moins bien notés de l'univers). Pour les fonds labélisés ISR, les contrôles portent également sur les taux de couverture et la performance des deux indicateurs de durabilité obligatoire retenus par le produit financier.

Enfin, un dernier contrôle porte sur la qualification d'investissement durable et le respect, à tout moment, du pourcentage minimum affiché dans la documentation précontractuelle.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable?

NA



En quoi l'indice désigné différait-il d'un indice de marché large pertinent?

NA



Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable?

NA



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?

NA



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?

NA

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

Annexe SFDR Rapport Annuel (addendum ex-post)

Dénomination du produit: **CM-AM AVENIR OBLIG**
Identifiant d'entité juridique: **969500ID8JKXPYIWB38**

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Objectif d'investissement durable

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?

☒ ☒ ☐ **Oui**

☒ ☐ ☒ **Non** ☒

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental: ___%**

☒ Il **promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif l'investissement durable, il présentait une proportion minimale de 5% d'investissements durables

☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☒ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☒ ayant un objectif social

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social: ___%**

☐ Il promouvait des caractéristiques E/S mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

Ce produit financier promeut des caractéristiques environnementales et sociales en adoptant une approche d'amélioration de score ESG. Le score ESG du portefeuille (moyenne pondérée par le poids de l'actif) doit ainsi être meilleur que celui de son univers de référence.

Le score ESG du produit financier en fin d'exercice était de **6,27/10** tandis que son univers de référence affichait un score de **6,08/10**. Les caractéristiques environnementales et sociales poursuivies par le fonds (via le score ESG) ont donc été atteintes.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?**

Les indicateurs de durabilité utilisés par ce produit financier sont:

- le score ESG,
- La proportion d'investissement durable.

Le score ESG du produit financier est de **6,27/10**. Cela est dû à une meilleure sélection des émetteurs.

Le score ESG est resté supérieur au score ESG de l'univers de référence, pour des raisons liées notamment à une surexposition aux émetteurs engagés et « best-in-class »

● **... et par rapport aux périodes précédentes?**

Le score ESG du produit financier est de **6,27/10**. Cela est dû à une meilleure sélection des émetteurs.

● **Quelles étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?**

Ce produit financier se donne une poche d'investissement minimale pour investir dans des sociétés et/ou émetteurs identifiés comme 'durables' selon une méthodologie interne, propre à Crédit Mutuel Asset Management. Les Objectifs de Développement Durable des Nations Unies sont utilisés comme cadre de référence pour déterminer les investissements qui peuvent contribuer à un objectif environnemental ou social

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme?

Dans le cadre de sa politique d'identification des investissements durables, Crédit Mutuel Asset Management a évalué les principales incidences négatives pouvant causer des préjudices importants et ainsi affaiblir la proposition de contribution positive, environnementale et/ou sociale, identifiée dans un premier temps grâce à la proportion du chiffre d'affaires alignée avec les Objectifs de Développement Durable (ODD).

L'évaluation d'un potentiel préjudice important s'est fait sur la base:

- De règles d'exclusion sectorielle concernant les activités d'investissement de secteurs à forts risques environnementaux et sociaux, comme le charbon ou l'exploitation minière
- De règles d'exclusion normative concernant les armes controversés et le respect des droits humains
- De l'exclusion des entreprises violant les principes du Pacte Mondial des Nations-Unies et des principes directeurs de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE)
- De la prise en compte des principales incidences négatives (PAI) au travers de la méthodologie et notation propriétaire ESG de Crédit Mutuel Asset Management.

Tous les indicateurs PAI (tableau 1, annexe 1 RTS) sont ici pris en considération; soit de façon directe (indicateur de violation du Pacte Mondial des Nations-Unies et des principes de l'OCDE), soit en utilisant des éléments du score propriétaire ESG de Crédit Mutuel Asset Management comme proxy. Dans ce cas, chaque PAI a été associé à un sous-pilier du score ESG propriétaire lui correspondant.

Le modèle d'Investissement Durable développé par Crédit Mutuel Asset Management a donc permis la prise en compte des incidences négatives et des principes directeurs de l'OCDE et des Nations-Unies en amont de l'investissement, évitant ainsi toute exposition à une société ou émetteur identifié comme pouvant causer un préjudice important sur le plan environnemental ou social.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

La stratégie d'investissement guide les décisions d'investissement selon des facteurs tels que les objectifs d'investissement et la tolérance au risque.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

La prise en compte des principales incidences négatives a été utilisée, en complément de la détermination du chiffre d'affaires contribuant aux ODD, pour déterminer si un investissement était durable ou non (cf question précédente). Le gérant du produit financier a pu disposer également des données brutes relatives aux indicateurs de durabilité, via le prestataire de données ISS. La considération des principales incidences négatives s'est donc faite de façon directe (via l'utilisation et le suivi des données brutes) et indirecte (via l'intégration à la méthodologie propriétaire de détermination de l'investissement durable).



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: 01/01/2023–31/12/2023

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
ESPAGNE 5,15%13-311028	Souverains	4,079	ESPAGNE
PAYS BAS 5,50%98-28	Souverains	2,391	PAYS-BAS
OAT 0,25%16-25112026	Souverains	2,377	FRANCE
ITALIE 2,8%18-011228	Souverains	2,200	ITALIE
EUROFIMA BASEL 0%20-28072	Supranational	2,122	SUISSE
AUSTRIA 0,75%16-201026	Souverains	2,061	AUTRICHE
OAT 2,75%23-250229	Souverains	2,057	FRANCE
BELGIQUE 1%16-220626	Souverains	1,912	BELGIQUE
SPAIN 1,45%17-311027	Souverains	1,539	ESPAGNE
CDP 1,875%18-070226	Entité garantie par	1,533	ITALIE



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

Quelle était l'allocation d'actifs?

Le tableau ci-dessous présente l'allocation entre investissements durables (environnementaux ou sociaux) et les investissements non durables.

Le produit financier s'engage sur un minimum de 5% d'investissement durable, en proportion de l'actif total du fonds.

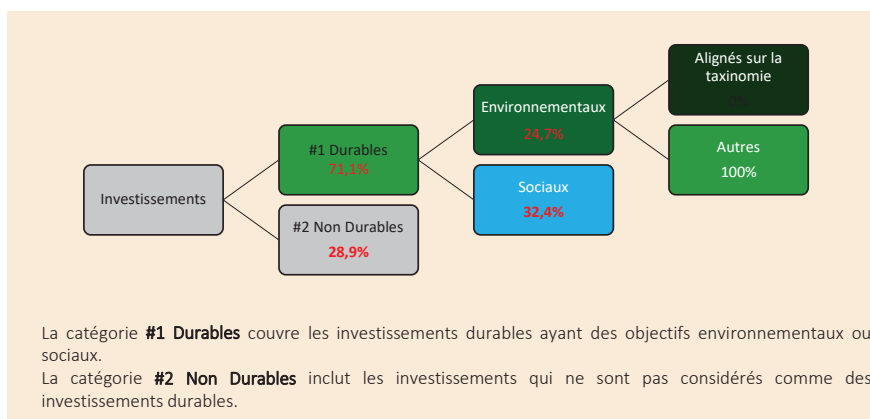
L'indicateur utilisé pour déterminer le pourcentage d'investissement durable est issue d'une méthodologie propre à Crédit Mutuel Asset Management, qui permet de qualifier un investissement de 'durable'.

Cette méthodologie s'articule en 3 étapes:

- l'identification des sociétés et émetteurs dont le chiffre d'affaires contribuant à l'atteinte d'Objectifs de Développement Durable est supérieur à 5%
- l'évaluation des principales incidences négatives pouvant venir affaiblir la proposition de contribution initiale
- l'évaluation des pratiques de bonne gouvernance

Ce processus permet de qualifier les sociétés et émetteurs comme 'durable' ou 'non durable'.

Hors liquidités accessoires et dérivés (autorisés par le prospectus du produit financier dans la limite de 10% maximum de l'actif total du fonds), la totalité des titres vifs détenus (90%) est donc qualifiée de 'durable' (selon la méthodologie décrite ci-dessus).



Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

Les investissements ont été réalisés dans les secteurs suivants:

- Les banques,
- Les captives automobiles,
- Les services aux collectivités.



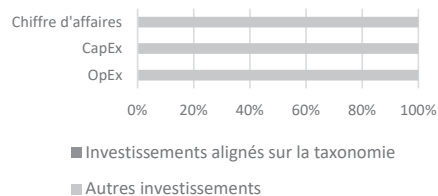
Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Les données relatives à la proportion d'activités alignées à la taxinomie des sociétés ou émetteurs (chiffre d'affaire, CapEx, OpEx) sont pour l'immense majorité des données estimées par les prestataires de données extra-financières. Dans la mesure où ces données ne sont pas communiquées directement par les sociétés ou émetteurs (mais extrapolées par des intervenants externes) et conformément aux recommandations de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), nous avons fait le choix de ne pas publier d'estimations en lien avec la taxinomie de l'UE.

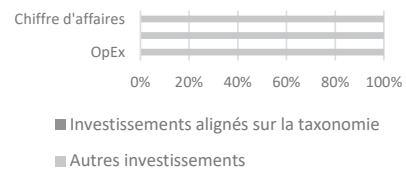
Aucun de nos investissements n'est donc estimé être aligné avec la taxinomie de l'UE.

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, obligations souveraines incluses



1. Alignement des investissements sur la taxinomie, hors obligations souveraines



*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

Les activités **habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités **transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



Le symbole représente des investissements durables sur le plan environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.

● Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?

N/A

● Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes?

N/A



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE?

La totalité des investissements durables ayant un objectif environnemental n'était pas alignée avec la taxinomie de l'UE, soit **24,7%** (voir tableau allocation d'actifs).



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social?

La part d'investissement durables sur le plan social était de **32,4%**.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «#2 Non durables», quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

Ce produit financier pouvait investir, dans la limite prévue au prospectus, en OPVCM de droit français ou étranger. Dans la mesure du possible, la caractéristique 'durable' des sous-jacents a été identifiée par transparence; les actifs ont ensuite été alloués dans chacune des poches. Dans un souci de cohérence, le gérant a veillé à sélectionner des fonds disposant d'un Label ISR (ou équivalent) et/ou intégrant des considérations extra-financières ou de durabilité, afin de garantir la prise en compte de considérations environnementales, sociales et de gouvernance et ainsi de minimiser les risques de durabilité émanant de l'exposition aux fonds sous-jacents.

Une proportion de liquidités, détenue à titre auxiliaire, a permis d'assurer une réserve de liquidité et d'anticiper les éventuels mouvements liés aux souscriptions/rachats de la part des porteurs. N'héritant pas d'une caractéristique de durabilité, le cash a été comptabilisé dans la poche 'non durables'. Dans la mesure du possible, les sous-jacents des OPC (monétaires notamment) ont été analysés en transparence, et alloués entre les poches 'durables' et 'non durables' selon le modèle 'Investissement Durable' de Crédit Mutuel Asset Management. De la même manière et quand cela est possible, certains dérivés identifiés en transparence comme 'non durables' ont également été intégrés dans ces autres investissements 'non durables'.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et /ou sociales au cours de la période de référence?

Une série de contrôles de premier niveau est prévue au sein des équipes de gestion. Ceux-ci permettent d'assurer le respect des contraintes de durabilité prévues dans la documentation précontractuelle. Les contrôles de second et troisième niveau viennent compléter le dispositif.

Les contrôles permettent d'assurer un taux de couverture par un score ESG (minimum 90%) ainsi que le respect du principe de sélectivité (20% d'exclusions des sociétés ou émetteurs les moins bien notés de l'univers). Pour les fonds labélisés ISR, les contrôles portent également sur les taux de couverture et la performance des deux indicateurs de durabilité obligatoire retenus par le produit financier.

Enfin, un dernier contrôle porte sur la qualification d'investissement durable et le respect, à tout moment, du pourcentage minimum affiché dans la documentation précontractuelle.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable?

NA

- **En quoi l'indice désigné différerait-il d'un indice de marché large pertinent?**

NA

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable?**

NA

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?**

NA

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?**

NA

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

Annexe SFDR Rapport Annuel (addendum ex-post)

Dénomination du produit: **CM-AM AVENIR TEMPERE**

Identifiant d'entité juridique: -

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Objectif d'investissement durable

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?

☒ ☒ ☐ **Oui**

☒ ☐ ☒ **Non** ☒

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental: ___%**

☒ Il **promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif l'investissement durable, il présentait une proportion minimale de 5% d'investissements durables

☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☒ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☒ ayant un objectif social

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social: ___%**

☐ Il promouvait des caractéristiques E/S mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

Ce produit financier promeut des caractéristiques environnementales et sociales en adoptant une approche d'amélioration de score ESG. Le score ESG du portefeuille (moyenne pondérée par le poids de l'actif) doit ainsi être meilleur que celui de son univers de référence.

Le score ESG du produit financier en fin d'exercice était de **6,43/10** tandis que son univers de référence affichait un score de **5,91/10**. Les caractéristiques environnementales et sociales poursuivies par le fonds (via le score ESG) ont donc été atteintes.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?**

Les indicateurs de durabilité utilisés par ce produit financier sont:

- le score ESG,
- La proportion d'investissement durable.

Le score ESG du produit financier est de **6,43/10**. Cela est dû à une meilleure sélection des émetteurs.

Le score ESG est resté supérieur au score ESG de l'univers de référence, pour des raisons liées notamment à une surexposition aux émetteurs engagés et « best-in-class »

● **... et par rapport aux périodes précédentes?**

Le score ESG du produit financier est de **6,43/10**. Cela est dû à une meilleure sélection des émetteurs.

● **Quelles étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?**

Ce produit financier se donne une poche d'investissement minimale pour investir dans des sociétés et/ou émetteurs identifiés comme 'durables' selon une méthodologie interne, propre à Crédit Mutuel Asset Management. Les Objectifs de Développement Durable des Nations Unies sont utilisés comme cadre de référence pour déterminer les investissements qui peuvent contribuer à un objectif environnemental ou social

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme?

Dans le cadre de sa politique d'identification des investissements durables, Crédit Mutuel Asset Management a évalué les principales incidences négatives pouvant causer des préjudices importants et ainsi affaiblir la proposition de contribution positive, environnementale et/ou sociale, identifiée dans un premier temps grâce à la proportion du chiffre d'affaires alignée avec les Objectifs de Développement Durable (ODD).

L'évaluation d'un potentiel préjudice important s'est fait sur la base:

- De règles d'exclusion sectorielle concernant les activités d'investissement de secteurs à forts risques environnementaux et sociaux, comme le charbon ou l'exploitation minière
- De règles d'exclusion normative concernant les armes controversés et le respect des droits humains
- De l'exclusion des entreprises violant les principes du Pacte Mondial des Nations-Unies et des principes directeurs de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE)
- De la prise en compte des principales incidences négatives (PAI) au travers de la méthodologie et notation propriétaire ESG de Crédit Mutuel Asset Management.

Tous les indicateurs PAI (tableau 1, annexe 1 RTS) sont ici pris en considération; soit de façon directe (indicateur de violation du Pacte Mondial des Nations-Unies et des principes de l'OCDE), soit en utilisant des éléments du score propriétaire ESG de Crédit Mutuel Asset Management comme proxy. Dans ce cas, chaque PAI a été associé à un sous-pilier du score ESG propriétaire lui correspondant.

Le modèle d'Investissement Durable développé par Crédit Mutuel Asset Management a donc permis la prise en compte des incidences négatives et des principes directeurs de l'OCDE et des Nations-Unies en amont de l'investissement, évitant ainsi toute exposition à une société ou émetteur identifié comme pouvant causer un préjudice important sur le plan environnemental ou social.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

La stratégie d'investissement guide les décisions d'investissement selon des facteurs tels que les objectifs d'investissement et la tolérance au risque.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

La prise en compte des principales incidences négatives a été utilisée, en complément de la détermination du chiffre d'affaires contribuant aux ODD, pour déterminer si un investissement était durable ou non (cf question précédente). Le gérant du produit financier a pu disposer également des données brutes relatives aux indicateurs de durabilité, via le prestataire de données ISS. La considération des principales incidences négatives s'est donc faite de façon directe (via l'utilisation et le suivi des données brutes) et indirecte (via l'intégration à la méthodologie propriétaire de détermination de l'investissement durable).



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: 01/01/2023–31/12/2023

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
GERMANY 0,5%18-150228	Souverains	3,691	ALLEMAGNE
GERMANY 0,25%17-150227	Souverains	3,428	ALLEMAGNE
ALLEMAGNE 0,5%17-150827	Souverains	3,171	ALLEMAGNE
CM-AM CASH ISR (IC)	OPCVM	2,802	FRANCE
OAT 0,75%17-250528	Souverains	2,622	FRANCE
OAT 0,50%16-25052026	Souverains	2,135	FRANCE
AUSTRIA 0,75%18-200228	Souverains	2,104	AUTRICHE
BELGIUM 0,8%18-220628	Souverains	2,100	BELGIQUE
ALLEMAGNE 0,25%19-150229	Souverains	2,053	ALLEMAGNE
ITALIE 2,05%17-010827 BTP	Souverains	1,994	ITALIE



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

Quelle était l'allocation d'actifs?

Le tableau ci-dessous présente l'allocation entre investissements durables (environnementaux ou sociaux) et les investissements non durables.

Le produit financier s'engage sur un minimum de 5% d'investissement durable, en proportion de l'actif total du fonds.

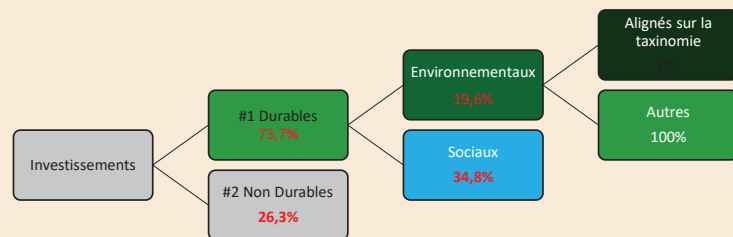
L'indicateur utilisé pour déterminer le pourcentage d'investissement durable est issue d'une méthodologie propre à Crédit Mutuel Asset Management, qui permet de qualifier un investissement de 'durable'.

Cette méthodologie s'articule en 3 étapes:

- l'identification des sociétés et émetteurs dont le chiffre d'affaires contribuant à l'atteinte d'Objectifs de Développement Durable est supérieur à 5%
- l'évaluation des principales incidences négatives pouvant venir affaiblir la proposition de contribution initiale
- l'évaluation des pratiques de bonne gouvernance

Ce processus permet de qualifier les sociétés et émetteurs comme 'durable' ou 'non durable'.

Hors liquidités accessoires et dérivés (autorisés par le prospectus du produit financier dans la limite de 10% maximum de l'actif total du fonds), la totalité des titres vifs détenus (90%) est donc qualifiée de 'durable' (selon la méthodologie décrite ci-dessus).



La catégorie **#1 Durables** couvre les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.

La catégorie **#2 Non Durables** inclut les investissements qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

Les investissements ont été réalisés dans les secteurs suivants:

- Les banques,
- Les captives automobiles,
- Les services aux collectivités.



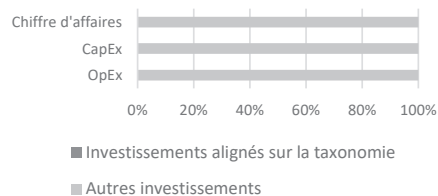
Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Les données relatives à la proportion d'activités alignées à la taxinomie des sociétés ou émetteurs (chiffre d'affaire, CapEx, OpEx) sont pour l'immense majorité des données estimées par les prestataires de données extra-financières. Dans la mesure où ces données ne sont pas communiquées directement par les sociétés ou émetteurs (mais extrapolées par des intervenants externes) et conformément aux recommandations de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), nous avons fait le choix de ne pas publier d'estimations en lien avec la taxinomie de l'UE.

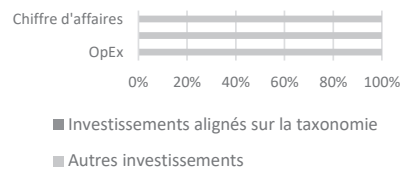
Aucun de nos investissements n'est donc estimé être aligné avec la taxinomie de l'UE.

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, obligations souveraines incluses



1. Alignement des investissements sur la taxinomie, hors obligations souveraines



*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

Les activités **habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités **transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



Le symbole représente des investissements durables sur le plan environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.

● Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?

N/A

● Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes?

N/A



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE?

La totalité des investissements durables ayant un objectif environnemental n'était pas alignée avec la taxinomie de l'UE, soit **19,6%** (voir tableau allocation d'actifs).



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social?

La part d'investissement durables sur le plan social était de **37,5%**.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «#2 Non durables», quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

Ce produit financier pouvait investir, dans la limite prévue au prospectus, en OPVCM de droit français ou étranger. Dans la mesure du possible, la caractéristique 'durable' des sous-jacents a été identifiée par transparence; les actifs ont ensuite été alloués dans chacune des poches. Dans un souci de cohérence, le gérant a veillé à sélectionner des fonds disposant d'un Label ISR (ou équivalent) et/ou intégrant des considérations extra-financières ou de durabilité, afin de garantir la prise en compte de considérations environnementales, sociales et de gouvernance et ainsi de minimiser les risques de durabilité émanant de l'exposition aux fonds sous-jacents.

Une proportion de liquidités, détenue à titre auxiliaire, a permis d'assurer une réserve de liquidité et d'anticiper les éventuels mouvements liés aux souscriptions/rachats de la part des porteurs. N'héritant pas d'une caractéristique de durabilité, le cash a été comptabilisé dans la poche 'non durables'. Dans la mesure du possible, les sous-jacents des OPC (monétaires notamment) ont été analysés en transparence, et alloués entre les poches 'durables' et 'non durables' selon le modèle 'Investissement Durable' de Crédit Mutuel Asset Management. De la même manière et quand cela est possible, certains dérivés identifiés en transparence comme 'non durables' ont également été intégrés dans ces autres investissements 'non durables'.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et /ou sociales au cours de la période de référence?

Une série de contrôles de premier niveau est prévue au sein des équipes de gestion. Ceux-ci permettent d'assurer le respect des contraintes de durabilité prévues dans la documentation précontractuelle. Les contrôles de second et troisième niveau viennent compléter le dispositif.

Les contrôles permettent d'assurer un taux de couverture par un score ESG (minimum 90%) ainsi que le respect du principe de sélectivité (20% d'exclusions des sociétés ou émetteurs les moins bien notés de l'univers). Pour les fonds labélisés ISR, les contrôles portent également sur les taux de couverture et la performance des deux indicateurs de durabilité obligatoire retenus par le produit financier.

Enfin, un dernier contrôle porte sur la qualification d'investissement durable et le respect, à tout moment, du pourcentage minimum affiché dans la documentation précontractuelle.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable?

NA

- ***En quoi l'indice désigné différerait-il d'un indice de marché large pertinent?***

NA

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable?***

NA

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?***

NA

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?***

NA

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.



CM AM Avenir

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 29 décembre 2023**



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 29 décembre 2023**

CM AM AVENIR
FONDS D'EPARGNE SALARIALE A COMPARTIMENTS
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion
CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT
4, rue Gaillon
75002 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du fonds d'épargne salariale à compartiments CM AM AVENIR relatifs à l'exercice clos le 29 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds d'épargne salariale à compartiments à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 31/12/2022 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



CM AM AVENIR

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Frédéric SELLAM

2024.04.29 18:13:15 +0200





61, rue Henri Regnault La Défense
92400 COURBEVOIE
France
Tél : +33 (0)1 49 97 60 00
Fax : +33 (0)1 49 97 60 01
www.mazars.fr

FCP CM-AM CASH ISR

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes intermédiaires

Période du 1^{er} avril 2023 au 29 décembre 2023

CM-AM CASH ISR

4, rue Gaillon
75002 Paris

Rapport d'audit du commissaire aux comptes sur les comptes intermédiaires

Période du 1 avril 2023 au 29 décembre 2023

A la société de gestion,

En notre qualité de commissaire aux comptes du fonds maître CM-AM CASH ISR et en application de l'article 411-92 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers, nous avons effectué un audit des comptes intermédiaires de celui-ci relatifs à la période du 1^{er} avril 2023 au 29 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes intermédiaires ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes intermédiaires. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes intermédiaires. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

A notre avis, les comptes intermédiaires ont été établis, dans tous leurs aspects significatifs, conformément aux principes d'évaluation et de comptabilisation tels que décrits dans la note accompagnant les comptes intermédiaires.

Ce rapport est établi à votre attention dans le contexte décrit ci-avant et ne doit pas être utilisé, diffusé ou cité à d'autres fins.

Le Commissaire aux comptes

Mazars

Fait à Courbevoie, date de la signature électronique

Document authentifié et daté par signature électronique 22 mars 2024

DocuSigned by:

F03E23C213CF452...

Gilles DUNAND-ROUX

F5461 CM-CIC CASH
BILAN ACTIF

	29/12/2023	31/03/2023
Immobilisations nettes	0,00	0,00
Dépôts et instruments financiers	9 512 438 924,44	7 227 003 000,84
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	1 055 290 788,96	786 735 893,11
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	1 055 290 788,96	736 902 502,78
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	49 833 390,33
Titres de créances	8 032 647 892,62	6 100 279 215,49
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	8 032 647 892,62	6 100 279 215,49
Titres de créances négociables	8 032 647 892,62	6 100 279 215,49
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Parts d'organismes de placement collectif	401 563 749,96	315 767 029,76
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	401 563 749,96	315 767 029,76
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Contrats financiers	22 936 492,90	24 220 862,48
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	22 936 492,90	24 220 862,48
Autres instruments financiers	0,00	0,00
Créances	0,00	9 923 568,09
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	0,00	9 923 568,09
Comptes financiers	1 417 767 005,65	724 790 747,57
Liquidités	1 417 767 005,65	724 790 747,57
Total de l'actif	10 930 205 930,09	7 961 717 316,50

BILAN PASSIF

	29/12/2023	31/03/2023
Capitaux propres		
Capital	10 679 294 073,86	7 942 917 381,43
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	1 792 532,51	-38 138 165,46
Résultat de l'exercice (a, b)	205 173 649,50	44 903 404,33
Total des capitaux propres	10 886 260 255,87	7 949 682 620,30
<i>(= Montant représentatif de l'actif net)</i>		
Instruments financiers	6 967 713,62	9 920 537,99
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	308,22
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Contrats financiers	6 967 713,62	9 920 229,77
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	6 967 713,62	9 920 229,77
Dettes	7 044 163,17	2 113 728,22
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	7 044 163,17	2 113 728,22
Comptes financiers	29 933 797,43	429,99
Concours bancaires courants	29 933 797,43	429,99
Emprunts	0,00	0,00
Total du passif	10 930 205 930,09	7 961 717 316,50

(a) Y compris comptes de régularisations

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

COMPTE DE RESULTAT

	29/12/2023	31/03/2023
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	38 507 596,81	8 002 260,23
Produits sur actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	24 243 846,32	18 507 366,85
Produits sur titres de créances	135 739 712,19	21 493 286,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur contrats financiers	21 090 606,00	7 529 051,13
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (I)	219 581 761,32	55 531 964,21
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur contrats financiers	3 840 760,49	1 952 145,56
Charges sur dettes financières	0,00	2 885 341,73
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (II)	3 840 760,49	4 837 487,29
Résultat sur opérations financières (I - II)	215 741 000,83	50 694 476,92
Autres produits (III)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	8 302 080,87	2 702 008,15
Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (I - II + III - IV)	207 438 919,96	47 992 468,77
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-2 265 270,46	-3 089 064,44
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	0,00	0,00
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI)	205 173 649,50	44 903 404,33

- **REGLES ET METHODES COMPTABLES**

Les comptes intermédiaires sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 modifié.

Les éléments comptables sont présentés en euro, devise de la comptabilité de l'OPC.

- **Comptabilisation des revenus**

Les comptes financiers sont enregistrés pour leur montant, majoré, le cas échéant, des intérêts courus qui s'y rattachent.

L'OPC comptabilise ses revenus selon la méthode du coupon encaissé.

- **Comptabilisation des entrées et sorties en portefeuille**

La comptabilisation des entrées et sorties de titres dans le portefeuille de l'OPC est effectuée frais exclus.

- **Affectation des sommes distribuables**

Part IC :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part ID :

Pour les revenus : distribution du résultat net

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part ES :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part RC :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part RC2 :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part S :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

- **Frais de gestion et de fonctionnement**

Les frais de gestion sont prévus par la notice d'information ou le prospectus complet de l'OPC.

- **Frais de gestion fixes (taux maximum)**

		Frais de gestion fixes	Assiette
IC	FR0000979825	0,5 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 0,48 % TTC maximum dont frais de fonctionnement et autres services : 0,02 % TTC maximum	Actif net
ID	FR0010948190	0,5 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 0,48 % TTC maximum dont frais de fonctionnement et autres services : 0,02 % TTC maximum	Actif net
ES	FR0013258886	0,15 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 0,13 % TTC maximum dont frais de fonctionnement et autres services : 0,02 % TTC maximum	Actif net
RC	FR0013353828	0,65 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 0,63 % TTC maximum dont frais de fonctionnement et autres services : 0,02 % TTC maximum	Actif net
RC2	FR0013400546	0,7 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 0,68 % TTC maximum dont frais de fonctionnement et autres services : 0,02 % TTC maximum	Actif net
S	FR001400DG78	0,5 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 0,48 % TTC maximum dont frais de fonctionnement et autres services : 0,02 % TTC maximum	Actif net

- **Frais de gestion indirects (sur OPC)**

		Frais de gestion indirects
IC	FR0000979825	Néant
ID	FR0010948190	Néant
ES	FR0013258886	Néant
RC	FR0013353828	Néant
RC2	FR0013400546	Néant
S	FR001400DG78	Néant

• **Commission de surperformance**

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Commission de surperformance	Actif net	Actions IC_FR0000979825, ID_FR0010948190, ES_FR0013258886, RC_FR0013353828 RC2_FR0013400546 et S_FR001400DG78 40 % TTC de la performance nette de frais fixes de gestion au-delà d'€STR capitalisé même si cette performance est négative.

Modalité de calcul de la commission de surperformance :

(1) La commission de surperformance est calculée selon la méthode indiquée.

Le supplément de performance auquel s'applique le taux de 40% TTC représente la différence entre :

- le niveau de valeur liquidative de l'OPC, nette de frais fixes de gestion, avant prise en compte de la provision de commission de surperformance et
- la valeur d'un actif de référence ayant réalisé une performance égale à celle de l'indicateur sur la période de calcul et enregistrant les mêmes variations liées aux souscriptions/rachats que l'OPC.

(2) A compter de l'exercice du fonds ouvert le 18/02/2022, toute sous-performance du fonds par rapport à l'indicateur dans la limite des cinq dernières années est compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. A cette fin, une période d'observation extensible de 1 à 5 ans glissants est mise en place, avec une remise à zéro du calcul à chaque prélèvement de la commission de surperformance.

Le tableau ci-dessous énonce ces principes sur des hypothèses de performances présentées à titre d'exemple, sur une durée de 19 ans :

	Performance Nette	Sous performance à compenser l'année suivante	Paiement de la commission de surperformance
ANNEE 1	5%	0%	OUI
ANNEE 2	0%	0%	NON
ANNEE 3	-5%	-5%	NON
ANNEE 4	3%	-2%	NON
ANNEE 5	2%	0%	NON
ANNEE 6	5%	0%	OUI
ANNEE 7	5%	0%	OUI
ANNEE 8	-10%	-10%	NON
ANNEE 9	2%	-8%	NON
ANNEE 10	2%	-6%	NON
ANNEE 11	2%	-4%	NON
ANNEE 12	0%	0%*	NON
ANNEE 13	2%	0%	OUI
ANNEE 14	-6%	-6%	NON
ANNEE 15	2%	-4%	NON
ANNEE 16	2%	-2%	NON
ANNEE 17	-4%	-6%	NON
ANNEE 18	0%	-4%**	NON
ANNEE 19	5%	0%	OUI

La sur/sous performance nette se définit ici comme étant la performance du fonds au-delà/en-deçà du taux de référence.

Notes relatives à l'exemple :

*La sous-performance de l'année 12 à reporter l'année suivante (ANNÉE 13) est de 0 % (et non de -4 %) car la sous-performance résiduelle de l'année 8 qui n'a pas encore été compensée (-4 %) n'est plus pertinente dans la mesure où la période de cinq ans est écoulée (la sous-performance de l'année 8 est compensée jusqu'à l'année 12).

****La sous-performance de l'année 18 à reporter l'année suivante (ANNÉE 19) est de -4 % (et non de -6 %) car la sous-performance résiduelle de l'année 14 qui n'a pas encore été compensée (-2 %) n'est plus pertinente dans la mesure où la période de cinq ans est écoulée (la sous-performance de l'année 14 est compensée jusqu'à l'année 18).**

(3) A chaque établissement de valeur liquidative :

- En cas de surperformance par rapport au seuil de déclenchement de la surperformance, une dotation est provisionnée.
- En cas de sous-performance par rapport au seuil de déclenchement de la surperformance, une reprise de provision est effectuée dans la limite des provisions disponibles.

(4) En cas de surperformance, la commission est payable annuellement sur la dernière valeur liquidative de l'exercice. Elle est plafonnée à la différence entre le taux des frais fixes de gestion maximum prévus par le prospectus et les frais fixes réellement appliqués.

Le cumul des frais fixes réels de gestion et de la commission de surperformance est plafonné quotidiennement au taux maximum de frais de gestion fixes prévus par le prospectus.

• **Rétrocessions**

La politique de comptabilisation de rétrocessions de frais de gestion sur OPC cibles détenus est décidée par la société de gestion.

Ces rétrocessions sont comptabilisées en déduction des commissions de gestion. Les frais effectivement supportés par le fonds figurent dans le tableau « Frais de gestion supportés par l'OPC ». Les frais de gestion sont calculés sur l'actif net moyen à chaque valeur liquidative et couvrent les frais de la gestion financière, administrative, la valorisation, le coût du dépositaire, les honoraires des commissaires aux comptes... Ils ne comprennent pas les frais de transaction.

• **Frais de transaction**

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectuées au moyen de sommes provenant, soit de la vente ou du remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans l'OPC, sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités.

Commissions de mouvement	Clé de répartition (en %)		
	SDG	Dépositaire	Autres prestataires
Néant			

• **Méthode de valorisation**

Lors de chaque valorisation, les actifs de l'OPCVM, du FIA sont évalués selon les principes suivants :

• **Actions et titres assimilés cotés (valeurs françaises et étrangères) :**

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Premier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour précédent.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour précédent.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé.

• **Obligations et titres de créance assimilés (valeurs françaises et étrangères) et EMTN :**

L'évaluation se fait au cours de Bourse :

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Premier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour précédent.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour précédent.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé si la société de gestion le considère représentatif de la valeur de marché.

Dans le cas d'une cotation non réaliste, le gérant doit faire une estimation plus en phase avec les paramètres réels de marché. Selon les sources disponibles, l'évaluation pourra être effectuée par différentes méthodes comme :

- la cotation d'un contributeur,
- une moyenne de cotations de plusieurs contributeurs
- un cours calculé par une méthode actuarielle à partir d'un spread (de crédit ou autre) et d'une courbe de taux
- etc.

- **Titres d'OPCVM, de FIA ou de fond d'investissement en portefeuille :**

Evaluation sur la base de la dernière valeur liquidative connue.

- **Parts d'organismes de Titrisation :**

Evaluation au premier cours de bourse du jour pour les organismes de titrisation cotés sur les marchés européens.

- **Acquisitions temporaires de titres :**

- Pensions livrées à l'achat : Valorisation contractuelle. Pas de pension d'une durée supérieure à 3 mois.
- Rémérés à l'achat : Valorisation contractuelle, car le rachat des titres par le vendeur est envisagé avec suffisamment de certitude.
- Emprunts de titres : Valorisation des titres empruntés et de la dette de restitution correspondante à la valeur de marché des titres concernés.

- **Cessions temporaires de titres :**

- Titres donnés en pension livrée : Les titres donnés en pension livrée sont valorisés au prix du marché, les dettes représentatives des titres donnés en pension sont maintenues à la valeur fixée dans le contrat.
- Prêts de titres : Valorisation des titres prêtés au cours de bourse de la valeur sous-jacente. Les titres sont récupérés par l'OPCVM, FIA à l'issue du contrat de prêt.

- **Valeurs mobilières non-cotées :**

Evaluation utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et sur le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

- **Titres de créances négociables :**

Les TCN sont valorisés à leur valeur de marché.

- Valeur de marché retenue :

- BTF/BTAN :

Taux de rendement actuariel ou cours du jour publié par la Banque de France.

- Autres TCN :

Pour les TCN faisant l'objet de cotations régulières : le taux de rendement ou le cours utilisés sont ceux constatés chaque jour sur le marché.

Pour les titres sans cotation régulière ou réaliste :

Application d'une méthode actuarielle avec utilisation du taux de rendement d'une courbe de taux de référence corrigé d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur (spread de crédit ou autre).

- **Contrats à terme fermes :**

Les cours de marché retenus pour la valorisation des contrats à terme fermes sont en adéquation avec ceux des titres sous-jacents. Ils varient en fonction de la Place de cotation des contrats :

- Contrats à terme fermes cotés sur des Places européennes : Premier cours du jour ou cours de compensation veille.

- Contrats à terme fermes cotés sur des Places nord-américaines : Dernier cours veille ou cours de compensation veille.

- **Options :**

Les cours de marché retenus suivent le même principe que ceux régissant les contrats ou titres supports :

- Options cotées sur des Places européennes : Premier cours du jour ou cours de compensation veille.

- Options cotées sur des Places nord-américaines : Dernier cours veille ou cours de compensation veille.

- **Opérations d'échanges (swaps) :**

Les swaps sont valorisés au prix du marché.

L'évaluation des swaps d'indice est réalisée au prix donné par la contrepartie, la société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de cette évaluation.

Lorsque le contrat de swap est adossé à des titres clairement identifiés (qualité et durée), ces deux éléments sont évalués globalement.

- **Contrats de change à terme**

Il s'agit d'opérations de couverture de valeurs mobilières en portefeuille libellées dans une devise autre que celle de la comptabilité de l'OPCVM, du FIA par un emprunt de devise dans la même monnaie pour le même montant. Les opérations à terme de devise sont valorisées d'après la courbe des taux prêteurs/emprunteurs de la devise.

- **Méthode d'évaluation des engagements hors bilan**

- Les engagements sur contrats à terme fermes sont déterminés à la valeur de marché. Elle est égale au cours de valorisation multiplié par le nombre de contrats et par le nominal. Les engagements sur contrats d'échange de gré à gré sont présentés à leur valeur nominale ou en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent.

- Les engagements sur opérations conditionnelles sont déterminés sur la base de l'équivalent sous-jacent de l'option. Cette traduction consiste à multiplier le nombre d'options par un delta. Le delta résulte d'un modèle mathématique (de type Black-Scholes) dont les paramètres sont : le cours du sous-jacent, la durée à l'échéance, le taux d'intérêt court terme, le prix d'exercice de l'option et la volatilité du sous-jacent. La présentation dans le hors-bilan correspond au sens économique de l'opération, et non au sens du contrat.

- Les swaps de dividende contre évolution de la performance sont indiqués à leur valeur nominale en hors-bilan.

- Les swaps adossés ou non adossés sont enregistrés au nominal en hors-bilan.

- **Description des garanties reçues ou données**

- **Garantie reçue :**

Néant

- **Garantie donnée :**

Dans le cadre de la réalisation des transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré et des opérations d'acquisition / cession temporaire des titres, l'OPC peut recevoir les actifs financiers considérés comme des garanties et ayant pour but de réduire son exposition au risque de contrepartie.

Les garanties financières reçues seront essentiellement constituées en espèces ou en titres financiers pour les transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré, et en espèces et en obligations d'Etat éligibles pour les opérations d'acquisition/cession temporaire de titres.

Ces garanties sont données sous forme d'espèces ou d'obligations émises ou garanties par les Etats membres de l'OCDE ou par leurs collectivités publiques territoriales ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère communautaire, régional ou mondial.

Toute garantie financière reçue respectera les principes suivants :

- Liquidité : Toute garantie financière en titres doit être très liquide et pouvoir se négocier rapidement sur un marché réglementé à prix transparent.

- Cessibilité : Les garanties financières sont cessibles à tout moment.

- Evaluation : Les garanties financières reçues font l'objet d'une évaluation quotidienne au prix du marché ou selon un modèle de pricing. Une politique de décote prudente sera appliquée sur les titres pouvant afficher une volatilité non négligeable ou en fonction de la qualité de crédit.

- Qualité de crédit des émetteurs : Les garanties financières sont de haute qualité de crédit selon l'analyse de la société de gestion.

- Placement de garanties reçues en espèces : Elles sont, soit placées en dépôts auprès d'entités éligibles, soit investies en obligations d'Etat de haute qualité de crédit (notation respectant les critères des OPCVM/FIA de type monétaire), soit investies en OPCVM/FIA de type monétaire, soit utilisées aux fins de transactions de prise en pension conclues avec un établissement de crédit,

- Corrélation : les garanties sont émises par une entité indépendante de la contrepartie.
- Diversification : L'exposition à un émetteur donné ne dépasse pas 15% de l'actif net.
- Conservation : Les garanties financières reçues sont placées auprès du Dépositaire ou par un de ses agents ou tiers sous son contrôle ou de tout dépositaire tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et qui n'a aucun lien avec le fournisseur des garanties financières.
- Interdiction de réutilisation : Les garanties financières autres qu'en espèces ne peuvent être ni vendues, ni réinvesties, ni remises en garantie.

Informations complémentaires

Les coûts exceptionnels liés au recouvrement des créances pour le compte de l'OPCVM ou à une procédure pour faire valoir un droit peuvent s'ajouter aux frais récurrents facturés à ce dernier et affichés ci-dessus.

Les frais réels de fonctionnement et autres services pourraient être supérieurs au taux forfaitaire maximum autorisé, dans ce cas, la société de gestion prendra en charge le dépassement. Par ailleurs, la société de gestion pourrait être amenée à provisionner le taux maximum forfaitaire si les frais réels de « fonctionnement et autres services » étaient inférieurs au taux affiché.



RAPPORT ANNUEL

CM-AM EURO EQUITIES

Fonds commun de placement

Exercice du 01/01/2023 au 29/12/2023

CARACTERISTIQUES DE L'OPC

Forme juridique : FCP

● L'objectif de gestion

Cet OPCVM est géré activement et de manière discrétionnaire en respectant un filtre qualitatif extra-financier selon la politique mise en oeuvre par Crédit Mutuel Asset Management et dans le respect des exigences du label français ISR. Il a pour objectif de gestion la recherche d'une performance nette de frais supérieure à celle de son indicateur de référence Euro Stoxx 50, sur la durée de placement recommandée. La composition de l'OPCVM peut s'écarter significativement de la répartition de l'indicateur.

L'indice est retenu en cours de clôture et exprimés en euro, dividendes réinvestis.

● Stratégie d'investissement

Afin de réaliser l'objectif de gestion, l'OPCVM adopte un style de gestion dynamique en actions, opportuniste et déterminée au moyen d'une analyse fondamentale de sociétés performantes (structure bilancielle, retour sur capitaux propres, cash-flow, qualité des dirigeants) et macroéconomique.

La stratégie de gestion de l'OPCVM établit un univers de valeurs ciblées grâce à un processus extra-financier complété d'une analyse financière. La stratégie de l'OPC repose sur une approche en sélectivité consistant à privilégier les émetteurs les mieux notés ou ceux démontrant de bonnes perspectives de leurs pratiques en matière environnementale, sociale et de gouvernance « ESG » et à exclure ceux comportant un risque dans le domaine afin de réduire notamment l'impact du risque de durabilité auquel l'OPC est exposé.

Le processus de gestion se décompose en trois étapes :

1. Filtre ESG : l'équipe de gestion appliquera des filtres extra-financiers en fonction de critères ESG issus d'une méthodologie propriétaire développée par le pôle d'analyse Finance Responsable et Durable. Ce filtre couvre les critères de qualité de gouvernance, sociétaux, sociaux, environnementaux et l'engagement de l'entreprise, pour une démarche socialement responsable. À titre d'illustration, pour le pilier E : l'intensité carbone, pour le pilier S : la politique de ressources humaines, et pour le pilier G : la part des administrateurs indépendants sont inclus dans nos catégories ESG. Ce filtre détermine une classification de 1 à 5 (5 étant la meilleure classification). En matière de gestion des controverses, chaque titre fait l'objet d'une analyse, d'un suivi et d'une notation spécifique. La gestion exclura tous les émetteurs ayant des controverses majeures. Ces premiers filtres ESG permettent d'éliminer au minimum 20% des valeurs les moins bien notées.

2. Analyse fondamentale : Au sein de cet univers d'investissement réduit travaillé, l'équipe de gestion analyse les sociétés sur le plan fondamental, financier et extra-financier selon des critères qualitatifs et quantitatifs pour permettre à l'équipe de gestion d'avoir une vision complète de l'entreprise sous l'angle environnemental, social et de gouvernance.

3. Construction du portefeuille : A partir de cet univers de valeurs éligibles, l'équipe de gestion construit le portefeuille selon une approche dite de stock picking (sélection de valeurs), en fonction de ses principales convictions d'un point de vue financier et extra-financier, des valeurs jugées attractives en termes de valorisation et offrant un potentiel d'appréciation à moyen terme.

A minima 90% des titres vifs et OPC sélectionnés par l'équipe de gestion intègrent des critères extra-financiers. L'OPCVM pourra investir en titres vifs et parts ou actions d'OPC n'intégrant pas de critères extra-financiers dans la limite de 10% de l'actif net.

En raison de l'analyse financière, les émetteurs obtenant les meilleures notes ESG ne sont pas automatiquement retenus dans la construction du portefeuille.

Les titres éligibles au PEA représentent en permanence 75% minimum de l'actif net de l'OPCVM.

L'OPCVM peut effectuer des acquisitions et des cessions temporaires de titres :

- prises en pension et emprunts de titres par référence au Code Monétaire et Financier (10% maximum)

- mises en pension et prêts de titres par référence au Code Monétaire et Financier (10% maximum).

L'OPCVM s'engage à respecter les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivantes :

De 60 % à 110 % sur les marchés actions, de toutes zones géographiques, de toutes capitalisations, de tous les secteurs. L'OPCVM pourra être exposé aux valeurs de petites capitalisations inférieures à 3 milliards d'euros (25% maximum), aux actions de l'Union européenne (110% maximum)

De 0 % à 10 % en instruments de taux, souverains, publics, privés, de toutes zones géographiques, de catégorie investment grade selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation

De 0 % à 10 % en obligations convertibles.

Jusqu'à 20 % de l'actif net au risque de change.

Il peut également intervenir sur les :

-contrats financiers à terme ferme ou optionnels, titres intégrant des dérivés utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition aux risques d'action, de taux, de change qui peuvent entraîner une surexposition du portefeuille

- acquisitions et cessions temporaires de titres.

COMMENTAIRE DE GESTION

Les marchés actions clôturent l'année 2023 en hausse (Stoxx 600 +12.7%, S&P 500 +24.2%, Nasdaq 100 +53.8%).

Les bourses mondiales ont atteint de nouveaux sommets en 2023, bénéficiant d'un contexte relativement porteur en fin d'année. En effet, la récession a été évitée, les marges des sociétés ont résisté et la décrue de l'inflation s'est confirmée et amplifiée, conduisant la Réserve fédérale et la Banque centrale européenne à mettre en pause leur cycle de resserrement monétaire après une dizaine de hausses de taux.

Sur le front géopolitique, le conflit au Moyen Orient n'a cessé de prendre de l'ampleur et constitue une incertitude pour les investisseurs. La guerre entre la Russie et l'Ukraine est toujours en cours et les tensions commerciales entre les Etats-Unis et la Chine restent d'actualité. Les États-Unis veulent limiter étroitement les investissements technologiques en Chine (puces, IA, informatique quantique). Biden a approuvé le décret visant à restreindre les investissements américains dans certaines technologies chinoises, invoquant des problèmes de sécurité nationale ; et il n'est pas prévu que les tarifs douaniers de Trump sur la Chine soient modifiés. L'UE a même accepté de se joindre aux efforts des États-Unis pour protéger les industries de la concurrence bon marché.

Sur le front économique, aux Etats-Unis, la désinflation se poursuit. Dans la Zone Euro, les économies tournent au ralenti et la baisse du PIB au T3 a été confirmée à -0.1%.

La Chine a vu la perspective de son rating crédit dégradée de stable à négatif par Moody's. Par ailleurs, la demande intérieure montre des signes de faiblesses avec la chute inattendue des importations en novembre. Au Japon, l'inflation s'est stabilisée sous les +3.0% en fin d'année. Le gouvernement a revu à la hausse ses prévisions et prévoit désormais qu'elle atteindra +2.5% en 2024.

Côté marché en Europe, la plupart des secteurs clôture l'année en territoire positif, avec une nette surperformance des secteurs de la distribution, des technologies et des financières tandis que la santé et les télécoms sous performent.

La plus forte hausse de l'indice comme du fonds est STELLANTIS +59.61% qui a enthousiasmé les investisseurs en accentuant sa transition vers l'électrique. La deuxième meilleure performance de l'indice est INDITEX qui réalise une hausse de +58.7%, tandis que dans le fonds, GERRESHEIMER à +50.24% sort du lot.

Nous avons initié de nouvelles positions en ING, BANCO SANTANDER et en SOCIETE GENERALE dans le secteur bancaire. Dans la santé, nous avons investi en SIEMENS HEALTHINEERS et NOVO NORDISK. Nous avons également ajouté d'autres valeurs de consommation telles que RICHEMONT et PUMA. Nous avons investi dans le secteur de l'énergie avec GTT et ENI. Nous avons renforcé le secteur de la Tech avec des achats en WOLTERS KLUWER, ASML et une nouvelle ligne DASSAULT.

Nous avons réduit nos positions en BNP et INTESA dans la banque, ainsi que PERNOD RICARD dans le secteur de l'alimentation. Nous avons pris des bénéfices dans le secteur de l'industrie, et vendu les DSM, SANDVIK et LONZA. Nous avons également soldé nos positions en DEUTSCHE POST, BUREAU VERITAS et RENAULT.

D'autres arbitrages moins significatifs ont également été effectués sur l'année 2023.

Sur l'exercice, CMAM Euro Equities affiche une hausse de 15.88 % pour la part RC, de 14.67% pour la part R, 16.11% pour la part S, 15.08% pour la part RC2, 15.53% pour la part ER, 16.21% pour la part IC et 15.04% pour la part RD.

Son indicateur de référence l'Euro Stoxx 50 a quant à lui clôturé l'année à +19.19%.

Article 8 SFDR – TAXONOMIE

La stratégie d'investissement de l'OPC intègre des critères extra-financiers selon une méthodologie développée par le département d'analyse extra financière de Crédit Mutuel Asset Management visant à exclure les valeurs les moins bien notées en matière environnementale, sociale et de gouvernance afin de réduire notamment l'impact du risque de durabilité auquel l'OPC est exposé.

L'équipe de gestion s'attache à prendre en compte dans ses décisions d'investissement les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques considérées comme durables au regard du règlement « Taxonomie » (UE) 2020/852. Le recensement des émetteurs au sein du Fonds dont les activités sont éligibles à la Taxonomie est un sujet principal pour Crédit Mutuel Asset Management. Des travaux sont en cours afin de permettre, à terme, de déterminer un pourcentage minimum d'alignement avec la taxonomie.

Les principales incidences négatives sont également prises en compte dans la stratégie d'investissement.

Crédit Mutuel Asset Management applique sur l'ensemble de sa gamme d'OPC :

- une politique de suivi des controverses visant à détecter les valeurs sur lesquelles des controverses apparaissent. En fonction de l'analyse menée, les valeurs concernées sont maintenues ou exclues,
 - une politique d'exclusion sectorielle stricte concernant notamment les armes controversées,
- Ces politiques sont disponibles sur le site internet de Crédit Mutuel Asset Management.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements qui sont qualifiés d'investissement durable au sens du Règlement « SFDR » (UE) 2019/2088. prend en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnementale

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durable sur le plan environnemental.

Politique sectorielle :

Inscrit dans ses objectifs stratégiques, Crédit Mutuel Asset Management développe progressivement un ensemble de politiques sectorielles en lien notamment avec la politique RSM (Responsabilité Sociale et Mutualiste) (1) du Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Le détail des politiques sectorielles de la société de gestion est disponible sur le site de Crédit Mutuel Asset Management.

La surveillance et le contrôle de l'application de ces dernières s'effectuent à trois niveaux :

- par la mise en place d'un dispositif de contrôle pré-trade, empêchant la souscription de titres interdits de par l'application des politiques sectorielles (2) ;
- par la mise en place d'un dispositif de contrôle post-trade, permettant d'identifier les valeurs interdites par l'application des politiques sectorielles et présentes en portefeuille (hors OPC qui font de la réplication indicielle dans leur structuration) ;
- par le Comité RSE (trimestriel), réuni autour de la Direction générale, en charge de la supervision et du suivi de l'application des politiques sectorielles. Ce Comité prend connaissance en particulier des analyses qualitatives réalisées par le Pôle Finance Responsable et Durable sur les émetteurs concernés par les différentes politiques sectorielles.

Politique sectorielle Charbon :

Au niveau de la SGP (3), sur l'exercice écoulé, notons la prise en compte de la mise à jour de la liste « GCEL » (4) par l'ONG Urgewald, laquelle constitue la référence en termes de déploiement de notre politique sectorielle.

L'identification des émetteurs impliqués dans des activités liées au charbon s'effectue selon plusieurs critères :

- Les « Coal Developer » : émetteurs développant des capacités en lien avec l'exploitation de charbon ;
- Et 4 autres critères associés à des seuils :
 - o Production annuelle de charbon < 10 MT ;
 - o Capacités électriques installées basées sur le charbon < 5 GW
 - o Part du Charbon thermique dans le CA < 10%
 - o Part du Charbon dans le mix énergétique < 10%

Notons la baisse des niveaux des seuils relatifs, de 20% à 10%.

La liste GCEL compte désormais 3731 émetteurs (maisons mères et filiales) dont 1840 sont identifiés comme « coal developer ».

Sur l'exercice, le Comité RSE, instance de gouvernance et de suivi de l'application de nos politiques sectorielles, a confirmé le statut « autorisé » de 2 groupes émetteurs présents dans la liste GCEL et engagés dans un plan de sortie du charbon à horizon 2030.

Au total, la mise en œuvre de notre politique sectorielle aboutit à l'exclusion de 99,8% des émetteurs de la liste GCEL 2023. Ce haut niveau d'exclusion s'explique, entre autre, par l'extension de l'interdiction d'un émetteur à l'ensemble du Groupe auquel il appartient.

Politique sectorielle Défense et Sécurité :

La politique sectorielle Défense et Sécurité se compose de deux volets :

- Exclusion des entreprises impliquées dans le secteur des armes controversées et des armes non-conventionnelles et de destruction massive ;
- Suivi des controverses portant sur des sociétés impliquées dans l'armement militaire de combat.

S'agissant des activités liées aux armes conventionnelles, le pôle Finance Responsable et Durable (FRd) de Crédit Mutuel Asset Management assure une vigilance particulière concernant les sociétés impliquées dans l'armement militaire de combat et faisant l'objet de controverses très sévères liées aux activités de défense et sécurité. Cette analyse peut mener à une exclusion.

L'application de la politique sectorielle Défense et Sécurité aboutit à l'exclusion de 137 émetteurs.

Politique sectorielle Hydrocarbure :

Au 1er janvier 2023 la politique sectorielle hydrocarbure est entrée en application, dans le cadre de la déclinaison des politiques sectorielles mises en place au sein de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Elle prévoit le gel des positions des émetteurs figurant dans la liste dite « GOGEL », produite par Urgewald, et ne respectant le seuil suivant :

- la part de production d'hydrocarbures non conventionnels est supérieure à 25% dès le 01/01/2023 ;
- Le périmètre retenu pour définir la partie non conventionnelle des hydrocarbures est celui de l'ONG Urgewald, à savoir :
- pétrole ou gaz de schiste,
 - pétrole issu de sables bitumineux,
 - pétrole lourd et extra-lourd,
 - pétrole en eau profonde,
 - pétrole extrait en Arctique,
 - méthane de houille.

Au 1er janvier 2023, l'application de la politique sectorielle aboutit à l'exclusion de 481 émetteurs sur un total de 789 recensés dans la GOGEL 2022. Le taux d'exclusion ressort ainsi à 61%.

(1) Politique RSE adaptée à l'organisation propre du Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

(2) Mise en service au 2nd semestre 2021.

(3) Société de Gestion.

(4) Mise à jour en octobre de chaque année.

(5) Développement de nouvelles capacités de production de charbon.

Conformément à la stratégie de gestion figurant dans le prospectus, le fonds a été investi à plus de 75% en titres éligibles au PEA.

La gestion de cet OPC repose sur des objectifs mesurables de prise en compte des critères extra-financiers. L'engagement de la gestion est significatif et porte sur l'une des approches suivantes : approche en « amélioration de note » par rapport à l'univers investissable, approche en « sélectivité » par rapport à l'univers investissable, approche en « amélioration d'un indicateur extra-financier » par rapport à l'univers investissable, ou toute autre approche significative (y compris la combinaison d'approches susmentionnées) documentée.

● **Frais de gestion indirects calculés**

61 078,38 EUR

- **Addendum – Article 8**

Le disclaimer de l'Addendum figure en dernière page du rapport annuel.

En vertu du décret d'application n°2021-663 du 27 mai 2021 de l'article 29 de la Loi Energie Climat, les informations à communiquer font dorénavant l'objet d'un rapport spécifique publié au plus tard le 30 juin de chaque année sur le site de Crédit Mutuel Asset Management sur la page suivante, où sont également accessibles toutes les informations sur la démarche ESG de la SGP :

Finance responsable | Crédit Mutuel Asset Management - Non professionnels (creditmutuel-am.eu)

- **Transparence Des Opérations De Financement Sur Titres (SFTR)**

Au cours de l'exercice, le fonds n'a pas effectué d'opérations de financement sur titres soumis à la réglementation SFTR, à savoir opération de pension, prêt/emprunt de titres de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-achat, opération de prêt avec appel de marge et contrat d'échange sur revenu global (TRS).

RAPPORT COMPTABLE

• INFORMATIONS JURIDIQUES

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs.

• Commission de mouvement et frais d'intermédiation

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation prévu au Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers est consultable sur le site internet: www.creditmutuel-am.eu et/ou auprès de CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT, 4 rue Gaillon, 75002 Paris.

• Politique du gestionnaire en matière de droit de vote

Conformément au Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, les informations concernant la politique de vote et le compte-rendu de celle-ci sont disponibles sur le site Internet de la société de gestion et/ou à son siège social. La politique de vote s'inscrit dans le prolongement de la politique d'investissement, dont l'objectif est la recherche d'une performance régulière sur le long terme dans le respect des orientations de gestion des fonds. Elle intègre les particularités de chaque pays en termes de droit des sociétés et de gouvernement d'entreprise. Les principes de la politique de vote de CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT sont les suivants :

- respect des droits des actionnaires minoritaires et équité entre les actionnaires,
- transparence et qualité des informations fournies aux actionnaires,
- équilibre des pouvoirs entre les organes de direction,
- pérennité et intégration de la stratégie long terme des entreprises,
- soutien des meilleures pratiques de gouvernement d'entreprise. Dans les fonds d'actionnariat salarié, les droits de vote attachés aux titres de l'entreprise sont exercés par le Conseil de surveillance.

• Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties

Les intermédiaires sélectionnés figurent sur une liste établie et revue au moins une fois par an par la société de gestion. La méthode retenue est un scoring global annuel de chaque intermédiaire permettant de lui attribuer une note qui conditionne son maintien ou non dans la liste des intermédiaires autorisés. La note obtenue est basée sur les éléments spécifiques et considérés comme déterminants. Il s'agit par ordre d'importance décroissante : de l'engagement de la part de l'intermédiaire sur les quantités à négocier et à livrer, de la qualité de l'exécution, de la réactivité lors de la réception/passation d'ordres, du nombre d'incidents de règlement/livraison, de la pertinence des informations communiquées. Le respect des tarifs négociés conditionne le maintien de l'intermédiaire dans la liste.

• Information relative aux modalités de calcul du risque global

Le risque global sur contrats financiers est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement.

• Politique de rémunération

Crédit Mutuel Asset Management inscrit sa politique de rémunération dans le cadre des principes de Crédit Mutuel Alliance Fédérale (cf. site de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel – Espace Investisseurs – Information financière/ réglementée) tout en respectant les exigences réglementaires. Crédit Mutuel Alliance Fédérale a mis en place un comité des rémunérations unique, dont le périmètre s'étend à l'ensemble de ses filiales.

Pour rappel, la politique de rémunération applicable aux gestionnaires de fonds d'investissement est dictée par les directives 2014/91/UE du 23 juillet 2014 (OPCVM V) et 2011/61/UE du 8 juin 2011 dite directive AIFM ainsi que leurs textes de transposition.

A. Processus Opérationnel

Le comité des rémunérations de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel procède à un examen annuel des principes de la politique de rémunération et exprime son avis sur les propositions de la direction générale élaborées après consultation de la direction des risques et de la conformité.

Concernant Crédit Mutuel Asset Management, les rémunérations sont basées notamment sur les critères suivants: la performance du ou des fonds gérés par le collaborateur ainsi que la contribution individuelle aux activités de l'entreprise ainsi que le respect des règles de risques et de conformité. Pour plus d'information, vous pouvez consulter le site internet de Crédit Mutuel Asset Management (notamment le respect des Politiques sectorielles d'exclusion ainsi que le respect de l'exclusion des valeurs controversées).

B. Personnel identifié

Crédit Mutuel Asset Management a identifié les preneurs de risques selon deux critères :

- Rôle et responsabilité des acteurs afin de déterminer les preneurs de risque au niveau de la Société de Gestion et des OPCVM/FIA gérés,
- Rémunérations afin de déterminer le personnel qui, au vu de sa rémunération, devrait être considéré comme preneur de risque.

Sont considérés comme personnel identifié :

- le Directeur Général, le Secrétaire Général, Directeur des Gestions, les responsables en charge respectivement : des pôles de Gestion, de la finance responsable et durable, de la Direction Juridique et Financière, de la Direction des Relations Distributeurs, de la Direction des Risques, de la Direction des Services Supports, de la Direction des Ressources Humaines et le Responsable de la Conformité et du Contrôle Interne (RCCI)
- les collaborateurs affectés aux activités de gestion collective de Crédit Mutuel Asset Management : les gérants .

C. Rémunérations

Parmi le personnel identifié de Crédit Mutuel Asset Management, certains collaborateurs perçoivent outre leur rémunération fixe, des primes à caractère discrétionnaire. Il s'agit principalement des gérants et de la direction générale. Dans le but de limiter les prises de risque, les modalités de rémunération discrétionnaires doivent permettre de prendre en compte la performance et le risque. En tout état de cause, la gestion du risque, le respect de l'éthique et de l'intérêt du client doivent l'emporter sur les performances financières.

Crédit Mutuel Asset Management peut décider de ne pas accorder ces primes à caractère discrétionnaire si les circonstances le justifient. En particulier, ces primes individuelles pourront être diminuées voire réduites à zéro dans certaines circonstances, notamment en cas d'atteinte aux intérêts des clients ou de manquement caractérisé à l'éthique. Le versement de prime garantie est exceptionnel, et ne s'applique que dans le cadre de l'embauche d'un nouveau membre du personnel et est limitée à la première année.

En 2022, le total des rémunérations brutes globales versées aux 279 collaborateurs présents sur l'exercice s'est élevé à 18 813 105 € dont 1 282 750 € de primes. Les éléments de rémunération

versés aux collaborateurs ayant une incidence sur le profil de risques de la société de gestion s'élèvent 7 272 428 €.

Les primes à caractère discrétionnaire sont payées en mars de l'année (n+1) lorsqu'une vision de l'exercice (n) est disponible.

Ces primes sont limitées à un montant annuel unitaire de 100.000€ et ne font pas l'objet d'un étalement. Dans le cadre d'une révision de la politique de rémunération permettant un versement de primes discrétionnaires supérieures à 100.000€, Crédit Mutuel Asset Management en informerait préalablement l'AMF et mettrait sa politique de rémunération en conformité avec les directives dites OPCVM V et AIFM en prévoyant notamment les conditions d'étalement sur une période minimum de trois ans.

- **Evènements intervenus au cours de la période**

17/02/2023 Frais : Affichage des frais - Ventilation FROG

02/01/2023 Caractéristiques de gestion : Ajout de l'annexe SFDR

29/08/2023 Mise à jour de la trame : Mise à jour de l'Addendum

06/10/2023 Caractéristiques parts (hors frais) : Modification des modalités de souscription et de rachat

06/10/2023 Modification du SRI

19/12/2023 Caractéristiques de gestion : Intégration d'un mécanisme de liquidité (gates)

- **Conséquences de réclamations contentieuses sur le fondement de l'arrêt Aberdeen et autres**

Des procédures contentieuses ont été introduites en Finlande, en Italie, au Portugal et en Suède pour tirer parti de la jurisprudence européenne.

BILAN ACTIF

	29/12/2023	30/12/2022
Immobilisations nettes	0,00	0,00
Dépôts et instruments financiers	766 497 935,95	642 502 976,19
Actions et valeurs assimilées	761 686 382,77	639 330 284,01
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	761 686 382,77	639 330 284,01
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Parts d'organismes de placement collectif	4 811 553,18	3 172 692,18
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	4 811 553,18	3 172 692,18
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
Créances	194 650,83	1 093 843,00
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	194 650,83	1 093 843,00
Comptes financiers	26 260 106,55	9 200 087,90
Liquidités	26 260 106,55	9 200 087,90
Total de l'actif	792 952 693,33	652 796 907,09

BILAN PASSIF

	29/12/2023	30/12/2022
Capitaux propres		
Capital	771 597 552,51	688 764 153,26
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	14 340,74	30 992,58
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	-4 723 241,60	-60 771 668,51
Résultat de l'exercice (a, b)	24 225 210,46	22 550 884,74
Total des capitaux propres	791 113 862,11	650 574 362,07
<i>(= Montant représentatif de l'actif net)</i>		
Instruments financiers	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Dettes	879 652,38	1 141 282,89
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	879 652,38	1 141 282,89
Comptes financiers	959 178,84	1 081 262,13
Concours bancaires courants	959 178,84	1 081 262,13
Emprunts	0,00	0,00
Total du passif	792 952 693,33	652 796 907,09

(a) Y compris comptes de régularisations

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN

	29/12/2023	30/12/2022
Opérations de couverture		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
Total Opérations de couverture	0,00	0,00
Autres opérations		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
Total Autres opérations	0,00	0,00

COMPTE DE RESULTAT

	29/12/2023	30/12/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	533 297,65	20 426,17
Produits sur actions et valeurs assimilées	19 320 770,15	21 542 568,75
Produits sur obligations et valeurs assimilées	13 475 750,00	12 905 450,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur contrats financiers	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (I)	33 329 817,80	34 468 444,92
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur contrats financiers	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	33 960,93	96 967,32
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (II)	33 960,93	96 967,32
Résultat sur opérations financières (I - II)	33 295 856,87	34 371 477,60
Autres produits (III)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	10 409 946,45	10 328 930,63
Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (I - II + III - IV)	22 885 910,42	24 042 546,97
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	1 339 300,04	-1 491 662,23
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	0,00	0,00
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI)	24 225 210,46	22 550 884,74

- **REGLES ET METHODES COMPTABLES**

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 modifié.
Les éléments comptables sont présentés en euro, devise de la comptabilité de l'OPC.

- **Comptabilisation des revenus**

Les comptes financiers sont enregistrés pour leur montant, majoré, le cas échéant, des intérêts courus qui s'y rattachent.

L'OPC comptabilise ses revenus selon la méthode du coupon encaissé.

- **Comptabilisation des entrées et sorties en portefeuille**

La comptabilisation des entrées et sorties de titres dans le portefeuille de l'OPC est effectuée frais exclus.

- **Affectation des sommes distribuables**

Part RC :
Pour les revenus : capitalisation totale
Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part R :
Pour les revenus : capitalisation totale
Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part S :
Pour les revenus : capitalisation totale
Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part RC2 :
Pour les revenus : capitalisation totale
Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part RD :
Pour les revenus : capitalisation et/ou distribution annuelle et/ou report
Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part ER :
Pour les revenus : capitalisation totale
Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part IC :
Pour les revenus : capitalisation totale
Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

- **Frais de gestion et de fonctionnement**

Les frais de gestion sont prévus par la notice d'information ou le prospectus complet de l'OPC.

• **Frais de gestion fixes (taux maximum)**

		Frais de gestion fixes	Assiette
RC	FR0000986655	1,428 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 1,398 % TTC maximum dont frais de fonctionnement et autres services : 0,03 % TTC maximum Les frais réels de fonctionnement et autres services pourraient être supérieurs au taux forfaitaire maximum autorisé, dans ce cas, la société de gestion prendra en charge le dépassement. Par ailleurs, la société de gestion pourrait être amenée à provisionner le taux maximum forfaitaire si les frais réels de « fonctionnement et autres services » étaient inférieurs au taux affiché.	Actif net
R	FR0010699694	2,25 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 2,22 % TTC maximum dont frais de fonctionnement et autres services : 0,03 % TTC maximum Les frais réels de fonctionnement et autres services pourraient être supérieurs au taux forfaitaire maximum autorisé, dans ce cas, la société de gestion prendra en charge le dépassement. Par ailleurs, la société de gestion pourrait être amenée à provisionner le taux maximum forfaitaire si les frais réels de « fonctionnement et autres services » étaient inférieurs au taux affiché.	Actif net
S	FR0013297116	1,2 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 1,17 % TTC maximum dont frais de fonctionnement et autres services : 0,03 % TTC maximum Les frais réels de fonctionnement et autres services pourraient être supérieurs au taux forfaitaire maximum autorisé, dans ce cas, la société de gestion prendra en charge le dépassement. Par ailleurs, la société de gestion pourrait être amenée à provisionner le taux maximum forfaitaire si les frais réels de « fonctionnement et autres services » étaient inférieurs au taux affiché.	Actif net

RC2	FR00140034V6	1,9 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 1,87 % TTC maximum dont frais de fonctionnement et autres services : 0,03 % TTC maximum Les frais réels de fonctionnement et autres services pourraient être supérieurs au taux forfaitaire maximum autorisé, dans ce cas, la société de gestion prendra en charge le dépassement. Par ailleurs, la société de gestion pourrait être amenée à provisionner le taux maximum forfaitaire si les frais réels de « fonctionnement et autres services » étaient inférieurs au taux affiché.	Actif net
RD	FR00140034Z7	1,9 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 1,87 % TTC maximum dont frais de fonctionnement et autres services : 0,03 % TTC maximum Les frais réels de fonctionnement et autres services pourraient être supérieurs au taux forfaitaire maximum autorisé, dans ce cas, la société de gestion prendra en charge le dépassement. Par ailleurs, la société de gestion pourrait être amenée à provisionner le taux maximum forfaitaire si les frais réels de « fonctionnement et autres services » étaient inférieurs au taux affiché.	Actif net
ER	FR00140034Y0	2,25 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 2,22 % TTC maximum dont frais de fonctionnement et autres services : 0,03 % TTC maximum Les frais réels de fonctionnement et autres services pourraient être supérieurs au taux forfaitaire maximum autorisé, dans ce cas, la société de gestion prendra en charge le dépassement. Par ailleurs, la société de gestion pourrait être amenée à provisionner le taux maximum forfaitaire si les frais réels de « fonctionnement et autres services » étaient inférieurs au taux affiché.	Actif net

IC	FR00140037W7	1 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 0,97 % TTC maximum dont frais de fonctionnement et autres services : 0,03 % TTC maximum Les frais réels de fonctionnement et autres services pourraient être supérieurs au taux forfaitaire maximum autorisé, dans ce cas, la société de gestion prendra en charge le dépassement. Par ailleurs, la société de gestion pourrait être amenée à provisionner le taux maximum forfaitaire si les frais réels de « fonctionnement et autres services » étaient inférieurs au taux affiché.	Actif net

• **Frais de gestion indirects (sur OPC)**

		Frais de gestion indirects
RC	FR0000986655	Néant
R	FR0010699694	Néant
S	FR0013297116	Néant
RC2	FR00140034V6	Néant
RD	FR00140034Z7	Néant
ER	FR00140034Y0	Néant
IC	FR00140037W7	Néant

• **Commission de surperformance**

Part FR0000986655 RC

Néant

Part FR0010699694 R

Néant

Part FR0013297116 S

Néant

Part FR00140034V6 RC2

Néant

Part FR00140034Z7 RD

Néant

Part FR00140034Y0 ER

Néant

Part FR00140037W7 IC

Néant

• **Rétrocessions**

La politique de comptabilisation de rétrocessions de frais de gestion sur OPC cibles détenus est décidée par la société de gestion.

Ces rétrocessions sont comptabilisées en déduction des commissions de gestion. Les frais effectivement supportés par le fonds figurent dans le tableau « FRAIS DE GESTION SUPPORTÉS PAR L'OPC ». Les frais de gestion sont calculés sur l'actif net moyen à chaque valeur liquidative et

couvrent les frais de la gestion financière, administrative, la valorisation, le coût du dépositaire, les honoraires des commissaires aux comptes... Ils ne comprennent pas les frais de transaction.

• Frais de transaction

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectuées au moyen de sommes provenant, soit de la vente ou du remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans l'OPC, sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités.

Commissions de mouvement	Clé de répartition (en %)		
	SDG	Dépositaire	Autres prestataires
de 0 à 0,10% TTC maximum sur les actions. Prélèvement sur chaque transaction	100		

• Méthode de valorisation

Lors de chaque valorisation, les actifs de l'OPCVM, du FIA sont évalués selon les principes suivants :

• Actions et titres assimilés cotés (valeurs françaises et étrangères) :

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de bourse de la veille est utilisé.

• Obligations et titres de créance assimilés (valeurs françaises et étrangères) et EMTN :

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé.

Dans le cas d'une cotation non réaliste, le gérant doit faire une estimation plus en phase avec les paramètres réels de marché. Selon les sources disponibles, l'évaluation pourra être effectuée par différentes méthodes comme :

- la cotation d'un contributeur,
- une moyenne de cotations de plusieurs contributeurs,
- un cours calculé par une méthode actuarielle à partir d'un spread (de crédit ou autre) et d'une courbe de taux,
- etc.

• Titres d'OPCVM, de FIA ou de fond d'investissement en portefeuille :

Evaluation sur la base de la dernière valeur liquidative connue.

• Parts d'organismes de Titrisation :

Evaluation au dernier cours de bourse du jour pour les organismes de titrisation cotés sur les marchés européens.

• Acquisitions temporaires de titres :

- Pensions livrées à l'achat : Valorisation contractuelle. Pas de pension d'une durée supérieure à 3 mois

- Rémérés à l'achat : Valorisation contractuelle, car le rachat des titres par le vendeur est envisagé avec suffisamment de certitude.
- Emprunts de titres : Valorisation des titres empruntés et de la dette de restitution correspondante à la valeur de marché des titres concernés.

- **Cessions temporaires de titres :**

- Titres donnés en pension livrée : Les titres donnés en pension livrée sont valorisés au prix du marché, les dettes représentatives des titres donnés en pension sont maintenues à la valeur fixée dans le contrat.
- Prêts de titres : Valorisation des titres prêtés au cours de bourse de la valeur sous-jacente. Les titres sont récupérés par l'OPCVM, FIA à l'issue du contrat de prêt.

- **Valeurs mobilières non cotées :**

Evaluation utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et sur le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

- **Titres de créances négociables :**

Les TCN sont valorisés à la valeur de marché.

Valeur de marché retenue :

- BTF/BTAN :

Taux de rendement actuariel ou cours du jour publié par la Banque de France.

- Autres TCN :

Pour les TCN faisant l'objet de cotation régulière : le taux de rendement ou les cours utilisés sont ceux constatés chaque jour sur le marché.

Pour les titres sans cotation régulière ou réaliste : application d'une méthode actuarielle avec utilisation du taux de rendement d'une courbe de taux de référence corrigé d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur (spread de crédit ou autre).

- **Contrats à terme fermes :**

Les cours de marché retenus pour la valorisation des contrats à terme fermes sont en adéquation avec ceux des titres sous-jacents. Ils varient en fonction de la Place de cotation des contrats :

- Contrats à terme fermes cotés sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.
- Contrats à terme fermes cotés sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

- **Options :**

Les cours de marché retenus suivent le même principe que ceux régissant les contrats ou titres supports :

- Options cotées sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.
- Options cotées sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

- **Opérations d'échanges (swaps) :**

- Les swaps d'une durée de vie inférieure à 3 mois sont valorisés de manière linéaire.
- Les swaps d'une durée de vie supérieure à 3 mois sont valorisés au prix du marché.
- L'évaluation des swaps d'indice est réalisée au prix donné par la contrepartie, la société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de cette évaluation.
- Lorsque le contrat de swap est adossé à des titres clairement identifiés (qualité et durée), ces deux éléments sont évalués globalement.

- **Contrats de change à terme :**

Il s'agit d'opérations de couverture de valeurs mobilières en portefeuille libellées dans une devise autre que celle de la comptabilité de l'OPCVM, du FIA par un emprunt de devise dans la même monnaie pour le même montant. Les opérations à terme de devise sont valorisées d'après la courbe des taux prêteurs/emprunteurs de la devise.

• Méthode d'évaluation des engagements hors bilan

- Les engagements sur contrats à terme fermes sont déterminés à la valeur de marché. Elle est égale au cours de valorisation multiplié par le nombre de contrats et par le nominal. Les engagements sur contrats d'échange de gré à gré sont présentés à leur valeur nominale ou en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent.
- Les engagements sur opérations conditionnelles sont déterminés sur la base de l'équivalent sous-jacent de l'option. Cette traduction consiste à multiplier le nombre d'options par un delta. Le delta résulte d'un modèle mathématique (de type Black-Scholes) dont les paramètres sont : le cours du sous-jacent, la durée à l'échéance, le taux d'intérêt court terme, le prix d'exercice de l'option et la volatilité du sous-jacent. La présentation dans le hors-bilan correspond au sens économique de l'opération, et non au sens du contrat.
- Les swaps de dividende contre évolution de la performance sont indiqués à leur valeur nominale en hors-bilan.
- Les swaps adossés ou non adossés sont enregistrés au nominal en hors-bilan.

• Description des garanties reçues ou données

• Garantie reçue :

Néant

• Garantie donnée :

Dans le cadre de la réalisation des transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré et des opérations d'acquisition / cession temporaire des titres, l'OPC peut recevoir les actifs financiers considérés comme des garanties et ayant pour but de réduire son exposition au risque de contrepartie.

Les garanties financières reçues seront essentiellement constituées en espèces ou en titres financiers pour les transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré, et en espèces et en obligations d'Etat éligibles pour les opérations d'acquisition/cession temporaire de titres.

Ces garanties sont données sous forme d'espèces ou d'obligations émises ou garanties par les Etats membres de l'OCDE ou par leurs collectivités publiques territoriales ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère communautaire, régional ou mondial.

Toute garantie financière reçue respectera les principes suivants :

- Liquidité : Toute garantie financière en titres doit être très liquide et pouvoir se négocier rapidement sur un marché réglementé à prix transparent.
- Cessibilité : Les garanties financières sont cessibles à tout moment.
- Evaluation : Les garanties financières reçues font l'objet d'une évaluation quotidienne, au prix du marché ou selon un modèle de pricing. Une politique de décote prudente sera appliquée sur les titres pouvant afficher une volatilité non négligeable ou en fonction de la qualité de crédit.
- Qualité de crédit des émetteurs : Les garanties financières sont de haute qualité de crédit selon l'analyse de la société de gestion.
- Placement de garanties reçues en espèces : Elles sont, soit placées en dépôts auprès d'entités éligibles, soit investies en obligations d'Etat de haute qualité de crédit (notation respectant les critères des OPCVM/FIA de type monétaire), soit investies en OPCVM/FIA de type monétaire, soit utilisées aux fins de transactions de prise en pension conclues avec un établissement de crédit.
- Corrélation : les garanties sont émises par une entité indépendante de la contrepartie.
- Diversification : L'exposition à un émetteur donné ne dépasse pas 20% de l'actif net.
- Conservation : Les garanties financières reçues sont placées auprès du Dépositaire ou par un de ses agents ou tiers sous son contrôle ou de tout dépositaire tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et qui n'a aucun lien avec le fournisseur des garanties financières.

- Interdiction de réutilisation : Les garanties financières autres qu'en espèces ne peuvent être ni vendues, ni réinvesties, ni remises en garantie.

- **Informations complémentaires**

Les coûts exceptionnels liés au recouvrement des créances pour le compte de l'OPCVM ou à une procédure pour faire valoir un droit peuvent s'ajouter aux frais récurrents facturés à ce dernier et affichés ci-dessus.

EVOLUTION DE L'ACTIF NET

	29/12/2023	30/12/2022
Actif net en début d'exercice	650 574 362,07	862 065 614,91
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	153 813 688,51	145 747 774,55
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-113 310 769,76	-205 258 915,71
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	31 152 234,78	32 497 988,55
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-34 927 698,04	-95 369 925,04
Plus-values réalisées sur contrats financiers	1 394 275,00	43 500,00
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-1 395 950,00	-955 255,00
Frais de transaction	-675 145,44	-1 199 751,86
Différences de change	-237 791,92	-46 058,65
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	83 841 709,47	-109 381 046,57
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>94 489 149,14</i>	<i>10 647 439,67</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>10 647 439,67</i>	<i>120 028 486,24</i>
Variation de la différence d'estimation des contrats financiers	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-2 000 962,98	-1 612 110,08
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	22 885 910,42	24 042 546,97
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
Actif net en fin d'exercice	791 113 862,11	650 574 362,07

**INSTRUMENTS FINANCIERS - VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE
D'INSTRUMENT**

	Montant	%
ACTIF		
Obligations et valeurs assimilées		
TOTAL Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Titres de créances		
TOTAL Titres de créances	0,00	0,00
Operations contractuelles a l'achat		
TOTAL Operations contractuelles a l'achat	0,00	0,00
PASSIF		
Cessions		
TOTAL Cessions	0,00	0,00
Operations contractuelles a la vente		
TOTAL Operations contractuelles a la vente	0,00	0,00
HORS BILAN		
Opérations de couverture		
TOTAL Opérations de couverture	0,00	0,00
Autres opérations		
TOTAL Autres opérations	0,00	0,00

VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Actif								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	26 260 106,55	3,32	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	959 178,84	0,12	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	0-3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
Actif										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	26 260 106,55	3,32	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	959 178,84	0,12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

**VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF
ET DE HORS-BILAN**

	Devise 1	%	Devise2	%	Devise 3	%	Autre(s) devise(s)	%
	DKK	DKK	CHF	CHF	GBP			
Actif								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	17 743 699,57	2,24	14 644 070,22	1,85	3 494 011,79	0,44	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres d'OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	689 754,00	0,09	495 025,37	0,06
Passif								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	469 369,63	0,06	489 809,21	0,06	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS FAISANT L'OBJET D'UNE ACQUISITION TEMPORAIRE

	29/12/2023
Titres acquis à réméré	0,00
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS CONSTITUTIFS DE DEPOTS DE GARANTIE

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

INSTRUMENTS FINANCIERS EMIS PAR LA SOCIETE DE GESTION OU LES ENTITES DE SON GROUPE

	ISIN	LIBELLE	29/12/2023
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			4 811 553,18
	FR0000444366	CM-AM SUST.PL.RC6D	315 297,90
	FR0010925941	CM-AM EU.DIV.RD 3D	1 280,47
	FR0013041738	CM-AM H.CARE IC 3D	2 699 729,27
	FR00140074R0	CM AM G.C.ZEN IC3D	1 018 392,60
	FR001400CT66	CM IMP.F.INCL.IC3D	776 852,94
Contrats financiers			0,00
Total des titres du groupe			4 811 553,18

TABLEAUX D’AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice						
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédits d'impôt unitaire
Total acomptes			0	0	0	0

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice				
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire
Total acomptes			0	0

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	14 340,74	30 992,58
Résultat	24 225 210,46	22 550 884,74
Total	24 239 551,20	22 581 877,32

	29/12/2023	30/12/2022
A2 PART CAPI ER		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	22 509,00	37 521,57
Total	22 509,00	37 521,57
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	0,00	0,00
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

	29/12/2023	30/12/2022
C1 PART CAPI RC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	16 869 026,52	14 784 413,23
Total	16 869 026,52	14 784 413,23
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	0,00	0,00
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

	29/12/2023	30/12/2022
C2 PARTS CAPI RC2		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	4 718 219,24	5 257 176,82
Total	4 718 219,24	5 257 176,82
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	0,00	0,00
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

	29/12/2023	30/12/2022
C3 PART CAPI S		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	756 855,10	365 228,93
Total	756 855,10	365 228,93
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	0,00	0,00
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

	29/12/2023	30/12/2022
D1 PART DIST RD		
Affectation		
Distribution	1 845 857,63	2 055 456,96
Report à nouveau de l'exercice	23 529,68	14 793,70
Capitalisation	0,00	0,00
Total	1 869 387,31	2 070 250,66
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	4 292 692,16	4 567 682,138
Distribution unitaire	0,43	0,45
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	0,00	0,00
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

	29/12/2023	30/12/2022
I1 PART CAPI IC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	47,23	63 712,42
Total	47,23	63 712,42
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	0,00	0,00
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

	29/12/2023	30/12/2022
R1 PART CAPI R		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	3 506,80	3 573,69
Total	3 506,80	3 573,69
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	0,00	0,00
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-4 723 241,60	-60 771 668,51
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	-4 723 241,60	-60 771 668,51

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/12/2023	30/12/2022
A2 PART CAPI ER		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-4 524,26	-102 395,43
Total	-4 524,26	-102 395,43
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0,00	0,00
Distribution unitaire	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/12/2023	30/12/2022
C1 PART CAPI RC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-3 110 857,97	-37 022 728,92
Total	-3 110 857,97	-37 022 728,92
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0,00	0,00
Distribution unitaire	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/12/2023	30/12/2022
C2 PARTS CAPI RC2		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-1 079 221,82	-16 297 794,42
Total	-1 079 221,82	-16 297 794,42
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0,00	0,00
Distribution unitaire	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/12/2023	30/12/2022
C3 PART CAPI S		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-132 364,72	-866 988,62
Total	-132 364,72	-866 988,62
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0,00	0,00
Distribution unitaire	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/12/2023	30/12/2022
D1 PART DIST RD		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-395 350,88	-6 319 885,82
Total	-395 350,88	-6 319 885,82
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	4 292 692,16	4 567 682,138
Distribution unitaire	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/12/2023	30/12/2022
II PART CAPI IC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-8,02	-149 299,40
Total	-8,02	-149 299,40
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0,00	0,00
Distribution unitaire	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/12/2023	30/12/2022
R1 PART CAPI R		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-913,93	-12 575,90
Total	-913,93	-12 575,90
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0,00	0,00
Distribution unitaire	0,00	0,00

TABEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'OPC AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Date	Part	Actif net	Nombre de titres	Valeur liquidative unitaire	Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)	Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes)	Crédit d'impôt unitaire	Capitalisation unitaire sur résultat et PMV nettes
				€	€	€	€	€
31/12/2019	A1 PART CAPI M	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2019	C1 PART CAPI C	597 939 881,24	139 986,696	4 271,40	0,00	0,00	0,00	76,84
31/12/2019	C3 PART CAPI S	53 127 509,16	12 389,008	4 288,27	0,00	0,00	0,00	84,63
31/12/2019	R1 PART CAPI R	186 370,96	977,00	190,75	0,00	0,00	0,00	1,61
31/12/2020	A1 PART CAPI M	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2020	C1 PART CAPI C	458 468 537,96	111 834,777	4 099,51	0,00	0,00	0,00	-272,45
31/12/2020	C3 PART CAPI S	25 918 629,87	6 285,354	4 123,65	0,00	0,00	0,00	-281,44
31/12/2020	R1 PART CAPI R	151 468,14	836,00	181,18	0,00	0,00	0,00	-14,53
31/12/2021	A2 PART CAPI ER	999 789,56	8 006,658532	124,86	0,00	0,00	0,00	4,35
31/12/2021	C1 PART CAPI RC	535 562 186,66	107 813,724	4 967,47	0,00	0,00	0,00	448,74
31/12/2021	C2 PART CAPI RC2	216 339 131,26	6 222 921,022	34,76	0,00	0,00	0,00	1,13
31/12/2021	C3 PART CAPI S	17 880 202,53	3 571,3195	5 006,60	0,00	0,00	0,00	460,98
31/12/2021	D1 PART DIST RD	89 183 298,63	4 868 482,581	18,31	0,00	0,34	0,00	0,25
31/12/2021	I1 PART CAPI IC	1 936 979,47	18,112	106 944,53	0,00	0,00	0,00	4 122,62
31/12/2021	R1 PART CAPI R	164 026,80	755,00	217,25	0,00	0,00	0,00	17,61
30/12/2022	A2 PART CAPI ER	1 096 684,26	10 668,854366	102,79	0,00	0,00	0,00	-6,08
30/12/2022	C1 PART CAPI RC	397 102 179,11	96 817,465	4 101,55	0,00	0,00	0,00	-229,69
30/12/2022	C2 PART CAPI RC2	174 214 113,40	6 111 692,119	28,50	0,00	0,00	0,00	-1,80
30/12/2022	C3 PART CAPI S	9 308 293,27	2 247,2284	4 142,12	0,00	0,00	0,00	-223,27
30/12/2022	D1 PART DIST RD	67 115 570,69	4 567 682,138	14,69	0,00	0,45	0,00	-1,38
30/12/2022	I1 PART CAPI IC	1 603 320,91	18,112	88 522,57	0,00	0,00	0,00	-4 725,42
30/12/2022	R1 PART CAPI R	134 200,43	756,00	177,51	0,00	0,00	0,00	-11,90
29/12/2023	A2 PART CAPI ER	754 393,56	6 351,87958	118,76	0,00	0,00	0,00	2,83
29/12/2023	C1 PART CAPI RC	516 766 547,80	108 724,352	4 752,99	0,00	0,00	0,00	126,54
29/12/2023	C2 PART CAPI RC2	180 894 036,93	5 514 504,476	32,80	0,00	0,00	0,00	0,65
29/12/2023	C3 PART CAPI S	21 931 794,50	4 560,0159	4 809,58	0,00	0,00	0,00	136,94
29/12/2023	D1 PART DIST RD	70 611 856,59	4 292 692,16	16,44	0,00	0,43	0,00	-0,09
29/12/2023	I1 PART CAPI IC	1 337,41	0,013	102 877,69	0,00	0,00	0,00	3 016,15
29/12/2023	R1 PART CAPI R	153 895,32	756,00	203,56	0,00	0,00	0,00	3,42

SOUSCRIPTIONS RACHATS

	En quantité	En montant
A2 PART CAPI ER		
Parts ou Actions Souscrites durant l'exercice	151,23809	17 550,37
Parts ou Actions Rachetées durant l'exercice	-4 468,21288	-512 195,86
Solde net des Souscriptions/Rachats	-4 316,97479	-494 645,49
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	6 351,87958	

	En quantité	En montant
C1 PART CAPI RC		
Parts ou Actions Souscrites durant l'exercice	29 717,64300	135 497 123,08
Parts ou Actions Rachetées durant l'exercice	-17 810,75600	-80 427 182,45
Solde net des Souscriptions/Rachats	11 906,88700	55 069 940,63
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	108 724,35200	

	En quantité	En montant
C2 PARTS CAPI RC2		
Parts ou Actions Souscrites durant l'exercice	90 443,08900	2 846 490,18
Parts ou Actions Rachetées durant l'exercice	-687 630,73200	-21 878 124,48
Solde net des Souscriptions/Rachats	-597 187,64300	-19 031 634,30
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	5 514 504,47600	

	En quantité	En montant
C3 PART CAPI S		
Parts ou Actions Souscrites durant l'exercice	3 085,18210	14 671 963,77
Parts ou Actions Rachetées durant l'exercice	-772,39460	-3 514 241,91
Solde net des Souscriptions/Rachats	2 312,78750	11 157 721,86
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	4 560,01590	

	En quantité	En montant
D1 PART DIST RD		
Parts ou Actions Souscrites durant l'exercice	49 004,84600	780 561,11
Parts ou Actions Rachetées durant l'exercice	-323 994,82400	-5 164 844,86
Solde net des Souscriptions/Rachats	-274 989,97800	-4 384 283,75
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	4 292 692,16000	

	En quantité	En montant
I1 PART CAPI IC		
Parts ou Actions Souscrites durant l'exercice	0,00000	0,00
Parts ou Actions Rachetées durant l'exercice	-18,09900	-1 814 180,20
Solde net des Souscriptions/Rachats	-18,09900	-1 814 180,20
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	0,01300	

	En quantité	En montant
R1 PART CAPI R		
Parts ou Actions Souscrites durant l'exercice	0,00000	0,00
Parts ou Actions Rachetées durant l'exercice	0,00000	0,00
Solde net des Souscriptions/Rachats	0,00000	0,00
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	756,00000	

COMMISSIONS

	En montant
A2 PART CAPI ER	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription rétrocédées	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

	En montant
C1 PART CAPI RC	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	3 505,21
Montant des commissions de souscription perçues	3 505,21
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées	3 505,21
Montant des commissions de souscription rétrocédées	3 505,21
Montant des commissions de rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

	En montant
C2 PARTS CAPI RC2	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	3 688,62
Montant des commissions de souscription perçues	3 688,62
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées	3 688,62
Montant des commissions de souscription rétrocédées	3 688,62
Montant des commissions de rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

	En montant
C3 PART CAPI S	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00

	En montant
C3 PART CAPI S	
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat r�troced�es	0,00
Montant des commissions de souscription r�troced�es	0,00
Montant des commissions de rachat r�troced�es	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

	En montant
D1 PART DIST RD	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	149,34
Montant des commissions de souscription perçues	149,34
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat r�troced�es	149,34
Montant des commissions de souscription r�troced�es	149,34
Montant des commissions de rachat r�troced�es	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

	En montant
I1 PART CAPI IC	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat r�troced�es	0,00
Montant des commissions de souscription r�troced�es	0,00
Montant des commissions de rachat r�troced�es	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

	En montant
R1 PART CAPI R	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat r�troced�es	0,00
Montant des commissions de souscription r�troced�es	0,00

	En montant
R1 PART CAPI R	
Montant des commissions de rachat r�troced�es	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

FRAIS DE GESTION SUPPORTES PAR L'OPC

	29/12/2023
FR00140034Y0 A2 PART CAPI ER	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,50
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	14 979,98
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Commissions de surperformance (frais variables)	0,00
Rétrocessions de frais de gestion	0,00

	29/12/2023
FR0000986655 C1 PART CAPI RC	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,20
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	5 481 610,67
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Commissions de surperformance (frais variables)	0,00
Rétrocessions de frais de gestion	0,00

	29/12/2023
FR00140034V6 C2 PARTS CAPI RC2	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,89
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	3 468 492,39
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Commissions de surperformance (frais variables)	0,00
Rétrocessions de frais de gestion	0,00

	29/12/2023
FR0013297116 C3 PART CAPI S	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,00
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	99 212,10
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Commissions de surperformance (frais variables)	0,00
Rétrocessions de frais de gestion	0,00

	29/12/2023
FR00140034Z7 D1 PART DIST RD	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,89
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	1 334 424,03
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Commissions de surperformance (frais variables)	0,00
Rétrocessions de frais de gestion	0,00

	29/12/2023
FR00140037W7 I1 PART CAPI IC	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,95
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	7 911,34
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Commissions de surperformance (frais variables)	0,00
Rétrocessions de frais de gestion	0,00

	29/12/2023
FR0010699694 R1 PART CAPI R	
Pourcentage de frais de gestion fixes	2,24
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	3 315,94
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Commissions de surperformance (frais variables)	0,00
Rétrocessions de frais de gestion	0,00

CREANCES ET DETTES

	Nature de débit/crédit	29/12/2023
Créances	Coupons et dividendes	194 650,83
Total des créances		194 650,83
Dettes	Frais de gestion	879 652,38
Total des dettes		879 652,38
Total dettes et créances		-685 001,55

VENTILATION SIMPLIFIEE DE L'ACTIF NET

INVENTAIRE RESUME

	Valeur EUR	% Actif Net
PORTEFEUILLE	766 497 935,95	96,89
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES	761 686 382,77	96,28
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES	0,00	0,00
TITRES DE CREANCES NEGOCIABLES	0,00	0,00
TITRES OPC	4 811 553,18	0,61
AUTRES VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES A L'ACHAT	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES A LA VENTE	0,00	0,00
CESSIONS DE VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
OPERATEURS DEBITEURS ET AUTRES CREANCES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)	194 650,83	0,02
OPERATEURS CREDITEURS ET AUTRES DETTES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)	-879 652,38	-0,11
CONTRATS FINANCIERS	0,00	0,00
OPTIONS	0,00	0,00
FUTURES	0,00	0,00
SWAPS	0,00	0,00
BANQUES, ORGANISMES ET ETS. FINANCIERS	25 300 927,71	3,20
DISPONIBILITES	25 300 927,71	3,20
DEPOTS A TERME	0,00	0,00
EMPRUNTS	0,00	0,00
AUTRES DISPONIBILITES	0,00	0,00
ACHATS A TERME DE DEVISES	0,00	0,00
VENTES A TERME DE DEVISES	0,00	0,00
ACTIF NET	791 113 862,11	100,00

PORTEFEUILLE TITRES DETAILLE

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
TOTAL Actions & valeurs assimilées			761 686 382,77	96,28
TOTAL Actions & valeurs assimilées nég. sur un marché régl. ou assimilé			761 686 382,77	96,28
TOTAL Actions & valeurs ass. nég. sur un marché régl. ou ass.(sauf Warrants et Bons de Sous.)			761 686 382,77	96,28
TOTAL SUISSE			14 644 070,22	1,85
CH0011075394 ZURICH INSURANCE GROUP	CHF	11 530	5 445 351,90	0,69
CH0210483332 CIE FIN.RICHEMONT NOM.	CHF	73 972	9 198 718,32	1,16
TOTAL ALLEMAGNE			157 664 598,48	19,93
DE0005557508 DEUTSCHE TELEKOM	EUR	491 656	10 693 518,00	1,35
DE0006599905 MERCK KGAA	EUR	46 823	6 747 194,30	0,85
DE0006969603 PUMA	EUR	178 000	8 992 560,00	1,14
DE0007164600 SAP	EUR	309 000	43 099 320,00	5,45
DE0007236101 SIEMENS	EUR	175 230	29 775 081,60	3,76
DE0008430026 MUNCHENER RUCKVERSICHERUNGS	EUR	22 315	8 370 356,50	1,06
DE000PAG9113 DR. ING. H.C. F. PORSCHE AKTIE	EUR	96 552	7 726 091,04	0,98
DE000SHL1006 SIEMENS HEALTHINEERS	EUR	294 513	15 491 383,80	1,96
DE000SYM9999 SYMRISE	EUR	185 046	18 437 983,44	2,33
DE000TRAT0N7 TRATON SE	EUR	390 765	8 331 109,80	1,05
TOTAL DANEMARK			17 743 699,57	2,24

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
DK0010181759 CARLSBERG S.B	DKK	78 121	8 874 813,90	1,12
DK0062498333 NOVO NORDISK CL.B	DKK	94 698	8 868 885,67	1,12
TOTAL ESPAGNE			51 097 975,31	6,46
ES0105066007 CELLNEX TELECOM	EUR	224 678	8 012 017,48	1,01
ES0109067019 AMADEUS IT GROUP CL.A	EUR	142 749	9 261 555,12	1,17
ES0113900137 BANCO SANTANDER	EUR	3 476 870	13 140 830,17	1,67
ES0144580Y14 IBERDROLA	EUR	1 015 696	12 056 311,52	1,52
ES0165386014 SOLARIA ENERGIA MEDIOAMBIENTE	EUR	463 582	8 627 261,02	1,09
TOTAL FINLANDE			11 254 170,79	1,42
FI0009013296 NESTE OYJ	EUR	226 715	7 302 490,15	0,92
FI0009013403 KONE CL.B	EUR	87 504	3 951 680,64	0,50
TOTAL FRANCE			330 462 951,88	41,77
FR0000051807 TELEPERFORMANCE	EUR	30 381	4 011 811,05	0,51
FR0000120321 L'OREAL	EUR	47 583	21 443 278,95	2,71
FR0000120578 SANOFI	EUR	218 320	19 596 403,20	2,48
FR0000120628 AXA	EUR	1 070 163	31 559 106,87	3,99
FR0000120644 DANONE	EUR	128 623	7 547 597,64	0,95
FR0000120693 PERNOD RICARD	EUR	43 495	6 948 326,25	0,88
FR0000121014 LVMH MOET HENNESSY VUITTON	EUR	57 218	41 975 124,80	5,30
FR0000121147 FORVIA	EUR	189 066	3 860 727,72	0,49

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
FR0000121329 THALES	EUR	49 358	6 611 504,10	0,84
FR0000121667 ESSILORLUXOTTICA	EUR	100 260	18 207 216,00	2,30
FR0000121972 SCHNEIDER ELECTRIC	EUR	134 615	24 470 314,70	3,09
FR0000125007 SAINT-GOBAIN	EUR	245 071	16 336 432,86	2,06
FR0000125338 CAPGEMINI	EUR	62 000	11 702 500,00	1,48
FR0000125486 VINCI	EUR	205 117	23 321 802,90	2,95
FR0000130809 SOCIETE GENERALE	EUR	328 360	7 888 849,00	1,00
FR0000131104 BNP PARIBAS ACTIONS A	EUR	545 554	34 146 224,86	4,32
FR0000133308 ORANGE	EUR	1 028 988	10 602 692,35	1,34
FR0010908533 EDENRED	EUR	278 150	15 059 041,00	1,90
FR0011726835 GAZTRANSPORT TECHNIGAZ	EUR	88 633	10 627 096,70	1,34
FR0014003TT8 DASSAULT SYSTEMES	EUR	328 855	14 546 900,93	1,84
TOTAL ROYAUME UNI			3 494 011,79	0,44
GB00BH4HKS39 VODAFONE GROUP	GBP	4 423 370	3 494 011,79	0,44
TOTAL IRLANDE			11 528 387,52	1,46
IE00B1RR8406 SMURFIT KAPPA GROUP	EUR	321 304	11 528 387,52	1,46
TOTAL ITALIE			31 074 972,52	3,93
IT0000072618 INTESA SANPAOLO	EUR	4 770 470	12 610 737,45	1,59
IT00003132476 ENI	EUR	550 164	8 443 917,07	1,07
IT00005366767 NEXI S.P.A.	EUR	1 353 000	10 020 318,00	1,27

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
TOTAL PAYS-BAS			118 426 934,29	14,97
NL000235190 AIRBUS	EUR	167 163	23 366 044,14	2,95
NL000395903 WOLTERS KLUWER	EUR	95 103	12 239 756,10	1,55
NL0010273215 ASML HOLDING	EUR	69 231	47 194 772,70	5,97
NL0011794037 KONINKLIJKE AHOLD DELHAIZE	EUR	264 838	6 889 760,57	0,87
NL0011821202 ING GROEP	EUR	1 176 000	15 906 576,00	2,01
NL00150001Q9 STELLANTIS	EUR	606 764	12 830 024,78	1,62
TOTAL PORTUGAL			14 294 610,40	1,81
PTGAL0AM0009 GALP ENERGIA	EUR	1 071 560	14 294 610,40	1,81
TOTAL Titres d'OPC			4 811 553,18	0,61
TOTAL OPCVM et équivalents d'autres Etats membres de l'UE			4 811 553,18	0,61
TOTAL FRANCE			4 811 553,18	0,61
FR0000444366 CM-AM SUSTAINABLE PLANET (RC)	EUR	26 674,949	315 297,90	0,04
FR0010925941 CM-AM EUROPE DIVIDENDES (RD)	EUR	1	1 280,47	0,00
FR0013041738 CM-AM HUMAN CARE (IC)	EUR	25,452	2 699 729,27	0,34
FR00140074R0 CM-AM GLOBAL CITY ZEN (IC)	EUR	10	1 018 392,60	0,13
FR001400CT66 CM-AM IMPACT FIRST INCLUSION (IC)	EUR	7,25	776 852,94	0,10

COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON

(selon l'article 158 du CGI)

Coupon de la part D1 : Information relative à la part à la part éligible à l'abattement de 40%		
	NET UNITAIRE	DEVISE
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *	0,43	EUR

() Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques*

Annexe SFDR Rapport Annuel (addendum ex-post)

Dénomination du produit: **CM-AM EURO EQUITIES**

Identifiant d'entité juridique: **9695000CPR48AEYK8B32**

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Objectif d'investissement durable

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?



Oui



Non



Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental: __%



dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social: __%



Il promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif l'investissement durable, il présentait une proportion minimale de **30%** d'investissements durables



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif social



Il promouvait des caractéristiques E/S mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

Ce produit financier promeut des caractéristiques environnementales et sociales en adoptant une approche d'amélioration de score ESG. Le score ESG du portefeuille (moyenne pondérée par le poids de l'actif) doit ainsi être meilleur que celui de son univers de référence diminué des 20% des émetteurs dont les scores ESG sont les plus faibles.

Le score ESG du produit financier au cours de la période était de **6,76/10** tandis que son univers de référence affichait un score de **5,30/10**. Les caractéristiques environnementales et sociales poursuivies par le fonds (via le score ESG) ont donc été atteintes.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?**

Les indicateurs de durabilité utilisés par ce produit financier sont:

Le score ESG du produit financier est de 6,76/10, en amélioration de 0,26 sur la période, soit un niveau supérieur au score ESG de l'univers de référence (5,30)

L'intensité Carbone – 1er indicateur de performance- est de 40,9 tCO2/M€ CA fin 2023 vs 169,3 tCO2/M€ CA pour son univers de référence.

Les sociétés ayant une meilleure mixité des genres au conseil d'administration: cet indicateur est de 43,4% en fin de période contre 37,4% pour son univers. A noter l'amélioration par rapport à la période précédente, où l'indicateur était inférieur à 40%

Concernant les controverses relatives aux Droits Humains, 2^{ème} indicateur de performance, le fonds n'en affiche aucune vs. 1 au sein de son univers.

Enfin, concernant l'indicateur social, 100% des valeurs en portefeuille ont une politique de protection des lanceurs d'alerte vs 97% pour l'univers.

N/A

La proportion d'investissement durable du fonds est de 62,6%, soit bien au-delà de son objectif de 30% a minima.

● **... et par rapport aux périodes précédentes?**

● **Quelles étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?**

N/A

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme?

Pour les fonds avec un objectif d'investissement durable:

Dans le cadre de sa politique d'identification des investissements durables, Crédit Mutuel Asset Management a évalué les principales incidences négatives pouvant causer des préjudices importants et ainsi affaiblir la proposition de contribution positive, environnementale et/ou sociale, identifiée dans un premier temps grâce à la proportion du chiffre d'affaires alignée avec les Objectifs de Développement Durable (ODD).

L'évaluation d'un potentiel préjudice important s'est fait sur la base:

- De règles d'exclusion sectorielle concernant les activités d'investissement de secteurs à forts risques environnementaux et sociaux, comme le charbon ou l'exploitation minière
- De règles d'exclusion normative concernant les armes controversés et le respect des droits humains
- De l'exclusion des entreprises violant les principes du Pacte Mondial des Nations-Unies et des principes directeurs de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE)
- De la prise en compte des principales incidences négatives (PAI) au travers de la méthodologie et notation propriétaire ESG de Crédit Mutuel Asset Management.

Tous les indicateurs PAI (tableau 1, annexe 1 RTS) sont ici pris en considération; soit de façon directe (indicateur de violation du Pacte Mondial des Nations-Unies et des principes de l'OCDE), soit en utilisant des éléments du score propriétaire ESG de Crédit Mutuel Asset Management comme proxy. Dans ce cas, chaque PAI a été associé à un sous-pilier du score ESG propriétaire lui correspondant.

Le modèle d'Investissement Durable développé par Crédit Mutuel Asset Management a donc permis la prise en compte des incidences négatives et des principes directeurs de l'OCDE et des Nations-Unies en amont de l'investissement, évitant ainsi toute exposition à une société ou émetteur identifié comme pouvant causer un préjudice important sur le plan environnemental ou social.

Pour les fonds sans objectif d'investissement durable: N/A

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

La **stratégie d'investissement** guide les décisions d'investissement selon des facteurs tels que les objectifs d'investissement et la tolérance au risque.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

La prise en compte des principales incidences négatives a été utilisée, en complément de la détermination du chiffre d'affaires contribuant aux ODD, pour déterminer si un investissement était durable ou non (cf question précédente). Le gérant du produit financier a pu disposer également des données brutes relatives aux indicateurs de durabilité, via le prestataire de données ISS. La considération des principales incidences négatives s'est donc faite de façon directe (via l'utilisation et le suivi des données brutes) et indirecte (via l'intégration à la méthodologie propriétaire de détermination de l'investissement durable).



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
ASML HOLDING	TECHNO DE L'INFO	5,97%	PAYS-BAS
SAP	TECHNO DE L'INFO	5,45%	ALLEMAGNE
LVMH MOET VUITTON	CONSO. DISCRET.	5,31%	FRANCE
BNP PARIBAS ACT.A	FINANCE	4,32%	FRANCE
AXA	FINANCE	3,99%	FRANCE
SIEMENS	INDUSTRIE	3,76%	ALLEMAGNE
SCHNEIDER ELECTRIC	INDUSTRIE	3,09%	FRANCE
AIRBUS	INDUSTRIE	2,95%	PAYS-BAS
VINCI	INDUSTRIE	2,95%	FRANCE
L'OREAL	CONSO. DISCRET.	2,71%	FRANCE

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: **01/01/2023–31/12/2023**



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

Quelle était l'allocation d'actifs?

Le tableau ci-dessous présente l'allocation entre investissements durables (environnementaux ou sociaux) et les investissements non durables.

Pour les fonds avec un objectif d'investissement durable: Le produit financier s'engage sur un minimum de **30%** d'investissement durable, en proportion de l'actif total du fonds.

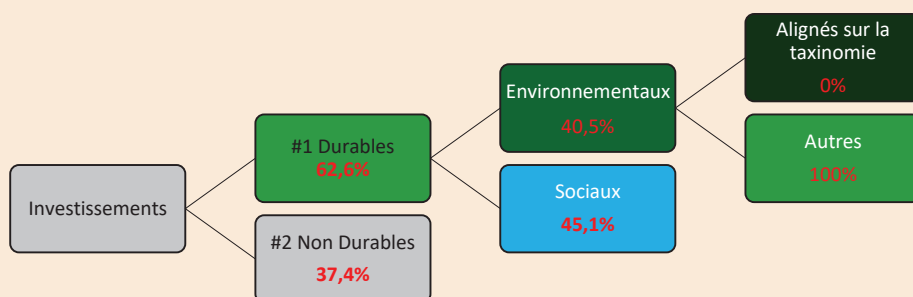
L'indicateur utilisé pour déterminer le pourcentage d'investissement durable est issue d'une méthodologie propre à Crédit Mutuel Asset Management, qui permet de qualifier un investissement de 'durable'.

Cette méthodologie s'articule en 3 étapes:

- l'identification des sociétés et émetteurs dont le chiffre d'affaires contribuant à l'atteinte d'Objectifs de Développement Durable est supérieur à 5%
- l'évaluation des principales incidences négatives pouvant venir affaiblir la proposition de contribution initiale
- l'évaluation des pratiques de bonne gouvernance

Ce processus permet de qualifier les sociétés et émetteurs comme 'durable' ou 'non durable'.

Hors liquidités accessoires et dérivés (autorisés par le prospectus du produit financier dans la limite de 10% maximum de l'actif total du fonds), la totalité des titres vifs détenus (90%) est donc qualifiée de 'durable' (selon la méthodologie décrite ci-dessus).



La catégorie **#1 Durables** couvre les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.

La catégorie **#2 Non Durables** inclut les investissements qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

Les investissements ont été réalisés dans les secteurs suivants:

Secteurs	% d'actifs (rebasé)
FINANCE	20,2%
INDUSTRIE	20%
TECHNO DE L'INFO	15,3%
CONSO. DISCRETI.	12,3%
SOINS DE SANTE	9%
CONSO. DE BASE	6,8%
NERGIE	5,3%
SERV. DE COMMUN.	4,3%
MATERIAUX	3,9%
SERV. AUX COLLECT.	2,7%



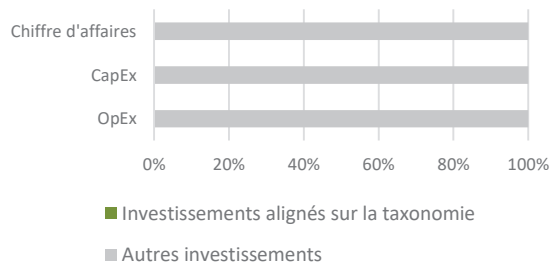
Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Les données relatives à la proportion d'activités alignées à la taxinomie des sociétés ou émetteurs (chiffre d'affaire, CapEx, OpEx) sont pour l'immense majorité des données estimées par les prestataires de données extra-financières. Dans la mesure où ces données ne sont pas communiquées directement par les sociétés ou émetteurs (mais extrapolées par des intervenants externes) et conformément aux recommandations de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), nous avons fait le choix de ne pas publier d'estimations en lien avec la taxinomie de l'UE.

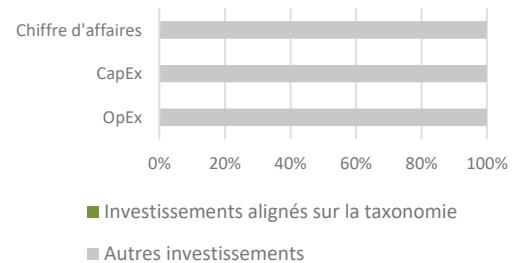
Aucun de nos investissements n'est donc estimé être aligné avec la taxinomie de l'UE.

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, **obligations souveraines incluses**



1. Alignement des investissements sur la taxinomie, hors **obligations souveraines**



*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

- **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?**

N/A

- **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes?**

N/A



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE?

La totalité des investissements durables ayant un objectif environnemental n'était pas alignée avec la taxinomie de l'UE, soit **100%** (voir tableau allocation d'actifs).



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social?

La part d'investissement durables sur le plan social était de **45,1%**.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



Le symbole représente des investissements durables sur le plan environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables** sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «#2 Non durables», quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

Ce produit financier pouvait investir, dans la limite prévue au prospectus, en OPVCM de droit français ou étranger. Dans la mesure du possible, la caractéristique 'durable' des sous-jacents a été identifiée par transparence; les actifs ont ensuite été alloués dans chacune des poches. Dans un souci de cohérence, le gérant a veillé à sélectionner des fonds disposant d'un Label ISR (ou équivalent) et/ou intégrant des considérations extra-financières ou de durabilité, afin de garantir la prise en compte de considérations environnementales, sociales et de gouvernance et ainsi de minimiser les risques de durabilité émanant de l'exposition aux fonds sous-jacents.

Une proportion de liquidités, détenue à titre auxiliaire, a permis d'assurer une réserve de liquidité et d'anticiper les éventuels mouvements liés aux souscriptions/rachats de la part des porteurs. N'héritant pas d'une caractéristique de durabilité, le cash a été comptabilisé dans la poche 'non durables'. Dans la mesure du possible, les sous-jacents des OPC (monétaires notamment) ont été analysés en transparence, et alloués entre les poches 'durables' et 'non durables' selon le modèle 'Investissement Durable' de Crédit Mutuel Asset Management. De la même manière et quand cela est possible, certains dérivés identifiés en transparence comme 'non durables' ont également été intégrés dans ces autres investissements 'non durables'.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et /ou sociales au cours de la période de référence?

Une série de contrôles de premier niveau est prévue au sein des équipes de gestion. Ceux-ci permettent d'assurer le respect des contraintes de durabilité prévues dans la documentation précontractuelle. Les contrôles de second et troisième niveau viennent compléter le dispositif.

Les contrôles permettent d'assurer un taux de couverture par un score ESG (minimum 90%) ainsi que le respect du principe de sélectivité (20% d'exclusions des sociétés ou émetteurs les moins bien notés de l'univers). Pour les fonds labélisés ISR, les contrôles portent également sur les taux de couverture et la performance des deux indicateurs de durabilité obligatoire retenus par le produit financier.

Enfin, un dernier contrôle porte sur la qualification d'investissement durable et le respect, à tout moment, du pourcentage minimum affiché dans la documentation précontractuelle.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable?

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

- ***En quoi l'indice désigné différait-il d'un indice de marché large pertinent?***
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable?***
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?***
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?***



CM AM EURO EQUITIES

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 29 décembre 2023**



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 29 décembre 2023**

CM AM EURO EQUITIES
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT
Régé par le Code monétaire et financier

Société de gestion
CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT
4, rue Gaillon
75002 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement CM AM EURO EQUITIES relatifs à l'exercice clos le 29 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 31/12/2022 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Frédéric SELLAM

2024.03.15 18:06:15 +0100





RAPPORT ANNUEL

CM-AM FRANCE

Fonds commun de placement

Exercice du 01/01/2023 au 29/12/2023

CARACTERISTIQUES DE L'OPC

Forme juridique : FCP

● L'objectif de gestion

Cet OPCVM est géré activement et de manière discrétionnaire en respectant un filtre qualitatif extra-financier selon la politique mise en oeuvre par Crédit Mutuel Asset Management, et dans le respect des exigences du label français ISR. Il a pour objectif de gestion la recherche d'une performance nette de frais supérieure à celle de son indicateur de référence 100% CAC 40, sur la durée de placement recommandée.

La composition de l'OPCVM peut s'écarter significativement de la répartition de l'indicateur.

L'indice est retenu en cours de clôture et exprimés en euro, dividendes réinvestis

● Stratégie d'investissement

Afin de réaliser l'objectif de gestion, l'OPCVM adopte un style de gestion sélective, opportuniste et déterminée au moyen d'une approche fondamentale portant sur des sociétés essentiellement de grandes capitalisations. L'objectif de surperformance par rapport à l'indice CAC 40 est donc atteint par le biais de la sélection de valeurs essentiellement françaises (stock picking).

La stratégie de gestion de l'OPCVM établit un univers de valeurs ciblées grâce à un processus extra-financier complété d'une analyse financière. La stratégie de l'OPC repose sur une approche en sélectivité consistant à privilégier les émetteurs les mieux notés ou ceux démontrant de bonnes perspectives de leurs pratiques en matière environnementale, sociale et de gouvernance « ESG » et à exclure ceux comportant un risque dans le domaine afin de réduire notamment l'impact du risque de durabilité auquel l'OPC est exposé.

Le processus de gestion se décompose en 3 étapes comme suit :

1. Filtre ESG : l'équipe de gestion appliquera des filtres extra-financiers en fonction de critères ESG issus d'une méthodologie propriétaire développée par le pôle d'analyse Finance Responsable et Durable. Ce filtre couvre les critères de qualité de gouvernance, sociétaux, sociaux, environnementaux et l'engagement de l'entreprise, pour une démarche socialement responsable. À titre d'illustration, pour le pilier E : l'intensité carbone, pour le pilier S : la politique de ressources humaines, et pour le pilier G : la part des administrateurs indépendants sont inclus dans nos catégories ESG. Ce filtre détermine une classification de 1 à 5 (5 étant la meilleure classification). En matière de gestion des controverses, chaque titre fait l'objet d'une analyse, d'un suivi et d'une notation spécifique. La gestion exclura tous les émetteurs ayant des controverses majeures. Ces premiers filtres ESG permettent d'éliminer au minimum 20% des valeurs les moins bien notées.

2. Analyse fondamentale : Au sein de cet univers d'investissement réduit travaillé, l'équipe de gestion analyse les sociétés sur le plan fondamental, financier et extra-financier selon des critères qualitatifs et quantitatifs pour permettre à l'équipe de gestion d'avoir une vision complète de l'entreprise sous l'angle environnemental, social et de gouvernance.

3. Construction du portefeuille : A partir de cet univers de valeurs éligibles, l'équipe de gestion construit le portefeuille selon une approche dite de stock picking (sélection de valeurs), en fonction de ses principales convictions d'un point de vue financier et extra-financier, des valeurs jugées attractives en termes de valorisation et offrant un potentiel d'appréciation à moyen terme.

A minima 90% des titres vifs et OPC sélectionnés par l'équipe de gestion intègrent des critères extra-financiers. L'OPCVM pourra investir en titres vifs et parts ou actions d'OPC n'intégrant pas de critères extra-financiers dans la limite de 10% de l'actif net.

En raison de l'analyse financière, les émetteurs obtenant les meilleures notes ESG ne sont pas automatiquement retenus dans la construction du portefeuille.

Le fonds bénéficie du label ISR français.

Les titres éligibles au PEA représentent en permanence 75% minimum de l'actif net.

L'OPCVM s'engage à respecter les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivantes :

De 60 % à 110 % sur les marchés actions, de toutes zones géographiques, de moyennes capitalisations, de grandes capitalisations, de tous les secteurs. L'OPCVM pourra être exposé aux valeurs de moyenne capitalisation comprise entre 1,5 et 10 milliards d'euros(35 % maximum), aux actions de la zone euro (110 % maximum) aux actions hors France (25 % maximum).

De 0 % à 40 % en instruments de taux, souverains, publics, privés, de toutes zones géographiques , de catégorie investment grade selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation

De 0 % à 10 % en obligations convertibles.

Jusqu'à 10 % de l'actif net au risque de change.

Il peut également intervenir sur les : -contrats financiers à terme ferme ou optionnels, titres intégrant des dérivés utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition aux risques d'action, de taux, de crédit, qui peuvent entraîner une surexposition du portefeuille

- acquisitions et cessions temporaires de titres.

COMMENTAIRE DE GESTION

Inscrit dans ses objectifs stratégiques, Crédit Mutuel Asset Management développe progressivement un ensemble de politiques sectorielles en lien notamment avec la politique RSM (Responsabilité Sociale et Mutualiste) (1) du Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Le détail des politiques sectorielles de la société de gestion est disponible sur le site de Crédit Mutuel Asset Management.

La surveillance et le contrôle de l'application de ces dernières s'effectuent à trois niveaux :

- par la mise en place d'un dispositif de contrôle pré-trade, empêchant la souscription de titres interdits de par l'application des politiques sectorielles (2) ;
- par la mise en place d'un dispositif de contrôle post-trade, permettant d'identifier les valeurs interdites par l'application des politiques sectorielles et présentes en portefeuille (hors OPC qui font de la réplication indicielle dans leur structuration) ;
- par le Comité RSE (trimestriel), réuni autour de la Direction générale, en charge de la supervision et du suivi de l'application des politiques sectorielles. Ce Comité prend connaissance en particulier des analyses qualitatives réalisées par le Pôle Finance Responsable et Durable sur les émetteurs concernés par les différentes politiques sectorielles.

Politique sectorielle Charbon :

Au niveau de la SGP (3), sur l'exercice écoulé, notons la prise en compte de la mise à jour de la liste « GCEL » (4) par l'ONG Urgewald, laquelle constitue la référence en termes de déploiement de notre politique sectorielle.

L'identification des émetteurs impliqués dans des activités liées au charbon s'effectue selon plusieurs critères :

- Les « Coal Developer » : émetteurs développant des capacités en lien avec l'exploitation de charbon ;
- Et 4 autres critères associés à des seuils :
 - o Production annuelle de charbon < 10 MT ;
 - o Capacités électriques installées basées sur le charbon < 5 GW
 - o Part du Charbon thermique dans le CA < 10%
 - o Part du Charbon dans le mix énergétique < 10%

Notons la baisse des niveaux des seuils relatifs, de 20% à 10%.

La liste GCEL compte désormais 3731 émetteurs (maisons mères et filiales) dont 1840 sont identifiés comme « coal developer ».

Sur l'exercice, le Comité RSE, instance de gouvernance et de suivi de l'application de nos politiques sectorielles, a confirmé le statut « autorisé » de 2 groupes émetteurs présents dans la liste GCEL et engagés dans un plan de sortie du charbon à horizon 2030.

Au total, la mise en œuvre de notre politique sectorielle aboutit à l'exclusion de 99,8% des émetteurs de la liste GCEL 2023. Ce haut niveau d'exclusion s'explique, entre autre, par l'extension de l'interdiction d'un émetteur à l'ensemble du Groupe auquel il appartient.

Politique sectorielle Défense et Sécurité :

La politique sectorielle Défense et Sécurité se compose de deux volets :

- Exclusion des entreprises impliquées dans le secteur des armes controversées et des armes non-conventionnelles et de destruction massive ;
- Suivi des controverses portant sur des sociétés impliquées dans l'armement militaire de combat.

S'agissant des activités liées aux armes conventionnelles, le pôle Finance Responsable et Durable (FReD) de Crédit Mutuel Asset Management assure une vigilance particulière concernant les sociétés impliquées dans l'armement militaire de combat et faisant l'objet de controverses très sévères liées aux activités de défense et sécurité. Cette analyse peut mener à une exclusion.

L'application de la politique sectorielle Défense et Sécurité aboutit à l'exclusion de 137 émetteurs.

Politique sectorielle Hydrocarbure :

Au 1er janvier 2023 la politique sectorielle hydrocarbure est entrée en application, dans le cadre de la déclinaison des politiques sectorielles mises en place au sein de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Elle prévoit le gel des positions des émetteurs figurant dans la liste dite « GOGEL », produite par Urgewald, et ne respectant le seuil suivant :

- la part de production d'hydrocarbures non conventionnels est supérieure à 25% dès le 01/01/2023 ;
- Le périmètre retenu pour définir la partie non conventionnelle des hydrocarbures est celui de l'ONG Urgewald, à savoir :
- pétrole ou gaz de schiste,
 - pétrole issu de sables bitumineux,
 - pétrole lourd et extra-lourd,
 - pétrole en eau profonde,
 - pétrole extrait en Arctique,
 - méthane de houille.

Au 1er janvier 2023, l'application de la politique sectorielle aboutit à l'exclusion de 481 émetteurs sur un total de 789 recensés dans la GOGEL 2022. Le taux d'exclusion ressort ainsi à 61%.

(1) Politique RSE adaptée à l'organisation propre du Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

(2) Mise en service au 2nd semestre 2021.

(3) Société de Gestion.

(4) Mise à jour en octobre de chaque année.

(5) Développement de nouvelles capacités de production de charbon.

La stratégie d'investissement de l'OPC intègre des critères extra-financiers selon une méthodologie développée par le département d'analyse extra financière de Crédit Mutuel Asset Management visant à exclure les valeurs les moins bien notées en matière environnementale, sociale et de gouvernance afin de réduire notamment l'impact du risque de durabilité auquel l'OPC est exposé.

L'équipe de gestion s'attache à prendre en compte dans ses décisions d'investissement les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques considérées comme durables au regard du règlement « Taxonomie » (UE) 2020/852. Le recensement des émetteurs au sein du Fonds dont les activités sont éligibles à la Taxonomie est un sujet principal pour Crédit Mutuel Asset Management. Des travaux sont en cours afin de permettre, à terme, de déterminer un pourcentage minimum d'alignement avec la taxonomie.

Les principales incidences négatives sont également prises en compte dans la stratégie d'investissement.

Crédit Mutuel Asset Management applique sur l'ensemble de sa gamme d'OPC :

- une politique de suivi des controverses visant à détecter les valeurs sur lesquelles des controverses apparaissent. En fonction de l'analyse menée, les valeurs concernées sont maintenues ou exclues,
- une politique d'exclusion sectorielle stricte concernant notamment les armes controversées,

Ces politiques sont disponibles sur le site internet de Crédit Mutuel Asset Management.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements qui sont qualifiés d'investissement durable au sens du Règlement « SFDR » (UE) 2019/2088. prend en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnementale.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durable sur le plan environnemental.

Le CAC 40 a terminé le cru 2023 exceptionnel sur une séance atone par les volumes, mais la clôture aura été dans le vert symboliquement (+0,11% à 7 543 points).

Sur l'année, l'indice progresse de +16,52%, grâce notamment au rallye de fin d'année, nourri par les perspectives de plus en plus franches de voir les banques centrales de part et d'autre de l'Atlantique amorcer une baisse des taux après un durcissement des politiques monétaires au cours de l'année 2023 pour faire face à l'inflation.

Sur le front géopolitique, le conflit au Moyen Orient n'a cessé de prendre de l'ampleur et constitue une incertitude pour les investisseurs. La guerre entre la Russie et l'Ukraine est toujours en cours et les tensions commerciales entre les Etats-Unis et la Chine restent d'actualité. Les États-Unis veulent limiter étroitement les investissements technologiques en Chine (puces, IA, informatique quantique). Biden a approuvé le décret visant à restreindre les investissements américains dans certaines technologies chinoises, invoquant des problèmes de sécurité nationale ; et il n'est pas prévu que les tarifs douaniers de Trump sur la Chine soient modifiés. L'UE a même accepté de se joindre aux efforts des États-Unis pour protéger les industries de la concurrence bon marché.

Sur le front économique, en Zone Euro, les économies tournent au ralenti et la baisse du PIB au T3 a été confirmée à -0.1%.

Côté marché en France, il convient de mettre en avant la qualité des résultats d'entreprises. Pour donner un exemple, plus de 70% des 38 sociétés de l'indice qui publient des comptes semestriels ont connu une augmentation de leur bénéfice net au cours des six premiers mois de 2023.

Signe que la hausse du marché a concerné la quasi-totalité des secteurs, 34 des 40 valeurs du CAC 40 terminent l'année dans le vert.

La plus forte contribution est STELLANTIS +59.61%, qui a continué sur sa lancée après une année 2022 elle-même exceptionnelle. Le groupe a enthousiasmé les investisseurs en accentuant sa transition vers l'électrique. En deuxième position, SAINT-GOBAIN réalise une hausse de +45.43%.

D'autres valeurs ont terminé l'année dans le rouge dont WORLDLINE -56.87% et TELEPERFORMANCE

-39.78 %.

Nous avons initié de nouvelles positions en MONCLER, SEB et en ELIS dans le secteur de la consommation et pris des bénéfices en réduisant légèrement nos positions en LVMH et l'OREAL.

Nous avons également pris des bénéfices en REPSOL et NESTE, et investi dans GTT dans le secteur de l'énergie.

Nous avons renforcé de façon significative notre position dans l'industrie avec SAFRAN et AIR LIQUIDE et avons initié une ligne en THALES au détriment de LEGRAND que nous avons soldé.

Sur l'exercice, CMAM France affiche une hausse de 13.56% pour la part RC, de 13.50% pour la part RD, 14.54% pour la part S, 14.31% pour la part RC2, % et 15% pour la part M.

Son indicateur de référence le CAC 40 a quant à lui clôturé l'année à +16.52%.

Conformément à la stratégie de gestion figurant dans le prospectus, le fonds a été investi à plus de 75% en titres éligibles au PEA.

Conformément à la stratégie de gestion figurant dans le prospectus, le fonds a été investi à plus de 75% en titres éligibles au PEA.

La gestion de cet OPC repose sur des objectifs mesurables de prise en compte des critères extra-financiers. L'engagement de la gestion est significatif et porte sur l'une des approches suivantes : approche en « amélioration de note » par rapport à l'univers investissable, approche en « sélectivité » par rapport à l'univers investissable, approche en « amélioration d'un indicateur extra-financier » par rapport à l'univers investissable, ou toute autre approche significative (y compris la combinaison d'approches susmentionnées) documentée.

• Frais de gestion indirects calculés

145 787,64 EUR

• Addendum – Article 8

Le disclaimer de l'Addendum figure en dernière page du rapport annuel.

En vertu du décret d'application n°2021-663 du 27 mai 2021 de l'article 29 de la Loi Energie Climat, les informations à communiquer font dorénavant l'objet d'un rapport spécifique publié au plus tard le 30 juin de chaque année sur le site de Crédit Mutuel Asset Management sur la page suivante, où sont également accessibles toutes les informations sur la démarche ESG de la SGP :

Finance responsable | Crédit Mutuel Asset Management - Non professionnels (creditmutuel-am.eu)

- **Transparence Des Opérations De Financement Sur Titres (SFTR)**

Au cours de l'exercice, le fonds n'a pas effectué d'opérations de financement sur titres soumis à la réglementation SFTR, à savoir opération de pension, prêt/emprunt de titres de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-achat, opération de prêt avec appel de marge et contrat d'échange sur revenu global (TRS).

RAPPORT COMPTABLE

• INFORMATIONS JURIDIQUES

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs.

• Commission de mouvement et frais d'intermédiation

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation prévu au Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers est consultable sur le site internet: www.creditmutuel-am.eu et/ou auprès de CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT, 4 rue Gaillon, 75002 Paris.

• Politique du gestionnaire en matière de droit de vote

Conformément au Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, les informations concernant la politique de vote et le compte-rendu de celle-ci sont disponibles sur le site Internet de la société de gestion et/ou à son siège social. La politique de vote s'inscrit dans le prolongement de la politique d'investissement, dont l'objectif est la recherche d'une performance régulière sur le long terme dans le respect des orientations de gestion des fonds. Elle intègre les particularités de chaque pays en termes de droit des sociétés et de gouvernement d'entreprise. Les principes de la politique de vote de CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT sont les suivants :

- respect des droits des actionnaires minoritaires et équité entre les actionnaires,
- transparence et qualité des informations fournies aux actionnaires,
- équilibre des pouvoirs entre les organes de direction,
- pérennité et intégration de la stratégie long terme des entreprises,
- soutien des meilleures pratiques de gouvernement d'entreprise. Dans les fonds d'actionnariat salarié, les droits de vote attachés aux titres de l'entreprise sont exercés par le Conseil de surveillance.

• Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties

Les intermédiaires sélectionnés figurent sur une liste établie et revue au moins une fois par an par la société de gestion. La méthode retenue est un scoring global annuel de chaque intermédiaire permettant de lui attribuer une note qui conditionne son maintien ou non dans la liste des intermédiaires autorisés. La note obtenue est basée sur les éléments spécifiques et considérés comme déterminants. Il s'agit par ordre d'importance décroissante : de l'engagement de la part de l'intermédiaire sur les quantités à négocier et à livrer, de la qualité de l'exécution, de la réactivité lors de la réception/passation d'ordres, du nombre d'incidents de règlement/livraison, de la pertinence des informations communiquées. Le respect des tarifs négociés conditionne le maintien de l'intermédiaire dans la liste.

• Information relative aux modalités de calcul du risque global

Le risque global sur contrats financiers est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement.

• Politique de rémunération

Crédit Mutuel Asset Management inscrit sa politique de rémunération dans le cadre des principes de Crédit Mutuel Alliance Fédérale (cf. site de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel – Espace Investisseurs – Information financière/ réglementée) tout en respectant les exigences réglementaires. Crédit Mutuel Alliance Fédérale a mis en place un comité des rémunérations unique, dont le périmètre s'étend à l'ensemble de ses filiales.

Pour rappel, la politique de rémunération applicable aux gestionnaires de fonds d'investissement est dictée par les directives 2014/91/UE du 23 juillet 2014 (OPCVM V) et 2011/61/UE du 8 juin 2011 dite directive AIFM ainsi que leurs textes de transposition.

A. Processus Opérationnel

Le comité des rémunérations de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel procède à un examen annuel des principes de la politique de rémunération et exprime son avis sur les propositions de la direction générale élaborées après consultation de la direction des risques et de la conformité.

Concernant Crédit Mutuel Asset Management, les rémunérations sont basées notamment sur les critères suivants: la performance du ou des fonds gérés par le collaborateur ainsi que la contribution individuelle aux activités de l'entreprise ainsi que le respect des règles de risques et de conformité. Pour plus d'information, vous pouvez consulter le site internet de Crédit Mutuel Asset Management (notamment le respect des Politiques sectorielles d'exclusion ainsi que le respect de l'exclusion des valeurs controversées).

B. Personnel identifié

Crédit Mutuel Asset Management a identifié les preneurs de risques selon deux critères :

- Rôle et responsabilité des acteurs afin de déterminer les preneurs de risque au niveau de la Société de Gestion et des OPCVM/FIA gérés,
- Rémunérations afin de déterminer le personnel qui, au vu de sa rémunération, devrait être considéré comme preneur de risque.

Sont considérés comme personnel identifié :

- le Directeur Général, le Secrétaire Général, Directeur des Gestions, les responsables en charge respectivement : des pôles de Gestion, de la finance responsable et durable, de la Direction Juridique et Financière, de la Direction des Relations Distributeurs, de la Direction des Risques, de la Direction des Services Supports, de la Direction des Ressources Humaines et le Responsable de la Conformité et du Contrôle Interne (RCCI)
- les collaborateurs affectés aux activités de gestion collective de Crédit Mutuel Asset Management : les gérants .

C. Rémunérations

Parmi le personnel identifié de Crédit Mutuel Asset Management, certains collaborateurs perçoivent outre leur rémunération fixe, des primes à caractère discrétionnaire. Il s'agit principalement des gérants et de la direction générale. Dans le but de limiter les prises de risque, les modalités de rémunération discrétionnaires doivent permettre de prendre en compte la performance et le risque. En tout état de cause, la gestion du risque, le respect de l'éthique et de l'intérêt du client doivent l'emporter sur les performances financières.

Crédit Mutuel Asset Management peut décider de ne pas accorder ces primes à caractère discrétionnaire si les circonstances le justifient. En particulier, ces primes individuelles pourront être diminuées voire réduites à zéro dans certaines circonstances, notamment en cas d'atteinte aux intérêts des clients ou de manquement caractérisé à l'éthique. Le versement de prime garantie est exceptionnel, et ne s'applique que dans le cadre de l'embauche d'un nouveau membre du personnel et est limitée à la première année.

En 2022, le total des rémunérations brutes globales versées aux 279 collaborateurs présents sur l'exercice s'est élevé à 18 813 105 € dont 1 282 750 € de primes. Les éléments de rémunération

versés aux collaborateurs ayant une incidence sur le profil de risques de la société de gestion s'élèvent 7 272 428 €.

Les primes à caractère discrétionnaire sont payées en mars de l'année (n+1) lorsqu'une vision de l'exercice (n) est disponible.

Ces primes sont limitées à un montant annuel unitaire de 100.000€ et ne font pas l'objet d'un étalement. Dans le cadre d'une révision de la politique de rémunération permettant un versement de primes discrétionnaires supérieures à 100.000€, Crédit Mutuel Asset Management en informerait préalablement l'AMF et mettrait sa politique de rémunération en conformité avec les directives dites OPCVM V et AIFM en prévoyant notamment les conditions d'étalement sur une période minimum de trois ans.

- **Evènements intervenus au cours de la période**

18/01/2023 Frais : Modification des frais et commissions

18/01/2023 Frais : Affichage des frais - Ventilation FROG

02/01/2023 Caractéristiques de gestion : Ajout de l'annexe SFDR

01/09/2023 Mise à jour de la trame : Mise à jour de l'Addendum

28/09/2023 Mise à jour de la trame : Mise à jour de l'Addendum

28/11/2023 Caractéristiques juridiques : Renouvellement du mandat CAC jusqu'au 31/12/2030

11/12/2023 Caractéristiques de gestion : Mise en place d'un mécanisme de liquidité (gates)

11/12/2023 Caractéristiques de gestion : Mise à jour de l'annexe SFDR

- **Conséquences de réclamations contentieuses sur le fondement de l'arrêt Aberdeen et autres**

Des procédures contentieuses ont été introduites en Finlande, en Italie et au Portugal pour tirer parti de la jurisprudence européenne.

BILAN ACTIF

	29/12/2023	30/12/2022
Immobilisations nettes	0,00	0,00
Dépôts et instruments financiers	1 652 378 826,50	1 512 356 941,28
Actions et valeurs assimilées	1 642 497 005,80	1 505 359 271,86
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	1 642 497 005,80	1 505 359 271,86
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Parts d'organismes de placement collectif	9 881 820,70	6 997 669,42
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	9 881 820,70	6 997 669,42
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
Créances	0,00	3 592 279,05
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	0,00	3 592 279,05
Comptes financiers	54 818 001,36	36 953 023,88
Liquidités	54 818 001,36	36 953 023,88
Total de l'actif	1 707 196 827,86	1 552 902 244,21

BILAN PASSIF

	29/12/2023	30/12/2022
Capitaux propres		
Capital	1 661 302 506,57	1 545 501 579,93
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	63 098,92	84 990,51
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	-3 285 584,40	-38 208 360,63
Résultat de l'exercice (a, b)	46 798 669,91	41 619 999,87
Total des capitaux propres	1 704 878 691,00	1 548 998 209,68
<i>(= Montant représentatif de l'actif net)</i>		
Instruments financiers	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Dettes	2 318 136,86	3 904 034,53
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	2 318 136,86	3 904 034,53
Comptes financiers	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
Total du passif	1 707 196 827,86	1 552 902 244,21

(a) Y compris comptes de régularisations

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN

	29/12/2023	30/12/2022
Opérations de couverture		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
Total Opérations de couverture	0,00	0,00
Autres opérations		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
Total Autres opérations	0,00	0,00

COMPTE DE RESULTAT

	29/12/2023	30/12/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	1 616 805,81	13 363,84
Produits sur actions et valeurs assimilées	44 372 387,49	42 646 353,68
Produits sur obligations et valeurs assimilées	31 082 391,04	29 270 300,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur contrats financiers	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (I)	77 071 584,34	71 930 017,52
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur contrats financiers	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	0,00	93 869,91
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (II)	0,00	93 869,91
Résultat sur opérations financières (I - II)	77 071 584,34	71 836 147,61
Autres produits (III)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	29 557 183,62	28 877 440,80
Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (I - II + III - IV)	47 514 400,72	42 958 706,81
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-715 730,81	-1 338 706,94
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	0,00	0,00
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI)	46 798 669,91	41 619 999,87

- **REGLES ET METHODES COMPTABLES**

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 modifié.
Les éléments comptables sont présentés en euro, devise de la comptabilité de l'OPC.

- **Comptabilisation des revenus**

Les comptes financiers sont enregistrés pour leur montant, majoré, le cas échéant, des intérêts courus qui s'y rattachent.

L'OPC comptabilise ses revenus selon la méthode du coupon encaissé.

- **Comptabilisation des entrées et sorties en portefeuille**

La comptabilisation des entrées et sorties de titres dans le portefeuille de l'OPC est effectuée frais exclus.

- **Affectation des sommes distribuables**

Part RC :
Pour les revenus : capitalisation totale
Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part RD :
Pour les revenus : distribution du résultat net
Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part RC2 :
Pour les revenus : capitalisation totale
Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part S :
Pour les revenus : capitalisation totale
Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part M :
Pour les revenus : capitalisation totale
Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

- **Frais de gestion et de fonctionnement**

Les frais de gestion sont prévus par la notice d'information ou le prospectus complet de l'OPC.

- **Frais de gestion fixes (taux maximum)**

		Frais de gestion fixes	Assiette
RC	FR0010359356	2,392 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 2,362 % TTC maximum dont frais de fonctionnement et autres services : 0,03 % TTC maximum	Actif net
RD	FR0010361048	2,392 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 2,362 % TTC maximum dont frais de fonctionnement et autres services : 0,03 % TTC maximum	Actif net
RC2	FR0014004P17	1,2 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 1,17 % TTC maximum dont frais de fonctionnement et autres services : 0,03 % TTC maximum	Actif net
S	FR0014004P33	1,2 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 1,17 % TTC maximum dont frais de fonctionnement et autres services : 0,03 % TTC maximum	Actif net
M	FR0014004P58	0,6 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 0,57 % TTC maximum dont frais de fonctionnement et autres services : 0,03 % TTC maximum	Actif net

- **Frais de gestion indirects (sur OPC)**

		Frais de gestion indirects
RC	FR0010359356	Néant
RD	FR0010361048	Néant
RC2	FR0014004P17	Néant
S	FR0014004P33	Néant
M	FR0014004P58	Néant

- **Commission de surperformance**

Part FR0010359356 RC

Néant

Part FR0010361048 RD

Néant

Part FR0014004P17 RC2

Néant

Part FR0014004P33 S

Néant

Part FR0014004P58 M

Néant

- **Rétrocessions**

La politique de comptabilisation de rétrocessions de frais de gestion sur OPC cibles détenus est décidée par la société de gestion.

Ces rétrocessions sont comptabilisées en déduction des commissions de gestion. Les frais effectivement supportés par le fonds figurent dans le tableau « FRAIS DE GESTION SUPPORTÉS PAR L'OPC ». Les frais de gestion sont calculés sur l'actif net moyen à chaque valeur liquidative et couvrent les frais de la gestion financière, administrative, la valorisation, le coût du dépositaire, les honoraires des commissaires aux comptes... Ils ne comprennent pas les frais de transaction.

- **Frais de transaction**

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectuées au moyen de sommes provenant, soit de la vente ou du remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans l'OPC, sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités.

Commissions de mouvement	Clé de répartition (en %)		
	SDG	Dépositaire	Autres prestataires
0,10% TTC maximum sur les actions Prélèvement sur chaque transaction	100		

- **Méthode de valorisation**

Lors de chaque valorisation, les actifs de l'OPCVM, du FIA sont évalués selon les principes suivants :

- **Actions et titres assimilés cotés (valeurs françaises et étrangères) :**

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de bourse de la veille est utilisé.

- **Obligations et titres de créance assimilés (valeurs françaises et étrangères) et EMTN :**

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé.

Dans le cas d'une cotation non réaliste, le gérant doit faire une estimation plus en phase avec les paramètres réels de marché. Selon les sources disponibles, l'évaluation pourra être effectuée par différentes méthodes comme :

- la cotation d'un contributeur,

- une moyenne de cotations de plusieurs contributeurs,

- un cours calculé par une méthode actuarielle à partir d'un spread (de crédit ou autre) et d'une courbe de taux,

- etc.

- **Titres d'OPCVM, de FIA ou de fond d'investissement en portefeuille :**

Evaluation sur la base de la dernière valeur liquidative connue.

- **Parts d'organismes de Titrisation :**

Evaluation au dernier cours de bourse du jour pour les organismes de titrisation cotés sur les marchés européens.

- **Acquisitions temporaires de titres :**

- Pensions livrées à l'achat : Valorisation contractuelle. Pas de pension d'une durée supérieure à 3 mois
- Rémérés à l'achat : Valorisation contractuelle, car le rachat des titres par le vendeur est envisagé avec suffisamment de certitude.
- Emprunts de titres : Valorisation des titres empruntés et de la dette de restitution correspondante à la valeur de marché des titres concernés.

- **Cessions temporaires de titres :**

- Titres donnés en pension livrée : Les titres donnés en pension livrée sont valorisés au prix du marché, les dettes représentatives des titres donnés en pension sont maintenues à la valeur fixée dans le contrat.
- Prêts de titres : Valorisation des titres prêtés au cours de bourse de la valeur sous-jacente. Les titres sont récupérés par l'OPCVM, FIA à l'issue du contrat de prêt.

- **Valeurs mobilières non cotées :**

Evaluation utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et sur le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

- **Titres de créances négociables :**

Les TCN sont valorisés à la valeur de marché.

Valeur de marché retenue :

- BTF/BTAN :

Taux de rendement actuariel ou cours du jour publié par la Banque de France.

- Autres TCN :

Pour les TCN faisant l'objet de cotation régulière : le taux de rendement ou les cours utilisés sont ceux constatés chaque jour sur le marché.

Pour les titres sans cotation régulière ou réaliste : application d'une méthode actuarielle avec utilisation du taux de rendement d'une courbe de taux de référence corrigé d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur (spread de crédit ou autre).

- **Contrats à terme fermes :**

Les cours de marché retenus pour la valorisation des contrats à terme fermes sont en adéquation avec ceux des titres sous-jacents. Ils varient en fonction de la Place de cotation des contrats :

- Contrats à terme fermes cotés sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.
- Contrats à terme fermes cotés sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

- **Options :**

Les cours de marché retenus suivent le même principe que ceux régissant les contrats ou titres supports :

- Options cotées sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.
- Options cotées sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

- **Opérations d'échanges (swaps) :**

- Les swaps d'une durée de vie inférieure à 3 mois sont valorisés de manière linéaire.
- Les swaps d'une durée de vie supérieure à 3 mois sont valorisés au prix du marché.
- L'évaluation des swaps d'indice est réalisée au prix donné par la contrepartie, la société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de cette évaluation.
- Lorsque le contrat de swap est adossé à des titres clairement identifiés (qualité et durée), ces deux éléments sont évalués globalement.

- **Contrats de change à terme :**

Il s'agit d'opérations de couverture de valeurs mobilières en portefeuille libellées dans une devise autre que celle de la comptabilité de l'OPCVM, du FIA par un emprunt de devise dans la même monnaie pour le même montant. Les opérations à terme de devise sont valorisées d'après la courbe des taux prêteurs/emprunteurs de la devise.

- **Méthode d'évaluation des engagements hors bilan**

- Les engagements sur contrats à terme fermes sont déterminés à la valeur de marché. Elle est égale au cours de valorisation multiplié par le nombre de contrats et par le nominal. Les engagements sur contrats d'échange de gré à gré sont présentés à leur valeur nominale ou en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent.
- Les engagements sur opérations conditionnelles sont déterminés sur la base de l'équivalent sous-jacent de l'option. Cette traduction consiste à multiplier le nombre d'options par un delta. Le delta résulte d'un modèle mathématique (de type Black-Scholes) dont les paramètres sont : le cours du sous-jacent, la durée à l'échéance, le taux d'intérêt court terme, le prix d'exercice de l'option et la volatilité du sous-jacent. La présentation dans le hors-bilan correspond au sens économique de l'opération, et non au sens du contrat.
- Les swaps de dividende contre évolution de la performance sont indiqués à leur valeur nominale en hors-bilan.
- Les swaps adossés ou non adossés sont enregistrés au nominal en hors-bilan.

- **Description des garanties reçues ou données**

- **Garantie reçue :**

Néant

- **Garantie donnée :**

Dans le cadre de la réalisation des transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré et des opérations d'acquisition / cession temporaire des titres, l'OPC peut recevoir les actifs financiers considérés comme des garanties et ayant pour but de réduire son exposition au risque de contrepartie.

Les garanties financières reçues seront essentiellement constituées en espèces ou en titres financiers pour les transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré, et en espèces et en obligations d'Etat éligibles pour les opérations d'acquisition/cession temporaire de titres.

Ces garanties sont données sous forme d'espèces ou d'obligations émises ou garanties par les Etats membres de l'OCDE ou par leurs collectivités publiques territoriales ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère communautaire, régional ou mondial.

Toute garantie financière reçue respectera les principes suivants :

- Liquidité : Toute garantie financière en titres doit être très liquide et pouvoir se négocier rapidement sur un marché réglementé à prix transparent.
- Cessibilité : Les garanties financières sont cessibles à tout moment.
- Evaluation : Les garanties financières reçues font l'objet d'une évaluation quotidienne, au prix du marché ou selon un modèle de pricing. Une politique de décote prudente sera appliquée sur les titres pouvant afficher une volatilité non négligeable ou en fonction de la qualité de crédit.
- Qualité de crédit des émetteurs : Les garanties financières sont de haute qualité de crédit selon l'analyse de la société de gestion.
- Placement de garanties reçues en espèces : Elles sont, soit placées en dépôts auprès d'entités éligibles, soit investies en obligations d'Etat de haute qualité de crédit (notation respectant les critères

des OPCVM/FIA de type monétaire), soit investies en OPCVM/FIA de type monétaire, soit utilisées aux fins de transactions de prise en pension conclues avec un établissement de crédit.

- Corrélation : les garanties sont émises par une entité indépendante de la contrepartie.

- Diversification : L'exposition à un émetteur donné ne dépasse pas 20% de l'actif net.

- Conservation : Les garanties financières reçues sont placées auprès du Dépositaire ou par un de ses agents ou tiers sous son contrôle ou de tout dépositaire tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et qui n'a aucun lien avec le fournisseur des garanties financières.

- Interdiction de réutilisation : Les garanties financières autres qu'en espèces ne peuvent être ni vendues, ni réinvesties, ni remises en garantie.

● Informations complémentaires

Les coûts exceptionnels liés au recouvrement des créances pour le compte de l'OPCVM ou à une procédure pour faire valoir un droit peuvent s'ajouter aux frais récurrents facturés à ce dernier et affichés ci-dessus.

Les frais réels de fonctionnement et autres services pourraient être supérieurs au taux forfaitaire maximum autorisé, dans ce cas, la société de gestion prendra en charge le dépassement. Par ailleurs, la société de gestion pourrait être amenée à provisionner le taux maximum forfaitaire si les frais réels de « fonctionnement et autres services » étaient inférieurs au taux affiché.

EVOLUTION DE L'ACTIF NET

	29/12/2023	30/12/2022
Actif net en début d'exercice	1 548 998 209,68	1 877 637 903,68
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	105 462 128,00	90 387 273,17
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-153 146 305,52	-188 965 514,26
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	53 435 717,38	86 194 731,61
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-55 191 070,20	-119 085 988,23
Plus-values réalisées sur contrats financiers	0,00	87 000,00
Moins-values réalisées sur contrats financiers	0,00	-2 109 695,00
Frais de transaction	-1 536 641,42	-4 829 705,61
Différences de change	-268,69	0,00
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	165 989 366,09	-224 158 271,91
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>395 456 192,07</i>	<i>229 466 825,98</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>229 466 825,98</i>	<i>453 625 097,89</i>
Variation de la différence d'estimation des contrats financiers	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-6 646 845,04	-9 118 230,58
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	47 514 400,72	42 958 706,81
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
Actif net en fin d'exercice	1 704 878 691,00	1 548 998 209,68

**INSTRUMENTS FINANCIERS - VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE
D'INSTRUMENT**

	Montant	%
ACTIF		
Obligations et valeurs assimilées		
TOTAL Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Titres de créances		
TOTAL Titres de créances	0,00	0,00
Operations contractuelles a l'achat		
TOTAL Operations contractuelles a l'achat	0,00	0,00
PASSIF		
Cessions		
TOTAL Cessions	0,00	0,00
Operations contractuelles a la vente		
TOTAL Operations contractuelles a la vente	0,00	0,00
HORS BILAN		
Opérations de couverture		
TOTAL Opérations de couverture	0,00	0,00
Autres opérations		
TOTAL Autres opérations	0,00	0,00

VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Actif								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	54 818 001,36	3,22	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	0-3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
Actif										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	54 818 001,36	3,22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

**VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF
ET DE HORS-BILAN**

	Devise 1 USD	% USD	Devise2	%	Devise 3	%	Autre(s) devise(s)	%
Actif								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres d'OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	14 456,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS FAISANT L'OBJET D'UNE ACQUISITION TEMPORAIRE

	29/12/2023
Titres acquis à réméré	0,00
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS CONSTITUTIFS DE DEPOTS DE GARANTIE

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

INSTRUMENTS FINANCIERS EMIS PAR LA SOCIETE DE GESTION OU LES ENTITES DE SON GROUPE

	ISIN	LIBELLE	29/12/2023
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			9 881 820,70
	FR0000991770	CM-AM EU.VAL.RC 6D	745 114,00
	FR0010924266	CM-AM EU.DIV.RC 3D	1,84
	FR0010925941	CM-AM EU.DIV.RD 3D	1 280,47
	FR0014005R48	CM AM OB.EM.F.IC3D	7 313 838,18
	FR001400CT66	CM IMP.F.INCL.IC3D	1 821 586,21
Contrats financiers			0,00
Total des titres du groupe			9 881 820,70

TABLEAUX D’AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice						
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédits d'impôt unitaire
Total acomptes			0	0	0	0

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice				
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire
Total acomptes			0	0

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	63 098,92	84 990,51
Résultat	46 798 669,91	41 619 999,87
Total	46 861 768,83	41 704 990,38

	29/12/2023	30/12/2022
A1 PART CAPI M		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	71 239,01	53 856,79
Total	71 239,01	53 856,79
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	0,00	0,00
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

	29/12/2023	30/12/2022
C1 PART CAPI RC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	30 109 118,68	26 987 564,28
Total	30 109 118,68	26 987 564,28
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	0,00	0,00
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

	29/12/2023	30/12/2022
C2 PART CAPI RC2		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	8 792 327,86	7 361 950,08
Total	8 792 327,86	7 361 950,08
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	0,00	0,00
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

	29/12/2023	30/12/2022
C3 PART CAPI S		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	710 215,87	363 378,08
Total	710 215,87	363 378,08
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	0,00	0,00
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

	29/12/2023	30/12/2022
D1 PART DISTRIBUTION		
Affectation		
Distribution	7 139 068,48	6 870 723,61
Report à nouveau de l'exercice	39 798,93	67 517,54
Capitalisation	0,00	0,00
Total	7 178 867,41	6 938 241,15
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	8 398 904,09	9 040 425,809
Distribution unitaire	0,85	0,76
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	0,00	0,00
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-3 285 584,40	-38 208 360,63
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	-3 285 584,40	-38 208 360,63

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/12/2023	30/12/2022
A1 PART CAPI M		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-3 660,01	-34 077,58
Total	-3 660,01	-34 077,58
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0,00	0,00
Distribution unitaire	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/12/2023	30/12/2022
C1 PART CAPI RC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-2 223 128,35	-25 792 577,90
Total	-2 223 128,35	-25 792 577,90
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0,00	0,00
Distribution unitaire	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/12/2023	30/12/2022
C2 PART CAPI RC2		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-526 803,57	-5 520 390,65
Total	-526 803,57	-5 520 390,65
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0,00	0,00
Distribution unitaire	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/12/2023	30/12/2022
C3 PART CAPI S		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-40 306,77	-256 660,01
Total	-40 306,77	-256 660,01
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0,00	0,00
Distribution unitaire	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/12/2023	30/12/2022
D1 PART DIST RD		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-491 685,70	-6 604 654,49
Total	-491 685,70	-6 604 654,49
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	8 398 904,09	9 040 425,809
Distribution unitaire	0,00	0,00

TABEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'OPC AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Date	Part	Actif net	Nombre de titres	Valeur liquidative unitaire	Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)	Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes)	Crédit d'impôt unitaire	Capitalisation unitaire sur résultat et PMV nettes
				€	€	€	€	€
31/12/2019	C1 PART CAPI C	1 186 414 503,84	20 544 391,926	57,74	0,00	0,00	0,00	1,34
31/12/2019	D1 PART DIST D	349 989 984,01	11 297 819,687	30,97	0,00	0,93	0,00	-0,19
31/12/2020	C1 PART CAPI C	1 072 460 351,90	19 942 787,208	53,77	0,00	0,00	0,00	1,18
31/12/2020	D1 PART DIST D	297 331 010,63	10 751 152,979	27,65	0,00	0,51	0,00	0,10
31/12/2021	A1 PART CAPI M	1 460 796,75	0,733	1 992 901,43	0,00	0,00	0,00	-1 565,38
31/12/2021	C1 PART CAPI RC	1 249 976 714,18	18 529 538,103	67,45	0,00	0,00	0,00	9,01
31/12/2021	C2 PART CAPI RC2	283 819 312,54	47 553,92	5 968,36	0,00	0,00	0,00	-7,85
31/12/2021	C3 PART CAPI S	13 536 206,51	2 249,979	6 016,14	0,00	0,00	0,00	-6,85
31/12/2021	D1 PART DIST RD	328 844 873,70	9 634 198,782	34,13	0,00	0,98	0,00	3,62
30/12/2022	A1 PART CAPI M	1 398 262,42	0,787	1 776 699,39	0,00	0,00	0,00	25 132,41
30/12/2022	C1 PART CAPI RC	1 048 813 521,23	17 666 961,288	59,36	0,00	0,00	0,00	0,06
30/12/2022	C2 PART CAPI RC2	225 568 763,91	42 647,537	5 289,13	0,00	0,00	0,00	43,18
30/12/2022	C3 PART CAPI S	10 501 913,87	1 965,868	5 342,12	0,00	0,00	0,00	54,28
30/12/2022	D1 PART DIST RD	262 715 748,25	9 040 425,809	29,06	0,00	0,76	0,00	-0,73
29/12/2023	A1 PART CAPI M	1 857 355,04	0,909	2 043 294,87	0,00	0,00	0,00	74 344,33
29/12/2023	C1 PART CAPI RC	1 142 874 927,75	16 952 464,52	67,41	0,00	0,00	0,00	1,64
29/12/2023	C2 PART CAPI RC2	268 948 934,56	44 480,18	6 046,48	0,00	0,00	0,00	185,82
29/12/2023	C3 PART CAPI S	20 536 443,81	3 356,037	6 119,25	0,00	0,00	0,00	199,61
29/12/2023	D1 PART DIST RD	270 661 029,84	8 398 904,09	32,22	0,00	0,85	0,00	-0,05

SOUSCRIPTIONS RACHATS

	En quantité	En montant
A1 PART CAPI M		
Parts ou Actions Souscrites durant l'exercice	0,17200	341 015,83
Parts ou Actions Rachetées durant l'exercice	-0,05000	-99 011,64
Solde net des Souscriptions/Rachats	0,12200	242 004,19
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	0,90900	

	En quantité	En montant
C1 PART CAPI RC		
Parts ou Actions Souscrites durant l'exercice	360 500,33000	23 519 467,67
Parts ou Actions Rachetées durant l'exercice	-1 074 997,09800	-70 356 579,80
Solde net des Souscriptions/Rachats	-714 496,76800	-46 837 112,13
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	16 952 464,52000	

	En quantité	En montant
C2 PART CAPI RC2		
Parts ou Actions Souscrites durant l'exercice	10 837,90800	63 992 740,17
Parts ou Actions Rachetées durant l'exercice	-9 005,26500	-52 994 067,84
Solde net des Souscriptions/Rachats	1 832,64300	10 998 672,33
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	44 480,18000	

	En quantité	En montant
C3 PART CAPI S		
Parts ou Actions Souscrites durant l'exercice	2 184,05500	12 923 931,35
Parts ou Actions Rachetées durant l'exercice	-793,88600	-4 720 194,34
Solde net des Souscriptions/Rachats	1 390,16900	8 203 737,01
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	3 356,03700	

	En quantité	En montant
D1 PART DIST RD		
Parts ou Actions Souscrites durant l'exercice	147 607,95400	4 684 972,98
Parts ou Actions Rachetées durant l'exercice	-789 129,67300	-24 976 451,90
Solde net des Souscriptions/Rachats	-641 521,71900	-20 291 478,92
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	8 398 904,09000	

COMMISSIONS

	En montant
A1 PART CAPI M	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription rétrocédées	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

	En montant
C1 PART CAPI RC	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	12 385,26
Montant des commissions de souscription perçues	12 385,26
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées	12 385,26
Montant des commissions de souscription rétrocédées	12 385,26
Montant des commissions de rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

	En montant
C2 PART CAPI RC2	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	246,25
Montant des commissions de souscription perçues	246,25
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées	246,25
Montant des commissions de souscription rétrocédées	246,25
Montant des commissions de rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

	En montant
C3 PART CAPI S	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00

	En montant
C3 PART CAPI S	
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription rétrocédées	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

	En montant
D1 PART DIST RD	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	1 649,65
Montant des commissions de souscription perçues	1 649,65
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées	1 649,65
Montant des commissions de souscription rétrocédées	1 649,65
Montant des commissions de rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

FRAIS DE GESTION SUPPORTES PAR L'OPC

	29/12/2023
FR0014004P58 A1 PART CAPI M	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,60
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	10 072,85
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Commissions de surperformance (frais variables)	0,00
Rétrocessions de frais de gestion	0,00

	29/12/2023
FR0010359356 C1 PART CAPI RC	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,86
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	21 058 090,52
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Commissions de surperformance (frais variables)	0,00
Rétrocessions de frais de gestion	0,00

	29/12/2023
FR0014004P17 C2 PART CAPI RC2	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,20
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	3 107 107,51
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Commissions de surperformance (frais variables)	0,00
Rétrocessions de frais de gestion	0,00

	29/12/2023
FR0014004P33 C3 PART CAPI S	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,00
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	162 598,45
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Commissions de surperformance (frais variables)	0,00
Rétrocessions de frais de gestion	0,00

	29/12/2023
FR0010361048 D1 PART DIST RD	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,90
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	5 219 314,29
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Commissions de surperformance (frais variables)	0,00
Rétrocessions de frais de gestion	0,00

CREANCES ET DETTES

	Nature de débit/crédit	29/12/2023
Total des créances		
Dettes	Frais de gestion	2 318 136,86
Total des dettes		2 318 136,86
Total dettes et créances		-2 318 136,86

VENTILATION SIMPLIFIEE DE L'ACTIF NET

INVENTAIRE RESUME

	Valeur EUR	% Actif Net
PORTEFEUILLE	1 652 378 826,50	96,92
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES	1 642 497 005,80	96,34
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES	0,00	0,00
TITRES DE CREANCES NEGOCIABLES	0,00	0,00
TITRES OPC	9 881 820,70	0,58
AUTRES VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES A L'ACHAT	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES A LA VENTE	0,00	0,00
CESSIONS DE VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
OPERATEURS DEBITEURS ET AUTRES CREANCES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)	0,00	0,00
OPERATEURS CREDITEURS ET AUTRES DETTES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)	-2 318 136,86	-0,14
CONTRATS FINANCIERS	0,00	0,00
OPTIONS	0,00	0,00
FUTURES	0,00	0,00
SWAPS	0,00	0,00
BANQUES, ORGANISMES ET ETS. FINANCIERS	54 818 001,36	3,22
DISPONIBILITES	54 818 001,36	3,22
DEPOTS A TERME	0,00	0,00
EMPRUNTS	0,00	0,00
AUTRES DISPONIBILITES	0,00	0,00
ACHATS A TERME DE DEVISES	0,00	0,00
VENTES A TERME DE DEVISES	0,00	0,00
ACTIF NET	1 704 878 691,00	100,00

PORTEFEUILLE TITRES DETAILLE

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
TOTAL Actions & valeurs assimilées			1 642 497 005,80	96,34
TOTAL Actions & valeurs assimilées nég. sur un marché régl. ou assimilé			1 642 497 005,80	96,34
TOTAL Actions & valeurs ass. nég. sur un marché régl. ou ass.(sauf Warrants et Bons de Sous.)			1 642 497 005,80	96,34
TOTAL ESPAGNE			29 761 178,15	1,75
ES0173516115 REPSOL	EUR	2 212 727	29 761 178,15	1,75
TOTAL FINLANDE			39 159 629,60	2,30
FI0009013296 NESTE OYJ	EUR	1 215 760	39 159 629,60	2,30
TOTAL FRANCE			1 412 238 693,68	82,83
FR0000050809 SOPRA STERIA GROUP	EUR	122 000	24 131 600,00	1,42
FR0000051807 TELEPERFORMANCE	EUR	72 260	9 541 933,00	0,56
FR0000052292 HERMES INTERNATIONAL	EUR	34 065	65 363 922,00	3,83
FR0000073272 SAFRAN PROV.ECHANGE	EUR	328 658	52 407 804,68	3,07
FR0000120073 AIR LIQUIDE	EUR	336 823	59 321 266,76	3,48
FR0000120321 L'OREAL	EUR	240 000	108 156 000,00	6,34
FR0000120578 SANOFI	EUR	974 940	87 510 614,40	5,13
FR0000120628 AXA	EUR	2 129 049	62 785 655,01	3,68
FR0000120644 DANONE	EUR	324 145	19 020 828,60	1,12
FR0000120693 PERNOD RICARD	EUR	230 187	36 772 373,25	2,16

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
FR0000121014 LVMH MOET HENNESSY VUITTON	EUR	187 500	137 550 000,00	8,09
FR0000121329 THALES	EUR	112 146	15 021 956,70	0,88
FR0000121667 ESSILORLUXOTTICA	EUR	408 789	74 236 082,40	4,35
FR0000121709 SEB	EUR	110 000	12 430 000,00	0,73
FR0000121972 SCHNEIDER ELECTRIC	EUR	596 938	108 511 389,64	6,36
FR0000124141 VEOLIA ENVIRONNEMENT	EUR	904 858	25 842 744,48	1,52
FR0000125007 SAINT-GOBAIN	EUR	662 811	44 182 981,26	2,59
FR0000125338 CAPGEMINI	EUR	218 000	41 147 500,00	2,41
FR0000125486 VINCI	EUR	656 250	74 615 625,00	4,38
FR0000130809 SOCIETE GENERALE	EUR	642 000	15 424 050,00	0,90
FR0000131104 BNP PARIBAS ACTIONS A	EUR	1 751 426	109 621 753,34	6,43
FR0000131906 RENAULT	EUR	523 926	19 335 489,03	1,13
FR0000133308 ORANGE	EUR	2 202 493	22 694 487,87	1,33
FR0004125920 AMUNDI	EUR	125 129	7 707 946,40	0,45
FR0010411983 SCOR SE REGPT	EUR	365 399	9 668 457,54	0,57
FR0010908533 EDENRED	EUR	720 635	39 015 178,90	2,29
FR0011726835 GAZTRANSPORT TECHNIGAZ	EUR	159 756	19 154 744,40	1,12
FR0011981968 WORLDLINE	EUR	740 000	11 595 800,00	0,68
FR0012435121 ELIS	EUR	600 000	11 334 000,00	0,66
FR0012757854 SPIE	EUR	599 764	16 973 321,20	1,00

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
FR0013154002 SARTORIUS STEDIM BIOTECH	EUR	67 427	16 148 766,50	0,95
FR0014003TT8 DASSAULT SYSTEMES	EUR	572 000	25 302 420,00	1,48
FR001400AJ45 MICHELIN	EUR	915 342	29 712 001,32	1,74
TOTAL ITALIE			16 674 630,50	0,98
IT0004965148 MONCLER	EUR	299 365	16 674 630,50	0,98
TOTAL PAYS-BAS			105 377 827,83	6,18
NL0000226223 STMICROELECTRONICS	EUR	103 229	4 670 596,11	0,27
NL0000235190 AIRBUS	EUR	498 716	69 710 522,48	4,09
NL00150001Q9 STELLANTIS	EUR	1 465 912	30 996 709,24	1,82
TOTAL PORTUGAL			39 285 046,04	2,30
PTGALOAM0009 GALP ENERGIA	EUR	2 944 906	39 285 046,04	2,30
TOTAL Titres d'OPC			9 881 820,70	0,58
TOTAL OPCVM et équivalents d'autres Etats membres de l'UE			9 881 820,70	0,58
TOTAL FRANCE			9 881 820,70	0,58
FR0000991770 CM-AM EUROPE VALUE (RC)	EUR	200	745 114,00	0,04
FR0010924266 CM-AM EUROPE DIVIDENDES (RC)	EUR	0,001	1,84	0,00
FR0010925941 CM-AM EUROPE DIVIDENDES (RD)	EUR	1	1 280,47	0,00
FR0014005R48 CM-AM OBJECTIF EMPLOI FRANCE (IC)	EUR	79,999	7 313 838,18	0,43
FR001400CT66 CM-AM IMPACT FIRST INCLUSION (IC)	EUR	17	1 821 586,21	0,11

COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON

(selon l'article 158 du CGI)

Coupon de la part A1 : Information relative à la part à la part éligible à l'abattement de 40%		
	NET UNITAIRE	DEVISE
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		EUR

() Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques***COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON**

(selon l'article 158 du CGI)

Coupon de la part C1 : Information relative à la part à la part éligible à l'abattement de 40%		
	NET UNITAIRE	DEVISE
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		EUR

() Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques***COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON**

(selon l'article 158 du CGI)

Coupon de la part C2 : Information relative à la part à la part éligible à l'abattement de 40%		
	NET UNITAIRE	DEVISE
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		EUR

() Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques*

COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON

(selon l'article 158 du CGI)

Coupon de la part C3 : Information relative à la part à la part éligible à l'abattement de 40%		
	NET UNITAIRE	DEVISE
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		EUR

() Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques***COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON**

(selon l'article 158 du CGI)

Coupon de la part D1 : Information relative à la part à la part éligible à l'abattement de 40%		
	NET UNITAIRE	DEVISE
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		EUR

() Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques*

Annexe SFDR Rapport Annuel (addendum ex-post)

Dénomination du produit: **CM-AM FRANCE**
Identifiant d'entité juridique: **969500XANB5XPELB5C32**

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Objectif d'investissement durable

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?



Oui



Non



Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental: __%



dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social: __%



Il promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif l'investissement durable, il présentait une proportion minimale de **30%** d'investissements durables



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif social



Il promouvait des caractéristiques E/S mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

Ce produit financier promeut des caractéristiques environnementales et sociales en adoptant une approche d'amélioration de score ESG. Le score ESG du portefeuille (moyenne pondérée par le poids de l'actif) doit ainsi être meilleur que celui de son univers de référence diminué des 20% des émetteurs dont les scores ESG sont les plus faibles.

Le score ESG du produit financier au cours de la période était de **6,73/10** tandis que son univers de référence affichait un score de **5,30/10**. Les caractéristiques environnementales et sociales poursuivies par le fonds (via le score ESG) ont donc été atteintes.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?**

Les indicateurs de durabilité utilisés par ce produit financier sont:

- Le score ESG du produit financier est de 6,73/10, contre 6,50 pour la période précédente et 5,30 pour son indice
- Le pourcentage de femmes au sein du Conseil d'Administration est de 44,0%, contre 43,1% pour la période précédente et 37,4% pour son indice
- Le nombre de controverses relatives aux droits humains est de 0 en fin de période, en ligne avec la période précédente et 1 pour son indice de référence
- L'intensité carbone ressort à 109,8tCO2/M€ contre 169,3 pour son indice de référence
- La proportion d'investissements durables en fin de période est de 52,6%, contre 48,1% pour la période précédente

● **... et par rapport aux périodes précédentes?**

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

N/A

● **Quelles étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?**

N/A

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme?

N/A

La **stratégie d'investissement** guide les décisions d'investissement selon des facteurs tels que les objectifs d'investissement et la tolérance au risque.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

La prise en compte des principales incidences négatives a été utilisée, en complément de la détermination du chiffre d'affaires contribuant aux ODD, pour déterminer si un investissement était durable ou non (cf question précédente). Le gérant du produit financier a pu disposer également des données brutes relatives aux indicateurs de durabilité, via le prestataire de données ISS. La considération des principales incidences négatives s'est donc faite de façon directe (via l'utilisation et le suivi des données brutes) et indirecte (via l'intégration à la méthodologie propriétaire de détermination de l'investissement durable).



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant la **plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir:
**01/01/2023–
29/12/2023**

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
LVMH MOET HENNESSY	Pdts ménagers et soin pers	8,068	FRANCE
BNP PARIBAS	Banques	6,43	FRANCE
SCHNEIDER ELECTRIC	Biens et Serv. industriels	6,365	FRANCE
L OREAL SA	Pdts ménagers et soin pers	6,344	FRANCE
SANOFI	Santé	5,133	FRANCE
VINCI	Batiment & Mat de constr.	4,377	FRANCE
ESSILORLUXOTTICA	Santé	4,354	FRANCE
AIRBUS SE	Biens et Serv. industriels	4,089	PAYS-BAS
HERMES INTL SA	Pdts ménagers et soin pers	3,834	FRANCE
AXA SA	Assurances	3,683	FRANCE



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

Quelle était l'allocation d'actifs?

Le tableau ci-dessous présente l'allocation entre investissements durables (environnementaux ou sociaux) et les investissements non durables.

Pour les fonds avec un objectif d'investissement durable: Le produit financier s'engage sur un minimum de **30%** d'investissement durable, en proportion de l'actif total du fonds.

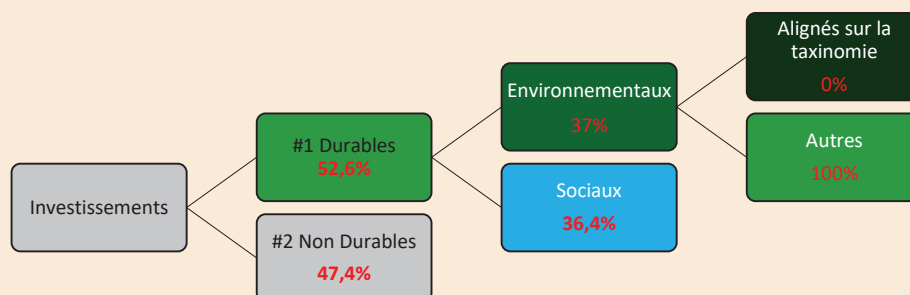
L'indicateur utilisé pour déterminer le pourcentage d'investissement durable est issue d'une méthodologie propre à Crédit Mutuel Asset Management, qui permet de qualifier un investissement de 'durable'.

Cette méthodologie s'articule en 3 étapes:

- l'identification des sociétés et émetteurs dont le chiffre d'affaires contribuant à l'atteinte d'Objectifs de Développement Durable est supérieur à 5%
- l'évaluation des principales incidences négatives pouvant venir affaiblir la proposition de contribution initiale
- l'évaluation des pratiques de bonne gouvernance

Ce processus permet de qualifier les sociétés et émetteurs comme 'durable' ou 'non durable'.

Hors liquidités accessoires et dérivés (autorisés par le prospectus du produit financier dans la limite de 10% maximum de l'actif total du fonds), la totalité des titres vifs détenus (90%) est donc qualifiée de 'durable' (selon la méthodologie décrite ci-dessus).



La catégorie **#1 Durables** couvre les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.

La catégorie **#2 Non Durables** inclut les investissements qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

Les investissements ont été réalisés dans les secteurs suivants:

Industrie	23,6
Consommation discrétionnaire	18,3
Finance	15,0
Soins de santé	10,4
Consommation de base	9,6
Energie	7,5
Technologies de l'information	5,6
Matériaux	3,5
Services aux collectivités	1,5
Services de communication	1,3



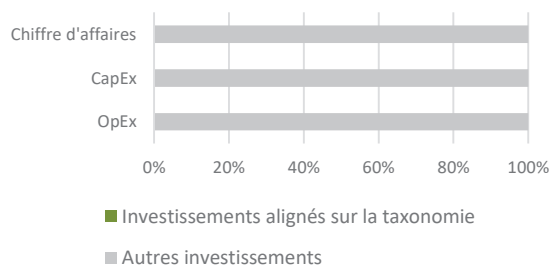
Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Les données relatives à la proportion d'activités alignées à la taxinomie des sociétés ou émetteurs (chiffre d'affaire, CapEx, OpEx) sont pour l'immense majorité des données estimées par les prestataires de données extra-financières. Dans la mesure où ces données ne sont pas communiquées directement par les sociétés ou émetteurs (mais extrapolées par des intervenants externes) et conformément aux recommandations de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), nous avons fait le choix de ne pas publier d'estimations en lien avec la taxinomie de l'UE.

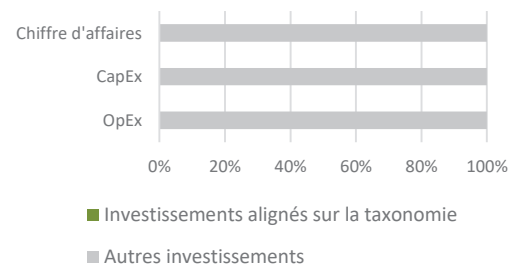
Aucun de nos investissements n'est donc estimé être aligné avec la taxinomie de l'UE.

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, **obligations souveraines incluses**



1. Alignement des investissements sur la taxinomie, hors **obligations souveraines**



*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

- **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?**

N/A

- **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes?**

N/A



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE?

La totalité des investissements durables ayant un objectif environnemental n'était pas alignée avec la taxinomie de l'UE, soit **100%** (voir tableau allocation d'actifs).



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social?

La part d'investissement durables sur le plan social était de **36,4%**.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



Le symbole représente des investissements durables sur le plan environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables** sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «#2 Non durables», quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

Ce produit financier pouvait investir, dans la limite prévue au prospectus, en OPVCM de droit français ou étranger. Dans la mesure du possible, la caractéristique 'durable' des sous-jacents a été identifiée par transparence; les actifs ont ensuite été alloués dans chacune des poches. Dans un souci de cohérence, le gérant a veillé à sélectionner des fonds disposant d'un Label ISR (ou équivalent) et/ou intégrant des considérations extra-financières ou de durabilité, afin de garantir la prise en compte de considérations environnementales, sociales et de gouvernance et ainsi de minimiser les risques de durabilité émanant de l'exposition aux fonds sous-jacents.

Une proportion de liquidités, détenue à titre auxiliaire, a permis d'assurer une réserve de liquidité et d'anticiper les éventuels mouvements liés aux souscriptions/rachats de la part des porteurs. N'héritant pas d'une caractéristique de durabilité, le cash a été comptabilisé dans la poche 'non durables'. Dans la mesure du possible, les sous-jacents des OPC (monétaires notamment) ont été analysés en transparence, et alloués entre les poches 'durables' et 'non durables' selon le modèle 'Investissement Durable' de Crédit Mutuel Asset Management. De la même manière et quand cela est possible, certains dérivés identifiés en transparence comme 'non durables' ont également été intégrés dans ces autres investissements 'non durables'.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et /ou sociales au cours de la période de référence?

Une série de contrôles de premier niveau est prévue au sein des équipes de gestion. Ceux-ci permettent d'assurer le respect des contraintes de durabilité prévues dans la documentation précontractuelle. Les contrôles de second et troisième niveau viennent compléter le dispositif.

Les contrôles permettent d'assurer un taux de couverture par un score ESG (minimum 90%) ainsi que le respect du principe de sélectivité (20% d'exclusions des sociétés ou émetteurs les moins bien notés de l'univers). Pour les fonds labélisés ISR, les contrôles portent également sur les taux de couverture et la performance des deux indicateurs de durabilité obligatoire retenus par le produit financier.

Enfin, un dernier contrôle porte sur la qualification d'investissement durable et le respect, à tout moment, du pourcentage minimum affiché dans la documentation précontractuelle.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable?

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

- ***En quoi l'indice désigné différait-il d'un indice de marché large pertinent?***
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable?***
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?***
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?***



KPMG S.A.
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France

Fonds Commun de Placement CM-AM FRANCE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 29 décembre 2023
Fonds Commun de Placement
CM-AM FRANCE
4, rue Gaillon - 75002 Paris

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG S.A.
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France

Fonds Commun de Placement CM-AM FRANCE

4, rue Gaillon - 75002 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 29 décembre 2023

Aux porteurs de part,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif CM-AM FRANCE constitué sous forme de fonds commun de placement relatifs à l'exercice clos le 29 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 31 décembre 2022 à la date d'émission de notre rapport.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion établi par la société de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds commun de placement ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.



Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds commun de placement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense

KPMG S.A.

Signature numérique de
Nicolas Duval Arnould
KPMG le 04/04/2024 17:43:51

Nicolas Duval-Arnould
Associé



RAPPORT ANNUEL

CM-AM ACTIONS MONDE

Fonds commun de placement

Exercice du 01/01/2023 au 29/12/2023

CARACTERISTIQUES DE L'OPC

Forme juridique : FCP

• L'objectif de gestion

Cet OPCVM est géré activement et de manière discrétionnaire. Il a pour objectif de gestion la recherche d'une performance nette de frais supérieure à celle de son indicateur de référence 100% MSCI World, sur la durée de placement recommandée. La composition de l'OPCVM peut s'écarter de manière importante de la répartition de l'indicateur.

L'indice est retenu en cours de clôture et exprimés en euro, dividendes réinvestis.

• Stratégie d'investissement

La stratégie de gestion consiste d'abord à effectuer une allocation tactique entre les différentes classes d'actifs à partir d'un scénario économique et financier.

- S'agissant des actions : La ventilation de la poche actions entre les différents secteurs économiques sera ensuite effectuée : selon le scénario d'investissement retenu, on privilégiera ou écartera, les secteurs présentant une sensibilité plus ou moins forte au cycle économique. Enfin, on sélectionnera les valeurs sur la base de critères quantitatifs (progression des bénéfices, solidité du bilan, niveau de marge) et qualitatifs.

- S'agissant des instruments de taux : La poche taux comprendra des instruments de taux court terme, moyen et long terme. Une analyse en valeur relative conduira à privilégier les supports dettes d'Etats ou dettes de crédit. La qualité de signature sera examinée (ratings, degré de séniorité). L'indicateur de mesure du risque de taux sera la sensibilité pour les titres de créances et les vies moyennes pour les instruments du marché monétaire.

Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sont une des composantes de la gestion mais leur poids dans la décision finale n'est pas défini en amont.

L'OPCVM s'engage à respecter les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivantes :

De 70 % à 110 % sur les marchés actions, de toutes zones géographiques, de toutes capitalisations, de tous les secteurs. L'OPCVM pourra être exposé aux valeurs de petites capitalisations inférieures à 3 milliards d'euros (20 %), aux actions de pays émergents (30 %),

De 0 % à 30 % en instruments de taux, souverains, publics, privés, de l'Union européenne, de toutes notations selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation ou non notés.

L'OPCVM pourra être exposé aux instruments de taux spéculatifs (10%)

Jusqu'à 100 % de l'actif net au risque de change.

Il peut également intervenir sur les :

- contrats financiers à terme ferme ou optionnels, utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition aux risques d'action, de taux, de change. L'effet de levier indicatif est de 130 %.

COMMENTAIRE DE GESTION

I. Début optimiste malgré les craintes géopolitiques :

Le premier trimestre de 2023 a débuté sous le signe de l'optimisme sur les marchés financiers, mais cette euphorie a rapidement été éclipsée par des événements déstabilisants et source de volatilité. La réouverture de la Chine opérée début janvier 2023 aura été porteur d'espoirs et favorisé un temps boursièrement la zone. Toutefois, les investisseurs ont été secoués par une crise d'envergure aux États-Unis, marquée par la faillite éclair (en 48 heures) de la Silicon Valley Bank en raison de la forte remontée des taux de la FED et d'une fuite de leurs dépôts (concentrés et non assurés). Cette débâcle a généré des ondes de choc rappelant la crise financière de 2008 et éveillant des craintes de contagion à l'échelle mondiale. Les banques régionales américaines ont été particulièrement touchées (First Republic Bank en sera la deuxième victime), et l'effet domino s'est rapidement étendu aux institutions financières européennes. Crédit Suisse déjà entachée d'une série de pertes et de scandales depuis de nombreuses années s'est vue mise à mal pour au final être rachetée en urgence par UBS. La situation a fortement influencé les performances boursières, créant un climat d'incertitude alors que les investisseurs cherchaient à évaluer les répercussions de cette crise. Forte heureusement, la rapidité d'action des États et des grandes banques (injection de liquidité, rachats, prêts, dépôts, etc.) aura permis de stabiliser le secteur. Coté taux, après un début d'année haussier (jusqu'à 4% sur le 10 ans US et 2.75% en Allemagne), le stress observé sur les marchés a conduit à une forte détente des rendements obligataires. Les investisseurs se sont précipités vers les actifs refuges et de qualité (dollar et taux sans risque).

Sur la période, le Stoxx 600 progresse de +8.4%, l'indice phare américain fait +5.9% en € et -13.2% pour l'indice des banques américaine. Dans ce contexte, CM-AM Actions Monde surperforme le MSCI World en Euro de plus de 160 points de base sur cette période. Cela s'explique pour une sous pondération importante du secteur bancaire en zone euro. Le taux à 10 ans US a baissé de 40 points de base, permettant aux styles de gestion « croissance » de surperformer significativement.

II. Évolutions contrastées et anticipations des politiques monétaires

Le deuxième trimestre de 2023 aura été caractérisée par une certaine volatilité sur les marchés en début de période, résultant de la crise bancaire américaine et de son impact en Europe. Les banques centrales ont maintenu des politiques monétaires restrictives, prolongeant cette tendance jusqu'en juillet. La FED a remonté ses taux de +100bps entre janvier et mi-juillet.

Sur la période, les performances ont été contrastées : +2.27% pour l'Euro Stoxx 600, +8.25% pour le S&P 500 en € et -10% pour l'indice chinois.

Effectivement, le marché américain initialement plus touché par l'éclatement financier, a affiché une reprise significative au cours de la seconde partie. Cette reprise a été soutenue par de bons résultats d'entreprises, le début de la désinflation (+5.5% en juin vs +8.6% en janvier) et alimentée par la frénésie autour de l'intelligence artificielle et de la technologie. En effet, un nouveau secteur technologique a émergé en 2022 avec CHATGPT autour de l'IA, un marché en plein essor qui devrait doubler en 4 ans et atteindre plus de 500 milliards de dollars en 2027 (source : Statista). En atteste la performance d'un des leaders en la matière Nvidia (qui produit les puces électroniques alimentant les modèles d'IA générative) qui progresse de +52.3% sur la période. Google et Microsoft profitent également de l'engouement avec des performances respectives de +18% et +15%.

Dans le même temps, l'activité américaine est apparue plus résiliente portée par des données de consommation robustes. En revanche, en Europe et en Chine les indicateurs ont signalé un ralentissement de l'activité avec des PMI en contraction (<50).

Dans ce contexte, CM-AM Actions Monde sous-performe le MSCI World en Euro de 108 points de base sur cette période. Cela s'explique par une remontée des taux, et en particulier le taux à 10 ans US qui reprend les 40 points de base perdus le trimestre précédent. Cette sous performance a deux

explications majeures. Il était sous-exposé aux actions américaines de 8%. Nous étions sous-pondérés sur le secteur bancaire européens qui était en surperformance de 6% sur la période.

III. Répercussions géopolitiques et stabilité précaire

Au troisième trimestre, les répercussions de la crise bancaire américaine et la restructuration en Europe ont continué à se faire sentir. Bien que les marchés aient enregistré des performances solides jusqu'à fin juillet, la stabilité restait précaire. En effet, les tensions géopolitiques se sont intensifiées au Moyen-Orient (conflit israélo-palestinien) et en Ukraine, ajoutant de l'incertitude notamment avec l'emballement du prix de l'or noir (+32% au troisième trimestre passant de 70\$/b fin juin à plus de 90\$/b en septembre). Les investisseurs ont été plutôt prudents face aux risques d'escalades et les marchés ont dévissé après avoir fait leur point haut fin juillet. Dans le même temps, les taux se sont brutalement tendus pour atteindre les 5% sur le 10 an américain et pratiquement 3% sur le 10 an allemand en octobre. Le contexte économique global s'est détérioré, les marchés ont subi de fortes rotations sectorielles en faveur des valeurs cycliques et des pétrolières et pénalisant les valeurs de croissance et à longue durée. Toutefois, l'économie reste soutenue en grande partie par les consommateurs. Les banquiers centraux auront maintenu leur volonté de ramener l'inflation autour de l'objectif fixé.

Dans ce contexte, CM-AM Actions Monde sous-performe le MSCI World en Euro de 218 points de base sur cette période. Cela s'explique par une remontée très significative du pétrole et des taux. Le portefeuille était sous-pondéré aux secteurs de l'énergie (+14.71% sur la période) et aux banques (+4.53%). Les petites et moyennes capitalisations sont en forte retrait avec une performance moyenne à -9.74% contre -2.11% pour le Stoxx 600.

IV. Rallye de fin d'année et revirement des politiques monétaires ?

Après une période de trois mois de déclin, les marchés ont enregistré un rebond stimulé par des indicateurs rassurants sur l'inflation et des perspectives de croissance optimistes des deux côtés de l'Atlantique, écartant tout scénario de récession à court terme. La désinflation s'est poursuivie aux États-Unis, avec une augmentation des prix sur un an mesurée à +3.1% en octobre contre +3.2% le mois précédent. Les banquiers centraux se sont accordés sur une pause dans le resserrement des taux, la FED envisageant même une possible baisse dès 2024. Aux États-Unis, les données économiques ont continué de surprendre positivement, avec une croissance du PIB publiée à +4.9% au troisième trimestre en rythme annualisé. Ces éléments ont conduit à une détente sur le marché obligataire, marquée par des baisses d'environ 100 points de base sur les taux longs.

Les principaux indices boursiers ont réagi positivement, contribuant au fort rebond de fin d'année entre novembre et décembre, avec une progression de +11.6% pour l'Euro Stoxx 50 et +14% pour l'indice phare américain en dollars (+9.5% en €). Les valeurs de croissance, à l'instar d'ASML en hausse de +19% sur les deux mois, et de Microsoft en hausse de +15%, ont été particulièrement favorisées.

Au terme d'une année particulièrement agitée sur le pétrole et les taux, le portefeuille a connu des périodes de performance relative très volatiles. Au final le fonds termine en hausse de 17.65% sur la part ES, contre 19.60% pour le MSCI World en Euro. Cette contre-performance s'explique principalement par des sous-pondérations aux actions américaines en début d'année, et sur les secteurs de la banque et de l'énergie. En revanche, les fonds « croissance » ont nettement surperformé les indices de références. Les actions européennes auront connu une période de surperformance importante entre octobre 2022 et avril 2023. Période pendant laquelle le portefeuille était surpondéré sur l'Europe. Nous avons alors remonté progressivement l'exposition aux actions américaines durant le reste de l'année pour terminer 2023 en étant surpondéré sur les US.

Article 8 SFDR – TAXONOMIE

La stratégie d'investissement de l'OPC intègre des critères extra-financiers selon une méthodologie développée par le département d'analyse extra financière de Crédit Mutuel Asset Management visant

à exclure les valeurs les moins bien notées en matière environnementale, sociale et de gouvernance afin de réduire notamment l'impact du risque de durabilité auquel l'OPC est exposé.

L'équipe de gestion s'attache à prendre en compte dans ses décisions d'investissement les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques considérées comme durables au regard du règlement « Taxonomie » (UE) 2020/852. Le recensement des émetteurs au sein du Fonds dont les activités sont éligibles à la Taxonomie est un sujet principal pour Crédit Mutuel Asset Management. Des travaux sont en cours afin de permettre, à terme, de déterminer un pourcentage minimum d'alignement avec la taxonomie.

Les principales incidences négatives sont également prises en compte dans la stratégie d'investissement.

Crédit Mutuel Asset Management applique sur l'ensemble de sa gamme d'OPC :

- une politique de suivi des controverses visant à détecter les valeurs sur lesquelles des controverses apparaissent. En fonction de l'analyse menée, les valeurs concernées sont maintenues ou exclues,
- une politique d'exclusion sectorielle stricte concernant notamment les armes controversées,

Ces politiques sont disponibles sur le site internet de Crédit Mutuel Asset Management.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements qui sont qualifiés d'investissement durable au sens du Règlement « SFDR » (UE) 2019/2088. prend en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnementale.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durable sur le plan environnemental.

Politiques sectorielles :

Inscrit dans ses objectifs stratégiques, Crédit Mutuel Asset Management développe progressivement un ensemble de politiques sectorielles en lien notamment avec la politique RSM (Responsabilité Sociale et Mutualiste) (1) du Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Le détail des politiques sectorielles de la société de gestion est disponible sur le site de Crédit Mutuel Asset Management.

La surveillance et le contrôle de l'application de ces dernières s'effectuent à trois niveaux :

- par la mise en place d'un dispositif de contrôle pré-trade, empêchant la souscription de titres interdits de par l'application des politiques sectorielles (2) ;
- par la mise en place d'un dispositif de contrôle post-trade, permettant d'identifier les valeurs interdites par l'application des politiques sectorielles et présentes en portefeuille (hors OPC qui font de la réplication indicielle dans leur structuration) ;
- par le Comité RSE (trimestriel), réuni autour de la Direction générale, en charge de la supervision et du suivi de l'application des politiques sectorielles. Ce Comité prend connaissance en particulier des analyses qualitatives réalisées par le Pôle Finance Responsable et Durable sur les émetteurs concernés par les différentes politiques sectorielles.

Politique sectorielle Charbon :

Au niveau de la SGP (3), sur l'exercice écoulé, notons la prise en compte de la mise à jour de la liste « GCEL » (4) par l'ONG Urgewald, laquelle constitue la référence en termes de déploiement de notre politique sectorielle.

L'identification des émetteurs impliqués dans des activités liées au charbon s'effectue selon plusieurs critères :

- Les « Coal Developer » : émetteurs développant des capacités en lien avec l'exploitation de charbon ;
- Et 4 autres critères associés à des seuils :
 - o Production annuelle de charbon < 10 MT ;
 - o Capacités électriques installées basées sur le charbon < 5 GW
 - o Part du Charbon thermique dans le CA < 10%
 - o Part du Charbon dans le mix énergétique < 10%

Notons la baisse des niveaux des seuils relatifs, de 20% à 10%.

La liste GCEL compte désormais 3731 émetteurs (maisons mères et filiales) dont 1840 sont identifiés comme « coal developer ».

Sur l'exercice, le Comité RSE, instance de gouvernance et de suivi de l'application de nos politiques sectorielles, a confirmé le statut « autorisé » de 2 groupes émetteurs présents dans la liste GCEL et engagés dans un plan de sortie du charbon à horizon 2030.

Au total, la mise en œuvre de notre politique sectorielle aboutit à l'exclusion de 99,8% des émetteurs de la liste GCEL 2023. Ce haut niveau d'exclusion s'explique, entre autre, par l'extension de l'interdiction d'un émetteur à l'ensemble du Groupe auquel il appartient.

Politique sectorielle Défense et Sécurité :

La politique sectorielle Défense et Sécurité se compose de deux volets :

- Exclusion des entreprises impliquées dans le secteur des armes controversées et des armes non-conventionnelles et de destruction massive ;
- Suivi des controverses portant sur des sociétés impliquées dans l'armement militaire de combat.

S'agissant des activités liées aux armes conventionnelles, le pôle Finance Responsable et Durable (FRd) de Crédit Mutuel Asset Management assure une vigilance particulière concernant les sociétés impliquées dans l'armement militaire de combat et faisant l'objet de controverses très sévères liées aux activités de défense et sécurité. Cette analyse peut mener à une exclusion.

L'application de la politique sectorielle Défense et Sécurité aboutit à l'exclusion de 137 émetteurs.

Politique sectorielle Hydrocarbure :

Au 1er janvier 2023 la politique sectorielle hydrocarbure est entrée en application, dans le cadre de la déclinaison des politiques sectorielles mises en place au sein de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Elle prévoit le gel des positions des émetteurs figurant dans la liste dite « GOGEL », produite par Urgewald, et ne respectant le seuil suivant :

- la part de production d'hydrocarbures non conventionnels est supérieure à 25% dès le 01/01/2023 ;
- Le périmètre retenu pour définir la partie non conventionnelle des hydrocarbures est celui de l'ONG Urgewald, à savoir :
- pétrole ou gaz de schiste,
 - pétrole issu de sables bitumineux,
 - pétrole lourd et extra-lourd,
 - pétrole en eau profonde,
 - pétrole extrait en Arctique,
 - méthane de houille.

Au 1er janvier 2023, l'application de la politique sectorielle aboutit à l'exclusion de 481 émetteurs sur un total de 789 recensés dans la GOGEL 2022. Le taux d'exclusion ressort ainsi à 61%.

(1) Politique RSE adaptée à l'organisation propre du Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

(2) Mise en service au 2nd semestre 2021.

(3) Société de Gestion.

(4) Mise à jour en octobre de chaque année.

(5) Développement de nouvelles capacités de production de charbon.

La gestion de cet OPC repose sur des objectifs mesurables de prise en compte des critères extra-financiers qui constituent une des composantes de la gestion mais leur poids dans la décision finale n'est pas défini en amont. Cette prise en compte des critères extra-financiers est matérialisée par une note ou un indicateur extra-financier supérieure à celle de l'univers d'investissement.

● Frais de gestion indirects calculés

4 078 014,61 EUR

● Addendum – Article 8

Le disclaimer de l'Addendum figure en dernière page du rapport annuel.

En vertu du décret d'application n°2021-663 du 27 mai 2021 de l'article 29 de la Loi Energie Climat, les informations à communiquer font dorénavant l'objet d'un rapport spécifique publié au plus tard le 30 juin de chaque année sur le site de Crédit Mutuel Asset Management sur la page suivante, où sont également accessibles toutes les informations sur la démarche ESG de la SGP :
Finance responsable | Crédit Mutuel Asset Management - Non professionnels (creditmutuel-am.eu)

- **Transparence Des Opérations De Financement Sur Titres (SFTR)**

Au cours de l'exercice, le fonds n'a pas effectué d'opérations de financement sur titres soumis à la réglementation SFTR, à savoir opération de pension, prêt/emprunt de titres de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-achat, opération de prêt avec appel de marge et contrat d'échange sur revenu global (TRS).

RAPPORT COMPTABLE

• INFORMATIONS JURIDIQUES

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs.

• Commission de mouvement et frais d'intermédiation

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation prévu au Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers est consultable sur le site internet: www.creditmutuel-am.eu et/ou auprès de CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT, 4 rue Gaillon, 75002 Paris.

• Politique du gestionnaire en matière de droit de vote

Conformément au Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, les informations concernant la politique de vote et le compte-rendu de celle-ci sont disponibles sur le site Internet de la société de gestion et/ou à son siège social. La politique de vote s'inscrit dans le prolongement de la politique d'investissement, dont l'objectif est la recherche d'une performance régulière sur le long terme dans le respect des orientations de gestion des fonds. Elle intègre les particularités de chaque pays en termes de droit des sociétés et de gouvernement d'entreprise. Les principes de la politique de vote de CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT sont les suivants :

- respect des droits des actionnaires minoritaires et équité entre les actionnaires,
- transparence et qualité des informations fournies aux actionnaires,
- équilibre des pouvoirs entre les organes de direction,
- pérennité et intégration de la stratégie long terme des entreprises,
- soutien des meilleures pratiques de gouvernement d'entreprise. Dans les fonds d'actionnariat salarié, les droits de vote attachés aux titres de l'entreprise sont exercés par le Conseil de surveillance.

• Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties

Les intermédiaires sélectionnés figurent sur une liste établie et revue au moins une fois par an par la société de gestion. La méthode retenue est un scoring global annuel de chaque intermédiaire permettant de lui attribuer une note qui conditionne son maintien ou non dans la liste des intermédiaires autorisés. La note obtenue est basée sur les éléments spécifiques et considérés comme déterminants. Il s'agit par ordre d'importance décroissante : de l'engagement de la part de l'intermédiaire sur les quantités à négocier et à livrer, de la qualité de l'exécution, de la réactivité lors de la réception/passation d'ordres, du nombre d'incidents de règlement/livraison, de la pertinence des informations communiquées. Le respect des tarifs négociés conditionne le maintien de l'intermédiaire dans la liste.

• Information relative aux modalités de calcul du risque global

Le risque global sur contrats financiers est calculé selon la méthode du calcul de la valeur en risque absolue.

Les VaR affichées dans ce tableau sont calculées par la méthode de Monte Carlo, à un horizon 20 jours, avec un intervalle de confiance de 99%.

Méthode VAR			
Levier au 29/12/2023	Niveau minimum	Niveau maximum	Niveau moyen
39%	9,53%	14,73%	12,51%

• Politique de rémunération

Crédit Mutuel Asset Management inscrit sa politique de rémunération dans le cadre des principes de Crédit Mutuel Alliance Fédérale (cf. site de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel – Espace

Investisseurs – Information financière/ réglementée) tout en respectant les exigences réglementaires. Crédit Mutuel Alliance Fédérale a mis en place un comité des rémunérations unique, dont le périmètre s'étend à l'ensemble de ses filiales.

Pour rappel, la politique de rémunération applicable aux gestionnaires de fonds d'investissement est dictée par les directives 2014/91/UE du 23 juillet 2014 (OPCVM V) et 2011/61/UE du 8 juin 2011 dite directive AIFM ainsi que leurs textes de transposition.

A. Processus Opérationnel

Le comité des rémunérations de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel procède à un examen annuel des principes de la politique de rémunération et exprime son avis sur les propositions de la direction générale élaborées après consultation de la direction des risques et de la conformité.

Concernant Crédit Mutuel Asset Management, les rémunérations sont basées notamment sur les critères suivants: la performance du ou des fonds gérés par le collaborateur ainsi que la contribution individuelle aux activités de l'entreprise ainsi que le respect des règles de risques et de conformité. Pour plus d'information, vous pouvez consulter le site internet de Crédit Mutuel Asset Management (notamment le respect des Politiques sectorielles d'exclusion ainsi que le respect de l'exclusion des valeurs controversées).

B. Personnel identifié

Crédit Mutuel Asset Management a identifié les preneurs de risques selon deux critères :

- Rôle et responsabilité des acteurs afin de déterminer les preneurs de risque au niveau de la Société de Gestion et des OPCVM/FIA gérés,
- Rémunérations afin de déterminer le personnel qui, au vu de sa rémunération, devrait être considéré comme preneur de risque.

Sont considérés comme personnel identifié :

- le Directeur Général, le Secrétaire Général, Directeur des Gestions, les responsables en charge respectivement : des pôles de Gestion, de la finance responsable et durable, de la Direction Juridique et Financière, de la Direction des Relations Distributeurs, de la Direction des Risques, de la Direction des Services Supports, de la Direction des Ressources Humaines et le Responsable de la Conformité et du Contrôle Interne (RCCI)
- les collaborateurs affectés aux activités de gestion collective de Crédit Mutuel Asset Management : les gérants .

C. Rémunérations

Parmi le personnel identifié de Crédit Mutuel Asset Management, certains collaborateurs perçoivent outre leur rémunération fixe, des primes à caractère discrétionnaire. Il s'agit principalement des gérants et de la direction générale. Dans le but de limiter les prises de risque, les modalités de rémunération discrétionnaires doivent permettre de prendre en compte la performance et le risque. En tout état de cause, la gestion du risque, le respect de l'éthique et de l'intérêt du client doivent l'emporter sur les performances financières.

Crédit Mutuel Asset Management peut décider de ne pas accorder ces primes à caractère discrétionnaire si les circonstances le justifient. En particulier, ces primes individuelles pourront être diminuées voire réduites à zéro dans certaines circonstances, notamment en cas d'atteinte aux intérêts des clients ou de manquement caractérisé à l'éthique. Le versement de prime garantie est exceptionnel, et ne s'applique que dans le cadre de l'embauche d'un nouveau membre du personnel et est limitée à la première année.

En 2022, le total des rémunérations brutes globales versées aux 279 collaborateurs présents sur l'exercice s'est élevé à 18 813 105 € dont 1 282 750 € de primes. Les éléments de rémunération versés aux collaborateurs ayant une incidence sur le profil de risques de la société de gestion s'élèvent 7 272 428 €.

Les primes à caractère discrétionnaire sont payées en mars de l'année (n+1) lorsqu'une vision de l'exercice (n) est disponible.

Ces primes sont limitées à un montant annuel unitaire de 100.000€ et ne font pas l'objet d'un étalement. Dans le cadre d'une révision de la politique de rémunération permettant un versement de primes discrétionnaires supérieures à 100.000€, Crédit Mutuel Asset Management en informerait préalablement l'AMF et mettrait sa politique de rémunération en conformité avec les directives dites OPCVM V et AIFM en prévoyant notamment les conditions d'étalement sur une période minimum de trois ans.

● **Evènements intervenus au cours de la période**

13/02/2023 Caractéristiques parts (hors frais) : Modification des modalités de souscription et de rachat

13/02/2023 Création de part : Création de deux nouvelles parts RC et IC

10/02/2023 Fusion/absorption : Fusion-absorption du FIVG EVOLIO ACTIONS MONDE par l'OPCVM CM-AM ACTIONS MONDE

06/11/2023 Caractéristiques de gestion : Modification de la stratégie de gestion de l'OPC

06/11/2023 Caractéristiques de gestion : Mise à jour de l'annexe SFDR

06/11/2023 Caractéristiques parts (hors frais) : Mise en place d'un mécanisme de liquidité (gates)

06/11/2023 Mise à jour de la trame : Mise en conformité de la trame

BILAN ACTIF

	29/12/2023	30/12/2022
Immobilisations nettes	0,00	0,00
Dépôts et instruments financiers	1 019 420 753,78	458 272 546,63
Actions et valeurs assimilées	195 406 453,41	12 071 742,73
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	195 406 453,41	12 071 742,73
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Parts d'organismes de placement collectif	816 641 518,86	443 828 093,68
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	816 641 518,86	443 828 093,68
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Contrats financiers	7 372 781,51	2 372 710,22
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	7 372 781,51	2 372 710,22
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
Créances	15 158 885,38	13 721 425,28
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	15 158 885,38	13 721 425,28
Comptes financiers	34 854 965,93	70 824 128,83
Liquidités	34 854 965,93	70 824 128,83
Total de l'actif	1 069 434 605,09	542 818 100,74

BILAN PASSIF

	29/12/2023	30/12/2022
Capitaux propres		
Capital	1 023 295 332,96	487 790 106,77
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	41 966 415,87	18 036 229,60
Résultat de l'exercice (a, b)	-7 535 304,61	-6 822 310,84
Total des capitaux propres	1 057 726 444,22	499 004 025,53
<i>(= Montant représentatif de l'actif net)</i>		
Instruments financiers	6 693 281,50	2 372 710,22
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Contrats financiers	6 693 281,50	2 372 710,22
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	6 693 281,50	2 372 710,22
Autres opérations	0,00	0,00
Dettes	4 458 019,39	8 233 059,03
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	4 458 019,39	8 233 059,03
Comptes financiers	556 859,98	33 208 305,96
Concours bancaires courants	556 859,98	33 208 305,96
Emprunts	0,00	0,00
Total du passif	1 069 434 605,09	542 818 100,74

(a) Y compris comptes de régularisations

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN

	29/12/2023	30/12/2022
Opérations de couverture		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
Devise		
ECXXH4F00002 EURUSD-CME 0324	140 318 444,29	0,00
ECXXH3F00002 EURUSD-CME 0323	0,00	77 356 065,21
Total Devise	140 318 444,29	77 356 065,21
Indices		
FDAXH4F00002 DAX-EUX 0324	17 335 825,00	0,00
FESXH4F00002 STX50E-EUX 0324	2 180 640,00	0,00
Total Indices	19 516 465,00	0,00
Total Contrats futures	159 834 909,29	77 356 065,21
Options		
Indices		
OESXH4P00018 OESX/0324/PUT /4,400 OPTION ESTOXX	19 216 890,00	0,00
Total Indices	19 216 890,00	0,00
Total Options	19 216 890,00	0,00
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	179 051 799,29	77 356 065,21
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
Total Opérations de couverture	179 051 799,29	77 356 065,21
Autres opérations		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
Indices		
DMXXH4F00002 Mini DJIA-C 0324	36 152 717,39	0,00
ESXXH4F00002 Mini SP500- 0324	178 130 434,78	0,00
NKXXH4F00002 NK225-SGX 0324	8 864 811,74	0,00
DMXXH3F00001 Mini DJIA-C 0323	0,00	9 950 207,86
ESXXH3F00002 Mini SP500- 0323	0,00	36 790 321,83
FESBH3F00002 STXE Bank-E 0323	0,00	20 785 187,50
FESXH3F00002 STX50E-EUX 0323	0,00	3 595 750,00
Total Indices	223 147 963,91	71 121 467,19
Total Contrats futures	223 147 963,91	71 121 467,19
Options		
Indices		
OESXH4P00015 OESX/0324/PUT /4,000 OPTION ESTOXX	4 770 150,00	0,00
OVS2G3C00001 OVS2/0223/CALL/40. VSTOXX FUTURES	0,00	808 713,66
Total Indices	4 770 150,00	808 713,66
Total Options	4 770 150,00	808 713,66
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	227 918 113,91	71 930 180,85
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		

	29/12/2023	30/12/2022
Total Autres engagements	0,00	0,00
Total Autres opérations	227 918 113,91	71 930 180,85

COMPTE DE RESULTAT

	29/12/2023	30/12/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	1 770 249,97	30 590,21
Produits sur actions et valeurs assimilées	989 940,82	56 560,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur contrats financiers	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (I)	2 760 190,79	87 150,21
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur contrats financiers	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	64 402,76	66 028,07
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (II)	64 402,76	66 028,07
Résultat sur opérations financières (I - II)	2 695 788,03	21 122,14
Autres produits (III)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	9 754 213,47	2 609 445,08
Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (I - II + III - IV)	-7 058 425,44	-2 588 322,94
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-476 879,17	-4 233 987,90
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	0,00	0,00
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI)	-7 535 304,61	-6 822 310,84

- **REGLES ET METHODES COMPTABLES**

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 modifié.
Les éléments comptables sont présentés en euro, devise de la comptabilité de l'OPC.

- **Comptabilisation des revenus**

Les comptes financiers sont enregistrés pour leur montant, majoré, le cas échéant, des intérêts courus qui s'y rattachent.

L'OPC comptabilise ses revenus selon la méthode du coupon encaissé.

- **Comptabilisation des entrées et sorties en portefeuille**

La comptabilisation des entrées et sorties de titres dans le portefeuille de l'OPC est effectuée frais exclus.

- **Affectation des sommes distribuables**

Part ES :
Pour les revenus : capitalisation totale
Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part IC :
Pour les revenus : capitalisation totale
Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part RC :
Pour les revenus : capitalisation totale
Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

- **Frais de gestion et de fonctionnement**

Les frais de gestion sont prévus par la notice d'information ou le prospectus complet de l'OPC.

- **Frais de gestion fixes (taux maximum)**

		Frais de gestion fixes	Assiette
ES	FR0010611939	1,6 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 1,56 % TTC maximum dont frais de fonctionnement et autres services : 0,04 % TTC maximum	Actif net
IC	FR001400D856	1 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 0,96 % TTC maximum dont frais de fonctionnement et autres services : 0,04 % TTC maximum	Actif net
RC	FR001400D849	2 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 1,96 % TTC maximum dont frais de fonctionnement et autres services : 0,04 % TTC maximum	Actif net

- **Frais de gestion indirects (sur OPC)**

		Frais de gestion indirects
ES	FR0010611939	1,5% TTC Actif net
IC	FR001400D856	1,5 % TTC maximum de l'actif net
RC	FR001400D849	1,5 % TTC maximum de l'actif net

- **Commission de surperformance**

Part FR0010611939 ES

Néant

Néant

Part FR001400D856 IC

Néant

Part FR001400D849 RC

Néant

- **Rétrocessions**

La politique de comptabilisation de rétrocessions de frais de gestion sur OPC cibles détenus est décidée par la société de gestion.

Ces rétrocessions sont comptabilisées en déduction des commissions de gestion. Les frais effectivement supportés par le fonds figurent dans le tableau « FRAIS DE GESTION SUPPORTÉS PAR L'OPC ». Les frais de gestion sont calculés sur l'actif net moyen à chaque valeur liquidative et couvrent les frais de la gestion financière, administrative, la valorisation, le coût du dépositaire, les honoraires des commissaires aux comptes... Ils ne comprennent pas les frais de transaction.

- **Frais de transaction**

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectuées au moyen de sommes provenant, soit de la vente ou du remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans l'OPC, sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités.

Commissions de mouvement	Clé de répartition (en %)		
	SDG	Dépositaire	Autres prestataires
Néant			

• Méthode de valorisation

Lors de chaque valorisation, les actifs de l'OPCVM, du FIA sont évalués selon les principes suivants :

• Actions et titres assimilés cotés (valeurs françaises et étrangères) :

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de bourse de la veille est utilisé.

• Obligations et titres de créance assimilés (valeurs françaises et étrangères) et EMTN :

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé.

Dans le cas d'une cotation non réaliste, le gérant doit faire une estimation plus en phase avec les paramètres réels de marché. Selon les sources disponibles, l'évaluation pourra être effectuée par différentes méthodes comme :

- la cotation d'un contributeur,
- une moyenne de cotations de plusieurs contributeurs,
- un cours calculé par une méthode actuarielle à partir d'un spread (de crédit ou autre) et d'une courbe de taux,
- etc.

• Titres d'OPCVM, de FIA ou de fond d'investissement en portefeuille :

Evaluation sur la base de la dernière valeur liquidative connue.

• Parts d'organismes de Titrisation :

Evaluation au dernier cours de bourse du jour pour les organismes de titrisation cotés sur les marchés européens.

• Acquisitions temporaires de titres :

- Pensions livrées à l'achat : Valorisation contractuelle. Pas de pension d'une durée supérieure à 3 mois
- Rémérés à l'achat : Valorisation contractuelle, car le rachat des titres par le vendeur est envisagé avec suffisamment de certitude.
- Emprunts de titres : Valorisation des titres empruntés et de la dette de restitution correspondante à la valeur de marché des titres concernés.

• Cessions temporaires de titres :

- Titres donnés en pension livrée : Les titres donnés en pension livrée sont valorisés au prix du marché, les dettes représentatives des titres donnés en pension sont maintenues à la valeur fixée dans le contrat.

• Prêts de titres : Valorisation des titres prêtés au cours de bourse de la valeur sous-jacente. Les titres sont récupérés par l'OPCVM, FIA à l'issue du contrat de prêt.

- **Valeurs mobilières non cotées :**

Evaluation utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et sur le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

- **Titres de créances négociables :**

Les TCN sont valorisés à la valeur de marché.

Valeur de marché retenue :

- BTF/BTAN :

Taux de rendement actuariel ou cours du jour publié par la Banque de France.

- Autres TCN :

Pour les TCN faisant l'objet de cotation régulière : le taux de rendement ou les cours utilisés sont ceux constatés chaque jour sur le marché.

Pour les titres sans cotation régulière ou réaliste : application d'une méthode actuarielle avec utilisation du taux de rendement d'une courbe de taux de référence corrigé d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur (spread de crédit ou autre).

- **Contrats à terme fermes :**

Les cours de marché retenus pour la valorisation des contrats à terme fermes sont en adéquation avec ceux des titres sous-jacents. Ils varient en fonction de la Place de cotation des contrats :

- Contrats à terme fermes cotés sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

- Contrats à terme fermes cotés sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

- **Options :**

Les cours de marché retenus suivent le même principe que ceux régissant les contrats ou titres supports :

- Options cotées sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

- Options cotées sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

- **Opérations d'échanges (swaps) :**

• Les swaps d'une durée de vie inférieure à 3 mois sont valorisés de manière linéaire.

• Les swaps d'une durée de vie supérieure à 3 mois sont valorisés au prix du marché.

• L'évaluation des swaps d'indice est réalisée au prix donné par la contrepartie, la société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de cette évaluation.

• Lorsque le contrat de swap est adossé à des titres clairement identifiés (qualité et durée), ces deux éléments sont évalués globalement.

- **Contrats de change à terme :**

Il s'agit d'opérations de couverture de valeurs mobilières en portefeuille libellées dans une devise autre que celle de la comptabilité de l'OPCVM, du FIA par un emprunt de devise dans la même monnaie pour le même montant. Les opérations à terme de devise sont valorisées d'après la courbe des taux prêteurs/emprunteurs de la devise.

- **Méthode d'évaluation des engagements hors bilan**

• Les engagements sur contrats à terme fermes sont déterminés à la valeur de marché. Elle est égale au cours de valorisation multiplié par le nombre de contrats et par le nominal. Les engagements sur contrats d'échange de gré à gré sont présentés à leur valeur nominale ou en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent.

• Les engagements sur opérations conditionnelles sont déterminés sur la base de l'équivalent sous-jacent de l'option. Cette traduction consiste à multiplier le nombre d'options par un delta. Le delta

résulte d'un modèle mathématique (de type Black-Scholes) dont les paramètres sont : le cours du sous-jacent, la durée à l'échéance, le taux d'intérêt court terme, le prix d'exercice de l'option et la volatilité du sous-jacent. La présentation dans le hors-bilan correspond au sens économique de l'opération, et non au sens du contrat.

- Les swaps de dividende contre évolution de la performance sont indiqués à leur valeur nominale en hors-bilan.
- Les swaps adossés ou non adossés sont enregistrés au nominal en hors-bilan.

• Description des garanties reçues ou données

• Garantie reçue :

Néant

• Garantie donnée :

Dans le cadre de la réalisation des transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré et des opérations d'acquisition / cession temporaire des titres, l'OPC peut recevoir les actifs financiers considérés comme des garanties et ayant pour but de réduire son exposition au risque de contrepartie.

Les garanties financières reçues seront essentiellement constituées en espèces ou en titres financiers pour les transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré, et en espèces et en obligations d'Etat éligibles pour les opérations d'acquisition/cession temporaire de titres.

Ces garanties sont données sous forme d'espèces ou d'obligations émises ou garanties par les Etats membres de l'OCDE ou par leurs collectivités publiques territoriales ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère communautaire, régional ou mondial.

Toute garantie financière reçue respectera les principes suivants :

- Liquidité : Toute garantie financière en titres doit être très liquide et pouvoir se négocier rapidement sur un marché réglementé à prix transparent.
- Cessibilité : Les garanties financières sont cessibles à tout moment.
- Evaluation : Les garanties financières reçues font l'objet d'une évaluation quotidienne, au prix du marché ou selon un modèle de pricing. Une politique de décote prudente sera appliquée sur les titres pouvant afficher une volatilité non négligeable ou en fonction de la qualité de crédit.
- Qualité de crédit des émetteurs : Les garanties financières sont de haute qualité de crédit selon l'analyse de la société de gestion.
- Placement de garanties reçues en espèces : Elles sont, soit placées en dépôts auprès d'entités éligibles, soit investies en obligations d'Etat de haute qualité de crédit (notation respectant les critères des OPCVM/FIA de type monétaire), soit investies en OPCVM/FIA de type monétaire, soit utilisées aux fins de transactions de prise en pension conclues avec un établissement de crédit.
- Corrélation : les garanties sont émises par une entité indépendante de la contrepartie.
- Diversification : L'exposition à un émetteur donné ne dépasse pas 20% de l'actif net.
- Conservation : Les garanties financières reçues sont placées auprès du Dépositaire ou par un de ses agents ou tiers sous son contrôle ou de tout dépositaire tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et qui n'a aucun lien avec le fournisseur des garanties financières.
- Interdiction de réutilisation : Les garanties financières autres qu'en espèces ne peuvent être ni vendues, ni réinvesties, ni remises en garantie.

EVOLUTION DE L'ACTIF NET

	29/12/2023	30/12/2022
Actif net en début d'exercice	499 004 025,53	212 954 855,21
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	509 109 818,33	349 090 749,40
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-75 411 017,41	-14 795 064,31
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	40 826 017,09	13 091 983,92
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-17 451 096,16	-3 754 012,28
Plus-values réalisées sur contrats financiers	59 241 224,97	3 808 235,33
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-40 416 802,56	-4 867 071,88
Frais de transaction	-1 234 425,71	-34 995,53
Différences de change	-1 864 322,94	-11 104,33
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	88 493 859,80	-51 995 098,10
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>82 695 688,21</i>	<i>-5 798 171,59</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>-5 798 171,59</i>	<i>46 196 926,51</i>
Variation de la différence d'estimation des contrats financiers	4 479 280,70	-1 896 128,94
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>3 327 880,48</i>	<i>-1 151 400,22</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>-1 151 400,22</i>	<i>744 728,72</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-7 058 425,44	-2 588 322,94
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments*	8 308,02	-0,02
Actif net en fin d'exercice	1 057 726 444,22	499 004 025,53

*Soulte F0337 EVOLIO VERS F0403 10.02.2023

INSTRUMENTS FINANCIERS - VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE D'INSTRUMENT

	Montant	%
ACTIF		
Obligations et valeurs assimilées		
TOTAL Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Titres de créances		
TOTAL Titres de créances	0,00	0,00
Operations contractuelles a l'achat		
TOTAL Operations contractuelles a l'achat	0,00	0,00
PASSIF		
Cessions		
TOTAL Cessions	0,00	0,00
Operations contractuelles a la vente		
TOTAL Operations contractuelles a la vente	0,00	0,00
HORS BILAN		
Opérations de couverture		
Devise	140 318 444,29	13,27
Indices	38 733 355,00	3,66
TOTAL Opérations de couverture	179 051 799,29	16,93
Autres opérations		
Indices	227 918 113,91	21,55
TOTAL Autres opérations	227 918 113,91	21,55

VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Actif								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	34 854 965,93	3,30	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	556 859,98	0,05	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	0-3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
Actif										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	34 854 965,93	3,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	556 859,98	0,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

**VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF
ET DE HORS-BILAN**

	Devise 1 USD	% USD	Devise2 JPY	% JPY	Devise 3 DKK	%	Autre(s) devise(s)	%
Actif								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	161 232 364,86	15,24	0,00	0,00	7 305 044,27	0,69	2 320 383,43	0,22
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres d'OPC	187 486 200,91	17,73	21 441 271,41	2,03	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Contrats financiers	6 372 425,28	0,60	18 206,23	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créance	13 739 291,98	1,30	455 245,16	0,04	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	14 795 693,26	1,40	13 861 812,02	1,31	0,00	0,00	1 222 480,37	0,12
Passif								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Contrats financiers	6 372 425,27	0,60	18 206,23	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	556 859,98	0,05	0,00	0,00
Hors-bilan								
Opérations de couverture	140 318 444,29	13,27	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS FAISANT L'OBJET D'UNE ACQUISITION TEMPORAIRE

	29/12/2023
Titres acquis à réméré	0,00
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS CONSTITUTIFS DE DEPOTS DE GARANTIE

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	826 400,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

INSTRUMENTS FINANCIERS EMIS PAR LA SOCIETE DE GESTION OU LES ENTITES DE SON GROUPE

	ISIN	LIBELLE	29/12/2023
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			297 547 806,23
	FR0000447310	CM-AM MICRO CAP 3D	2 615 020,91
	FR0000979825	CM-AM CAS.ISR IC3D	116 895 027,36
	FR0000984213	CM-AM GL.EM.M.RC6D	15 121 080,00
	FR0000991770	CM-AM EU.VAL.RC 6D	6 273 926,40
	FR0007390174	CM-AM G.GOLD RC 6D	15 619 939,30
	FR0010018192	CM-AM ENTR.FR.RC3D	1 782 135,06
	FR0010037341	CM-AM EUR.GR.RC 6D	20 537 654,50
	FR0010389254	CM-AM MONEPL.IC 3D	18 866 197,00
	FR0010415448	CM-AM IJ 225 RC 3D	7 062 930,00
	FR0010925941	CM-AM EU.DIV.RD 3D	6 677 311,85
	FR0011631019	CM-AM P.E.AC.RC 3D	1 190 994,80
	FR0012287423	CM-AM GL.LEA.IC3D	2 987 290,83
	FR0013266624	CM-AM ENT.EUR.RC6D	5 073 323,73
	FR0013384989	CM-AM CONV.EU.IC3D	3 951 841,35
	FR0013385010	CM-AM SM.M.EU.IC3D	9 692 395,86
	FR0013486461	CM AM GL.SEL.IC 3D	7 129 128,03
	FR0014000YR8	CM AM GL.CLIM.IC3D	3 274 934,18
	FR0014005R48	CM AM OB.EM.F.IC3D	8 498 104,71
	FR00140074R0	CM AM G.C.ZEN IC3D	2 650 990,94
	FR00140077F8	CM AM CON.USA IC3D	41 647 579,42
Contrats financiers			0,00

	ISIN	LIBELLE	29/12/2023
Total des titres du groupe			297 547 806,23

TABLEAUX D’AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

	Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice					
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédits d'impôt unitaire
Total acomptes			0	0	0	0

	Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice			
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire
Total acomptes			0	0

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	-7 535 304,61	-6 822 310,84
Total	-7 535 304,61	-6 822 310,84

	29/12/2023	30/12/2022
C1 PART CAPI ES		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-6 751 371,71	-6 822 310,84
Total	-6 751 371,71	-6 822 310,84
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	0,00	0,00
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

	29/12/2023	30/12/2022
C2 PART CAPI RC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-778 003,13	0,00
Total	-778 003,13	0,00
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	0,00	0,00
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

	29/12/2023	30/12/2022
II PART CAPI IC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-5 929,77	0,00
Total	-5 929,77	0,00
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	0,00	0,00
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	41 966 415,87	18 036 229,60
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	41 966 415,87	18 036 229,60

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/12/2023	30/12/2022
C1 PART CAPI ES		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	26 812 708,68	18 036 229,60
Total	26 812 708,68	18 036 229,60
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0,00	0,00
Distribution unitaire	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/12/2023	30/12/2022
C2 PART CAPI RC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	12 127 922,91	0,00
Total	12 127 922,91	0,00
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0,00	0,00
Distribution unitaire	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/12/2023	30/12/2022
II PART CAPI IC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	3 025 784,28	0,00
Total	3 025 784,28	0,00
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0,00	0,00
Distribution unitaire	0,00	0,00

TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'OPC AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Date	Part	Actif net	Nombre de titres	Valeur liquidative unitaire	Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)	Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes)	Crédit d'impôt unitaire	Capitalisation unitaire sur résultat et PMV nettes
				€	€	€	€	€
31/12/2019	C PART CAPI C	119 663 554,27	7 198 376,718	16,62	0,00	0,00	0,00	0,09
31/12/2020	C PART CAPI C	150 649 319,61	8 547 275,368	17,62	0,00	0,00	0,00	0,74
31/12/2021	C1 PART CAPI ES	212 954 855,21	10 268 376,83	20,73	0,00	0,00	0,00	1,66
30/12/2022	C1 PART CAPI ES	499 004 025,53	29 936 057,046	16,66	0,00	0,00	0,00	0,37
29/12/2023	C1 PART CAPI ES	675 382 902,57	34 452 043,987	19,60	0,00	0,00	0,00	0,58
29/12/2023	C2 PART CAPI RC	305 925 202,11	1 225 842,10	249,56	0,00	0,00	0,00	9,25
29/12/2023	I1 PART CAPI. IC	76 418 339,54	668,584	114 298,78	0,00	0,00	0,00	4 516,79

SOUSCRIPTIONS RACHATS

	En quantité	En montant
C1 PART CAPI ES		
Parts ou Actions Souscrites durant l'exercice	6 849 706,50900	125 388 487,83
Parts ou Actions Rachetées durant l'exercice	-2 333 719,56800	-42 590 005,67
Solde net des Souscriptions/Rachats	4 515 986,94100	82 798 482,16
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	34 452 043,98700	

	En quantité	En montant
C2 PART CAPI RC		
Parts ou Actions Souscrites durant l'exercice	1 334 135,99100	306 502 680,88
Parts ou Actions Rachetées durant l'exercice	-108 293,89100	-25 284 559,76
Solde net des Souscriptions/Rachats	1 225 842,10000	281 218 121,12
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	1 225 842,10000	

	En quantité	En montant
I1 PART CAPI IC		
Parts ou Actions Souscrites durant l'exercice	739,09400	77 218 649,62
Parts ou Actions Rachetées durant l'exercice	-70,51000	-7 536 451,98
Solde net des Souscriptions/Rachats	668,58400	69 682 197,64
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	668,58400	

COMMISSIONS

	En montant
C1 PART CAPI ES	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription rétrocédées	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

	En montant
C2 PART CAPI RC	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	187 914,29
Montant des commissions de souscription perçues	187 914,29
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées	187 914,29
Montant des commissions de souscription rétrocédées	187 914,29
Montant des commissions de rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

	En montant
II PART CAPI IC	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription rétrocédées	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

FRAIS DE GESTION SUPPORTES PAR L'OPC

	29/12/2023
FR0010611939 C1 PART CAPI ES	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,60
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	9 457 468,90
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Commissions de surperformance (frais variables)	0,00
Rétrocessions de frais de gestion	1 318 618,95

	29/12/2023
FR001400D849 C2 PART CAPI RC	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,85
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	1 941 372,03
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Commissions de surperformance (frais variables)	0,00
Rétrocessions de frais de gestion	506 408,63

	29/12/2023
FR001400D856 I1 PART CAPI IC	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,55
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	300 433,61
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Commissions de surperformance (frais variables)	0,00
Rétrocessions de frais de gestion	120 033,49

CREANCES ET DETTES

	Nature de débit/crédit	29/12/2023
Créances	Coupons et dividendes	46 384,37
Créances	Dépôts de garantie	14 957 873,87
Créances	Frais de gestion rétrocédés	154 627,14
Total des créances		15 158 885,38
Dettes	SRD et règlements différés	3 383 680,00
Dettes	Frais de gestion	1 074 339,39
Total des dettes		4 458 019,39
Total dettes et créances		10 700 865,99

VENTILATION SIMPLIFIEE DE L'ACTIF NET

INVENTAIRE RESUME

	Valeur EUR	% Actif Net
PORTEFEUILLE	1 012 047 972,27	95,69
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES	195 406 453,41	18,47
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES	0,00	0,00
TITRES DE CREANCES NEGOCIABLES	0,00	0,00
TITRES OPC	816 641 518,86	77,22
AUTRES VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES A L'ACHAT	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES A LA VENTE	0,00	0,00
CESSIONS DE VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
OPERATEURS DEBITEURS ET AUTRES CREANCES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)	15 158 885,38	1,43
OPERATEURS CREDITEURS ET AUTRES DETTES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)	-4 458 019,39	-0,42
CONTRATS FINANCIERS	679 500,01	0,06
OPTIONS	679 500,00	0,06
FUTURES	0,01	0,00
SWAPS	0,00	0,00
BANQUES, ORGANISMES ET ETS. FINANCIERS	34 298 105,95	3,24
DISPONIBILITES	34 298 105,95	3,24
DEPOTS A TERME	0,00	0,00
EMPRUNTS	0,00	0,00
AUTRES DISPONIBILITES	0,00	0,00
ACHATS A TERME DE DEVISES	0,00	0,00
VENTES A TERME DE DEVISES	0,00	0,00
ACTIF NET	1 057 726 444,22	100,00

PORTEFEUILLE TITRES DETAILLE

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
TOTAL Actions & valeurs assimilées			195 406 453,41	18,47
TOTAL Actions & valeurs assimilées nég. sur un marché régl. ou assimilé			195 406 453,41	18,47
TOTAL Actions & valeurs ass. nég. sur un marché régl. ou ass.(sauf Warrants et Bons de Sous.)			195 406 453,41	18,47
TOTAL SUISSE			4 575 271,74	0,43
CH0044328745 CHUBB	USD	22 350	4 575 271,74	0,43
TOTAL DANEMARK			7 305 044,27	0,69
DK0062498333 NOVO NORDISK CL.B	DKK	78 000	7 305 044,27	0,69
TOTAL FRANCE			8 157 632,00	0,77
FR000121014 LVMH MOET HENNESSY VUITTON	EUR	11 120	8 157 632,00	0,77
TOTAL ROYAUME UNI			2 320 383,43	0,22
GB0009895292 ASTRAZENECA	GBP	19 000	2 320 383,43	0,22
TOTAL ITALIE			0,00	0,00
IT0005560617 BREMBO DS23	EUR	74 736	0,00	0,00
TOTAL PAYS-BAS			19 095 594,07	1,81
NL000226223 STMICROELECTRONICS	EUR	89 650	4 056 214,25	0,38
NL0000395903 WOLTERS KLUWER	EUR	23 258	2 993 304,60	0,28
NL0009538784 NXP SEMICONDUCTOR	USD	13 000	2 704 565,22	0,26
NL0010273215 ASML HOLDING	EUR	4 100	2 794 970,00	0,26

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
NL0011585146 FERRARI	EUR	21 450	6 546 540,00	0,63
TOTAL ETATS UNIS AMERIQUE			153 952 527,90	14,55
US0079031078 ADVANCED MICRO DEVICES ORD.	USD	106 350	14 200 229,62	1,34
US02079K3059 ALPHABET CL.A	USD	130 940	16 567 942,57	1,57
US0231351067 AMAZON COM	USD	127 500	17 547 418,48	1,66
US0378331005 APPLE	USD	120 150	20 953 332,88	1,96
US11135F1012 BROADCOM INC	USD	6 800	6 875 452,90	0,65
US1696561059 CHIPOTLE MEXICAN GRILL	USD	1 100	2 278 673,91	0,22
US3696043013 GENERAL ELECTRIC	USD	45 000	5 202 309,78	0,49
US46625H1005 JPMORGAN CHASE	USD	64 000	9 860 869,57	0,93
US5132721045 LAMB WESTON HOLDINGS INC	USD	27 900	2 731 622,28	0,26
US5324571083 ELI LILLY	USD	16 000	8 448 115,94	0,80
US5949181045 MICROSOFT	USD	58 300	19 857 909,42	1,88
US67066G1040 NVIDIA	USD	11 350	5 091 256,34	0,48
US6974351057 PALO ALTO NETWORKS	USD	20 500	5 475 579,71	0,52
US91324P1021 UNITEDHEALTH GROUP	USD	15 660	7 467 862,50	0,71
US92532F1003 VERTEX PHARMACEUTICALS	USD	8 200	3 022 190,22	0,29
US92826C8394 VISA CL.A	USD	35 500	8 371 761,78	0,79
TOTAL Titres d'OPC			816 641 518,86	77,22
TOTAL FIVG réservés aux non professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE			2 615 020,91	0,25

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
TOTAL FRANCE			2 615 020,91	0,25
FR0000447310 CM-AM MICRO CAP (C)	EUR	324 444,282	2 615 020,91	0,25
TOTAL OPCVM et équivalents d'autres Etats membres de l'UE			814 026 497,95	76,97
TOTAL FRANCE			386 265 765,76	36,52
FR0000979825 CM-AM CASH ISR (IC)	EUR	223,869	116 895 027,36	11,06
FR0000984213 CM-AM GLOBAL EMERGING MARKETS (RC)	EUR	52 000	15 121 080,00	1,43
FR0000991770 CM-AM EUROPE VALUE (RC)	EUR	1 680	6 273 926,40	0,59
FR0007390174 CM-AM GLOBAL GOLD (RC)	EUR	468 223,6	15 619 939,30	1,48
FR0010018192 CM-AM ENTREPRENEURS FRANCE (RC)	EUR	838,786	1 782 135,06	0,17
FR0010037341 CM-AM EUROPE GROWTH (RC)	EUR	2 530	20 537 654,50	1,94
FR0010389254 CM-AM MONEPLUS (IC)	EUR	31	18 866 197,00	1,78
FR0010415448 CM-AM INDICIEL JAPON 225 (RC)	EUR	27 000	7 062 930,00	0,67
FR0010828913 LAZARD ALPHA EUR.SRI I SI.3DEC	EUR	27 453,853	17 090 847,11	1,62
FR0010925941 CM-AM EUROPE DIVIDENDES (RD)	EUR	5 213,188	6 677 311,85	0,63
FR0011049923 CAP WEST PARTNERS FCP	EUR	2 440	6 729 764,00	0,64
FR0011274984 GEMEQUITY I SI.3DEC	EUR	67 609,588	12 235 983,24	1,16
FR0011631019 CM-AM PME-ETI ACTIONS (RC)	EUR	6 823,23	1 190 994,80	0,11
FR0011646454 PREVOIR GESTION ACT.I FCP 4DEC	EUR	8 350	20 883 016,00	1,97
FR0011896471 MANSARTIS ZONE EURO ISR I 3DEC	EUR	8 471,545	13 546 424,03	1,28
FR0012287423 CM-AM GLOBAL LEADERS (IC)	EUR	12,731	2 987 290,83	0,28

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
FR0013079753 BEST BUSIN.MOD.SRI IPC SI.4DEC	EUR	17 950	4 558 941,00	0,43
FR0013266624 CM-AM ENTREPRENEURS EUROPE (RC)	EUR	47 347,865	5 073 323,73	0,48
FR0013289535 BDL CONVIC.PART I FCP 3DEC	EUR	11 870,253	16 288 005,06	1,54
FR0013384989 CM-AM CONVICTIONS EURO (IC)	EUR	191 279,833	3 951 841,35	0,37
FR0013385010 CM-AM SMALL & MIDCAP EURO (IC)	EUR	310 057,449	9 692 395,86	0,92
FR0013486461 CM-AM GLOBAL SELECTION SRI (IC)	EUR	53,673	7 129 128,03	0,67
FR0014000YR8 CM-AM GLOBAL CLIMATE CHANGE (IC)	EUR	39,161	3 274 934,18	0,31
FR0014005R48 CM-AM OBJECTIF EMPLOI FRANCE (IC)	EUR	93	8 498 104,71	0,80
FR00140074R0 CM-AM GLOBAL CITY ZEN (IC)	EUR	26	2 650 990,94	0,25
FR00140077F8 CM-AM CONVICTIONS USA (IC)	EUR	383,581	41 647 579,42	3,94
TOTAL IRLANDE			252 966 479,64	23,92
IE00016PSX47 AMUNDI ETF ICAV PARAM.MSCI WORLD ESG LEAD.USD ETF	EUR	330 000	24 796 200,00	2,34
IE000KXCXR3 AMUNDI SP 500 ESG ETF	EUR	953 500	117 122 409,70	11,08
IE00B52MJD48 ISH NIKKEI 225 UCITS ETF JPY	EUR	119 600	25 420 980,00	2,40
IE00B5WN3467 COM.G.GROWTH EUR.I EUR C.3DEC	EUR	334 990	15 185 096,70	1,44
IE00B8DDPY03 POL US USD-INSTL-AC	USD	410 021,655	15 112 120,60	1,43
IE00BH4GPZ28 SPDR SP 500 ESG LEAD.UCITS ETF	USD	1 813 000	55 329 672,64	5,23
TOTAL LUXEMBOURG			174 794 252,55	16,53
LU0080998981 PIC.JAP.EQ.SELEC.CL.I JPY 5DEC	JPY	117 575,64501	21 441 271,41	2,03
LU0234572450 GS EM.MKT EQ.PTF CL.I USD C.3D	USD	489 683,562	9 052 936,14	0,86

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
LU0870552998 DNCA SRI EUROPE GROWTH I 14DEC	EUR	31 766,0652	9 816 349,47	0,93
LU1079841513 OSSIAM UCAP UCITS ETF 1C(USD)	USD	21 350	24 831 423,05	2,35
LU1111643042 ELE.EURO.SEL.FD.IEUR.CAP.2DEC	EUR	13 310	26 492 224,00	2,50
LU1429558577 LOOM.SAYL.US GR.EQ.S A USD 3D	USD	157 200	39 149 065,22	3,70
LU188385675 AMU PI US EQ 12C USD C.	USD	3 972	44 010 983,26	4,16
TOTAL Contrats financiers			679 500,01	0,06
TOTAL Contrats financiers avec appel de marge			0,01	0,00
TOTAL Engagements à terme fermes			0,01	0,00
TOTAL FRANCE			-3 216 130,47	-0,30
MARF.EUR Appels marge futures	EUR	71 410	71 410,00	0,01
MARF.JPY Appels marge futures	JPY	-2 848 000	-18 206,23	0,00
MARF.USD Appels marge futures	USD	-3 609 345	-3 269 334,24	-0,31
TOTAL AUTRES PAYS			3 216 130,48	0,30
DMXXH4F00002 Mini DJIA-C 0324	USD	210	1 145 511,78	0,11
ECXXH4F00002 EURUSD-CME 0324	USD	-1 119	-3 103 091,03	-0,29
ESXXH4F00002 Mini SP500- 0324	USD	816	5 226 913,50	0,49
FDAXH4F00002 DAX-EUX 0324	EUR	-41	-89 650,00	-0,01
FESXH4F00002 STX50E-EUX 0324	EUR	-48	18 240,00	0,00
NKXXH4F00002 NK225-SGX 0324	JPY	83	18 206,23	0,00
TOTAL Engagements à terme conditionnels			679 500,00	0,06

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
TOTAL Engagements à terme conditionnels sur marché réglementé			679 500,00	0,06
TOTAL AUTRES PAYS			679 500,00	0,06
OESXH4P00015 OESX/0324/PUT /4,000	EUR	-1 500	-213 000,00	-0,02
OESXH4P00018 OESX/0324/PUT /4,400	EUR	1 500	892 500,00	0,08

COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON

(selon l'article 158 du CGI)

Coupon de la part C1 : Information relative à la part à la part éligible à l'abattement de 40%		
	NET UNITAIRE	DEVISE
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		EUR

() Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques***COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON**

(selon l'article 158 du CGI)

Coupon de la part C2 : Information relative à la part à la part éligible à l'abattement de 40%		
	NET UNITAIRE	DEVISE
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		EUR

() Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques***COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON**

(selon l'article 158 du CGI)

Coupon de la part I1 : Information relative à la part à la part éligible à l'abattement de 40%		
	NET UNITAIRE	DEVISE
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		EUR

() Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques*

Annexe SFDR Rapport Annuel (addendum ex-post)

Dénomination du produit: **CM-AM Actions Monde**
Identifiant d'entité juridique: 9695008ZFKWURGBWSW60

Objectif d'investissement durable

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?



Oui



Non



Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental: __%



dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social: __%



Il promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif l'investissement durable, il présentait une proportion minimale de 5% d'investissements durables



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif social



Il promouvait des caractéristiques E/S mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Non concerné.

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?**

Non concerné.

● **... et par rapport aux périodes précédentes?**

N/A

● **Quelles étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?**

Ce produit financier se donne une poche d'investissement minimale (60%) pour investir dans des sociétés et/ou émetteurs identifiés comme 'durables' selon une méthodologie interne, propre à Crédit Mutuel Asset Management. Les Objectifs de Développement Durable des Nations Unies sont utilisés comme cadre de référence pour déterminer les investissements qui peuvent contribuer à un objectif environnemental ou social

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme?

Dans le cadre de sa politique d'identification des investissements durables, Crédit Mutuel Asset Management a évalué les principales incidences négatives pouvant causer des préjudices importants et ainsi affaiblir la proposition de contribution positive, environnementale et/ou sociale, identifiée dans un premier temps grâce à la proportion du chiffre d'affaires alignée avec les Objectifs de Développement Durable (ODD).

L'évaluation d'un potentiel préjudice important s'est fait sur la base:

- De règles d'exclusion sectorielle concernant les activités d'investissement de secteurs à forts risques environnementaux et sociaux, comme le charbon ou l'exploitation minière
- De règles d'exclusion normative concernant les armes controversés et le respect des droits humains
- De l'exclusion des entreprises violant les principes du Pacte Mondial des Nations-Unies et des principes directeurs de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE)
- De la prise en compte des principales incidences négatives (PAI) au travers de la méthodologie et notation propriétaire ESG de Crédit Mutuel Asset Management.

Tous les indicateurs PAI (tableau 1, annexe 1 RTS) sont ici pris en considération; soit de façon directe (indicateur de violation du Pacte Mondial des Nations-Unies et des principes de l'OCDE), soit en utilisant des éléments du score propriétaire ESG de Crédit Mutuel Asset Management comme proxy. Dans ce cas, chaque PAI a été associé à un sous-pilier du score ESG propriétaire lui correspondant.

Le modèle d'Investissement Durable développé par Crédit Mutuel Asset Management a donc permis la prise en compte des incidences négatives et des principes directeurs de l'OCDE et des Nations-Unies en amont de l'investissement, évitant ainsi toute exposition à une société ou émetteur identifié comme pouvant causer un préjudice important sur le plan environnemental ou social.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

La stratégie d'investissement guide les décisions d'investissement selon des facteurs tels que les objectifs d'investissement et la tolérance au risque.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

La prise en compte des principales incidences négatives a été utilisée, en complément de la détermination du chiffre d'affaires contribuant aux ODD, pour déterminer si un investissement était durable ou non (cf question précédente). Le gérant du produit financier a pu disposer également des données brutes relatives aux indicateurs de durabilité, via le prestataire de données ISS. La considération des principales incidences négatives s'est donc faite de façon directe (via l'utilisation et le suivi des données brutes) et indirecte (via l'intégration à la méthodologie propriétaire de détermination de l'investissement durable).



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant la **plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: **01/01/2023-29/12/2023**

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
Amundi S&P 500 ESG	Actions	11,07%	US
CM-AM Cash ISR	Monétaire	11,05%	EU
SPDR 500 ESG Leaders	Actions	5,23%	US
Amundi US Equity Growth	Actions	4,16%	US
CM-AM Convictions USA	Actions	3,94%	US
Loomis US Growth	Actions	3,70%	US
Eleva European Selection ISR	Actions	2,51%	EU
iShares Nikkei 225	Actions	2,40%	JAP
Ossiam Shiller US	Actions	2,35%	US
Amundi MSCI World ESG Leaders	Actions	2,34%	Monde



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

Quelle était l'allocation d'actifs?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Le tableau ci-dessous présente l'allocation entre investissements durables (environnementaux ou sociaux) et les investissements non durables.

Le produit financier s'engage sur un minimum de **5%** d'investissement durable, en proportion de l'actif total du fonds.

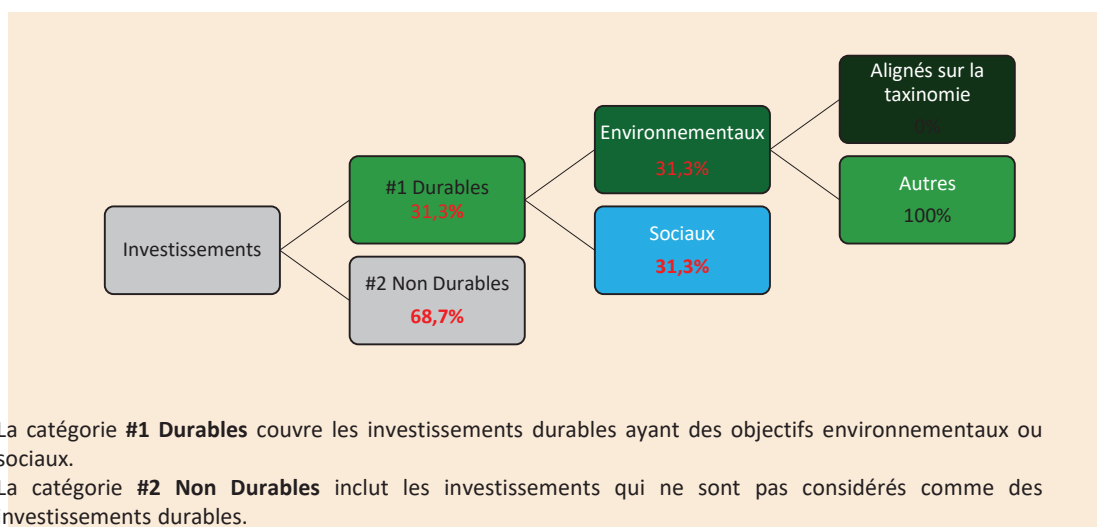
L'indicateur utilisé pour déterminer le pourcentage d'investissement durable est issue d'une méthodologie propre à Crédit Mutuel Asset Management, qui permet de qualifier un investissement de 'durable'.

Cette méthodologie s'articule en 3 étapes:

- l'identification des sociétés et émetteurs dont le chiffre d'affaires contribuant à l'atteinte d'Objectifs de Développement Durable est supérieur à 5%
- l'évaluation des principales incidences négatives pouvant venir affaiblir la proposition de contribution initiale
- l'évaluation des pratiques de bonne gouvernance

Ce processus permet de qualifier les sociétés et émetteurs comme 'durable' ou 'non durable'.

Hors liquidités accessoires et dérivés (autorisés par le prospectus du produit financier dans la limite de 10% maximum de l'actif total du fonds), la totalité des titres vifs détenus (90%) est donc qualifiée de 'durable' (selon la méthodologie décrite ci-dessus).



La catégorie **#1 Durables** couvre les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.

La catégorie **#2 Non Durables** inclut les investissements qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

Non concerné.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Les données relatives à la proportion d'activités alignées à la taxinomie des sociétés ou émetteurs (chiffre d'affaire, CapEx, OpEx) sont pour l'immense majorité des données estimées par les prestataires de données extra-financières. Dans la mesure où ces données ne sont pas communiquées directement par les sociétés ou émetteurs (mais extrapolées par des intervenants externes) et conformément aux recommandations de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), nous avons fait le choix de ne pas publier d'estimations en lien avec la taxinomie de l'UE.

Aucun de nos investissements n'est donc estimé être aligné avec la taxinomie de l'UE.

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ?



Oui :



Dans le gaz fossile



Dans l'énergie nucléaire



Non

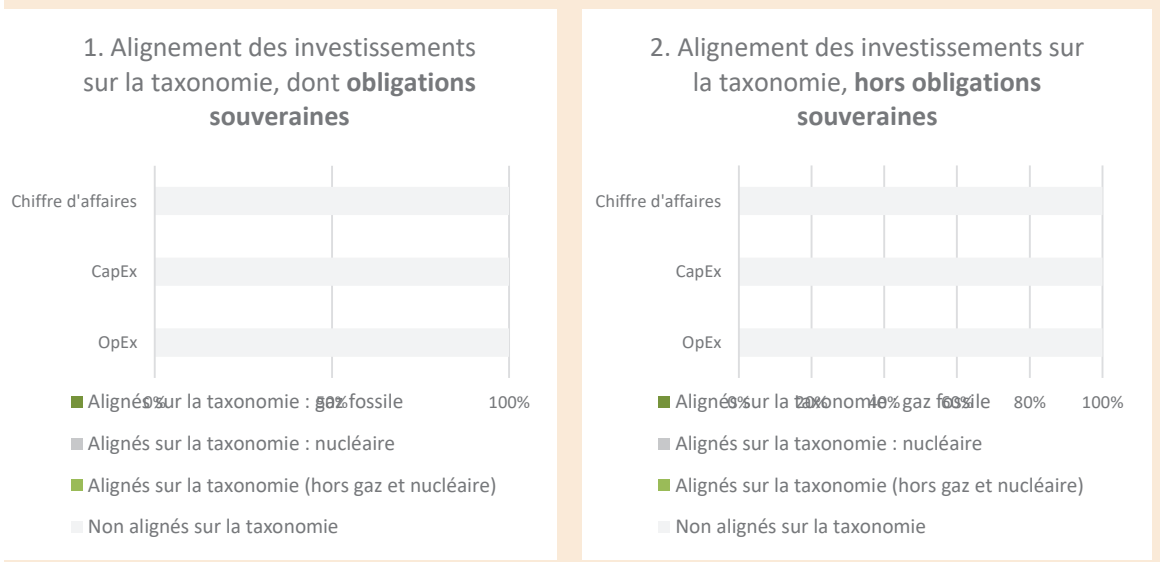
Les activités alignés sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage :

- Du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- **Des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- **Des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi



Le symbole représente des investissements durables sur le plan environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE.

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

● **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?**

N/A

● **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes?**

N/A



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE?

La totalité des investissements durables ayant un objectif environnemental n'était pas alignée avec la taxonomie de l'UE, soit 100%.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social?

La part d'investissement durables sur le plan social était de **31,3%**.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité et les garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Ce produit financier pouvait investir, dans la limite prévue au prospectus, en OPVCM de droit français ou étranger. Dans la mesure du possible, la caractéristique 'durable' des sous-jacents a été identifiée par transparence; les actifs ont ensuite été alloués dans chacune des poches. Dans un souci de cohérence, le gérant a veillé à sélectionner des fonds disposant d'un Label ISR (ou équivalent) et/ou intégrant des considérations extra-financières ou de durabilité, afin de garantir la prise en compte de considérations environnementales, sociales et de gouvernance et ainsi de minimiser les risques de durabilité émanant de l'exposition aux fonds sous-jacents.

Une proportion de liquidités, détenue à titre auxiliaire, a permis d'assurer une réserve de liquidité et d'anticiper les éventuels mouvements liés aux souscriptions/rachats de la part des porteurs. N'héritant pas d'une caractéristique de durabilité, le cash a été comptabilisé dans la poche 'non durables'. Dans la mesure du possible, les sous-jacents des OPC (monétaires notamment) ont été analysés en transparence, et alloués entre les poches 'durables' et 'non durables' selon le modèle 'Investissement Durable' de Crédit Mutuel Asset Management. De la même manière et quand cela est possible, certains dérivés identifiés en transparence comme 'non durables' ont également été intégrés dans ces autres investissements 'non durables'.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et /ou sociales au cours de la période de référence?

Une série de contrôles de premier niveau est prévue au sein des équipes de gestion. Ceux-ci permettent d'assurer le respect des contraintes de durabilité prévues dans la documentation précontractuelle. Les contrôles de second et troisième niveau viennent compléter le dispositif.

Les contrôles permettent d'assurer un taux de couverture par un score ESG (minimum 90%) ainsi que le respect du principe de sélectivité (20% d'exclusions des sociétés ou émetteurs les moins bien notés de l'univers). Pour les fonds labélisés ISR, les contrôles portent également sur les taux de couverture et la performance des deux indicateurs de durabilité obligatoire retenus par le produit financier.

Enfin, un dernier contrôle porte sur la qualification d'investissement durable et le respect, à tout moment, du pourcentage minimum affiché dans la documentation précontractuelle.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

NA



En quoi l'indice de référence différait-il d'un indice de marché large pertinent?

NA



Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?

NA



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?

NA



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?

NA

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.



CM AM ACTIONS MONDE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 29 décembre 2023**



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 29 décembre 2023**

CM AM ACTIONS MONDE
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT
Régé par le Code monétaire et financier

Société de gestion
CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT
4, rue Gaillon
75002 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement CM AM ACTIONS MONDE relatifs à l'exercice clos le 29 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 31/12/2022 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



CM AM ACTIONS MONDE

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Frédéric SELLAM

2024.03.15 18:04:06 +0100





RAPPORT ANNUEL

CM-AM ALIZES DYNAMIQUE

Fonds commun de placement

Exercice du 01/01/2023 au 29/12/2023

CARACTERISTIQUES DE L'OPC

Forme juridique : FCP

• L'objectif de gestion

Cet OPCVM est géré activement et de manière discrétionnaire. Il a pour objectif de gestion la recherche d'une performance nette de frais supérieure à celle de son indicateur de référence composite : 20 % BLOOMBERG EURO AGGREGAT 3-5 Y + 60 % EURO STOXX 50 + 20 % STANDARD & POOR'S 500. Les indices sont retenus en cours de clôture et exprimés en euro, dividendes et coupons réinvestis. La composition de l'OPCVM peut s'écarter significativement de la répartition de l'indice.

• Stratégie d'investissement

La stratégie de gestion consiste d'abord à effectuer une allocation tactique entre les différentes classes d'actifs à partir d'un scénario économique et financier.

- S'agissant des actions : la ventilation de la poche actions entre les différents secteurs économiques sera ensuite effectuée : selon le scénario d'investissement retenu, on privilégiera ou écartera, les secteurs présentant une sensibilité plus ou moins forte au cycle économique. Enfin, on sélectionnera les valeurs sur la base de critères quantitatifs (progression des bénéfices, solidité du bilan, niveau de marge) et qualitatifs.

- S'agissant des instruments de taux : la poche taux comprendra des instruments de taux court terme, moyen et long terme. Une analyse en valeur relative conduira à privilégier les supports dettes d'Etats ou dettes de crédit. La qualité de signature sera examinée (ratings, degré de séniorité). L'indicateur de mesure du risque de taux sera la sensibilité pour les titres de créances et les vies moyennes pour les instruments du marché monétaire. Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sont une des composantes de la gestion mais leur poids dans la décision finale n'est pas défini en amont.

L'OPCVM s'engage à respecter les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivantes :

De 70 % à 90 % sur les marchés d'actions, de toutes zones géographiques, de toutes capitalisations, de tous les secteurs, dont :

- de 0 % à 5 % aux marchés des actions de pays émergents
- de 0 % à 5 % aux marchés des actions de petite capitalisation <3 milliards d'euros.

De 10 % à 30 % en instruments de taux souverains, du secteur public et privé, de toutes zones géographiques y compris pays émergents, de toutes notations selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation ou non notés dont :

- de 0 % à 10 % en instruments de taux spéculatifs.

De 0 % à 10 % en obligations convertibles de toutes zones géographiques (y compris pays émergents), de catégorie « Investment Grade » selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation, de tous secteurs.

De 0% à 100 % au risque de change sur des devises hors euro

Il peut être investi :

- en actions,
- en titres de créance et instruments du marché monétaire dont des instruments de titrisation
- jusqu'à 10% de son actif net en OPCVM de droit français ou étranger, en Fonds d'Investissement à Vocation Générale de droit français.

Il peut également intervenir sur les :

- contrats financiers à terme ferme ou optionnels et titres intégrant des dérivés, utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition aux risques d'action, de change, de crédit et de taux qui peuvent entraîner une surexposition globale de 10% de l'actif net.
- emprunts d'espèces, acquisitions et cessions temporaires de titres.

COMMENTAIRE DE GESTION

L'année 2023 s'inscrit parmi les meilleurs millésimes boursiers au regard des fortes hausses des principaux indices actions et obligataires dans le monde. La performance de l'indice phare américain, le S&P 500, s'établit à plus de 20% exprimée en euro et devance de peu son homologue de la Zone euro, l'indice Euro Stoxx 50, en hausse de plus de 19% sur l'année. En tête de classement, la performance des valeurs technologiques est impressionnante à l'instar du Nasdaq 100 en hausse de près de 49% en euro. Seule ombre au tableau au sein des grands indices, les valeurs chinoises baissent nettement à l'image de l'indice CSI 300 en contraction de près de 17% en euro. Enfin, on note que l'intérêt des investisseurs se portent aussi sur des actifs décorrélatés comme l'or en hausse de 9% ou le bitcoin qui s'adjuge une très forte progression de 150%.

Ces excellentes performances traduisent une importante résilience des marchés financiers eu égard aux vents contraires que les investisseurs ont dû affronter durant cette année agitée.

En effet, l'année 2023 matérialise une accélération des conflits géopolitiques et des déséquilibres géostratégiques de premier ordre comme :

- La poursuite du conflit russo-ukrainien et le défi pour l'Europe de s'affranchir des sources d'énergies russes
- La résurgence, le 7 octobre, du conflit israélo-palestinien et son extension au proche et Moyen-Orient prenant la forme d'une possible crise énergétique
- De nouvelles tensions commerciales et politiques entre les Etats-Unis et la Chine portant notamment sur le secteur « stratégique » des semi-conducteurs.

Sur le plan économique, l'année est ponctuée par les discours des banquiers centraux qui accentuent les mesures de politique restrictive afin de mener à bien la lutte contre l'hydre inflationniste. Ainsi, les gouverneurs poursuivent la hausse exceptionnelle de leurs taux d'intérêt directeurs, principal outil de stabilité des prix. En Zone euro, la BCE procède à 6 hausses de taux et porte son taux de refinancement à 4,5%. Outre-Atlantique, la FED réalise 4 nouvelles hausses de son « Federal Funds Target Rate » et ancre ses taux directeurs dans la fourchette 5.25%-5,5%.

Inédits par leur amplitude et la rapidité de leur mise en place, ces mouvements de taux impactent directement les actifs financiers dont la valorisation découle en partie du niveau des taux d'intérêt. En conséquence, les investisseurs scrutent activement les publications des données macro-économiques tout au long de l'année. Ainsi, les investisseurs réagissent aux données d'activités, d'emplois ou d'inflation, à l'affût du moment où les élévations cumulées des taux d'intérêt viendront ralentir significativement l'activité économique et corollairement réduire les politiques restrictives des banques centrales.

Ces inflexions statistiques surviennent principalement au début du 4^{ième} trimestre et incitent les principales autorités monétaires à la prudence et à stabiliser le coût de l'argent. De leur côté, les investisseurs analysent ces dégradations comme le signal d'un retournement imminent vers une politique monétaire accommodante ce qui propulse véritablement les indices à leurs plus hauts niveaux sur les deux derniers mois de l'année.

En parallèle, sur le plan microéconomique, la plupart des intervenants se montrent vigilants sur la capacité des entreprises de compenser l'évolution baissière des volumes par une hausse de leur prix de vente. Cette vigilance est exacerbée par les difficultés de certains secteurs boursiers qui supportent difficilement la hausse exceptionnelle des taux d'intérêt. À ce titre, on assiste à une véritable crise du secteur immobilier notamment pour la partie bureau dans l'ouest américain ou la promotion immobilière en Chine. Aux Etats-Unis, la montée des taux d'intérêts précipite le naufrage d'acteurs de l'écosystème des start-up de la Silicon Valley et induit l'insolvabilité de certaines banques régionales américaines comme SVB ou First Republic Bank. Par contagion, ces faillites provoquent la principale crise de confiance de l'année 2023 avec une inquiétude généralisée sur la solidité du système bancaire mondiale. En Europe, cet épisode provoque l'absorption de la banque Crédit Suisse par son homologue UBS.

Sur l'exercice, l'ensemble des facteurs économiques et financiers précités induisent une évolution séquentielle des performances boursières en trois temps.

- En début d'année, les indices internationaux de grandes valeurs progressent nettement malgré la remontée vigoureuse des taux longs américains et européens. En effet, Les opérateurs se focalisent principalement sur les perspectives offertes par la réouverture de l'économie chinoise liée à l'abandon de sa politique zéro Covid.

- Dès mi-février, les indices de grandes capitalisations hésitent et évoluent dans un canal de fluctuation correspondant sur l'indice phare de la Zone euro, l'Euro Stoxx 50 à la zone des 4000 - 4400 points.

- A partir du 27 octobre 2023, les indices boursiers rebondissent et s'arrogent une dernière jambe de hausse vertigineuse et continue jusqu'en fin d'année portée principalement par une anticipation de fin des politiques monétaires restrictives.

La progression forte des indices en 2023 traduit imparfaitement celles de la majorité de leurs composants. À cet égard, le Nasdaq et le S&P 500 américains symbolisent précisément la concentration des performances sur un petit nombre de valeur avec sept sociétés qualifiées de « magnifiques » qui captent l'essentiel des flux acheteurs. Cette répartition traduit l'engouement pour la thématique de l'intelligence artificielle à l'instar du cours de bourse de la société NVIDIA en hausse de près de 240% sur l'exercice. En Zone euro, les performances calendaires sont plus homogènes mais les secteurs de la Technologie, des sociétés industrielles et de la Banque drainent l'essentiel des flux acheteurs sur le vieux continent. Au sein de l'Euro Stoxx 50, les premiers contributeurs positifs sont des sociétés du secteur Technologie comme ASML, fabricant de machines de photolithographie et SAP, fabricant de logiciels dédiés aux entreprises dont les cours sont en hausses respectives de plus de 33% et 45% en 2023. A l'opposée, le secteur de la santé subit le contrechoc post covid et ferment la marche des performances calendaires sectorielles en Zone euro.

Dans ce contexte, nous avons maintenu une allocation proche de la neutralité sur les actions sur la majorité de l'exercice. Toutefois, nous sommes repassés positifs au 4ème trimestre sur les actions, notamment en zone européenne. Côté obligataire, nous conservons une vision neutre sur l'ensemble de l'année.

Répartition des Actifs (29/12/2023) :

- Actions 82.57 %
- Taux 17.43 %

Principaux mouvements :

A l'achat :

AXA / UNICREDITO / INTESA / ASML / STELLANTIS

A la vente

SOCIETE GENERALE / VOLKSWAGEN / LINDE / AEGON / SIEMENS

Au 29/12/2023, la performance du fonds s'établit à : 18.94 %

La stratégie d'investissement de l'OPC intègre des critères extra-financiers selon une méthodologie développée par le département d'analyse extra financière de Crédit Mutuel Asset Management visant à exclure les valeurs les moins bien notées en matière environnementale, sociale et de gouvernance afin de réduire notamment l'impact du risque de durabilité auquel l'OPC est exposé.

L'équipe de gestion s'attache à prendre en compte dans ses décisions d'investissement les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques considérées comme durables au regard du règlement « Taxonomie » (UE) 2020/852. Le recensement des émetteurs au sein du Fonds dont les activités sont éligibles à la Taxonomie est un sujet principal pour Crédit Mutuel Asset Management. Des travaux sont en cours afin de permettre, à terme, de déterminer un pourcentage minimum d'alignement avec la taxonomie.

Les principales incidences négatives sont également prises en compte dans la stratégie d'investissement.

Crédit Mutuel Asset Management applique sur l'ensemble de sa gamme d'OPC :

- une politique de suivi des controverses visant à détecter les valeurs sur lesquelles des controverses apparaissent. En fonction de l'analyse menée, les valeurs concernées sont maintenues ou exclues,
 - une politique d'exclusion sectorielle stricte concernant notamment les armes controversées,
- Ces politiques sont disponibles sur le site internet de Crédit Mutuel Asset Management.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements qui sont qualifiés d'investissement durable au sens du Règlement « SFDR » (UE) 2019/2088. prend en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnementale.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durable sur le plan environnemental.

Politiques sectorielles :

Inscrit dans ses objectifs stratégiques, Crédit Mutuel Asset Management développe progressivement un ensemble de politiques sectorielles en lien notamment avec la politique RSM (Responsabilité Sociale et Mutualiste) (1) du Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Le détail des politiques sectorielles de la société de gestion est disponible sur le site de Crédit Mutuel Asset Management.

La surveillance et le contrôle de l'application de ces dernières s'effectuent à trois niveaux :

- par la mise en place d'un dispositif de contrôle pré-trade, empêchant la souscription de titres interdits de par l'application des politiques sectorielles (2) ;
- par la mise en place d'un dispositif de contrôle post-trade, permettant d'identifier les valeurs interdites par l'application des politiques sectorielles et présentes en portefeuille (hors OPC qui font de la réplication indiciaire dans leur structuration) ;
- par le Comité RSE (trimestriel), réuni autour de la Direction générale, en charge de la supervision et du suivi de l'application des politiques sectorielles. Ce Comité prend connaissance en particulier des analyses qualitatives réalisées par le Pôle Finance Responsable et Durable sur les émetteurs concernés par les différentes politiques sectorielles.

Politique sectorielle Charbon :

Au niveau de la SGP (3), sur l'exercice écoulé, notons la prise en compte de la mise à jour de la liste « GCEL » (4) par l'ONG Urgewald, laquelle constitue la référence en termes de déploiement de notre politique sectorielle.

L'identification des émetteurs impliqués dans des activités liées au charbon s'effectue selon plusieurs critères :

- Les « Coal Developer » : émetteurs développant des capacités en lien avec l'exploitation de charbon ;
- Et 4 autres critères associés à des seuils :
 - o Production annuelle de charbon < 10 MT ;
 - o Capacités électriques installées basées sur le charbon < 5 GW
 - o Part du Charbon thermique dans le CA < 10%
 - o Part du Charbon dans le mix énergétique < 10%

Notons la baisse des niveaux des seuils relatifs, de 20% à 10%.

La liste GCEL compte désormais 3731 émetteurs (maisons mères et filiales) dont 1840 sont identifiés comme « coal developer ».

Sur l'exercice, le Comité RSE, instance de gouvernance et de suivi de l'application de nos politiques sectorielles, a confirmé le statut « autorisé » de 2 groupes émetteurs présents dans la liste GCEL et engagés dans un plan de sortie du charbon à horizon 2030.

Au total, la mise en œuvre de notre politique sectorielle aboutit à l'exclusion de 99,8% des émetteurs de la liste GCEL 2023. Ce haut niveau d'exclusion s'explique, entre autre, par l'extension de l'interdiction d'un émetteur à l'ensemble du Groupe auquel il appartient.

Politique sectorielle Défense et Sécurité :

La politique sectorielle Défense et Sécurité se compose de deux volets :

- Exclusion des entreprises impliquées dans le secteur des armes controversées et des armes non-conventionnelles et de destruction massive ;

- Suivi des controverses portant sur des sociétés impliquées dans l'armement militaire de combat. S'agissant des activités liées aux armes conventionnelles, le pôle Finance Responsable et Durable (FRd) de Crédit Mutuel Asset Management assure une vigilance particulière concernant les sociétés impliquées dans l'armement militaire de combat et faisant l'objet de controverses très sévères liées aux activités de défense et sécurité. Cette analyse peut mener à une exclusion.

L'application de la politique sectorielle Défense et Sécurité aboutit à l'exclusion de 137 émetteurs.

Politique sectorielle Hydrocarbure :

Au 1er janvier 2023 la politique sectorielle hydrocarbure est entrée en application, dans le cadre de la déclinaison des politiques sectorielles mises en place au sein de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Elle prévoit le gel des positions des émetteurs figurant dans la liste dite « GOGEL », produite par Urgewald, et ne respectant le seuil suivant :

la part de production d'hydrocarbures non conventionnels est supérieure à 25% dès le 01/01/2023 ;
Le périmètre retenu pour définir la partie non conventionnelle des hydrocarbures est celui de l'ONG Urgewald, à savoir :

- pétrole ou gaz de schiste,
- pétrole issu de sables bitumineux,
- pétrole lourd et extra-lourd,
- pétrole en eau profonde,
- pétrole extrait en Arctique,
- méthane de houille.

Au 1er janvier 2023, l'application de la politique sectorielle aboutit à l'exclusion de 481 émetteurs sur un total de 789 recensés dans la GOGEL 2022. Le taux d'exclusion ressort ainsi à 61%.

(1) Politique RSE adaptée à l'organisation propre du Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

(2) Mise en service au 2nd semestre 2021.

(3) Société de Gestion.

(4) Mise à jour en octobre de chaque année.

(5) Développement de nouvelles capacités de production de charbon.

La gestion de cet OPC repose sur des objectifs mesurables de prise en compte des critères extra-financiers qui constituent une des composantes de la gestion mais leur poids dans la décision finale n'est pas défini en amont. Cette prise en compte des critères extra-financiers est matérialisée par une note ou un indicateur extra-financier supérieure à celle de l'univers d'investissement.

● **Frais de gestion indirects calculés**

36 209,07 EUR

● **Addendum – Article 8**

Le disclaimer de l'Addendum figure en dernière page du rapport annuel.

● **Transparence Des Opérations De Financement Sur Titres (SFTR)**

Au cours de l'exercice, le fonds n'a pas effectué d'opérations de financement sur titres soumis à la réglementation SFTR, à savoir opération de pension, prêt/emprunt de titres de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-achat, opération de prêt avec appel de marge et contrat d'échange sur revenu global (TRS).

RAPPORT COMPTABLE

• INFORMATIONS JURIDIQUES

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs.

• Commission de mouvement et frais d'intermédiation

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation prévu au Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers est consultable sur le site internet: www.creditmutuel-am.eu et/ou auprès de CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT, 4 rue Gaillon, 75002 Paris.

• Politique du gestionnaire en matière de droit de vote

Conformément au Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, les informations concernant la politique de vote et le compte-rendu de celle-ci sont disponibles sur le site Internet de la société de gestion et/ou à son siège social. La politique de vote s'inscrit dans le prolongement de la politique d'investissement, dont l'objectif est la recherche d'une performance régulière sur le long terme dans le respect des orientations de gestion des fonds. Elle intègre les particularités de chaque pays en termes de droit des sociétés et de gouvernement d'entreprise. Les principes de la politique de vote de CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT sont les suivants :

- respect des droits des actionnaires minoritaires et équité entre les actionnaires,
- transparence et qualité des informations fournies aux actionnaires,
- équilibre des pouvoirs entre les organes de direction,
- pérennité et intégration de la stratégie long terme des entreprises,
- soutien des meilleures pratiques de gouvernement d'entreprise. Dans les fonds d'actionnariat salarié, les droits de vote attachés aux titres de l'entreprise sont exercés par le Conseil de surveillance.

• Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties

Les intermédiaires sélectionnés figurent sur une liste établie et revue au moins une fois par an par la société de gestion. La méthode retenue est un scoring global annuel de chaque intermédiaire permettant de lui attribuer une note qui conditionne son maintien ou non dans la liste des intermédiaires autorisés. La note obtenue est basée sur les éléments spécifiques et considérés comme déterminants. Il s'agit par ordre d'importance décroissante : de l'engagement de la part de l'intermédiaire sur les quantités à négocier et à livrer, de la qualité de l'exécution, de la réactivité lors de la réception/passation d'ordres, du nombre d'incidents de règlement/livraison, de la pertinence des informations communiquées. Le respect des tarifs négociés conditionne le maintien de l'intermédiaire dans la liste.

• Information relative aux modalités de calcul du risque global

Le risque global sur contrats financiers est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement.

• Politique de rémunération

Crédit Mutuel Asset Management inscrit sa politique de rémunération dans le cadre des principes de Crédit Mutuel Alliance Fédérale (cf. site de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel – Espace Investisseurs – Information financière/ réglementée) tout en respectant les exigences réglementaires. Crédit Mutuel Alliance Fédérale a mis en place un comité des rémunérations unique, dont le périmètre s'étend à l'ensemble de ses filiales.

Pour rappel, la politique de rémunération applicable aux gestionnaires de fonds d'investissement est dictée par les directives 2014/91/UE du 23 juillet 2014 (OPCVM V) et 2011/61/UE du 8 juin 2011 dite directive AIFM ainsi que leurs textes de transposition.

A. Processus Opérationnel

Le comité des rémunérations de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel procède à un examen annuel des principes de la politique de rémunération et exprime son avis sur les propositions de la direction générale élaborées après consultation de la direction des risques et de la conformité.

Concernant Crédit Mutuel Asset Management, les rémunérations sont basées notamment sur les critères suivants: la performance du ou des fonds gérés par le collaborateur ainsi que la contribution individuelle aux activités de l'entreprise ainsi que le respect des règles de risques et de conformité. Pour plus d'information, vous pouvez consulter le site internet de Crédit Mutuel Asset Management (notamment le respect des Politiques sectorielles d'exclusion ainsi que le respect de l'exclusion des valeurs controversées).

B. Personnel identifié

Crédit Mutuel Asset Management a identifié les preneurs de risques selon deux critères :

- Rôle et responsabilité des acteurs afin de déterminer les preneurs de risque au niveau de la Société de Gestion et des OPCVM/FIA gérés,
- Rémunérations afin de déterminer le personnel qui, au vu de sa rémunération, devrait être considéré comme preneur de risque.

Sont considérés comme personnel identifié :

- le Directeur Général, le Secrétaire Général, Directeur des Gestions, les responsables en charge respectivement : des pôles de Gestion, de la finance responsable et durable, de la Direction Juridique et Financière, de la Direction des Relations Distributeurs, de la Direction des Risques, de la Direction des Services Supports, de la Direction des Ressources Humaines et le Responsable de la Conformité et du Contrôle Interne (RCCI)
- les collaborateurs affectés aux activités de gestion collective de Crédit Mutuel Asset Management : les gérants .

C. Rémunérations

Parmi le personnel identifié de Crédit Mutuel Asset Management, certains collaborateurs perçoivent outre leur rémunération fixe, des primes à caractère discrétionnaire. Il s'agit principalement des gérants et de la direction générale. Dans le but de limiter les prises de risque, les modalités de rémunération discrétionnaires doivent permettre de prendre en compte la performance et le risque. En tout état de cause, la gestion du risque, le respect de l'éthique et de l'intérêt du client doivent l'emporter sur les performances financières.

Crédit Mutuel Asset Management peut décider de ne pas accorder ces primes à caractère discrétionnaire si les circonstances le justifient. En particulier, ces primes individuelles pourront être diminuées voire réduites à zéro dans certaines circonstances, notamment en cas d'atteinte aux intérêts des clients ou de manquement caractérisé à l'éthique. Le versement de prime garantie est exceptionnel, et ne s'applique que dans le cadre de l'embauche d'un nouveau membre du personnel et est limitée à la première année.

En 2022, le total des rémunérations brutes globales versées aux 279 collaborateurs présents sur l'exercice s'est élevé à 18 813 105 € dont 1 282 750 € de primes. Les éléments de rémunération

versés aux collaborateurs ayant une incidence sur le profil de risques de la société de gestion s'élèvent 7 272 428 €.

Les primes à caractère discrétionnaire sont payées en mars de l'année (n+1) lorsqu'une vision de l'exercice (n) est disponible.

Ces primes sont limitées à un montant annuel unitaire de 100.000€ et ne font pas l'objet d'un étalement. Dans le cadre d'une révision de la politique de rémunération permettant un versement de primes discrétionnaires supérieures à 100.000€, Crédit Mutuel Asset Management en informerait préalablement l'AMF et mettrait sa politique de rémunération en conformité avec les directives dites OPCVM V et AIFM en prévoyant notamment les conditions d'étalement sur une période minimum de trois ans.

● **Evènements intervenus au cours de la période**

27/01/2023 Frais : Affichage des frais - Ventilation FROG

02/01/2023 Caractéristiques de gestion : Mise en conformité avec le règlement Taxonomie

02/01/2023 Caractéristiques de gestion : Ajout de l'annexe SFDR

09/11/2023 Mise à jour de la trame : Mise en place d'un mécanisme de liquidité (gates)

BILAN ACTIF

	29/12/2023	30/12/2022
Immobilisations nettes	0,00	0,00
Dépôts et instruments financiers	152 273 983,45	111 284 575,92
Actions et valeurs assimilées	126 467 703,76	87 518 809,18
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	126 467 703,76	87 518 809,18
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	23 042 782,22	11 260 755,39
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	23 042 782,22	11 260 755,39
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	6 680 879,40
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	6 680 879,40
Titres de créances négociables	0,00	6 680 879,40
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Parts d'organismes de placement collectif	2 763 497,47	5 824 131,95
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	2 763 497,47	5 824 131,95
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
Créances	22 985,21	85 817,44
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	22 985,21	85 817,44
Comptes financiers	1 814 884,03	4 158 479,76
Liquidités	1 814 884,03	4 158 479,76
Total de l'actif	154 111 852,69	115 528 873,12

BILAN PASSIF

	29/12/2023	30/12/2022
Capitaux propres		
Capital	150 392 251,07	115 066 108,32
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	1 915 482,13	-1 420 478,57
Résultat de l'exercice (a, b)	1 657 964,12	1 449 666,04
Total des capitaux propres	153 965 697,32	115 095 295,79
<i>(= Montant représentatif de l'actif net)</i>		
Instruments financiers	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Dettes	146 155,37	433 577,33
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	146 155,37	433 577,33
Comptes financiers	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
Total du passif	154 111 852,69	115 528 873,12

(a) Y compris comptes de régularisations

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN

	29/12/2023	30/12/2022
Opérations de couverture		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
Total Opérations de couverture	0,00	0,00
Autres opérations		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
Total Autres opérations	0,00	0,00

COMPTE DE RESULTAT

	29/12/2023	30/12/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	177 070,86	17 432,29
Produits sur actions et valeurs assimilées	2 753 014,35	2 712 379,31
Produits sur obligations et valeurs assimilées	178 766,57	111 176,71
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur contrats financiers	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (I)	3 108 851,78	2 840 988,31
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur contrats financiers	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	0,00	7 927,61
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (II)	0,00	7 927,61
Résultat sur opérations financières (I - II)	3 108 851,78	2 833 060,70
Autres produits (III)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	1 628 611,82	1 403 492,25
Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (I - II + III - IV)	1 480 239,96	1 429 568,45
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	177 724,16	20 097,59
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	0,00	0,00
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI)	1 657 964,12	1 449 666,04

- **REGLES ET METHODES COMPTABLES**

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 modifié.
Les éléments comptables sont présentés en euro, devise de la comptabilité de l'OPC.

- **Comptabilisation des revenus**

Les comptes financiers sont enregistrés pour leur montant, majoré, le cas échéant, des intérêts courus qui s'y rattachent.

L'OPC comptabilise ses revenus selon la méthode du coupon encaissé.

- **Comptabilisation des entrées et sorties en portefeuille**

La comptabilisation des entrées et sorties de titres dans le portefeuille de l'OPC est effectuée frais exclus.

- **Affectation des sommes distribuables**

Part ES :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

- **Frais de gestion et de fonctionnement**

Les frais de gestion sont prévus par la notice d'information ou le prospectus complet de l'OPC.

- **Frais de gestion fixes (taux maximum)**

		Frais de gestion fixes	Assiette
ES	FR0010611947	1,2 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 1,15 % TTC maximum dont frais de fonctionnement et autres services : 0,05 % TTC maximum Les frais réels de fonctionnement et autres services pourraient être supérieurs au taux forfaitaire maximum autorisé, dans ce cas, la société de gestion prendra en charge le dépassement. Par ailleurs, la société de gestion pourrait être amenée à provisionner le taux maximum forfaitaire si les frais réels de « fonctionnement et autres services » étaient inférieurs au taux affiché.	Actif net

- **Frais de gestion indirects (sur OPC)**

		Frais de gestion indirects
ES	FR0010611947	Néant

- **Commission de surperformance**

Part FR0010611947 ES

Néant

- **Rétrocessions**

La politique de comptabilisation de rétrocessions de frais de gestion sur OPC cibles détenus est décidée par la société de gestion.

Ces rétrocessions sont comptabilisées en déduction des commissions de gestion. Les frais effectivement supportés par le fonds figurent dans le tableau « FRAIS DE GESTION SUPPORTÉS PAR L'OPC ». Les frais de gestion sont calculés sur l'actif net moyen à chaque valeur liquidative et couvrent les frais de la gestion financière, administrative, la valorisation, le coût du dépositaire, les honoraires des commissaires aux comptes... Ils ne comprennent pas les frais de transaction.

- **Frais de transaction**

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectuées au moyen de sommes provenant, soit de la vente ou du remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans l'OPC, sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités.

Commissions de mouvement	Clé de répartition (en %)		
	SDG	Dépositaire	Autres prestataires
de 0% à 0,35% sur le montant de chaque transaction Prélèvement sur chaque transaction	100		

- **Méthode de valorisation**

Lors de chaque valorisation, les actifs de l'OPCVM, du FIA sont évalués selon les principes suivants :

- **Actions et titres assimilés cotés (valeurs françaises et étrangères) :**

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de bourse de la veille est utilisé.

- **Obligations et titres de créance assimilés (valeurs françaises et étrangères) et EMTN :**

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé.

Dans le cas d'une cotation non réaliste, le gérant doit faire une estimation plus en phase avec les paramètres réels de marché. Selon les sources disponibles, l'évaluation pourra être effectuée par différentes méthodes comme :

- la cotation d'un contributeur,

- une moyenne de cotations de plusieurs contributeurs,

- un cours calculé par une méthode actuarielle à partir d'un spread (de crédit ou autre) et d'une courbe de taux,

- etc.

- **Titres d'OPCVM, de FIA ou de fond d'investissement en portefeuille :**

Evaluation sur la base de la dernière valeur liquidative connue.

- **Parts d'organismes de Titrisation :**

Evaluation au dernier cours de bourse du jour pour les organismes de titrisation cotés sur les marchés européens.

- **Acquisitions temporaires de titres :**

- Pensions livrées à l'achat : Valorisation contractuelle. Pas de pension d'une durée supérieure à 3 mois

- Rémérés à l'achat : Valorisation contractuelle, car le rachat des titres par le vendeur est envisagé avec suffisamment de certitude.

- Emprunts de titres : Valorisation des titres empruntés et de la dette de restitution correspondante à la valeur de marché des titres concernés.

- **Cessions temporaires de titres :**

- Titres donnés en pension livrée : Les titres donnés en pension livrée sont valorisés au prix du marché, les dettes représentatives des titres donnés en pension sont maintenues à la valeur fixée dans le contrat.

- Prêts de titres : Valorisation des titres prêtés au cours de bourse de la valeur sous-jacente. Les titres sont récupérés par l'OPCVM, FIA à l'issue du contrat de prêt.

- **Valeurs mobilières non cotées :**

Evaluation utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et sur le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

- **Titres de créances négociables :**

Les TCN sont valorisés à la valeur de marché.

Valeur de marché retenue :

- BTF/BTAN :

Taux de rendement actuariel ou cours du jour publié par la Banque de France.

- Autres TCN :

Pour les TCN faisant l'objet de cotation régulière : le taux de rendement ou les cours utilisés sont ceux constatés chaque jour sur le marché.

Pour les titres sans cotation régulière ou réaliste : application d'une méthode actuarielle avec utilisation du taux de rendement d'une courbe de taux de référence corrigé d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur (spread de crédit ou autre).

- **Contrats à terme fermes :**

Les cours de marché retenus pour la valorisation des contrats à terme fermes sont en adéquation avec ceux des titres sous-jacents. Ils varient en fonction de la Place de cotation des contrats :

- Contrats à terme fermes cotés sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

- Contrats à terme fermes cotés sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

- **Options :**

Les cours de marché retenus suivent le même principe que ceux régissant les contrats ou titres supports :

- Options cotées sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

- Options cotées sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

- **Opérations d'échanges (swaps) :**

- Les swaps d'une durée de vie inférieure à 3 mois sont valorisés de manière linéaire.

- Les swaps d'une durée de vie supérieure à 3 mois sont valorisés au prix du marché.

- L'évaluation des swaps d'indice est réalisée au prix donné par la contrepartie, la société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de cette évaluation.

- Lorsque le contrat de swap est adossé à des titres clairement identifiés (qualité et durée), ces deux éléments sont évalués globalement.

- **Contrats de change à terme :**

Il s'agit d'opérations de couverture de valeurs mobilières en portefeuille libellées dans une devise autre que celle de la comptabilité de l'OPCVM, du FIA par un emprunt de devise dans la même monnaie pour le même montant. Les opérations à terme de devise sont valorisées d'après la courbe des taux prêteurs/emprunteurs de la devise.

- **Méthode d'évaluation des engagements hors bilan**

- Les engagements sur contrats à terme fermes sont déterminés à la valeur de marché. Elle est égale au cours de valorisation multiplié par le nombre de contrats et par le nominal. Les engagements sur contrats d'échange de gré à gré sont présentés à leur valeur nominale ou en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent.

- Les engagements sur opérations conditionnelles sont déterminés sur la base de l'équivalent sous-jacent de l'option. Cette traduction consiste à multiplier le nombre d'options par un delta. Le delta résulte d'un modèle mathématique (de type Black-Scholes) dont les paramètres sont : le cours du sous-jacent, la durée à l'échéance, le taux d'intérêt court terme, le prix d'exercice de l'option et la volatilité du sous-jacent. La présentation dans le hors-bilan correspond au sens économique de l'opération, et non au sens du contrat.

- Les swaps de dividende contre évolution de la performance sont indiqués à leur valeur nominale en hors-bilan.

- Les swaps adossés ou non adossés sont enregistrés au nominal en hors-bilan.

- **Description des garanties reçues ou données**

- **Garantie reçue :**

Néant

- **Garantie donnée :**

Dans le cadre de la réalisation des transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré et des opérations d'acquisition / cession temporaire des titres, le fonds peut recevoir les actifs financiers considérés comme des garanties et ayant pour but de réduire son exposition au risque de contrepartie.

Les garanties financières reçues seront essentiellement constituées en espèces ou en titres financiers pour les transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré, et en espèces et en obligations d'Etat éligibles pour les opérations d'acquisition/cession temporaire de titres.

Cette garantie est donnée sous forme d'espèces ou d'obligations émises ou garanties par les Etats membres de l'OCDE ou par leurs collectivités publiques territoriales ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère communautaire, régional ou mondial.

Toute garantie financière reçue respectera les principes suivants :

- Liquidité : Toute garantie financière en titres doit être très liquide et pouvoir se négocier rapidement sur un marché réglementé à prix transparent.
- Cessibilité : Les garanties financières sont cessibles à tout moment.
- Evaluation : Les garanties financières reçues font l'objet d'une évaluation quotidienne, au prix du marché ou selon un modèle de pricing. Une politique de décote prudente sera appliquée sur les titres pouvant afficher une volatilité non négligeable ou en fonction de la qualité de crédit.
- Qualité de crédit des émetteurs : Les garanties financières sont de haute qualité de crédit selon l'analyse de la société de gestion.
- Placement de garanties reçues en espèces : Elles sont, soit placées en dépôts auprès d'entités éligibles, soit investies en obligations d'Etat de haute qualité de crédit (notation respectant les critères des OPCVM/FIA de type monétaire), soit investies en OPCVM/FIA de type monétaire, soit utilisées aux fins de transactions de prise en pension conclues avec un établissement de crédit,
- Corrélation : les garanties sont émises par une entité indépendante de la contrepartie.
- Diversification : L'exposition à un émetteur donné ne dépasse pas 20% de l'actif net.
- Conservation : Les garanties financières reçues sont placées auprès du Dépositaire ou par un de ses agents ou tiers sous son contrôle ou de tout dépositaire tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et qui n'a aucun lien avec le fournisseur des garanties financières.
- Interdiction de réutilisation : Les garanties financières autres qu'en espèces ne peuvent être ni vendues, ni réinvesties, ni remises en garantie.

- **Informations complémentaires**

Les coûts exceptionnels liés au recouvrement des créances pour le compte du FCP ou à une procédure pour faire valoir un droit peuvent s'ajouter aux frais récurrents facturés à ce dernier et affichés ci-dessus.

EVOLUTION DE L'ACTIF NET

	29/12/2023	30/12/2022
Actif net en début d'exercice	115 095 295,79	131 575 098,76
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	27 367 135,83	17 346 990,90
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-11 357 600,52	-17 703 681,51
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	6 477 663,83	5 293 130,53
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-4 432 039,00	-6 869 393,80
Plus-values réalisées sur contrats financiers	0,00	53 435,85
Moins-values réalisées sur contrats financiers	0,00	-10 430,00
Frais de transaction	-157 688,25	-109 998,63
Différences de change	-74 375,46	108 778,43
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	19 567 065,14	-16 018 203,19
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>20 717 343,46</i>	<i>1 150 278,32</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>1 150 278,32</i>	<i>17 168 481,51</i>
Variation de la différence d'estimation des contrats financiers	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	1 480 239,96	1 429 568,45
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
Actif net en fin d'exercice	153 965 697,32	115 095 295,79

**INSTRUMENTS FINANCIERS - VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE
D'INSTRUMENT**

	Montant	%
ACTIF		
Obligations et valeurs assimilées		
Obligations à taux fixe négo. sur un marché régl. ou assimilé	19 855 027,17	12,90
Obligations indexées négo. sur un marché régl. ou assimilé	1 373 677,41	0,89
Titres subordonnés (TSR - TSDI)	1 814 077,64	1,18
TOTAL Obligations et valeurs assimilées	23 042 782,22	14,97
Titres de créances		
TOTAL Titres de créances	0,00	0,00
Operations contractuelles a l'achat		
TOTAL Operations contractuelles a l'achat	0,00	0,00
PASSIF		
Cessions		
TOTAL Cessions	0,00	0,00
Operations contractuelles a la vente		
TOTAL Operations contractuelles a la vente	0,00	0,00
HORS BILAN		
Opérations de couverture		
TOTAL Opérations de couverture	0,00	0,00
Autres opérations		
TOTAL Autres opérations	0,00	0,00

VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Actif								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	23 042 782,22	14,97	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	1 814 884,03	1,18	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	0-3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
Actif										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	239 375,85	0,16	14 396 480,58	9,35	8 406 925,79	5,46
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	1 814 884,03	1,18	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Devise 1	%	Devise2	%	Devise 3	%	Autre(s) devise(s)	%
	USD	USD	CHF	CHF	DKK			
Actif								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	30 532 730,56	19,83	1 252 083,40	0,81	627 203,61	0,41	610 398,29	0,40
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres d'OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créance	22 496,44	0,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	625 468,05	0,41	417 300,85	0,27	1 426,60	0,00	0,00	0,00
Passif								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS FAISANT L'OBJET D'UNE ACQUISITION TEMPORAIRE

	29/12/2023
Titres acquis à réméré	0,00
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS CONSTITUTIFS DE DEPOTS DE GARANTIE

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

INSTRUMENTS FINANCIERS EMIS PAR LA SOCIETE DE GESTION OU LES ENTITES DE SON GROUPE

	ISIN	LIBELLE	29/12/2023
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			1 277 464,23
	FR0013250420	CM-AM OBL.FL.RC 3D	992 579,01
	FR0014005R48	CM AM OB.EM.F.IC3D	17 004,89
	FR001400CT66	CM IMP.F.INCL.IC3D	267 880,33
Contrats financiers			0,00
Total des titres du groupe			1 277 464,23

TABLEAUX D’AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice						
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédits d'impôt unitaire
Total acomptes			0	0	0	0

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice				
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire
Total acomptes			0	0

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	1 657 964,12	1 449 666,04
Total	1 657 964,12	1 449 666,04

	29/12/2023	30/12/2022
C1 PART CAPI ES		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	1 657 964,12	1 449 666,04
Total	1 657 964,12	1 449 666,04
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	0,00	0,00
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	1 915 482,13	-1 420 478,57
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	1 915 482,13	-1 420 478,57

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/12/2023	30/12/2022
C1 PART CAPIES		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	1 915 482,13	-1 420 478,57
Total	1 915 482,13	-1 420 478,57
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0,00	0,00
Distribution unitaire	0,00	0,00

**TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'OPC AU COURS
DES CINQ DERNIERS EXERCICES**

Date	Part	Actif net	Nombre de titres	Valeur liquidative unitaire	Distribution unitaire sur plus et moins- values nettes (y compris les acomptes)	Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes)	Crédit d'impôt unitaire	Capitalisation unitaire sur résultat et PMV nettes
				€	€	€	€	€
31/12/2019	C PART CAPI C	109 975 813,71	8 763 147,781	12,54	0,00	0,00	0,00	-0,06
31/12/2020	C PART CAPI C	108 307 431,46	8 913 365,402	12,15	0,00	0,00	0,00	-0,19
31/12/2021	C1 PART CAPI ES	131 575 098,76	9 371 859,322	14,03	0,00	0,00	0,00	1,73
30/12/2022	C1 PART CAPI ES	115 095 295,79	9 350 495,817	12,30	0,00	0,00	0,00	0,00
29/12/2023	C1 PART CAPI ES	153 965 697,32	10 520 690,142	14,63	0,00	0,00	0,00	0,33

SOUSCRIPTIONS RACHATS

	En quantité	En montant
C1 PART CAPI ES		
Parts ou Actions Souscrites durant l'exercice	2 001 046,34000	27 367 135,83
Parts ou Actions Rachetées durant l'exercice	-830 852,01500	-11 357 600,52
Solde net des Souscriptions/Rachats	1 170 194,32500	16 009 535,31
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	10 520 690,14200	

COMMISSIONS

	En montant
C1 PART CAPI ES	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription rétrocédées	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

FRAIS DE GESTION SUPPORTES PAR L'OPC

	29/12/2023
FR0010611947 C1 PART CAPIES	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,20
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	1 640 300,66
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Commissions de surperformance (frais variables)	0,00
Rétrocessions de frais de gestion	11 688,84

CREANCES ET DETTES

	Nature de débit/crédit	29/12/2023
Créances	Coupons et dividendes	22 496,44
Créances	Frais de gestion rétrocédés	488,77
Total des créances		22 985,21
Dettes	Frais de gestion	146 155,37
Total des dettes		146 155,37
Total dettes et créances		-123 170,16

VENTILATION SIMPLIFIEE DE L'ACTIF NET

INVENTAIRE RESUME

	Valeur EUR	% Actif Net
PORTEFEUILLE	152 273 983,45	98,90
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES	126 467 703,76	82,14
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES	23 042 782,22	14,97
TITRES DE CREANCES NEGOCIABLES	0,00	0,00
TITRES OPC	2 763 497,47	1,79
AUTRES VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES A L'ACHAT	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES A LA VENTE	0,00	0,00
CESSIONS DE VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
OPERATEURS DEBITEURS ET AUTRES CREANCES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)	22 985,21	0,01
OPERATEURS CREDITEURS ET AUTRES DETTES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)	-146 155,37	-0,09
CONTRATS FINANCIERS	0,00	0,00
OPTIONS	0,00	0,00
FUTURES	0,00	0,00
SWAPS	0,00	0,00
BANQUES, ORGANISMES ET ETS. FINANCIERS	1 814 884,03	1,18
DISPONIBILITES	1 814 884,03	1,18
DEPOTS A TERME	0,00	0,00
EMPRUNTS	0,00	0,00
AUTRES DISPONIBILITES	0,00	0,00
ACHATS A TERME DE DEVISES	0,00	0,00
VENTES A TERME DE DEVISES	0,00	0,00
ACTIF NET	153 965 697,32	100,00

PORTEFEUILLE TITRES DETAILLE

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
TOTAL Actions & valeurs assimilées						126 467 703,76	82,14
TOTAL Actions & valeurs assimilées nég. sur un marché régl. ou assimilé						126 467 703,76	82,14
TOTAL Actions & valeurs ass. nég. sur un marché régl. ou ass.(sauf Warrants et Bons de Sous.)						126 467 703,76	82,14
TOTAL BELGIQUE						743 511,34	0,48
BE0974293251 ANHEUSER-BUSCH INBEV			EUR	12 727		743 511,34	0,48
TOTAL BERMUDES						106 224,77	0,07
BMG0112X1056 AEEGON LTD			EUR	20 241		106 224,77	0,07
TOTAL SUISSE						1 791 289,92	1,16
CH0038863350 NESTLE NOM.			CHF	11 450		1 199 481,63	0,78
CH0044328745 CHUBB			USD	2 634		539 206,52	0,35
CH0210483332 CIE FIN.RICHEMONT NOM.			CHF	423		52 601,77	0,03
TOTAL ALLEMAGNE						21 175 990,77	13,75
DE0005190003 BMW			EUR	8 450		851 591,00	0,55
DE0005552004 DEUTSCHE POST NOM.			EUR	25 894		1 161 475,37	0,75
DE0005557508 DEUTSCHE TELEKOM			EUR	36 008		783 174,00	0,51
DE0005810055 DEUTSCHE BOERSE			EUR	2 912		543 088,00	0,35
DE0006231004 INFINEON TECHNOLOGIES			EUR	30 701		1 160 497,80	0,75
DE0007030009 RHEINMETALL ORD.			EUR	6 306		1 809 822,00	1,18

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
DE0007100000 MERCEDES-BENZ GROUP			EUR	23 393		1 463 232,15	0,95
DE0007164600 SAP			EUR	29 557		4 122 610,36	2,68
DE0007236101 SIEMENS			EUR	15 306		2 600 795,52	1,69
DE0007664039 VOLKSWAGEN PREF			EUR	5 687		635 806,60	0,41
DE0008404005 ALLIANZ			EUR	12 499		3 024 133,05	1,96
DE0008430026 MUNCHENER RUCKVERSICHERUNGS			EUR	4 065		1 524 781,50	0,99
DE000A1EWWW0 ADIDAS NOM.			EUR	4 106		756 160,96	0,49
DE000A1ML7J1 VONOVIA			EUR	17 545		500 734,30	0,33
DE000BASF111 BASF NOM.			EUR	3 434		167 510,52	0,11
DE000PAG9113 DR. ING. H.C. F. PORSCHE AKTIE			EUR	882		70 577,64	0,05
TOTAL DANEMARK						627 203,61	0,41
DK0062498333 NOVO NORDISK CL.B			DKK	6 697		627 203,61	0,41
TOTAL ESPAGNE						3 667 813,39	2,38
ES0113211835 BCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARIA			EUR	120 372		990 180,07	0,64
ES0113900137 BANCO SANTANDER			EUR	327 164		1 236 516,34	0,81
ES0144580Y14 IBERDROLA			EUR	69 093		820 133,91	0,53
ES0148396007 INDITEX			EUR	15 749		620 983,07	0,40
TOTAL FINLANDE						837 134,05	0,54
FI4000297767 NORDEA BANK			EUR	74 571		837 134,05	0,54
TOTAL FRANCE						41 255 461,62	26,81

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
FR0000045072 CREDIT AGRICOLE			EUR	125 456		1 612 360,51	1,05
FR0000052292 HERMES INTERNATIONAL			EUR	1 049		2 012 821,20	1,31
FR0000073272 SAFRAN PROV.ECHANGE			EUR	9 712		1 548 675,52	1,01
FR0000120073 AIR LIQUIDE			EUR	13 102		2 307 524,24	1,50
FR0000120271 TOTALENERGIES SE			EUR	94 175		5 801 180,00	3,78
FR0000120321 L'OREAL			EUR	5 782		2 605 658,30	1,69
FR0000120404 ACCOR			EUR	2 353		81 413,80	0,05
FR0000120503 BOUYGUES			EUR	2 312		78 885,44	0,05
FR0000120578 SANOFI			EUR	22 554		2 024 447,04	1,31
FR0000120628 AXA			EUR	94 141		2 776 218,09	1,80
FR0000120644 DANONE			EUR	12 149		712 903,32	0,46
FR0000121014 LVMH MOET HENNESSY VUITTON			EUR	7 692		5 642 851,20	3,67
FR0000121147 FORVIA			EUR	2 623		53 561,66	0,03
FR0000121329 THALES			EUR	18 906		2 532 458,70	1,64
FR0000121485 KERING			EUR	1 046		417 354,00	0,27
FR0000121667 ESSILORLUXOTTICA			EUR	5 981		1 086 149,60	0,71
FR0000121972 SCHNEIDER ELECTRIC			EUR	20 063		3 647 052,14	2,37
FR0000124141 VEOLIA ENVIRONNEMENT			EUR	15 961		455 846,16	0,30
FR0000125007 SAINT-GOBAIN			EUR	8 140		542 612,40	0,35
FR0000125486 VINCI			EUR	11 750		1 335 975,00	0,87

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
FR0000127771 VIVENDI	EUR			3 741		36 197,92	0,02
FR0000130809 SOCIETE GENERALE	EUR			3 241		77 865,03	0,05
FR0000131104 BNP PARIBAS ACTIONS A	EUR			35 341		2 211 993,19	1,44
FR0000133308 ORANGE	EUR			11 356		117 012,22	0,08
FR0010208488 ENGIE	EUR			51 826		824 966,27	0,54
FR0010411983 SCOR SE REGPT	EUR			18 204		481 677,84	0,31
FR0014003TT8 DASSAULT SYSTEMES	EUR			5 195		229 800,83	0,15
TOTAL IRLANDE						2 554 788,62	1,66
IE0001827041 CRH	GBP			9 793		610 398,29	0,40
IE000S9YS762 LINDE	USD			2 465		917 029,12	0,59
IE00B8KQN827 EATON CORPORATION PLC	USD			2 411		525 921,21	0,34
IE00BW76H894 FLUTTER ENTERTAINMENT	EUR			3 134		501 440,00	0,33
TOTAL ITALIE						9 120 959,59	5,92
IT0000072618 INTESA SANPAOLO	EUR			949 963		2 511 227,19	1,63
IT00003128367 ENEL	EUR			322 320		2 169 213,60	1,41
IT00003132476 ENI	EUR			100 264		1 538 851,87	1,00
IT0005239360 UNICREDIT REGR.	EUR			118 122		2 901 666,93	1,88
TOTAL PAYS-BAS						16 289 317,15	10,58
NL0000226223 STMICROELECTRONICS	EUR			4 515		204 281,18	0,13
NL0000235190 AIRBUS	EUR			15 652		2 187 836,56	1,42

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
NL0000334118 ASM INTERNATIONAL			EUR	117		54 984,15	0,04
NL0009538784 NXP SEMICONDUCTOR			USD	1 214		252 564,78	0,16
NL0010273215 ASML HOLDING			EUR	11 356		7 741 385,20	5,04
NL0011585146 FERRARI			EUR	3 298		1 006 549,60	0,65
NL0011794037 KONINKLIJKE AHOLD DELHAIZE			EUR	16 422		427 218,33	0,28
NL0011821202 ING GROEP			EUR	69 753		943 479,08	0,61
NL0012969182 ADYEN			EUR	653		761 789,80	0,49
NL0013654783 PROSUS			EUR	21 859		589 865,12	0,38
NL00150001Q9 STELLANTIS			EUR	100 230		2 119 363,35	1,38
TOTAL ETATS UNIS AMERIQUE						28 298 008,93	18,38
US00724F1012 ADOBE			USD	1 031		557 150,91	0,36
US0079031078 ADVANCED MICRO DEVICES ORD.			USD	4 496		600 321,88	0,39
US02079K1079 ALPHABET CL.C			USD	16 132		2 059 314,09	1,34
US0231351067 AMAZON COM			USD	11 903		1 638 171,94	1,06
US0378331005 APPLE			USD	12 199		2 127 421,62	1,38
US0404131064 ARISTA NETWORKS			USD	568		121 168,19	0,08
US0605051046 BANK AMERICA			USD	8 744		266 676,16	0,17
US09857L1089 BOOKING HOLDINGS			USD	216		694 021,30	0,45
US1011371077 BOSTON SCIENTIFIC			USD	5 317		278 420,08	0,18
US11135F1012 BROADCOM INC			USD	396		400 394,02	0,26

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
US1491231015 CATERPILLAR			USD	586		156 940,78	0,10
US1667641005 CHEVRON			USD	2 048		276 702,61	0,18
US1912161007 COCA-COLA			USD	11 469		612 199,43	0,40
US2435371073 DECKERS OUTDOOR			USD	517		313 023,83	0,20
US2441991054 DEERE			USD	813		294 469,48	0,19
US2910111044 EMERSON ELECTRIC			USD	2 074		182 846,39	0,12
US30231G1022 EXXON MOBIL			USD	4 355		394 395,74	0,26
US3696043013 GENERAL ELECTRIC			USD	8 030		928 323,28	0,60
US46625H1005 JPMORGAN CHASE			USD	5 194		800 271,20	0,52
US5132721045 LAMB WESTON HOLDINGS INC			USD	6 359		622 594,48	0,40
US5324571083 ELI LILLY			USD	2 060		1 087 694,93	0,71
US5719032022 MARRIOTT INTERNATIONAL CL.A			USD	2 208		451 020,00	0,29
US57636Q1040 MASTERCARD CL.A			USD	1 512		584 133,26	0,38
US5801351017 MCDONALDS			USD	1 575		423 010,19	0,27
US58933Y1055 MERCK			USD	7 514		742 007,50	0,48
US5949181045 MICROSOFT			USD	8 596		2 927 934,64	1,91
US6092071058 MONDELEZ INTERNATIONAL			USD	3 527		231 395,48	0,15
US67066G1040 NVIDIA			USD	3 675		1 648 490,49	1,07
US68389X1054 ORACLE			USD	1 891		180 587,07	0,12
US6974351057 PALO ALTO NETWORKS			USD	1 742		465 290,72	0,30

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
US7010941042 PARKER-HANNIFIN	USD		406			169 549,13	0,11
US7134481081 PEPSICO	USD		3 886			597 824,49	0,39
US7427181091 PROCTER GAMBLE	USD		1 105			146 672,74	0,10
US74762E1029 QUANTA SERVICES	USD		2 171			424 367,57	0,28
US75886F1075 REGENERON PHARMACEUTICALS	USD		564			448 691,63	0,29
US79466L3024 SALESFORCE	USD		2 616			623 527,39	0,40
US81762P1021 SERVICENOW	USD		789			504 909,97	0,33
US8716071076 SYNOPSYS	USD		748			348 870,18	0,23
US8725901040 T-MOBILE US	USD		4 476			650 033,59	0,42
US8835561023 THERMO FISHER SCIENTIFIC	USD		566			272 126,03	0,18
US91324P1021 UNITEDHEALTH GROUP	USD		1 153			549 836,88	0,36
US92826C8394 VISA CL.A	USD		2 790			657 949,73	0,43
US9311421039 WALMART	USD		3 010			429 824,73	0,28
US98978V1035 ZOETIS A	USD		2 279			407 433,18	0,26
TOTAL Obligations & Valeurs assimilées						23 042 782,22	14,97
TOTAL Obligations & valeurs assimilées négo. sur un marché régl. ou assimilé						23 042 782,22	14,97
TOTAL Obligations à taux fixe négo. sur un marché régl. ou assimilé						19 855 027,17	12,90
TOTAL AUTRICHE						1 419 890,55	0,92
AT0000A1ZGE4 AUSTRIA 0,75%18-200228	25/01/2018	20/02/2028	EUR	1 500	0,75	1 419 890,55	0,92
TOTAL ALLEMAGNE						6 370 363,96	4,16

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
DE0001102416 GERMANY 0,25%17-150227	13/01/2017	15/02/2027	EUR	300 000 000	0,25	2 847 706,44	1,85
DE0001102440 GERMANY 0,5%18-150228	12/01/2018	15/02/2028	EUR	300 000 000	0,50	2 847 182,87	1,87
XS2438616240 VOLKSWAG FIN SVCS 0,875%22-28	31/01/2022	31/01/2028	EUR	739	0,88	675 474,65	0,44
TOTAL ESPAGNE						3 284 627,12	2,13
XS2430998893 BBVA 0,875%22-140129	14/01/2022	14/01/2029	EUR	12		1 099 387,56	0,71
XS2434702424 CAIXABANK TV22-210128 EMTN	21/01/2022	21/01/2028	EUR	12		1 115 258,14	0,73
XS2636592102 BBVA TV23-150933 EMTN	15/06/2023	15/09/2033	EUR	10	5,75	1 069 981,42	0,69
TOTAL FRANCE						6 226 050,95	4,04
FR0013286192 OAT 0,75%17-250528	05/10/2017	25/05/2028	EUR	3 000 000	0,75	2 830 919,02	1,83
FR00140000Z2 SOCGEN TV20-241130 EMTN	24/11/2020	24/11/2030	EUR	6		563 977,74	0,37
FR0014006XA3 SOCIETE GENERALE TV21-021227	02/12/2021	02/12/2027	EUR	8		734 501,16	0,48
FR001400FIU4 CREDIT AGRICOLE TV23-110729	11/01/2023	11/07/2029	EUR	10		1 053 477,16	0,68
FR001400IIO6 THALES 3,625%23-140629	14/06/2023	14/06/2029	EUR	10	3,62	1 043 175,87	0,68
TOTAL ITALIE						1 762 848,40	1,14
IT0005467482 ITALY 0,45%21-150229 BTP	15/11/2021	15/02/2029	EUR	2 000	0,45	1 762 848,40	1,14
TOTAL ETATS UNIS AMERIQUE						791 246,19	0,51
XS2634687912 BANK OF AMERICA 4,134%23-0628	12/06/2023	12/06/2028	EUR	750	4,13	791 246,19	0,51
TOTAL Obligations indexées négo. sur un marché régl. ou assimilé						1 373 677,41	0,89
TOTAL FRANCE						882 325,37	0,57
FR0014007KL5 RCI BANQUE 0,5%22-140725	14/01/2022	14/07/2025	EUR	250	0,50	239 375,85	0,16

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
FR0014007LL3 BPCE TV22-140128 EMTN	14/01/2022	14/01/2028	EUR	7		642 949,52	0,41
TOTAL ROYAUME UNI						491 352,04	0,32
XS2430951660 BARCLAYS TV22-280128	10/01/2022	28/01/2028	EUR	530	0,88	491 352,04	0,32
TOTAL Titres subordonnés (TSR - TSDI)						1 814 077,64	1,18
TOTAL FRANCE						1 313 791,21	0,86
XS2432130610 TOTALENERGIES TV22-PERP.	17/01/2022	31/12/2050	EUR	1 400	2,00	1 313 791,21	0,86
TOTAL ITALIE						500 286,43	0,32
XS2589361240 INTESA SANPAOLO TV23-200234	20/02/2023	20/02/2034	EUR	450		500 286,43	0,32
TOTAL Titres d'OPC						2 763 497,47	1,79
TOTAL OPCVM et équivalents d'autres Etats membres de l'UE						2 763 497,47	1,79
TOTAL FRANCE						2 216 736,75	1,43
FR0007054358 AMUND.EUR.ST.50 II UC.ETF CAP.			EUR	8 058		384 608,34	0,25
FR0013233707 ED.ROTH.FIN.BDS NC EUR SI.3DEC			EUR	4 782		554 664,18	0,36
FR0013250420 CM-AM OBLI FLEXIBLE (RC)			EUR	9 663,889		992 579,01	0,64
FR0014005R48 CM-AM OBJECTIF EMPLOI FRANCE (IC)			EUR	0,186		17 004,89	0,01
FR001400CT66 CM-AM IMPACT FIRST INCLUSION (IC)			EUR	2,5		267 880,33	0,17
TOTAL LUXEMBOURG						546 760,72	0,36
LU1876461549 AXIOM OBLIGATAIRE SC EUR V 4D			EUR	424		546 760,72	0,36

COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON

(selon l'article 158 du CGI)

Coupon de la part C1 : Information relative à la part à la part éligible à l'abattement de 40%		
	NET UNITAIRE	DEVISE
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		EUR

() Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques*

Annexe SFDR Rapport Annuel (addendum ex-post)

Dénomination du produit: CM AM Alizés Dynamique
Identifiant d'entité juridique: 969500BQNZ89OEAU3X20

Objectif d'investissement durable

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?



Oui



Non



Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental: __%



dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social: __%



Il promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif l'investissement durable, il présentait une proportion minimale de

5% d'investissements durables ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif social



Il promouvait des caractéristiques E/S mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

Ce produit financier promeut des caractéristiques environnementales et sociales en adoptant une approche d'amélioration de score ESG. Le score ESG du portefeuille (moyenne pondérée par le poids de l'actif) doit ainsi être meilleur que celui de son univers de référence.

Le score ESG du produit financier au 29/12/2023 était de 6,45/10 tandis que son univers de référence affichait un score de 5,93/10. Les caractéristiques environnementales et sociales poursuivies par le fonds (via le score ESG) ont donc été atteintes.

● Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?

Les indicateurs de durabilité utilisés par ce produit financier sont:

- le score ESG.

Pour les fonds ayant un objectif d'investissement durable: ajouter la proportion d'investissement durable comme indicateur de durabilité

- la proportion d'investissement durable (uniquement pour les fonds avec une poche d'investissement durable)

● ... et par rapport aux périodes précédentes?

N/A

● Quelles étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?

Pour les fonds avec un objectif d'investissement durable: Ce produit financier se donne une poche d'investissement minimale pour investir dans des sociétés et/ou émetteurs identifiés comme 'durables' selon une méthodologie interne, propre à Crédit Mutuel Asset Management. Les Objectifs de Développement Durable des Nations Unies sont utilisés comme cadre de référence pour déterminer les investissements qui peuvent contribuer à un objectif environnemental ou social

Pour les fonds sans objectif d'investissement durable: N/A

● Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme?

Pour les fonds avec un objectif d'investissement durable:

Dans le cadre de sa politique d'identification des investissements durables, Crédit Mutuel Asset Management a évalué les principales incidences négatives pouvant causer des préjudices importants et ainsi affaiblir la proposition de contribution positive, environnementale et/ou sociale, identifiée dans un premier temps grâce à la proportion du chiffre d'affaires alignée avec les Objectifs de Développement Durable (ODD).

L'évaluation d'un potentiel préjudice important s'est fait sur la base:

- De règles d'exclusion sectorielle concernant les activités d'investissement de secteurs à forts risques environnementaux et sociaux, comme le charbon ou l'exploitation minière
- De règles d'exclusion normative concernant les armes controversés et le respect des droits humains
- De l'exclusion des entreprises violant les principes du Pacte Mondial des Nations-Unies et des principes directeurs de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE)
- De la prise en compte des principales incidences négatives (PAI) au travers de la méthodologie et notation propriétaire ESG de Crédit Mutuel Asset Management.

Tous les indicateurs PAI (tableau 1, annexe 1 RTS) sont ici pris en considération; soit de façon directe (indicateur de violation du Pacte Mondial des Nations-Unies et des principes de l'OCDE), soit en utilisant des éléments du score propriétaire ESG de Crédit Mutuel Asset Management comme proxy. Dans ce cas, chaque PAI a été associé à un sous-pilier du score ESG propriétaire lui correspondant.

Le modèle d'Investissement Durable développé par Crédit Mutuel Asset Management a donc permis la prise en compte des incidences négatives et des principes directeurs de l'OCDE et des Nations-Unies en amont de l'investissement, évitant ainsi toute exposition à une société ou émetteur identifié comme pouvant causer un préjudice important sur le plan environnemental ou social.

Pour les fonds sans objectif d'investissement durable: N/A

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

La stratégie d'investissement guide les décisions d'investissement selon des facteurs tels que les objectifs d'investissement et la tolérance au risque.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

La prise en compte des principales incidences négatives a été utilisée, en complément de la détermination du chiffre d'affaires contribuant aux ODD, pour déterminer si un investissement était durable ou non (cf question précédente). Le gérant du produit financier a pu disposer également des données brutes relatives aux indicateurs de durabilité, via le prestataire de données ISS. La considération des principales incidences négatives s'est donc faite de façon directe (via l'utilisation et le suivi des données brutes) et indirecte (via l'intégration à la méthodologie propriétaire de détermination de l'investissement durable).



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir:
**01/01/2023–
29/12/2023**

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
ASML HOLDING	Technologie	5,028	PAYS-BAS
TOTALENERGIES SE	Pétrole & Gaz	3,768	FRANCE
LVMH MOET HENNESSY VUITTO	Pdts ménagers et soi	3,665	FRANCE
SAP	Technologie	2,678	ALLEMAGNE
SCHNEIDER ELECTRIC	Biens et Serv. indus	2,369	FRANCE
ALLIANZ	Assurances	1,964	ALLEMAGNE
MICROSOFT	Technologie	1,902	ETATS UNIS
UNICREDIT REGR.	Banques	1,885	ITALIE
GERMANY 0,25%17-150227	Souverains	1,85	ALLEMAGNE
GERMANY 0,5%18-150228	Souverains	1,849	ALLEMAGNE
OAT 0,75%17-250528	Souverains	1,839	FRANCE



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

Quelle était l'allocation d'actifs?

Le tableau ci-dessous présente l'allocation entre investissements durables (environnementaux ou sociaux) et les investissements non durables.

Pour les fonds avec un objectif d'investissement durable: Le produit financier s'engage sur un minimum de 5% d'investissement durable, en proportion de l'actif total du fonds.

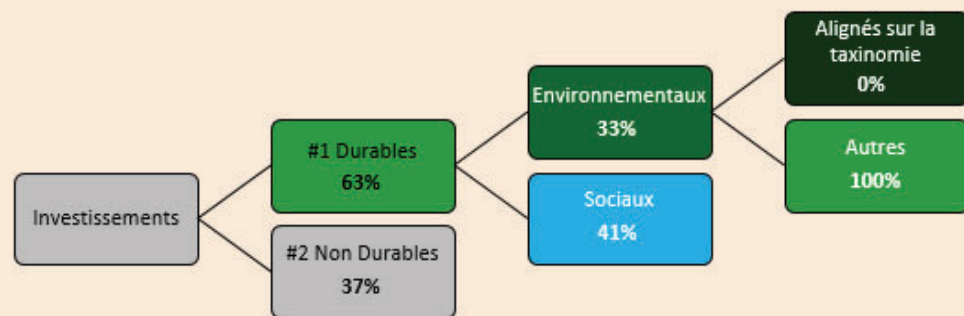
L'indicateur utilisé pour déterminer le pourcentage d'investissement durable est issue d'une méthodologie propre à Crédit Mutuel Asset Management, qui permet de qualifier un investissement de 'durable'.

Cette méthodologie s'articule en 3 étapes:

- l'identification des sociétés et émetteurs dont le chiffre d'affaires contribuant à l'atteinte d'Objectifs de Développement Durable est supérieur à 5%
- l'évaluation des principales incidences négatives pouvant venir affaiblir la proposition de contribution initiale
- l'évaluation des pratiques de bonne gouvernance

Ce processus permet de qualifier les sociétés et émetteurs comme 'durable' ou 'non durable'.

Hors liquidités accessoires et dérivés (autorisés par le prospectus du produit financier dans la limite de 10% maximum de l'actif total du fonds), la totalité des titres vifs détenus (90%) est donc qualifiée de 'durable' (selon la méthodologie décrite ci-dessus).



La catégorie **#1 Durables** couvre les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.

La catégorie **#2 Non Durables** inclut les investissements qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

Les investissements ont été réalisés dans les secteurs suivants:

- Industrie
- Assurance
- Banque



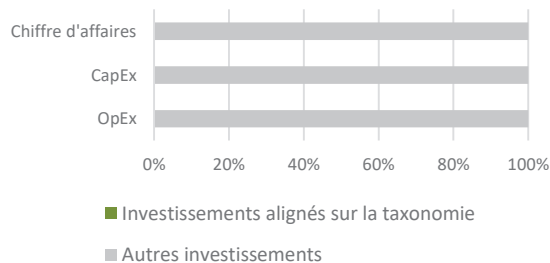
Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Les données relatives à la proportion d'activités alignées à la taxinomie des sociétés ou émetteurs (chiffre d'affaire, CapEx, OpEx) sont pour l'immense majorité des données estimées par les prestataires de données extra-financières. Dans la mesure où ces données ne sont pas communiquées directement par les sociétés ou émetteurs (mais extrapolées par des intervenants externes) et conformément aux recommandations de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), nous avons fait le choix de ne pas publier d'estimations en lien avec la taxinomie de l'UE.

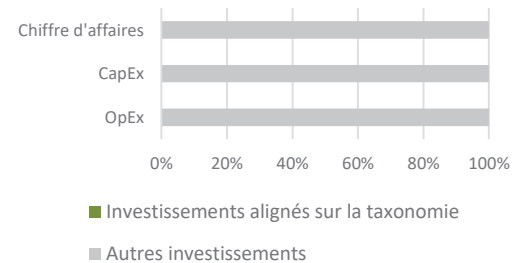
Aucun de nos investissements n'est donc estimé être aligné avec la taxinomie de l'UE.

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, **obligations souveraines incluses**



1. Alignement des investissements sur la taxinomie, hors **obligations souveraines**



*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

- **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?**

N/A

- **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes?**

N/A



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE?

La totalité des investissements durables ayant un objectif environnemental n'était pas alignée avec la taxinomie de l'UE, soit **0%** (voir tableau allocation d'actifs).



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social?

La part d'investissement durables sur le plan social était de **41%**.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



Le symbole représente des investissements durables sur le plan environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «#2 Non durables», quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

Ce produit financier pouvait investir, dans la limite prévue au prospectus, en OPVCM de droit français ou étranger. Dans la mesure du possible, la caractéristique 'durable' des sous-jacents a été identifiée par transparence; les actifs ont ensuite été alloués dans chacune des poches. Dans un souci de cohérence, le gérant a veillé à sélectionner des fonds disposant d'un Label ISR (ou équivalent) et/ou intégrant des considérations extra-financières ou de durabilité, afin de garantir la prise en compte de considérations environnementales, sociales et de gouvernance et ainsi de minimiser les risques de durabilité émanant de l'exposition aux fonds sous-jacents.

Une proportion de liquidités, détenue à titre auxiliaire, a permis d'assurer une réserve de liquidité et d'anticiper les éventuels mouvements liés aux souscriptions/rachats de la part des porteurs. N'héritant pas d'une caractéristique de durabilité, le cash a été comptabilisé dans la poche 'non durables'. Dans la mesure du possible, les sous-jacents des OPC (monétaires notamment) ont été analysés en transparence, et alloués entre les poches 'durables' et 'non durables' selon le modèle 'Investissement Durable' de Crédit Mutuel Asset Management. De la même manière et quand cela est possible, certains dérivés identifiés en transparence comme 'non durables' ont également été intégrés dans ces autres investissements 'non durables'.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et /ou sociales au cours de la période de référence?

Une série de contrôles de premier niveau est prévue au sein des équipes de gestion. Ceux-ci permettent d'assurer le respect des contraintes de durabilité prévues dans la documentation précontractuelle. Les contrôles de second et troisième niveau viennent compléter le dispositif.

Les contrôles permettent d'assurer un taux de couverture par un score ESG (minimum 90%) ainsi que le respect du principe de sélectivité (20% d'exclusions des sociétés ou émetteurs les moins bien notés de l'univers). Pour les fonds labélisés ISR, les contrôles portent également sur les taux de couverture et la performance des deux indicateurs de durabilité obligatoire retenus par le produit financier.

Enfin, un dernier contrôle porte sur la qualification d'investissement durable et le respect, à tout moment, du pourcentage minimum affiché dans la documentation précontractuelle.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable?

le produit financier n'a pas d'indice de référence: NA

- **En quoi l'indice désigné différerait-il d'un indice de marché large pertinent?**

le produit financier n'a pas d'indice de référence: NA

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable?**

le produit financier n'a pas d'indice de référence: NA

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?**

le produit financier n'a pas d'indice de référence: NA

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?**

le produit financier n'a pas d'indice de référence: NA

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.



CM AM ALIZES DYNAMIQUE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 29 décembre 2023**



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 29 décembre 2023**

CM AM ALIZES DYNAMIQUE
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT
Régé par le Code monétaire et financier

Société de gestion
CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT
4, rue Gaillon
75002 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement CM AM ALIZES DYNAMIQUE relatifs à l'exercice clos le 29 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 31/12/2022 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



CM AM ALIZES DYNAMIQUE

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Frédéric SELLAM

2024.03.15 18:05:03 +0100





RAPPORT ANNUEL

CM-AM ALIZES EQUILIBRE

Fonds commun de placement

Exercice du 01/01/2023 au 29/12/2023

CARACTERISTIQUES DE L'OPC

Forme juridique : FCP

● L'objectif de gestion

Cet OPCVM est géré activement et de manière discrétionnaire. Il a pour objectif de gestion la recherche d'une performance nette de frais supérieure à celle de son indicateur de référence composé de 50% BLOOMBERG EURO AGGREGATE 3-5 Y + 40% EUROSTOXX 50 + 10% STANDARD & POOR'S 500, sur la durée de placement recommandée.

La composition de l'OPCVM peut s'écarter significativement de la répartition de l'indicateur. Les indices sont retenus en cours de clôture et exprimés en euro, dividendes et coupons réinvestis

● Stratégie d'investissement

La stratégie de gestion consiste d'abord à effectuer une allocation tactique entre les différentes classes d'actifs à partir d'un scénario économique et financier.

- S'agissant des actions : la ventilation de la poche actions entre les différents secteurs économiques sera ensuite effectuée : selon le scénario d'investissement retenu, on privilégiera ou écartera, les secteurs présentant une sensibilité plus ou moins forte au cycle économique. Enfin, on sélectionnera les valeurs sur la base de critères quantitatifs (progression des bénéfices, solidité du bilan, niveau de marge) et qualitatifs.

- S'agissant des instruments de taux : la poche taux comprendra des instruments de taux court terme, moyen et long terme. Une analyse en valeur relative conduira à privilégier les supports dettes d'Etats ou dettes de crédit. La qualité de signature sera examinée (ratings, degré de séniorité). L'indicateur de mesure du risque de taux sera la sensibilité pour les titres de créances et les vies moyennes pour les instruments du marché monétaire.

Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sont une des composantes de la gestion mais leur poids dans la décision finale n'est pas défini en amont.

L'OPCVM s'engage à respecter les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivantes :

De 40% à 60% sur les marchés d'actions, de toutes zones géographiques, de toutes capitalisations, de tous les secteurs, dont :

- de 0% à 5% aux marchés des actions de pays émergents

- de 0% à 5% aux marchés des actions de petite capitalisation < 3 milliards d'€.

De 40% à 60% en instruments de taux souverains, du secteur public et privé, de toutes zones géographiques y compris pays émergents, de toutes notations selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation ou non notés dont :

- de 0% à 10% en instruments de taux spéculatifs.

De 0% à 10% en obligations convertibles de toutes zones géographiques y compris pays émergents, de catégorie « Investment Grade » selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation, de tous secteurs.

De 0% à 30% au risque de change sur des devises hors euro

L'OPCVM peut être investi :

- en actions,

- en titres de créance et instruments du marché monétaire dont des instruments de titrisation

- jusqu'à 10% de son actif net en OPCVM de droit français ou étranger, en Fonds d'Investissement à Vocation Générale de droit français.

Il peut également intervenir sur les :

- contrats financiers à terme ferme ou optionnels et titres intégrant des dérivés utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition aux risques d'action, de taux, de crédit et de change, qui peuvent entraîner une surexposition globale de 10% maximum de l'actif net.
- emprunts d'espèces, acquisitions et cessions temporaires de titres.

COMMENTAIRE DE GESTION

L'année 2023 s'inscrit parmi les meilleurs millésimes boursiers au regard des fortes hausses des principaux indices actions et obligataires dans le monde. La performance de l'indice phare américain, le S&P 500, s'établit à plus de 20% exprimée en euro et devance de peu son homologue de la Zone euro, l'indice Euro Stoxx 50, en hausse de plus de 19% sur l'année. En tête de classement, la performance des valeurs technologiques est impressionnante à l'instar du Nasdaq 100 en hausse de près de 49% en euro. Seule ombre au tableau au sein des grands indices, les valeurs chinoises baissent nettement à l'image de l'indice CSI 300 en contraction de près de 17% en euro. Enfin, on note que l'intérêt des investisseurs se portent aussi sur des actifs décorrélatés comme l'or en hausse de 9% ou le bitcoin qui s'adjuge une très forte progression de 150%.

Ces excellentes performances traduisent une importante résilience des marchés financiers eu égard aux vents contraires que les investisseurs ont dû affronter durant cette année agitée.

En effet, l'année 2023 matérialise une accélération des conflits géopolitiques et des déséquilibres géostratégiques de premier ordre comme :

- La poursuite du conflit russo-ukrainien et le défi pour l'Europe de s'affranchir des sources d'énergies russes
- La résurgence, le 7 octobre, du conflit israélo-palestinien et son extension au proche et Moyen-Orient prenant la forme d'une possible crise énergétique
- De nouvelles tensions commerciales et politiques entre les Etats-Unis et la Chine portant notamment sur le secteur « stratégique » des semi-conducteurs.

Sur le plan économique, l'année est ponctuée par les discours des banquiers centraux qui accentuent les mesures de politique restrictive afin de mener à bien la lutte contre l'hydre inflationniste. Ainsi, les gouverneurs poursuivent la hausse exceptionnelle de leurs taux d'intérêt directeurs, principal outil de stabilité des prix. En Zone euro, la BCE procède à 6 hausses de taux et porte son taux de refinancement à 4,5%. Outre-Atlantique, la FED réalise 4 nouvelles hausses de son « Federal Funds Target Rate » et ancre ses taux directeurs dans la fourchette 5-5,5%.

Inédits par leur amplitude et la rapidité de leur mise en place, ces mouvements de taux impactent directement les actifs financiers dont la valorisation découle en partie du niveau des taux d'intérêt. En conséquence, les investisseurs scrutent activement les publications des données macro-économiques tout au long de l'année. Ainsi, les investisseurs réagissent aux données d'activités, d'emplois ou d'inflation, à l'affût du moment où les élévations cumulées des taux d'intérêt viendront ralentir significativement l'activité économique et corollairement réduire les politiques restrictives des banques centrales.

Ces inflexions statistiques surviennent principalement au début du 4^{ième} trimestre et incitent les principales autorités monétaires à la prudence et à stabiliser le coût de l'argent. De leur côté, les investisseurs analysent ces dégradations comme le signal d'un retournement imminent vers une politique monétaire accommodante ce qui propulse véritablement les indices à leurs plus hauts niveaux sur les deux derniers mois de l'année.

En parallèle, sur le plan microéconomique, la plupart des intervenants se montrent vigilants sur la capacité des entreprises de compenser l'évolution baissière des volumes par une hausse de leur prix de vente. Cette vigilance est exacerbée par les difficultés de certains secteurs boursiers qui supportent difficilement la hausse exceptionnelle des taux d'intérêt. À ce titre, on assiste à une véritable crise du secteur immobilier notamment pour la partie bureau dans l'ouest américain ou la promotion immobilière en Chine. Aux Etats-Unis, la montée des taux d'intérêts précipite le naufrage d'acteurs de l'écosystème des start-up de la Silicon Valley et induit l'insolvabilité de certaines banques régionales américaines comme SVB ou First Republic Bank. Par contagion, ces faillites provoquent la principale crise de confiance de l'année 2023 avec une inquiétude généralisée sur la solidité du système bancaire mondiale. En Europe, cet épisode provoque l'absorption de la banque Crédit Suisse par son homologue UBS.

Sur l'exercice, l'ensemble des facteurs économiques et financiers précités induisent une évolution séquentielle des performances boursières en trois temps.

- En début d'année, les indices internationaux de grandes valeurs progressent nettement malgré la remontée vigoureuse des taux longs américains et européens. En effet, Les opérateurs se focalisent principalement sur les perspectives offertes par la réouverture de l'économie chinoise liée à l'abandon de sa politique zéro Covid.

- Dès mi-février, les indices de grandes capitalisations hésitent et évoluent dans un canal de fluctuation correspondant sur l'indice phare de la Zone euro, l'Euro Stoxx 50 à la zone des 4000 - 4400 points.

- A partir du 27 octobre 2023, les indices boursiers rebondissent et s'arrogent une dernière jambe de hausse vertigineuse et continue jusqu'en fin d'année portée principalement par une anticipation de fin des politiques monétaires restrictives.

La progression forte des indices en 2023 traduit imparfaitement celles de la majorité de leurs composants. À cet égard, le Nasdaq et le S&P 500 américains symbolisent précisément la concentration des performances sur un petit nombre de valeur avec sept sociétés qualifiées de « magnifiques » qui captent l'essentiel des flux acheteurs. Cette répartition traduit l'engouement pour la thématique de l'intelligence artificielle à l'instar du cours de bourse de la société NVIDIA en hausse de près de 240% sur l'exercice. En Zone euro, les performances calendaires sont plus homogènes mais les secteurs de la Technologie, des sociétés industrielles et de la Banque drainent l'essentiel des flux acheteurs sur le vieux continent. Au sein de l'Euro Stoxx 50, les premiers contributeurs positifs sont des sociétés du secteur Technologie comme ASML, fabricant de machines de photolithographie et SAP, fabricant de logiciels dédiés aux entreprises dont les cours sont en hausses respectives de plus de 33% et 45% en 2023. A l'opposée, le secteur de la santé subit le contrechoc post covid et ferment la marche des performances calendaires sectorielles en Zone euro.

En terme de stratégie de gestion sur la poche actions. Nous sommes restés à la neutralité Vs indice sauf en fin d'année ou nous sommes passé en surpondération. Cela nous a permis de capter la hausse des deux derniers mois de l'année ; hausse alimentée par les anticipations de baisse des taux sur 2024.

Si la volatilité sur les actions a été faible sur les marchés, les rotations sectorielles ont été fortes tout au long de l'année. Notre stratégie de gestion sur la zone euro a été de la même nature que ceux qui a été fait les trois dernières années. Nous sommes restés équilibrés entre les valeurs dites « value » qui font référence aux valeurs cycliques et les valeurs dites de croissance (Growth) qui sont fortement valorisées et tiennent à des secteurs comme le luxe et la technologie. Ces dernières réagissent bien sur des anticipations de baisses de taux.

Durant la première partie de l'année, nous avons poursuivi notre stratégie de renforcement des financières. L'environnement de hausse de taux qui prévalait soutien leurs activités (BANCO SANTANDER, BNP, INTESA SAMPAOLO, ALLIANZ). Nous avons aussi profité de cette période pour faire des opérations de trading sur quelques valeurs industrielles (SCHNEIDER et SIEMENS)

Durant l'été, les valeurs de luxe ont contre performé le marché, la Chine ayant peine à redémarrer, l'activité économique du secteur s'en est trouver impactée. Nous avons profité de ces niveaux de valorisations pour nous renforcer (LVMH, HERMES), y compris FERRARI.

La dynamique de la croissance aux Etats-Unis, malgré des hausses de taux enregistrées, nous a conduit à nous renforcer sur des valeurs profitant de la robustesse de la consommation des ménages américains (DEUTSCH TELEKOM via sa filiale T-Mobile)

A l'approche de la fin d'année, nous avons pris des bénéfices sur les valeurs qui ont enregistré de forts rebonds (SIEMENS, STELLANTIS) et nous nous sommes repositionnés sur les valeurs plus défensives (SANOFI) ou profitant de la montée du risque géopolitique (THALES).

Notre gestion sur les obligations a été pilotée en fonction des discours des Banques Centrales et de l'inflation. La hausse des taux qui a caractérisé l'année a été gérée avec prudence en étant sous sensible sur cette classe d'actif. Cette sous sensibilité sera progressivement réduite au fur et à mesure de la hausse des taux. En toute fin d'année, sur le fort rebond du marché obligataire, nous nous sommes mis en sous sensibilité en tactique et à court terme.

CM-AM ALIZES EQUILIBRE

Répartition par classes d'actifs : Actions 52.26%, Obligations 30.37%, Monétaire 17.37%.

Performance du fonds Parts ES au 29/12/2023: 13.74%

Performance du fonds Parts RC au 29/12/2023: 13.72%

- Article 8 SFDR – TAXONOMIE

La stratégie d'investissement de l'OPC intègre des critères extra-financiers selon une méthodologie développée par le département d'analyse extra financière de Crédit Mutuel Asset Management visant à exclure les valeurs les moins bien notées en matière environnementale, sociale et de gouvernance afin de réduire notamment l'impact du risque de durabilité auquel l'OPC est exposé.

L'équipe de gestion s'attache à prendre en compte dans ses décisions d'investissement les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques considérées comme durables au regard du règlement « Taxonomie » (UE) 2020/852. Le recensement des émetteurs au sein du Fonds dont les activités sont éligibles à la Taxonomie est un sujet principal pour Crédit Mutuel Asset Management. Des travaux sont en cours afin de permettre, à terme, de déterminer un pourcentage minimum d'alignement avec la taxonomie.

Les principales incidences négatives sont également prises en compte dans la stratégie d'investissement.

Crédit Mutuel Asset Management applique sur l'ensemble de sa gamme d'OPC :

- une politique de suivi des controverses visant à détecter les valeurs sur lesquelles des controverses apparaissent. En fonction de l'analyse menée, les valeurs concernées sont maintenues ou exclues,
- une politique d'exclusion sectorielle stricte concernant notamment les armes controversées,

Ces politiques sont disponibles sur le site internet de Crédit Mutuel Asset Management.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements qui sont qualifiés d'investissement durable au sens du Règlement « SFDR » (UE) 2019/2088. prend en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnementale.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durable sur le plan environnemental.

Politiques sectorielles :

Inscrit dans ses objectifs stratégiques, Crédit Mutuel Asset Management développe progressivement un ensemble de politiques sectorielles en lien notamment avec la politique RSM (Responsabilité Sociale et Mutualiste) (1) du Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Le détail des politiques sectorielles de la société de gestion est disponible sur le site de Crédit Mutuel Asset Management.

La surveillance et le contrôle de l'application de ces dernières s'effectuent à trois niveaux :

- par la mise en place d'un dispositif de contrôle pré-trade, empêchant la souscription de titres interdits de par l'application des politiques sectorielles (2) ;
- par la mise en place d'un dispositif de contrôle post-trade, permettant d'identifier les valeurs interdites par l'application des politiques sectorielles et présentes en portefeuille (hors OPC qui font de la réplication indicielle dans leur structuration) ;
- par le Comité RSE (trimestriel), réuni autour de la Direction générale, en charge de la supervision et du suivi de l'application des politiques sectorielles. Ce Comité prend connaissance en particulier des analyses qualitatives réalisées par le Pôle Finance Responsable et Durable sur les émetteurs concernés par les différentes politiques sectorielles.

Politique sectorielle Charbon :

Au niveau de la SGP (3), sur l'exercice écoulé, notons la prise en compte de la mise à jour de la liste « GCEL » (4) par l'ONG Urgewald, laquelle constitue la référence en termes de déploiement de notre politique sectorielle.

L'identification des émetteurs impliqués dans des activités liées au charbon s'effectue selon plusieurs critères :

- Les « Coal Developer » : émetteurs développant des capacités en lien avec l'exploitation de charbon ;
- Et 4 autres critères associés à des seuils :
 - o Production annuelle de charbon < 10 MT ;

- o Capacités électriques installées basées sur le charbon < 5 GW
- o Part du Charbon thermique dans le CA < 10%
- o Part du Charbon dans le mix énergétique < 10%

Notons la baisse des niveaux des seuils relatifs, de 20% à 10%.

La liste GCEL compte désormais 3731 émetteurs (maisons mères et filiales) dont 1840 sont identifiés comme « coal developer ».

Sur l'exercice, le Comité RSE, instance de gouvernance et de suivi de l'application de nos politiques sectorielles, a confirmé le statut « autorisé » de 2 groupes émetteurs présents dans la liste GCEL et engagés dans un plan de sortie du charbon à horizon 2030.

Au total, la mise en œuvre de notre politique sectorielle aboutit à l'exclusion de 99,8% des émetteurs de la liste GCEL 2023. Ce haut niveau d'exclusion s'explique, entre autre, par l'extension de l'interdiction d'un émetteur à l'ensemble du Groupe auquel il appartient.

Politique sectorielle Défense et Sécurité :

La politique sectorielle Défense et Sécurité se compose de deux volets :

- Exclusion des entreprises impliquées dans le secteur des armes controversées et des armes non-conventionnelles et de destruction massive ;
- Suivi des controverses portant sur des sociétés impliquées dans l'armement militaire de combat.

S'agissant des activités liées aux armes conventionnelles, le pôle Finance Responsable et Durable (FRd) de Crédit Mutuel Asset Management assure une vigilance particulière concernant les sociétés impliquées dans l'armement militaire de combat et faisant l'objet de controverses très sévères liées aux activités de défense et sécurité. Cette analyse peut mener à une exclusion.

L'application de la politique sectorielle Défense et Sécurité aboutit à l'exclusion de 137 émetteurs.

Politique sectorielle Hydrocarbure :

Au 1er janvier 2023 la politique sectorielle hydrocarbure est entrée en application, dans le cadre de la déclinaison des politiques sectorielles mises en place au sein de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Elle prévoit le gel des positions des émetteurs figurant dans la liste dite « GOGEL », produite par Urgewald, et ne respectant le seuil suivant :

la part de production d'hydrocarbures non conventionnels est supérieure à 25% dès le 01/01/2023 ;
Le périmètre retenu pour définir la partie non conventionnelle des hydrocarbures est celui de l'ONG Urgewald, à savoir :

- pétrole ou gaz de schiste,
- pétrole issu de sables bitumineux,
- pétrole lourd et extra-lourd,
- pétrole en eau profonde,
- pétrole extrait en Arctique,
- méthane de houille.

Au 1er janvier 2023, l'application de la politique sectorielle aboutit à l'exclusion de 481 émetteurs sur un total de 789 recensés dans la GOGEL 2022. Le taux d'exclusion ressort ainsi à 61%.

(1) Politique RSE adaptée à l'organisation propre du Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

(2) Mise en service au 2nd semestre 2021.

(3) Société de Gestion.

(4) Mise à jour en octobre de chaque année.

(5) Développement de nouvelles capacités de production de charbon.

La gestion de cet OPC repose sur des objectifs mesurables de prise en compte des critères extra-financiers qui constituent une des composantes de la gestion mais leur poids dans la décision finale n'est pas défini en amont. Cette prise en compte des critères extra-financiers est matérialisée par une note ou un indicateur extra-financier supérieure à celle de l'univers d'investissement.

● **Frais de gestion indirects calculés**

64 602,69 EUR

- **Addendum – Article 8**

Le disclaimer de l'Addendum figure en dernière page du rapport annuel.

- **Transparence Des Opérations De Financement Sur Titres (SFTR)**

Au cours de l'exercice, le fonds n'a pas effectué d'opérations de financement sur titres soumis à la réglementation SFTR, à savoir opération de pension, prêt/emprunt de titres de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-achat, opération de prêt avec appel de marge et contrat d'échange sur revenu global (TRS).

RAPPORT COMPTABLE

• INFORMATIONS JURIDIQUES

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs.

• Commission de mouvement et frais d'intermédiation

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation prévu au Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers est consultable sur le site internet: www.creditmutuel-am.eu et/ou auprès de CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT, 4 rue Gaillon, 75002 Paris.

• Politique du gestionnaire en matière de droit de vote

Conformément au Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, les informations concernant la politique de vote et le compte-rendu de celle-ci sont disponibles sur le site Internet de la société de gestion et/ou à son siège social. La politique de vote s'inscrit dans le prolongement de la politique d'investissement, dont l'objectif est la recherche d'une performance régulière sur le long terme dans le respect des orientations de gestion des fonds. Elle intègre les particularités de chaque pays en termes de droit des sociétés et de gouvernement d'entreprise. Les principes de la politique de vote de CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT sont les suivants :

- respect des droits des actionnaires minoritaires et équité entre les actionnaires,
- transparence et qualité des informations fournies aux actionnaires,
- équilibre des pouvoirs entre les organes de direction,
- pérennité et intégration de la stratégie long terme des entreprises,
- soutien des meilleures pratiques de gouvernement d'entreprise. Dans les fonds d'actionnariat salarié, les droits de vote attachés aux titres de l'entreprise sont exercés par le Conseil de surveillance.

• Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties

Les intermédiaires sélectionnés figurent sur une liste établie et revue au moins une fois par an par la société de gestion. La méthode retenue est un scoring global annuel de chaque intermédiaire permettant de lui attribuer une note qui conditionne son maintien ou non dans la liste des intermédiaires autorisés. La note obtenue est basée sur les éléments spécifiques et considérés comme déterminants. Il s'agit par ordre d'importance décroissante : de l'engagement de la part de l'intermédiaire sur les quantités à négocier et à livrer, de la qualité de l'exécution, de la réactivité lors de la réception/passation d'ordres, du nombre d'incidents de règlement/livraison, de la pertinence des informations communiquées. Le respect des tarifs négociés conditionne le maintien de l'intermédiaire dans la liste.

• Information relative aux modalités de calcul du risque global

Le risque global sur contrats financiers est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement.

• Politique de rémunération

Crédit Mutuel Asset Management inscrit sa politique de rémunération dans le cadre des principes de Crédit Mutuel Alliance Fédérale (cf. site de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel – Espace Investisseurs – Information financière/ réglementée) tout en respectant les exigences réglementaires. Crédit Mutuel Alliance Fédérale a mis en place un comité des rémunérations unique, dont le périmètre s'étend à l'ensemble de ses filiales.

Pour rappel, la politique de rémunération applicable aux gestionnaires de fonds d'investissement est dictée par les directives 2014/91/UE du 23 juillet 2014 (OPCVM V) et 2011/61/UE du 8 juin 2011 dite directive AIFM ainsi que leurs textes de transposition.

A. Processus Opérationnel

Le comité des rémunérations de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel procède à un examen annuel des principes de la politique de rémunération et exprime son avis sur les propositions de la direction générale élaborées après consultation de la direction des risques et de la conformité.

Concernant Crédit Mutuel Asset Management, les rémunérations sont basées notamment sur les critères suivants: la performance du ou des fonds gérés par le collaborateur ainsi que la contribution individuelle aux activités de l'entreprise ainsi que le respect des règles de risques et de conformité. Pour plus d'information, vous pouvez consulter le site internet de Crédit Mutuel Asset Management (notamment le respect des Politiques sectorielles d'exclusion ainsi que le respect de l'exclusion des valeurs controversées).

B. Personnel identifié

Crédit Mutuel Asset Management a identifié les preneurs de risques selon deux critères :

- Rôle et responsabilité des acteurs afin de déterminer les preneurs de risque au niveau de la Société de Gestion et des OPCVM/FIA gérés,
- Rémunérations afin de déterminer le personnel qui, au vu de sa rémunération, devrait être considéré comme preneur de risque.

Sont considérés comme personnel identifié :

- le Directeur Général, le Secrétaire Général, Directeur des Gestions, les responsables en charge respectivement : des pôles de Gestion, de la finance responsable et durable, de la Direction Juridique et Financière, de la Direction des Relations Distributeurs, de la Direction des Risques, de la Direction des Services Supports, de la Direction des Ressources Humaines et le Responsable de la Conformité et du Contrôle Interne (RCCI)
- les collaborateurs affectés aux activités de gestion collective de Crédit Mutuel Asset Management : les gérants .

C. Rémunérations

Parmi le personnel identifié de Crédit Mutuel Asset Management, certains collaborateurs perçoivent outre leur rémunération fixe, des primes à caractère discrétionnaire. Il s'agit principalement des gérants et de la direction générale. Dans le but de limiter les prises de risque, les modalités de rémunération discrétionnaires doivent permettre de prendre en compte la performance et le risque. En tout état de cause, la gestion du risque, le respect de l'éthique et de l'intérêt du client doivent l'emporter sur les performances financières.

Crédit Mutuel Asset Management peut décider de ne pas accorder ces primes à caractère discrétionnaire si les circonstances le justifient. En particulier, ces primes individuelles pourront être diminuées voire réduites à zéro dans certaines circonstances, notamment en cas d'atteinte aux intérêts des clients ou de manquement caractérisé à l'éthique. Le versement de prime garantie est exceptionnel, et ne s'applique que dans le cadre de l'embauche d'un nouveau membre du personnel et est limitée à la première année.

En 2022, le total des rémunérations brutes globales versées aux 279 collaborateurs présents sur l'exercice s'est élevé à 18 813 105 € dont 1 282 750 € de primes. Les éléments de rémunération

versés aux collaborateurs ayant une incidence sur le profil de risques de la société de gestion s'élèvent 7 272 428 €.

Les primes à caractère discrétionnaire sont payées en mars de l'année (n+1) lorsqu'une vision de l'exercice (n) est disponible.

Ces primes sont limitées à un montant annuel unitaire de 100.000€ et ne font pas l'objet d'un étalement. Dans le cadre d'une révision de la politique de rémunération permettant un versement de primes discrétionnaires supérieures à 100.000€, Crédit Mutuel Asset Management en informerait préalablement l'AMF et mettrait sa politique de rémunération en conformité avec les directives dites OPCVM V et AIFM en prévoyant notamment les conditions d'étalement sur une période minimum de trois ans.

● **Evènements intervenus au cours de la période**

24/01/2023 Frais : Affichage des frais - Ventilation FROG

02/01/2023 Caractéristiques de gestion : Mise en conformité avec le règlement Taxonomie

02/01/2023 Caractéristiques de gestion : Ajout de l'annexe SFDR

07/11/2023 Caractéristiques de gestion : Mise en place de mécanismes de liquidité (gates et swing/pricing)

BILAN ACTIF

	29/12/2023	30/12/2022
Immobilisations nettes	0,00	0,00
Dépôts et instruments financiers	245 167 129,03	215 676 601,67
Actions et valeurs assimilées	129 287 704,85	102 072 115,54
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	129 287 704,85	102 072 115,54
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	103 434 552,25	56 517 395,92
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	103 434 552,25	56 517 395,92
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	39 268 264,60
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	39 268 264,60
Titres de créances négociables	0,00	39 268 264,60
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Parts d'organismes de placement collectif	12 324 281,93	17 577 948,64
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	12 324 281,93	17 577 948,64
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Contrats financiers	120 590,00	240 876,97
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	120 590,00	240 876,97
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
Créances	137 642,60	421 063,71
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	137 642,60	421 063,71
Comptes financiers	2 805 230,62	4 252 162,50
Liquidités	2 805 230,62	4 252 162,50
Total de l'actif	248 110 002,25	220 349 827,88

BILAN PASSIF

	29/12/2023	30/12/2022
Capitaux propres		
Capital	247 930 604,33	219 975 122,66
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	-1 685 646,86	-1 508 739,72
Résultat de l'exercice (a, b)	1 509 791,46	1 124 989,33
Total des capitaux propres	247 754 748,93	219 591 372,27
<i>(= Montant représentatif de l'actif net)</i>		
Instruments financiers	120 590,00	240 876,64
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Contrats financiers	120 590,00	240 876,64
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	120 590,00	240 876,64
Autres opérations	0,00	0,00
Dettes	234 663,32	517 578,97
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	234 663,32	517 578,97
Comptes financiers	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
Total du passif	248 110 002,25	220 349 827,88

(a) Y compris comptes de régularisations

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN

	29/12/2023	30/12/2022
Opérations de couverture		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
Taux		
FGBSH4F00002 SCHATZ-EUX 0324	5 753 430,00	0,00
FGBSH3F00002 SCHATZ-EUX 0323	0,00	7 379 400,00
USTNH3F00002 TNote 10Y-C 0323	0,00	7 238 529,95
Total Taux	5 753 430,00	14 617 929,95
Total Contrats futures	5 753 430,00	14 617 929,95
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	5 753 430,00	14 617 929,95
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		
Contrats futures		
Total Contrats futures	0,00	0,00
Total Autres engagements	0,00	0,00
Total Opérations de couverture	5 753 430,00	14 617 929,95
Autres opérations		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
Taux		
FGBMH4F00002 BOBL-EUX 0324	10 735 200,00	0,00
FGBMH3F00002 BOBL-EUX 0323	0,00	9 028 500,00
USN2H3F00002 TNote 2Y-CB 0323	0,00	21 840 259,94
Total Taux	10 735 200,00	30 868 759,94
Total Contrats futures	10 735 200,00	30 868 759,94
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	10 735 200,00	30 868 759,94
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		
Contrats futures		
Total Contrats futures	0,00	0,00
Total Autres engagements	0,00	0,00
Total Autres opérations	10 735 200,00	30 868 759,94

COMPTE DE RESULTAT

	29/12/2023	30/12/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	169 146,21	12 933,43
Produits sur actions et valeurs assimilées	3 111 312,27	3 054 341,23
Produits sur obligations et valeurs assimilées	1 002 446,51	722 866,21
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur contrats financiers	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (I)	4 282 904,99	3 790 140,87
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur contrats financiers	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	5 207,67	19 401,27
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (II)	5 207,67	19 401,27
Résultat sur opérations financières (I - II)	4 288 112,66	3 770 739,60
Autres produits (III)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	2 793 401,01	2 621 470,20
Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (I - II + III - IV)	1 494 711,65	1 149 269,40
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	15 079,81	-24 280,07
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	0,00	0,00
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI)	1 509 791,46	1 124 989,33

- **REGLES ET METHODES COMPTABLES**

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 modifié.
Les éléments comptables sont présentés en euro, devise de la comptabilité de l'OPC.

- **Comptabilisation des revenus**

Les comptes financiers sont enregistrés pour leur montant, majoré, le cas échéant, des intérêts courus qui s'y rattachent.

L'OPC comptabilise ses revenus selon la méthode du coupon encaissé.

- **Comptabilisation des entrées et sorties en portefeuille**

La comptabilisation des entrées et sorties de titres dans le portefeuille de l'OPC est effectuée frais exclus.

- **Affectation des sommes distribuables**

Part ES :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part RC :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

- **Frais de gestion et de fonctionnement**

Les frais de gestion sont prévus par la notice d'information ou le prospectus complet de l'OPC.

- **Frais de gestion fixes (taux maximum)**

		Frais de gestion fixes	Assiette
ES	FR0010612242	1,2 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 1,16 % TTC maximum dont frais de fonctionnement et autres services : 0,04 % TTC maximum	Actif net
RC	FR001400AOP8	1,5 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 1,46 % TTC maximum dont frais de fonctionnement et autres services : 0,04 % TTC maximum	Actif net

- **Frais de gestion indirects (sur OPC)**

		Frais de gestion indirects
ES	FR0010612242	Néant
RC	FR001400AOP8	Néant

- **Commission de surperformance**

Part FR0010612242 ES

Néant

Part FR001400AOP8 RC

Néant

- **Rétrocessions**

La politique de comptabilisation de rétrocessions de frais de gestion sur OPC cibles détenus est décidée par la société de gestion.

Ces rétrocessions sont comptabilisées en déduction des commissions de gestion. Les frais effectivement supportés par le fonds figurent dans le tableau « FRAIS DE GESTION SUPPORTÉS PAR L'OPC ». Les frais de gestion sont calculés sur l'actif net moyen à chaque valeur liquidative et couvrent les frais de la gestion financière, administrative, la valorisation, le coût du dépositaire, les honoraires des commissaires aux comptes... Ils ne comprennent pas les frais de transaction.

- **Frais de transaction**

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectuées au moyen de sommes provenant, soit de la vente ou du remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans l'OPC, sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités.

Commissions de mouvement	Clé de répartition (en %)		
	SDG	Dépositaire	Autres prestataires
Néant			

- **Méthode de valorisation**

Lors de chaque valorisation, les actifs de l'OPCVM, du FIA sont évalués selon les principes suivants :

- **Actions et titres assimilés cotés (valeurs françaises et étrangères) :**

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de bourse de la veille est utilisé.

- **Obligations et titres de créance assimilés (valeurs françaises et étrangères) et EMTN :**

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé.

Dans le cas d'une cotation non réaliste, le gérant doit faire une estimation plus en phase avec les paramètres réels de marché. Selon les sources disponibles, l'évaluation pourra être effectuée par différentes méthodes comme :

- la cotation d'un contributeur,
- une moyenne de cotations de plusieurs contributeurs,
- un cours calculé par une méthode actuarielle à partir d'un spread (de crédit ou autre) et d'une courbe de taux,
- etc.

- **Titres d'OPCVM, de FIA ou de fond d'investissement en portefeuille :**

Evaluation sur la base de la dernière valeur liquidative connue.

- **Parts d'organismes de Titrisation :**

Evaluation au dernier cours de bourse du jour pour les organismes de titrisation cotés sur les marchés européens.

- **Acquisitions temporaires de titres :**

- Pensions livrées à l'achat : Valorisation contractuelle. Pas de pension d'une durée supérieure à 3 mois
- Rémérés à l'achat : Valorisation contractuelle, car le rachat des titres par le vendeur est envisagé avec suffisamment de certitude.
- Emprunts de titres : Valorisation des titres empruntés et de la dette de restitution correspondante à la valeur de marché des titres concernés.

- **Cessions temporaires de titres :**

- Titres donnés en pension livrée : Les titres donnés en pension livrée sont valorisés au prix du marché, les dettes représentatives des titres donnés en pension sont maintenues à la valeur fixée dans le contrat.
- Prêts de titres : Valorisation des titres prêtés au cours de bourse de la valeur sous-jacente. Les titres sont récupérés par l'OPCVM, FIA à l'issue du contrat de prêt.

- **Valeurs mobilières non cotées :**

Evaluation utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et sur le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

- **Titres de créances négociables :**

Les TCN sont valorisés à la valeur de marché.

Valeur de marché retenue :

- BTF/BTAN :

Taux de rendement actuariel ou cours du jour publié par la Banque de France.

- Autres TCN :

Pour les TCN faisant l'objet de cotation régulière : le taux de rendement ou les cours utilisés sont ceux constatés chaque jour sur le marché.

Pour les titres sans cotation régulière ou réaliste : application d'une méthode actuarielle avec utilisation du taux de rendement d'une courbe de taux de référence corrigé d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur (spread de crédit ou autre).

- **Contrats à terme fermes :**

Les cours de marché retenus pour la valorisation des contrats à terme fermes sont en adéquation avec ceux des titres sous-jacents. Ils varient en fonction de la Place de cotation des contrats :

- Contrats à terme fermes cotés sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

- Contrats à terme fermes cotés sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

- **Options :**

Les cours de marché retenus suivent le même principe que ceux régissant les contrats ou titres supports :

- Options cotées sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

- Options cotées sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

- **Opérations d'échanges (swaps) :**

- Les swaps d'une durée de vie inférieure à 3 mois sont valorisés de manière linéaire.

- Les swaps d'une durée de vie supérieure à 3 mois sont valorisés au prix du marché.

- L'évaluation des swaps d'indice est réalisée au prix donné par la contrepartie, la société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de cette évaluation.

- Lorsque le contrat de swap est adossé à des titres clairement identifiés (qualité et durée), ces deux éléments sont évalués globalement.

- **Contrats de change à terme :**

Il s'agit d'opérations de couverture de valeurs mobilières en portefeuille libellées dans une devise autre que celle de la comptabilité de l'OPCVM, du FIA par un emprunt de devise dans la même monnaie pour le même montant. Les opérations à terme de devise sont valorisées d'après la courbe des taux prêteurs/emprunteurs de la devise.

- **Méthode d'évaluation des engagements hors bilan**

- Les engagements sur contrats à terme fermes sont déterminés à la valeur de marché. Elle est égale au cours de valorisation multiplié par le nombre de contrats et par le nominal. Les engagements sur contrats d'échange de gré à gré sont présentés à leur valeur nominale ou en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent.

- Les engagements sur opérations conditionnelles sont déterminés sur la base de l'équivalent sous-jacent de l'option. Cette traduction consiste à multiplier le nombre d'options par un delta. Le delta résulte d'un modèle mathématique (de type Black-Scholes) dont les paramètres sont : le cours du sous-jacent, la durée à l'échéance, le taux d'intérêt court terme, le prix d'exercice de l'option et la volatilité du sous-jacent. La présentation dans le hors-bilan correspond au sens économique de l'opération, et non au sens du contrat.

- Les swaps de dividende contre évolution de la performance sont indiqués à leur valeur nominale en hors-bilan.

- Les swaps adossés ou non adossés sont enregistrés au nominal en hors-bilan.

• Description des garanties reçues ou données

• Garantie reçue :

Néant

• Garantie donnée :

Dans le cadre de la réalisation des transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré et des opérations d'acquisition / cession temporaire des titres, l'OPC peut recevoir les actifs financiers considérés comme des garanties et ayant pour but de réduire son exposition au risque de contrepartie.

Les garanties financières reçues seront essentiellement constituées en espèces ou en titres financiers pour les transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré, et en espèces et en obligations d'Etat éligibles pour les opérations d'acquisition/cession temporaire de titres.

Ces garanties sont données sous forme d'espèces ou d'obligations émises ou garanties par les Etats membres de l'OCDE ou par leurs collectivités publiques territoriales ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère communautaire, régional ou mondial.

Toute garantie financière reçue respectera les principes suivants :

- Liquidité : Toute garantie financière en titres doit être très liquide et pouvoir se négocier rapidement sur un marché réglementé à prix transparent.
- Cessibilité : Les garanties financières sont cessibles à tout moment.
- Evaluation : Les garanties financières reçues font l'objet d'une évaluation quotidienne, au prix du marché ou selon un modèle de pricing. Une politique de décote prudente sera appliquée sur les titres pouvant afficher une volatilité non négligeable ou en fonction de la qualité de crédit.
- Qualité de crédit des émetteurs : Les garanties financières sont de haute qualité de crédit selon l'analyse de la société de gestion.
- Placement de garanties reçues en espèces : Elles sont, soit placées en dépôts auprès d'entités éligibles, soit investies en obligations d'Etat de haute qualité de crédit (notation respectant les critères des OPCVM/FIA de type monétaire), soit investies en OPCVM/FIA de type monétaire, soit utilisées aux fins de transactions de prise en pension conclues avec un établissement de crédit.
- Corrélation : les garanties sont émises par une entité indépendante de la contrepartie.
- Diversification : L'exposition à un émetteur donné ne dépasse pas 20% de l'actif net.
- Conservation : Les garanties financières reçues sont placées auprès du Dépositaire ou par un de ses agents ou tiers sous son contrôle ou de tout dépositaire tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et qui n'a aucun lien avec le fournisseur des garanties financières.
- Interdiction de réutilisation : Les garanties financières autres qu'en espèces ne peuvent être ni vendues, ni réinvesties, ni remises en garantie.

• Informations complémentaires

Frais complément d'information :

Les coûts exceptionnels liés au recouvrement des créances pour le compte du FCP ou à une procédure pour faire valoir un droit peuvent s'ajouter aux frais récurrents facturés à ce dernier et affichés ci-dessus.

Les frais réels de fonctionnement et autres services pourraient être supérieurs au taux forfaitaire maximum autorisé, dans ce cas, la société de gestion prendra en charge le dépassement. Par ailleurs, la société de gestion pourrait être amenée à provisionner le taux maximum forfaitaire si les frais réels de « fonctionnement et autres services » étaient inférieurs au taux affiché.

Mécanisme de Swing Pricing :

La société de gestion a mis en place une méthode d'ajustement de la valeur liquidative du fonds afin de préserver l'intérêt des porteurs présents sur le fonds en faisant supporter aux seuls investisseurs

entrants (respectivement sortant) lors de mouvements de souscriptions (respectivement rachats) massifs, le poids du coût du réaménagement du portefeuille.

Le Swing Pricing avec seuil de déclenchement est un mécanisme, encadré par une procédure interne, par lequel la valeur liquidative peut être ajustée en cas de dépassement du seuil de déclenchement dit seuil de Swing Pricing. Ce seuil est indiqué en pourcentage de l'actif net de l'OPC et il est préétabli par la société de gestion.

Ainsi si au jour de la centralisation, le total des ordres de souscription/ de rachat nets des investisseurs sur l'ensemble des catégories de parts du fonds dépasse le seuil de Swing Pricing le mécanisme d'ajustement est activé et la valeur liquidative peut être ajustée à la hausse ou à la baisse. Cette valeur liquidative ajustée est dite valeur liquidative « swinguée ».

Les paramètres du seuil de déclenchement et de coûts de réajustement sont déterminés par la société de gestion et revus périodiquement. Celle-ci a également la possibilité de les modifier à tout moment, notamment en cas de crise sur les marchés financiers.

Si l'OPC émet plusieurs catégories de parts, la valeur liquidative de chaque catégorie de parts est calculée séparément mais le facteur de swing est identique pour toutes les classes de parts et le mécanisme s'applique à l'ensemble du fonds.

La volatilité de la valeur liquidative du FCP peut ne pas refléter uniquement celle des titres détenus en portefeuille en raison de l'application du Swing Pricing.

La valeur liquidative « swinguée » est la seule valeur liquidative du fonds et la seule communiquée aux porteurs de parts du fonds. Toutefois, en cas d'existence d'une commission de surperformance, celle-ci est calculée sur la valeur liquidative avant application du mécanisme d'ajustement.

Conformément aux dispositions réglementaires la société de gestion ne communique pas le niveau du seuil de déclenchement et veille à préserver le caractère confidentiel de cette information.

EVOLUTION DE L'ACTIF NET

	29/12/2023	30/12/2022
Actif net en début d'exercice	219 591 372,27	244 471 627,52
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	21 602 206,61	28 089 874,57
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-23 304 882,17	-26 579 494,67
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	5 144 072,64	4 584 903,48
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-7 159 309,86	-7 253 677,50
Plus-values réalisées sur contrats financiers	1 531 734,70	1 890 712,95
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-1 022 573,13	-574 355,40
Frais de transaction	-95 194,60	-66 432,28
Différences de change	-112 350,12	-178 966,32
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	29 894 287,91	-25 851 913,93
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>22 806 450,12</i>	<i>-7 087 837,79</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>-7 087 837,79</i>	<i>18 764 076,14</i>
Variation de la différence d'estimation des contrats financiers	190 673,03	-90 333,03
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>100 340,00</i>	<i>-90 333,03</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>-90 333,03</i>	<i>0,00</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	1 494 711,65	1 149 269,40
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	157,48
Actif net en fin d'exercice	247 754 748,93	219 591 372,27

**INSTRUMENTS FINANCIERS - VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE
D'INSTRUMENT**

	Montant	%
ACTIF		
Obligations et valeurs assimilées		
Obligations à taux fixe négo. sur un marché régl. ou assimilé	94 416 462,68	38,11
Obligations à taux variable, révisable négo. sur un marché régl. ou assimilé	1 625 010,09	0,66
Obligations indexées négo. sur un marché régl. ou assimilé	3 631 260,64	1,47
Titres subordonnés (TSR - TSDI)	3 761 818,84	1,52
TOTAL Obligations et valeurs assimilées	103 434 552,25	41,75
Titres de créances		
TOTAL Titres de créances	0,00	0,00
Operations contractuelles a l'achat		
TOTAL Operations contractuelles a l'achat	0,00	0,00
PASSIF		
Cessions		
TOTAL Cessions	0,00	0,00
Operations contractuelles a la vente		
TOTAL Operations contractuelles a la vente	0,00	0,00
HORS BILAN		
Opérations de couverture		
Taux	5 753 430,00	2,32
TOTAL Opérations de couverture	5 753 430,00	2,32
Autres opérations		
Taux	10 735 200,00	4,33
TOTAL Autres opérations	10 735 200,00	4,33

VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Actif								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	103 434 552,25	41,75	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	2 805 230,62	1,13	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan								
Opérations de couverture	5 753 430,00	2,32	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	10 735 200,00	4,33	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	0-3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
Actif										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	22 538 615,28	9,10	53 792 531,12	21,71	27 103 405,85	10,94
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	2 805 230,62	1,13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	5 753 430,00	2,32	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 735 200,00	4,33	0,00	0,00

VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Devise 1 USD	% USD	Devise2 GBP	% GBP	Devise 3 JPY	%	Autre(s) devise(s)	%
Actif								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	24 800 169,76	10,01	474 830,41	0,19	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres d'OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créance	18 393,19	0,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	1 621 791,99	0,65	0,00	0,00	37 170,15	0,02	0,00	0,00
Passif								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS FAISANT L'OBJET D'UNE ACQUISITION TEMPORAIRE

	29/12/2023
Titres acquis à r��m��r��	0,00
Titres pris en pension livr��e	0,00
Titres emprunt��s	0,00

VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS CONSTITUTIFS DE DEPOTS DE GARANTIE

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

INSTRUMENTS FINANCIERS EMIS PAR LA SOCIETE DE GESTION OU LES ENTITES DE SON GROUPE

	ISIN	LIBELLE	29/12/2023
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			10 019 511,27
	FR0011153378	CM-AM INFLAT.RC 6D	1 153 942,23
	FR0013246550	CM-AM GR.BDS IC 3D	5 945 001,39
	FR0013250420	CM-AM OBL.FL.RC 3D	2 183 673,94
	FR0014005R48	CM AM OB.EM.F.IC3D	201 133,06
	FR001400CT66	CM IMP.F.INCL.IC3D	535 760,65
Contrats financiers			0,00
Total des titres du groupe			10 019 511,27

TABLEAUX D’AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice						
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédits d'impôt unitaire
Total acomptes			0	0	0	0

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice				
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire
Total acomptes			0	0

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	1 509 791,46	1 124 989,33
Total	1 509 791,46	1 124 989,33

	29/12/2023	30/12/2022
C1 PART CAPI ES		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	1 440 347,30	1 117 605,28
Total	1 440 347,30	1 117 605,28
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	0,00	0,00
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

	29/12/2023	30/12/2022
C2 PART CAPI RC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	69 444,16	7 384,05
Total	69 444,16	7 384,05
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	0,00	0,00
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-1 685 646,86	-1 508 739,72
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	-1 685 646,86	-1 508 739,72

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/12/2023	30/12/2022
C1 PART CAPI ES		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-1 608 115,04	-1 469 383,44
Total	-1 608 115,04	-1 469 383,44
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0,00	0,00
Distribution unitaire	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/12/2023	30/12/2022
C2 PART CAPI RC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-77 531,82	-39 356,28
Total	-77 531,82	-39 356,28
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0,00	0,00
Distribution unitaire	0,00	0,00

TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'OPC AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Date	Part	Actif net	Nombre de titres	Valeur liquidative unitaire	Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)	Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes)	Crédit d'impôt unitaire	Capitalisation unitaire sur résultat et PMV nettes
				€	€	€	€	€
31/12/2019	C PART CAPI C	248 521 774,49	21 983 310,303	11,30	0,00	0,00	0,00	0,34
31/12/2020	C PART CAPI C	224 809 117,41	20 479 483,758	10,97	0,00	0,00	0,00	-0,02
31/12/2021	C1 PART CAPI ES	244 471 627,52	20 347 275,275	12,01	0,00	0,00	0,00	0,70
30/12/2022	C1 PART CAPI ES	208 325 473,56	19 460 426,459	10,70	0,00	0,00	0,00	-0,01
30/12/2022	C2 PART CAPI RC	11 265 898,71	123 041,337	91,56	0,00	0,00	0,00	-0,25
29/12/2023	C1 PART CAPI ES	236 359 417,39	19 416 029,098	12,17	0,00	0,00	0,00	0,00
29/12/2023	C2 PART CAPI RC	11 395 331,54	109 442,116	104,12	0,00	0,00	0,00	-0,07

SOUSCRIPTIONS RACHATS

	En quantité	En montant
C1 PART CAPI ES		
Parts ou Actions Souscrites durant l'exercice	1 866 669,28800	21 527 416,81
Parts ou Actions Rachetées durant l'exercice	-1 911 066,64900	-21 903 777,33
Solde net des Souscriptions/Rachats	-44 397,36100	-376 360,52
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	19 416 029,09800	

	En quantité	En montant
C2 PART CAPI RC		
Parts ou Actions Souscrites durant l'exercice	761,18900	74 789,80
Parts ou Actions Rachetées durant l'exercice	-14 360,41000	-1 401 104,84
Solde net des Souscriptions/Rachats	-13 599,22100	-1 326 315,04
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	109 442,11600	

COMMISSIONS

	En montant
C1 PART CAPI ES	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription rétrocédées	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

	En montant
C2 PART CAPI RC	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	5,67
Montant des commissions de souscription perçues	5,67
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées	5,67
Montant des commissions de souscription rétrocédées	5,67
Montant des commissions de rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

FRAIS DE GESTION SUPPORTES PAR L'OPC

	29/12/2023
FR0010612242 C1 PART CAPI ES	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,20
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	2 684 178,78
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Commissions de surperformance (frais variables)	0,00
Rétrocessions de frais de gestion	24 798,37

	29/12/2023
FR001400AOP8 C2 PART CAPI RC	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,20
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	135 272,86
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Commissions de surperformance (frais variables)	0,00
Rétrocessions de frais de gestion	1 252,26

CREANCES ET DETTES

	Nature de débit/crédit	29/12/2023
Créances	Coupons et dividendes	18 393,19
Créances	Dépôts de garantie	117 502,70
Créances	Frais de gestion rétrocedés	1 746,71
Total des créances		137 642,60
Dettes	Frais de gestion	234 663,32
Total des dettes		234 663,32
Total dettes et créances		-97 020,72

VENTILATION SIMPLIFIEE DE L'ACTIF NET

INVENTAIRE RESUME

	Valeur EUR	% Actif Net
PORTEFEUILLE	245 046 539,03	98,90
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES	129 287 704,85	52,18
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES	103 434 552,25	41,75
TITRES DE CREANCES NEGOCIABLES	0,00	0,00
TITRES OPC	12 324 281,93	4,97
AUTRES VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES A L'ACHAT	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES A LA VENTE	0,00	0,00
CESSIONS DE VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
OPERATEURS DEBITEURS ET AUTRES CREANCES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)	137 642,60	0,06
OPERATEURS CREDITEURS ET AUTRES DETTES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)	-234 663,32	-0,09
CONTRATS FINANCIERS	0,00	0,00
OPTIONS	0,00	0,00
FUTURES	0,00	0,00
SWAPS	0,00	0,00
BANQUES, ORGANISMES ET ETS. FINANCIERS	2 805 230,62	1,13
DISPONIBILITES	2 805 230,62	1,13
DEPOTS A TERME	0,00	0,00
EMPRUNTS	0,00	0,00
AUTRES DISPONIBILITES	0,00	0,00
ACHATS A TERME DE DEVISES	0,00	0,00
VENTES A TERME DE DEVISES	0,00	0,00
ACTIF NET	247 754 748,93	100,00

PORTEFEUILLE TITRES DETAILLE

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
TOTAL Actions & valeurs assimilées						129 287 704,85	52,19
TOTAL Actions & valeurs assimilées nég. sur un marché régl. ou assimilé						129 287 704,85	52,19
TOTAL Actions & valeurs ass. nég. sur un marché régl. ou ass.(sauf Warrants et Bons de Sous.)						129 287 704,85	52,19
TOTAL BELGIQUE						1 353 474,56	0,55
BE0974293251 ANHEUSER-BUSCH INBEV	EUR			23 168		1 353 474,56	0,55
TOTAL SUISE						406 554,35	0,16
CH0044328745 CHUBB	USD			1 986		406 554,35	0,16
TOTAL ALLEMAGNE						23 398 385,67	9,44
DE0005190003 BMW	EUR			10 003		1 008 102,34	0,41
DE0005552004 DEUTSCHE POST NOM.	EUR			18 767		841 793,79	0,34
DE0005557508 DEUTSCHE TELEKOM	EUR			67 694		1 472 344,50	0,59
DE0005810055 DEUTSCHE BOERSE	EUR			4 111		766 701,50	0,31
DE0006231004 INFINEON TECHNOLOGIES	EUR			32 473		1 227 479,40	0,50
DE0007100000 MERCEDES-BENZ GROUP	EUR			20 291		1 269 202,05	0,51
DE0007164600 SAP	EUR			26 466		3 691 477,68	1,49
DE0007236101 SIEMENS	EUR			33 000		5 607 360,00	2,26
DE0007664039 VOLKSWAGEN PREF	EUR			4 756		531 720,80	0,21
DE0008404005 ALLIANZ	EUR			11 997		2 902 674,15	1,17

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
DE0008430026 MUNCHENER RUCKVERSICHERUNGS			EUR	4 993		1 872 874,30	0,76
DE000A1EWWW0 ADIDAS NOM.			EUR	7 500		1 381 200,00	0,56
DE000BASF111 BASF NOM.			EUR	16 922		825 455,16	0,33
TOTAL ESPAGNE						5 400 226,72	2,18
ES0113211835 BCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARIA			EUR	170 911		1 405 913,89	0,57
ES0113900137 BANCO SANTANDER			EUR	553 067		2 090 316,73	0,84
ES0144580Y14 IBERDROLA			EUR	110 218		1 308 287,66	0,53
ES0148396007 INDITEX			EUR	15 108		595 708,44	0,24
TOTAL FINLANDE						951 740,28	0,38
FI4000297767 NORDEA BANK			EUR	84 780		951 740,28	0,38
TOTAL FRANCE						46 872 568,91	18,94
FR0000045072 CREDIT AGRICOLE			EUR	140 100		1 800 565,20	0,73
FR0000052292 HERMES INTERNATIONAL			EUR	1 258		2 413 850,40	0,97
FR0000073272 SAFRAN PROV.ECHANGE			EUR	13 702		2 184 920,92	0,88
FR0000120073 AIR LIQUIDE			EUR	14 192		2 499 495,04	1,01
FR0000120271 TOTALENERGIES SE			EUR	90 599		5 580 898,40	2,25
FR0000120321 L'OREAL			EUR	6 092		2 745 359,80	1,11
FR0000120578 SANOFI			EUR	44 000		3 949 440,00	1,59
FR0000120628 AXA			EUR	85 867		2 532 217,83	1,02
FR0000120644 DANONE			EUR	17 087		1 002 665,16	0,40

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
FR0000120693 PERNOD RICARD			EUR	5 721		913 929,75	0,37
FR0000121014 LVMH MOET HENNESSY VUITTON			EUR	10 000		7 336 000,00	3,00
FR0000121329 THALES			EUR	8 000		1 071 600,00	0,43
FR0000121485 KERING			EUR	2 805		1 119 195,00	0,45
FR0000121667 ESSILORLUXOTTICA			EUR	9 942		1 805 467,20	0,73
FR0000121972 SCHNEIDER ELECTRIC			EUR	14 000		2 544 920,00	1,03
FR0000125007 SAINT-GOBAIN			EUR	17 000		1 133 220,00	0,46
FR0000125486 VINCI			EUR	14 637		1 664 226,90	0,67
FR0000127771 VIVENDI			EUR	70 043		677 736,07	0,27
FR0000131104 BNP PARIBAS ACTIONS A			EUR	55 526		3 475 372,34	1,40
FR0010220475 ALSTOM REGROUP			EUR	34 605		421 488,90	0,17
TOTAL IRLANDE						2 209 765,73	0,89
IE0001827041 CRH			GBP	7 618		474 830,41	0,19
IE000S9Y S762 LINDE			USD	2 077		772 685,39	0,31
IE00B8KQN827 EATON CORPORATION PLC			USD	1 924		419 689,93	0,17
IE00BW76H894 FLUTTER ENTERTAINMENT			EUR	3 391		542 560,00	0,22
TOTAL ITALIE						7 163 900,13	2,89
IT0000072618 INTESA SANPAOLO			EUR	730 183		1 930 238,76	0,78
IT00003128367 ENEL			EUR	360 000		2 422 800,00	0,98
IT00003132476 ENI			EUR	76 295		1 170 975,66	0,47

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
IT0005239360 UNICREDIT REGR.			EUR	66 757		1 639 885,71	0,66
TOTAL PAYS-BAS						18 530 402,32	7,48
NL000009082 KONINKLIJKE KPN			EUR	196 526		612 768,07	0,25
NL0000235190 AIRBUS			EUR	21 377		2 988 077,06	1,21
NL0009538784 NXP SEMICONDUCTOR			USD	964		200 553,91	0,08
NL0010273215 ASML HOLDING			EUR	11 921		8 126 545,70	3,27
NL0011585146 FERRARI			EUR	3 385		1 033 102,00	0,42
NL0011794037 KONINKLIJKE AHOLD DELHAIZE			EUR	14 975		389 574,63	0,16
NL0011821202 ING GROEP			EUR	102 833		1 390 919,16	0,56
NL0012969182 ADYEN			EUR	1 084		1 264 594,40	0,51
NL0013654783 PROSUS			EUR	30 638		826 766,43	0,33
NL00150001Q9 STELLANTIS			EUR	79 341		1 677 665,45	0,68
NL0015000LU4 IVECO GROUP			EUR	2 435		19 835,51	0,01
TOTAL ETATS UNIS AMERIQUE						23 000 686,18	9,28
US00724F1012 ADOBE			USD	786		424 753,26	0,17
US0079031078 ADVANCED MICRO DEVICES ORD.			USD	3 477		464 261,39	0,19
US02079K3059 ALPHABET CL.A			USD	13 094		1 656 794,26	0,67
US0231351067 AMAZON COM			USD	9 644		1 327 272,97	0,54
US0378331005 APPLE			USD	9 895		1 725 619,88	0,70
US0404131064 ARISTA NETWORKS			USD	454		96 849,22	0,04

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
US0605051046 BANK AMERICA			USD	7 456		227 394,49	0,09
US09857L1089 BOOKING HOLDINGS			USD	170		546 220,47	0,22
US1011371077 BOSTON SCIENTIFIC			USD	4 637		242 812,47	0,10
US11135F1012 BROADCASTCOM INC			USD	307		310 406,48	0,13
US1491231015 CATERPILLAR			USD	492		131 765,98	0,05
US1667641005 CHEVRON			USD	1 708		230 765,65	0,09
US1912161007 COCA-COLA			USD	8 765		467 863,63	0,19
US2435371073 DECKERS OUTDOOR			USD	429		259 743,18	0,10
US2441991054 DEERE			USD	582		210 801,03	0,09
US2910111044 EMERSON ELECTRIC			USD	1 724		151 989,96	0,06
US30231G1022 EXXON MOBIL			USD	3 507		317 599,51	0,13
US3696043013 GENERAL ELECTRIC			USD	6 379		737 456,31	0,30
US46625H1005 JPMORGAN CHASE			USD	3 969		611 527,99	0,25
US5132721045 LAMB WESTON HOLDINGS INC			USD	5 304		519 301,96	0,21
US5324571083 ELI LILLY			USD	1 713		904 476,41	0,37
US5719032022 MARRIOTT INTERNATIONAL CL.A			USD	1 964		401 179,02	0,16
US57636Q1040 MASTERCARD CL.A			USD	1 158		447 371,90	0,18
US5801351017 MCDONALDS			USD	1 339		359 625,81	0,15
US58933Y1055 MERCK			USD	7 008		692 040,00	0,28
US5949181045 MICROSOFT			USD	7 010		2 387 717,75	0,94

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
US6092071058 MONDELEZ INTERNATIONAL			USD	2 992		196 295,80	0,08
US67066G1040 NVIDIA			USD	3 004		1 347 500,80	0,54
US68389X1054 ORACLE			USD	1 621		154 802,56	0,06
US6974351057 PALO ALTO NETWORKS			USD	1 380		368 600,00	0,15
US7010941042 PARKER-HANNIFIN			USD	366		152 844,78	0,06
US7134481081 PEPSICO			USD	3 293		506 597,03	0,20
US7427181091 PROCTER GAMBLE			USD	887		117 736,39	0,05
US74762E1029 QUANTA SERVICES			USD	1 812		354 193,48	0,14
US75886F1075 REGENERON PHARMACEUTICALS			USD	491		390 616,30	0,16
US79466L3024 SALESFORCE			USD	2 001		476 941,25	0,19
US81762P1021 SERVICE NOW			USD	609		389 721,39	0,16
US8716071076 SYNOPSYS			USD	583		271 913,52	0,11
US8725901040 T-MOBILE US			USD	3 716		539 661,49	0,22
US8835561023 THERMO FISHER SCIENTIFIC			USD	490		235 586,14	0,10
US91324P1021 UNITEDHEALTH GROUP			USD	895		426 803,13	0,17
US92826C8394 VISA CL.A			USD	2 271		535 556,93	0,22
US9311421039 WALMART			USD	2 126		303 590,49	0,12
US98978V1035 ZOETIS A			USD	2 115		378 113,72	0,15
TOTAL Obligations & Valeurs assimilées						103 434 552,25	41,75
TOTAL Obligations & valeurs assimilées négo. sur un marché régl. ou assimilé						103 434 552,25	41,75

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
TOTAL Obligations à taux fixe négø. sur un marché régl. ou assimilé						94 416 462,68	38,10
TOTAL AUTRICHE						2 839 781,09	1,15
AT0000A1ZGE4 AUSTRIA 0,75%18-200228	25/01/2018	20/02/2028	EUR	3 000	0,75	2 839 781,09	1,15
TOTAL SUISSE						2 702 699,75	1,09
CH1174335732 UBS GROUP TV22-131026	24/03/2022	13/10/2026	EUR	1 342		1 310 853,43	0,53
CH1255915006 UBS GROUP TV23-170328	17/03/2023	17/03/2028	EUR	1 305		1 391 846,32	0,56
TOTAL ALLEMAGNE						19 765 374,18	7,98
DE0001102416 GERMANY 0,25%17-150227	13/01/2017	15/02/2027	EUR	500 000 000	0,25	4 746 177,40	1,92
DE0001102440 GERMANY 0,5%18-150228	12/01/2018	15/02/2028	EUR	600 000 000	0,50	5 694 365,75	2,29
DE0001141844 ALLEMAGNE 0%21-091026 BOBL	07/07/2021	09/10/2026	EUR	500 000 000		4 718 700,00	1,90
DE000A30V5C3 DEUTSCHE BANK TV23-110129	11/01/2023	11/01/2029	EUR	22	5,38	2 422 644,22	0,98
DE000A30VQ09 DEUTSCHE BANK 4%22-291127	29/11/2022	29/11/2027	EUR	9	4,00	929 425,62	0,38
XS2438616240 VOLKSWAG FIN SVCS 0,875%22-28	31/01/2022	31/01/2028	EUR	1 372	0,88	1 254 061,19	0,51
TOTAL ESPAGNE						15 609 444,13	6,30
ES00000128H5 SPAIN 1,3%16-311026	26/07/2016	31/10/2026	EUR	4 000	1,30	3 875 892,90	1,56
XS2430998893 BBVA 0,875%22-140129	14/01/2022	14/01/2029	EUR	21		1 923 928,23	0,78
XS2434702424 CAIXABANK TV22-210128 EMTN	21/01/2022	21/01/2028	EUR	22		2 044 639,92	0,83
XS2575952697 BANCO SANTANDER 3,875%23-0128	16/01/2023	16/01/2028	EUR	19	3,88	2 017 704,74	0,81
XS2583203950 BANCO SABADELL TV23-070229	07/02/2023	07/02/2029	EUR	11		1 189 579,33	0,48
XS2630417124 CAIXABANK S.A. 300534	30/05/2023	30/05/2034	EUR	25		2 738 730,60	1,11

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
XS2636592102 BBVA TV23-150933 EMTN	15/06/2023	15/09/2033	EUR	17	5,75	1 818 968,41	0,73
TOTAL FRANCE						23 747 413,44	9,57
FR0013131877 OAT 0,50%16-25052026	03/03/2016	25/05/2026	EUR	3 000 000	0,50	2 881 999,34	1,13
FR0013257185 CASA 1,90%17-200727	20/07/2017	20/07/2027	EUR	70	1,90	986 173,42	0,40
FR0013286192 OAT 0,75%17-250528	05/10/2017	25/05/2028	EUR	2 000 000	0,75	1 887 279,34	0,76
FR0013341682 OAT 0,75%18-25112028	07/06/2018	25/11/2028	EUR	3 000 000	0,75	2 800 107,54	1,13
FR00140000Z2 SOCGEN TV20-241130 EMTN	24/11/2020	24/11/2030	EUR	12		1 127 955,48	0,46
FR0014006XA3 SOCIETE GENERALE TV21-021227	02/12/2021	02/12/2027	EUR	14		1 285 377,03	0,52
FR00140087C4 BANQUE POSTALE TV22-090228	08/02/2022	09/02/2028	EUR	11	1,00	1 023 501,93	0,41
FR001400DNU4 SOCIET NAT SNCF 3,125%22-1127	02/11/2022	02/11/2027	EUR	9	3,12	917 229,34	0,37
FR001400FIG3 ENGIE 3,625%23-110130	11/01/2023	11/01/2030	EUR	16	3,62	1 701 752,77	0,69
FR001400FIU4 CREDIT AGRICOLE TV23-110729	11/01/2023	11/07/2029	EUR	19		2 001 606,60	0,81
FR001400HQM5 CARREFOUR BQUE 4,079%23-050527	05/05/2023	05/05/2027	EUR	23	4,08	2 400 445,34	0,97
FR001400II06 THALES 3,625%23-140629	14/06/2023	14/06/2029	EUR	17	3,62	1 773 398,99	0,72
FR001400L4V8 ALD 041028	04/10/2023	06/10/2028	EUR	18	4,88	1 928 564,11	0,78
FR001400MLN4 URW 4,125%23-111230	11/12/2023	11/12/2030	EUR	10	4,12	1 032 022,21	0,42
TOTAL ROYAUME UNI						2 194 165,16	0,89
XS2569069375 LLOYDS BANK GRP 4,5%23-110129	11/01/2023	11/01/2029	EUR	2 024		2 194 165,16	0,89
TOTAL IRLANDE						1 453 851,50	0,59
XS2560495462 VODAFONE INTL 3,25%22-020329	29/11/2022	02/03/2029	EUR	962	3,25	1 001 433,27	0,41

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
XS2576362839 BK OF IE GRP TV23-160728	16/01/2023	16/07/2028	EUR	423	4,88	452 418,23	0,18
TOTAL ITALIE						13 759 610,44	5,55
IT0005170839 ITALIE 1,6%010626 BTP	26/02/2016	01/06/2026	EUR	5 000	1,60	4 873 213,00	1,96
IT0005390874 ITALY 0,85%19-150127	13/11/2019	15/01/2027	EUR	3 000	0,85	2 846 618,40	1,15
IT0005445306 ITALY 0,5%21-150728	17/05/2021	15/07/2028	EUR	3 500	0,50	3 152 964,50	1,27
XS2532681074 FERR STATO IT 3,75%22-140427	14/09/2022	14/04/2027	EUR	1 547	3,75	1 605 923,96	0,65
XS2555420103 UNICREDIT TV22-151127	15/11/2022	15/11/2027	EUR	693		740 173,87	0,30
XS2577396430 PIRELLI & C. 4,25%23-180128	18/01/2023	18/01/2028	EUR	500	4,25	540 716,71	0,22
TOTAL JAPON						2 073 917,35	0,84
XS2589712996 MIZUHO FIN GROUP 4,157%23-0528	20/02/2023	20/05/2028	EUR	1 964	4,16	2 073 917,35	0,84
TOTAL PAYS-BAS						3 572 107,43	1,44
XS2390506546 ING GROUP TV21-290928	29/09/2021	29/09/2028	EUR	13		1 156 705,69	0,47
XS2410367747 TELEFONICA EUROPE TV21-PERP.	24/11/2021	31/12/2050	EUR	19	2,88	1 765 035,84	0,71
XS2681541327 ZF EU FINANCE 6,125%23-130329	13/09/2023	13/03/2029	EUR	6	6,12	650 365,90	0,26
TOTAL SUPRANATIONAL						2 822 070,00	1,14
EU000A3KTGV8 EUROPEAN UNION 0%21-060726	06/07/2021	06/07/2026	EUR	3 000 000		2 822 070,00	1,14
TOTAL ETATS UNIS AMERIQUE						3 876 028,21	1,56
XS1615079974 JPMORGAN CHASE TV17-180528	18/05/2017	18/05/2028	EUR	1 300		1 242 648,47	0,50
XS2536364081 CITIGROUP TV22-220928 S.87	22/09/2022	22/09/2028	EUR	1 200		1 231 306,98	0,50
XS2586123965 FORD MOTOR 4,867% 030827	13/02/2023	03/08/2027	EUR	1 336	4,87	1 402 072,76	0,56

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
TOTAL Obligations à taux variable, révisable nég. sur un marché régl. ou assimilé						1 625 010,09	0,66
TOTAL ETATS UNIS AMERIQUE						1 625 010,09	0,66
XS2462324232 BANK OF AMERICA TV22-271026	27/04/2022	27/10/2026	EUR	1 667	1,95	1 625 010,09	0,66
TOTAL Obligations indexées nég. sur un marché régl. ou assimilé						3 631 260,64	1,47
TOTAL FRANCE						2 715 306,28	1,10
FR0014006NI7 BNPP TV21-30052028 EMTN	30/11/2021	30/05/2028	EUR	13		1 182 230,58	0,49
FR0014007KL5 RCI BANQUE 0,5%22-140725	14/01/2022	14/07/2025	EUR	450	0,50	430 876,52	0,17
FR0014007LL3 BPCE TV22-140128 EMTN	14/01/2022	14/01/2028	EUR	12		1 102 199,18	0,44
TOTAL ROYAUME UNI						915 954,36	0,37
XS2430951660 BARCLAYS TV22-280128	10/01/2022	28/01/2028	EUR	988	0,88	915 954,36	0,37
TOTAL Titres subordonnés (TSR - TSDI)						3 761 818,84	1,52
TOTAL FRANCE						2 876 867,74	1,16
FR00140017P8 BPCE TV23-010633	01/06/2023	01/06/2033	EUR	4		436 969,77	0,18
XS2432130610 TOTALENERGIES TV22-PERP.	17/01/2022	31/12/2050	EUR	2 600	2,00	2 439 897,97	0,98
TOTAL ITALIE						884 951,10	0,36
XS2589361240 INTESA SANPAOLO TV23-200234	20/02/2023	20/02/2034	EUR	796		884 951,10	0,36
TOTAL Titres d'OPC						12 324 281,93	4,97
TOTAL OPCVM et équivalents d'autres Etats membres de l'UE						12 324 281,93	4,97
TOTAL FRANCE						11 179 179,29	4,51
FR0011153378 CM-AM INFLATION (RC)			EUR	9 615,384		1 153 942,23	0,47

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
FR0013233707 ED.ROTH.FIN.BDS NC EUR SL3DEC	EUR			9 998		1 159 668,02	0,47
FR0013246550 CM-AM GREEN BONDS (IC)	EUR			65,5		5 945 001,39	2,39
FR0013250420 CM-AM OBLI FLEXIBLE (RC)	EUR			21 260,557		2 183 673,94	0,88
FR0014005R48 CM-AM OBJECTIF EMPLOI FRANCE (IC)	EUR			2,2		201 133,06	0,08
FR001400CT66 CM-AM IMPACT FIRST INCLUSION (IC)	EUR			5		535 760,65	0,22
TOTAL LUXEMBOURG						1 145 102,64	0,46
LU1876461549 AXIOM OBLIGATAIRE SC EUR V 4D	EUR			888		1 145 102,64	0,46
TOTAL Contrats financiers						0,00	0,00
TOTAL Contrats financiers avec appel de marge						0,00	0,00
TOTAL Engagements à terme fermes						0,00	0,00
TOTAL FRANCE						-100 340,00	-0,04
MARF.EUR Appels marge futures	EUR			-100 340		-100 340,00	-0,04
TOTAL AUTRES PAYS						100 340,00	0,04
FGBMH4F00002 BOBL-EUX 0324	EUR			90		120 590,00	0,05
FGBSH4F00002 SCHATZ-EUX 0324	EUR			-54		-20 250,00	-0,01

COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON

(selon l'article 158 du CGI)

Coupon de la part C1 : Information relative à la part à la part éligible à l'abattement de 40%		
	NET UNITAIRE	DEVISE
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		EUR

() Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques***COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON**

(selon l'article 158 du CGI)

Coupon de la part C2 : Information relative à la part à la part éligible à l'abattement de 40%		
	NET UNITAIRE	DEVISE
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		EUR

() Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques*

Annexe SFDR Rapport Annuel (addendum ex-post)

Dénomination du produit : **ALIZES EQUILIBRE**
Identifiant d'entité juridique : 969500BQNZ89OEAU3X20

Objectif d'investissement durable

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?



Oui



Non



Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental: __%



dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social: __%



Il promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif l'investissement durable, il présentait une proportion minimale de

5% d'investissements durables ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif social



Il promouvait des caractéristiques E/S mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

Ce produit financier promeut des caractéristiques environnementales et sociales en adoptant une approche d'amélioration de score ESG. Le score ESG du portefeuille (moyenne pondérée par le poids de l'actif) doit ainsi être meilleur que celui de son univers de référence.

Le score ESG du produit financier au 29/12/2023 était de 6,43/10 tandis que son univers de référence affichait un score de 5,93/10. Les caractéristiques environnementales et sociales poursuivies par le fonds (via le score ESG) ont donc été atteintes.

● Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?

Les indicateurs de durabilité utilisés par ce produit financier sont:

- le score ESG.

Pour les fonds ayant un objectif d'investissement durable: *ajouter la proportion d'investissement durable comme indicateur de durabilité*

- la proportion d'investissement durable (*uniquement pour les fonds avec une poche d'investissement durable*)

Le score ESG du produit financier est de **XX/10, en amélioration/détérioration** de **XX** sur la période. Cela est dû à **XXX**.

Le score ESG est resté supérieur au score ESG de l'univers de référence, pour des raisons liées notamment à **XXX**.

● ... et par rapport aux périodes précédentes?

N/A

● Quelles étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?

Pour les fonds avec un objectif d'investissement durable: Ce produit financier se donne une poche d'investissement minimale pour investir dans des sociétés et/ou émetteurs identifiés comme 'durables' selon une méthodologie interne, propre à Crédit Mutuel Asset Management. Les Objectifs de Développement Durable des Nations Unies sont utilisés comme cadre de référence pour déterminer les investissements qui peuvent contribuer à un objectif environnemental ou social

Pour les fonds sans objectif d'investissement durable: N/A

● Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme?

Pour les fonds avec un objectif d'investissement durable:

Dans le cadre de sa politique d'identification des investissements durables, Crédit Mutuel Asset Management a évalué les principales incidences négatives pouvant causer des préjudices importants et ainsi affaiblir la proposition de contribution positive, environnementale et/ou sociale, identifiée dans un premier temps grâce à la proportion du chiffre d'affaires alignée avec les Objectifs de Développement Durable (ODD).

L'évaluation d'un potentiel préjudice important s'est fait sur la base:

- De règles d'exclusion sectorielle concernant les activités d'investissement de secteurs à forts risques environnementaux et sociaux, comme le charbon ou l'exploitation minière
- De règles d'exclusion normative concernant les armes controversés et le respect des droits humains
- De l'exclusion des entreprises violant les principes du Pacte Mondial des Nations-Unies et des principes directeurs de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE)
- De la prise en compte des principales incidences négatives (PAI) au travers de la méthodologie et notation propriétaire ESG de Crédit Mutuel Asset Management.

Tous les indicateurs PAI (tableau 1, annexe 1 RTS) sont ici pris en considération; soit de façon directe (indicateur de violation du Pacte Mondial des Nations-Unies et des principes de l'OCDE), soit en utilisant des éléments du score propriétaire ESG de Crédit Mutuel Asset Management comme proxy. Dans ce cas, chaque PAI a été associé à un sous-pilier du score ESG propriétaire lui correspondant.

Le modèle d'Investissement Durable développé par Crédit Mutuel Asset Management a donc permis la prise en compte des incidences négatives et des principes directeurs de l'OCDE et des Nations-Unies en amont de l'investissement, évitant ainsi toute exposition à une société ou émetteur identifié comme pouvant causer un préjudice important sur le plan environnemental ou social.

Pour les fonds sans objectif d'investissement durable: N/A

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

La stratégie d'investissement guide les décisions d'investissement selon des facteurs tels que les objectifs d'investissement et la tolérance au risque.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

La prise en compte des principales incidences négatives a été utilisée, en complément de la détermination du chiffre d'affaires contribuant aux ODD, pour déterminer si un investissement était durable ou non (cf question précédente). Le gérant du produit financier a pu disposer également des données brutes relatives aux indicateurs de durabilité, via le prestataire de données ISS. La considération des principales incidences négatives s'est donc faite de façon directe (via l'utilisation et le suivi des données brutes) et indirecte (via l'intégration à la méthodologie propriétaire de détermination de l'investissement durable).



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: **01/01/2022–29/12/2023**

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
ASML HOLDING	Technologie	3,28	PAYS-BAS
LVMH MOET HENNESSY VUITTO	Pdts ménagers et soi	2,961	FRANCE
CM-AM GREEN BONDS (IC)	OPCVM	2,4	FRANCE
GERMANY 0,5%18-150228	Souverains	2,298	ALLEMAGNE
SIEMENS	Biens et Serv. indus	2,263	ALLEMAGNE
TOTALENERGIES SE	Pétrole & Gaz	2,253	FRANCE
ITALIE 1,6%010626 BTP	Souverains	1,967	ITALIE
GERMANY 0,25%17-150227	Souverains	1,916	ALLEMAGNE
ALLEMAGNE 0%21-091026 BOB	Souverains	1,905	ALLEMAGNE
SANOFI	Santé	1,594	FRANCE
SPAIN 1,3%16-311026	Souverains	1,564	ESPAGNE



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

Quelle était l'allocation d'actifs?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Le tableau ci-dessous présente l'allocation entre investissements durables (environnementaux ou sociaux) et les investissements non durables.

Pour les fonds avec un objectif d'investissement durable: Le produit financier s'engage sur un minimum de 5% d'investissement durable, en proportion de l'actif total du fonds.

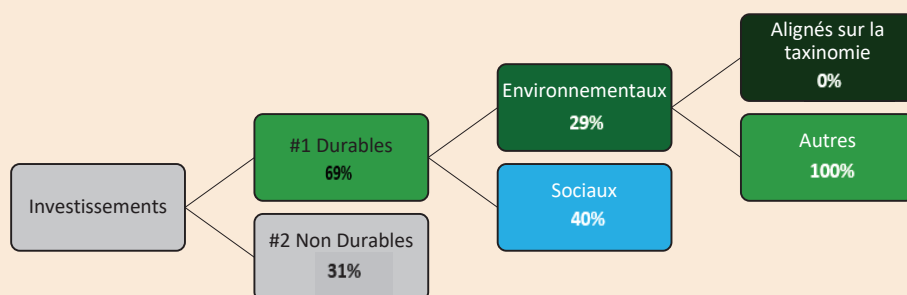
L'indicateur utilisé pour déterminer le pourcentage d'investissement durable est issue d'une méthodologie propre à Crédit Mutuel Asset Management, qui permet de qualifier un investissement de 'durable'.

Cette méthodologie s'articule en 3 étapes:

- l'identification des sociétés et émetteurs dont le chiffre d'affaires contribuant à l'atteinte d'Objectifs de Développement Durable est supérieur à 5%
- l'évaluation des principales incidences négatives pouvant venir affaiblir la proposition de contribution initiale
- l'évaluation des pratiques de bonne gouvernance

Ce processus permet de qualifier les sociétés et émetteurs comme 'durable' ou 'non durable'.

Hors liquidités accessoires et dérivés (autorisés par le prospectus du produit financier dans la limite de 10% maximum de l'actif total du fonds), la totalité des titres vifs détenus (90%) est donc qualifiée de 'durable' (selon la méthodologie décrite ci-dessus).



La catégorie **#1 Durables** couvre les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.

La catégorie **#2 Non Durables** inclut les investissements qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

Les investissements ont été réalisés dans les secteurs suivants:

- Banque
- Assurance
- Industrie
- Luxe



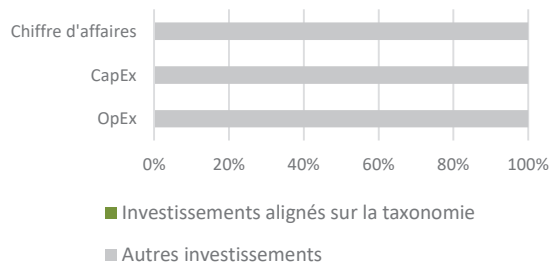
Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Les données relatives à la proportion d'activités alignées à la taxinomie des sociétés ou émetteurs (chiffre d'affaire, CapEx, OpEx) sont pour l'immense majorité des données estimées par les prestataires de données extra-financières. Dans la mesure où ces données ne sont pas communiquées directement par les sociétés ou émetteurs (mais extrapolées par des intervenants externes) et conformément aux recommandations de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), nous avons fait le choix de ne pas publier d'estimations en lien avec la taxinomie de l'UE.

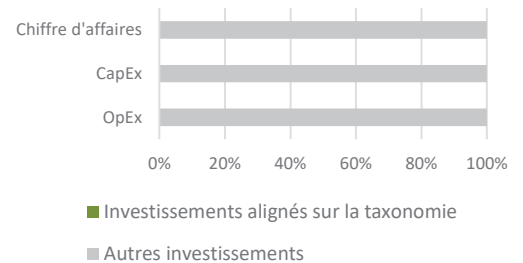
Aucun de nos investissements n'est donc estimé être aligné avec la taxinomie de l'UE.

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, **obligations souveraines incluses**



1. Alignement des investissements sur la taxinomie, hors **obligations souveraines**



*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

- **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?**

N/A

- **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes?**

N/A



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE?

La totalité des investissements durables ayant un objectif environnemental n'était pas alignée avec la taxinomie de l'UE, soit **0%** (voir tableau allocation d'actifs).



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social?

La part d'investissement durables sur le plan social était de 40%.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



Le symbole représente des investissements durables sur le plan environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables** sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «#2 Non durables», quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

Ce produit financier pouvait investir, dans la limite prévue au prospectus, en OPVCM de droit français ou étranger. Dans la mesure du possible, la caractéristique 'durable' des sous-jacents a été identifiée par transparence; les actifs ont ensuite été alloués dans chacune des poches. Dans un souci de cohérence, le gérant a veillé à sélectionner des fonds disposant d'un Label ISR (ou équivalent) et/ou intégrant des considérations extra-financières ou de durabilité, afin de garantir la prise en compte de considérations environnementales, sociales et de gouvernance et ainsi de minimiser les risques de durabilité émanant de l'exposition aux fonds sous-jacents.

Une proportion de liquidités, détenue à titre auxiliaire, a permis d'assurer une réserve de liquidité et d'anticiper les éventuels mouvements liés aux souscriptions/rachats de la part des porteurs. N'héritant pas d'une caractéristique de durabilité, le cash a été comptabilisé dans la poche 'non durables'. Dans la mesure du possible, les sous-jacents des OPC (monétaires notamment) ont été analysés en transparence, et alloués entre les poches 'durables' et 'non durables' selon le modèle 'Investissement Durable' de Crédit Mutuel Asset Management. De la même manière et quand cela est possible, certains dérivés identifiés en transparence comme 'non durables' ont également été intégrés dans ces autres investissements 'non durables'.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et /ou sociales au cours de la période de référence?

Une série de contrôles de premier niveau est prévue au sein des équipes de gestion. Ceux-ci permettent d'assurer le respect des contraintes de durabilité prévues dans la documentation précontractuelle. Les contrôles de second et troisième niveau viennent compléter le dispositif.

Les contrôles permettent d'assurer un taux de couverture par un score ESG (minimum 90%) ainsi que le respect du principe de sélectivité (20% d'exclusions des sociétés ou émetteurs les moins bien notés de l'univers). Pour les fonds labélisés ISR, les contrôles portent également sur les taux de couverture et la performance des deux indicateurs de durabilité obligatoire retenus par le produit financier.

Enfin, un dernier contrôle porte sur la qualification d'investissement durable et le respect, à tout moment, du pourcentage minimum affiché dans la documentation précontractuelle.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable?

Si le produit financier n'a pas d'indice de référence: NA

Si le produit financier a un indice de référence: XXX

En quoi l'indice désigné différerait-il d'un indice de marché large pertinent?

Si le produit financier n'a pas d'indice de référence: NA

Si le produit financier a un indice de référence: XXX

Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable?

Si le produit financier n'a pas d'indice de référence: NA

Si le produit financier a un indice de référence: XXX avec comparaison les indicateurs de durabilité (dont pourcentage Investissement Durable si possible) entre portefeuille et indice de référence

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?

Si le produit financier n'a pas d'indice de référence: NA

Si le produit financier a un indice de référence: XXX

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?

Si le produit financier n'a pas d'indice de référence: NA

Si le produit financier a un indice de référence: XXX

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.



CM AM ALIZES EQUILIBRE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 29 décembre 2023**



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 29 décembre 2023**

CM AM ALIZES EQUILIBRE
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT
Régé par le Code monétaire et financier

Société de gestion
CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT
4, rue Gaillon
75002 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement CM AM ALIZES EQUILIBRE relatifs à l'exercice clos le 29 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 31/12/2022 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



CM AM ALIZES EQUILIBRE

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Frédéric SELLAM

2024.03.15 18:05:30 +0100





RAPPORT ANNUEL

CM-AM OBLI MOYEN TERME

Fonds commun de placement

Exercice du 01/01/2023 au 29/12/2023

CARACTERISTIQUES DE L'OPC

Forme juridique : FCP

● L'objectif de gestion

Cet OPCVM est géré activement et de manière discrétionnaire. Il a pour objectif de gestion la recherche d'une performance, nette de frais, supérieure à celle de son indicateur de référence Barclays Euro Aggregate 3-5 ans, en affichant une exposition au risque de taux proche de celle de l'indice sur la durée de placement recommandée.

L'indice est retenu en cours de clôture et exprimés en euro, coupons réinvestis

● Stratégie d'investissement

Afin de réaliser l'objectif de gestion, l'OPCVM adopte un style de gestion active en relation avec un indice de référence, afin de disposer d'un positionnement clair en termes d'univers de risque et d'objectif de performance tout en recherchant l'optimisation du couple rendement/risque du portefeuille par rapport à son indice. La construction du portefeuille est réalisée sur l'ensemble de la courbe des taux dans les limites de la fourchette de sensibilité et consiste à déterminer comment, et dans quelle proportion, sa structure sera ou non différente de celle de son indice de référence en fonction des conclusions des différentes analyses de marché et de risque menées par l'équipe de gestion. Le process de gestion repose tout d'abord sur une analyse macroéconomique, visant à anticiper les tendances d'évolution des marchés à partir de l'analyse du contexte économique et géopolitique global. Cette approche est ensuite complétée par une analyse microéconomique des émetteurs et par une analyse des différents éléments techniques du marché, visant à surveiller les multiples sources de valeur ajoutée des marchés de taux afin de les intégrer dans la prise de décision. Les décisions de gestion portent notamment sur le degré d'exposition au risque de taux, le positionnement sur la courbe, l'allocation géographique, le degré d'exposition au risque de crédit résultant d'une allocation sectorielle et de la sélection des émetteurs, et la sélection des supports d'investissement utilisés. Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sont une des composantes de la gestion mais leur poids dans la décision finale n'est pas défini en amont.

Les instruments de titrisation sont utilisés par le gérant en alternative aux produits monétaires ou obligataires.

L'OPCVM s'engage à respecter les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivantes :

De 0 % à 10 % sur les marchés actions, de toutes zones géographiques, de grandes et moyennes capitalisations, de tous les secteurs.

De 90 % à 200 % en instruments de taux, souverains, publics, privés, de l'OCDE, de toutes notations selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation. L'OPCVM pourra être exposé aux instruments de taux spéculatifs ou non notés (15% maximum), aux instruments de titrisation (30 % maximum), aux instruments de la zone euro (200 % maximum). La fourchette de sensibilité de l'OPCVM est comprise entre 0 et 5

De 0 % à 20 % en obligations convertibles.

Jusqu'à 10 % de l'actif net au risque de change.

Il peut également intervenir sur les : -contrats financiers à terme ferme ou optionnels, titres intégrant des dérivés utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition aux risques d'action, de taux, de crédit, de change. L'effet de levier indicatif est de 100 %

- acquisitions et cessions temporaires de titres

COMMENTAIRE DE GESTION

Au début du premier trimestre de l'exercice, les taux mondiaux ont entamé une forte baisse sur la partie longue dans un contexte où les investisseurs étaient rassurés quant à la trajectoire d'inflation et son pic en cours de dépassement. Ce dégonflement des attentes a également porté sur la BCE et a participé à la rechute marquée des spreads italiens d'autant que le scénario d'une grave récession semblait s'être écarté en Europe. Le mouvement d'aplatissement de la courbe des taux s'est poursuivi de part et d'autre de l'Atlantique avec une rechute plus importante en zone euro. Le marché du crédit a été beaucoup plus actif qu'à l'accoutumé avec des émissions de plus de 80 milliards d'euros sur les financières et 43 milliards d'euros sur les corporates. Malgré cet afflux d'offre, les spreads de crédit Investment Grade se sont légèrement resserrés d'une dizaine de bp. Mais en février, les indicateurs économiques ont confirmé la résilience de la consommation et de l'inflation qui ont été portées par les hausses de salaires, validant les craintes des investisseurs sur l'ampleur du resserrement monétaire encore nécessaire pour lutter contre l'inflation. Dans ces conditions, les taux souverains sont revenus sur leurs points hauts de décembre 2022, les dépassant même pour les taux courts, le marché ayant dû réintégrer rapidement davantage de hausses des taux directeurs des banques centrales américaine et européenne. Les spreads de crédit ont poursuivi leur resserrement avec une surperformance marquée du segment High Yield versus Investment Grade. En fin de trimestre, l'incertitude sur les perspectives économiques mondiales s'est nettement accrue avec l'effondrement de la Silicon Valley Bank, le sauvetage de Credit Suisse et le ralentissement de l'économie américaine. Malgré ce contexte, la FED et la BCE ont, comme attendu, monté leurs taux directeurs en mars. Le stress bancaire a ravivé l'aversion au risque et a provoqué un repli sensible des taux souverains sur fond de mouvement de fuite vers la qualité et de dégonflement des attentes en matière de poursuite du resserrement monétaire. A la fin du mois de mars, les craintes sur les risques systémiques se sont atténuées, soutenant les actifs risqués mais conduisant à une remontée des taux souverains, alimentée par l'inflation sous-jacente qui reste élevée en zone euro. Les spreads périphériques sont restés stables versus Allemagne contrairement aux spreads de crédit, principalement des émetteurs financiers, qui se sont fortement tendus dans un mouvement de pentification de la courbe des taux. Le taux 10 ans allemand clôture le 1er trimestre à 2,29% et les spreads de crédit Investment Grade à 92 bp. En terme de gestion, nous avons maintenu une sous-exposition en sensibilité entre -15 et -20 bp vs indice. Nous avons poursuivi les ventes de Crédit 2-3 ans à spread négatif ou faiblement positif vs swap pour renforcer la poche Crédit sur du 5 ans (bancaires Senior et Subordonné daté, corporate du secteur Santé) ainsi que les agences publiques et obligations sécurisées du noyau dur. Nous avons également surpondéré l'Irlande et le Portugal au détriment des OAT. Après avoir partiellement corrigé le rally initié par le choc bancaire aux US et en Europe en début de second trimestre de l'exercice, le marché obligataire a terminé le mois d'avril finalement stable après avoir enchaîné des épisodes courts d'aversion au risque et de fuite vers la qualité : les rendements à 10 ans des emprunts d'Etat allemand et américain ont clôturé respectivement à 2.31 et 3.42. Outre la dégradation de la note de la France à AA- par Fitch, la dernière semaine d'avril a été marquée par un retour du risque avec une forte baisse des taux 2 ans dans le sillage des craintes sur la situation des banques US, sur les risques croissants de défaut de paiement des Etats-Unis et sur la croissance, liées au ralentissement économique émergeant au gré des statistiques. Les spreads de crédit des entreprises non-financières ont baissé plus que ceux des banques alors que ceux de la France et de l'Italie progressaient de 7 bp versus Bund, la courbe des taux restant stable. La suite du trimestre a été plutôt favorable aux actifs risqués, entre le passage du texte sur le plafond de la dette aux Etats-Unis, des données d'inflation bien orientées en zone euro et le dégonflement des anticipations de nouvelle hausse des taux de la Fed, en dépit de statistiques économiques mitigées et de communications d'entreprises prudentes aux Etats-Unis. Le 10 ans allemand a terminé stable à 2.28%, après avoir touché un point haut sur le mois à 2.54%. Les spreads de crédit des entreprises non-financières ont sous-performé les financières en raison d'un marché primaire extrêmement dynamique. La fin du 2nd trimestre a marqué la première pause de la FED dans son cycle de hausse des taux directeurs contrairement à la BCE qui a de nouveau délivré 25 bp

de hausse. Des indicateurs macros généralement pointés vers la résilience de l'emploi avec la persistance de l'inflation à des niveaux toujours trop élevés (notamment l'inflation sous-jacente) et les commentaires des banquiers centraux à la conférence de Sintra maintenant le cap vers davantage de resserrement monétaire ont entraîné à nouveau à la hausse les rendements 10 ans allemand à 2.39% et US à 3.84%, avec en parallèle un fort aplatissement des courbes. L'optimisme des investisseurs a entretenu le recul de l'aversion au risque à travers la réduction des spreads périphériques et de crédit. En terme de gestion, nous avons poursuivi la réduction de la sous-exposition en sensibilité autour de 15 bp vs indice en renforçant sur du 5 ans en états et agences du noyau dur, supranationaux et crédits non-financiers vs agences 3 ans et émetteurs 1-4 ans à spread négatif ou faiblement positif. Nous avons également arbitré du crédit bancaire court et agences 4 ans du noyau dur à spread négatif vs swap au profit de crédit 100% Etat 4 ans à spread positif vs swap. Nous avons investi la collecte sur du 5 ans état portugais et irlandais pour passer surexposé, espagnol pour revenir à neutralité et italien pour réduire la sous-exposition, le tout au détriment de l'Allemagne. Nous avons réduit la sous-expositions Etat sur la France et L'Italie, ainsi que sur le segment Supranational. Le 3ème trimestre a été marqué par une nouvelle remontée des taux directeurs Fed et BCE mais la communication des Banques Centrales s'est voulue plus souple quant à la nécessité de poursuivre les hausses. Les taux européens et US ont débuté sur une tendance haussière, mais des chiffres d'inflations US inférieurs aux attentes ont entraîné une nette détente des taux souverains, particulièrement sur les taux courts. A la faveur de la baisse des taux européens et d'une moindre aversion au risque, le spread de taux souverains Italie-Allemagne s'est resserré ainsi que le marché du crédit IG. Août a connu une forte poussée haussière des taux longs suite à la résilience persistante de la croissance américaine et la crainte de voir les banques centrales maintenir plus durablement une politique monétaire restrictive, au début d'inflexion de politique monétaire de la BoJ, la prise en compte de l'accélération à venir des émissions massives du Trésor US sans oublier une liquidité réduite. Mais des statistiques indiquant une dynamique de désinflation progressive et des perspectives de croissance préoccupantes, notamment en zone euro, en plus d'une communication BCE relevant la dégradation de l'environnement et l'impact restrictif en cours et à venir de la politique monétaire, ont permis d'inverser la tendance haussière sur les taux, le 10 ans allemand clôturant quasi inchangé à 2.46%. Les spreads de Crédit se sont élargis d'une dizaine de bp vs Bund contrairement aux spreads de pays périphériques et semi-cœur. La fin de trimestre a subi une correction obligataire généralisée sur les principaux marchés avec une forte pentification des courbes et une hausse des taux réels, inscrivant de nouveaux plus hauts sur les rendements 10 ans US à 4.60% et allemand à 2,85%. Les risques se sont multipliés avec à la fois les décisions de politique monétaire FED, BCE et BOE alimentant la crainte de taux d'intérêt élevés sur une longue durée, le énième risque de shutdown US, le décalage des attentes du début des baisses des taux de la BCE vers le second semestre 2024 et la résurgence du risque italien. Entre des données inflation plutôt rassurantes mais un prix du pétrole en hausse, des chiffres macro positifs en fin de mois côté US et EUR mais des perspectives baissières en plus de nouvelles inquiétantes côté Chine, le marché a privilégié l'aversion au risque à l'image du spread BTP (+29 bp) et du crédit sur la 2ème moitié du mois. En terme de gestion, nous avons réduit mi-juillet la sous-exposition en sensibilité pour revenir à quasi-neutralité vs indice en diminuant d'une part la sous-exposition sur l'Italie 5 ans et d'autre part en achetant sur des maturités 4 à 5 ans des agences et état du noyau dur ainsi que du Supranational pour revenir à neutralité sur ce segment. Nous avons également arbitré du crédit bancaire Senior 1 an vers du subordonné daté 5 ans. Le début du dernier trimestre de l'exercice a été marqué par la résurgence du risque géopolitique lié au conflit au Moyen-Orient, des statistiques économiques tardant à envoyer un message de ralentissement économique conjugué à des résultats d'entreprises mitigés. Mais après avoir touché un point haut à 5% sur le 10Y US et 3% sur le 10Y allemand, la tendance s'est inversée dès la 2nde partie d'octobre pour finir le mois respectivement 10bps et 20bps plus bas. En fin de mois, la BCE a fait souffler un vent de soulagement sur les taux en actant le scénario largement consensuel d'une pause dans son resserrement monétaire, suivi peu après par la FED, le grand écart en terme de dynamique économique et inflationniste se confirmant entre les Etats-Unis et l'Europe. Le mouvement d'aversion pour le risque s'est manifesté à travers les actifs risqués: le spread BTP-BUND a atteint 211bps au plus haut et les spreads de crédit se sont écartés

de +/-6bps sur le mois. Les taux souverains ont ensuite accéléré leur baisse à partir de novembre, à la faveur de statistiques économiques confortant l'hypothèse d'un reflux de l'inflation sans effondrement de la croissance, et également d'un début d'ajustement perceptible dans la communication de la Fed. Le taux à 10 ans américain est ainsi repassé sous 4 % en clôturant l'année à 3,88 %, 10 ans allemand terminant à 2 %. Le rallye du crédit a été favorisé par des chiffres d'inflation inférieurs aux attentes des deux côtés de l'Atlantique, confortant ainsi les anticipations de futures baisses des taux directeurs de la Fed et de la BCE dès 2024. La poursuite du reflux des taux souverains a été un facteur de soutien pour les spreads de crédit qui se sont resserrés tant sur les CDS que sur le marché cash. Le spread BTP-Bund a également bénéficié du momentum du mouvement d'appétit pour le risque avec pratiquement 30 bps de resserrement sur le trimestre. En termes de gestion, nous sommes progressivement revenus à neutralité vs indice au début du trimestre pour passer en surexposition vs indice de 6 bp environ en renforçant l'état allemand 5 ans, le segment Supranational et le crédit tant financier de rang senior que corporate. Nous avons également réduit la sous-exposition sur l'Italie et arbitré des états irlandais et néerlandais 3 ans pour renforcer les états espagnols et portugais de maturité 5 ans. Nous avons repondéré les OAT 5 ans et pris des profits après la BCE sur le segment Supranational pour clôturer l'exercice légèrement en-dessous de la sensibilité de l'indice compte tenu des niveaux de rendement atteints.

Les performances des parts IC, RC et S s'élèvent respectivement à 5.73%, 5.52% et 5.62% pour un benchmark à 6.09%.

• Changements effectués dans le portefeuille suite à l'analyse ESG, notamment sur le E:

La mise en place d'une nouvelle politique ESG et plus particulièrement Climat au sein de CM AM, nous a amené à investir en priorité sur des secteurs faiblement carbonés offrant en parallèle une bonne notation ESG (Banques, Telecom, Technologie et Agences publiques). Nous restons essentiellement investis sur des émetteurs de classe 3 et 4

Politiques sectorielles :

Inscrit dans ses objectifs stratégiques, Crédit Mutuel Asset Management développe progressivement un ensemble de politiques sectorielles en lien notamment avec la politique RSM (Responsabilité Sociale et Mutualiste) (1) du Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Le détail des politiques sectorielles de la société de gestion est disponible sur le site de Crédit Mutuel Asset Management.

La surveillance et le contrôle de l'application de ces dernières s'effectuent à trois niveaux :

- par la mise en place d'un dispositif de contrôle pré-trade, empêchant la souscription de titres interdits de par l'application des politiques sectorielles (2) ;
- par la mise en place d'un dispositif de contrôle post-trade, permettant d'identifier les valeurs interdites par l'application des politiques sectorielles et présentes en portefeuille (hors OPC qui font de la réplication indicelle dans leur structuration) ;
- par le Comité RSE (trimestriel), réuni autour de la Direction générale, en charge de la supervision et du suivi de l'application des politiques sectorielles. Ce Comité prend connaissance en particulier des analyses qualitatives réalisées par le Pôle Finance Responsable et Durable sur les émetteurs concernés par les différentes politiques sectorielles.

Politique sectorielle Charbon :

Au niveau de la SGP (3), sur l'exercice écoulé, notons la prise en compte de la mise à jour de la liste « GCEL » (4) par l'ONG Urgewald, laquelle constitue la référence en termes de déploiement de notre politique sectorielle.

L'identification des émetteurs impliqués dans des activités liées au charbon s'effectue selon plusieurs critères :

- Les « Coal Developer » : émetteurs développant des capacités en lien avec l'exploitation de charbon ;
- Et 4 autres critères associés à des seuils :
 - o Production annuelle de charbon < 10 MT ;
 - o Capacités électriques installées basées sur le charbon < 5 GW
 - o Part du Charbon thermique dans le CA < 10%

o Part du Charbon dans le mix énergétique < 10%

Notons la baisse des niveaux des seuils relatifs, de 20% à 10%.

La liste GCEL compte désormais 3731 émetteurs (maisons mères et filiales) dont 1840 sont identifiés comme « coal developer ».

Sur l'exercice, le Comité RSE, instance de gouvernance et de suivi de l'application de nos politiques sectorielles, a confirmé le statut « autorisé » de 2 groupes émetteurs présents dans la liste GCEL et engagés dans un plan de sortie du charbon à horizon 2030.

Au total, la mise en œuvre de notre politique sectorielle aboutit à l'exclusion de 99,8% des émetteurs de la liste GCEL 2023. Ce haut niveau d'exclusion s'explique, entre autre, par l'extension de l'interdiction d'un émetteur à l'ensemble du Groupe auquel il appartient.

Politique sectorielle Défense et Sécurité :

La politique sectorielle Défense et Sécurité se compose de deux volets :

- Exclusion des entreprises impliquées dans le secteur des armes controversées et des armes non-conventionnelles et de destruction massive ;
- Suivi des controverses portant sur des sociétés impliquées dans l'armement militaire de combat.

S'agissant des activités liées aux armes conventionnelles, le pôle Finance Responsable et Durable (FReD) de Crédit Mutuel Asset Management assure une vigilance particulière concernant les sociétés impliquées dans l'armement militaire de combat et faisant l'objet de controverses très sévères liées aux activités de défense et sécurité. Cette analyse peut mener à une exclusion.

L'application de la politique sectorielle Défense et Sécurité aboutit à l'exclusion de 137 émetteurs.

Politique sectorielle Hydrocarbure :

Au 1er janvier 2023 la politique sectorielle hydrocarbure est entrée en application, dans le cadre de la déclinaison des politiques sectorielles mises en place au sein de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Elle prévoit le gel des positions des émetteurs figurant dans la liste dite « GOGEL », produite par Urgewald, et ne respectant le seuil suivant :

- la part de production d'hydrocarbures non conventionnels est supérieure à 25% dès le 01/01/2023 ;
- Le périmètre retenu pour définir la partie non conventionnelle des hydrocarbures est celui de l'ONG Urgewald, à savoir :
- pétrole ou gaz de schiste,
 - pétrole issu de sables bitumineux,
 - pétrole lourd et extra-lourd,
 - pétrole en eau profonde,
 - pétrole extrait en Arctique,
 - méthane de houille.

Au 1er janvier 2023, l'application de la politique sectorielle aboutit à l'exclusion de 481 émetteurs sur un total de 789 recensés dans la GOGEL 2022. Le taux d'exclusion ressort ainsi à 61%.

(1) Politique RSE adaptée à l'organisation propre du Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

(2) Mise en service au 2nd semestre 2021.

(3) Société de Gestion.

(4) Mise à jour en octobre de chaque année.

(5) Développement de nouvelles capacités de production de charbon.

- Article 8 SFDR – TAXONOMIE

La stratégie d'investissement de l'OPC intègre des critères extra-financiers selon une méthodologie développée par le département d'analyse extra financière de Crédit Mutuel Asset Management visant à exclure les valeurs les moins bien notées en matière environnementale, sociale et de gouvernance afin de réduire notamment l'impact du risque de durabilité auquel l'OPC est exposé.

L'équipe de gestion s'attache à prendre en compte dans ses décisions d'investissement les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques considérées comme durables au regard du règlement « Taxonomie » (UE) 2020/852. Le recensement des émetteurs au sein du Fonds dont les activités sont éligibles à la Taxonomie est un sujet principal pour Crédit Mutuel Asset Management.

Des travaux sont en cours afin de permettre, à terme, de déterminer un pourcentage minimum d'alignement avec la taxonomie.

Les principales incidences négatives sont également prises en compte dans la stratégie d'investissement.

Crédit Mutuel Asset Management applique sur l'ensemble de sa gamme d'OPC :

- une politique de suivi des controverses visant à détecter les valeurs sur lesquelles des controverses apparaissent. En fonction de l'analyse menée, les valeurs concernées sont maintenues ou exclues,
- une politique d'exclusion sectorielle stricte concernant notamment les armes controversées,

Ces politiques sont disponibles sur le site internet de Crédit Mutuel Asset Management.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements qui sont qualifiés d'investissement durable au sens du Règlement « SFDR » (UE) 2019/2088. prend en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnementale.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durable sur le plan environnemental.

La gestion de cet OPC repose sur des objectifs mesurables de prise en compte des critères extra-financiers qui constituent une des composantes de la gestion mais leur poids dans la décision finale n'est pas défini en amont. Cette prise en compte des critères extra-financiers est matérialisée par une note ou un indicateur extra-financier supérieure à celle de l'univers d'investissement.

- **Frais de gestion indirects calculés**

339 064,25 EUR

- **Addendum – Article 8**

Le disclaimer de l'Addendum figure en dernière page du rapport annuel.

En vertu du décret d'application n°2021-663 du 27 mai 2021 de l'article 29 de la Loi Energie Climat, les informations à communiquer font dorénavant l'objet d'un rapport spécifique publié au plus tard le 30 juin de chaque année sur le site de Crédit Mutuel Asset Management sur la page suivante, où sont également accessibles toutes les informations sur la démarche ESG de la SGP :

Finance responsable | Crédit Mutuel Asset Management - Non professionnels (creditmutuel-am.eu)

- **Transparence Des Opérations De Financement Sur Titres (SFTR)**

Au cours de l'exercice, le fonds n'a pas effectué d'opérations de financement sur titres soumis à la réglementation SFTR, à savoir opération de pension, prêt/emprunt de titres de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-achat, opération de prêt avec appel de marge et contrat d'échange sur revenu global (TRS).

RAPPORT COMPTABLE

• INFORMATIONS JURIDIQUES

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs.

• Commission de mouvement et frais d'intermédiation

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation prévu au Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers est consultable sur le site internet: www.creditmutuel-am.eu et/ou auprès de CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT, 4 rue Gaillon, 75002 Paris.

• Politique du gestionnaire en matière de droit de vote

Conformément au Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, les informations concernant la politique de vote et le compte-rendu de celle-ci sont disponibles sur le site Internet de la société de gestion et/ou à son siège social. La politique de vote s'inscrit dans le prolongement de la politique d'investissement, dont l'objectif est la recherche d'une performance régulière sur le long terme dans le respect des orientations de gestion des fonds. Elle intègre les particularités de chaque pays en termes de droit des sociétés et de gouvernement d'entreprise. Les principes de la politique de vote de CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT sont les suivants :

- respect des droits des actionnaires minoritaires et équité entre les actionnaires,
- transparence et qualité des informations fournies aux actionnaires,
- équilibre des pouvoirs entre les organes de direction,
- pérennité et intégration de la stratégie long terme des entreprises,
- soutien des meilleures pratiques de gouvernement d'entreprise. Dans les fonds d'actionnariat salarié, les droits de vote attachés aux titres de l'entreprise sont exercés par le Conseil de surveillance.

• Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties

Les intermédiaires sélectionnés figurent sur une liste établie et revue au moins une fois par an par la société de gestion. La méthode retenue est un scoring global annuel de chaque intermédiaire permettant de lui attribuer une note qui conditionne son maintien ou non dans la liste des intermédiaires autorisés. La note obtenue est basée sur les éléments spécifiques et considérés comme déterminants. Il s'agit par ordre d'importance décroissante : de l'engagement de la part de l'intermédiaire sur les quantités à négocier et à livrer, de la qualité de l'exécution, de la réactivité lors de la réception/passation d'ordres, du nombre d'incidents de règlement/livraison, de la pertinence des informations communiquées. Le respect des tarifs négociés conditionne le maintien de l'intermédiaire dans la liste.

• Information relative aux modalités de calcul du risque global

Le risque global sur contrats financiers est calculé selon la méthode du calcul de la valeur en risque absolue.

Les VaR affichées dans ce tableau sont calculées par la méthode de Monte Carlo, à un horizon 20 jours, avec un intervalle de confiance de 99%.

Méthode VAR			
Levier au 29/12/2023	Niveau minimum	Niveau maximum	Niveau moyen
16%	2,93%	5,05%	3,99%

• Politique de rémunération

Crédit Mutuel Asset Management inscrit sa politique de rémunération dans le cadre des principes de Crédit Mutuel Alliance Fédérale (cf. site de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel – Espace

Investisseurs – Information financière/ réglementée) tout en respectant les exigences réglementaires. Crédit Mutuel Alliance Fédérale a mis en place un comité des rémunérations unique, dont le périmètre s'étend à l'ensemble de ses filiales.

Pour rappel, la politique de rémunération applicable aux gestionnaires de fonds d'investissement est dictée par les directives 2014/91/UE du 23 juillet 2014 (OPCVM V) et 2011/61/UE du 8 juin 2011 dite directive AIFM ainsi que leurs textes de transposition.

A. Processus Opérationnel

Le comité des rémunérations de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel procède à un examen annuel des principes de la politique de rémunération et exprime son avis sur les propositions de la direction générale élaborées après consultation de la direction des risques et de la conformité.

Concernant Crédit Mutuel Asset Management, les rémunérations sont basées notamment sur les critères suivants: la performance du ou des fonds gérés par le collaborateur ainsi que la contribution individuelle aux activités de l'entreprise ainsi que le respect des règles de risques et de conformité. Pour plus d'information, vous pouvez consulter le site internet de Crédit Mutuel Asset Management (notamment le respect des Politiques sectorielles d'exclusion ainsi que le respect de l'exclusion des valeurs controversées).

B. Personnel identifié

Crédit Mutuel Asset Management a identifié les preneurs de risques selon deux critères :

- Rôle et responsabilité des acteurs afin de déterminer les preneurs de risque au niveau de la Société de Gestion et des OPCVM/FIA gérés,
- Rémunérations afin de déterminer le personnel qui, au vu de sa rémunération, devrait être considéré comme preneur de risque.

Sont considérés comme personnel identifié :

- le Directeur Général, le Secrétaire Général, Directeur des Gestions, les responsables en charge respectivement : des pôles de Gestion, de la finance responsable et durable, de la Direction Juridique et Financière, de la Direction des Relations Distributeurs, de la Direction des Risques, de la Direction des Services Supports, de la Direction des Ressources Humaines et le Responsable de la Conformité et du Contrôle Interne (RCCI)
- les collaborateurs affectés aux activités de gestion collective de Crédit Mutuel Asset Management : les gérants .

C. Rémunérations

Parmi le personnel identifié de Crédit Mutuel Asset Management, certains collaborateurs perçoivent outre leur rémunération fixe, des primes à caractère discrétionnaire. Il s'agit principalement des gérants et de la direction générale. Dans le but de limiter les prises de risque, les modalités de rémunération discrétionnaires doivent permettre de prendre en compte la performance et le risque. En tout état de cause, la gestion du risque, le respect de l'éthique et de l'intérêt du client doivent l'emporter sur les performances financières.

Crédit Mutuel Asset Management peut décider de ne pas accorder ces primes à caractère discrétionnaire si les circonstances le justifient. En particulier, ces primes individuelles pourront être diminuées voire réduites à zéro dans certaines circonstances, notamment en cas d'atteinte aux intérêts des clients ou de manquement caractérisé à l'éthique. Le versement de prime garantie est exceptionnel, et ne s'applique que dans le cadre de l'embauche d'un nouveau membre du personnel et est limitée à la première année.

En 2022, le total des rémunérations brutes globales versées aux 279 collaborateurs présents sur l'exercice s'est élevé à 18 813 105 € dont 1 282 750 € de primes. Les éléments de rémunération versés aux collaborateurs ayant une incidence sur le profil de risques de la société de gestion s'élèvent 7 272 428 €.

Les primes à caractère discrétionnaire sont payées en mars de l'année (n+1) lorsqu'une vision de l'exercice (n) est disponible.

Ces primes sont limitées à un montant annuel unitaire de 100.000€ et ne font pas l'objet d'un étalement. Dans le cadre d'une révision de la politique de rémunération permettant un versement de primes discrétionnaires supérieures à 100.000€, Crédit Mutuel Asset Management en informerait préalablement l'AMF et mettrait sa politique de rémunération en conformité avec les directives dites OPCVM V et AIFM en prévoyant notamment les conditions d'étalement sur une période minimum de trois ans.

● **Evènements intervenus au cours de la période**

24/01/2023 Frais : Affichage des frais - Ventilation FROG

02/01/2023 Caractéristiques de gestion : Ajout de l'annexe SFDR

22/09/2023 Mise à jour de la trame : Mise à jour de l'Addendum

18/12/2023 Caractéristiques de gestion : Intégration de mécanismes de liquidité (gates et swing pricing)

BILAN ACTIF

	29/12/2023	30/12/2022
Immobilisations nettes	0,00	0,00
Dépôts et instruments financiers	1 585 733 730,69	1 346 269 610,60
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	1 527 229 616,55	1 095 274 015,16
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	1 516 883 899,83	1 095 274 015,16
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	10 345 716,72	0,00
Titres de créances	0,00	168 114 125,11
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	168 114 125,11
Titres de créances négociables	0,00	168 114 125,11
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Parts d'organismes de placement collectif	55 974 834,14	78 796 050,33
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	55 974 834,14	78 796 050,33
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Contrats financiers	2 529 280,00	4 085 420,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	2 529 280,00	4 085 420,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
Créances	3 004 022,90	2 456 647,70
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	3 004 022,90	2 456 647,70
Comptes financiers	44 078 940,87	47 432 680,86
Liquidités	44 078 940,87	47 432 680,86
Total de l'actif	1 632 816 694,46	1 396 158 939,16

BILAN PASSIF

	29/12/2023	30/12/2022
Capitaux propres		
Capital	1 658 291 386,54	1 418 562 016,14
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	-42 011 737,47	-34 327 505,74
Résultat de l'exercice (a, b)	13 285 099,35	7 169 400,38
Total des capitaux propres	1 629 564 748,42	1 391 403 910,78
<i>(= Montant représentatif de l'actif net)</i>		
Instruments financiers	2 529 280,00	4 085 420,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Contrats financiers	2 529 280,00	4 085 420,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	2 529 280,00	4 085 420,00
Autres opérations	0,00	0,00
Dettes	475 447,15	429 342,76
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	475 447,15	429 342,76
Comptes financiers	247 218,89	240 265,62
Concours bancaires courants	247 218,89	240 265,62
Emprunts	0,00	0,00
Total du passif	1 632 816 694,46	1 396 158 939,16

(a) Y compris comptes de régularisations

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN

	29/12/2023	30/12/2022
Opérations de couverture		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
Taux		
FGBLH4F00002 BUND-EUX 0324	16 329 180,00	0,00
FGBLH3F00002 BUND-EUX 0323	0,00	15 818 670,00
Total Taux	16 329 180,00	15 818 670,00
Total Contrats futures	16 329 180,00	15 818 670,00
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	16 329 180,00	15 818 670,00
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		
Contrats futures		
Taux		
Total Opérations de couverture	16 329 180,00	15 818 670,00
Autres opérations		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
Taux		
FGBMH4F00002 BOBL-EUX 0324	243 569 760,00	0,00
FGBMH3F00002 BOBL-EUX 0323	0,00	131 723 500,00
Total Taux	243 569 760,00	131 723 500,00
Total Contrats futures	243 569 760,00	131 723 500,00
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	243 569 760,00	131 723 550,00
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		
Contrats futures		
Taux		
Total Autres opérations	243 569 760,00	131 723 500,00

COMPTE DE RESULTAT

	29/12/2023	30/12/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	436 837,23	52 920,62
Produits sur actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	17 662 760,21	11 754 141,99
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur contrats financiers	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (I)	18 099 597,44	11 807 062,61
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur contrats financiers	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	35 770,18	58 219,83
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (II)	35 770,18	58 219,83
Résultat sur opérations financières (I - II)	18 135 367,62	11 748 842,78
Autres produits (III)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	5 575 141,41	5 173 062,77
Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (I - II + III - IV)	12 560 226,21	6 575 780,01
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	724 873,14	593 620,37
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	0,00	0,00
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI)	13 285 099,35	7 169 400,38

- **REGLES ET METHODES COMPTABLES**

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 modifié.
Les éléments comptables sont présentés en euro, devise de la comptabilité de l'OPC.

- **Comptabilisation des revenus**

Les comptes financiers sont enregistrés pour leur montant, majoré, le cas échéant, des intérêts courus qui s'y rattachent.

L'OPC comptabilise ses revenus selon la méthode du coupon encaissé.

- **Comptabilisation des entrées et sorties en portefeuille**

La comptabilisation des entrées et sorties de titres dans le portefeuille de l'OPC est effectuée frais exclus.

- **Affectation des sommes distribuables**

Part RC :
Pour les revenus : capitalisation totale
Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part IC :
Pour les revenus : capitalisation totale
Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part S :
Pour les revenus : capitalisation totale
Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

- **Frais de gestion et de fonctionnement**

Les frais de gestion sont prévus par la notice d'information ou le prospectus complet de l'OPC.

- **Frais de gestion fixes (taux maximum)**

		Frais de gestion fixes	Assiette
RC	FR0010291591	0,6545 % dont frais de gestion financière : 0,6345 % TTC maximum dont frais de fonctionnement et autres services : 0,02 % TTC maximum	0
IC	FR0012008746	0,2 % dont frais de gestion financière : 0,18 % TTC maximum dont frais de fonctionnement et autres services : 0,02 % TTC maximum	0
S	FR0013295409	0,6 % dont frais de gestion financière : 0,58 % TTC maximum dont frais de fonctionnement et autres services : 0,02 % TTC maximum	0

- **Frais de gestion indirects (sur OPC)**

		Frais de gestion indirects
RC	FR0010291591	Néant
IC	FR0012008746	Néant
S	FR0013295409	Néant

- **Commission de surperformance**

Part FR0010291591 RC

Néant

Part FR0012008746 IC

Néant

Part FR0013295409 S

Néant

- **Rétrocessions**

La politique de comptabilisation de rétrocessions de frais de gestion sur OPC cibles détenus est décidée par la société de gestion.

Ces rétrocessions sont comptabilisées en déduction des commissions de gestion. Les frais effectivement supportés par le fonds figurent dans le tableau « FRAIS DE GESTION SUPPORTÉS PAR L'OPC ». Les frais de gestion sont calculés sur l'actif net moyen à chaque valeur liquidative et couvrent les frais de la gestion financière, administrative, la valorisation, le coût du dépositaire, les honoraires des commissaires aux comptes... Ils ne comprennent pas les frais de transaction.

- **Frais de transaction**

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectuées au moyen de sommes provenant, soit de la vente ou du remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans l'OPC, sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités.

Commissions de mouvement	Clé de répartition (en %)		
	SDG	Dépositaire	Autres prestataires
Néant			

• Méthode de valorisation

Lors de chaque valorisation, les actifs de l'OPCVM, du FIA sont évalués selon les principes suivants :

• Actions et titres assimilés cotés (valeurs françaises et étrangères) :

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de bourse de la veille est utilisé.

• Obligations et titres de créance assimilés (valeurs françaises et étrangères) et EMTN :

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé.

Dans le cas d'une cotation non réaliste, le gérant doit faire une estimation plus en phase avec les paramètres réels de marché. Selon les sources disponibles, l'évaluation pourra être effectuée par différentes méthodes comme :

- la cotation d'un contributeur,
- une moyenne de cotations de plusieurs contributeurs,
- un cours calculé par une méthode actuarielle à partir d'un spread (de crédit ou autre) et d'une courbe de taux,
- etc.

• Titres d'OPCVM, de FIA ou de fond d'investissement en portefeuille :

Evaluation sur la base de la dernière valeur liquidative connue.

• Parts d'organismes de Titrisation :

Evaluation au dernier cours de bourse du jour pour les organismes de titrisation cotés sur les marchés européens.

• Acquisitions temporaires de titres :

- Pensions livrées à l'achat : Valorisation contractuelle. Pas de pension d'une durée supérieure à 3 mois
- Rémérés à l'achat : Valorisation contractuelle, car le rachat des titres par le vendeur est envisagé avec suffisamment de certitude.
- Emprunts de titres : Valorisation des titres empruntés et de la dette de restitution correspondante à la valeur de marché des titres concernés.

• Cessions temporaires de titres :

- Titres donnés en pension livrée : Les titres donnés en pension livrée sont valorisés au prix du marché, les dettes représentatives des titres donnés en pension sont maintenues à la valeur fixée dans le contrat.

• Prêts de titres : Valorisation des titres prêtés au cours de bourse de la valeur sous-jacente. Les titres sont récupérés par l'OPCVM, FIA à l'issue du contrat de prêt.

- **Valeurs mobilières non cotées :**

Evaluation utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et sur le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

- **Titres de créances négociables :**

Les TCN sont valorisés à la valeur de marché.

Valeur de marché retenue :

- BTF/BTAN :

Taux de rendement actuariel ou cours du jour publié par la Banque de France.

- Autres TCN :

Pour les TCN faisant l'objet de cotation régulière : le taux de rendement ou les cours utilisés sont ceux constatés chaque jour sur le marché.

Pour les titres sans cotation régulière ou réaliste : application d'une méthode actuarielle avec utilisation du taux de rendement d'une courbe de taux de référence corrigé d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur (spread de crédit ou autre).

- **Contrats à terme fermes :**

Les cours de marché retenus pour la valorisation des contrats à terme fermes sont en adéquation avec ceux des titres sous-jacents. Ils varient en fonction de la Place de cotation des contrats :

- Contrats à terme fermes cotés sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

- Contrats à terme fermes cotés sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

- **Options :**

Les cours de marché retenus suivent le même principe que ceux régissant les contrats ou titres supports :

- Options cotées sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

- Options cotées sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

- **Opérations d'échanges (swaps) :**

• Les swaps d'une durée de vie inférieure à 3 mois sont valorisés de manière linéaire.

• Les swaps d'une durée de vie supérieure à 3 mois sont valorisés au prix du marché.

• L'évaluation des swaps d'indice est réalisée au prix donné par la contrepartie, la société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de cette évaluation.

• Lorsque le contrat de swap est adossé à des titres clairement identifiés (qualité et durée), ces deux éléments sont évalués globalement.

- **Contrats de change à terme :**

Il s'agit d'opérations de couverture de valeurs mobilières en portefeuille libellées dans une devise autre que celle de la comptabilité de l'OPCVM, du FIA par un emprunt de devise dans la même monnaie pour le même montant. Les opérations à terme de devise sont valorisées d'après la courbe des taux prêteurs/emprunteurs de la devise.

- **Méthode d'évaluation des engagements hors bilan**

• Les engagements sur contrats à terme fermes sont déterminés à la valeur de marché. Elle est égale au cours de valorisation multiplié par le nombre de contrats et par le nominal. Les engagements sur contrats d'échange de gré à gré sont présentés à leur valeur nominale ou en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent.

• Les engagements sur opérations conditionnelles sont déterminés sur la base de l'équivalent sous-jacent de l'option. Cette traduction consiste à multiplier le nombre d'options par un delta. Le delta

résulte d'un modèle mathématique (de type Black-Scholes) dont les paramètres sont : le cours du sous-jacent, la durée à l'échéance, le taux d'intérêt court terme, le prix d'exercice de l'option et la volatilité du sous-jacent. La présentation dans le hors-bilan correspond au sens économique de l'opération, et non au sens du contrat.

- Les swaps de dividende contre évolution de la performance sont indiqués à leur valeur nominale en hors-bilan.
- Les swaps adossés ou non adossés sont enregistrés au nominal en hors-bilan.

• Description des garanties reçues ou données

• Garantie reçue :

Néant

• Garantie donnée :

Dans le cadre de la réalisation des transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré et des opérations d'acquisition / cession temporaire des titres, l'OPC peut recevoir les actifs financiers considérés comme des garanties et ayant pour but de réduire son exposition au risque de contrepartie.

Les garanties financières reçues seront essentiellement constituées en espèces ou en titres financiers pour les transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré, et en espèces et en obligations d'Etat éligibles pour les opérations d'acquisition/cession temporaire de titres.

Ces garanties sont données sous forme d'espèces ou d'obligations émises ou garanties par les Etats membres de l'OCDE ou par leurs collectivités publiques territoriales ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère communautaire, régional ou mondial.

Toute garantie financière reçue respectera les principes suivants :

- Liquidité : Toute garantie financière en titres doit être très liquide et pouvoir se négocier rapidement sur un marché réglementé à prix transparent.
- Cessibilité : Les garanties financières sont cessibles à tout moment.
- Evaluation : Les garanties financières reçues font l'objet d'une évaluation quotidienne, au prix du marché ou selon un modèle de pricing. Une politique de décote prudente sera appliquée sur les titres pouvant afficher une volatilité non négligeable ou en fonction de la qualité de crédit.
- Qualité de crédit des émetteurs : Les garanties financières sont de haute qualité de crédit selon l'analyse de la société de gestion.
- Placement de garanties reçues en espèces : Elles sont, soit placées en dépôts auprès d'entités éligibles, soit investies en obligations d'Etat de haute qualité de crédit (notation respectant les critères des OPCVM/FIA de type monétaire), soit investies en OPCVM/FIA de type monétaire, soit utilisées aux fins de transactions de prise en pension conclues avec un établissement de crédit.
- Corrélation : les garanties sont émises par une entité indépendante de la contrepartie.
- Diversification : L'exposition à un émetteur donné ne dépasse pas 20% de l'actif net.
- Conservation : Les garanties financières reçues sont placées auprès du Dépositaire ou par un de ses agents ou tiers sous son contrôle ou de tout dépositaire tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et qui n'a aucun lien avec le fournisseur des garanties financières.
- Interdiction de réutilisation : Les garanties financières autres qu'en espèces ne peuvent être ni vendues, ni réinvesties, ni remises en garantie.

• Mécanisme de Swing Pricing

La société de gestion a mis en place une méthode d'ajustement de la valeur liquidative du fonds afin de préserver l'intérêt des porteurs présents sur le fonds en faisant supporter aux seuls investisseurs entrants (respectivement sortants) lors de mouvements de souscriptions (respectivement rachats) massifs, le poids du coût du réaménagement du portefeuille.

Le Swing Pricing avec seuil de déclenchement est un mécanisme, encadré par une procédure interne, par lequel la valeur liquidative peut être ajustée en cas de dépassement du seuil de déclenchement dit seuil de Swing Pricing. Ce seuil est indiqué en pourcentage de l'actif net de l'OPC et il est préétabli par la société de gestion.

Ainsi si au jour de la centralisation, le total des ordres de souscription/de rachat nets des investisseurs sur l'ensemble des catégories de parts du fonds dépasse le seuil de Swing Pricing le mécanisme d'ajustement est activé et la valeur liquidative peut être ajustée à la hausse ou à la baisse. Cette valeur liquidative ajustée est dite valeur liquidative « swinguée ».

Les paramètres du seuil de déclenchement et de coûts de réajustement sont déterminés par la société de gestion et revus périodiquement. Celle-ci a également la possibilité de les modifier à tout moment, notamment en cas de crise sur les marchés financiers.

Si l'OPC émet plusieurs catégories de parts, la valeur liquidative de chaque catégorie de parts est calculée séparément mais le facteur de swing est identique pour toutes les classes de parts et le mécanisme s'applique à l'ensemble du fonds.

La volatilité de la valeur liquidative du FCP peut ne pas refléter uniquement celle des titres détenus en portefeuille en raison de l'application du Swing Pricing.

La valeur liquidative « swinguée » est la seule valeur liquidative du fonds et la seule communiquée aux porteurs de parts du fonds.

Toutefois, en cas d'existence d'une commission de surperformance, celle-ci est calculée sur la valeur liquidative avant application du mécanisme d'ajustement.

Conformément aux dispositions réglementaires la société de gestion ne communique pas le niveau du seuil de déclenchement et veille à préserver le caractère confidentiel de cette information.

EVOLUTION DE L'ACTIF NET

	29/12/2023	30/12/2022
Actif net en début d'exercice	1 391 403 910,78	1 424 075 271,58
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	332 692 970,45	279 107 109,24
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-176 522 594,81	-171 256 324,46
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	1 653 060,72	268 659,74
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-39 774 277,89	-27 738 815,63
Plus-values réalisées sur contrats financiers	7 320 230,00	4 692 440,00
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-8 328 360,00	-9 068 980,00
Frais de transaction	-20 238,23	-12 239,47
Différences de change	7 636,86	-13 962,24
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	103 310 514,33	-112 112 807,99
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>-20 894 322,27</i>	<i>-124 204 836,60</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>-124 204 836,60</i>	<i>-12 092 028,61</i>
Variation de la différence d'estimation des contrats financiers	5 261 670,00	-3 112 220,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>2 182 990,00</i>	<i>-3 078 680,00</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>-3 078 680,00</i>	<i>33 540,00</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	12 560 226,21	6 575 780,01
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
Actif net en fin d'exercice	1 629 564 748,42	1 391 403 910,78

**INSTRUMENTS FINANCIERS - VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE
D'INSTRUMENT**

	Montant	%
ACTIF		
Obligations et valeurs assimilées		
Obligations à taux fixe négo. sur un marché régl. ou assimilé	1 438 178 339,72	88,26
Obligations à taux variable, révisable négo. sur un marché régl. ou assimilé	4 813 465,75	0,30
Obligations indexées négo. sur un marché régl. ou assimilé	14 450 631,51	0,89
Obligations hypothécaires et foncières négo. sur un marché régl. ou assimilé	4 737 218,58	0,29
Titres subordonnés (TSR - TSDI)	54 704 244,27	3,36
Oblig & valeurs ass. non négo. sur un marché régl. ou assimilé	10 345 716,72	0,63
TOTAL Obligations et valeurs assimilées	1 527 229 616,55	93,72
Titres de créances		
TOTAL Titres de créances	0,00	0,00
Operations contractuelles a l'achat		
TOTAL Operations contractuelles a l'achat	0,00	0,00
PASSIF		
Cessions		
TOTAL Cessions	0,00	0,00
Operations contractuelles a la vente		
TOTAL Operations contractuelles a la vente	0,00	0,00
HORS BILAN		
Opérations de couverture		
Taux	16 329 180,00	1,00
TOTAL Opérations de couverture	16 329 180,00	1,00
Autres opérations		
Taux	243 569 760,00	14,95
TOTAL Autres opérations	243 569 760,00	14,95

VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Actif								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	1 527 229 616,55	93,72	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	44 078 940,87	2,70	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	247 218,89	0,02	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan								
Opérations de couverture	16 329 180,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	243 569 760,00	14,95	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	0-3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
Actif										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	5 532 656,64	0,34	27 403 472,45	1,68	544 048 291,27	33,39	836 664 744,63	51,34	113 580 451,56	6,97
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	44 078 940,87	2,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	247 218,89	0,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 329 180,00	1,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	243 569 760,00	14,95	0,00	0,00

**VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF
ET DE HORS-BILAN**

	Devise 1 USD	% USD	Devise2	%	Devise 3	%	Autre(s) devise(s)	%
Actif								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres d'OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	247 218,89	0,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS FAISANT L'OBJET D'UNE ACQUISITION TEMPORAIRE

	29/12/2023
Titres acquis à réméré	0,00
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS CONSTITUTIFS DE DEPOTS DE GARANTIE

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

INSTRUMENTS FINANCIERS EMIS PAR LA SOCIETE DE GESTION OU LES ENTITES DE SON GROUPE

	ISIN	LIBELLE	29/12/2023
Actions			0,00
Obligations			43 962 109,50
	FR0013414091	CM ARKEA 1,625%26	5 262 337,32
	FR00140007B4	CM ARKEA 0,01%26	14 253 239,88
	XS1069549761	BFCM 3%210524	14 198 928,78
	XS1824240136	BFCM 2,5%250528	10 247 603,52
TCN			0,00
OPC			55 974 834,14
	FR0000009987	UNION + SI.3DEC	74 330,28
	FR0007004130	CM-AM OBLI SOUV.RC	22 639 565,52
	FR0007033477	CM-AM INST.ST RC6D	400 424,23
	FR0007081088	CM-AM CR.L.D.RD 3D	7 772 521,72
	FR0011153378	CM-AM INFLAT.RC 6D	24 002 000,00
	FR0013246550	CM-AM GR.BDS IC 3D	117 992,39
	FR0013296282	CM-AM OB.C.ISR S3D	968 000,00
Contrats financiers			0,00
Total des titres du groupe			99 936 943,64

TABLEAUX D’AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice						
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédits d'impôt unitaire
Total acomptes			0	0	0	0

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice				
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire
Total acomptes			0	0

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	13 285 099,35	7 169 400,38
Total	13 285 099,35	7 169 400,38

	29/12/2023	30/12/2022
C1 PART CAPI RC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	11 065 585,55	6 093 968,09
Total	11 065 585,55	6 093 968,09
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	0,00	0,00
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

	29/12/2023	30/12/2022
C3 PART CAPI S		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	556 247,89	196 596,51
Total	556 247,89	196 596,51
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	0,00	0,00
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

	29/12/2023	30/12/2022
II PART CAPI IC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	1 663 265,91	878 835,78
Total	1 663 265,91	878 835,78
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	0,00	0,00
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-42 011 737,47	-34 327 505,74
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	-42 011 737,47	-34 327 505,74

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/12/2023	30/12/2022
C1 PART CAPI RC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-36 038 673,33	-30 433 132,75
Total	-36 038 673,33	-30 433 132,75
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0,00	0,00
Distribution unitaire	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/12/2023	30/12/2022
C3 PART CAPI S		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-1 615 319,72	-810 360,62
Total	-1 615 319,72	-810 360,62
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0,00	0,00
Distribution unitaire	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/12/2023	30/12/2022
II PART CAPI IC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-4 357 744,42	-3 084 012,37
Total	-4 357 744,42	-3 084 012,37
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0,00	0,00
Distribution unitaire	0,00	0,00

TABEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'OPC AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Date	Part	Actif net	Nombre de titres	Valeur liquidative unitaire	Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)	Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes)	Crédit d'impôt unitaire	Capitalisation unitaire sur résultat et PMV nettes
				€	€	€	€	€
31/12/2019	C1 PART CAPI C	1 108 589 200,74	3 188 893,159	347,64	0,00	0,00	0,00	-0,03
31/12/2019	C2 PART CAPI N	2 836 040,79	2 436,288	1 164,08	0,00	0,00	0,00	4,51
31/12/2019	C3 PART CAPI S	5 290 925,44	15 188,15	348,35	0,00	0,00	0,00	0,31
31/12/2019	I1 PART CAPI I	96 302 205,39	91,089	1 057 231,99	0,00	0,00	0,00	1 997,95
31/12/2020	C1 PART CAPI C	1 204 383 926,14	3 440 443,688	350,06	0,00	0,00	0,00	1,01
31/12/2020	C2 PART CAPI N	21 380,16	18,159	1 177,38	0,00	0,00	0,00	8,05
31/12/2020	C3 PART CAPI S	5 969 888,59	17 001,432	351,14	0,00	0,00	0,00	1,36
31/12/2020	I1 PART CAPI I	200 881 321,51	188,313	1 066 741,65	0,00	0,00	0,00	5 198,88
31/12/2021	C1 PART CAPI RC	1 308 617 018,14	3 778 262,346	346,35	0,00	0,00	0,00	0,23
31/12/2021	C3 PART CAPI S	3 868 367,60	11 123,442	347,76	0,00	0,00	0,00	0,58
31/12/2021	I1 PART CAPI IC	111 589 885,84	105,518	1 057 543,60	0,00	0,00	0,00	2 856,29
30/12/2022	C1 PART CAPI RC	1 233 420 294,65	3 945 872,966	312,58	0,00	0,00	0,00	-6,16
30/12/2022	C3 PART CAPI S	32 858 954,92	104 592,715	314,16	0,00	0,00	0,00	-5,86
30/12/2022	I1 PART CAPI IC	125 124 661,21	130,837	956 340,03	0,00	0,00	0,00	-16 854,38
29/12/2023	C1 PART CAPI RC	1 397 655 773,12	4 237 519,192	329,82	0,00	0,00	0,00	-5,89
29/12/2023	C3 PART CAPI S	62 686 072,59	188 916,061	331,81	0,00	0,00	0,00	-5,60
29/12/2023	I1 PART CAPI IC	169 222 902,71	167,363	1 011 112,98	0,00	0,00	0,00	-16 099,60

SOUSCRIPTIONS RACHATS

	En quantité	En montant
C1 PART CAPI RC		
Parts ou Actions Souscrites durant l'exercice	759 132,62700	242 176 086,98
Parts ou Actions Rachetées durant l'exercice	-467 486,40100	-148 374 394,18
Solde net des Souscriptions/Rachats	291 646,22600	93 801 692,80
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	4 237 519,19200	

	En quantité	En montant
C3 PART CAPI S		
Parts ou Actions Souscrites durant l'exercice	123 068,77400	39 253 747,68
Parts ou Actions Rachetées durant l'exercice	-38 745,42800	-12 449 816,38
Solde net des Souscriptions/Rachats	84 323,34600	26 803 931,30
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	188 916,06100	

	En quantité	En montant
I1 PART CAPI IC		
Parts ou Actions Souscrites durant l'exercice	52,70800	51 263 135,79
Parts ou Actions Rachetées durant l'exercice	-16,18200	-15 698 384,25
Solde net des Souscriptions/Rachats	36,52600	35 564 751,54
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	167,36300	

COMMISSIONS

	En montant
C1 PART CAPI RC	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	219 574,49
Montant des commissions de souscription perçues	219 574,49
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées	219 574,49
Montant des commissions de souscription rétrocédées	219 574,49
Montant des commissions de rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

	En montant
C3 PART CAPI S	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	189,73
Montant des commissions de souscription perçues	189,73
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées	189,73
Montant des commissions de souscription rétrocédées	189,73
Montant des commissions de rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

	En montant
I1 PART CAPI IC	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription rétrocédées	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

FRAIS DE GESTION SUPPORTES PAR L'OPC

	29/12/2023
FR0010291591 C1 PART CAPI RC	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,40
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	5 129 814,78
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Commissions de surperformance (frais variables)	0,00
Rétrocessions de frais de gestion	0,00

	29/12/2023
FR0013295409 C3 PART CAPI S	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,30
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	149 085,29
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Commissions de surperformance (frais variables)	0,00
Rétrocessions de frais de gestion	0,00

	29/12/2023
FR0012008746 I1 PART CAPI IC	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,20
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	296 241,34
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Commissions de surperformance (frais variables)	0,00
Rétrocessions de frais de gestion	0,00

CREANCES ET DETTES

	Nature de débit/crédit	29/12/2023
Créances	Dépôts de garantie	3 004 022,90
Total des créances		3 004 022,90
Dettes	Frais de gestion	475 447,15
Total des dettes		475 447,15
Total dettes et créances		2 528 575,75

VENTILATION SIMPLIFIEE DE L'ACTIF NET

INVENTAIRE RESUME

	Valeur EUR	% Actif Net
PORTEFEUILLE	1 583 204 450,69	97,16
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES	0,00	0,00
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES	1 527 229 616,55	93,73
TITRES DE CREANCES NEGOCIABLES	0,00	0,00
TITRES OPC	55 974 834,14	3,43
AUTRES VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES A L'ACHAT	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES A LA VENTE	0,00	0,00
CESSIONS DE VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
OPERATEURS DEBITEURS ET AUTRES CREANCES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)	3 004 022,90	0,18
OPERATEURS CREDITEURS ET AUTRES DETTES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)	-475 447,15	-0,03
CONTRATS FINANCIERS	0,00	0,00
OPTIONS	0,00	0,00
FUTURES	0,00	0,00
SWAPS	0,00	0,00
BANQUES, ORGANISMES ET ETS. FINANCIERS	43 831 721,98	2,69
DISPONIBILITES	43 831 721,98	2,69
DEPOTS A TERME	0,00	0,00
EMPRUNTS	0,00	0,00
AUTRES DISPONIBILITES	0,00	0,00
ACHATS A TERME DE DEVISES	0,00	0,00
VENTES A TERME DE DEVISES	0,00	0,00
ACTIF NET	1 629 564 748,42	100,00

PORTEFEUILLE TITRES DETAILLE

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
TOTAL Obligations & Valeurs assimilées						1 527 229 616,55	93,73
TOTAL Obligations & valeurs assimilées nég. sur un marché régl. ou assimilé						1 516 883 899,83	93,10
TOTAL Obligations à taux fixe nég. sur un marché régl. ou assimilé						1 438 178 339,72	88,26
TOTAL AUSTRALIE						9 592 044,40	0,59
XS2450391581 NATIONAL AUS BK 0,625%22-0327	16/03/2022	16/03/2027	EUR	5 000	0,62	4 682 217,08	0,29
XS2484111047 NATIONAL AUS BK 2,125%22-0528	24/05/2022	24/05/2028	EUR	5 000	2,12	4 909 827,32	0,30
TOTAL AUTRICHE						57 133 022,91	3,51
AT0000A1K9C8 AUSTRIA 0,75%16-201026	16/02/2016	20/10/2026	EUR	35 000	0,75	33 583 090,98	2,06
AT0000A1ZGE4 AUSTRIA 0,75%18-200228	25/01/2018	20/02/2028	EUR	10 000	0,75	9 465 936,98	0,58
AT0000A2RAA0 ERSTE GROUP BK 0,125%21-170528	17/05/2021	17/05/2028	EUR	30	0,12	2 638 946,80	0,16
AT000B049788 UNICREDIT BKA 0,25%19-040627	04/06/2019	04/06/2027	EUR	65	0,25	5 976 456,97	0,37
AT000B049911 UNICREDIT BKA 1,5%22-240528	24/05/2022	24/05/2028	EUR	34	1,50	3 253 291,11	0,20
XS2531479462 BAWAG P.S.K. 4,125%23-180127	18/01/2023	18/01/2027	EUR	21	4,12	2 215 300,07	0,14
TOTAL BELGIQUE						67 904 193,96	4,17
BE0000337460 BELGIQUE 1%16-220626	13/01/2016	22/06/2026	EUR	3 200 000 000	1,00	31 153 531,78	1,91
BE0000347568 BELGIUM 0,9%19-220629	15/01/2019	22/06/2029	EUR	500 000 000	0,90	4 672 125,41	0,29
BE0002237064 PROXIMUS 1,875%15-011025	01/10/2015	01/10/2025	EUR	120	1,88	11 778 306,88	0,72
BE0002601798 BPOST 1,25%18-110726	11/07/2018	11/07/2026	EUR	49	1,25	4 707 238,55	0,29

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
BE0002900810 KBC GROUP TV22-231127	23/11/2022	23/11/2027	EUR	19		1 955 994,82	0,12
BE0002924059 KBC BANK 3,125%23-220227	22/02/2023	22/02/2027	EUR	81	3,12	8 405 525,34	0,52
BE6344187966 BELFIUS BANQUE 3,875%23-0628	12/06/2023	12/06/2028	EUR	50	3,88	5 231 471,18	0,32
TOTAL CANADA						35 050 867,73	2,15
XS2028803984 TORONTO DOMINION BK 0,1%19-27	19/07/2019	19/07/2027	EUR	3 000	0,10	2 720 937,05	0,17
XS2083301106 FED CAISS DESJARD 0,05%19-1127	26/11/2019	26/11/2027	EUR	2 000	0,05	1 794 763,82	0,11
XS2101325111 BK OF NOVA SCOTIA 0,01%20-0127	14/01/2020	14/01/2027	EUR	5 000	0,01	4 585 034,93	0,28
XS2381362966 BK OF NOVA SCOTIA 0,25%21-1128	02/09/2021	01/11/2028	EUR	4 000	0,25	3 477 922,22	0,21
XS2466358111 CDP FINL 1,125%22-060427	06/04/2022	06/04/2027	EUR	9 500	1,12	9 115 541,22	0,56
XS2577382059 EDC 2,875%23-190128	19/01/2023	19/01/2028	EUR	12 800	2,88	13 356 668,49	0,82
TOTAL SUISSE						5 164 063,19	0,32
CH1255915006 UBS GROUP TV23-170328	17/03/2023	17/03/2028	EUR	2 848		3 037 531,29	0,19
XS1392459381 CS AG LDN 1,5%16-100426	11/04/2016	10/04/2026	EUR	1 200	1,50	1 163 416,33	0,07
XS2176686546 CS AG LDN 0,45%20-190525	18/05/2020	19/05/2025	EUR	1 000	0,45	963 115,57	0,06
TOTAL ALLEMAGNE						145 536 993,69	8,93
DE000A30V5C3 DEUTSCHE BANK TV23-110129	11/01/2023	11/01/2029	EUR	87	5,38	9 580 456,68	0,59
DE000A30VQ09 DEUTSCHE BANK 4%22-291127	29/11/2022	29/11/2027	EUR	26	4,00	2 685 007,35	0,16
DE000A3MP4T1 VONOVIA 0%21-011225	01/09/2021	01/12/2025	EUR	23		2 146 728,00	0,13
DE000A3MQNN9 LEG IMMOBILIE SE OBL 0,375%22-1701	17/01/2022	17/01/2026	EUR	31	0,38	2 914 422,11	0,18
DE000DHY4960 NORD-LANDESBK 0,5%18-0626	29/06/2018	29/06/2026	EUR	6 000	0,50	5 691 289,84	0,35

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
DE000DHY5074 NORD.LANDESBK 0,01%20-0227	18/02/2020	18/02/2027	EUR	10 000	0,01	9 211 973,97	0,57
DE000DKB0432 DEUTSCHE KREDITBANK 0,5%15-27	19/03/2015	19/03/2027	EUR	140	0,50	13 146 164,47	0,81
DE000LB2CRG6 LDBK BADEN-WUERTT 0,375%20-27	18/02/2020	18/02/2027	EUR	180	0,38	16 387 333,15	1,01
DE000NWB1W36 NRW.BANK 2,75%23-210229	21/02/2023	21/02/2029	EUR	2 000	2,75	2 073 296,44	0,13
XS1493724584 DEUTSCHE BAHN FIN 0,625%16-28	26/09/2016	26/09/2028	EUR	2 000	0,62	1 831 281,15	0,11
XS1693853944 APO BANK 0,75%17-051027	05/10/2017	05/10/2027	EUR	41	0,75	3 835 854,47	0,24
XS1752475720 DEUTSCHBAHNFIN 1%18-171227	18/01/2018	17/12/2027	EUR	25 732	1,00	24 144 193,56	1,46
XS1936139770 DEUTSCHBAHNFIN 1,125%19-181228	18/01/2019	18/12/2028	EUR	8 000	1,12	7 435 774,42	0,46
XS2152932542 DEUTSCHBAHNFIN 0,5%20-090427	09/04/2020	09/04/2027	EUR	22 000	0,50	20 650 406,99	1,27
XS2264712436 CLEARSTREAM FRA 0%20-011225	01/12/2020	01/12/2025	EUR	52		4 925 180,00	0,30
XS2343822842 VOLKSWAGEN LEASING 0,375%21-26	19/05/2021	20/07/2026	EUR	6 640	0,38	6 174 609,47	0,38
XS2617456582 VOLKSWAGEN BANK 4,375%23-0528	25/04/2023	03/05/2028	EUR	32	4,38	3 397 107,85	0,21
XS2629470506 ROBERT BOSCH 3,625%23-020627	02/06/2023	02/06/2027	EUR	38	3,62	3 964 480,71	0,24
XS2694872594 VOLKSWAGEN LEASING 4,625%23-29	25/09/2023	25/03/2029	EUR	5 000	4,62	5 341 433,06	0,33
TOTAL DANEMARK						4 872 647,54	0,30
XS2490471807 ORSTED 2,25%22-140628	14/06/2022	14/06/2028	EUR	5 000	2,25	4 872 647,54	0,30
TOTAL ESPAGNE						155 152 833,52	9,52
ES00000124C5 ESPAGNE 5,15%13-311028	16/07/2013	31/10/2028	EUR	59 000	5,15	66 473 262,38	4,05
ES0000012A89 SPAIN 1,45%17-311027	04/07/2017	31/10/2027	EUR	26 000	1,45	25 076 103,49	1,54
ES0000012115 SPAIN 0%21-310127	26/10/2021	31/01/2027	EUR	15 000		13 886 700,00	0,85

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
ES0200002048 ADIF 0,95%19-300427	25/04/2019	30/04/2027	EUR	116	0,95	10 983 079,03	0,67
ES0205032032 FERROVIAL 1,382%20-140526	14/05/2020	14/05/2026	EUR	31	1,38	3 015 821,78	0,19
ES0213307053 CAIXABANK 0,75%19-090726	09/07/2019	09/07/2026	EUR	20	0,75	1 887 875,08	0,12
XS1968846532 CAIXABANK 1,125%19-270326	27/03/2019	27/03/2026	EUR	28	1,12	2 693 370,49	0,17
XS2102931594 CAIXABANK 0,375%20-030225	17/01/2020	03/02/2025	EUR	92	0,38	8 919 873,86	0,55
XS2113889351 BANCO SANTANDER 0,5%20-040227	04/02/2020	04/02/2027	EUR	33	0,50	3 045 608,42	0,19
XS2182404298 BBVA 1% 040625	27/05/2020	04/06/2025	EUR	16	0,75	1 549 447,61	0,10
XS2298304499 BANCO SANTANDER 0,2%21-110228	11/02/2021	11/02/2028	EUR	50	0,20	4 437 431,51	0,27
XS2356033147 ICO 0%21-300427	21/06/2021	30/04/2027	EUR	2 274		2 080 664,52	0,13
XS2436160779 BANCO SANTANDER TV22-260125	26/01/2022	26/01/2025	EUR	39		3 894 294,25	0,24
XS2534785865 BBVA 3,375%22-200927	20/09/2022	20/09/2027	EUR	28	3,38	2 855 306,66	0,18
XS2575952697 BANCO SANTANDER 3,875%23-0128	16/01/2023	16/01/2028	EUR	41	3,88	4 353 994,44	0,27
TOTAL FINLANDE						39 597 450,10	2,43
FI4000348727 FINLAND 0,5%18-150928	28/08/2018	15/09/2028	EUR	8 000	0,50	7 376 501,86	0,45
FI4000511449 FINLAND 0%21-150926	31/08/2021	15/09/2026	EUR	12 000		11 267 040,00	0,70
XS2171253912 OP CORP BANK 0,5%20-120825	12/05/2020	12/08/2025	EUR	9 450	0,50	9 042 773,16	0,55
XS2171874519 NORDEA BK 0,5%20-140527	14/05/2020	14/05/2027	EUR	9 000	0,50	8 345 490,49	0,51
XS2258389415 OP CORP BANK 0,1%20-161127	16/11/2020	16/11/2027	EUR	4 000	0,10	3 565 644,59	0,22
TOTAL FRANCE						276 381 718,04	16,95
FR0013152899 RTE 1%16-191026 EMTN	18/04/2016	19/10/2026	EUR	19	1,00	1 807 976,35	0,11

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
FR0013200813 OAT 0,25%16-25112026	05/09/2016	25/11/2026	EUR	41 000 000	0,25	38 740 342,11	2,35
FR0013284254 ENGIE 1,375%17-280229	28/09/2017	28/02/2029	EUR	23	1,38	2 148 292,95	0,13
FR0013414091 CM ARKEA 1,625%19-150426	15/04/2019	15/04/2026	EUR	54	1,62	5 262 337,32	0,32
FR0013430733 SOCIETE GENERALE 0,875%19-0726	01/07/2019	01/07/2026	EUR	50	0,88	4 725 533,61	0,29
FR0013433596 BANQUE POSTALE 0,25%19-120726	12/07/2019	12/07/2026	EUR	29	0,25	2 702 583,53	0,17
FR0013444759 BNP PARIBAS 0,125%19-040926	04/09/2019	04/09/2026	EUR	20	0,12	1 848 346,50	0,11
FR0013447604 LA POSTE 0,375%19-170927	17/09/2019	17/09/2027	EUR	141	0,38	12 864 509,45	0,79
FR0013476199 BPCE 0,25%20-150126	15/01/2020	15/01/2026	EUR	20	0,25	1 885 915,62	0,12
FR0013478047 AXA BANK EUR 0,01%20-220127	22/01/2020	22/01/2027	EUR	17	0,01	1 564 229,15	0,10
FR0013505625 ADP 2,125%20-021026	02/04/2020	02/10/2026	EUR	88	2,12	8 669 404,39	0,53
FR0013508686 LA POSTE 0,625%20-211026	21/04/2020	21/10/2026	EUR	191	0,62	17 931 913,93	1,10
FR0013537305 THALES 0%20-260326	26/11/2020	26/03/2026	EUR	42		3 918 768,00	0,24
FR00140007B4 CM ARKEA 0,01%20-280126	28/10/2020	28/01/2026	EUR	152	0,01	14 253 239,88	0,87
FR0014002G44 SAFRAN 0,125%21-160326	16/03/2021	16/03/2026	EUR	24	0,12	2 252 353,64	0,14
FR0014006276 CFF 0,01%21-251027 EMTN	25/10/2021	25/10/2027	EUR	50	0,01	4 508 145,63	0,28
FR0014007YA9 CNP ASSURANCES 1,25%22-270129	27/01/2022	27/01/2029	EUR	14	1,25	1 254 593,31	0,08
FR001400CN47 LA POSTE 2,625%22-140928	14/09/2022	14/09/2028	EUR	70	2,62	6 983 977,46	0,43
FR001400CSG4 ARVAL SERV LEAS 4% 220926	22/09/2022	22/09/2026	EUR	30	4,00	3 075 950,49	0,19
FR001400E3H8 ARVAL SERV 4,75%22-220527 EMTN	22/11/2022	22/05/2027	EUR	55	4,75	5 876 863,31	0,36
FR001400E7J5 CREDIT AGRICOLE 3,375%22-0727	28/11/2022	28/07/2027	EUR	55	3,38	5 620 405,37	0,34

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
FR001400F075 BPCE 4,375%22-130728	13/01/2023	13/07/2028	EUR	57	4,38	6 018 511,33	0,37
FR001400FIU4 CREDIT AGRICOLE TV23-110729	11/01/2023	11/07/2029	EUR	59		6 215 515,23	0,38
FR001400HI98 OAT 2,75%23-250229	24/04/2023	25/02/2029	EUR	32 000 000	2,75	33 513 179,17	2,06
FR001400HQM5 CARREFOUR BQUE 4,079%23-050527	05/05/2023	05/05/2027	EUR	90	4,08	9 393 046,97	0,58
FR001400IIO6 THALES 3,625%23-140629	14/06/2023	14/06/2029	EUR	12	3,62	1 251 811,05	0,08
FR001400L255 THALES 4,125%23-181028 EMTN	03/10/2023	18/10/2028	EUR	90	4,12	9 488 324,50	0,58
FR001400L4V8 ALD 041028	04/10/2023	06/10/2028	EUR	50	4,88	5 357 122,54	0,33
XS1325645825 BNP PARIBAS 2,75%15-270126	27/11/2015	27/01/2026	EUR	1 000	2,75	1 017 861,78	0,06
XS1718316281 SG 1,375%17-130128 EMTN	13/11/2017	13/01/2028	EUR	20	1,38	1 884 606,57	0,12
XS1793252419 BNP PARIBAS 1,25%18-190325	19/03/2018	19/03/2025	EUR	2 000	1,25	1 965 708,74	0,12
XS1824240136 BFCM 2,5%18-250528	25/05/2018	25/05/2028	EUR	105	2,50	10 247 603,52	0,63
XS2107302148 DEXIA CLF 0,01%20-220127	24/01/2020	22/01/2027	EUR	260	0,01	24 062 344,64	1,48
XS2289130226 DEXIA CRED LOC 0%21-210128	21/01/2021	21/01/2028	EUR	200		18 070 400,00	1,11
TOTAL ROYAUME UNI						54 346 541,10	3,34
XS1372839214 VODAFONE GROUP 2,2%16-250826	25/02/2016	25/08/2026	EUR	9 099	2,20	9 008 595,21	0,55
XS1379184473 HSBC HLDGS 2,5%16-150327	15/03/2016	15/03/2027	EUR	2 500	2,50	2 506 279,92	0,15
XS2013525501 LLOYDS BANK 0,125%19-0626	18/06/2019	18/06/2026	EUR	5 000	0,12	4 673 948,22	0,29
XS2151069775 LLOYDS BANK 2,375%20-090426	09/04/2020	09/04/2026	EUR	4 000	2,38	4 001 782,40	0,25
XS2326546434 UBS LONDON 0,01%21-310326	31/03/2021	31/03/2026	EUR	5 800	0,01	5 408 592,54	0,33
XS2355599197 NATWEST MKTS 0,125%21-180626	18/06/2021	18/06/2026	EUR	8 000	0,12	7 424 397,15	0,46

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
XS2569069375 LLOYDS BANK GRP 4,5%23-110129	11/01/2023	11/01/2029	EUR	5 828		6 317 981,51	0,39
XS2576255249 NATWEST MKTS 4,25%23-130128	13/01/2023	13/01/2028	EUR	5 475	4,25	5 891 568,75	0,36
XS2593105393 ASTRAZENECA 3,625%23-030327	03/03/2023	03/03/2027	EUR	3 000	3,62	3 162 772,13	0,19
XS2597113989 HSBC HLDGS TV23-100328 EMTN	10/03/2023	10/03/2028	EUR	5 526		5 950 623,27	0,37
TOTAL IRLANDE						38 709 934,50	2,38
IE00BKFCV568 IRELAND 0,2%20-150527	16/04/2020	15/05/2027	EUR	1 900 000 000	0,20	17 830 611,26	1,09
XS1288894691 LUNAR FDG V 1,75%15-150925	15/09/2015	15/09/2025	EUR	5 400	1,75	5 312 517,63	0,33
XS1803247557 LUNAR FDG V 1,125%18-121026	12/04/2018	12/10/2026	EUR	5 400	1,12	5 156 790,64	0,32
XS2576362839 BK OF IE GRP TV23-160728	16/01/2023	16/07/2028	EUR	4 346	4,88	4 648 249,69	0,29
XS2634593938 LINDE 3,375%23-120629	12/06/2023	12/06/2029	EUR	55	3,38	5 761 765,28	0,35
TOTAL ITALIE						150 055 919,30	9,21
IT0005105488 CDP 1,5%15-090425 EMTN	09/04/2015	09/04/2025	EUR	51	1,50	5 039 129,41	0,31
IT0005323438 CDP 1,875%18-070226	31/01/2018	07/02/2026	EUR	252	1,88	24 976 528,92	1,53
IT0005340929 ITALIE 2,8%18-011228	30/07/2018	01/12/2028	EUR	36 000	2,80	35 856 885,60	2,19
IT0005366460 CDP 2,125%19-210326	21/03/2019	21/03/2026	EUR	193	2,12	19 227 843,30	1,18
IT0005390874 ITALY 0,85%19-150127	13/11/2019	15/01/2027	EUR	19 000	0,85	18 028 583,20	1,11
IT0005408098 CDP 2%20-200427	20/04/2020	20/04/2027	EUR	20	2,00	1 958 456,72	0,12
IT0005422032 CDP 1%20-210928	21/09/2020	21/09/2028	EUR	10	1,00	901 191,53	0,06
IT0005532574 CDP 3,875%23-130229	13/02/2023	13/02/2029	EUR	14	3,88	1 481 224,16	0,09
XS1551068676 ENI 1,5%17-170127	17/01/2017	17/01/2027	EUR	2 000	1,50	1 941 289,31	0,12

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
XS1639488771 FERROVIE STATO 1,5%17-270625	28/06/2017	27/06/2025	EUR	18 600	1,50	18 231 662,06	1,12
XS2063547041 UNICREDIT 0,5%19-090425	09/10/2019	09/04/2025	EUR	4 000	0,50	3 859 939,45	0,24
XS2176783319 ENI 1,25%20-180526	18/05/2020	18/05/2026	EUR	4 000	1,25	3 869 140,76	0,24
XS2317069685 INTESA SANPAOLO 0,75%21-160328	16/03/2021	16/03/2028	EUR	5 000	0,75	4 536 270,49	0,28
XS2324772453 FERR STATO IT 0,375%21-250328	25/03/2021	25/03/2028	EUR	1 007	0,38	899 663,70	0,06
XS2532681074 FERR STATO IT 3,75%22-140427	14/09/2022	14/04/2027	EUR	3 684	3,75	3 824 320,54	0,23
XS2597999452 MEDIOBANCA TV23-140328	14/03/2023	14/03/2028	EUR	5 055		5 423 790,15	0,33
TOTAL JAPON						16 092 906,69	0,99
XS1843449122 TAKEDA PHARMA 2,25%18-211126	21/11/2018	21/11/2026	EUR	7 000	2,25	6 871 294,09	0,42
XS2008801297 SUMITOMO MITSUI BK 0,267%19-26	18/06/2019	18/06/2026	EUR	5 000	0,27	4 657 858,61	0,29
XS2329143510 MIZUHO F 0,184%26	12/04/2021	13/04/2026	EUR	2 000	0,18	1 871 884,48	0,11
XS2465984107 MIZUHO FIN GROUP 1,631%22-0427	08/04/2022	08/04/2027	EUR	2 800	1,63	2 691 869,51	0,17
TOTAL LUXEMBOURG						12 710 813,57	0,78
DE000A3LBGG1 TRATON FIN LUX 4,125%22-221125	22/11/2022	22/11/2025	EUR	14	4,12	1 417 911,05	0,09
ES0305523005 SIX FINANCE 0%20-021225 REG-S	02/12/2020	02/12/2025	EUR	28		2 629 620,00	0,16
XS1654229373 GRAND CITY PRO 1,375%17-030826	02/08/2017	03/08/2026	EUR	28	1,38	2 602 398,26	0,16
XS2535308477 MEDTRONIC GLOB 3%22 151028	21/09/2022	15/10/2028	EUR	6 000	3,00	6 060 884,26	0,37
TOTAL PAYS-BAS						118 384 806,99	7,26
DE000A19UR61 VONOVIA FINANCE 0,75%18-150124	15/01/2018	15/01/2024	EUR	30	0,75	3 018 130,27	0,19
DE000A28ZQP7 VONOVIA FINANCE 0,625%20-0726	09/07/2020	09/07/2026	EUR	30	0,62	2 810 668,85	0,17

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
DE000A2RWZZ6 VONOVIA FINANCE 1,8%19-290625	29/01/2019	29/06/2025	EUR	15	1,80	1 465 643,85	0,09
NL0000102317 PAYS BAS 5,50%98-28	15/01/1998	15/01/2028	EUR	33 000 000	5,50	38 957 218,74	2,39
NL0015031501 PAYS BAS 0%20-150127	28/05/2020	15/01/2027	EUR	2 000 000		1 873 540,00	0,11
XS1409382030 GASUNIE 1%16-110526	11/05/2016	11/05/2026	EUR	2 400	1,00	2 314 188,98	0,14
XS1637329639 AEGON BANK 0,75%17-270627	27/06/2017	27/06/2027	EUR	20	0,75	1 872 826,88	0,11
XS1793224632 RELX FINANCE 1,5%18-130527	22/03/2018	13/05/2027	EUR	3 700	1,50	3 582 233,24	0,22
XS1882544973 ING GROUP 2%18-200928	20/09/2018	20/09/2028	EUR	31	2,00	2 969 079,88	0,18
XS1933820372 ING GROUP 2,125%19-100126	10/01/2019	10/01/2026	EUR	60	2,12	6 007 574,79	0,37
XS1940071597 BNG 0,75%19-240129	24/01/2019	24/01/2029	EUR	14	0,75	1 293 975,89	0,08
XS1964577396 NIBC BANK 0,5%19-190327	19/03/2019	19/03/2027	EUR	50	0,50	4 681 358,74	0,29
XS2053052895 EDP FINANCE 0,375%19-160926	16/09/2019	16/09/2026	EUR	1 150	0,38	1 073 889,32	0,07
XS2381566616 BNG BANK 0%21-310828	31/08/2021	31/08/2028	EUR	8 935		7 967 786,25	0,49
XS2390400633 ENEL FIN INTL 0%21-280526	28/09/2021	28/05/2026	EUR	1 000		928 390,00	0,06
XS2432293673 ENEL FIN INTL 0,25%22-171125	17/01/2022	17/11/2025	EUR	5 417	0,25	5 129 742,11	0,31
XS2466172280 DAIM T INTL FIN 1,25%22-060425	30/03/2022	06/04/2025	EUR	27	1,25	2 651 452,97	0,16
XS2487054004 ABN AMRO 2,375%22-010627	01/06/2022	01/06/2027	EUR	89	2,38	8 794 146,90	0,54
XS2549543143 TENNET 3,875%22-281028	28/10/2022	28/10/2028	EUR	5 000	3,88	5 263 817,90	0,32
XS2553817680 GSK CAP 3%22-281127	23/11/2022	28/11/2027	EUR	3 333	3,00	3 371 998,83	0,21
XS2559453431 PACCAR FIN EURO 3,25%22-291125	24/11/2022	29/11/2025	EUR	2 533	3,25	2 545 609,08	0,16
XS2572989817 TOYOTA MOTOR FI 3,5%23-130128	13/01/2023	13/01/2028	EUR	3 150	3,50	3 320 607,45	0,20

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
XS2573331324 ABN AMRO 3,625%23-100126 292	10/01/2023	10/01/2026	EUR	19	3,62	1 982 716,11	0,12
XS2596537972 KON AH DEL 3,5%23-040428	04/04/2023	04/04/2028	EUR	1 361	3,50	1 426 235,70	0,09
XS2726331932 ROCHE FINANCE 3,312%23-1227	04/12/2023	04/12/2027	EUR	3 000	3,31	3 081 974,26	0,19
TOTAL NORVEGE						39 435 507,49	2,42
XS1224958501 AVINOR 1%15-290425 EMTN	29/04/2015	29/04/2025	EUR	10 985	1,00	10 713 157,26	0,65
XS1582205040 STATKRAFT 1,125%17-200325	20/03/2017	20/03/2025	EUR	5 800	1,12	5 693 240,54	0,35
XS1788494257 STATNETT 0,875%18-080325	08/03/2018	08/03/2025	EUR	1 000	0,88	976 866,04	0,06
XS2117452156 TELENOR 0,25%20-140228	14/02/2020	14/02/2028	EUR	3 600	0,25	3 239 108,38	0,20
XS2194373077 SR-BOLIGKREDITT 0,01%20-260627	26/06/2020	26/06/2027	EUR	9 900	0,01	8 996 547,63	0,55
XS2406010285 SPBK 1 SR-BANK 0,25%21-091126	09/11/2021	09/11/2026	EUR	4 000	0,25	3 681 102,73	0,23
XS2579319513 SPBK 1 SR-BANK 3,75%23-231127	23/01/2023	23/11/2027	EUR	6 000	3,75	6 135 484,91	0,38
TOTAL PORTUGAL						32 657 035,56	2,00
PTCPECOM0001 REDE FERR.NAC.4,047%06-161126	16/11/2006	16/11/2026	EUR	60	4,05	3 131 242,62	0,19
PTOTEMOE0035 PORTUGAL 0,7%20-151027	08/04/2020	15/10/2027	EUR	900 000 000	0,70	8 528 130,49	0,52
PTOTEVOE0018 PORTUGAL 2,125%18-171028	17/01/2018	17/10/2028	EUR	2 100 000 000	2,12	20 997 662,45	1,29
TOTAL SUPRANATIONAL						77 012 066,65	4,73
XS1942756096 COUNCIL OF EUROPE 0,625%19-29	30/01/2019	30/01/2029	EUR	20 000	0,62	18 431 953,42	1,13
XS1998930926 WORLD BANK 0,25%19-210529	21/05/2019	21/05/2029	EUR	4 000	0,25	3 573 202,18	0,22
XS2210044009 EUROFIMA BASEL 0%20-280726 204	28/07/2020	28/07/2026	EUR	37 000		34 575 390,00	2,13
XS2356409966 EUROFIMA BASEL 0,01%21-230628	23/06/2021	23/06/2028	EUR	3 000	0,01	2 682 069,02	0,16

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
XS2502850865 EUROFIMA 1,625%22-200727	20/07/2022	20/07/2027	EUR	18 200	1,62	17 749 452,03	1,09
TOTAL SUEDE						28 393 858,08	1,74
XS1198117670 ESSITY 1,125%15-050325	05/03/2015	05/03/2025	EUR	1 000	1,12	981 654,26	0,06
XS1567901761 SECURITAS 1,125%17-200224	20/02/2017	20/02/2024	EUR	2 500	1,12	2 514 526,37	0,15
XS1584122763 ESSITY 1,625%17-300327	27/03/2017	30/03/2027	EUR	8 300	1,62	8 073 470,55	0,50
XS2133390521 VATTENFAL 0,05%25	12/03/2020	15/10/2025	EUR	1 300	0,05	1 230 865,08	0,08
XS2342706996 VOLVO TREASURY 0%21-180526	18/05/2021	18/05/2026	EUR	2 760		2 568 152,40	0,16
XS2404629235 SHB 0,125%21-031126	03/11/2021	03/11/2026	EUR	3 000	0,12	2 760 655,00	0,17
XS2540585564 ELECTROLUX 4,125%22-051026	05/10/2022	05/10/2026	EUR	10 000	4,12	10 264 534,42	0,62
TOTAL ETATS UNIS AMERIQUE						73 993 114,71	4,54
XS0935427970 JPMORGAN 2,875% 13-24/05/28	24/05/2013	24/05/2028	EUR	5 000	2,88	5 016 878,14	0,31
XS1107727007 CITIGROUP 2,125%14-100926	10/09/2014	10/09/2026	EUR	1 990	2,12	1 933 358,45	0,12
XS1402921412 JPMORGAN CHASE 1,5%16-291026	29/04/2016	29/10/2026	EUR	3 000	1,50	2 886 644,75	0,18
XS1708161291 VERIZON COMM 1,375%17-271026	27/10/2017	27/10/2026	EUR	17 900	1,38	17 186 947,13	1,06
XS1795252672 CITIGROUP 1,625%18-210328	21/03/2018	21/03/2028	EUR	5 000	1,62	4 761 134,43	0,29
XS1945110606 IBM 1,25%19-290127	31/01/2019	29/01/2027	EUR	10 000	1,25	9 626 295,89	0,59
XS2114852218 COMCAST 0,25%20-200527	20/02/2020	20/05/2027	EUR	10 000	0,25	9 194 573,77	0,56
XS2308322002 BOOKING HLDG 0,5%21-080328	08/03/2021	08/03/2028	EUR	5 000	0,50	4 562 660,11	0,28
XS2363117321 AMERICAN HONDA FIN 0,3%21-0728	09/07/2021	07/07/2028	EUR	8 525	0,30	7 570 246,11	0,46
XS2486285294 MCDONALD S 2,375%22-310529	31/05/2022	31/05/2029	EUR	5 000	2,38	4 924 406,42	0,30

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
XS2634687912 BANK OF AMERICA 4,134%23-0628	12/06/2023	12/06/2028	EUR	6 000	4,13	6 329 969,51	0,39
TOTAL Obligations à taux variable, révisable nég. sur un marché régl. ou assimilé						4 813 465,75	0,30
TOTAL PAYS-BAS						4 813 465,75	0,30
XS2443920249 ING GROUP TV22-160227	16/02/2022	16/02/2027	EUR	50		4 813 465,75	0,30
TOTAL Obligations indexées nég. sur un marché régl. ou assimilé						14 450 631,51	0,89
TOTAL AUTRICHE						4 051 403,42	0,25
XS2106056653 RAIFF BANK INT 0,25%20-220125	22/01/2020	22/01/2025	EUR	42	0,25	4 051 403,42	0,25
TOTAL FINLANDE						8 803 069,94	0,54
XS2403444677 NORDEA BK 0,5%21-021128	02/11/2021	02/11/2028	EUR	10 000	0,50	8 803 069,94	0,54
TOTAL FRANCE						1 596 158,15	0,10
FR0014007KL5 RCI BANQUE 0,5%22-140725	14/01/2022	14/07/2025	EUR	1 667	0,50	1 596 158,15	0,10
TOTAL Obligations hypothécaires et foncières nég. sur un marché régl. ou assimilé						4 737 218,58	0,29
TOTAL NOUVELLE ZELANDE						4 737 218,58	0,29
XS2459053943 ANZ NEW ZEALAND 0,895%22-0327	23/03/2022	23/03/2027	EUR	5 000	0,90	4 737 218,58	0,29
TOTAL Titres subordonnés (TSR - TSDI)						54 704 244,27	3,36
TOTAL BELGIQUE						907 844,09	0,06
BE0002251206 BELFIUS BANQUE 3,125%16-0526	11/05/2016	11/05/2026	EUR	9	3,12	907 844,09	0,06
TOTAL ESPAGNE						2 419 985,27	0,15
XS1767931121 BANCO SANTANDER 2,125%18-0228	08/02/2018	08/02/2028	EUR	25	2,12	2 419 985,27	0,15
TOTAL FRANCE						45 631 175,51	2,80

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
FR0012304459 CRED.AGRICOLE 3%14-221224 TSR	22/12/2014	22/12/2024	EUR	7 428 000	3,00	7 366 265,97	0,45
FR0012395689 CRED.AGRICOLE 3%15-020225 TSR	02/02/2015	02/02/2025	EUR	1 500 000	3,00	1 488 381,52	0,09
FR0012620367 CREDIT AGR.2,70%15-140425 TSR	14/04/2015	14/04/2025	EUR	9 650 000	2,70	9 559 511,32	0,59
FR0012737963 CREDIT AGR.2,7% 15-150725	15/07/2015	15/07/2025	EUR	4 750 000	2,70	4 662 455,43	0,29
FR0013299641 BNP CARDIF 1%17-291124	29/11/2017	29/11/2024	EUR	60	1,00	5 838 277,70	0,36
XS1069549761 BFCM 3%14-210524 EMTN SUB	21/05/2014	21/05/2024	EUR	13 993	3,00	14 198 928,78	0,87
XS1190632999 BNP PARIBAS 2,375%15-170225	17/02/2015	17/02/2025	EUR	2 500	2,38	2 517 354,79	0,15
TOTAL PAYS-BAS						5 745 239,40	0,35
XS2176621170 ING GROUP TV20-260531	26/05/2020	26/05/2031	EUR	50		4 840 346,72	0,29
XS2350756446 ING GROEP TV21-090632	09/06/2021	09/06/2032	EUR	10		904 892,68	0,06
TOTAL Oblig & valeurs ass. non négo. sur un marché régl. ou assimilé						10 345 716,72	0,63
TOTAL Oblig & valeurs ass. non négo. sur un marché régl. ou assimilé						10 345 716,72	0,63
TOTAL FRANCE						10 345 716,72	0,63
FR001400HX81 L OREAL 2,875%23-190528	19/05/2023	19/05/2028	EUR	101	2,88	10 345 716,72	0,63
TOTAL Titres d'OPC						55 974 834,14	3,43
TOTAL OPCVM et équivalents d'autres Etats membres de l'UE						55 974 834,14	3,43
TOTAL FRANCE						55 974 834,14	3,43
FR0000009987 UNION + (IC)			EUR	0,381		74 330,28	0,00
FR0007004130 CM-AM OBLI SOUVERAINS (RC)			EUR	5 148		22 639 565,52	1,39
FR0007033477 CM-AM INSTITUTIONAL SHORT TERM (RC)			EUR	179,04297		400 424,23	0,02

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
FR0007081088 CM-AM CREDIT LOW DURATION (RD)	EUR			277,004		7 772 521,72	0,48
FR0011153378 CM-AM INFLATION (RC)	EUR			200 000		24 002 000,00	1,47
FR0013246550 CM-AM GREEN BONDS (IC)	EUR			1,3		117 992,39	0,01
FR0013296282 CM-AM OBLI CORPO ISR (S)	EUR			8 000		968 000,00	0,06
TOTAL Contrats financiers						0,00	0,00
TOTAL Contrats financiers avec appel de marge						0,00	0,00
TOTAL Engagements à terme fermes						0,00	0,00
TOTAL FRANCE						-2 182 990,00	-0,13
MARF.EUR Appels marge futures	EUR			-2 182 990		-2 182 990,00	-0,13
TOTAL AUTRES PAYS						2 182 990,00	0,13
FGBLH4F00002 BUND-EUX 0324	EUR			-119		-346 290,00	-0,02
FGBMH4F00002 BOBL-EUX 0324	EUR			2 042		2 529 280,00	0,15

COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON

(selon l'article 158 du CGI)

Coupon de la part C1 : Information relative à la part à la part éligible à l'abattement de 40%		
	NET UNITAIRE	DEVISE
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		EUR

() Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques***COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON**

(selon l'article 158 du CGI)

Coupon de la part C3 : Information relative à la part à la part éligible à l'abattement de 40%		
	NET UNITAIRE	DEVISE
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		EUR

() Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques***COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON**

(selon l'article 158 du CGI)

Coupon de la part I1 : Information relative à la part à la part éligible à l'abattement de 40%		
	NET UNITAIRE	DEVISE
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		EUR

() Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques*

Annexe SFDR Rapport Annuel (addendum ex-post)

Dénomination du produit: **CM-AM OBLI MOYEN TERME**

Identifiant d'entité juridique: **969500NI2Y0B17J7ZQ53**

Objectif d'investissement durable

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?



Oui



Non



Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental: __%



dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social: __%



Il promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif l'investissement durable, il présentait une proportion minimale de

71,1% d'investissements durables



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif social



Il promouvait des caractéristiques E/S mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

Ce produit financier promeut des caractéristiques environnementales et sociales en adoptant une approche d'amélioration de score ESG. Le score ESG du portefeuille (moyenne pondérée par le poids de l'actif) doit ainsi être meilleur que celui de son univers de référence.

Le score ESG du produit financier en fin d'exercice était de **6,30/10** tandis que son univers de référence affichait un score de **6,11/10**. Les caractéristiques environnementales et sociales poursuivies par le fonds (via le score ESG) ont donc été atteintes.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?**

Les indicateurs de durabilité utilisés par ce produit financier sont:

- le score ESG,
- La proportion d'investissement durable.

Le score ESG du produit financier est de **6,30/10**, en légère amélioration sur la période. Cela est dû à une meilleure sélection des émetteurs.

Le score ESG est resté supérieur au score ESG de l'univers de référence, pour des raisons liées notamment à une surexposition aux émetteurs engagés et « best-in-class »

● **... et par rapport aux périodes précédentes?**

Le score ESG du produit financier est de **6,30/10, en amélioration de 5 points** sur la période. Cela est dû à une meilleure sélection des émetteurs.

● **Quelles étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?**

Ce produit financier se donne une poche d'investissement minimale pour investir dans des sociétés et/ou émetteurs identifiés comme 'durables' selon une méthodologie interne, propre à Crédit Mutuel Asset Management. Les Objectifs de Développement Durable des Nations Unies sont utilisés comme cadre de référence pour déterminer les investissements qui peuvent contribuer à un objectif environnemental ou social

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme?

Dans le cadre de sa politique d'identification des investissements durables, Crédit Mutuel Asset Management a évalué les principales incidences négatives pouvant causer des préjudices importants et ainsi affaiblir la proposition de contribution positive, environnementale et/ou sociale, identifiée dans un premier temps grâce à la proportion du chiffre d'affaires alignée avec les Objectifs de Développement Durable (ODD).

L'évaluation d'un potentiel préjudice important s'est fait sur la base:

- De règles d'exclusion sectorielle concernant les activités d'investissement de secteurs à forts risques environnementaux et sociaux, comme le charbon ou l'exploitation minière
- De règles d'exclusion normative concernant les armes controversés et le respect des droits humains
- De l'exclusion des entreprises violant les principes du Pacte Mondial des Nations-Unies et des principes directeurs de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE)
- De la prise en compte des principales incidences négatives (PAI) au travers de la méthodologie et notation propriétaire ESG de Crédit Mutuel Asset Management.

Tous les indicateurs PAI (tableau 1, annexe 1 RTS) sont ici pris en considération; soit de façon directe (indicateur de violation du Pacte Mondial des Nations-Unies et des principes de l'OCDE), soit en utilisant des éléments du score propriétaire ESG de Crédit Mutuel Asset Management comme proxy. Dans ce cas, chaque PAI a été associé à un sous-pilier du score ESG propriétaire lui correspondant.

Le modèle d'Investissement Durable développé par Crédit Mutuel Asset Management a donc permis la prise en compte des incidences négatives et des principes directeurs de l'OCDE et des Nations-Unies en amont de l'investissement, évitant ainsi toute exposition à une société ou émetteur identifié comme pouvant causer un préjudice important sur le plan environnemental ou social.

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

La **stratégie d'investissement** guide les décisions d'investissement selon des facteurs tels que les objectifs d'investissement et la tolérance au risque.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

La prise en compte des principales incidences négatives a été utilisée, en complément de la détermination du chiffre d'affaires contribuant aux ODD, pour déterminer si un investissement était durable ou non (cf question précédente). Le gérant du produit financier a pu disposer également des données brutes relatives aux indicateurs de durabilité, via le prestataire de données ISS. La considération des principales incidences négatives s'est donc faite de façon directe (via l'utilisation et le suivi des données brutes) et indirecte (via l'intégration à la méthodologie propriétaire de détermination de l'investissement durable).



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: **01/01/2023–31/12/2023**

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
ESPAGNE	ETAT	4,07%	ES
PAYS-BAS	ETAT	2,38%	PB
FRANCE	ETAT	2,37%	FR
ITALIE	ETAT	2,19%	IT
EUROFIMA	SUPRA	2,11%	SUPRA
AUTRICHE	ETAT	2,05%	AU
FRANCE	ETAT	2,05%	FR
BELGIQUE	ETAT	1,90%	BE
ESPAGNE	ETAT	1,53%	ES
CDP	AGENCE	1,53%	IT



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

Quelle était l'allocation d'actifs?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Le tableau ci-dessous présente l'allocation entre investissements durables (environnementaux ou sociaux) et les investissements non durables.

Le produit financier s'engage sur un minimum de 5% d'investissement durable, en proportion de l'actif total du fonds.

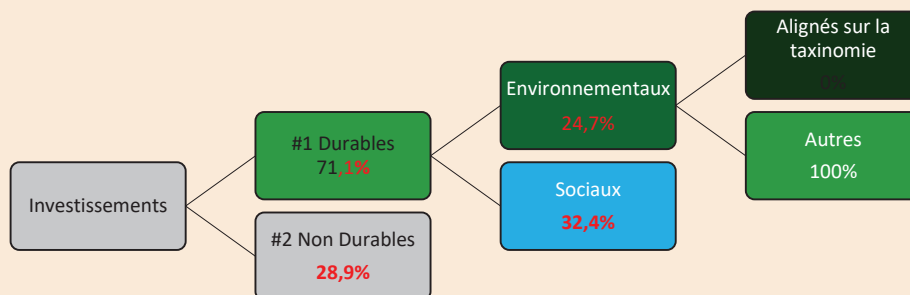
L'indicateur utilisé pour déterminer le pourcentage d'investissement durable est issue d'une méthodologie propre à Crédit Mutuel Asset Management, qui permet de qualifier un investissement de 'durable'.

Cette méthodologie s'articule en 3 étapes:

- l'identification des sociétés et émetteurs dont le chiffre d'affaires contribuant à l'atteinte d'Objectifs de Développement Durable est supérieur à 5%
- l'évaluation des principales incidences négatives pouvant venir affaiblir la proposition de contribution initiale
- l'évaluation des pratiques de bonne gouvernance

Ce processus permet de qualifier les sociétés et émetteurs comme 'durable' ou 'non durable'.

Hors liquidités accessoires et dérivés (autorisés par le prospectus du produit financier dans la limite de 10% maximum de l'actif total du fonds), la totalité des titres vifs détenus (90%) est donc qualifiée de 'durable' (selon la méthodologie décrite ci-dessus).



La catégorie **#1 Durables** couvre les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.

La catégorie **#2 Non Durables** inclut les investissements qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

Les investissements ont été réalisés dans les secteurs suivants:

- Banques,
- Etats et Quasi-Etat
- Telecom,
- Les services aux collectivités.



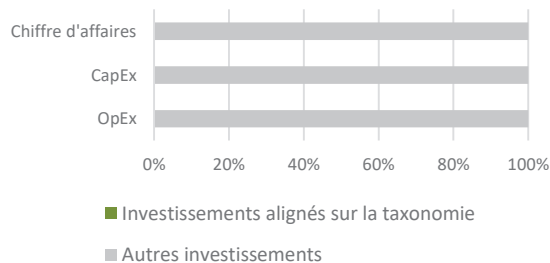
Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Les données relatives à la proportion d'activités alignées à la taxinomie des sociétés ou émetteurs (chiffre d'affaire, CapEx, OpEx) sont pour l'immense majorité des données estimées par les prestataires de données extra-financières. Dans la mesure où ces données ne sont pas communiquées directement par les sociétés ou émetteurs (mais extrapolées par des intervenants externes) et conformément aux recommandations de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), nous avons fait le choix de ne pas publier d'estimations en lien avec la taxinomie de l'UE.

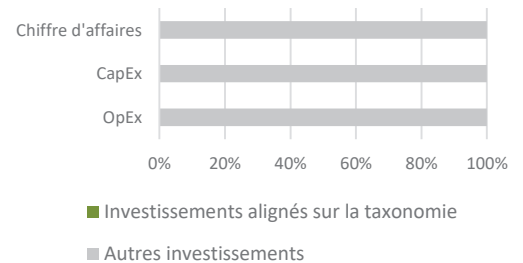
Aucun de nos investissements n'est donc estimé être aligné avec la taxinomie de l'UE.

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, **obligations souveraines incluses**



1. Alignement des investissements sur la taxinomie, hors **obligations souveraines**



*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

● Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?

N/A

● Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes?

N/A



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE?

La totalité des investissements durables ayant un objectif environnemental n'était pas alignée avec la taxinomie de l'UE, **soit 24,7%** (voir tableau allocation d'actifs).



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social?

La part d'investissement durables sur le plan social était de **32,4%**.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



Le symbole représente des investissements durables sur le plan environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables** sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «#2 Non durables», quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

Ce produit financier pouvait investir, dans la limite prévue au prospectus, en OPVCM de droit français ou étranger. Dans la mesure du possible, la caractéristique 'durable' des sous-jacents a été identifiée par transparence; les actifs ont ensuite été alloués dans chacune des poches. Dans un souci de cohérence, le gérant a veillé à sélectionner des fonds disposant d'un Label ISR (ou équivalent) et/ou intégrant des considérations extra-financières ou de durabilité, afin de garantir la prise en compte de considérations environnementales, sociales et de gouvernance et ainsi de minimiser les risques de durabilité émanant de l'exposition aux fonds sous-jacents.

Une proportion de liquidités, détenue à titre auxiliaire, a permis d'assurer une réserve de liquidité et d'anticiper les éventuels mouvements liés aux souscriptions/rachats de la part des porteurs. N'héritant pas d'une caractéristique de durabilité, le cash a été comptabilisé dans la poche 'non durables'. Dans la mesure du possible, les sous-jacents des OPC (monétaires notamment) ont été analysés en transparence, et alloués entre les poches 'durables' et 'non durables' selon le modèle 'Investissement Durable' de Crédit Mutuel Asset Management. De la même manière et quand cela est possible, certains dérivés identifiés en transparence comme 'non durables' ont également été intégrés dans ces autres investissements 'non durables'.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et /ou sociales au cours de la période de référence?

Une série de contrôles de premier niveau est prévue au sein des équipes de gestion. Ceux-ci permettent d'assurer le respect des contraintes de durabilité prévues dans la documentation précontractuelle. Les contrôles de second et troisième niveau viennent compléter le dispositif.

Les contrôles permettent d'assurer un taux de couverture par un score ESG (minimum 90%) ainsi que le respect du principe de sélectivité (20% d'exclusions des sociétés ou émetteurs les moins bien notés de l'univers). Pour les fonds labélisés ISR, les contrôles portent également sur les taux de couverture et la performance des deux indicateurs de durabilité obligatoire retenus par le produit financier.

Enfin, un dernier contrôle porte sur la qualification d'investissement durable et le respect, à tout moment, du pourcentage minimum affiché dans la documentation précontractuelle.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable?

NA



En quoi l'indice désigné différait-il d'un indice de marché large pertinent?

NA



Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable?

NA



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?

NA



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?

NA

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.



CM AM OBLI MOYEN TERME

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 29 décembre 2023**



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 29 décembre 2023**

CM AM OBLI MOYEN TERME
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT
Régé par le Code monétaire et financier

Société de gestion
CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT
4, rue Gaillon
75002 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement CM AM OBLI MOYEN TERME relatifs à l'exercice clos le 29 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 31/12/2022 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



CM AM OBLI MOYEN TERME

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Frédéric SELLAM

2024.03.15 18:07:19 +0100





RAPPORT ANNUEL

CM-AM ALIZES TEMPERE

Fonds commun de placement

Exercice du 01/01/2023 au 29/12/2023

CARACTERISTIQUES DE L'OPC

Forme juridique : FCP

● L'objectif de gestion

Cet OPCVM est géré activement et de manière discrétionnaire. Il a pour objectif de gestion la recherche d'une performance nette de frais supérieure à celle de son indicateur de référence composite 80 % BLOOMBERG EURO AGGREGATE 3-5 Y + 15 % EURO STOXX 50 + 5 % STANDARD & POOR'S 500 sur la durée de placement recommandée. La composition de l'OPCVM peut s'écarter significativement de la répartition de l'indicateur. Les indices sont retenus en cours de clôture et exprimés en euro, dividendes et coupons réinvestis.

● Stratégie d'investissement

Afin de réaliser l'objectif de gestion, le gérant utilise de façon discrétionnaire une gestion dynamique et flexible en instruments financiers. La stratégie utilisée procède des éléments suivants :

- Une gestion flexible de la construction de portefeuille : la sélection des titres vifs et accessoirement celle des parts ou actions d'OPCVM et/ou FIA est effectuée en fonction de critères quantitatifs, (secteurs d'activité, perspectives d'activité des sociétés pour les titres vifs), et qualitatifs (Société de Gestion, gérant, process pour les OPCVM et/ou FIA). Cette construction a pour vocation d'être évolutive et dynamique dans le temps.

- Une gestion flexible entre les stratégies actions, actions neutre au marché et taux.

La stratégie d'actions neutre au marché a comme objectif d'être décorrelée des marchés. Cette stratégie est réalisée en titres vifs au travers d'actions couvertes à due proportion par des contrats financiers de même nature, et accessoirement avec des OPC long short neutres au marché et des produits synthétiques long short neutres au marché constitués de fonds actions. Le gérant adoptera une gestion flexible sur les marchés internationaux. Il n'y a pas de zone géographique prépondérante. Puis, compte-tenu de l'allocation stratégique décidée en comité de gestion de CREDIT MUTUEL Asset Management et dans la limite de sa marge de manoeuvre, le gérant dispose d'une latitude pour construire son portefeuille.

Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sont une des composantes de la gestion mais leur poids dans la décision finale n'est pas défini en amont.

L'OPCVM s'engage à respecter les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivantes :

De 0% à 40% sur les marchés d'actions, de toutes zones géographiques, de toutes capitalisations, de tous les secteurs, dont :

- de 0 % à 30 % aux marchés des actions de pays émergents.

- de 0 % à 30 % aux marchés des actions de petite capitalisation < 3 milliards d'euros

De 60% à 100% en cumul :

- aux instruments de taux souverains, du secteur public et privé, de toutes zones géographiques y compris de pays émergents, de toutes notations y compris spéculatives, selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation, ou non notés.

- à la stratégie actions neutre au marché.

De 0% à 100% au risque de change sur des devises hors euro.

Il peut être investi :

- en actions,

- en titres de créance et instruments du marché monétaire

- jusqu'à 10% de son actif net en OPCVM de droit français ou étranger, en Fonds d'Investissement à Vocation Générale de droit français répondant aux conditions de l'article R.214-13 du Code Monétaire et Financier.

Il peut également intervenir sur les :

- contrats financiers à terme ferme ou optionnels et titres intégrant des dérivés, utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition aux risques d'action, de taux, de crédit et de change.

L'effet de levier indicatif est de 150%
- dépôts, emprunts d'espèces.

COMMENTAIRE DE GESTION

Les taux mondiaux entament l'exercice 2023 par une forte baisse, notamment sur la partie longue de la courbe, dans un contexte où les investisseurs sont rassurés sur la trajectoire de l'inflation américaine et donc, du resserrement monétaire à venir. En zone Euro, le dégonflement des attentes participe à la rechute marquée des spreads italiens d'autant que le scénario d'une récession grave s'écarte. Au cours du mois de janvier, le marché du crédit a été traditionnellement très actif avec des volumes d'émissions supérieurs à 80 Mds€ sur les financières et 43 Mds€ sur les corporates. Malgré cet afflux d'offre, les spreads de crédit Investment Grade se resserrent d'une dizaine de bp. Sur le segment High Yield, les spreads se resserrent globalement de 35 bp dans un mouvement de compression entre les émetteurs BB et B. Le taux 10 ans allemand termine le mois de janvier à 2,29% en baisse de 28 bp. Au cours du mois de février, les indicateurs économiques confirment la résilience de la consommation et de l'inflation qui sont portées par les hausses de salaires, ravivant ainsi les craintes des investisseurs sur l'ampleur du resserrement monétaire encore nécessaire pour lutter contre l'inflation. Dans ce contexte, les taux souverains reviennent sur leurs points hauts récents, les dépassant même pour les taux courts, le marché ayant dû réintégrer rapidement davantage de hausses des taux directeurs des banques centrales américaine et européenne. Sur le crédit, l'activité primaire est moins importante qu'au mois précédent, davantage motivée par la nécessité d'attendre les publications des résultats des sociétés que par le manque d'intérêt des investisseurs. Les spreads de crédit poursuivent leur resserrement avec une surperformance marquée du segment High Yield (-17 bp) versus Investment Grade (-3 bp). En mars, l'incertitude sur les perspectives économiques mondiales s'accroît nettement avec l'effondrement de la Silicon Valley Bank, le sauvetage de Credit Suisse et le ralentissement de l'économie américaine. Malgré ce contexte, la FED et la BCE montent leurs taux directeurs. Le stress bancaire a ravivé l'aversion au risque et a provoqué un repli sensible des taux souverains sur fond de mouvement de fuite vers la qualité et de dégonflement des attentes en matière de poursuite du resserrement monétaire. A la fin du mois, les craintes sur les risques systémiques se sont atténuées soutenant les actifs risqués mais conduisant à une remontée des taux souverains, alimentée par l'inflation sous-jacente qui reste élevée en zone euro. Les spreads des souverains périphériques restent stables versus Allemagne contrairement aux spreads de crédit, principalement des émetteurs financiers, qui se tendent fortement dans un mouvement de pentification de la courbe des taux.

Au début du second trimestre de l'exercice, les investisseurs restent focalisés sur la situation des banques américaines et la croissance. Le ralentissement économique commence, en effet, à se matérialiser dans les statistiques publiées mais, les spreads de crédit repartent à la baisse notamment ceux des émetteurs non financiers qui se resserrent davantage que ceux des banques. Entre le vote du texte de loi sur le plafond de la dette aux Etats-Unis et des données d'inflation bien orientées en zone euro, le mois de mai est plutôt favorable aux actifs risqués, en dépit de statistiques économiques mitigées et de communications d'entreprises prudentes aux Etats-Unis. La Présidente de la BCE a néanmoins tenu à rappeler que le niveau de l'inflation sous-jacente reste excessif en zone euro alors que les tensions sur le marché du travail sont toujours propices à des effets de second tour relatifs aux revalorisations salariales. Fin mai, le taux 10 ans allemand est à 2,28%, après avoir touché un point haut à 2,54% le 26 mai. La courbe des taux euro poursuit son mouvement d'aplatissement, la pente 2-10 ans passant de -35 bp à -45 bp. Sur le crédit Investment Grade, les spreads des émetteurs corporates sous-performent les financières, en raison d'une offre primaire très dynamique. Sur le segment High Yield, après s'être resserrés de 25 bp, les spreads sont finalement stables sur le mois. Le mois de juin marque la première pause de la Fed dans son cycle de hausse des taux directeurs contrairement à la BCE qui délivre encore 25 bp. Des indicateurs macros généralement pointés vers la résilience de l'emploi, la persistance de l'inflation, notamment l'inflation sous-jacente à des niveaux toujours trop élevés ainsi que les déclarations des banquiers centraux à la conférence de Sintra maintenant le cap vers davantage de resserrement monétaire, entraîne à la hausse les taux 10 ans allemand (+11 bp à 2,39%) et américain (+20 bp à 3,84%) dans un fort mouvement d'aplatissement

des courbes. L'optimisme des investisseurs entretient le recul de l'aversion au risque à travers la réduction des spreads périphériques et de crédit principalement sur le segment High Yield.

En juillet, la Fed et la BCE remontent toutes deux leurs taux directeurs de 25 pb, comme largement attendu par les marchés. Ces hausses s'accompagnent néanmoins d'une communication plus souple quant à la nécessité de poursuivre le resserrement. Après avoir initié le mois sur une tendance haussière, les taux souverains européens et américains se détendent en deuxième quinzaine sous l'effet d'une publication d'inflation aux Etats-Unis inférieure aux attentes, en particulier pour l'inflation sous-jacente. Les rendements du Bund et du T-note s'établissent ainsi respectivement à 2,49% et 3,96% fin juillet, contre 2,39% et 3,84% fin juin. De part et d'autre de l'Atlantique, ce mouvement de baisse porte davantage sur les taux courts et explique la repentification de la courbe des taux. Le début du mois d'août est marqué par une nouvelle poussée haussière des taux longs suite à des publications confirmant la résilience de l'économie américaine et donc, la crainte de voir les banques centrales maintenir plus longtemps une politique monétaire restrictive. D'autres facteurs ont favorisé ce mouvement des taux : le début d'inflexion de politique monétaire de la Bank of Japan, la prise en compte d'émissions à venir massives du Trésor américain, sûrement amplifiée par la dégradation de l'Agence Fitch, sans oublier une liquidité réduite. Des statistiques indiquant une dynamique de désinflation progressive et des perspectives de croissance préoccupantes en zone euro ont finalement permis d'inverser la hausse des taux européens, le taux 10 ans allemand terminant le mois quasiment inchangé à 2,46% dans un mouvement de pentification de la courbe euro. Les spreads semi-cœur et périphériques restent globalement stables versus Allemagne. Sur le crédit, les spreads s'élargissent d'une dizaine de bp. A la fin du troisième trimestre de l'exercice, les marchés obligataires mondiaux subissent une sévère correction, accompagnée d'un fort mouvement de pentification des courbes et une hausse des taux réels. Les taux à 10 ans américain et allemand inscrivent de nouveaux plus hauts respectivement à 4,60% et à 2,85%. Les risques se sont multipliés avec les décisions de politique monétaire de la FED, la BCE et la BOE qui ont alimenté la crainte de taux d'intérêt élevés sur une longue durée, le énième risque de shutdown, le repricing des futures baisses des taux directeurs vers le second semestre 2024 et la résurgence du risque italien. Entre des données d'inflation relativement rassurantes et des publications macroéconomiques positives fin septembre mais, des perspectives baissières et des nouvelles inquiétantes de l'économie chinoise, le marché a privilégié l'aversion au risque à l'image du spread BTP qui s'écarte de 29 bp. Sur le marché du crédit, après un resserrement initial, les spreads s'écartent sensiblement sur la seconde moitié du mois.

Le dernier trimestre de l'exercice est marquée par la résurgence du risque géopolitique lié au conflit au Moyen-Orient, des statistiques économiques qui tardent à envoyer un message de ralentissement économique conjugué à des résultats d'entreprises mitigés. Ainsi, après avoir touché un point haut à 5% sur le 10Y US et 3% sur le 10Y allemand, la tendance s'est inversé pour finir le mois respectivement 10 bp et 20 bp plus bas. Fin octobre, la BCE a fait souffler un vent de soulagement sur les taux en actant le scénario largement consensuel d'une pause dans son resserrement monétaire, suivi peu après par la FED. Le grand écart en terme de dynamique économique et inflationniste subsiste cependant toujours entre les Etats-Unis et l'Europe, et ce ne sont ni les données de salaires, ni les prix de l'immobilier, ni l'indice de confiance des consommateurs qui viennent contredire cette tendance. Le mouvement d'aversion pour le risque s'est manifesté à travers les actifs risqués : le spread BTP-BUND a atteint 211bp au plus haut et les spreads de crédit se sont écartés d'une dizaine de bp sur l'IG et d'une trentaine de bp sur le segment HY. En novembre, les taux souverains mondiaux reprennent une forte dynamique baissière à la faveur de statistiques économiques confortant l'hypothèse d'un reflux de l'inflation sans effondrement de la croissance, accompagnées d'un ajustement perceptible de la communication de la Fed. Le taux à 10 ans américain repasse ainsi sous 4,30%, une première depuis mi-septembre. Le taux à 10 ans allemand termine le mois à 2,45%, en baisse de 35 bp versus fin octobre. Le rallye sur le marché du crédit continue d'être alimenté par les anticipations de futures baisses des taux Fed et BCE dès 2024. Dans ce contexte, la détente des taux souverains soutient les spreads de crédit qui se resserrent pour la cinquième semaine consécutive, tant sur les CDS que sur le marché cash. Le mois de décembre est marqué par la

poursuite de l'optimisme des marchés sur les anticipations d'assouplissement monétaire. Aux Etats-Unis, l'inflation, les dépenses de consommation et la confiance des ménages ont souligné la remarquable résilience de la dynamique économique. En fin d'exercice, les taux souverains continuent leur marche en avant à la baisse, offrant un nouveau soutien aux actifs risqués. Le taux à 10 ans américain est ainsi repassé sous 4 % en clôturant l'exercice à 3,88 %. Le taux à 10 ans allemand termine l'exercice à 2,02 %, tandis qu'il l'avait initiée à 2,57 %. Le spread BTP-Bund a bénéficié de l'appétit pour le risque et s'est resserré de 15 bp sur le mois. Les spreads de crédit ont également été bien orientés en l'absence d'émissions primaires, le segment High Yield se resserrant d'une vingtaine de bp sans mouvement de compression notable entre les émetteurs de catégories de notation BB et B.

La performance nette sur l'exercice s'est établie à:

- 9,84% pour la part RC
- 10.76% pour la part S
- 9.51% pour la part ES
- 9.83% pour la part RD

La stratégie d'investissement de l'OPC intègre des critères extra-financiers selon une méthodologie développée par le département d'analyse extra financière de Crédit Mutuel Asset Management visant à exclure les valeurs les moins bien notées en matière environnementale, sociale et de gouvernance afin de réduire notamment l'impact du risque de durabilité auquel l'OPC est exposé.

L'équipe de gestion s'attache à prendre en compte dans ses décisions d'investissement les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques considérées comme durables au regard du règlement « Taxonomie » (UE) 2020/852. Le recensement des émetteurs au sein du Fonds dont les activités sont éligibles à la Taxonomie est un sujet principal pour Crédit Mutuel Asset Management. Des travaux sont en cours afin de permettre, à terme, de déterminer un pourcentage minimum d'alignement avec la taxonomie.

Les principales incidences négatives sont également prises en compte dans la stratégie d'investissement.

Crédit Mutuel Asset Management applique sur l'ensemble de sa gamme d'OPC :

- une politique de suivi des controverses visant à détecter les valeurs sur lesquelles des controverses apparaissent. En fonction de l'analyse menée, les valeurs concernées sont maintenues ou exclues,
 - une politique d'exclusion sectorielle stricte concernant notamment les armes controversées,
- Ces politiques sont disponibles sur le site internet de Crédit Mutuel Asset Management.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements qui sont qualifiés d'investissement durable au sens du Règlement « SFDR » (UE) 2019/2088. prend en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durable sur le plan environnemental.

Politiques sectorielles :

Inscrit dans ses objectifs stratégiques, Crédit Mutuel Asset Management développe progressivement un ensemble de politiques sectorielles en lien notamment avec la politique RSM (Responsabilité Sociale et Mutualiste) (1) du Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Le détail des politiques sectorielles de la société de gestion est disponible sur le site de Crédit Mutuel Asset Management.

La surveillance et le contrôle de l'application de ces dernières s'effectuent à trois niveaux :

- par la mise en place d'un dispositif de contrôle pré-trade, empêchant la souscription de titres interdits de par l'application des politiques sectorielles (2) ;
- par la mise en place d'un dispositif de contrôle post-trade, permettant d'identifier les valeurs interdites par l'application des politiques sectorielles et présentes en portefeuille (hors OPC qui font de la réplication indicielle dans leur structuration) ;
- par le Comité RSE (trimestriel), réuni autour de la Direction générale, en charge de la supervision et du suivi de l'application des politiques sectorielles. Ce Comité prend connaissance en particulier des

analyses qualitatives réalisées par le Pôle Finance Responsable et Durable sur les émetteurs concernés par les différentes politiques sectorielles.

Politique sectorielle Charbon :

Au niveau de la SGP (3), sur l'exercice écoulé, notons la prise en compte de la mise à jour de la liste « GCEL » (4) par l'ONG Urgewald, laquelle constitue la référence en termes de déploiement de notre politique sectorielle.

L'identification des émetteurs impliqués dans des activités liées au charbon s'effectue selon plusieurs critères :

- Les « Coal Developer » : émetteurs développant des capacités en lien avec l'exploitation de charbon ;

- Et 4 autres critères associés à des seuils :

- o Production annuelle de charbon < 10 MT ;

- o Capacités électriques installées basées sur le charbon < 5 GW

- o Part du Charbon thermique dans le CA < 10%

- o Part du Charbon dans le mix énergétique < 10%

Notons la baisse des niveaux des seuils relatifs, de 20% à 10%.

La liste GCEL compte désormais 3731 émetteurs (maisons mères et filiales) dont 1840 sont identifiés comme « coal developer ».

Sur l'exercice, le Comité RSE, instance de gouvernance et de suivi de l'application de nos politiques sectorielles, a confirmé le statut « autorisé » de 2 groupes émetteurs présents dans la liste GCEL et engagés dans un plan de sortie du charbon à horizon 2030.

Au total, la mise en œuvre de notre politique sectorielle aboutit à l'exclusion de 99,8% des émetteurs de la liste GCEL 2023. Ce haut niveau d'exclusion s'explique, entre autre, par l'extension de l'interdiction d'un émetteur à l'ensemble du Groupe auquel il appartient.

Politique sectorielle Défense et Sécurité :

La politique sectorielle Défense et Sécurité se compose de deux volets :

- Exclusion des entreprises impliquées dans le secteur des armes controversées et des armes non-conventionnelles et de destruction massive ;

- Suivi des controverses portant sur des sociétés impliquées dans l'armement militaire de combat.

S'agissant des activités liées aux armes conventionnelles, le pôle Finance Responsable et Durable (FReD) de Crédit Mutuel Asset Management assure une vigilance particulière concernant les sociétés impliquées dans l'armement militaire de combat et faisant l'objet de controverses très sévères liées aux activités de défense et sécurité. Cette analyse peut mener à une exclusion.

L'application de la politique sectorielle Défense et Sécurité aboutit à l'exclusion de 137 émetteurs.

Politique sectorielle Hydrocarbure :

Au 1er janvier 2023 la politique sectorielle hydrocarbure est entrée en application, dans le cadre de la déclinaison des politiques sectorielles mises en place au sein de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Elle prévoit le gel des positions des émetteurs figurant dans la liste dite « GOGEL », produite par Urgewald, et ne respectant le seuil suivant :

- la part de production d'hydrocarbures non conventionnels est supérieure à 25% dès le 01/01/2023 ;

Le périmètre retenu pour définir la partie non conventionnelle des hydrocarbures est celui de l'ONG Urgewald, à savoir :

- pétrole ou gaz de schiste,

- pétrole issu de sables bitumineux,

- pétrole lourd et extra-lourd,

- pétrole en eau profonde,

- pétrole extrait en Arctique,

- méthane de houille.

Au 1er janvier 2023, l'application de la politique sectorielle aboutit à l'exclusion de 481 émetteurs sur un total de 789 recensés dans la GOGEL 2022. Le taux d'exclusion ressort ainsi à 61%.

(1) Politique RSE adaptée à l'organisation propre du Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

- (2) Mise en service au 2nd semestre 2021.
- (3) Société de Gestion.
- (4) Mise à jour en octobre de chaque année.
- (5) Développement de nouvelles capacités de production de charbon.

La gestion de cet OPC repose sur des objectifs mesurables de prise en compte des critères extra-financiers qui constituent une des composantes de la gestion mais leur poids dans la décision finale n'est pas défini en amont. Cette prise en compte des critères extra-financiers est matérialisée par une note ou un indicateur extra-financier supérieure à celle de l'univers d'investissement.

- **Frais de gestion indirects calculés**

126 221,53 EUR

- **Addendum – Article 8**

Le disclaimer de l'Addendum figure en dernière page du rapport annuel.

- **Transparence Des Opérations De Financement Sur Titres (SFTR)**

Au cours de l'exercice, le fonds n'a pas effectué d'opérations de financement sur titres soumis à la réglementation SFTR, à savoir opération de pension, prêt/emprunt de titres de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-achat, opération de prêt avec appel de marge et contrat d'échange sur revenu global (TRS).

RAPPORT COMPTABLE

• INFORMATIONS JURIDIQUES

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs.

• Commission de mouvement et frais d'intermédiation

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation prévu au Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers est consultable sur le site internet: www.creditmutuel-am.eu et/ou auprès de CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT, 4 rue Gaillon, 75002 Paris.

• Politique du gestionnaire en matière de droit de vote

Conformément au Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, les informations concernant la politique de vote et le compte-rendu de celle-ci sont disponibles sur le site Internet de la société de gestion et/ou à son siège social. La politique de vote s'inscrit dans le prolongement de la politique d'investissement, dont l'objectif est la recherche d'une performance régulière sur le long terme dans le respect des orientations de gestion des fonds. Elle intègre les particularités de chaque pays en termes de droit des sociétés et de gouvernement d'entreprise. Les principes de la politique de vote de CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT sont les suivants :

- respect des droits des actionnaires minoritaires et équité entre les actionnaires,
- transparence et qualité des informations fournies aux actionnaires,
- équilibre des pouvoirs entre les organes de direction,
- pérennité et intégration de la stratégie long terme des entreprises,
- soutien des meilleures pratiques de gouvernement d'entreprise. Dans les fonds d'actionnariat salarié, les droits de vote attachés aux titres de l'entreprise sont exercés par le Conseil de surveillance.

• Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties

Les intermédiaires sélectionnés figurent sur une liste établie et revue au moins une fois par an par la société de gestion. La méthode retenue est un scoring global annuel de chaque intermédiaire permettant de lui attribuer une note qui conditionne son maintien ou non dans la liste des intermédiaires autorisés. La note obtenue est basée sur les éléments spécifiques et considérés comme déterminants. Il s'agit par ordre d'importance décroissante : de l'engagement de la part de l'intermédiaire sur les quantités à négocier et à livrer, de la qualité de l'exécution, de la réactivité lors de la réception/passation d'ordres, du nombre d'incidents de règlement/livraison, de la pertinence des informations communiquées. Le respect des tarifs négociés conditionne le maintien de l'intermédiaire dans la liste.

• Information relative aux modalités de calcul du risque global

Le risque global sur contrats financiers est calculé selon la méthode du calcul de la valeur en risque absolue.

Les VaR affichées dans ce tableau sont calculées par la méthode de Monte Carlo, à un horizon 20 jours, avec un intervalle de confiance de 99%.

Méthode VAR			
Levier au 29/12/2023	Niveau minimum	Niveau maximum	Niveau moyen
6%	3,27%	6,47%	5,17%

• Politique de rémunération

Crédit Mutuel Asset Management inscrit sa politique de rémunération dans le cadre des principes de Crédit Mutuel Alliance Fédérale (cf. site de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel – Espace

Investisseurs – Information financière/ réglementée) tout en respectant les exigences réglementaires. Crédit Mutuel Alliance Fédérale a mis en place un comité des rémunérations unique, dont le périmètre s'étend à l'ensemble de ses filiales.

Pour rappel, la politique de rémunération applicable aux gestionnaires de fonds d'investissement est dictée par les directives 2014/91/UE du 23 juillet 2014 (OPCVM V) et 2011/61/UE du 8 juin 2011 dite directive AIFM ainsi que leurs textes de transposition.

A. Processus Opérationnel

Le comité des rémunérations de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel procède à un examen annuel des principes de la politique de rémunération et exprime son avis sur les propositions de la direction générale élaborées après consultation de la direction des risques et de la conformité.

Concernant Crédit Mutuel Asset Management, les rémunérations sont basées notamment sur les critères suivants: la performance du ou des fonds gérés par le collaborateur ainsi que la contribution individuelle aux activités de l'entreprise ainsi que le respect des règles de risques et de conformité. Pour plus d'information, vous pouvez consulter le site internet de Crédit Mutuel Asset Management (notamment le respect des Politiques sectorielles d'exclusion ainsi que le respect de l'exclusion des valeurs controversées).

B. Personnel identifié

Crédit Mutuel Asset Management a identifié les preneurs de risques selon deux critères :

- Rôle et responsabilité des acteurs afin de déterminer les preneurs de risque au niveau de la Société de Gestion et des OPCVM/FIA gérés,
- Rémunérations afin de déterminer le personnel qui, au vu de sa rémunération, devrait être considéré comme preneur de risque.

Sont considérés comme personnel identifié :

- le Directeur Général, le Secrétaire Général, Directeur des Gestions, les responsables en charge respectivement : des pôles de Gestion, de la finance responsable et durable, de la Direction Juridique et Financière, de la Direction des Relations Distributeurs, de la Direction des Risques, de la Direction des Services Supports, de la Direction des Ressources Humaines et le Responsable de la Conformité et du Contrôle Interne (RCCI)
- les collaborateurs affectés aux activités de gestion collective de Crédit Mutuel Asset Management : les gérants .

C. Rémunérations

Parmi le personnel identifié de Crédit Mutuel Asset Management, certains collaborateurs perçoivent outre leur rémunération fixe, des primes à caractère discrétionnaire. Il s'agit principalement des gérants et de la direction générale. Dans le but de limiter les prises de risque, les modalités de rémunération discrétionnaires doivent permettre de prendre en compte la performance et le risque. En tout état de cause, la gestion du risque, le respect de l'éthique et de l'intérêt du client doivent l'emporter sur les performances financières.

Crédit Mutuel Asset Management peut décider de ne pas accorder ces primes à caractère discrétionnaire si les circonstances le justifient. En particulier, ces primes individuelles pourront être diminuées voire réduites à zéro dans certaines circonstances, notamment en cas d'atteinte aux intérêts des clients ou de manquement caractérisé à l'éthique. Le versement de prime garantie est exceptionnel, et ne s'applique que dans le cadre de l'embauche d'un nouveau membre du personnel et est limitée à la première année.

En 2022, le total des rémunérations brutes globales versées aux 279 collaborateurs présents sur l'exercice s'est élevé à 18 813 105 € dont 1 282 750 € de primes. Les éléments de rémunération versés aux collaborateurs ayant une incidence sur le profil de risques de la société de gestion s'élèvent 7 272 428 €.

Les primes à caractère discrétionnaire sont payées en mars de l'année (n+1) lorsqu'une vision de l'exercice (n) est disponible.

Ces primes sont limitées à un montant annuel unitaire de 100.000€ et ne font pas l'objet d'un étalement. Dans le cadre d'une révision de la politique de rémunération permettant un versement de primes discrétionnaires supérieures à 100.000€, Crédit Mutuel Asset Management en informerait préalablement l'AMF et mettrait sa politique de rémunération en conformité avec les directives dites OPCVM V et AIFM en prévoyant notamment les conditions d'étalement sur une période minimum de trois ans.

● **Evènements intervenus au cours de la période**

02/01/2023 Caractéristiques de gestion : Mise en conformité avec le règlement Taxonomie

02/01/2023 Caractéristiques de gestion : Ajout de l'annexe SFDR

17/02/2023 Frais : Affichage des frais - Ventilation FROG

10/11/2023 Caractéristiques de gestion : Mise en place de mécanismes de liquidité (gates et swing pricing)

10/11/2023 Mise à jour de la trame : Mise à jour de l'annexe SFDR

10/11/2023 Mise à jour de la trame : Mise en conformité de la trame

BILAN ACTIF

	29/12/2023	30/12/2022
Immobilisations nettes	0,00	0,00
Dépôts et instruments financiers	353 415 733,72	339 288 563,79
Actions et valeurs assimilées	73 669 390,27	59 562 363,48
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	73 669 390,27	59 562 363,48
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	252 570 447,16	178 670 099,98
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	252 570 447,16	178 670 099,98
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	69 898 405,61
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	69 898 405,61
Titres de créances négociables	0,00	69 898 405,61
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Parts d'organismes de placement collectif	26 944 086,29	30 712 974,01
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	26 944 086,29	30 712 974,01
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Contrats financiers	231 810,00	444 720,71
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	231 810,00	444 720,71
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
Créances	287 876,43	704 466,15
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	287 876,43	704 466,15
Comptes financiers	6 811 472,75	8 349 137,59
Liquidités	6 811 472,75	8 349 137,59
Total de l'actif	360 515 082,90	348 342 167,53

BILAN PASSIF

	29/12/2023	30/12/2022
Capitaux propres		
Capital	368 292 402,38	354 522 447,78
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	3,04	15,17
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	-8 752 609,71	-6 677 245,99
Résultat de l'exercice (a, b)	409 313,47	-548 432,44
Total des capitaux propres	359 949 109,18	347 296 784,52
<i>(= Montant représentatif de l'actif net)</i>		
Instruments financiers	231 810,00	444 720,20
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Contrats financiers	231 810,00	444 720,20
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	231 810,00	444 720,20
Autres opérations	0,00	0,00
Dettes	334 163,72	600 662,81
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	334 163,72	600 662,81
Comptes financiers	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
Total du passif	360 515 082,90	348 342 167,53

(a) Y compris comptes de régularisations

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN

	29/12/2023	30/12/2022
Opérations de couverture		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		
Contrats futures		
Taux		
USTNH3F00002 TNote 10Y-C 0323	0,00	11 224 966,72
Total Taux	0,00	11 224 966,72
Total Contrats futures	0,00	11 224 966,72
Total Autres engagements	0,00	11 224 966,72
Total Opérations de couverture	0,00	11 224 966,72
Autres opérations		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
Taux		
FGBMH4F00002 BOBL-EUX 0324	20 635 440,00	0,00
FGBMH3F00002 BOBL-EUX 0323	0,00	16 668 000,00
USN2H3F00002 TNote 2Y-CB 0323	0,00	33 909 877,28
Total Contrats futures	20 635 440,00	50 577 877,28
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	20 635 440,00	50 577 877,28
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		
Contrats futures		
Taux		
Total Taux	0,00	0,00
Total Contrats futures	0,00	0,00
Total Autres engagements	0,00	0,00
Total Autres opérations	20 635 440,00	50 577 877,28

COMPTE DE RESULTAT

	29/12/2023	30/12/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	244 926,49	23 044,70
Produits sur actions et valeurs assimilées	1 904 837,44	1 933 685,07
Produits sur obligations et valeurs assimilées	2 390 753,71	1 856 048,70
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur contrats financiers	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (I)	4 540 517,64	3 812 778,47
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur contrats financiers	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	10 849,10	54 173,61
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (II)	10 849,10	54 173,61
Résultat sur opérations financières (I - II)	4 551 366,74	3 758 604,86
Autres produits (III)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	4 121 026,23	4 297 822,80
Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (I - II + III - IV)	430 340,51	-539 217,94
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-21 027,04	-9 214,50
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	0,00	0,00
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI)	409 313,47	-548 432,44

- **REGLES ET METHODES COMPTABLES**

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 modifié.
Les éléments comptables sont présentés en euro, devise de la comptabilité de l'OPC.

- **Comptabilisation des revenus**

Les comptes financiers sont enregistrés pour leur montant, majoré, le cas échéant, des intérêts courus qui s'y rattachent.

L'OPC comptabilise ses revenus selon la méthode du coupon encaissé.

- **Comptabilisation des entrées et sorties en portefeuille**

La comptabilisation des entrées et sorties de titres dans le portefeuille de l'OPC est effectuée frais exclus.

- **Affectation des sommes distribuables**

Part RC :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part RD :

Pour les revenus : distribution du résultat net

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part S :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part ES :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

- **Frais de gestion et de fonctionnement**

Les frais de gestion sont prévus par la notice d'information ou le prospectus complet de l'OPC.

- **Frais de gestion fixes (taux maximum)**

		Frais de gestion fixes	Assiette
RC	FR0010359323	1,5548 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 1,5248 % TTC maximum dont frais de fonctionnement et autres services : 0,03 % TTC maximum	Actif net
RD	FR0010361311	1,5548 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 1,5248 % TTC maximum dont frais de fonctionnement et autres services : 0,03 % TTC maximum	Actif net
S	FR0013466505	1 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 0,97 % TTC maximum dont frais de fonctionnement et autres services : 0,03 % TTC maximum	Actif net
ES	FR0014005XF4	1,2 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 1,17 % TTC maximum dont frais de fonctionnement et autres services : 0,03 % TTC maximum	Actif net

- **Frais de gestion indirects (sur OPC)**

		Frais de gestion indirects
RC	FR0010359323	Néant
RD	FR0010361311	Néant
S	FR0013466505	Néant
ES	FR0014005XF4	Néant

- **Commission de surperformance**

Part FR0010359323 RC

Néant

Part FR0010361311 RD

Néant

Part FR0013466505 S

Néant

Part FR0014005XF4 ES

Néant

- **Rétrocessions**

La politique de comptabilisation de rétrocessions de frais de gestion sur OPC cibles détenus est décidée par la société de gestion.

Ces rétrocessions sont comptabilisées en déduction des commissions de gestion. Les frais effectivement supportés par le fonds figurent dans le tableau « FRAIS DE GESTION SUPPORTÉS PAR L'OPC ». Les frais de gestion sont calculés sur l'actif net moyen à chaque valeur liquidative et couvrent les frais de la gestion financière, administrative, la valorisation, le coût du dépositaire, les honoraires des commissaires aux comptes... Ils ne comprennent pas les frais de transaction.

• Frais de transaction

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectuées au moyen de sommes provenant, soit de la vente ou du remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans l'OPC, sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités.

Commissions de mouvement	Clé de répartition (en %)		
	SDG	Dépositaire	Autres prestataires
Néant			

• Méthode de valorisation

Lors de chaque valorisation, les actifs de l'OPCVM, du FIA sont évalués selon les principes suivants :

• Actions et titres assimilés cotés (valeurs françaises et étrangères) :

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de bourse de la veille est utilisé.

• Obligations et titres de créance assimilés (valeurs françaises et étrangères) et EMTN :

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé.

Dans le cas d'une cotation non réaliste, le gérant doit faire une estimation plus en phase avec les paramètres réels de marché. Selon les sources disponibles, l'évaluation pourra être effectuée par différentes méthodes comme :

- la cotation d'un contributeur,
- une moyenne de cotations de plusieurs contributeurs,
- un cours calculé par une méthode actuarielle à partir d'un spread (de crédit ou autre) et d'une courbe de taux,
- etc.

• Titres d'OPCVM, de FIA ou de fond d'investissement en portefeuille :

Evaluation sur la base de la dernière valeur liquidative connue.

• Parts d'organismes de Titrisation :

Evaluation au dernier cours de bourse du jour pour les organismes de titrisation cotés sur les marchés européens.

• Acquisitions temporaires de titres :

- Pensions livrées à l'achat : Valorisation contractuelle. Pas de pension d'une durée supérieure à 3 mois
- Rémérés à l'achat : Valorisation contractuelle, car le rachat des titres par le vendeur est envisagé avec suffisamment de certitude.

- Emprunts de titres : Valorisation des titres empruntés et de la dette de restitution correspondante à la valeur de marché des titres concernés.

- **Cessions temporaires de titres :**

- Titres donnés en pension livrée : Les titres donnés en pension livrée sont valorisés au prix du marché, les dettes représentatives des titres donnés en pension sont maintenues à la valeur fixée dans le contrat.

- Prêts de titres : Valorisation des titres prêtés au cours de bourse de la valeur sous-jacente. Les titres sont récupérés par l'OPCVM, FIA à l'issue du contrat de prêt.

- **Valeurs mobilières non cotées :**

Evaluation utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et sur le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

- **Titres de créances négociables :**

Les TCN sont valorisés à la valeur de marché.

Valeur de marché retenue :

- BTF/BTAN :

Taux de rendement actuariel ou cours du jour publié par la Banque de France.

- Autres TCN :

Pour les TCN faisant l'objet de cotation régulière : le taux de rendement ou les cours utilisés sont ceux constatés chaque jour sur le marché.

Pour les titres sans cotation régulière ou réaliste : application d'une méthode actuarielle avec utilisation du taux de rendement d'une courbe de taux de référence corrigé d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur (spread de crédit ou autre).

- **Contrats à terme fermes :**

Les cours de marché retenus pour la valorisation des contrats à terme fermes sont en adéquation avec ceux des titres sous-jacents. Ils varient en fonction de la Place de cotation des contrats :

- Contrats à terme fermes cotés sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

- Contrats à terme fermes cotés sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

- **Options :**

Les cours de marché retenus suivent le même principe que ceux régissant les contrats ou titres supports :

- Options cotées sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

- Options cotées sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

- **Opérations d'échanges (swaps) :**

- Les swaps d'une durée de vie inférieure à 3 mois sont valorisés de manière linéaire.

- Les swaps d'une durée de vie supérieure à 3 mois sont valorisés au prix du marché.

- L'évaluation des swaps d'indice est réalisée au prix donné par la contrepartie, la société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de cette évaluation.

- Lorsque le contrat de swap est adossé à des titres clairement identifiés (qualité et durée), ces deux éléments sont évalués globalement.

- **Contrats de change à terme :**

Il s'agit d'opérations de couverture de valeurs mobilières en portefeuille libellées dans une devise autre que celle de la comptabilité de l'OPCVM, du FIA par un emprunt de devise dans la même monnaie pour le même montant. Les opérations à terme de devise sont valorisées d'après la courbe des taux prêteurs/emprunteurs de la devise.

• Méthode d'évaluation des engagements hors bilan

- Les engagements sur contrats à terme fermes sont déterminés à la valeur de marché. Elle est égale au cours de valorisation multiplié par le nombre de contrats et par le nominal. Les engagements sur contrats d'échange de gré à gré sont présentés à leur valeur nominale ou en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent.
- Les engagements sur opérations conditionnelles sont déterminés sur la base de l'équivalent sous-jacent de l'option. Cette traduction consiste à multiplier le nombre d'options par un delta. Le delta résulte d'un modèle mathématique (de type Black-Scholes) dont les paramètres sont : le cours du sous-jacent, la durée à l'échéance, le taux d'intérêt court terme, le prix d'exercice de l'option et la volatilité du sous-jacent. La présentation dans le hors-bilan correspond au sens économique de l'opération, et non au sens du contrat.
- Les swaps de dividende contre évolution de la performance sont indiqués à leur valeur nominale en hors-bilan.
- Les swaps adossés ou non adossés sont enregistrés au nominal en hors-bilan.

• Description des garanties reçues ou données

• Garantie reçue :

Néant

• Garantie donnée :

Dans le cadre de la réalisation des transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré et des opérations d'acquisition / cession temporaire des titres, l'OPC peut recevoir les actifs financiers considérés comme des garanties et ayant pour but de réduire son exposition au risque de contrepartie.

Les garanties financières reçues seront essentiellement constituées en espèces ou en titres financiers pour les transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré, et en espèces et en obligations d'Etat éligibles pour les opérations d'acquisition/cession temporaire de titres.

Ces garanties sont données sous forme d'espèces ou d'obligations émises ou garanties par les Etats membres de l'OCDE ou par leurs collectivités publiques territoriales ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère communautaire, régional ou mondial.

Toute garantie financière reçue respectera les principes suivants :

- Liquidité : Toute garantie financière en titres doit être très liquide et pouvoir se négocier rapidement sur un marché réglementé à prix transparent.
- Cessibilité : Les garanties financières sont cessibles à tout moment.
- Evaluation : Les garanties financières reçues font l'objet d'une évaluation quotidienne, au prix du marché ou selon un modèle de pricing. Une politique de décote prudente sera appliquée sur les titres pouvant afficher une volatilité non négligeable ou en fonction de la qualité de crédit.
- Qualité de crédit des émetteurs : Les garanties financières sont de haute qualité de crédit selon l'analyse de la société de gestion.
- Placement de garanties reçues en espèces : Elles sont, soit placées en dépôts auprès d'entités éligibles, soit investies en obligations d'Etat de haute qualité de crédit (notation respectant les critères des OPCVM/FIA de type monétaire), soit investies en OPCVM/FIA de type monétaire, soit utilisées aux fins de transactions de prise en pension conclues avec un établissement de crédit.
- Corrélation : les garanties sont émises par une entité indépendante de la contrepartie.
- Diversification : L'exposition à un émetteur donné ne dépasse pas 20% de l'actif net.
- Conservation : Les garanties financières reçues sont placées auprès du Dépositaire ou par un de ses agents ou tiers sous son contrôle ou de tout dépositaire tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et qui n'a aucun lien avec le fournisseur des garanties financières.

- Interdiction de réutilisation : Les garanties financières autres qu'en espèces ne peuvent être ni vendues, ni réinvesties, ni remises en garantie.

• **Mécanisme de Swing Pricing**

La société de gestion a mis en place une méthode d'ajustement de la valeur liquidative du fonds afin de préserver l'intérêt des porteurs présents sur le fonds en faisant supporter aux seuls investisseurs entrants (respectivement sortants) lors de mouvements de souscriptions (respectivement rachats) massifs, le poids du coût du réaménagement du portefeuille.

Le Swing Pricing avec seuil de déclenchement est un mécanisme, encadré par une procédure interne, par lequel la valeur liquidative peut être ajustée en cas de dépassement du seuil de déclenchement dit seuil de Swing Pricing. Ce seuil est indiqué en pourcentage de l'actif net de l'OPC et il est préétabli par la société de gestion.

Ainsi si au jour de la centralisation, le total des ordres de souscription/ de rachat nets des investisseurs sur l'ensemble des catégories de parts du fonds dépasse le seuil de Swing Pricing le mécanisme d'ajustement est activé et la valeur liquidative peut être ajustée à la hausse ou à la baisse. Cette valeur liquidative ajustée est dite valeur liquidative « swinguée ».

Les paramètres du seuil de déclenchement et de coûts de réajustement sont déterminés par la société de gestion et revus périodiquement. Celle-ci a également la possibilité de les modifier à tout moment, notamment en cas de crise sur les marchés financiers.

Si l'OPC émet plusieurs catégories de parts, la valeur liquidative de chaque catégorie de parts est calculée séparément mais le facteur de swing est identique pour toutes les classes de parts et le mécanisme s'applique à l'ensemble du fonds.

La volatilité de la valeur liquidative du FCP peut ne pas refléter uniquement celle des titres détenus en portefeuille en raison de l'application du Swing Pricing.

La valeur liquidative « swinguée » est la seule valeur liquidative du fonds et la seule communiquée aux porteurs de parts du fonds. Toutefois, en cas d'existence d'une commission de surperformance, celle-ci est calculée sur la valeur liquidative avant application du mécanisme d'ajustement.

Conformément aux dispositions réglementaires la société de gestion ne communique pas le niveau du seuil de déclenchement et veille à préserver le caractère confidentiel de cette information.

EVOLUTION DE L'ACTIF NET

	29/12/2023	30/12/2022
Actif net en début d'exercice	347 296 784,52	385 261 187,21
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	14 987 947,73	42 122 514,05
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-34 160 226,60	-35 993 437,26
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	4 003 472,21	2 120 760,99
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-13 485 538,30	-10 300 238,43
Plus-values réalisées sur contrats financiers	2 473 006,73	2 413 175,12
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-1 822 745,56	-983 550,00
Frais de transaction	-98 994,39	-104 027,72
Différences de change	-56 369,68	203 449,54
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	39 930 720,16	-36 677 191,96
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	6 281 695,42	-33 649 024,74
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-33 649 024,74	3 028 167,22
Variation de la différence d'estimation des contrats financiers	453 289,29	-221 479,29
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	231 810,00	-221 479,29
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-221 479,29	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-2 577,44	-5 281,92
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	430 340,51	-539 217,94
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	122,13*
Actif net en fin d'exercice	359 949 109,18	347 296 784,52

*Soulte fusion

**INSTRUMENTS FINANCIERS - VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE
D'INSTRUMENT**

	Montant	%
ACTIF		
Obligations et valeurs assimilées		
Obligations à taux fixe négo. sur un marché régl. ou assimilé	227 770 628,48	63,28
Obligations à taux variable, révisable négo. sur un marché régl. ou assimilé	7 108 947,26	1,97
Obligations indexées négo. sur un marché régl. ou assimilé	8 347 263,41	2,32
Titres subordonnés (TSR - TSDI)	9 343 608,01	2,60
TOTAL Obligations et valeurs assimilées	252 570 447,16	70,17
Titres de créances		
TOTAL Titres de créances	0,00	0,00
Operations contractuelles a l'achat		
TOTAL Operations contractuelles a l'achat	0,00	0,00
PASSIF		
Cessions		
TOTAL Cessions	0,00	0,00
Operations contractuelles a la vente		
TOTAL Operations contractuelles a la vente	0,00	0,00
HORS BILAN		
Opérations de couverture		
TOTAL Opérations de couverture	0,00	0,00
Autres opérations		
Taux	20 635 440,00	5,73
TOTAL Autres opérations	20 635 440,00	5,73

VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Actif								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	252 570 447,16	70,17	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	6 811 472,75	1,89	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	20 635 440,00	5,73	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	0-3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
Actif										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	35 449 339,41	9,85	142 521 365,70	39,59	74 599 742,05	20,73
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	6 811 472,75	1,89	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 635 440,00	5,73	0,00	0,00

**VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF
ET DE HORS-BILAN**

	Devise 1	%	Devise2	%	Devise 3	%	Autre(s) devise(s)	%
	USD	USD	CHF	CHF	GBP			
Actif								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	18 173 929,80	5,05	698 588,30	0,19	339 262,52	0,09	367 125,30	0,10
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres d'OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créance	13 349,73	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	1 735 274,21	0,48	793 562,45	0,22	735 823,31	0,20	2 835,18	0,00
Passif								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS FAISANT L'OBJET D'UNE ACQUISITION TEMPORAIRE

	29/12/2023
Titres acquis à réméré	0,00
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS CONSTITUTIFS DE DEPOTS DE GARANTIE

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

INSTRUMENTS FINANCIERS EMIS PAR LA SOCIETE DE GESTION OU LES ENTITES DE SON GROUPE

	ISIN	LIBELLE	29/12/2023
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			23 426 727,56
	FR0000979825	CM-AM CAS.ISR IC3D	10 086 529,37
	FR0011153378	CM-AM INFLAT.RC 6D	3 440 511,49
	FR0013246550	CM-AM GR.BDS IC 3D	5 899 619,70
	FR0013250420	CM-AM OBL.FL.RC 3D	3 275 510,95
	FR0014005R48	CM AM OB.EM.F.IC3D	28 067,20
	FR001400CT66	CM IMP.F.INCL..IC3D	696 488,85
Contrats financiers			0,00
Total des titres du groupe			23 426 727,56

TABLEAUX D’AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice						
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédits d'impôt unitaire
Total acomptes			0	0	0	0

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice				
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire
Total acomptes			0	0

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	3,04	15,17
Résultat	409 313,47	-548 432,44
Total	409 316,51	-548 417,27

	29/12/2023	30/12/2022
C1 PART CAPI RC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	71 424,63	26 068,57
Total	71 424,63	26 068,57
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	0,00	0,00
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

	29/12/2023	30/12/2022
C2 PART CAPI ES		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	330 860,01	-577 110,92
Total	330 860,01	-577 110,92
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	0,00	0,00
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

	29/12/2023	30/12/2022
C3 PART CAPI S		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	1,12	0,81
Total	1,12	0,81
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	0,00	0,00
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

	29/12/2023	30/12/2022
D1 PART DIST RD		
Affectation		
Distribution	7 007,81	2 620,91
Report à nouveau de l'exercice	22,94	3,36
Capitalisation	0,00	0,00
Total	7 030,75	2 624,27
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	3 337,051	3 798,417
Distribution unitaire	2,10	0,69
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	254 205,42	123 825,38
Provenant de l'exercice	131 052,42	123 825,38
Provenant de l'exercice N-1	123 153,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-8 752 609,71	-6 677 245,99
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	-8 752 609,71	-6 677 245,99

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/12/2023	30/12/2022
C1 PART CAPI RC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-454 634,60	-366 238,49
Total	-454 634,60	-366 238,49
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0,00	0,00
Distribution unitaire	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/12/2023	30/12/2022
C2 PART CAPI ES		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-8 253 232,64	-6 274 274,30
Total	-8 253 232,64	-6 274 274,30
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0,00	0,00
Distribution unitaire	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/12/2023	30/12/2022
C3 PART CAPI S		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-2,58	-1,86
Total	-2,58	-1,86
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0,00	0,00
Distribution unitaire	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/12/2023	30/12/2022
D1 PART DIST RD		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-44 739,89	-36 731,34
Total	-44 739,89	-36 731,34
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	3 337,051	3 798,417
Distribution unitaire	0,00	0,00

TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'OPC AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Date	Part	Actif net	Nombre de titres	Valeur liquidative unitaire	Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)	Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes)	Crédit d'impôt unitaire	Capitalisation unitaire sur résultat et PMV nettes
				€	€	€	€	€
31/12/2019	C1 PART CAPI C	5 033 729,80	5 631,00	893,93	0,00	0,00	0,00	6,05
31/12/2019	C3 PART CAPI S	100,37	1,00	100,37	0,00	0,00	0,00	0,10
31/12/2019	D1 PART DIST D	2 554 727,47	4 610,00	554,17	0,00	11,10	0,00	-7,32
31/12/2020	C1 PART CAPI C	6 965 442,89	7 777,00	895,64	0,00	0,00	0,00	13,30
31/12/2020	C3 PART CAPI S	101,45	1,00	101,45	0,00	0,00	0,00	2,46
31/12/2020	D1 PART DIST D	2 400 278,33	4 421,00	542,92	0,00	4,19	0,00	4,07
31/12/2021	C1 PART CAPI RC	4 615 634,90	4 895,00	942,92	0,00	0,00	0,00	54,37
31/12/2021	C2 PART CAPI ES	378 297 814,90	30 080 942,956	12,57	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	C3 PART CAPI S	107,71	1,00	107,71	0,00	0,00	0,00	7,11
31/12/2021	D1 PART DIST RD	2 347 629,70	4 139,00	567,19	0,00	1,31	0,00	31,47
30/12/2022	C1 PART CAPI RC	19 072 375,48	22 740,436	838,69	0,00	0,00	0,00	-14,95
30/12/2022	C2 PART CAPI ES	326 312 747,18	29 259 114,676	11,15	0,00	0,00	0,00	-0,23
30/12/2022	C3 PART CAPI S	96,59	1,00	96,59	0,00	0,00	0,00	-1,05
30/12/2022	D1 PART DIST RD	1 911 565,27	3 798,417	503,25	0,00	0,69	0,18	-9,67
29/12/2023	C1 PART CAPI RC	18 727 162,44	20 329,302	921,19	0,00	0,00	0,00	-18,85
29/12/2023	C2 PART CAPI ES	339 379 723,09	27 788 180,254	12,21	0,00	0,00	0,00	-0,28
29/12/2023	C3 PART CAPI S	106,98	1,00	106,98	0,00	0,00	0,00	-1,46
29/12/2023	D1 PART DIST RD	1 842 116,67	3 337,051	552,01	0,00	2,10	0,00	-13,40

SOUSCRIPTIONS RACHATS

	En quantité	En montant
C1 PART CAPI RC		
Parts ou Actions Souscrites durant l'exercice	287,62400	249 811,57
Parts ou Actions Rachetées durant l'exercice	-2 698,75800	-2 350 095,10
Solde net des Souscriptions/Rachats	-2 411,13400	-2 100 283,53
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	20 329,30200	

	En quantité	En montant
C2 PART CAPI ES		
Parts ou Actions Souscrites durant l'exercice	1 257 933,53500	14 738 020,42
Parts ou Actions Rachetées durant l'exercice	-2 728 867,95700	-31 567 856,10
Solde net des Souscriptions/Rachats	-1 470 934,42200	-16 829 835,68
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	27 788 180,25400	

	En quantité	En montant
C3 PART CAPI S		
Parts ou Actions Souscrites durant l'exercice	0,00000	0,00
Parts ou Actions Rachetées durant l'exercice	0,00000	0,00
Solde net des Souscriptions/Rachats	0,00000	0,00
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	1,00000	

	En quantité	En montant
D1 PART DIST RD		
Parts ou Actions Souscrites durant l'exercice	0,22100	115,74
Parts ou Actions Rachetées durant l'exercice	-461,58700	-242 275,40
Solde net des Souscriptions/Rachats	-461,36600	-242 159,66
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	3 337,05100	

COMMISSIONS

	En montant
C1 PART CAPI RC	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	34,17
Montant des commissions de souscription perçues	34,17
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées	34,17
Montant des commissions de souscription rétrocédées	34,17
Montant des commissions de rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

	En montant
C2 PART CAPI ES	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription rétrocédées	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

	En montant
C3 PART CAPI S	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription rétrocédées	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

	En montant
D1 PART DIST RD	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00

	En montant
D1 PART DIST RD	
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription rétrocédées	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

FRAIS DE GESTION SUPPORTES PAR L'OPC

	29/12/2023
FR0010359323 C1 PART CAPI RC	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,90
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	167 533,14
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Commissions de surperformance (frais variables)	0,00
Rétrocessions de frais de gestion	19,93

	29/12/2023
FR0014005XF4 C2 PART CAPI ES	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,20
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	3 937 040,20
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Commissions de surperformance (frais variables)	0,00
Rétrocessions de frais de gestion	346,84

	29/12/2023
FR0013466505 C3 PART CAPI S	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,06
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	0,06
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Commissions de surperformance (frais variables)	0,00
Rétrocessions de frais de gestion	0,00

	29/12/2023
FR0010361311 D1 PART DIST RD	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,90
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	16 821,64
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Commissions de surperformance (frais variables)	0,00
Rétrocessions de frais de gestion	2,04

CREANCES ET DETTES

	Nature de débit/crédit	29/12/2023
Créances	Coupons et dividendes	13 349,73
Créances	Dépôts de garantie	274 526,70
Total des créances		287 876,43
Dettes	Frais de gestion	334 163,72
Total des dettes		334 163,72
Total dettes et créances		-46 287,29

VENTILATION SIMPLIFIEE DE L'ACTIF NET

INVENTAIRE RESUME

	Valeur EUR	% Actif Net
PORTEFEUILLE	353 183 923,72	98,12
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES	73 669 390,27	20,47
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES	252 570 447,16	70,16
TITRES DE CREANCES NEGOCIABLES	0,00	0,00
TITRES OPC	26 944 086,29	7,49
AUTRES VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES A L'ACHAT	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES A LA VENTE	0,00	0,00
CESSIONS DE VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
OPERATEURS DEBITEURS ET AUTRES CREANCES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)	287 876,43	0,08
OPERATEURS CREDITEURS ET AUTRES DETTES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)	-334 163,72	-0,09
CONTRATS FINANCIERS	0,00	0,00
OPTIONS	0,00	0,00
FUTURES	0,00	0,00
SWAPS	0,00	0,00
BANQUES, ORGANISMES ET ETS. FINANCIERS	6 811 472,75	1,89
DISPONIBILITES	6 811 472,75	1,89
DEPOTS A TERME	0,00	0,00
EMPRUNTS	0,00	0,00
AUTRES DISPONIBILITES	0,00	0,00
ACHATS A TERME DE DEVISES	0,00	0,00
VENTES A TERME DE DEVISES	0,00	0,00
ACTIF NET	359 949 109,18	100,00

PORTEFEUILLE TITRES DETAILLE

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
TOTAL Actions & valeurs assimilées						73 669 390,27	20,47
TOTAL Actions & valeurs assimilées nég. sur un marché régl. ou assimilé						73 669 390,27	20,47
TOTAL Actions & valeurs ass. nég. sur un marché régl. ou ass.(sauf Warrants et Bons de Sous.)						73 669 390,27	20,47
TOTAL BELGIQUE						412 678,88	0,11
BE0974293251 ANHEUSER-BUSCH INBEV			EUR	7 064		412 678,88	0,11
TOTAL BERMUDES						225 569,54	0,06
BMG0112X1056 AEEGON LTD			EUR	42 982		225 569,54	0,06
TOTAL SUISSE						1 013 432,50	0,28
CH0038863350 NESTLE NOM.			CHF	6 373		667 624,14	0,18
CH0044328745 CHUBB			USD	1 538		314 844,20	0,09
CH0210483332 CIE FIN.RICHEMONT NOM.			CHF	249		30 964,16	0,01
TOTAL ALLEMAGNE						12 315 294,71	3,42
DE0005190003 BMW			EUR	4 830		486 767,40	0,14
DE0005552004 DEUTSCHE POST NOM.			EUR	17 472		783 706,56	0,22
DE0005557508 DEUTSCHE TELEKOM			EUR	19 919		433 238,25	0,12
DE0005810055 DEUTSCHE BOERSE			EUR	1 783		332 529,50	0,09
DE0006231004 INFINEON TECHNOLOGIES			EUR	17 968		679 190,40	0,19
DE0007030009 RHEINMETALL ORD.			EUR	3 648		1 046 976,00	0,29

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
DE0007100000 MERCEDES-BENZ GROUP			EUR	13 370		836 293,50	0,23
DE0007164600 SAP			EUR	17 299		2 412 864,52	0,67
DE0007236101 SIEMENS			EUR	9 001		1 529 449,92	0,42
DE0007664039 VOLKSWAGEN PREF			EUR	3 251		363 461,80	0,10
DE0008404005 ALLIANZ			EUR	7 144		1 728 490,80	0,48
DE0008430026 MUNCHENER RUCKVERSICHERUNGS			EUR	2 323		871 357,30	0,24
DE000A1EWWW0 ADIDAS NOM.			EUR	2 584		475 869,44	0,13
DE000A1ML7J1 VONOVIA			EUR	7 035		200 778,90	0,06
DE000BASF111 BASF NOM.			EUR	1 999		97 511,22	0,03
DE000PAG9113 DR. ING. H.C. F. PORSCHE AKTIE			EUR	460		36 809,20	0,01
TOTAL DANEMARK						367 125,30	0,10
DK0062498333 NOVO NORDISK CL.B			DKK	3 920		367 125,30	0,10
TOTAL ESPAGNE						2 079 421,43	0,58
ES0113211835 BCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARIA			EUR	65 466		538 523,32	0,15
ES0113900137 BANCO SANTANDER			EUR	189 976		718 014,29	0,20
ES0144580Y14 IBERDROLA			EUR	42 109		499 833,83	0,14
ES0148396007 INDITEX			EUR	8 193		323 049,99	0,09
TOTAL FINLANDE						489 756,70	0,14
FI4000297767 NORDEA BANK			EUR	43 627		489 756,70	0,14
TOTAL FRANCE						23 624 700,66	6,57

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
FR0000045072 CREDIT AGRICOLE			EUR	71 338		916 835,98	0,25
FR0000052292 HERMES INTERNATIONAL			EUR	601		1 153 198,80	0,32
FR0000073272 SAFRAN PROV.ECHANGE			EUR	5 712		910 835,52	0,25
FR0000120073 AIR LIQUIDE			EUR	7 313		1 287 965,56	0,36
FR0000120271 TOTALENERGIES SE			EUR	54 225		3 340 260,00	0,94
FR0000120321 L'OREAL			EUR	3 305		1 489 398,25	0,41
FR0000120503 BOUYGUES			EUR	1 388		47 358,56	0,01
FR0000120578 SANOFI			EUR	12 951		1 162 481,76	0,32
FR0000120628 AXA			EUR	53 803		1 586 650,47	0,44
FR0000120644 DANONE			EUR	6 851		402 016,68	0,11
FR0000121014 LVMH MOET HENNESSY VUITTON			EUR	4 396		3 224 905,60	0,90
FR0000121329 THALES			EUR	10 845		1 452 687,75	0,40
FR0000121485 KERING			EUR	597		238 203,00	0,07
FR0000121667 ESSILORLUXOTTICA			EUR	2 872		521 555,20	0,14
FR0000121972 SCHNEIDER ELECTRIC			EUR	12 134		2 205 718,52	0,61
FR0000124141 VEOLIA ENVIRONNEMENT			EUR	10 112		288 798,72	0,08
FR0000125007 SAINT-GOBAIN			EUR	4 694		312 902,04	0,09
FR0000125486 VINCI			EUR	6 545		744 166,50	0,21
FR0000127771 VIVENDI			EUR	2 161		20 909,84	0,01
FR0000130809 SOCIETE GENERALE			EUR	1 886		45 311,15	0,01

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
FR0000131104 BNP PARIBAS ACTIONS A			EUR	20 547		1 286 036,73	0,36
FR0000133308 ORANGE			EUR	6 557		67 563,33	0,02
FR0010208488 ENGIE			EUR	31 041		494 110,64	0,14
FR0010411983 SCOR SE REGPT			EUR	11 067		292 832,82	0,08
FR0014003TT8 DASSAULT SYSTEMES			EUR	2 984		131 997,24	0,04
TOTAL IRLANDE						1 575 796,17	0,44
IE0001827041 CRH			GBP	5 443		339 262,52	0,09
IE000S9YS762 LINDE			USD	1 689		628 341,66	0,18
IE00B8KQ827 EATON CORPORATION PLC			USD	1 462		318 911,99	0,09
IE00BWT6H894 FLUTTER ENTERTAINMENT			EUR	1 808		289 280,00	0,08
TOTAL ITALIE						5 317 326,76	1,48
IT0000072618 INTESA SANPAOLO			EUR	548 193		1 449 148,20	0,40
IT0003128367 ENEL			EUR	193 046		1 299 199,58	0,36
IT0003132476 ENI			EUR	57 731		886 055,39	0,25
IT0005239360 UNICREDIT REGR.			EUR	68 509		1 682 923,59	0,47
TOTAL PAYS-BAS						9 438 188,93	2,62
NL0000226223 STMICROELECTRONICS			EUR	2 650		119 899,25	0,03
NL0000235190 AIRBUS			EUR	9 204		1 286 535,12	0,36
NL0000334118 ASM INTERNATIONAL			EUR	69		32 426,55	0,01
NL0009538784 NXP SEMICONDUCTOR			USD	489		101 733,26	0,03

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
NL0010273215 ASML HOLDING			EUR	6 646		4 530 578,20	1,25
NL0011585146 FERRARI			EUR	1 885		575 302,00	0,16
NL0011794037 KONINKLIJKE AHOLD DELHAIZE			EUR	8 572		223 000,58	0,06
NL0011821202 ING GROEP			EUR	41 718		564 277,67	0,16
NL0012969182 ADYEN			EUR	383		446 807,80	0,12
NL0013654783 PROSUS			EUR	12 836		346 379,46	0,10
NL00150001Q9 STELLANTIS			EUR	57 283		1 211 249,04	0,34
TOTAL ETATS UNIS AMERIQUE						16 810 098,69	4,67
US00724F1012 ADOBE			USD	557		301 001,99	0,08
US0079031078 ADVANCED MICRO DEVICES ORD.			USD	2 894		386 417,16	0,11
US02079K1079 ALPHABET CLC			USD	9 359		1 194 713,65	0,33
US0231351067 AMAZON COM			USD	6 979		960 497,52	0,27
US0378331005 APPLE			USD	7 193		1 254 409,68	0,35
US0404131064 ARISTA NETWORKS			USD	272		58 024,20	0,02
US0605051046 BANK AMERICA			USD	4 813		146 787,78	0,04
US09857L1089 BOOKING HOLDINGS			USD	123		395 206,58	0,11
US1011371077 BOSTON SCIENTIFIC			USD	3 825		200 292,80	0,06
US11135F1012 BROADCOM INC			USD	208		210 307,97	0,06
US1491231015 CATERPILLAR			USD	466		124 802,74	0,03
US1667641005 CHEVRON			USD	1 209		163 346,41	0,05

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
US1912161007 COCA-COLA			USD	6 314		337 032,63	0,09
US2435371073 DECKERS OUTDOOR			USD	306		185 271,36	0,05
US2441991054 DEERE			USD	443		160 455,08	0,04
US2910111044 EMERSON ELECTRIC			USD	920		81 108,33	0,02
US30231G1022 EXXON MOBIL			USD	2 598		235 279,02	0,07
US3696043013 GENERAL ELECTRIC			USD	5 248		606 704,93	0,17
US46625H1005 JPMORGAN CHASE			USD	3 166		487 804,89	0,14
US132721045 LAMB WESTON HOLDINGS INC			USD	3 835		375 475,68	0,10
US5324571083 ELI LILLY			USD	1 254		662 121,09	0,18
US5719032022 MARRIOTT INTERNATIONAL CL.A			USD	1 258		256 967,01	0,07
US57636Q1040 MASTERCARD CL.A			USD	844		326 063,80	0,09
US5801351017 MCDONALDS			USD	1 100		295 435,69	0,08
US58933Y1055 MERCK			USD	5 214		514 882,50	0,14
US5949181045 MICROSOFT			USD	4 979		1 695 926,78	0,48
US6092071058 MONDELEZ INTERNATIONAL			USD	2 853		187 176,44	0,05
US67066G1040 NVIDIA			USD	2 269		1 017 802,70	0,28
US68389X1054 ORACLE			USD	994		94 925,20	0,03
US6974351057 PALO ALTO NETWORKS			USD	961		256 684,49	0,07
US7010941042 PARKER-HANNIFIN			USD	221		92 291,52	0,03
US7134481081 PEPSICO			USD	2 505		385 370,65	0,11

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
US7427181091 PROCTER GAMBLE	USD		520			69 022,46	0,02
US74762E1029 QUANTA SERVICES	USD		1 274			249 030,07	0,07
US75886F1075 REGENERON PHARMACEUTICALS	USD		327			260 145,68	0,07
US79466L3024 SALESFORCE	USD		1 726			411 394,60	0,11
US81762P1021 SERVICE NOW	USD		438			280 292,23	0,08
US8716071076 SYNOPSYS	USD		437			203 818,54	0,06
US8725901040 T-MOBILE US	USD		2 592			376 426,96	0,10
US8835561023 THERMO FISHER SCIENTIFIC	USD		224			107 696,52	0,03
US91324P1021 UNITEDHEALTH GROUP	USD		652			310 922,50	0,09
US92826C8394 VISA CL.A	USD		1 692			399 014,67	0,11
US9311421039 WALMART	USD		1 597			228 049,86	0,06
US98978V1035 ZOETIS A	USD		1 475			263 696,33	0,07
TOTAL Obligations & Valeurs assimilées						252 570 447,16	70,16
TOTAL Obligations & valeurs assimilées nég. sur un marché régl. ou assimilé						252 570 447,16	70,16
TOTAL Obligations à taux fixe nég. sur un marché régl. ou assimilé						227 770 628,48	63,27
TOTAL AUTRICHE						7 572 749,58	2,10
AT0000ALZGE4 AUSTRIA 0,75%18-200228	EUR	20/02/2028	8 000		0,75	7 572 749,58	2,10
TOTAL BELGIQUE						10 273 091,56	2,85
BE0000345547 BELGIUM 0,8%18-220628	EUR	22/06/2028	800 000 000		0,80	7 558 658,36	2,10
BE0002819002 KBC GROUP 07122031	EUR	07/12/2031	30			2 714 433,20	0,75

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
TOTAL SUISSE						7 901 440,23	2,20
CH0520042489 UBS GROUP TV20-290126	29/01/2020	29/01/2026	EUR	1 100		1 057 322,11	0,29
CH1174335732 UBS GROUP TV22-131026	24/03/2022	13/10/2026	EUR	2 158		2 107 914,82	0,59
CH1255915006 UBS GROUP TV23-170328	17/03/2023	17/03/2028	EUR	1 990		2 122 432,32	0,59
XS2381671671 CS AG LDN 0,25%21-010928	01/09/2021	01/09/2028	EUR	3 000	0,25	2 613 770,98	0,73
TOTAL ALLEMAGNE						62 616 694,52	17,38
DE0001102408 ALLEMAGNE 0%16-150826	11/07/2016	15/08/2026	EUR	700 000 000		6 626 410,00	1,84
DE0001102416 GERMANY 0,25%17-150227	13/01/2017	15/02/2027	EUR	1 300 000 000	0,25	12 340 061,23	3,43
DE0001102424 ALLEMAGNE 0,5%17-150827	12/07/2017	15/08/2027	EUR	1 200 000 000	0,50	11 415 314,75	3,17
DE0001102440 GERMANY 0,5%18-150228	12/01/2018	15/02/2028	EUR	1 400 000 000	0,50	13 286 853,41	3,68
DE0001102465 ALLEMAGNE 0,25%19-150229	11/01/2019	15/02/2029	EUR	800 000 000	0,25	7 390 123,83	2,05
DE000A30V5C3 DEUTSCHE BANK TV23-110129	11/01/2023	11/01/2029	EUR	33	5,38	3 633 966,33	1,01
DE000A30VQ09 DEUTSCHE BANK 4%22-291127	29/11/2022	29/11/2027	EUR	14	4,00	1 445 773,19	0,40
DE000A3E5MG8 VONOVIA 0,375%21-160627	16/06/2021	16/06/2027	EUR	16	0,38	1 435 631,08	0,40
DE000A3MP4T1 VONOVIA 0%21-011225	01/09/2021	01/12/2025	EUR	15		1 400 040,00	0,39
XS2343822842 VOLKSWAGEN LEASING 0,375%21-26	19/05/2021	20/07/2026	EUR	1 790	0,38	1 664 540,81	0,46
XS2438616240 VOLKSWAG FIN SVCS 0,875%22-28	31/01/2022	31/01/2028	EUR	2 164	0,88	1 977 979,89	0,55
TOTAL ESPAGNE						20 893 342,98	5,80
ES00000012E51 SPAIN 1,45%19-300429	29/01/2019	30/04/2029	EUR	6 000	1,45	5 730 870,82	1,59
XS2168647357 BANCO SANTANDER 1,375%20-0126	05/05/2020	05/01/2026	EUR	11	1,38	1 070 481,12	0,30

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
XS2297549391 CAIXABANK TV21-090229	09/02/2021	09/02/2029	EUR	13		1 154 183,10	0,32
XS2310118976 CAIXABANK TV21-180631	18/03/2021	18/06/2031	EUR	21	1,25	1 971 325,54	0,55
XS2434702424 CAIXABANK TV22-210128 EMTN	21/01/2022	21/01/2028	EUR	34		3 159 898,05	0,88
XS2575952697 BANCO SANTANDER 3,875%23-0128	16/01/2023	16/01/2028	EUR	31	3,88	3 292 044,58	0,91
XS2583203950 BANCO SABADELL TV23-070229	07/02/2023	07/02/2029	EUR	18		1 946 584,36	0,54
XS2636592102 BBVA TV23-150933 EMTN	15/06/2023	15/09/2033	EUR	24	5,75	2 567 955,41	0,71
TOTAL FRANCE						56 182 079,54	15,61
FR0013131877 OAT 0,50%16-25052026	03/03/2016	25/05/2026	EUR	8 000 000	0,50	7 685 331,58	2,14
FR0013286192 OAT 0,75%17-250528	05/10/2017	25/05/2028	EUR	10 000 000	0,75	9 436 396,72	2,61
FR0013476090 RCI BANQUE 1,125%20-150127	15/01/2020	15/01/2027	EUR	1 350	1,12	1 280 259,18	0,36
FR0013518024 BANQUE POSTALE TV20-170626	17/06/2020	17/06/2026	EUR	15		1 437 498,36	0,40
FR0013534674 BPCE 0,5%20-150927	15/09/2020	15/09/2027	EUR	25		2 311 956,83	0,64
FR0014000AU2 AFD 0%20-281027 EMTN	28/10/2020	28/10/2027	EUR	28		2 534 112,00	0,70
FR0014000OZ2 SOCGEN TV20-241130 EMTN	24/11/2020	24/11/2030	EUR	19		1 785 929,50	0,50
FR0014001R34 BANQUE POSTALE TV21-020832	02/02/2021	02/08/2032	EUR	20	0,75	1 768 331,47	0,49
FR0014003RL9 CDC 0,01%21-010626 EMTN	01/06/2021	01/06/2026	EUR	13	0,01	1 219 814,72	0,34
FR0014004GE5 SOCIETEGENERALE 0,25%21-080727	08/07/2021	08/07/2027	EUR	34	0,25	3 067 795,10	0,85
FR0014006IX6 VEOLIA ENVIRONNEMENT 2%PERP	15/11/2021	31/12/2050	EUR	17		1 555 183,52	0,43
FR0014006XA3 SOCIETE GENERALE TV21-021227	02/12/2021	02/12/2027	EUR	21		1 928 065,54	0,54
FR001400DNU4 SOCIET NAT SNCF 3,125%22-1127	02/11/2022	02/11/2027	EUR	13	3,12	1 324 886,83	0,37

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
FR001400E3H8 ARVAL SERV.4,75%22-220527 EMTN	22/11/2022	22/05/2027	EUR	19	4,75	2 030 189,14	0,56
FR001400E7J5 CREDIT AGRICOLE 3,375%22-0727	28/11/2022	28/07/2027	EUR	32	3,38	3 270 054,03	0,91
FR001400FIU4 CREDIT AGRICOLE TV23-110729	11/01/2023	11/07/2029	EUR	30		3 160 431,47	0,88
FR001400HQM5 CARREFOUR BQUE 4,079%23-050527	05/05/2023	05/05/2027	EUR	34	4,08	3 548 484,41	0,99
FR001400IIO6 THALES 3,625%23-140629	14/06/2023	14/06/2029	EUR	24	3,62	2 503 622,10	0,70
FR001400L4V8 ALD 041028	04/10/2023	06/10/2028	EUR	26	4,88	2 785 703,72	0,77
FR001400MLN4 URW 4,125%23-111230	11/12/2023	11/12/2030	EUR	15	4,12	1 548 033,32	0,43
TOTAL ROYAUME UNI						4 736 482,42	1,32
XS2239845097 CHANEL CERES 0,5%20-310726	01/10/2020	31/07/2026	EUR	1 500	0,50	1 401 871,72	0,39
XS2569069375 LLOYDS BANK GRP 4,5%23-110129	11/01/2023	11/01/2029	EUR	3 076		3 334 610,70	0,93
TOTAL IRLANDE						5 241 347,03	1,46
XS2311407352 BK OF IE GRP TV21-100527	10/03/2021	10/05/2027	EUR	1 610		1 501 612,42	0,42
XS2343340852 AIB GRP TV21-171127	17/05/2021	17/11/2027	EUR	2 370		2 178 248,22	0,61
XS2560495462 VODAFONE INTL 3,25%22-020329	29/11/2022	02/03/2029	EUR	1 500	3,25	1 561 486,39	0,43
TOTAL ITALIE						30 336 744,51	8,43
IT0005210650 ITALIE 1,25%16-011226 BTP	01/08/2016	01/12/2026	EUR	6 000	1,25	5 758 242,00	1,60
IT0005274805 ITALIE 2,05%17-010827 BTP	30/06/2017	01/08/2027	EUR	7 300	2,05	7 177 903,85	2,00
IT0005445306 ITALY 0,5%21-150728	17/05/2021	15/07/2028	EUR	4 000	0,50	3 603 388,00	1,00
IT0005467482 ITALY 0,45%21-150229 BTP	15/11/2021	15/02/2029	EUR	8 000	0,45	7 051 393,60	1,96
XS2312744217 ENEL TV21-PERP. 6.5Y	08/03/2021	31/12/2050	EUR	2 000	1,38	1 760 270,98	0,49

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
XS2532681074 FERR STATO IT 3,75%22-140427	14/09/2022	14/04/2027	EUR	2 579	3,75	2 677 232,00	0,74
XS2555420103 UNICREDIT TV22-151127	15/11/2022	15/11/2027	EUR	1 174		1 253 916,49	0,35
XS2577396430 PIRELLI & C. 4,25%23-180128	18/01/2023	18/01/2028	EUR	975	4,25	1 054 397,59	0,29
TOTAL JAPON						3 282 998,50	0,91
XS2589712996 MIZUHO FIN GROUP 4,157%23-0528	20/02/2023	20/05/2028	EUR	3 109	4,16	3 282 998,50	0,91
TOTAL LUXEMBOURG						1 768 541,46	0,49
XS2282101539 GRAND CITY PRO 0,125%21-110128	11/01/2021	11/01/2028	EUR	21	0,12	1 768 541,46	0,49
TOTAL PAYS-BAS						8 109 194,52	2,25
DE000A19X8A4 VONOVIA FINANCE 1,5%18-220326	22/03/2018	22/03/2026	EUR	16	1,50	1 550 675,67	0,43
XS2258452478 ING GROUP 0,25%20-180229	17/11/2020	18/02/2029	EUR	15		1 306 792,40	0,36
XS2390506546 ING GROUP TV21-290928	29/09/2021	29/09/2028	EUR	19		1 690 569,85	0,47
XS2410367747 TELEFONICA EUROPE TV21-PERP.	24/11/2021	31/12/2050	EUR	29	2,88	2 694 002,06	0,75
XS2681541327 ZF EU FINANCE 6,125%23-130329	13/09/2023	13/03/2029	EUR	8	6,12	867 154,54	0,24
TOTAL SUPRANATIONAL						2 717 829,94	0,76
XS2356409966 EUROFIMA BASEL 0,01%21-230628	23/06/2021	23/06/2028	EUR	3 040	0,01	2 717 829,94	0,76
TOTAL ETATS UNIS AMERIQUE						6 138 091,69	1,71
XS1615079974 JPMORGAN CHASE TV17-180528	18/05/2017	18/05/2028	EUR	1 900		1 816 178,54	0,50
XS2536364081 CITIGROUP TV22-220928 S.87	22/09/2022	22/09/2028	EUR	2 100		2 154 787,22	0,60
XS2586123965 FORD MOTOR 4,867% 030827	13/02/2023	03/08/2027	EUR	2 065	4,87	2 167 125,93	0,61
TOTAL Obligations à taux variable, révisable nég. sur un marché régl. ou assimilé						7 108 947,26	1,97

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
TOTAL ESPAGNE						1 606 087,21	0,45
XS262669982 BANCO SANTANDER TV23-230833	23/05/2023	23/08/2033	EUR	15	5,75	1 606 087,21	0,45
TOTAL ITALIE						3 033 663,55	0,83
IT0005570988 UNICREDIT TV23-140230	07/11/2023	14/02/2030	EUR	2 887		3 033 663,55	0,83
TOTAL ETATS UNIS AMERIQUE						2 469 196,50	0,69
XS2462324232 BANK OF AMERICA TV22-271026	27/04/2022	27/10/2026	EUR	2 533	1,95	2 469 196,50	0,69
TOTAL Obligations indexées négo. sur un marché régl. ou assimilé						8 347 263,41	2,32
TOTAL ESPAGNE						2 719 368,98	0,76
XS2324321285 BANCO SANTANDER TV21-240327	24/03/2021	24/03/2027	EUR	29		2 719 368,98	0,76
TOTAL FRANCE						1 545 993,84	0,43
FR0014006NI7 BNPP TV21-30052028 EMTN	30/11/2021	30/05/2028	EUR	17		1 545 993,84	0,43
TOTAL ROYAUME UNI						4 081 900,59	1,13
XS2430951660 BARCLAYS TV22-280128	10/01/2022	28/01/2028	EUR	1 588	0,88	1 472 201,95	0,41
XS2623518821 NATWEST GROUP PLC 160529	16/05/2023	16/05/2029	EUR	2 437		2 609 698,64	0,72
TOTAL Titres subordonnés (TSR - TSDI)						9 343 608,01	2,60
TOTAL FRANCE						3 959 771,93	1,10
FR0013476611 BNP PARIBAS TV20-150132	15/01/2020	15/01/2032	EUR	17		1 570 851,23	0,44
FR00140017P8 BPCE TV23-010633	01/06/2023	01/06/2033	EUR	6		655 454,66	0,18
XS2290960520 TOTAL TV21-PERP.	25/01/2021	25/01/2050	EUR	1 900		1 733 466,04	0,48
TOTAL IRLANDE						1 154 236,74	0,32

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
XS2340236327 BK IRELAND (GOV&CO) TV21-0831	11/05/2021	11/08/2031	EUR	1 229		1 154 236,74	0,32
TOTAL ITALIE						2 761 663,59	0,77
XS2334852253 ENI 2%21-PERP.	11/05/2021	31/12/2050	EUR	1 484		1 376 426,06	0,38
XS2589361240 INTESA SANPAOLO TV23-200234	20/02/2023	20/02/2034	EUR	1 246		1 385 237,53	0,39
TOTAL PAYS-BAS						1 467 935,75	0,41
XS2295335413 IBERDROLA INTL TV21-PERP. NC6	09/02/2021	31/12/2050	EUR	10		925 000,14	0,26
XS2350756446 ING GROEP TV21-090632	09/06/2021	09/06/2032	EUR	6		542 935,61	0,15
TOTAL Titres d'OPC						26 944 086,29	7,49
TOTAL OPCVM et équivalents d'autres États membres de l'UE						26 944 086,29	7,49
TOTAL FRANCE						25 252 222,93	7,02
FR0000979825 CM-AM CASH ISR (IC)			EUR	19,317		10 086 529,37	2,80
FR0007054358 AMUND.EUR.ST.50 II UC.ETF CAP.			EUR	2 329		111 163,17	0,03
FR0011153378 CM-AM INFLATION (RC)			EUR	28 668,54		3 440 511,49	0,96
FR0013233707 ED.ROTH.FIN.BDS NC EUR SL3DEC			EUR	14 780		1 714 332,20	0,48
FR0013246550 CM-AM GREEN BONDS (IC)			EUR	65		5 899 619,70	1,64
FR0013250420 CM-AM OBLI FLEXIBLE (RC)			EUR	31 890,836		3 275 510,95	0,91
FR0014005R48 CM-AM OBJECTIF EMPLOI FRANCE (IC)			EUR	0,307		28 067,20	0,01
FR001400CT66 CM-AM IMPACT FIRST INCLUSION (IC)			EUR	6,5		696 488,85	0,19
TOTAL LUXEMBOURG						1 691 863,36	0,47
LU1876461549 AXIOM OBLIGATAIRE SC EUR V 4D			EUR	1 312		1 691 863,36	0,47

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
TOTAL Contrats financiers						0,00	0,00
TOTAL Contrats financiers avec appel de marge						0,00	0,00
TOTAL Engagements à terme fermes						0,00	0,00
TOTAL FRANCE						-231 810,00	-0,06
MARF.EUR Appels marge futures			EUR	-231 810		-231 810,00	-0,06
TOTAL AUTRES PAYS						231 810,00	0,06
FGBMH4F00002 BOBL-EUX 0324			EUR	173		231 810,00	0,06

COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON

(selon l'article 158 du CGI)

Coupon de la part C1 : Information relative à la part à la part éligible à l'abattement de 40%		
	NET UNITAIRE	DEVISE
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		EUR

() Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques***COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON**

(selon l'article 158 du CGI)

Coupon de la part C2 : Information relative à la part à la part éligible à l'abattement de 40%		
	NET UNITAIRE	DEVISE
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		EUR

() Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques***COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON**

(selon l'article 158 du CGI)

Coupon de la part C3 : Information relative à la part à la part éligible à l'abattement de 40%		
	NET UNITAIRE	DEVISE
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		EUR

() Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques*

COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON

(selon l'article 158 du CGI)

Coupon de la part D1 : Information relative à la part à la part éligible à l'abattement de 40%		
	NET UNITAIRE	DEVISE
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		EUR

(*) Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques

Annexe SFDR Rapport Annuel (addendum ex-post)

Dénomination du produit: **CM-AM ALIZES TEMPERE**

Identifiant d'entité juridique: **969500CP3QZ1912E5G08**

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Objectif d'investissement durable

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?

☒ ☒ ☐ **Oui**

☒ ☐ ☒ ☒

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental: ___%**

☒ Il **promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif l'investissement durable, il présentait une proportion minimale de

☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ 5% d'investissements durables ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☒ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☒ ayant un objectif social

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social: ___%**

☐ Il promouvait des caractéristiques E/S mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

Ce produit financier promeut des caractéristiques environnementales et sociales en adoptant une approche d'amélioration de score ESG. Le score ESG du portefeuille (moyenne pondérée par le poids de l'actif) doit ainsi être meilleur que celui de son univers de référence.

Le score ESG du produit financier en fin d'exercice était de **6,43/10** tandis que son univers de référence affichait un score de **5,91/10**. Les caractéristiques environnementales et sociales poursuivies par le fonds (via le score ESG) ont donc été atteintes.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?**

Les indicateurs de durabilité utilisés par ce produit financier sont:

- le score ESG,
- La proportion d'investissement durable.

Le score ESG du produit financier est de **6,43/10**. Cela est dû à une meilleure sélection des émetteurs.

Le score ESG est resté supérieur au score ESG de l'univers de référence, pour des raisons liées notamment à une surexposition aux émetteurs engagés et « best-in-class »

● **... et par rapport aux périodes précédentes?**

Le score ESG du produit financier est de **6,43/10**. Cela est dû à une meilleure sélection des émetteurs.

● **Quelles étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?**

Ce produit financier se donne une poche d'investissement minimale pour investir dans des sociétés et/ou émetteurs identifiés comme 'durables' selon une méthodologie interne, propre à Crédit Mutuel Asset Management. Les Objectifs de Développement Durable des Nations Unies sont utilisés comme cadre de référence pour déterminer les investissements qui peuvent contribuer à un objectif environnemental ou social

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme?

Dans le cadre de sa politique d'identification des investissements durables, Crédit Mutuel Asset Management a évalué les principales incidences négatives pouvant causer des préjudices importants et ainsi affaiblir la proposition de contribution positive, environnementale et/ou sociale, identifiée dans un premier temps grâce à la proportion du chiffre d'affaires alignée avec les Objectifs de Développement Durable (ODD).

L'évaluation d'un potentiel préjudice important s'est fait sur la base:

- De règles d'exclusion sectorielle concernant les activités d'investissement de secteurs à forts risques environnementaux et sociaux, comme le charbon ou l'exploitation minière
- De règles d'exclusion normative concernant les armes controversés et le respect des droits humains
- De l'exclusion des entreprises violant les principes du Pacte Mondial des Nations-Unies et des principes directeurs de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE)
- De la prise en compte des principales incidences négatives (PAI) au travers de la méthodologie et notation propriétaire ESG de Crédit Mutuel Asset Management.

Tous les indicateurs PAI (tableau 1, annexe 1 RTS) sont ici pris en considération; soit de façon directe (indicateur de violation du Pacte Mondial des Nations-Unies et des principes de l'OCDE), soit en utilisant des éléments du score propriétaire ESG de Crédit Mutuel Asset Management comme proxy. Dans ce cas, chaque PAI a été associé à un sous-pilier du score ESG propriétaire lui correspondant.

Le modèle d'Investissement Durable développé par Crédit Mutuel Asset Management a donc permis la prise en compte des incidences négatives et des principes directeurs de l'OCDE et des Nations-Unies en amont de l'investissement, évitant ainsi toute exposition à une société ou émetteur identifié comme pouvant causer un préjudice important sur le plan environnemental ou social.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

La stratégie d'investissement guide les décisions d'investissement selon des facteurs tels que les objectifs d'investissement et la tolérance au risque.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

La prise en compte des principales incidences négatives a été utilisée, en complément de la détermination du chiffre d'affaires contribuant aux ODD, pour déterminer si un investissement était durable ou non (cf question précédente). Le gérant du produit financier a pu disposer également des données brutes relatives aux indicateurs de durabilité, via le prestataire de données ISS. La considération des principales incidences négatives s'est donc faite de façon directe (via l'utilisation et le suivi des données brutes) et indirecte (via l'intégration à la méthodologie propriétaire de détermination de l'investissement durable).



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant la **plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: **01/01/2023–31/12/2023**

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
GERMANY 0,5%18-150228	Souverains	3,691	ALLEMAGNE
GERMANY 0,25%17-150227	Souverains	3,428	ALLEMAGNE
ALLEMAGNE 0,5%17-150827	Souverains	3,171	ALLEMAGNE
CM-AM CASH ISR (IC)	OPCVM	2,802	FRANCE
OAT 0,75%17-250528	Souverains	2,622	FRANCE
OAT 0,50%16-25052026	Souverains	2,135	FRANCE
AUSTRIA 0,75%18-200228	Souverains	2,104	AUTRICHE
BELGIUM 0,8%18-220628	Souverains	2,100	BELGIQUE
ALLEMAGNE 0,25%19-150229	Souverains	2,053	ALLEMAGNE
ITALIE 2,05%17-010827 BTP	Souverains	1,994	ITALIE



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

Quelle était l'allocation d'actifs?

Le tableau ci-dessous présente l'allocation entre investissements durables (environnementaux ou sociaux) et les investissements non durables.

Le produit financier s'engage sur un minimum de 5% d'investissement durable, en proportion de l'actif total du fonds.

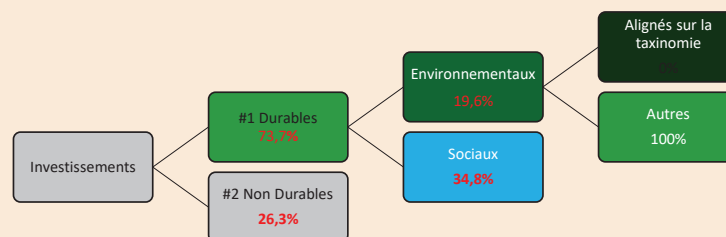
L'indicateur utilisé pour déterminer le pourcentage d'investissement durable est issue d'une méthodologie propre à Crédit Mutuel Asset Management, qui permet de qualifier un investissement de 'durable'.

Cette méthodologie s'articule en 3 étapes:

- l'identification des sociétés et émetteurs dont le chiffre d'affaires contribuant à l'atteinte d'Objectifs de Développement Durable est supérieur à 5%
- l'évaluation des principales incidences négatives pouvant venir affaiblir la proposition de contribution initiale
- l'évaluation des pratiques de bonne gouvernance

Ce processus permet de qualifier les sociétés et émetteurs comme 'durable' ou 'non durable'.

Hors liquidités accessoires et dérivés (autorisés par le prospectus du produit financier dans la limite de 10% maximum de l'actif total du fonds), la totalité des titres vifs détenus (90%) est donc qualifiée de 'durable' (selon la méthodologie décrite ci-dessus).



La catégorie **#1 Durables** couvre les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.

La catégorie **#2 Non Durables** inclut les investissements qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

Les investissements ont été réalisés dans les secteurs suivants:

- Les banques,
- Les captives automobiles,
- Les services aux collectivités.



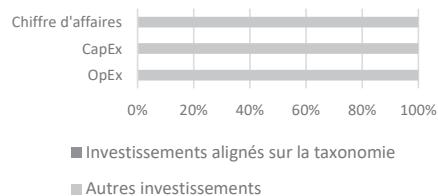
Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Les données relatives à la proportion d'activités alignées à la taxinomie des sociétés ou émetteurs (chiffre d'affaire, CapEx, OpEx) sont pour l'immense majorité des données estimées par les prestataires de données extra-financières. Dans la mesure où ces données ne sont pas communiquées directement par les sociétés ou émetteurs (mais extrapolées par des intervenants externes) et conformément aux recommandations de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), nous avons fait le choix de ne pas publier d'estimations en lien avec la taxinomie de l'UE.

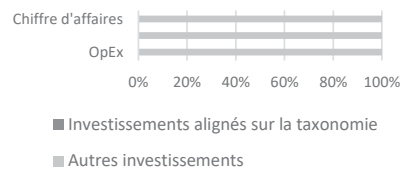
Aucun de nos investissements n'est donc estimé être aligné avec la taxinomie de l'UE.

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, obligations souveraines incluses



1. Alignement des investissements sur la taxinomie, hors obligations souveraines



*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

Les activités **habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités **transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



Le symbole représente des investissements durables sur le plan environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.

● Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?

N/A

● Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes?

N/A



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE?

La totalité des investissements durables ayant un objectif environnemental n'était pas alignée avec la taxinomie de l'UE, soit **19,6%** (voir tableau allocation d'actifs).



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social?

La part d'investissement durables sur le plan social était de **37,5%**.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «#2 Non durables», quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

Ce produit financier pouvait investir, dans la limite prévue au prospectus, en OPVCM de droit français ou étranger. Dans la mesure du possible, la caractéristique 'durable' des sous-jacents a été identifiée par transparence; les actifs ont ensuite été alloués dans chacune des poches. Dans un souci de cohérence, le gérant a veillé à sélectionner des fonds disposant d'un Label ISR (ou équivalent) et/ou intégrant des considérations extra-financières ou de durabilité, afin de garantir la prise en compte de considérations environnementales, sociales et de gouvernance et ainsi de minimiser les risques de durabilité émanant de l'exposition aux fonds sous-jacents.

Une proportion de liquidités, détenue à titre auxiliaire, a permis d'assurer une réserve de liquidité et d'anticiper les éventuels mouvements liés aux souscriptions/rachats de la part des porteurs. N'héritant pas d'une caractéristique de durabilité, le cash a été comptabilisé dans la poche 'non durables'. Dans la mesure du possible, les sous-jacents des OPC (monétaires notamment) ont été analysés en transparence, et alloués entre les poches 'durables' et 'non durables' selon le modèle 'Investissement Durable' de Crédit Mutuel Asset Management. De la même manière et quand cela est possible, certains dérivés identifiés en transparence comme 'non durables' ont également été intégrés dans ces autres investissements 'non durables'.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et /ou sociales au cours de la période de référence?

Une série de contrôles de premier niveau est prévue au sein des équipes de gestion. Ceux-ci permettent d'assurer le respect des contraintes de durabilité prévues dans la documentation précontractuelle. Les contrôles de second et troisième niveau viennent compléter le dispositif.

Les contrôles permettent d'assurer un taux de couverture par un score ESG (minimum 90%) ainsi que le respect du principe de sélectivité (20% d'exclusions des sociétés ou émetteurs les moins bien notés de l'univers). Pour les fonds labélisés ISR, les contrôles portent également sur les taux de couverture et la performance des deux indicateurs de durabilité obligatoire retenus par le produit financier.

Enfin, un dernier contrôle porte sur la qualification d'investissement durable et le respect, à tout moment, du pourcentage minimum affiché dans la documentation précontractuelle.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable?

NA

- ***En quoi l'indice désigné différerait-il d'un indice de marché large pertinent?***

NA

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable?***

NA

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?***

NA

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?***

NA

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.



CM AM ALIZES TEMPERE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 29 décembre 2023**



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 29 décembre 2023**

CM AM ALIZES TEMPERE
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT
Régé par le Code monétaire et financier

Société de gestion
CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT
4, rue Gaillon
75002 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement CM AM ALIZES TEMPERE relatifs à l'exercice clos le 29 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 31/12/2022 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



CM AM ALIZES TEMPERE

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Frédéric SELLAM

2024.03.15 18:05:44 +0100

